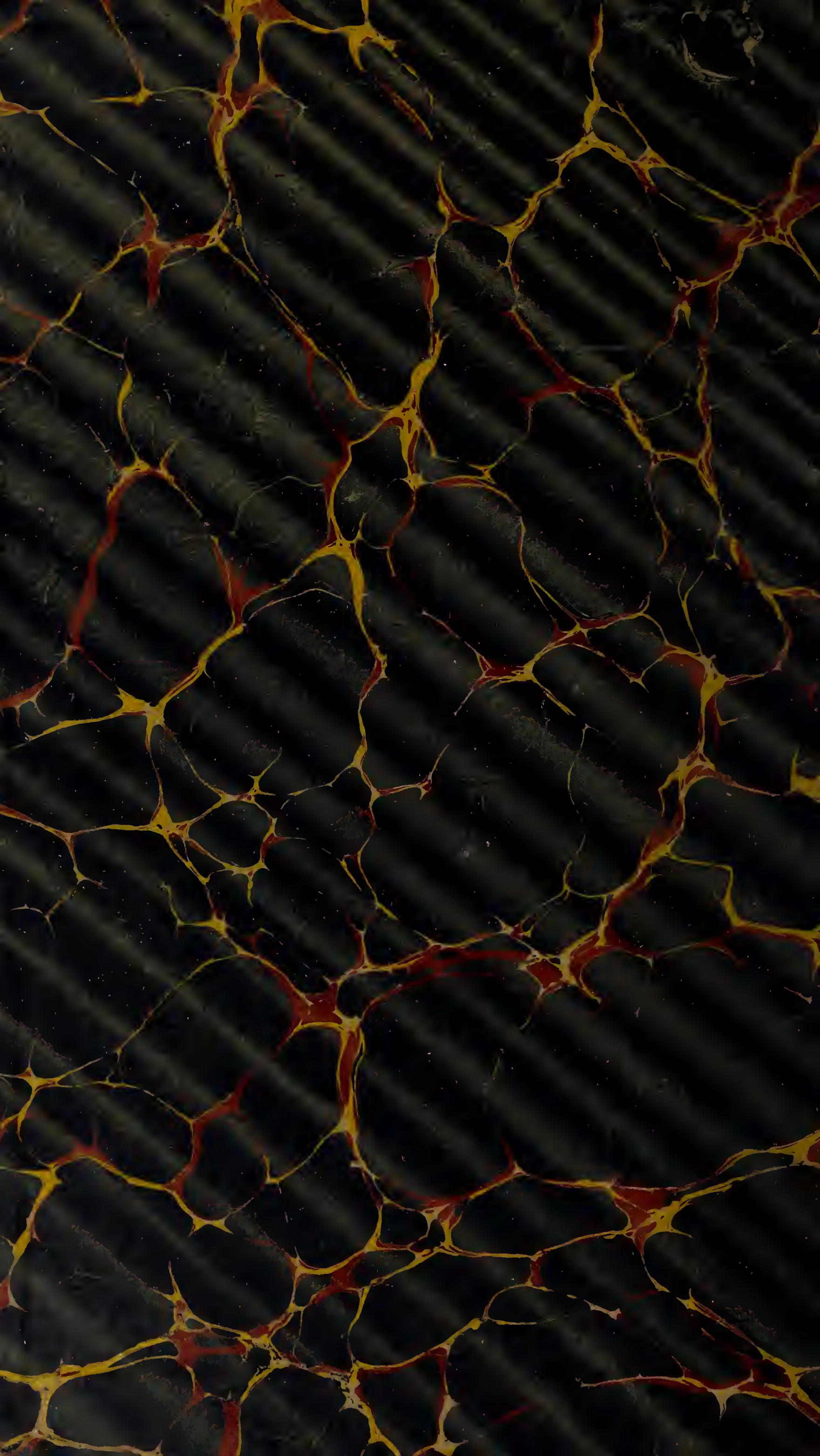
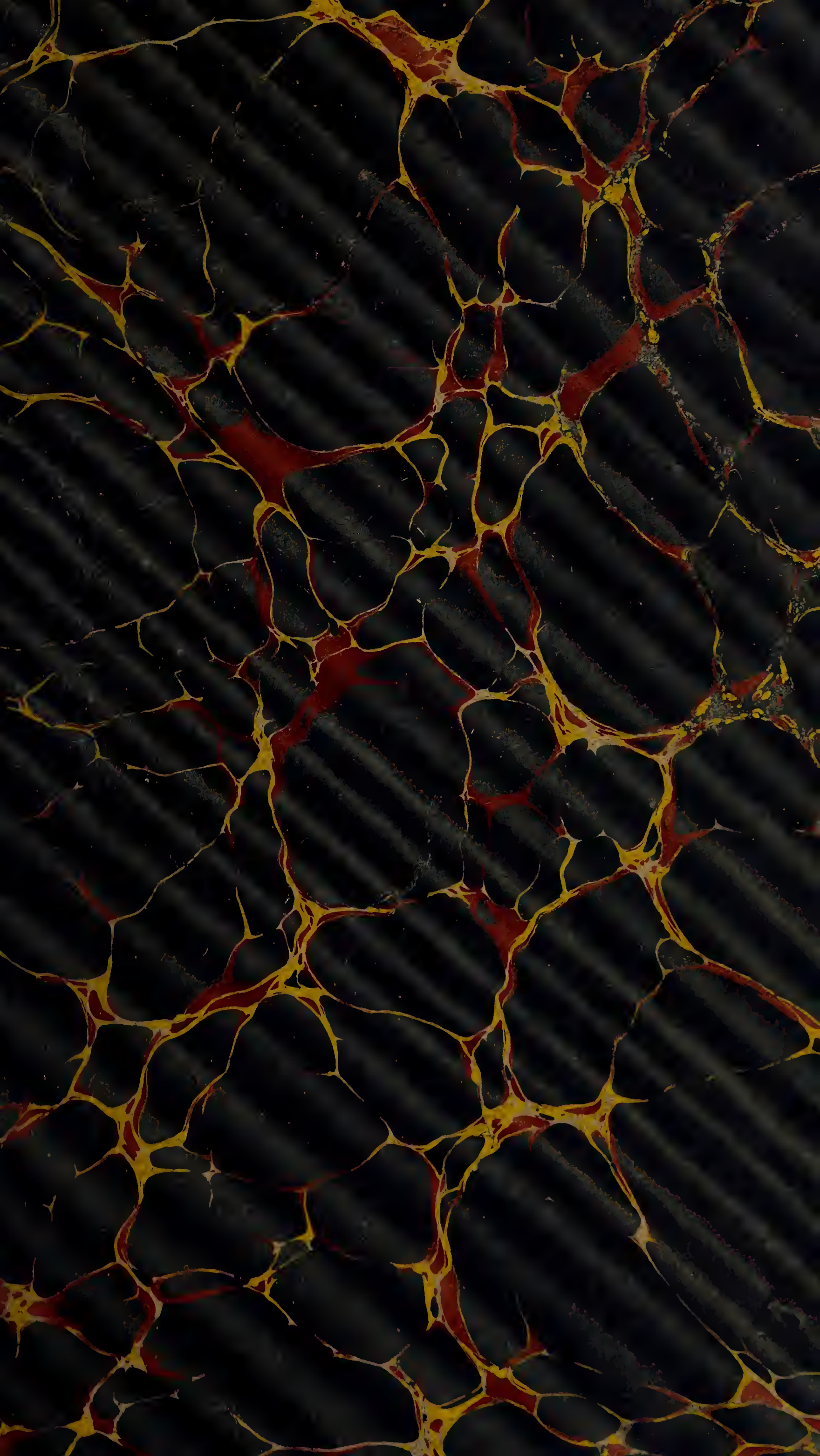

3 1761 09939202 9





LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

TOME IX

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C[ie]
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE EDITION

REVUE SUR LES AUTOGRAPHES, LES COPIES LES PLUS AUTHENTIQUES
ET LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS

ET AUGMENTÉE
de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-simile, etc.

TOME NEUVIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1862

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ,

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS.

1159. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1689

A Paris, ce vendredi 1er avril.

Nous croyons toujours partir le lendemain des fêtes[1]; j'ai toujours ma petite tristesse de m'éloigner de vous[2] : je ne sais comme se tournera tout ce voyage. Je ne crois pas que je voie mon fils, qui est dans le désespoir de faire une dépense effroyable, pour être à la tête de son arrière-ban dans la basse Bretagne. Il admire ce que lui fait le prince d'Orange, ce d'Aiguebonne de l'Europe, comme vous dites fort bien ; et par quels arrangements ou dérangements il plaît à la Providence de le venir

Lettre 1159 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. Pâques, en 1689, tombait au 10 avril. Cet alinéa et le suivant ne sont pas dans notre manuscrit, qui donne tout le reste de la lettre.

2. Ce membre de phrase : « j'ai toujours, etc., » manque dans le texte de 1737.

1689 chercher dans ses bois, pour le faire rentrer dans le monde et dans la guerre par ce côté-là.

Voilà vos lettres du 27e. Vous êtes malade, ma chère enfant; vous dites quelquefois que votre estomac vous parle; vous voyez que votre tête vous parle aussi : on ne peut pas vous dire plus nettement que vous la cassez, que vous la mettez en pièces, qu'en vous faisant une grande douleur toutes les fois que vous voulez lire, et surtout écrire, et qu'en vous laissant en repos dès que vous l'y laissez[3], et que vous quittez ces exercices violents, car ils le sont. Cette pauvre tête, si bonne, si bien faite, si capable des plus grandes choses, vous demande quartier : ce n'est point s'expliquer en termes ambigus. Ayez donc pitié d'elle, ma très-chère; ne croyez point que ce soit chose possible que de vaquer à nos deux commerces, et à tous les paris de traverse[4] qui arrivent chaque jour[5], et à Mme de Vins, et trois fois la semaine : ce n'est pas vivre, c'est mourir pour nous; cela est fort obligeant. Quand je vous vois employer du grand papier en écrivant[6], il me semble que je vous vois montée sur vos grands chevaux : vous galopez sur le bon pied, je l'avoue; mais vous allez trop loin, et je n'en puis plus souffrir les conséquences. Ayez donc pitié de vous et de nous. Pour moi, s'il falloit, quand je vous ai écrit,

3. « ....une grande douleur, soit que vous lisiez, soit que vous écriviez trop; elle vous laisse en repos quand vous l'y laissez, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. « On dit au jeu, *des paris de traverse*, pour dire : des paris qui ne sont pas du courant du jeu qu'on joue. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1718.)

5. « Tous les jours. » (*Édition de* 1754.) — Ce qui suit : « et à Mme de Vins et trois fois la semaine, » n'est pas dans l'impression de 1737.

6. « Quand je vous vois écrire sur du grand papier. » (*Édition de* 1754.)

récrire une aussi grande lettre, je vous l'ai déjà dit[7], je m'enfuirois. Si vous trouvez que je pousse un peu loin ce chapitre, c'est qu'il me tient au cœur par-dessus toutes choses[8]. 1689

Je[9] ne réponds rien à ces comptes et à ces calculs que vous avez faits, à ces avances horribles, à cette dépense sans mesure : cent vingt mille livres! Il n'y a plus de bornes : deux dissipateurs ensemble, l'un voulant tout, l'autre l'approuvant, c'est pour abîmer le monde. Et n'étoit-ce pas le monde que la grandeur et la puissance de votre maison? Je n'ai point de paroles pour vous dire ce que je pense, mon cœur est trop plein. Mais qu'allez-vous faire? Je ne le comprends point du tout. Sur quoi vivre? sur quoi fonder le présent et l'avenir? Que fait-on, quand on est à un certain point? Nous comptions l'autre jour vos revenus : ils sont grands; il falloit vivre de la charge et laisser vos terres pour payer vos arrérages. J'ai vu que cela étoit ainsi; ce temps est bien changé, quoique vous ayez reçu bien des petites sommes qui devroient vous avoir soutenue, sans compter Avignon : il est aisé de voir que la dissipation vous a perdue du côté de la Provence. Enfin cela fait mourir, d'autant plus qu'il n'y a point de remède.

Dieu sait comme les dépenses de Grignan, et de ces compagnies sans compte et sans nombre, qui se faisoient un air d'y aller de toutes les provinces, et tous les enfants de la maison à la table jusqu'au menton, avec tous

7. Voyez au tome VIII, p. 560, la fin de la lettre du 28 mars précédent.

8. « C'est qu'en vérité il me tient au cœur. » (*Édition de* 1754.)

9. Cet alinéa et les deux suivants ne se lisent pas dans les éditions de Perrin. Ils ont été publiés pour la première fois en 1827, d'après notre ancienne copie, sur laquelle nous les avons collationnés de nouveau.

1689 leurs gens et leur équipage, Dieu sait combien ils ont contribué à cette consomption de toutes choses. Enfin, quand on vous aime, on ne peut pas avoir le cœur content. Je ne sais comme sont faites les autres sortes d'amitiés que l'on a pour vous ; on vous étouffe, on vous opprime et on crie à la dépense, et c'est ceux qui la font !

Eh! tournez-vous, de grâce, et l'on[10] vous répondra.

Je me veux détourner de toutes ces pensées; car elles m'empêchent fort bien de dormir. Je viens de faire mille tours par rapport à vous; cela me console de ma peine : Mme d'Acigné[11], pour lui demander la continuation de la neutralité auprès de M. Talon[12]; Mme et Mlle Rousseau : cela se retrouve pour les requêtes civiles; M. et Mme de Nesmond[13]; M. Bigot[14], à qui j'ai laissé un billet de vos compliments.

J'espère que le chevalier[15], par M. de Cavoie, m'empêchera de payer les intérêts des intérêts, en payant dix-sept mille neuf cents livres[16], que j'ai dans ma poche par le secours de ma belle-fille : si cela est, je vous prie-

10. Notre copie donne « et on. » — C'est un vers de la fable du *Renard ayant la queue coupée* (livre V, fable v). Le texte de la Fontaine est : « Mais tournez-vous, de grâce.... »

11. Voyez tome VII, p. 48, note 5.

12. Denis Talon, fils d'Omer Talon, était avocat général au parlement, comme l'avait été son père.

13. Guillaume de Nesmond, seigneur de Saint-Dizan, était président au parlement depuis 1664.

14. Il y avait au parlement de Paris, à la quatrième chambre des enquêtes, un frère de l'érudit Émeric Bigot, qui s'appelait Robert Bigot, seigneur de Monville.

15. « Monsieur le chevalier. » (*Édition de* 1754.) — L'édition de 1737 n'a pas le commencement de cet alinéa, et reprend seulement à : « Je vous prie que M. de Grignan.... »

16. C'était sans doute ce que Mme de Sévigné devait encore sur les cinquante mille francs empruntés à d'Harouys. Voyez la *Notice*, p. 259.

rai de le bien remercier; le chemin est un peu long pour une reconnoissance vive comme la mienne; mais c'est le plus digne du bienfait. Je vous prie que M. de Grignan réponde de sa propre main à votre belle-sœur : j'en suis contente; elle m'écrit mille douceurs et mille agaceries, qu'elle a un penchant pour lui qu'elle combat inutilement[17] : enfin il faut un peu badiner avec elle, c'est le tour de son esprit. 1689

Du Laurens[18] n'est point encore parti; j'ai de l'impatience qu'il soit auprès de votre fils. Il n'est point du tout exposé présentement; jouissez, ma chère bonne, de cette paix. Il y a eu, en d'autres endroits, de petites échauffourées : Chamilly[19] a été un peu battu, et Gandelus[20] blessé assez considérablement; mais Toiras[21] a fait une petite équipée toute brillante, où il a battu et tué trois à quatre cents hommes[22]. J'ai fait voir à l'abbé Bigorre

17. « Je vous prie, ma fille, que M. de Grignan réponde de sa propre main à votre belle-sœur; elle m'écrit mille douceurs et mille agaceries pour lui; c'est un penchant qu'elle combat inutilement. » (*Édition de* 1737.) — « Je serai ravie que M. de Grignan réponde de sa propre main à votre belle-sœur; elle m'écrit mille douceurs et mille agaceries pour lui; c'est, dit-elle, un penchant qu'elle combat inutilement. » (*Édition de* 1754.)

18. Cette phrase n'est pas dans les éditions de Perrin, qui toutes deux commencent ainsi la suivante : « Votre enfant n'est point du tout, etc. » — Ce Laurens ou du Laurens est encore nommé dans les lettres du 8 et du 15 juin suivants, p. 74 et p. 84; on ne voit pas bien clairement à quel titre il était attaché au jeune marquis.

19. Il avait essayé de surprendre le château d'Oberkirch, au delà d'Offenbourg, mais il fut repoussé. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 2 avril 1689.

20. Louis Potier de Gêvres, marquis de Gandelus, né en 1660, colonel du régiment des vaisseaux, brigadier d'infanterie, lieutenant de Roi de Pontaudemer, troisième fils du duc de Gêvres. Il mourut quelques jours après des suites de cette blessure.

21. Voyez tome VII, p. 184, note 1.

22. « Trois ou quatre cents hommes. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) La phrase qui suit ne se lit pas ailleurs que dans notre manuscrit.

1689 votre compliment et celui du cardinal de Bonzi et de Mme de Castries[23] : il les fera valoir. Les affaires d'Angleterre vont bien; le crédit du prince d'Orange devient tous les jours plus plus petit[24]. Un mauvais plaisant a mis sur la porte de Wital : MAISON[25] A LOUER POUR LA SAINT-JEAN; cette sottise fait plaisir. L'Écosse et l'Irlande sont entièrement contre ce prince. Le roi d'Angleterre a été fort bien reçu en Irlande; il a assuré les protestants d'une entière liberté de conscience, et même de sa protection[26], pourvu qu'ils lui fussent fidèles. C'est le mari de Mme d'Hamilton qui en est vice-roi[27]. Il faut voir ce que tout deviendra : il me semble que c'étoit un gros nuage épais, noir, qui commence à s'éclaircir[28]. Nous en avons vu de cette manière à Livry, qui se passoient sans

23. Sœur du cardinal. Voyez tome V, p. 85, note 15, et la note 7 de la lettre du 15 juin suivant, p. 81.

24. « Diminue tous les jours. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

25. « Un plaisant a mis sur la porte de Witehal : GRANDE MAISON, etc. » (*Ibidem.*) — Voyez tome VIII, p. 379, note 34.

26. « Il a assuré les protestants de toute sorte de liberté et de protection. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — « On a su, dit la *Gazette* du 2 avril, que le roi de la Grande-Bretagne étoit arrivé à Kingsale en Irlande (voyez tome VIII, p. 543, note 11, et p. 564, note 16), qu'il avoit passé à Corck, et qu'il avoit été reçu partout avec de grandes acclamations, même par les protestants. » Il fit son entrée à Dublin le 3 avril.

27. « Qui est vice-roi. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Richard Talbot, d'une famille irlandaise, mais anglaise d'origine, créé comte, puis en 1689 duc de Tyrconnel par Jacques II; il venait d'être fait vice-roi d'Irlande. Après la mort de.... Boynton, sa première femme, il avait épousé la belle Jennings des *Mémoires de Gramont*, veuve en 1667 de George Hamilton, l'un des frères de l'auteur des *Mémoires*. Il mourut en 1691, et sa femme, fort âgée, en 1731. Voyez sur lui, entre autres endroits, le chapitre X des *Mémoires de Gramont*, vers le milieu, et sur la belle Jennings le commencement du chapitre XI.

28. « Il faut voir ce que deviendront toutes ces affaires : il me semble que c'est un gros nuage noir, épais, chargé de grêle, qui commence à s'éclaircir. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

orage[29] : Dieu conduira tout. Adieu[30], ma chère belle : conservez-vous; faites écrire Pauline, pendant que vous vous reposerez dans votre cabinet. 1689

1160. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 6e avril.

Je vous avertis, ma chère enfant, de la part de Mme de la Fayette, et de toute la nombreuse troupe des vaporeux, que les vapeurs d'épuisement sont les plus dangereuses et les plus difficiles à guérir. Après cela, épuisez-vous, jouez-vous à n'oser plus baisser la tête sans douleur, et forcez-vous, malgré elle, à écrire et à lire, et vous trouverez que vous ne serez plus bonne à rien, car on devient une femme de verre. J'attribue ce mal à l'excès de vos écritures; retranchez-les donc, si vous nous aimez; et quand vous aurez envie de causer, mettez-vous sur votre lit de repos et faites écrire Pauline[1]; elle apprendra à penser et à tourner ses pensées : vous vous conserverez, et nous causerons ainsi avec vous,

29. Dans l'édition de 1737, par faute d'impression sans doute : « qui s'épaississoient sans orage. » — La lettre finit au mot *orage* dans notre manuscrit.

30. Au lieu de cette dernière phrase, l'édition de 1737 a seulement ces mots : « Adieu, ma chère fille; je suis tout entière à vous. »

Lettre 1160. — 1. « Jouez-vous à ne plus oser baisser la tête sans douleur, forcez-vous à écrire et à lire, et vous trouverez bientôt que vous ne serez plus bonne à rien, vous deviendrez une femme de verre. Comme ce mal ne vient que de l'excès de vos écritures, je vous conjure de les retrancher, si vous nous aimez; mettez-vous sur votre lit de repos, quand vous aurez envie de causer, et faites écrire Pauline. » (*Édition de* 1754.)

1689 sans qu'il vous en coûte rien. Je[2] voudrois que vous eussiez été saignée : quel inconvénient y trouviez-vous? cela vous eût débouché les veines, cela eût donné du jeu et de l'espace à votre sang; mais vous ne voulez pas. Cette chère pervenche pouvoit faire des merveilles dans cet état : je suis ravie que vous l'ayez trouvée à votre point; on diroit qu'elle est faite pour vous. Quand vous redevîntes si belle, on disoit : « Mais sur quelle herbe a-t-elle marché? » Je répondois : « Sur de la pervenche. » Je ne sais encore pourquoi vous vous êtes précipitée, ces jours saints, d'aller à Grignan sans votre mari. Rien n'étoit si joli que d'être à Sainte-Marie, et de n'être point sitôt dans cette poudre et ces bâtiments de Grignan. Il semble, à vous entendre, que Monsieur d'Arles y soit : j'ai trouvé ce nom, pour ne dire ni Monsieur le Coadjuteur, ni Monsieur l'Archevêque; il y a bien de l'invention à cette découverte. Je reviens à notre victoire du grand conseil, qui nous a donné[3] une bonne opinion de nos conduites. Pour dire le vrai, ma fille, le succès a été joli et galant; tout étoit vif : c'étoit un ouvrage couronné que nous emportions l'épée à la main. Il n'y a que vous qui puissiez emporter la requête civile, quoique plus aisée, parce que nous voilà tous séparés[4] dans un moment, et qu'une personne seule ne doit pas s'en charger : pour moi, je ne l'entreprendrois pas sans mon colonel[5].

Il[6] fait une pluie continuelle; je tâche à déranger et à retarder Mme de Chaulnes de huit jours. Je donne de-

2. Cette phrase et les suivantes manquent dans l'édition de 1737, qui reprend à : « Je reviens à notre victoire. »

3. « Disons encore un mot de notre victoire du grand conseil; elle nous a donné, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. « Parce que nous sommes tous séparés. » (*Ibidem.*)

5. M. le chevalier de Grignan. (*Note de Perrin.*)

6. Tout cet alinéa et le commencement de l'alinéa suivant, jusqu'à : « Il est vrai, ma fille, » manquent dans l'édition de 1737.

main mon argent au syndic de Bretagne[7]; il le reçoit à compte du fonds et des intérêts; moi, je fais mes protestations, et je dis que j'ai payé la somme que je dois sur l'inventaire, que je suis quitte, que je ne puis ni ne dois payer les intérêts des intérêts, que cela est usuraire. C'est un procès que je voudrois qui fût jugé aux états; je crains qu'il ne le soit ici par les commissaires; je reculerai tant que je pourrai; mais ne parlons plus de cette affaire, elle m'a donné du chagrin : voilà qui est fait. 1689

On ne sait ce qu'est devenu le courrier de M. d'Enrichemont[8]. Mais M. de Brionne signe demain les articles de son mariage avec Mlle d'Espinay[9], grande héritière et de grande maison. Il me semble que les nouvelles d'Angleterre sont bonnes pour nous : l'Irlande, l'Écosse, les Anglois, rien ne s'attache au prince d'Orange[10]. Il est vrai, ma fille, que votre enfant est trop aimable[11] : c'est un bonheur et un malheur; mais *Dieu le conserve!* de ce ton que je connois qui sort de votre cœur, et qui pénètre le mien; car c'est le propre de la vérité. Adieu, ma chère enfant : je n'ai point de vapeurs, et cependant je ne veux point vous écrire[12] plus longtemps : il est tard, il pleut[13],

7. D'après la *Correspondance administrative de Louis XIV*, tome I, p. 446 et 468, c'était le procureur général qui était syndic de la province.

8. Voyez tome VIII, p. 365, note 14, et le commencement de la lettre du 9 mars précédent, même tome, p. 513 et note 4.

9. Voyez tome VIII, p. 296, note 6.

10. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 1er avril 1689 : « Les nouvelles d'Angleterre continuent à être bonnes.... Les Écossois ont fait brûler, par la main du bourreau, une ordonnance que le prince d'Orange leur avoit envoyée comme roi, et se sont assemblés sur l'ordre qu'ils avoient du roi Jacques, leur maître, de tenir leur parlement le 25 du même mois. »

11. « Il est vrai que votre fils est trop aimable. » (*Édition de* 1754.)

12. « Je ne veux point écrire. » (*Ibidem.*)

13. Ces deux mots : *il pleut*, manquent dans le texte de 1737.

1689 il faut envoyer nos lettres. Je vous demande seulement une chose, répondez-moi sincèrement : n'êtes-vous point chagrine, tout en riant, de votre jalousie? Comment êtes-vous avec Mme de ***[14] ? il me semble que vous n'avez fait aucun usage de son esprit, ni de sa conversation.

1161. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le vendredi saint 8e avril.

Je n'attendois point vos lettres aujourd'hui, ma chère fille; je veux me retirer ce soir, je fais demain mes pâques : c'est vous précisément que je veux tâcher d'éloigner un peu de mon esprit[1]. J'ai été ce matin à une très-belle passion à Saint-Paul; c'étoit l'abbé Anselme; j'étois toute prévenue contre lui, je le trouvois gascon, et c'étoit assez pour m'ôter la foi en ses paroles : il m'a forcée de revenir de cet injuste jugement, et je le trouve un des bons prédicateurs que j'aie jamais entendus : de l'esprit, de la dévotion, de la grâce, de l'éloquence; en un mot, je n'en préfère guère à lui[2]. Je voudrois qu'on ne vous traitât pas comme des chiens dans les provinces, et qu'on vous envoyât à peu près un homme comme celui-là. Le moyen d'écouter ceux que vous avez? cela fait tort à la religion.

Mme de Chaulnes veut s'en aller avant la Quasimodo. Je viens de faire certains petits arrangements qui seront admirables, en cas d'alarme, pour établir votre repos.

14. Dans l'édition de 1754 : « avec Mme D**. » Est-ce la même personne que cette initiale désignait en 1680? Voyez tome VI, p. 433 et 495.

Lettre 1161. — 1. Ce passage rappelle la jolie lettre écrite de Livry, le jeudi saint 1671. Voyez tome II, p. 129 et 130.

2. Voyez tome VIII, p. 514, note 11.

Ne me reparlez point de ceci, en écrivant[3]; Monsieur le chevalier m'approuve, et c'est assez. Je laisse là ma lettre, j'y ajouterai ce soir quatre lignes; je m'en vais à Ténèbres, et de là à Saint-Paul. 1689

Me voilà revenue, ma chère enfant, et je vous quitte, en vous priant de vous bien reposer, et de faire jaser Pauline, si vous avez envie de répondre à mes causeries : sans cela, laissez-les tomber; écrivez-moi en petit volume, et portez-vous bien; c'est tout ce que je desire.

1162. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, lundi 11e avril.

Enfin, ma fille, vous avez quitté Aix : vous me paroissez en avoir par-dessus les yeux. Vous êtes à Grignan : vous trouvez-vous mieux de cette solitude, avec tous les désagréments qui y sont survenus? Il me semble que cette envie d'être seule n'est, à la bien prendre, que l'envie d'être fidèle au goût que vous avez pour les désespoirs et pour la tristesse : vous auriez peur qu'une distraction ne prît quelque chose sur les craintes que vous voulez avoir pour votre cher enfant, dès qu'il sera dans le moindre péril; je ne pense peut-être que trop vrai; mais ce seroit être bien cruelle à vous-même, de ne pas profiter au moins du temps que notre petit homme est en repos, pour y être aussi de votre côté, au lieu d'anticiper, comme il paroît que vous faites. Je crois que nous partons après-demain matin : je suis ridiculement

3. « En m'écrivant. » (*Édition de* 1754.)

1689 triste d'un voyage que je veux faire, que je dois faire, et que je fais avec toute la commodité imaginable. Mme de Kerman[1] vient encore avec nous; c'est une aimable femme; un grand train, deux carrosses à six chevaux, un fourgon, huit cavaliers, enfin à la grande; nous nous reposerons à Malicorne[2] : pouvois-je souhaiter une plus agréable occasion? Vous m'adresserez d'abord vos lettres à Rennes, et je vous manderai quand il faudra les adresser à Vitré. Je serai bientôt lasse de ce tracas de Rennes; c'est pour voir M. de Chaulnes que j'y vais. Monsieur le chevalier s'en va de ce pas à Versailles; je croyois qu'il ne me quitteroit point qu'il ne m'eût vue pendue[3]; mais il a des affaires. Je suis blessée de le quitter; ce m'est une véritable consolation que de parler avec lui de vous et de toutes vos affaires; cela fait une grande liaison : on se rassemble pour parler de ce qui tient uniquement au cœur; le chevalier est fort; moi, je suis foible; il se passera bien de moi, je ne suis pas de même pour lui; je rentrerai en moi-même, et je vous y trouverai; mais je n'aurai plus cet appui qui m'étoit si agréable et si nécessaire : il faut s'arracher et se passer de tout. Dites-moi vos desseins sur la requête civile; la confiez-vous à Monsieur d'Arles? ne reviendrez-vous point vous-même la gagner? car pour nous, chacun s'en va de son côté : nous sommes contents d'avoir gagné notre petite bataille. Instruisez-moi de vous, ma très-chère, et de ce qui vous touche; songez que Monsieur le chevalier ne me dira plus rien; mais pour des causeries, c'est Pauline que vous devez charger du soin de me les écrire; vous savez que je ne crains rien tant que de vous accabler.

Les affaires du duc d'Estrées sont accommodées avec

Lettre 1162. — 1. Voyez tome II, p. 288, note 3.

2. Voyez tome II, p. 224, note 3.

3. Voyez la scène IX du IIIe acte du *Médecin malgré lui*.

M. de Gêvres[4]; son nez s'est aussi rapatrié avec les nez des Béthunes. Cette Mlle de Vaubrun[5] a tant dit qu'elle n'étoit point mariée, et qu'elle vouloit être religieuse, qu'on l'a mise aux Filles bleues de Saint-Denis. Le monde a gagné à tout cela que *Cassepot* n'est plus en France. Je ne sais point de nouvelles. Mlle de Méri a été bien mal d'un vomissement de bile; elle a pris un petit brin de tartre émétique; elle s'en trouve fort bien. Adieu, ma chère enfant: conservez-moi cette chère amitié qui fait la douceur de ma vie; je ne veux point vous dire toutes mes tendresses ni toutes mes foiblesses. 1689

1163. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mardi au soir 12e avril.

Si vos lettres que j'attends arrivent ce soir, j'y ferai réponse en chemin, ou tout au plus tard à Malicorne. Nous partons demain matin, pour aller coucher à Bonnelle[1]; les autres partiroient à huit ou neuf heures: Mme de Chaulnes, qui est la vigilance même, partira à la pointe du jour. Vous savez comme en allant à Bourbon[2], j'eus plus tôt fait de m'accommoder à ses manières que d'entreprendre de les corriger: ainsi je m'en vais remonter ma journée, et par la facilité de mon esprit je ne serai blessée de rien. Toute la sûreté, toutes les

4. Voyez la lettre du 25 mars précédent, tome VIII, p. 550-553, et le *Journal* de Dangeau, au 10 avril 1689.

5. L'édition de 1754, notre seule source pour cette lettre, ne donne que les initiales *Bet*.... et *V*.

Lettre 1163. — 1. Canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise). Voyez tome II, p. 222.

2. Au mois de septembre 1687. Voyez tome VIII, p. 96 et suivantes.

1689 précautions qu'on peut desirer dans un voyage, je les trouverai dans celui-ci ; et même je suis débarrassée du soin d'avoir peur, et de crier et de rougir : notre bonne duchesse se charge de tout, et je demeure avec une apparence de courage et de hardiesse, par comparaison à ce qu'elle fait voir de crainte et de timidité : on trouve ainsi le moyen d'attirer des louanges qu'on ne mérite pas. J'ai donné tous les bons ordres pour recevoir de vos lettres à Malicorne et à Vitré, et puis à Rennes : je vous écrirai dès que je le pourrai; mais ne soyez nullement en peine, si vous êtes quelque temps sans en recevoir : c'est que les postes et les temps ne se seront pas rencontrés juste. Je pars toujours avec la petite tristesse que je vous ai dite[3] : le moyen de songer à l'état de vos affaires sans une vraie douleur? La mort de Monsieur l'Archevêque vous fait encore un accablement. Je crains, sans savoir pourquoi, que l'empressement d'être à Grignan ne vous ait fait un mal solide. Le chevalier étoit un peu fâché que vous fussiez partie d'Aix sans conclure votre emprunt; il y a des affaires qu'il ne faut pas quitter : elles échappent des mains dès qu'on s'en éloigne. Dieu nous fasse la grâce de nous revoir dans quelque temps! Dieu vous conserve! ayez soin de votre santé; la mienne m'est considérable par l'intérêt que vous y prenez. J'ai fait ce matin encore certains adieux par rapport à vous : c'est le sel qui donne du goût à ce que je fais. Adieu, ma très-aimable Comtesse : je pleure; quelle folie! c'est que ce redoublement d'absence et d'éloignement me fait mal. Voyez M. de la Garde, soutenez-vous, ne vous laissez point accabler, servez-vous de votre courage, et mettez en œuvre les décrets de la Providence.

3. Voyez ci-dessus, p. 1 et p. 3, le commencement et le troisième alinéa de la lettre du 1er avril.

1164. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi, un peu tard, 13e avril[1].

Non-seulement, ma chère fille, nous ne sommes point parties ce matin, mais nous ne partons pour Bretagne[2] que dans douze jours, à cause d'un voyage de Nantes que fait M. de Chaulnes. Madame sa femme est donc venue ce matin me demander si je veux bien aller passer dix jours à Chaulnes avec elle, ou bien qu'à jour nommé nous nous trouvions à Rouen, pour aller en Bretagne par Caen; je n'ai pas balancé : je suis tellement en l'air, et tellement partie de Paris, que je m'en vais me reposer à Chaulnes; Mme de Kerman prend le même parti. Ainsi voilà qui est fait, et nous partons demain; mais vous, ma chère Comtesse[3], vous voilà à Grignan. J'entre dans vos inquiétudes et je les sens. Vous aviez grande peur[4] qu'il n'y eût point de guerre, et vous songiez dans quel endroit de l'Europe vous seriez obligée d'envoyer votre enfant. La Providence s'est bien moquée de vos pensées; toute l'Europe est en feu : vous n'aviez pas songé au prince d'Orange, qui est l'Attila de ce temps. On dit aujourd'hui une grande nouvelle, et qui feroit une grande diversion : le roi de Pologne déclarant la guerre à l'Empereur par vingt sujets de plainte, et le Turc n'ayant point fait la paix, les bords du Rhin ne seroient pas fort à craindre[5]. Enfin, ma fille, tout est en

Lettre 1164. — 1. C'est ainsi que la lettre est datée dans l'édition de 1754. Celle de 1737 ne donne pas les mots *un peu tard*.

2. « Pour la Bretagne. » (*Édition de* 1754.)

3. « Mme de Kerman pense de même. Ainsi voilà qui est fait, nous partons demain pour aller à Chaulnes ; mais vous, ma chère belle, etc. » (*Ibidem.*)

4. « Grand'peur. » (*Ibidem.*)

5. La *Gazette* du 9 avril parle des ordres envoyés et réitérés par

1689 l'air, tout est entre les mains de Dieu. Ce petit garçon, déjà tout accoutumé au métier, tout instruit, tout capable, ayant vu trois siéges avant dix-sept ans : voilà ce que vous ne pensiez pas, mais ce que Dieu voyoit de toute éternité. Dites-moi ce que c'est que la vocation de Pauline. Adieu, ma très-aimable : songez que vous êtes une femme forte, que si vous n'aviez la guerre vous l'iriez chercher, que Dieu conserve votre fils, qu'il est entre ses mains, et que vous devez espérer de le revoir en bonne santé ; songez de combien de périls il a tiré le chevalier, et que votre enfant marchera sur les pas de son oncle.

1165. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN[1].

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre (nº 1155, tome VIII, p. 544), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 13e avril 1689.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je pars pour aller en Bretagne étrangler Pindref, s'il ne vous rend justice, mon cher cousin ; sérieusement, je le ferai gouverner par quelques-uns de ses amis, car je suis fort loin de lui, et la Bretagne, comme vous savez, est fort grande, et quand on demeure à soixante lieues les uns des autres chacun chez soi, cela s'appelle à l'égard des étrangers être en Bretagne tous ensemble, comme dans une communauté : enfin je vous en rendrai

la cour impériale « pour faire retourner en Hongrie tous les régiments qui étoient en marche vers le Rhin. »

Lettre 1165. — 1. Cette lettre est biffée tout entière dans notre manuscrit, et elle a été omise dans la première édition (1697).

compte. Cependant j'emporte votre mémoire sur cette affaire. 1689

Vous avez fort bien répondu au greffier d'Autun[2]; mais pour moi, qui ne puis pas dire les mêmes choses que vous, vous m'obligeriez fort de me faire une réponse au lieutenant général d'Auxois, qui me demande un homme pour l'arrière-ban. Je dis que j'ai donné le fonds de la terre de Bourbilly à ma fille en la mariant[3]. Si on me tourmente pour l'usufruit, je vous demande pardon, mon cher cousin, mais je me jetterai sans balancer dans la bourgeoisie de Paris : je montrerai les baux de mes maisons; je produirai mes quittances des boues et des lanternes; je ferai même voir que j'ai rendu le pain bénit; enfin, mon cher cousin, je tâcherai de me sauver par les marais comme je pourrai, plutôt que de payer cinq ou six cents livres pour un homme d'arrière-ban. Au reste, voici un étrange commencement de guerre, où d'abord nous faisons paroître notre dernière ressource.

Mon fils, comme je vous ai déjà mandé, a été choisi par cinq ou six cents gentilshommes de son canton, pour être à leur tête quand il faudra marcher. C'est un honneur, je l'avoue; mais cette dépense, quand on a été dix ans à la guerre d'une autre manière, est fort désagréable.

J'ai vu ici M. Jeannin, mon ancien ami, et Mme de Montjeu[4], que je trouve fort aimable. Mme de Toulongeon

2. Voyez la lettre de Bussy du 23 mars précédent, tome VIII, p. 547.

3. Cette terre avait été donnée en nue propriété à Mme de Grignan, par le contrat de mariage de Charles de Sévigné; elle ne devait en jouir qu'après la mort de sa mère. Voyez la *Notice*, p. 259, 260, et la lettre de Charles de Sévigné, tome VII, p. 255 et suivantes. — A la ligne précédente, le mot *donné*, sauté par Bussy, a été ajouté d'une autre main.

4. La belle-fille de Jeannin. Voyez au tome VIII, p. 314, la fin de la lettre de Mme de Sévigné à Bussy, du 9 décembre 1688.

1689 vaut son prix aussi. Amusez-vous avec ces jolies femmes, et conservez toujours une santé qui réjouit et donne l'espérance à tout notre sang.

Je ne sais ce que nos cousines allemandes auront résolu[5]. On dit que la paix du Turc avec l'Empereur n'est pas faite, et que le roi de Pologne veut faire la guerre à celui-ci; si cela est, les bords du Rhin seront libres[6]. Dieu nous préserve! voilà bien des guerres en l'air.

J'embrasse ma chère nièce, et vous recommande toujours l'un à l'autre. Je vous conjure de faire mes adieux à Monsieur d'Autun, je n'ai pas l'esprit de lui écrire; je l'honore et je l'estime toujours; répondez pour moi, mon cher cousin.

DE CORBINELLI.

Je suis si chagrin, Monsieur, de voir partir Madame votre cousine, que si je voulois vous écrire une longue lettre, ni vous ni moi n'y comprendrions rien. Il vaut mieux que je coupe court, et que je me contente de vous dire que l'amitié a ses peines aussi bien que l'amour, et que sur ce chapitre je voudrois dire comme Mlle de Scudéry a dit sur celui-ci :

Vivre avec son Iris dans une paix profonde,
Et ne compter pour rien tout le reste du monde.

Je[7] vous dirai seulement que j'ai reçu et admiré vos

5. Voyez les lettres du 16 et du 23 mars 1689, tome VIII, p. 531 et p. 545.

6. « L'Empereur a envoyé des ordres pour faire remarcher en Hongrie les troupes qui étoient en marche vers le Rhin, et l'on commence à croire que la paix avec les Turcs ne se fera pas cette année. » (*Journal* de Dangeau, 7 avril 1689.) — Voyez plus haut, p. 15, note 5.

7. Toute la suite de la lettre, à partir d'ici, manque dans le manuscrit. Elle a paru pour la première fois dans la seconde partie des *Nouvelles lettres* de Bussy (1709, p. 373), sous la date du 15 avril.

épigrammes de Martial[8], et qu'il me paroît que vous reprenez un nouveau feu. Sans vous flatter, vous lui faites beaucoup d'honneur de l'avoir choisi pour lui prêter votre style, qu'Horace et Pétrone méritoient mieux que lui, et qu'ils préféreroient assurément à tout autre traducteur. 1689

Je vous envoie les nouvelles du jour; elles sont assez curieuses; c'est sans tirer à conséquence, car je n'en écris jamais, mais c'est pour étourdir mon chagrin sur le départ de Mme de Sévigné. On vient d'apprendre que les Liégeois, qui avoient accepté la neutralité, se sont déclarés contre nous, et voici à quelle occasion. Le chevalier de Tessé[9], qui conduisoit à Bonn un grand convoi de poudres, bombes, carcasses, et cent mille écus, ayant eu avis que quelques troupes hollandoises l'avoient coupé, retourna sur ses pas; et croyant être en sûreté à Liége, il s'y retira avec son convoi, comme dans une de nos places. Cependant les Hollandois ont si bien fait, qu'ils ont persuadé aux Liégeois de leur livrer ce dépôt, et par là ils se sont déclarés contre nous de la manière du monde la plus infâme.

Le cardinal de Furstemberg vient ici; il est à Metz. Le maréchal d'Humières est à Philippeville, où il as-

8. L'édition des *Nouvelles lettres* que nous avons citée dans la note précédente contient (aux p. 362-365) un billet de Bussy à Corbinelli, daté du 27 mars 1689, et suivi de la traduction en vers français de six épigrammes de Martial. Ce billet commence ainsi : « Je me suis amusé depuis quelque temps, Monsieur, à traduire quelques épigrammes de Martial qui m'ont paru justes et que j'avois passées dans ma première traduction. » Voyez tome VII, p. 59, note 7.

9. Philibert-Emmanuel, dit le chevalier de Tessé, frère puîné de celui qui fut maréchal de Tessé en 1703, maréchal de camp et lieutenant général des armées du roi d'Angleterre, gouverneur d'Ath. Il mourut à Crémone le 20 août 1701. Sa mère était sœur du mari de Mme de Lavardin.

1689 semble toutes les troupes en corps d'armée. La paix du Turc n'est point faite, et Tékeli[10] vient d'avoir un grand avantage sur les Impériaux. Enfin le pape a donné la dispense pour le mariage de Mlle de Coislin et du prince d'Enrichemont. Ce mariage se fait lundi 18e du mois[11]. Le traité des Suisses est fait; ils promettent au Roi et à l'Empereur de ne donner ni à l'un ni à l'autre passage sur leurs terres, moyennant que le Roi et l'Empereur leur entretiennent chacun quinze cents hommes pour garder leurs frontières[12].

Gabaret[13] retourne en Irlande avec vingt vaisseaux, cinq mille hommes et douze cent mille francs. Le prince d'Orange a obtenu six cent mille livres sterling pour rembourser les Hollandois de leurs avances[14], et il a envoyé cinq mille hommes en Flandre. Le jour de son couronnement est pris au 25e avril[15].

Le comte de Brionne a épousé Mlle d'Espinay[16]. M. de Duras visite tous les postes que nous avons sur le Rhin. On fortifie diligemment Mayence, et l'on ruine tout le pays qu'on ne peut pas garder aux environs du Rhin[17].

10. Émeric Tékeli, magnat hongrois, qui depuis plusieurs années s'était uni aux Turcs. Soliman II, en 1690, le nomma prince de Transylvanie, puis roi de Hongrie. Il mourut en 1705.

11. Voyez la *Gazette* du 23 avril, et tome VIII, p. 365, note 14, et p. 513, note 4.

12. Voyez la lettre du 30 mars précédent, tome VIII, p. 564 et la note 21.

13. Chef d'escadre. Voyez la *Gazette*, p. 168, et plus bas, p. 62, la seconde partie de la note 16.

14. Voyez la *Gazette* du 9 avril, p. 164.

15. Le couronnement eut lieu, non le 25, mais le 21 avril. Voyez l'*Histoire* de Macaulay, chapitre XI, tome IV, p. 117, et la *Gazette* du 30 avril.

16. Voyez tome VIII, p. 296, note 6.

17. Voyez l'*Histoire de Louvois*, par M. Rousset, tome IV, p. 223.

1689

1166. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Chaulnes, ce dimanche 17e avril.

Me voici à Chaulnes[1], ma chère fille, et toujours triste de m'éloigner encore de vous. J'attends votre lettre vendredi : quelle tristesse de ne pouvoir plus recevoir réglément de vos nouvelles trois fois la semaine ! c'est justement cela que j'ai sur le cœur, et que j'appelois *ma petite tristesse*[2]; vraiment elle n'est pas petite, et je sentirai cette privation. Monsieur le chevalier m'écrivit de Versailles un petit adieu tout plein de tendresse ; j'en fus touchée, car il laisse ignorer assez cruellement la part qu'on a dans son estime ; et comme on la souhaite extrêmement, c'est une véritable joie dont il prive ses amis[3]. Je le remerciai de son billet par un autre que je lui écrivis en partant : il me mandoit que votre enfant ne seroit point d'un certain détachement, parce qu'il n'étoit plus question de la chose qu'on avoit dite : cela me soulagea fort le cœur ; et comme il vous l'aura mandé, vous aurez respiré comme moi. Je ne comprends que trop toutes vos peines ; elles retournent sur moi, de sorte que je les sens de deux côtés.

Je partis donc jeudi, ma chère Comtesse, avec Mme de

Lettre 1166. — 1. Cette première phrase ne se trouve que dans l'édition de 1737, qui n'a pas la suivante et reprend : « Le chevalier m'écrivit, etc. » — Chaulnes, en Picardie, entre Roye et Péronne ; le château a été presque entièrement abattu depuis la Révolution ; on n'a conservé que deux pavillons. Le parc avait déjà été coupé il y a à peu près vingt ans. Il était remarquable par d'immenses charmilles, disposées de façon à imiter les différents ordres d'architecture. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Voyez ci-dessus, p. 1 et 14.

3. Toute la fin de l'alinéa, à partir d'ici, manque encore dans le texte de 1737.

1689 Chaulnes et Mme de Kerman. Nous étions dans le meilleur carrosse, avec les meilleurs chevaux, la plus grande quantité d'équipages, de fourgons, de cavaliers, de commodités, de précautions que l'on puisse imaginer. Nous vînmes coucher à Pont[4] dans une jolie petite hôtellerie, et le lendemain ici. Les chemins sont fort vilains[5]; mais cette maison est très-belle et d'un grand air, quoique démeublée, et les jardins négligés. A peine le vert veut-il montrer le nez; pas un rossignol encore : enfin l'hiver le 17e d'avril. Mais il est aisé d'imaginer les beautés de ces promenades : tout est régulier et magnifique; un grand parterre en face, des boulingrins vis-à-vis des ailes, un grand jet d'eau dans le parterre, deux dans les boulingrins, et un autre tout égaré dans le milieu d'un pré, qui est admirablement bien nommé *le Solitaire*[6]; un beau pays, de beaux appartements, une vue agréable, quoique plate; de beaux meubles que je n'ai point vus; toutes sortes d'agréments et de commodités : enfin une maison digne de tout ce que vous en avez ouï dire en vers et en prose[7]. Mais une duchesse si bonne et si aimable, et si obligeante pour moi, que si vous m'aimez, chose dont je ne doute nullement, il faut nécessairement

4. Pont-Sainte-Maxence, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Senlis.

5. « Fort mauvais. » (*Édition de* 1754.)

6. Le manuscrit autographe des *Chansons de Coulanges*, conservé à la Bibliothèque impériale, contient deux couplets, sur l'air de *Joconde*, intitulés : *le Solitaire de Chaulnes devenu homme du monde*. A ces couplets est jointe la note que voici, écrite également de la main de Coulanges : « C'est un jet d'eau qu'on appeloit de ce nom parce qu'il étoit dans un lieu écarté et brut, qui est enfin devenu un lieu délicieux du consentement de Mme la duchesse de Chaulnes, qui s'y étoit toujours opposée. »

7. Tout ce qui suit manque dans l'édition de 1737, qui ne reprend qu'à : « Ma fille, vous êtes trop aimable, trop reconnoissante . vraiment c'est bien de la reconnoissance, etc. » (p. 24, 3e ligne).

que vous lui soyez fort obligée de toutes les amitiés que j'en reçois. Nous serons dans cette aimable maison encore six ou sept jours; et puis, par la Normandie, nous gagnerons Rennes vers le deux ou trois du mois prochain. Je vous ai mandé comme un voyage de M. de Chaulnes avoit dérangé le nôtre. Voilà, ma chère bonne, tout ce que je puis vous dire de moi, et que je suis dans la meilleure santé du monde; mais vous, mon enfant, comment êtes-vous? que je suis loin de vous! et que votre souvenir en est près! et le moyen de n'être pas triste? 1689

Je reçois votre lettre du samedi saint, 9e avril. Ma fille, vous prenez trop sur vous, vous abusez de votre jeunesse; vous voyez que votre tête ne veut plus que vous l'épuisiez par des écritures infinies : si vous ne l'écoutez pas, elle vous fera un mauvais tour. Vous lui refusez une saignée : pourquoi ne la pas faire à Aix pendant que vous mangiez gras? enfin je suis malcontente de vous et de votre santé. Vos raisons d'épargner le séjour d'Avignon sont bonnes; sans cela, comme vous dites, il étoit trop matin pour Grignan; le cruel hiver et les vents terribles y sont encore à redouter. Pour votre requête civile, nous voilà, Monsieur le chevalier et moi, hors d'état de vous y servir : il croit s'en aller dans un moment; me voilà partie : ce n'est pas une affaire d'un jour; Hercule ne sauroit se défaire d'Antée[8], ni le déraciner de sa chicane en trois mois : c'est donc Monsieur d'Arles qui sera chargé de cette affaire. C'est tout cela qui me faisoit dire que si vous eussiez pu venir cet hiver avec M. de Grignan, c'étoit bien le droit du jeu que vous eussiez fini entièrement cette affaire : votre présence y auroit fait des merveilles. Vous me parlez des esprits de

8. Géant de Libye, fils de Neptune et de la Terre, étouffé par Hercule. (*Note de Perrin.*)

1689 Provence; ceux de ce pays-ci ne sont point si difficiles à comprendre : cela est vu en un moment; mais vous, ma très-chère, vous êtes trop aimable, trop reconnoissante : vraiment c'est bien de la reconnoissance que tout ce que vous me dites; je m'y connois : c'est de la plus tendre et de la plus noble qu'il y ait dans le monde. Conservez bien vos sentiments, vos pensées, la droiture de votre esprit; repassez quelquefois sur tout cela, comme on sent de l'eau de la reine d'Hongrie quand on est dans le mauvais air; ne prenez rien du pays où vous êtes, conservez ce que vous y avez porté; et surtout, ma chère enfant, ménagez votre santé, si vous m'aimez, et si vous voulez que je revienne[9].

1167. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Chaulnes, ce mardi 19e avril.

J'ATTENDS vos lettres : la poste arrive ici trois fois la semaine, j'ai envie d'y demeurer. Je commence donc à vous écrire, pour vous rendre compte de mes pensées; car je n'ai plus d'autres nouvelles à vous mander : cela ne composera pas des lettres bien divertissantes, et même vous n'y verrez rien de nouveau, puisque vous savez depuis longtemps que je vous aime et comme je vous aime. Vous feriez donc bien, au lieu de lire mes lettres, de les laisser là, et de dire : « Je sais bien ce que me mande ma mère; » mais, persuadée que vous n'aurez pas la force d'en user ainsi, je vous dirai que je suis en peine de vous, de votre santé, de votre mal de tête.

9. Ce dernier membre de phrase : « et si vous voulez, etc., » manque dans l'édition de 1737.

L'air de Grignan me fait peur[1] : un vent qui *déracine ceux dont la tête étoit voisine du ciel*, 1689

Et dont les pieds touchoient à l'empire des morts[2],

me fait trembler. Je crains qu'il n'emporte ma chère enfant, qu'il ne l'épuise, qu'il ne la dessèche, qu'il ne lui ôte le sommeil, son embonpoint, sa beauté : toutes ces craintes me font transir, je vous l'avoue, et troublent mon repos[3]. Je fus l'autre jour me promener seule dans ces belles allées : Mme de Chaulnes étoit enfermée avec notre Rochon[4], Mme de Kerman est délicate : je répétois donc pour les Rochers ; je portai toutes ces pensées, elles sont tristes : je sentois pourtant quelque plaisir d'être seule. Je relus trois ou quatre de vos lettres : vous parlez de bien écrire ; personne n'écrit mieux que vous : quelle facilité de vous expliquer en peu de mots, et comme vous les placez ! cette lecture me toucha le cœur et me contenta l'esprit. Voici une maison fort agréable ; on y a beaucoup de liberté. Vous connoissez les bonnes

Lettre 1167. — 1. L'édition de 1737, où la lettre commence seulement ici, donne : « L'air de Grignan me fait peur pour vous, ma fille. »

2. Tel est le texte de 1737, qui donne certainement la vraie leçon. Le premier vers, par trop dénaturé, a empêché Perrin de reconnaître la Fontaine, et il a mis en note : « Expressions poétiques prises de Virgile, au sujet d'un chêne. (On peut voir le livre II des *Géorgiques*, vers 291 et 292, *et le livre IV de l'*Énéide, *vers* 445 *et* 446.) » — Dans l'édition de 1754, le premier vers se trouve rétabli ainsi :

Des arbres dont la tête au ciel étoit voisine.

Voyez dans la Fontaine *le Chêne et le Roseau*, livre I, fable xxii :

Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel étoit voisine,
Et dont les pieds touchoient à l'empire des morts.

3. « Et ne me laissent aucun repos. » (*Édition de* 1754.)

4. Voyez tome VIII, p. 521, note 3. — Dans l'édition de 1754 : « Mme de Chaulnes étoit enfermée pour des affaires. »

1689 et solides qualités de cette duchesse. Mme de Kerman est une fort aimable personne, j'en ai tâté; elle a bien plus de mérite et d'esprit qu'elle n'en laisse paroître; elle est fort loin de l'ignorance des femmes, elle a bien des lumières, et les augmente tous les jours par les bonnes lectures : c'est dommage que son établissement soit au fond de la basse Bretagne[5]. Quand vous pourrez écrire à M. et à Mme de Chaulnes, je leur donne ma part; vous me ferez écrire par Pauline : je connois votre style, c'est assez. Je vous souhaite M. de Grignan; je n'aime point que vous soyez seule dans ce château, pauvre petite Orithye[6]! mais Borée n'est point doux ni galant pour vous[7], c'est ce qui m'afflige. Adieu, ma très-chère : je vous embrasse tendrement. Respectez[8] votre côté, respectez votre tête, on ne sait où courir. Je comprends vos peines pour votre fils, je les sens, et par lui que j'aime, et par vous que j'aime encore plus : cette inquiétude tire deux coups sur moi.

Corbinelli est toujours chez nous, toujours le meilleur homme du monde[9], et toujours abîmé dans sa philosophie christianisée; car il ne lit que des livres saints.

5. Il est dit dans Moréri que le mari de Mme de Kerman, qui entre autres titres avait celui de premier banneret de Léon, mourut en son château de Seixploé, appelé de Maillé, en basse Bretagne.

6. Orithye, fille d'Érechthée, roi d'Athènes, fut enlevée par Borée, roi de Thrace; ce qui a donné lieu à la fable de l'enlèvement d'Orithye par le vent qui porte le nom de Borée. (*Note de Perrin*, 1737.)

7. « N'est point civil ni galant pour vous. » (*Édition de* 1754.)

8. « Adieu, très-chère : respectez, etc. » (*Ibidem.*) — L'impression de 1737 n'a pas les deux dernières phrases de l'alinéa.

9. « ....toujours chez nous, le meilleur homme du monde, etc. » (*Édition de* 1754.)

1168. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Chaulnes, ce vendredi 22e avril.

J'ATTENDS vos lettres, ma chère fille : on les reçoit ici trois fois la semaine. C'est dommage de partir d'un lieu si beau et si charmant, et où l'on trouve cette consolation; mais vous savez[1] que l'on souffre tout, hors le bien-être; il s'en faut pourtant beaucoup que je croie le trouver où vous n'êtes pas[2]. Nous partons d'ici dimanche avec un temps admirable, qui nous a donné ici en trois jours toutes les beautés du printemps. Nous irons coucher à Amiens, et de là, par Rouen et la Normandie, nous gagnerons la Bretagne. Je vous écrirai de tous les lieux que je pourrai. Je serai quelques jours seulement à Rennes, pour voir M. de Chaulnes, et puis je m'en irai aux Rochers; je mourrois de faire longtemps la vie de Rennes. Mais comprenez-vous bien l'impatience que j'ai de recevoir vos lettres, et de savoir si vous avez été saignée, et comment[3] cette bonne tête, qui ne vous avoit jamais fait aucun mal, et dont vous vous louiez tant au milieu de vos autres maux[4], se trouve de l'air de Grignan? Que je hais ces sortes de vapeurs d'épuisement! qu'elles sont difficiles à guérir, quand le remède est de

LETTRE 1168. — 1. L'édition de 1754 commence ainsi la lettre : « C'est dommage de partir d'un lieu si beau, si charmant, et où l'on reçoit vos lettres trois fois la semaine; vous savez, etc. »

2. Ce dernier membre de phrase : « il s'en faut pourtant, etc., » n'est pas dans le texte de 1737, qui donne au commencement de la phrase suivante : « Nous en partons dimanche.... »

3. « Je ne pourrois soutenir longtemps la vie de Rennes. Mais comprenez-vous bien l'impatience que j'ai de savoir de vos nouvelles, et comment, etc. » (*Édition de* 1737.)

4. Ce membre de phrase : « et dont vous vous louiez tant, etc., » manque dans l'édition de 1754.

1689 s'hébéter, de ne point penser, d'être dans l'inaction! c'est un martyre pour une personne aussi vive et aussi active que vous[5] : hélas! comme vous dites, compter les solives, ou vous faire malade[6], est une étrange extrémité. Je rêve souvent à tout cela, je relis vos lettres à loisir; et comme je n'ai rien du tout à faire, je cause avec vous, ma chère enfant, et je commence ma lettre avant que la vôtre soit arrivée; mais que ce loisir ne vous donne pas la pensée d'en faire autant : conservez-vous et faites écrire Pauline. Je regardois l'autre jour son écriture, elle ressemble tout à fait à la vôtre; son orthographe est parfaite : cela n'est-il pas joli? enfin, ma chère Comtesse, servez-vous, je vous prie, de ce petit secrétaire, qui me plaît fort[7]. Pauline se façonnera fort en écrivant ce que vous pensez; rien ne sauroit être si bon pour elle, ni pour vous.

Nous avons vu les machines de M. de Chaulnes : elles sont admirables, et d'une simplicité sublime. On voit cinq gros jets d'eau dans ce parterre et ces boulingrins, un abreuvoir qui est un petit canal, des fontaines à l'office, à la cuisine, à la lessive, et autrefois il n'y avoit pas de quoi boire[8]. Louez-le un peu de son courage, car tout ce pays se moquoit de lui; il a fait vingt allées tout au travers des choux dans un jeune bois qu'on ne regar-

5. « Quand le remède consiste à s'hébéter, à ne point penser, à demeurer dans l'inaction! pour une personne aussi vive et aussi active, c'est un martyre. » (*Édition de* 1754.)

6. « Ou se faire malade. » (*Ibidem.*)

7. « Que j'aime beaucoup. » (*Édition de* 1737.)

8. Le duc de Chaulnes avait fait amener les eaux du bourg de Lihons, situé à une demi-lieue de Chaulnes; il avait en outre fait creuser un puits, qui, à l'aide d'une machine, fournissait des eaux abondantes. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dans une des notes du manuscrit de Coulanges cité plus haut (p. 22, note 6), il est parlé de la machine qui élève l'eau du jet nommé *le Solitaire.*

doit pas, qui font une beauté achevée; et tout cela pour être en Bretagne ou à Versailles. Mon Dieu, ma chère enfant, que mon loisir est dangereux pour vous! je crains qu'il ne vous fasse mal; il se sent de la tristesse de mes rêveries. Je sens vivement de ne plus causer avec le chevalier; cette liaison si naturelle m'étoit d'une extrême consolation. Je m'ennuie fort aussi de ne point savoir des nouvelles de mon marquis : que de sacrifices à faire à Dieu! je le regarde souvent dans tout ce qui arrive, et nous sommes tous bien foibles et bien tremblants sous la main toute-puissante qui remue l'Europe d'une telle manière présentement, qu'on seroit bien empêché de dire ce qui arrivera de ce nuage répandu partout. 1689

Voilà votre lettre du 14e, qui me donne de la joie. Vous n'avez plus si mal à la tête, vous ne voulez donc pas[9] qu'on dise *vapeurs;* mais que ferons-nous, si vous nous ôtez ce mot? car on le met à tout : en attendant que vous autres cartésiens en ayez trouvé un autre, je vous demande permission de m'en servir. Tâchez donc de vous guérir de ces maux, de ces étourdissements qui rendent incapable de tout. Ce mal de côté me donnoit bien du chagrin aussi; nous ne le connoissions plus depuis longtemps : reprenez votre aimable pervenche, mettez-la à votre point, et parlez-moi toujours[10] de votre santé; la mienne est toute parfaite, malgré quelques chagrins qu'on ne sauroit éviter. J'ai admiré les bornes que vous voulez donner à ma vie; ce tour et cette expression sont dignes de votre tendresse : j'en sens tout le prix. Nous laissons ici le printemps dans ses char-

9. « Vous ne voulez pas. » (*Édition de* 1754.)
10. « .... bien du chagrin aussi : parlez-moi toujours, etc. » (*Édition de* 1737.)

1689 mants commencements : ce château est fort beau, mais l'élévation du vôtre le fait bien plus ressembler à un palais d'Apollidon[11].

1169. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Chaulnes, ce dimanche 24e avril.

Nous pensions partir aujourd'hui, ma chère fille, mais ce ne sera que demain. Mme de Chaulnes eut avant-hier au soir un si grand mal de gorge, tant de peine à avaler, une si grosse enflure à l'oreille, que Mme de Kerman et moi nous ne savions que faire. A Paris, on auroit saigné d'abord; mais ici elle fut frottée à loisir avec du baume tranquille, bien bouchonnée, du papier brouillard par-dessus; elle se coucha bien chaudement, avec même un peu de fièvre : en vérité, ma fille, il y a du miracle à ce que nous avons vu de nos yeux. Ce précieux baume la guérit pendant la nuit si parfaitement, et de l'enflure, et du mal de gorge, et des amygdales, que le lendemain elle *alla jouer à la fossette*[1], et ce n'est que par façon qu'elle a pris un jour de repos. En vérité, ce remède est divin; conservez bien ce que vous en avez, il ne faut jamais être sans ce secours. Mais, ma chère enfant, que je suis fâchée de votre mal de tête! que pensez-vous me dire, de ressembler à M. Pascal? Vous me faites mourir. Il est vrai que c'est une belle chose que d'écrire comme lui : rien n'est si divin ; mais la cruelle chose que d'avoir une tête aussi délicate et aussi épuisée que la sienne, qui

11. Voyez tome II, p. 253, note 15.

Lettre 1169. — 1. Voyez *le Médecin malgré lui*, acte I, scène v.

a fait le tourment de sa vie, et l'a coupée enfin au milieu de sa course! Il n'est pas toujours question des propositions d'Euclide pour se casser la tête : un certain point d'épuisement fait le même effet. Je crains aussi que l'air de Grignan ne vous gourmande et ne vous tourbillonne : ah! que cela est fâcheux! Je crains déjà que vous ne soyez emmaigrie et dévorée : ah! plût à Dieu que votre air fût comme celui-ci, qui est parfait[2]! Il me semble que vous regrettez bien sincèrement celui de Livry, tout maudit qu'il étoit quelquefois par de certaines personnes[3] mal disposées pour lui. Que nous le trouvions aimable[4]! que ces pluies étoient charmantes! nous n'oublierons jamais ce charmant petit endroit[5]. Ma fille, il n'y a que Pauline qui gagne à votre mal de tête, car elle est trop heureuse d'écrire tout ce que vous pensez, et d'apprendre à haïr sa mère, comme vous haïssez la vôtre. Elle voit que vous me déclarez que pour vous bien porter, il faut nécessairement que vous ne m'aimiez plus : que n'entend-elle point de bon et d'agréable depuis qu'elle écrit pour vous? Ce que vous dites sur la pluie est trop plaisant; qu'est-ce que c'est que de la pluie? comment est-elle faite? est-ce qu'il y a de la pluie? et comparer celle de Provence[6] aux larmes des petits enfants qui pleurent de colère et point de bon naturel, je vous assure que rien n'est si plaisamment pensé; est-ce que Pauline n'en rioit

1689

2. « .... ne vous gourmande et ne vous tourbillonne; ah! plût à Dieu qu'il fût comme celui-ci, qui est parfait! » (*Édition de* 1737.)

3. Le chevalier de Grignan trouvait le séjour de Livry trop humide. Voyez la lettre du 10 novembre 1688, tome VIII, p. 253.

4. « Que nous le trouvions doux et gracieux! » (*Édition de* 1754.)

5. « Cet aimable petit endroit. » (*Ibidem.*)

6. Il y pleut rarement, et quelquefois même point du tout, ou si peu pendant l'été, que la terre en est alors moins humectée qu'échauffée. (*Note de Perrin*, 1737.)

1689 point de tout son cœur? Que[7] je la trouve heureuse, encore une fois! Vous n'avez point été saignée, ma chère enfant; je n'ose vous conseiller de si loin; la saignée peut n'être pas bonne aux épuisements. Vous êtes trop aimable d'aimer à parler de moi; je vaux bien mieux quand vous me contez, que je ne vaux en personne[8]. Adieu, ma très-chère enfant : je me suis fort reposée ici; plût à Dieu que votre santé fût aussi bonne que la mienne! Mais qu'il est douloureux d'être si loin l'une de l'autre! il n'y a plus moyen de s'embrasser : à Paris ce n'étoit pas une affaire. Je voudrois que vos bâtiments se fissent comme les murailles de Thèbes, par Amphion; vous faites l'ignorante : je suis assurée que Pauline même n'ignore point cet endroit de la Fable[9].

1170. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Péquigny, ce mercredi 27e avril.

Nous partîmes de Chaulnes lundi, et nous vînmes coucher à Amiens[1], où Mme de Chaulnes est honorée et révérée comme vous l'êtes en Provence; je n'ai jamais vu que cela de pareil. L'Intendant[2] nous y donna un

7. Cette phrase et la suivante manquent dans l'impression de 1737.

8. « Que je ne vaux en corps et en âme. » (*Édition de* 1754.) Le membre de phrase qui suit : « Adieu, ma très-chère enfant, » n'est pas dans cette édition.

9. « Que Pauline est en état de rendre compte de cet endroit de la Fable. » (*Édition de* 1754.) — Le chevalier Perrin l'explique cependant par une longue note.

Lettre 1170. — 1. « Nous partîmes de Chaulnes lundi, pour aller coucher à Amiens. » (*Édition de* 1754.)

2. Louis Chauvelin, intendant de Picardie, père du garde des

grand et bon souper maigre, à cause de saint Marc; hier à dîner en gras en perfection[3]. L'après-dînée nous vînmes ici[4], dans un château où tout l'orgueil de l'héritière de Péquigny[5] est étalé. C'est un vieux bâtiment élevé au-dessus de la ville, comme Grignan; un parfaitement beau chapitre, comme à Grignan; un doyen, douze chanoines; je ne sais si la fondation est aussi belle, mais ce sont des terrasses sur la rivière de Somme, qui fait cent tours[6] dans les prairies : voilà ce qui n'est point à Grignan. Il y a un camp de César à un quart de lieue d'ici, dont on respecte encore les tranchées : cela figure avec le pont du Gard[7]. Vous me demandez[8] : « Ma mère, que faites-vous donc? est-ce que vous n'allez point en Bretagne? » Je vous répondrai : « Ma fille, nous irons; mais comme M. de Chaulnes ne sera que le 9e du mois prochain à Rennes, nous avons du temps, et nous ne partirons d'ici que dans deux jours. » Ce retardement ne me fait point de mal; je prends d'ici mes mesures pour aller à Nantes au mois de juin ou de juillet. Je n'espère aucune véritable joie dans tout ce temps, puisque je ne vous verrai point; ainsi je vis au jour la journée, attendant et regardant un autre temps du coin de l'œil, dont Dieu[9] est le maître, comme de toutes les choses de

1689

sceaux. Il était fils d'une sœur de la femme du chancelier le Tellier, et mourut en 1719. Il avait, dit Saint-Simon (tome II, p. 219), « peu de lumières, mais beaucoup de probité. »

3. « Dans la perfection. » (*Édition de* 1737.)

4. « Nous arrivâmes ici. » (*Édition de* 1754.)

5. Voyez tome IV, p. 476, note 2.

6. « Qui font cent tours. » (*Édition de* 1737.)

7. Ce pont, d'une structure admirable, est un ancien ouvrage des Romains, dans le bas Languedoc, sur le Gardon; il est bâti de pierres de taille d'une grosseur et d'une longueur surprenantes, et a trois rangs d'arches les unes sur les autres. (*Note de Perrin.*)

8. « Vous me dites. » (*Édition de* 1754.)

9. « Je regarde et j'espère un autre temps, dont Dieu, etc. » (*Ibidem.*)

1689 ce monde. Mais je pense fort souvent à votre santé, à votre tête, à cet air impétueux qui vous mange : vous admirez la bonté des murailles de votre château, et moi j'admire la vôtre de vouloir bien vous exposer à cette violence. Adieu, ma très-chère. Mme de Chaulnes et Mme de Kerman vous font mille compliments. Nous lisons; j'ai la *Vie du duc d'Épernon*[10], qui tient presque un siècle[11]; elle est fort amusante. Je vous aime, je vous embrasse, il ne m'est pas possible de vous dire avec quel sentiment de tendresse et de sensibilité.

1171. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Péquigny, ce samedi 30e avril.

Si j'en crois le vent, ma chère fille, je suis à Grignan : la bise en campagne n'y sauroit mieux faire. Pour moi, je crois que nous allons entrer dans les rigueurs du mois de mai, que nous avons vu[1] si souvent à Livry. Il y a trois jours que nous sommes dans cette belle maison, où la vue est agréable au dernier point; nous en partons

10. L'*Histoire de la vie du duc d'Épernon, divisée en trois parties* (Paris, A. Courbé, 1655, in-folio), a été composée par Guillaume Girard, archidiacre d'Angoulême, qui avait été secrétaire du duc d'Épernon; elle va des années 1570 à 1642. L'Achevé d'imprimer de la première édition est du 11 janvier 1655. Le nom de l'auteur ne se trouve qu'à la dédicace.

11. « Adieu, ma très-chère : je vous embrasse, sans pouvoir vous dire avec quelle tendresse et avec quelle sensibilité. Nous lisons la *Vie du duc d'Épernon*, qui tient presque un siècle. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1171. — 1. *Vu* est écrit ainsi, sans accord, dans les deux éditions de Perrin, qui sont nos seules sources pour cette lettre.

dans une heure, pour aller à Rouen, où nous arriverons demain, et j'y trouverai vos lettres. C'est une grande tristesse pour moi de n'en avoir point reçu depuis six jours : c'est tellement la subsistance nécessaire de mon cœur et de mon esprit, que je languis quand elle me manque. Nous serions à Rouen il y a trois jours[2], si des affaires survenues à Mme de Chaulnes, et une envie de n'arriver que le 9e de mai à Rennes, parce que M. de Chaulnes n'y arrive que ce jour-là de Nantes, ne l'eussent fait demeurer ici. Pour moi, je m'embarrasse peu[3] d'être un mois en chemin : le seul dérangement de vos lettres me donne du chagrin; car j'ai passé dix jours à Chaulnes fort doucement, ayant vos lettres trois fois la semaine. J'ai été à Amiens, j'ai vu ce château[4], j'écris en Bretagne, j'y donne mes ordres; je ne serai pas mieux à Rennes : il n'y a qu'aux Rochers où je serai[5] dans une aimable solitude; mais cette douceur ne me sauroit manquer. Je ne sais présentement aucune nouvelle; j'ignore comment vous vous portez, si vous avez été saignée, si votre bise vous étonne toujours[6] : je la crains infiniment pour vous, je vous l'avoue. Je ne sais point quelle part vous aurez prise au mariage de Mlle d'Alerac[7]; je ne sais

1689

2. « Depuis trois jours. » (*Édition de* 1737.)

3. « Ne l'eussent engagée à demeurer ici. Pour moi, je ne me soucie point, etc. » (*Ibidem.*)

4. « Le château de Péquigny. » (*Édition de* 1754.)

5. « Il n'y a qu'aux Rochers où je suis impatiente d'arriver, parce que j'y serai, etc. » (*Édition de* 1737.)

6. « Je ne sais présentement aucune nouvelle; je ne sais point si la bise vous étonne toujours. » (*Ibidem.*)

7. Ce membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1737. — On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 7 mai 1689 : « M. de Vibraye a épousé ce matin, à Paris, Mlle d'Alerac; personne de la famille de la fille n'a voulu être au mariage, mais ils n'y ont fait aucune opposition. Elle demeurera au Luxembourg, chez Mme de Guise, et s'en va avec elle à Alençon; mais elle viendra saluer Ma-

1689 rien de Monsieur le chevalier, ni de mon marquis; toutes ces choses me tiennent fort au cœur. J'espère[8] que je serai savante demain à Rouen, d'où je vous écrirai encore ; je ne vous écris aujourd'hui qu'afin que cette misérable lettre puisse partir lundi, et que vous n'ajoutiez point à vos inquiétudes celle de douter de ma santé, qui est dans la perfection. Je vous en souhaite une pareille : je me ménage pour l'amour de vous; je ne mange que ce qu'il me faut, que ce qui est bon, point deux repas égaux ; Mme de Chaulnes et Mme de Kerman sont dans ce régime. Voyez, ma fille, si je suis persuadée de votre amitié, puisque je ne rabats rien de cet aimable ton qui me fait entendre que vous desirez ma conservation; ayez

dame la Dauphine avant que de partir. » On voit dans le même *Journal* que Mme de Guise prit congé du Roi et de Madame la Dauphine le 9 mai, pour aller à Alençon, « comme elle a accoutumé de faire tous les ans (voyez la fin de la note). » — La marquise d'Uxelles parle ainsi de ce mariage dans une lettre au comte de la Garde, datée du 12 mai 1689 : « Mlle d'Alerac étant devenue Mme de Vibraye a fini tous les discours sur son mariage peu approuvé de tout le monde, jusqu'au côté de M. de Vibraye, car on prétend qu'il dit qu'ils n'étoient point le fait l'un de l'autre.... Le jeune Vibraye a le mérite de ce temps-ci et est de la cabale des indépendants, favori de Monsieur le Duc et de M. de Vendôme, ami particulier de M. le marquis d'Uxelles.... La conduite de M. de Grignan est à admirer, et j'ose lui souhaiter, comme à Madame la Comtesse et à vous, Monsieur, longue et heureuse vie, afin que vous puissiez tous être les principaux acteurs du mariage du jeune marquis et de Mlle de Mazargues (*Pauline de Grignan, voyez tome V, p.* 43 *et* 65). Ce sera de quoi vous consoler de n'avoir point eu de voix au chapitre aux noces faites. » Une lettre de la même au même, du 14 mai, nous apprend que Mme de Vibraye n'était pas partie pour Alençon avec Mme de Guise, mais qu'elle attendait, pour aller rejoindre sa belle-mère auprès d'elle, le départ de son mari.

8. Toute cette phrase manque dans l'édition de 1737, qui commence ainsi la suivante : « Je vous souhaite une santé pareille à la mienne; je la conserve et la ménage pour l'amour de vous. »

donc les mêmes égards pour moi, ma fille, ne pouvant douter que mes tons ne soient pour le moins aussi bons que les vôtres, et avec bien plus de raison. Adieu, ma chère enfant. J'aime en vérité Pauline, je me sens portée pour elle; il me semble que dans plusieurs petits procès qu'elle a contre vous, je lui serois favorable. Mme de Chaulnes et Mme de Kerman vous disent bien des choses obligeantes. C'est une liseuse que cette dernière; elle sait un peu de tout; j'ai aussi une petite teinture : de sorte que nos superficies s'accommodent [9] fort bien ensemble. 1689

1172. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Au Pontaudemer [1], ce lundi 2e mai.

Je couchai hier à Rouen, ma chère fille, d'où je vous écrivis un mot pour vous dire seulement que j'avois reçu deux de vos lettres avec bien de la tendresse [2]. Je n'écoute plus [3] tout ce qu'elle voudroit me faire sentir; je me dissipe, je serois trop souvent hors de combat, c'est-à-dire hors de la société; c'est assez que je la sente, je ne m'amuse point à l'examiner de si près. Il y a onze lieues de Rouen à Pontaudemer [4]; nous y sommes venues coucher. J'ai vu le plus beau pays du monde; j'ai vu toutes les

9. « S'accordent. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1172. — 1. Dans les deux éditions de Perrin (1737 et 1754) : « Au Ponteau-de-Mer. »

2. « Je couchai hier à Rouen, ma chère fille, où j'ai reçu deux de vos lettres avec bien de la tendresse. » (*Édition de* 1737.)

3. « Je n'écoute pas. » (*Édition de* 1754.)

4. « Ce premier membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1737, qui donne seulement : « Nous sommes venues coucher ici. » — Dans l'édition de 1754 on lit : « venu coucher, » sans accord.

1689 beautés et les tours de cette belle Seine pendant quatre ou cinq lieues, et les plus agréables prairies du monde; ses bords n'en doivent rien à ceux de la Loire[5] : ils sont gracieux, ils sont ornés de maisons, d'arbres, de petits saules[6], de petits canaux qu'on fait sortir de cette grande rivière : en vérité, cela est beau[7]; je ne connoissois point la Normandie, je l'avois vue trop jeune[8]; hélas! il n'y a peut-être plus personne de tous ceux que j'y voyois autrefois: cela est triste[9]. J'espère trouver à Caen, où nous serons mercredi, votre lettre du 21[e] et celle de M. de Chaulnes. Je n'avois point cessé de manger avec le chevalier avant que de partir; le carême ne nous séparoit point du tout; j'étois ravie de causer avec lui de toutes vos affaires; je sens infiniment cette privation : il me semble que je suis dans un pays perdu, de ne plus traiter tous ces chapitres. Corbinelli ne vouloit point de nous les soirs, sa philosophie s'alloit coucher; je le voyois le matin, et souvent l'abbé Bigorre nous venoit conter des nouvelles.

Je vous observerai pour votre retour, qui réglera le mien : je vis au jour la journée. Quand je partis, M. de Lamoignon étoit à Bâville avec Coulanges[10]. Mme du Lude, Mme de Verneuil et Mme de Coulanges sortirent de leurs couvents pour venir me dire adieu[11]; tout cela se trouva chez moi avec Mme de Vins, qui revenoit de

5. « J'ai vu le plus beau pays du monde, les plus agréables prairies, et tous les tours qu'y fait cette belle Seine, dont les bords, pendant quatre ou cinq lieues, n'en doivent rien à ceux de la Loire. » (*Édition de* 1754.)

6. « De jeunes saules. » (*Ibidem.*)

7. Ces mots : « en vérité, cela est beau, » ne sont pas dans l'impression de 1737.

8. « J'étois trop jeune quand je la vis. » (*Édition de* 1754.)

9. « Cette pensée est triste. » (*Ibidem.*)

10. Les mots *avec Coulanges* ne sont pas dans l'impression de 1737.

11. « Pour me venir dire adieu. » (*Édition de* 1754.)

Savigny[12]. Mme de Lavardin vint aussi, avec la marquise d'Uxelles, Mme de Mouci, Mlle de la Rochefoucauld[13] et M. du Bois : j'avois le cœur assez triste de tous ces adieux. J'avois embrassé la veille Mme de la Fayette, c'étoit le lendemain des fêtes, j'étois tout étonnée de m'en aller; mais, ma chère enfant, c'est proprement le printemps que j'ai été voir venir dans tous les pays où j'ai passé; il est d'une beauté, et d'une jeunesse[14], et d'une douceur que je vous souhaite à tout moment, au lieu de cette cruelle bise qui vous renverse, et qui me fait mourir quand j'y pense. 1689

J'embrasse Pauline, et je la plains de n'aimer point à lire des histoires : c'est un grand amusement; aime-t-elle au moins les *Essais de morale* et l'Abbadie, comme sa chère maman? Mme de Chaulnes vous fait mille amitiés; elle a des soins de moi, en vérité, trop grands. On ne peut voyager, ni dans un plus beau vert, ni plus agréablement, ni plus à la grande, ni plus librement. Adieu, ma très-chère belle : en voilà assez pour le Pontaudemer, je vous écrirai de Caen.

1173. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Caen, ce jeudi 5e mai.

Je me doutois bien, ma chère enfant, que je recevrois ici cette lettre du 21e avril que je n'avois point reçue à Rouen; c'eût été dommage qu'elle eût été perdue : bon

12. Voyez tome VIII, p. 97, note 5.
13. « Mme de la Rochefoucault. » (*Édition de* 1737.)
14. « Mais, ma chère belle, c'est proprement le printemps que j'allois voir arriver dans tous les lieux où j'ai passé; il est d'une beauté, ce printemps, et d'une jeunesse, etc. » (*Édition de* 1754.)

1689 Dieu! de quel ton, de quel cœur (car les tons viennent du cœur), de quelle manière m'y parlez-vous de votre tendresse? Il est vrai, ma chère Comtesse, que l'affaire d'Avignon est très-consolante : si, comme vous dites, elle venoit à des gens dans le courant de leurs revenus, quelle facilité cela donneroit pour venir à Paris! Vos dépenses ont été extrêmes, et l'on ne fait que réparer; mais aussi, comme je disois l'autre jour, c'est pour avoir vécu qu'on reçoit ces faveurs de la Providence; cependant, ma fille, cette même Providence vous redonnera peut-être, d'une autre manière, les moyens de venir à Paris : il faut voir ses desseins.

Il n'est pas aisé de comprendre que Monsieur le chevalier, avec tant d'incommodités, puisse faire une campagne; mais il me paroît qu'il a dessein au moins de faire voir qu'il le veut et qu'il le desire bien sincèrement; je crois que personne n'en doute. Il a une véritable envie d'aller aux eaux de Balaruc[1]; j'ai vu l'approbation naturelle que nos capucins donnèrent à ces eaux, et comme ils le confirmèrent dans l'estime qu'il en avoit déjà; il faut lui laisser placer ce voyage comme il l'entendra; il a un bon esprit, et sait bien ce qu'il fait. Mais notre marquis, mon Dieu, quel homme! nous croirez-vous une autre fois? Quand vous vouliez tirer des conséquences de toutes ses frayeurs enfantines, nous vous disions que ce seroit un foudre de guerre, et c'en est un, et c'est vous qui l'avez fait : en vérité, c'est un aimable enfant, et un mérite naissant qui prend le chemin d'aller

Lettre 1173. — 1. Sur l'étang de Thau, canton de Frontignan, arrondissement de Montpellier. Les eaux de Balaruc sont renommées pour les maladies chroniques et les obstructions. Voyez ci-après, p. 116, note 6, et la lettre du 28 septembre, note 1. — Le membre de phrase suivant : « j'ai vu l'approbation .... qu'il en avoit déjà, » manque dans l'édition de 1737.

bien loin; *Dieu le conserve!* vous ne doutez pas du ton, ma chère enfant[2]. 1689

Je ne pense pas que vous ayez le courage d'obéir à votre père *Lanterne :* voudriez-vous ne pas donner le plaisir à Pauline, qui a bien de l'esprit, d'en faire quelque usage, en lisant les belles comédies[3] de Corneille, et *Polyeucte*, et *Cinna*, et les autres? N'avoir de la dévotion que ce retranchement, sans y être portée par la grâce de Dieu, me paroît être bottée à cru : il n'y a point de liaison ni de conformité avec tout le reste. Je ne vois point que M. et Mme de Pompone en usent ainsi avec Félicité[4], à qui ils font apprendre l'italien et tout ce qui sert à former l'esprit : je suis assurée qu'elle étudiera et expliquera ces belles pièces dont je viens de vous parler[5]. Ils ont élevé Mme de Vins de la même manière, et ils ne laisseront pas[6] d'apprendre parfaitement bien à leur fille comme il faut être chrétienne, ce que c'est que d'être chrétienne, et toute la beauté et solide sainteté de notre religion[7] : voilà tout ce que je vous en dirai. Pour moi, je crois que c'est votre exemple qui fait haïr les histoires à Pauline; car elles sont bien amusantes : je me trouve fort bien de la *Vie du duc d'Épernon* par un nommé Girard[8]; elle n'est pas nouvelle;

2. « *Dieu le conserve!* je suis persuadée que vous ne doutez pas du ton. » (*Édition de* 1754.) — Voyez plus haut, p. 9, 36 et 40.

3. « Les belles pièces. » (*Édition de* 1754.)

4. Voyez la lettre de Mme de Grignan du 7 août 1696. — Dans l'impression de 1754 : « qui apprend l'italien. »

5. « Les beaux ouvrages dont il s'agit. » (*Édition de* 1754.)

6. « Et ne laisseront pas. » (*Ibidem.*)

7. « Et toute la beauté et la solide sainteté de notre religion. » (*Édition de* 1754.) — Le petit membre de phrase qui vient après ne se trouve pas dans l'édition de 1737, et les mots *Pour moi*, qui commencent la phrase suivante, ne sont pas dans celle de 1754.

8. « .... à Pauline; elles sont, ce me semble, fort amusantes : je me

1689 mais elle m'a été recommandée par mes amies et par Croisilles[9], qui l'ont lue avec plaisir.

Un mot de notre voyage, ma chère enfant. Nous sommes venues en trois jours de Rouen ici, sans aventures, avec un temps et un printemps charmants, ne mangeant que les meilleures choses du monde, nous couchant de bonne heure, et n'ayant aucune sorte d'incommodité. Nous sommes arrivées ici ce matin, nous n'en partirons que demain, pour être dans trois jours à Dol, et puis à Rennes. M. de Chaulnes nous attend avec des impatiences amoureuses. Nous avons été sur les bords de la mer à Dive[10], où nous avons couché : ce pays est très-beau, et Caen la plus jolie ville, la plus avenante, la plus gaie, la mieux située, les plus belles rues, les plus beaux bâtiments, les plus belles églises; des prairies, des promenades, et enfin la source de tous nos plus beaux esprits[11] : j'en suis charmée. Mon ami Segrais est allé chez MM. de Matignon[12] : cela m'afflige[13].

trouve très-bien de la *Vie du duc d'Épernon* par Girard. » (*Édition de* 1754.)

9. Frère de Catinat : voyez la lettre du 8 octobre 1688, tome VIII, p. 198, note 6.

10. Sur la rivière du même nom. Chef-lieu de canton du département du Calvados, à près de cinq lieues de Pont-l'Évêque.

11. Jean-Renauld de Segrais, de l'Académie françoise, étoit de Caen, ainsi que Malherbe, Huet, etc. (*Note de Perrin.*) Segrais s'était retiré dans sa ville natale en 1676. Voyez la lettre du 21 septembre 1676, tome V, p. 74 et 75. — Les trois mots suivants : « j'en suis charmée, » manquent dans l'édition de 1754.

12. Sans doute deux frères des Goyon Matignon nommés au tome II, p. 163, note 1 : l'évêque de Lisieux, Léonor, qui avait succédé à son oncle en 1677 et qui mourut le 14 juillet 1714, et Jacques III, comte de Thorigny, etc., tige des princes de Monaco, qui avait probablement succédé en 1682 à son frère aîné dans la charge de lieutenant général de la basse Normandie.

13. « J'en suis affligée. » (*Édition de* 1754.)

Adieu, ma très-aimable : je vous embrasse mille fois. 1689
Vous voilà donc[14] dans la poussière de vos bâtiments.

1174. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Dol, ce lundi 9e mai.

Nous arrivâmes hier ici, ma chère Comtesse, assez fatiguées, et les équipages encore plus. C'est ce même lieu où je vins voir M. et Mme de Chaulnes, il y a quatre ans[1]. Nous sommes venues de Caen en deux jours à Avranches; nous avons trouvé le bon évêque[2] de cette ville mort et enterré depuis huit jours; c'étoit l'oncle de Tessé[3], un saint évêque, qui avoit si peur de mourir hors de son diocèse, que pour éviter ce malheur, il n'en sortoit point du tout : il y en a d'autres qu'il faudroit que la mort tirât bien juste pour les y attraper. Nous avons trouvé tous ses gens en pleurs. L'ombre de ce bon évêque n'a pas laissé[4] de nous donner un très-bon souper et de nous loger. Je voyois de ma chambre la mer et le mont Saint-Michel, ce mont si orgueilleux, que vous avez vu si fier, et qui vous a vue si belle : je me suis sou-

14. « Adieu, ma chère fille. Vous voilà donc, etc. » (*Édition de* 1737.)

Lettre 1174. — 1. Voyez la lettre du 1er août 1685, tome VII, p. 432 et 433.

2. Gabriel-Philippe de Froulay de Tessé, évêque d'Avranches du 20 janvier 1669 au mois de mai 1689, époque de sa mort. Il fut le prédécesseur immédiat de Huet.

3. Voyez la lettre du 13 avril précédent, ci-dessus, p. 19, note 9.

4. « Nous avons trouvé tous les gens de ce bon prélat en pleurs ; son ombre n'a pas laissé, etc. » (*Édition de* 1754.)

1689 venue avec tendresse de ce voyage[5]. Nous dînâmes

5. Mme de Sévigné avait fait ce voyage avec sa fille pendant l'été de l'année 1661. Voici comment cette date a été retrouvée. On lit dans le manuscrit 902, in-folio (tome IX, p. 484), de la Bibliothèque de l'Arsenal, la copie d'une lettre mêlée de prose et de vers, écrite de Fontainebleau, le 3 novembre 1661, par un conseiller au parlement de Paris, dont le nom est resté inconnu; elle contient le récit d'un voyage fait en Bretagne pendant l'été de 1661. J'ai cru devoir insérer ici la portion de cette lettre qui est relative à Mme de Sévigné, en retranchant plusieurs vers qui sont marqués au coin du plus mauvais goût.

« J'ai eu l'avantage d'être un mois durant voisin de Mme la marquise de Sévigné, dont la maison n'est qu'à deux lieues de nous. Cette favorable conjoncture me l'a bien mieux fait connoître par elle-même, que par ce grand et légitime bruit que son mérite fait dans le monde. Je ne vous en dirai rien du tout, et je vous renvoie ou à la connoissance que vous en avez, ou à la foi publique.... Mademoiselle sa fille est une autre merveille dont je ne vous dirai rien non plus :

Vous la verrez, si vous ne l'avez vue,
Vous la verrez de mille attraits pourvue,
Briller d'un éclat sans pareil,
Et vous direz en la voyant paroître :
C'est un soleil qui ne fait que de naître (*elle avait* 13 *ans*)
Dans le sein d'un autre soleil.

« Le lieu où ces déités me sont apparues est une maison située à une lieue de Vitré, grande et belle pour ses bâtiments et ses jardins, où Mme de Sévigné passe de temps à autre quelques mois de l'année, et où, dans un fond de province, on trouve la même politesse que dans l'Ile-de-France.

« J'ai encore à vous rendre compte du pèlerinage que j'ai fait au mont Saint-Michel.... Ce mont est une chose singulière, où il y a une fort belle abbaye, et c'est tout vous dire que Mme de Sévigné avoit eu la même curiosité huit ou dix jours avant moi, et en avoit été fort satisfaite : ce qui me donna lieu de lui en écrire, à mon retour, une lettre que je ne mets ici que pour vous servir d'une manière de description de cette montagne. »

La description emphatique que l'anonyme adresse à Mme de Sévigné se termine ainsi :

Vous l'avez vu, Madame, et savez si je mens;
Vous avez triomphé de la roche superbe :
Vos beaux pieds l'ont foulée, ainsi qu'on foule l'herbe;

Pontorson[6], vous en souvient-il? Nous avons été sur le rivage[7] longtemps, à toujours voir ce mont, et moi à songer toujours à ma chère fille. Enfin nous arrivâmes ici, où je défie la mort d'attraper l'évêque[8]. Nous y avons trouvé un garde de M. de Chaulnes, qui est occupé à recevoir toutes ces troupes qui viennent de tous côtés. C'est une chose pitoyable que l'étonnement et la douleur des Bretons, qui n'en avoient point vu depuis les guerres du comte de Montfort et du comte de Blois[9] : ce sont des larmes et des désolations. Nous nous reposons aujourd'hui. Mon fils est à Rennes avec sa femme : je logerai chez la bonne Marbeuf, quoiqu'elle ne soit pas trop bien avec ce duc et cette duchesse, parce qu'elle est toute dévouée à M. de Pontchartrain[10]; mais il faut souffrir ce petit chagrin; j'irai toujours mon chemin; je ne suis mal avec personne. C'est pour causer, ma chère enfant, que 1689

Elle fléchit pour vous son invincible orgueil;
Et sentant sur sa croupe une charge si belle,
Elle vous caressa par un muet accueil;
Puis de votre départ voyant l'heure cruelle,
Dans ses concavités elle en pleura de deuil;
Elle ne le dit pas: je vous le dis pour elle.

(*Note de l'édition de* 1818.)

6. Chef-lieu de canton du département de la Manche, à peu près à six lieues d'Avranches.

7. « Nous avons été longtemps sur le rivage. » (*Édition de* 1754.) — L'édition de 1737 n'a pas la fin de la phrase : « et moi à songer toujours à ma chère fille. »

8. Matthieu Thoreau, évêque de Dol de 1660 au 31 janvier 1692.

9. C'est-à-dire depuis la guerre de la succession de Bretagne, au quatorzième siècle, entre les comtes Charles de Blois et Jean de Montfort.

10. Il avait été premier président du parlement de Bretagne et était alors un des trois intendants des finances, ayant, comme tel, la Bretagne dans son département : voyez l'*État de la France* de 1689, tome II, p. 279. Voyez aussi tome VII, p. 15, note 1, et ci-après, la lettre du 5 juin 1689, p. 68, note 10.

1689 je vous écris; car je n'ai ni réponse à vous faire, ni nouvelles à vous mander : je vous en écrirai de Rennes. Adieu : je me porte fort bien, je ne suis plus lasse; on voyage bien commodément avec cette bonne duchesse, qui vous aime [11] et vous embrasse de tout son cœur.

1175. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, ce mercredi 11e mai.

Nous arrivâmes enfin hier au soir, ma chère enfant[1]; nous étions parties de Dol : il y a dix lieues; c'est justement cent bonnes lieues que nous avons faites en huit jours et demi de marche. La poussière fait mal aux yeux; mais trente femmes qui vinrent au-devant de Mme la duchesse de Chaulnes, et qu'il fallut baiser au milieu de la poussière et du soleil, et trente ou quarante messieurs, me fatiguèrent [2] beaucoup plus que le voyage n'avoit fait. Mme de Kerman en tomboit, car elle est délicate; pour moi, je soutiens tout sans incommodité. M. de Chaulnes étoit venu à la dînée, il me fit des amitiés bien sincères [3]. Je démêlai mon fils dans le tourbillon, nous nous embrassâmes de bon cœur; sa petite femme étoit ravie de me voir. Je laissai ma place dans le carrosse de Mme de Chaulnes à Monsieur de Rennes[4]; j'allai[5] avec M. de Chaulnes, Mme de Kerman et ma belle-fille, dans

11. « Elle vous aime, etc. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1175. — 1. « Nous voici arrivées d'hier à Rennes. » (*Édition de* 1754.)

2. « Nous fatiguèrent. » (*Ibidem.*)

3. « De bien sincères amitiés. » (*Ibidem.*)

4. Beaumanoir de Lavardin : voyez tome V, p. 18, note 24.

5. « Et j'allai. » (*Édition de* 1754.)

le carrosse de l'évêque; il n'y avoit qu'une lieue à faire. 1689
Je vins chez mon fils changer de chemise et me rafraîchir, et de là souper à l'hôtel de Chaulnes, où le souper étoit trop grand [6]. J'y trouvai la bonne marquise de Marbeuf, chez qui je revins coucher, et où je suis logée, comme une vraie princesse de Tarente, dans une belle chambre meublée d'un beau velours rouge cramoisi, ornée comme à Paris, un bon lit où j'ai dormi admirablement, une bonne femme qui est ravie de m'avoir, une bonne amie qui a des sentiments [7] dont vous seriez contente. Me voilà plantée pour quelques jours; car ma belle-fille regarde les Rochers du coin de l'œil, comme moi [8], mourant d'envie d'aller s'y reposer; elle ne peut soutenir longtemps l'agitation que donne l'arrivée de Mme de Chaulnes. Nous prendrons notre temps; je l'ai trouvée toujours fort vive, fort jolie, m'aimant beaucoup, fort charmée de vous [9] et de M. de Grignan : elle a un goût pour lui qui nous fait rire [10]. Mon fils est toujours aimable, et me paroît fort aise de me voir ; il est fort joli de sa personne [11] : une santé parfaite, vif et de l'esprit; il m'a fort parlé de vous [12], et de votre enfant, qu'il aime ; il a trouvé des gens qui lui en ont dit des biens dont il a été touché et surpris [13]; car il a comme nous l'idée d'un petit marmot, et tout ce qu'on en dit est solide et sé-

6. Ce dernier membre de phrase : « où le souper, etc., » n'est pas dans l'édition de 1754.

7. « Des sentiments pour nous. » (*Édition de* 1754.)

8. « Ma belle-fille regarde, comme moi, les Rochers du coin de l'œil. » (*Ibidem.*)

9. « M'aimant beaucoup, charmée de vous, etc. » (*Ibidem.*)

10. Mme de Sévigné, belle-fille, n'avoit jamais vu M. de Grignan. (*Note de Perrin.*)

11. « Il est joli de sa personne. » (*Édition de* 1754.)

12. « Il m'a beaucoup parlé de vous. » (*Ibidem.*)

13. « On lui en a dit des biens dont il est touché et surpris. » (*Ibidem.*)

1689 rieux[14]. Un mot de votre santé, ma chère enfant; la mienne est toute parfaite, j'en suis surprise; vous avez des étourdissements, comment avez-vous résolu de les nommer, puisque vous ne voulez plus dire des *vapeurs?* Votre mal aux jambes me fait de la peine : nous n'avons plus ici notre capucin, il est retourné travailler avec ce cher camarade, dont les yeux vous donnent de si mauvaises pensées; ainsi je ne puis rien consulter, ni pour vous, ni pour Pauline. Je vous exhorte toujours à bien ménager le desir qu'a cette enfant de vous plaire; vous en ferez une personne accomplie. Je vous recommande aussi d'user de la facilité que vous trouvez en elle à vous servir de petit secrétaire, avec une main toute rompue, une orthographe correcte; aidez-vous de cette petite personne.

1176. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Un mois après que j'eus reçu cette lettre (n° 1165, p. 16), j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 13e mai 1689.

Il y a un mois aujourd'hui que vous m'avez écrit, Madame; mais je vous ai voulu laisser arriver aux Rochers avant que de vous répondre. Je vous dirai donc que je m'attendois bien à votre secours contre Pindref, quand je vous écrivis, mais que votre lettre m'y fait encore bien mieux attendre : sur cela je suis en repos.

Vous ferez fort bien de vous exempter de donner six

14. Dans l'édition de 1737, la fin de la lettre, à partir d'ici, est réduite à ce peu de mots : « Adieu, ma très-chère et très-aimable : je vous écrirai plus exactement dimanche. Je vous recommande Pauline, et d'user de la facilité qu'elle a à vous servir de petit secrétaire, avec une main toute rompue, une orthographe correcte; aidez-vous de cette petite personne. »

ou sept cents livres pour le service du Roi, si vous le pouvez. Vous en avez autrefois assez donné à Monsieur votre fils pour ce sujet. Essayez à passer pour bourgeoise de Paris, j'y consens, et à tout ce qui pourra vous empêcher de donner de l'argent, hormis à ne vous plus reconnoître pour ma chère cousine, car pour cela je payerois plutôt pour vous. Voici le troisième arrière-ban que j'ai vu en ma vie, mais les deux premiers furent convoqués à la fin des campagnes, après quelques méchants succès[1]. Cet arrière-ban-ci est fort extraordinaire : c'est en déclarant[2] la guerre qu'on le convoque; cela marque un excès de précaution. 1689

Mme de Montjeu est une bonne femme et très-aisée : j'aime fort à la voir souvent à Montjeu ou à Dracy[3]; mais elle a bien la mine de me donner rarement ce plaisir. Ma sœur de Toulongeon est plus jolie qu'elle de corps et d'esprit, et vraisemblablement sera ma voisine toute ma vie.

Le fort de la guerre sera en Flandre, parce que l'Empereur sera occupé par le Turc et par Tékeli. Les Liégeois ont fait une perfidie au Roi qui n'a point d'exemple dans notre siècle; il en faut faire un exemple aux siècles à venir[4]. Le Roi ne se relâche point sur les secours qu'il a commencé de donner au roi d'Angleterre. Rien au

Lettre 1176. — 1. Les arrière-bans de France eurent ordre de se rendre en Lorraine au mois de mai 1635 ; Rabutin de Bussy, père de Bussy Rabutin, y conduisit la noblesse du Nivernois, et trois cents hommes de recrues dont il donna le commandement à son fils. (*Mémoires de Bussy*, tome I, p. 8.) On a vu dans la lettre de Bussy du 23 mars 1689 (tome VIII, p. 546, 547) que les arrière-bans avaient été de nouveau convoqués en 1674.

2. Le mot *déclarant* est écrit en interligne, de la main de Bussy, au-dessus de *commençant*, qui est biffé.

3. Dracy-le-Fort, sur la route de Chalon-sur-Saône à Autun.

4. Liége fut bombardé en 1691 par le lieutenant général (depuis maréchal) de Boufflers.

1689 monde n'est plus glorieux et plus estimable que la chaleur avec laquelle il l'assiste.

Il y a huit jours que nous en passâmes deux à Toulongeon avec Monsieur d'Autun; je lui fis vos adieux et vos excuses, qu'il reçut avec ses façons ordinaires; je vous assure, ma chère cousine, que ces manières-là sont fort incommodes. Il faut dire la vérité, Monsieur d'Autun a bien conduit sa fortune, et la fortune l'a bien conduit aussi; il a eu l'amitié et la confiance de beaucoup de gens illustres; il a grand honneur à la réforme de son diocèse; il conte agréablement, il fait bonne chère; mais il n'est point naturel, il est faux presque partout. Il n'a nulle conversation, nulle aisance dans le commerce; il contraint les autres parce qu'il est contraint; il est sur la régularité de ses devoirs comme étoit M. de Turenne sur sa principauté, toujours en brassières[5].

Adieu, ma chère cousine; je vous laisse avec *le Gentilhomme de l'arrière-ban;* c'est une pièce nouvelle de M. Pavillon[6], qui vous fera plaisir : elle est de saison.

5. « *Brassières*, espèce de petite camisole qui sert à tenir le corps en état.... On dit figurément, que *quelqu'un est en brassières*, qu'*on le tient*, qu'*on le met en brassières*, pour dire qu'il est dans un état de contrainte, qu'il n'a pas la liberté de faire ce qu'il voudroit. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1718.) — La lettre s'arrête ici dans notre manuscrit. Elle a été omise tout entière dans la première édition (1697). La suite se trouve dans les *Nouvelles lettres* de Bussy (1709), 2e partie, p. 378-380.

6. Étienne Pavillon, neveu de l'évêque d'Aleth, né en 1632 à Paris, quelque temps avocat général à Metz, successeur de Benserade à l'Académie française en 1691, successeur de Racine à celle des Inscriptions, mort en janvier 1705. Ses vers ont été recueillis en un volume à la Haye (1715), republiés en 1720 à Amsterdam et à Paris, et encore à Paris en 1747. Il « mourut vieux à Paris.... assez pauvre et point marié. C'étoit un homme infirme, de beaucoup d'esprit et fort agréable, qui avoit toujours chez lui une compagnie choisie, mais excellente, où alloient même des gens considérables, un fort honnête homme et qui fut fort regretté. » (Saint-Simon, tome IV, p. 418.)

LE GENTILHOMME DE L'ARRIÈRE-BAN[7].

1689

Dans ma maison des champs, sans chagrin, sans envie,
Je passois doucement la vie
Avec quelques voisins heureux,
Peu guerrier[8] et fort amoureux.
Ma bergère, mes prés, mes bois et mes fontaines,
Ou faisoient mes plaisirs, ou soulageoient mes peines.
J'allois à Paris rarement;
Mais Paris quelquefois venoit dans mon village,
J'entends quelques amis, qui venoient bonnement
Me voir et manger mon potage.
Je les traitois fort sobrement;
Mes pigeons, mes poulets, tout leur sembloit charmant.
On parloit de l'amour, et jamais de la guerre.
Je plaignois le roi d'Angleterre,
Sans dessein de le soulager;
Je laissois aux héros le soin de le venger.
La gloire et les honneurs n'étoient pas ma foiblesse;
Et je me piquois de noblesse,
Seulement pour ne pas payer
La taille et les impôts que paye un roturier.
Aujourd'hui j'ai regret d'être né gentilhomme;
Ce titre glorieux m'assomme :
Hélas! il me contraint, en ce malheureux an,
De paroître à l'arrière-ban.
O vous, mon bisaïeul, de tranquille mémoire,
Dont les armes n'étoient que l'aune[9] et l'écritoire,
Qui viviez en bourgeois et poltron et prudent,
Reconnoissez en moi votre vrai descendant.

7. « Ce n'est pas Bussy (*comme il est dit dans une note des* Œuvres *de Pavillon et dans l'édition de* Sévigné *de* 1818), à qui l'on doit la conservation (*ou du moins la première publication*) de cette petite pièce, qui rappelle les chansons faites au quinzième siècle sur les francs archers (voyez M. le Roux de Lincy, *Chants historiques*, tome I). Elle se trouve dans le *Mercure galant*, juillet 1689, p. 187. » (*Note de M. L. Lalanne.*)

8. Dans le *Mercure :* « guerriers, » au pluriel.

9. Au lieu de l'*aune*, on lit dans le *Mercure*, par erreur sans doute : l'*ancre* (l'encre).

1689 Pourquoi de votre argent votre fils et mon père
Ont-ils acquis pour moi ce qui me désespère?
Cette noblesse enfin, qui, par nécessité,
Me fait être guerrier contre ma volonté?
Adieu mon cher jardin qui fîtes mes délices;
Adieu de mes jets d'eau les charmants artifices;
Adieu fraises, adieu melons,
Adieu coteaux, adieu vallons.
Afin de soulager le chagrin qui me presse,
Que vos échos disent sans cesse:
« Notre maître, qui fut si doux,
Qui fuyoit la fatigue et qui craignoit les coups,
Est allé s'exposer à la fureur des armes:
Ciel, par un prompt retour finissez ses alarmes! »

---

*1177. — DE BUSSY RABUTIN A CORBINELLI[1].

Le même jour que j'écrivis à Mme de Sévigné, j'écrivis cette lettre à Corbinelli.

A Chaseu, ce 13e mai 1689.

Vous avez grande raison, Monsieur, d'être affligé du départ de ma cousine de Sévigné: personne ne vous aime plus qu'elle fait, et personne n'est plus agréable amie qu'elle. Je ne suis pas contre une absence de huit jours, de mon amie ou de ma maîtresse; mais une absence de six mois est trop longue pour tout le monde, et surtout pour les sexagénaires, qui n'ont point de temps à perdre.

Voilà bien de la guerre, cela amuse les guerriers et divertit les spectateurs; mais ceux-ci n'y veulent pas tant de finesse: la brutalité et l'emportement des acteurs leur feroit bien plus de plaisir[2].

Lettre 1177. — 1. Cette lettre, qui se trouve dans notre manuscrit et qui a été imprimée, avec de légères variantes, dans l'édition de 1697, manque dans l'impression de 1818.

2. A la suite de ce paragraphe, on lit, en interligne, dans notre

Adieu, Monsieur : venez nous voir. La marquise et moi soupirons après vous. 1689

1178. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, ce dimanche 15e mai.

Monsieur et Mme de Chaulnes nous retiennent ici par tant d'amitiés[1], qu'il est difficile de leur refuser encore quelques jours. Je crois qu'ils iront bientôt courir à Saint-Malo, où le Roi fait travailler : ainsi nous leur témoignerons bien de la complaisance, sans qu'il nous en coûte beaucoup. Cette bonne duchesse a quitté son cercle infini pour me venir voir, si fort comme une amie, que vous l'en aimeriez[2] : elle m'a trouvée comme j'allois vous écrire, et m'a bien priée de vous mander à quel point elle est glorieuse de m'avoir amenée en si bonne santé. M. de Chaulnes me parle souvent de vous; il est occupé des milices : c'est une chose étrange que de voir mettre le chapeau à des gens qui n'ont jamais eu que des bonnets bleus sur la tête; ils ne peuvent comprendre l'exercice, ni ce qu'on leur défend. Quand ils avoient leurs mousquets sur l'épaule, et que M. de Chaulnes paroissoit, ils vouloient le saluer, l'arme tomboit d'un côté, et le chapeau de l'autre : on leur a dit qu'il ne faut point saluer, et quand ils sont désarmés, ils voient passer

manuscrit, ces mots, écrits d'une autre main : « Le Roi ne se relâche point, etc., *comme ci-devant.* » C'est le commencement de l'avant-dernière phrase du quatrième alinéa de la lettre précédente (voyez p. 49).

Lettre 1178. — 1. « Par tant d'amitié. » (*Édition de* 1754.)

2. « Pour me venir voir en bonne amitié. » (*Édition de* 1737.)

1689 M. de Chaulnes, ils enfoncent leurs chapeaux avec les deux mains, et se gardent bien de le saluer. On leur a dit qu'il ne faut pas branler ni aller et venir quand ils sont dans leurs rangs [3] : ils se laissoient rouer l'autre jour par le carrosse de Mme de Chaulnes, sans vouloir se retirer d'un seul pas, quoi qu'on pût leur dire. Enfin, ma fille, nos bas Bretons sont étranges : je ne sais comme faisoit Bertrand du Guesclin pour les avoir rendus en son temps les meilleurs soldats de France. Expédions la Bretagne : j'aime passionnément Mlle Descartes[4]; elle vous adore; vous ne l'avez point assez vue à Paris. Elle[5] m'a conté qu'elle vous avoit écrit qu'avec le respect qu'elle devoit à son oncle, *le bleu* étoit une couleur[6], et mille choses encore sur votre fils : cela n'est-il point joli? Elle me doit montrer votre réponse. Voilà une manière d'impromptu qu'elle fit l'autre jour; mandez-moi si vous ne le trouvez point joli [7]; pour moi, il me plaît fort, il est naturel et point commun.

Votre marquis est tout aimable, tout parfait, tout appliqué à ses devoirs : c'est un homme. Je trouve ici sa réputation tout établie, j'en suis surprise : enfin, *Dieu le conserve!* vous ne doutez pas de mon ton. Ah! que vous êtes plaisante de l'imagination que Mme de Roche-

3. « On leur a dit qu'il ne falloit point saluer ; et le moment d'après, quand ils étoient désarmés, s'ils voyoient passer M. de Chaulnes, ils enfonçoient leurs chapeaux avec les deux mains, et se gardoient bien de le saluer. On leur a dit que lorsqu'ils sont dans leurs rangs ils ne doivent aller ni à droit ni à gauche. » (*Édition de* 1754.)

4. Voyez tome VI, p. 60, note 22.

5. Cette phrase et la suivante, jusqu'à : « Voilà une manière, etc., » manquent dans l'impression de 1737.

6. Voyez tome V, p. 367, la fin de la note 32.

7. « Mandez-moi ce que vous en pensez. » (*Édition de* 1754.) — Il y a dans le *Recueil de chansons choisies* de Coulanges (tome I, p. 202-205, édition de 1698) deux petites pièces de vers de Mlle Descartes, l'une en deux, l'autre en trois couplets.

bonne ne peut être toujours dans l'état où elle est qu'à *coups de pierre*[8] ! Quelle jolie folie[9] ! j'en suis très-persuadée, et c'est ainsi que Deucalion et Pyrrha raccommodèrent si bien l'univers ; ceux-ci en feroient bien autant en cas de besoin : voilà une vision trop plaisante. 1689

1179. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, mercredi 18e mai.

Vous voilà donc saignée ; j'en loue Dieu, ma chère enfant, et j'avoue que j'en suis soulagée ; j'ai grande envie de savoir si votre tête en aura été débarrassée[1].

8. Mme de Rochebonne avait un grand nombre d'enfants. Voyez la lettre du 20 juillet suivant, p. 124. Mme de Sévigné fait allusion à ce rondeau de Benserade, le neuvième des *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux* publiées en 1676 à l'Imprimerie royale.

A coups de pierre ils ne s'attendoient guère
De repeupler l'univers solitaire.
Deucalion et Pyrrha seuls restoient,
Et par-dessus leurs têtes ils jetoient,
Non sans horreur, les os de leur grand'mère.

Simples cailloux en langage vulgaire
Étoient ces os. Sur la foi du mystère
Le grand débris du monde ils rajustoient,
A coups de pierre.

Tous deux avoient leurs pareils à refaire,
Qui n'étoit pas une petite affaire ;
De leur travail, comme ils s'y comportoient,
Corps, têtes, bras, mains, pieds, jambes sortoient :
Ils firent là ce qu'on ne voit plus faire,
A coups de pierre.

9. « La jolie folie ! » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1179. — 1. « J'en loue Dieu, ma chère enfant : j'ai une grande envie de savoir si votre tête en aura été soulagée. » (*Édition de* 1737.)

1689 Mme de Chaulnes, après avoir embrassé la belle Comtesse, lui mande qu'elle a des inquiétudes aux jambes tout comme elle, et que cela ne convient guère[2] à la gravité des places où Dieu vous a mises toutes deux, et que si vous vous trouvez bien de la saignée, elle vous prie de me le mander; mandez-le-moi donc, ma fille; car je serai bien aise que mon sang ne soit pas répandu inutilement.

Nous avons fort ri de ce que vous me priez, à la fin de votre lettre, de me purger : et justement, sans aucun besoin, seulement par les probabilités du carême et du long temps que je n'y avois pensé, je me disposois à prendre ma poudre et ma manne des capucins. Je suis donc purgée[3], comme vous êtes saignée ; je m'en trouve fort bien. J'eus une grande et bonne compagnie[4] sur le soir : M. et Mme de Chaulnes, Mme de Kerman, Monsieur de Rennes, Monsieur de Saint-Malo[5], M. de Revel[6], Tonquedec, et plusieurs illustres Bretons et Bretonnes. Il me semble que je vous vois, quand je regarde Mme de Chaulnes, faisant des merveilles à tous, les proportions gardées; car tout est mesuré, et pourtant dans la familiarité.

Je dîne dans un camp,
Et je soupe dans l'autre[7],

2. « Ce qui ne convient guère. » (*Édition de* 1754.)

3. « Et justement je me disposois à prendre ma poudre et ma manne des capucins, mais sans aucun besoin, seulement par les probabilités du carême et du long temps que je n'avois pensé à me purger. Me voilà purgée, etc. » (*Ibidem.*)

4. « J'eus une grande compagnie. » (*Ibidem.*)

5. Sébastien de Guemadeuc.

6. Voyez tome III, p. 111, note 3, et la lettre du 24 août 1689.

7. Allusion au couplet que fit Marigny pendant la guerre de la Fronde :

Je ne crains point qu'en cette guerre
On jette mes châteaux par terre,

c'est-à-dire avec ma chère hôtesse, Mme de Marbeuf[8], et je soupe à l'hôtel de Chaulnes. Le duc est continuellement occupé : toujours des troupes à envoyer, à loger; toujours des revues, toujours des tambours, toujours des soldats, des régiments, des officiers, avec une table de dix-huit couverts, et une autre de dix; tout est splendide, comme dit le chevalier, 1689

Et tout va comme un bac dont la corde est rompue[9].

Mme de Chaulnes m'a remerciée de cette comparaison, et m'a dit tout bas : « Si j'avois des enfants, je ne ferois pas ainsi. » Nous allons lundi aux Rochers pour nous reposer un peu; mon fils en a une vraie envie, sa femme en a besoin, et moi je ne respire que les bois des Rochers. Nous disons que nous en reviendrons à tout moment; Dieu conduira nos pensées et nos projets. Je viens de lire une jolie lettre que m'envoie Mlle Descartes; faites-y répondre par Pauline, et faites honneur à M. Descartes et à la religion : comme il faut nécessairement un miracle, il est aisé de le placer selon les besoins que vous en aurez. Je ris quelquefois de l'amitié que j'ai pour cette fille[10], je me tourne naturellement de son côté, j'ai toujours des affaires à elle[11] : il me semble qu'elle

Qu'on vende mes biens à l'encan :
Je marcherai comme un apôtre,
Et si je dîne dans un camp,
Je pourrai bien souper dans l'autre.

8. Voyez la lettre du 9 mai précédent, p. 45. — Dans l'édition de 1754 : « c'est-à-dire le matin avec ma chère hôtesse, et le soir à l'hôtel de Chaulnes. »

9. Mme de Sévigné rappelle ce vers dans la lettre du 15 juin suivant, p. 81.

10. « Pour Mlle Descartes. » (*Édition de* 1754.)

11. Tel est le texte des deux éditions de Perrin, nos seules sources pour cette lettre.

1689 vous est de quelque chose, du côté paternel de M. Descartes[12]; et dès là je tiens un petit morceau de ma chère fille.

Adieu, ma très-chère et très-aimable[13] : portez-vous bien, et songez que je suis en parfaite santé. L'écriture de Pauline visoit[14] sans vous aux pieds de mouche; ce ne sera pas le seul bien que vous lui ferez. Je suis affligée de n'avoir pas gardé Monsieur le chevalier dans ses derniers maux. Il me paroît qu'il va suivre vos conseils et ceux de M. de Louvois; il ira aux eaux, et il fera fort bien. Notre marquis est toujours trop aimable.

M. de Lavardin[15] est parti de Rome pour revenir : vous aurez longtemps Avignon.

1180. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, ce mercredi 25e mai.

Je pars, ma chère enfant, avec mon fils et sa femme pour aller aux Rochers. M. le duc de Chaulnes est parti pour aller courir dans cette basse Bretagne; et Mme de

12. On sait que Mme de Grignan appeloit Descartes son père. (*Note de Perrin.*)

13. « Adieu, très-aimable. » (*Édition de* 1754.)

14. « L'écriture de Pauline est devenue toute jolie; elle visoit, etc. » (*Ibidem.*)

15. Il étoit ambassadeur extraordinaire à Rome, d'où il eut ordre de revenir, après avoir essuyé bien des tracasseries de la part du pape (*Innocent XI*), au sujet des franchises et de quelques autres griefs de la cour de France contre la cour de Rome. (*Note de Perrin.*) — Voyez la note 6 de la lettre du 31 mai 1687, tome VIII, p. 54. — Le marquis de Lavardin était parti de Rome le 30 avril : voyez la *Gazette* du 28 mai. — Cette dernière phrase n'est pas dans l'édition de 1737.

Chaulnes s'en va dans une heure pour aller l'attendre à Saint-Malo : ils n'ont pas voulu que nous soyons partis plus tôt. Nous avons été quinze jours ici par pure complaisance ; pour moi, je suis tellement accablée de visites et de devoirs, que de bonne foi je n'en puis plus. J'ai un véritable besoin de me reposer et de me taire dans ces aimables bois des Rochers ; j'y serai ce soir, et n'en abuserai point, car je songe toujours à vous plaire[1]. Nous soupâmes tous hier chez Monsieur de Rennes ; ce sont des festins ; c'est ici le pays de la bonne chère et de la bonne viande bien piquée, comme le pays du beurre de la Prévalaie[2]. Je suis chargée[3] de mille et cent mille amitiés de M. et de Mme de Chaulnes ; ils vous auroient écrit tous deux, sans qu'ils sont accablés. Mme de Chaulnes avoit les grosses larmes aux yeux, en me disant adieu avec un gosier serré : « Au moins mandez à la belle Comtesse[4] que je vous laisse en bonne santé. » C'est en vérité une très-aimable amie, et qui s'acquitte divinement de tous les personnages que la Providence lui fait faire. Il y a six semaines que je suis avec elle, il y a six semaines qu'elle ne songe qu'à me conserver, à me ménager, et à me donner des marques de son amitié, sans aucune contrainte. Mme de Kerman est partie pour sa basse Bretagne ; c'est une des personnes du monde qui a le plus de bonnes qualités : vous l'aimeriez si vous la connoissiez. Mme de Marbeuf est fâchée de me quitter, quoique je sois une partie du jour sur ses bras ; mais elle 1689

Lettre 1180. — 1. La fin de la phrase, depuis : « j'y serai ce soir, etc., » manque dans l'édition de 1737.

2. Ancienne commune, aujourd'hui annexée à Rennes.

3. Dans l'édition de 1754 on lit seulement : « M. et Mme de Chaulnes vous auroient écrit tous deux, etc. »

4. « Mme de Chaulnes m'a dit avec les grosses larmes aux yeux et un gosier serré : « Mandez au moins à la belle Comtesse, etc. » (*Édition de* 1754.)

1689 ne veut point me mettre à terre[5]; elle comprend cependant le besoin que j'ai d'être aux Rochers. Je vous manderai quand j'irai à Nantes, et mon fils à la tête de sa noblesse[6]. Toute mon attention est de me ranger promptement contre la muraille pour laisser passer quelques lettres de change à Beaulieu, qui aura soin de contenter les plus altérés : j'ai besoin en petit volume de ce rafraîchissement, comme les grands vaisseaux. Vous voulez que je vous parle de mes affaires, ma chère enfant : voilà où j'en suis, voilà mes desseins, je n'ai encore rien fait; je prendrai des mesures avec l'abbé Charrier pour Nantes.

Monsieur le chevalier donnera ordre à toutes vos affaires les plus pressantes avant que de partir. Je prends part à la joie que vous aurez de le voir, et au soulagement que je suis sûre qu'il recevra des eaux de Balaruc. M. de Grignan reviendra triomphant, et ne méritera pas d'être jeté par ces balustres emportés, qui font des brèches si propres au dessein que vous aviez[7]. Mais voulez-vous toujours être la dupe de cette dépense? c'est la trois ou quatrième fois que la bise[8] vous fait de ces méchants tours. Vous m'aviez fait peur : je croyois qu'elle vous avoit emporté[9] tous les arbres, et par con-

5. C'est sans doute une allusion à la première scène du *Médecin malgré lui :* « Martine. J'ai quatre pauvres petits enfants sur les bras. Sganarelle. Mets-les à terre. »

6. « Et que mon fils sera à la tête de sa noblesse. » (*Édition de* 1754.) — La fin de l'alinéa, à partir d'ici, manque dans l'édition de 1737, qui commence ainsi l'alinéa suivant : « Je prends part à la joie que vous aurez de voir Monsieur le chevalier, et au soulagement, etc. »

7. Ce dernier membre de phrase : « qui font, etc., » manque encore dans l'édition de 1737.

8. « Songez que voici déjà plusieurs fois que la bise, etc. » (*Édition de* 1754.)

9. « Qu'elle avoit emporté. » (*Ibidem.*)

séquent tous les rossignols ; mais je vois avec plaisir qu'il en reste encore pour les faire chanter, et pour vous laisser voir et sentir le printemps avec son vert naissant, et même[10] des pluies douces qui vous font souvenir de notre pauvre Livry. Votre couplet est fort joli ; c'est un trésor que cet air que nous a donné Arcabonne[11] ; on y travaille avec une facilité et un succès qui fait plaisir : je chante le vôtre, mais c'est intérieurement. Votre frère est tout dissipé : à peine puis-je[12] lui parler et lui faire vos amitiés ; il sera plus traitable aux Rochers. Mme de la Fayette me mande qu'elle a vu Monsieur d'Aix, qui ne se peut taire sur votre mérite ; elle croit que vous êtes le vrai lien de cet archevêque[13] avec tous les Grignans. Adieu, chère belle : il faut entrer[14] dans nos bois par cette porte de Vitré : il y a dix allées que vous ne connoissez pas, et mon fils me doit surprendre d'un parterre et de deux places nouvelles. Il faudra quitter cette solitude pour aller à Nantes : c'est une fâcheuse nécessité. 1689

Voici[15] les nouvelles de Brest : M. de Château-Regnault a débarqué heureusement en Irlande ses troupes, ses armes et son argent. Mylord Herbert a attaqué M. de Gabaret, qui tenoit la haute mer avec une partie de notre flotte. M. de Château-Regnault, après avoir mis à couvert le convoi dont il étoit chargé, est venu au se-

10. « Et pour vous faire sentir et voir le printemps avec son vert naissant ; vous avez même, etc. » (*Édition de* 1754.)

11. Voyez le monologue de (*l'enchanteresse*) Arcabonne dans *Amadis de Gaule* (*opéra de Quinault et de Lulli*, *représenté en* 1684), acte II, scène 1re. On en fit dans ce temps-là une infinité de parodies. (*Note de Perrin*, 1754.)

12. « A peine ai-je pu. » (*Édition de* 1754.)

13. « De ce prélat. » (*Ibidem.*)

14. « Il faut partir et entrer, etc. » (*Ibidem.*)

15. Ce dernier alinéa ne se lit que dans l'édition de 1754.

1689 cours de M. de Gabaret; ils se sont battus sept heures; les Anglois ont quitté la partie, et se sont retirés fort délabrés et maltraités dans leurs ports. Les François les ont suivis, et au retour ils ont rencontré sept vaisseaux marchands hollandois, qu'ils ont ramenés à Brest : cette prise est estimée un million d'écus[16].

16. Tous ces faits sont de la plus grande exactitude (*voyez le numéro extraordinaire de la* Gazette *du* 27 *mai*). Le marquis de Château-Regnault (*François-Louis Rousselet*), qui devint maréchal de France en 1703 (*mort à quatre-vingts ans, le* 15 *novembre* 1716), sortit de Brest, le 6 mai, avec une escadre de vingt-six vaisseaux. Il portait au roi Jacques des secours d'armes et de soldats. Le 14 mai, comme il commençait à débarquer, les signaux annoncèrent l'approche de l'amiral Herbert. L'escadre se mit aussitôt en ligne de bataille, et il s'engagea un combat qui dura six heures; les Anglais furent obligés de se retirer, et Château-Regnault, ayant achevé son débarquement, revint à Brest, ramenant sept vaisseaux hollandais richement chargés (voyez le *Journal* de Dangeau, 11 et 22 mai 1689). Il paraît que Château-Regnault ne profita pas de tous les avantages de sa position, et qu'il aurait pu faire plus de mal aux Anglais; il en reçut des réprimandes à la cour. Voyez les *Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 89 et 90. (*Note de l'édition de* 1818.) — Gabaret était un chef d'escadre, qui fut obligé de sortir de France à la suite d'un duel, entra au service d'Espagne, et mourut en 1704, peu de jours après le combat de Malaga, où il avait eu la cuisse emportée. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome IV, p. 330. — « Château-Regnault, dit Saint-Simon (tome IV, p. 85), ... fut le plus heureux homme de mer de son temps, où il gagna des combats et des batailles, et où il exécuta force entreprises difficiles, et fit beaucoup de belles actions.... C'étoit un petit homme goussaut, blondasse, qui paroissoit hébété, et qui ne trompoit guère. On ne comprenoit pas à le voir qu'il eût pu jamais être bon à rien. Il n'y avoit pas moyen de lui parler, encore moins de l'écouter, hors quelques récits d'actions de mer. D'ailleurs bon homme et honnête homme. Depuis qu'il fut maréchal de France, il alloit assez souvent à Marly, où quand il s'approchoit de quelque compagnie, chacun tournoit à droite et à gauche. »

1181. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1689

Aux Rochers, ce mercredi 1er juin.

Pauline est trop heureuse, ma chère enfant, d'être votre secrétaire : elle apprend[1] à penser, à tourner ses pensées, en voyant comme vous lui faites tourner les vôtres ; elle apprend la langue françoise, que la plupart des femmes ne savent pas ; vous prenez la peine de lui expliquer des mots qu'elle n'entendroit jamais ; et en l'instruisant de tant de choses vous faites si bien, qu'elle soulage votre tête et la mienne ; car mon esprit est en repos quand vous y êtes ; l'ennui de dicter n'est point comparable à la contrainte d'écrire[2]. Continuez donc une si bonne instruction pour votre fille, et un si grand soulagement pour nous[3].

Vous me parlez de ma santé, elle est dans la perfection, et vous en faites[4] tout ce qu'on en peut faire, qui est de craindre qu'elle ne puisse devenir mauvaise. J'y pense quelquefois, et ne me trouvant plus aucune[5] des petites incommodités que vous connoissez, je dis avec étonnement, il faut pourtant s'attendre qu'un état si heureux doit changer ; et sur cela je comprends qu'il faudra se résoudre, comme en toutes choses, à ce que Dieu voudra ; qu'en me donnant des maux, il me don-

Lettre 1181. — 1. L'édition de 1754 ajoute : « comme je vous ai dit. »

2. « .... votre tête et la mienne ; l'ennui de dicter n'est point comparable à la contrainte d'écrire ; et mon esprit n'est en repos que lorsque je sais que vous y êtes. » (*Édition de* 1754.)

3. « Pour vous et pour moi. » (*Ibidem.*)

4. « Quand vous êtes persuadée de la perfection de ma santé, vous en faites, etc. » (*Ibidem.*)

5. « Et ne me trouvant aucune.... » (*Ibidem.*)

1689 nera de la patience, et cependant je jouis de ce qu'il me donne présentement.

Le Coadjuteur[6] a eu la colique, il a fait encore deux pierres. Je lui écris des bagatelles, je lui mande que ce n'est point pour accoucher que je lui prête mon appartement, qu'il devoit bien se contenter des deux enfants douloureux qu'il fit l'année passée, et dont je fus témoin et marraine; ce qu'il veut faire de cette cruelle fécondité, de cette race maudite qui étranglera peut-être son père, si on ne l'adoucit, si on ne la ménage. Je plains infiniment Monsieur le chevalier; je suis ravie[7] qu'il soit persuadé des soins que j'aurois eus de lui dans ses maux. Je ne comprends pas qu'on puisse balancer à choisir les eaux de Balaruc; j'étois présente quand on lui conseilla d'y aller, après lui en avoir dit les perfections: cela doit être décidé. De là, ma très-chère, il vous ira voir, et je comprends que ce sera[8] une grande joie pour vous et pour toute sa famille : vous parlerez de bien des choses, vous ne manquerez pas de sujets.

Je trouve fort plaisante la vision de comparer le bruit de votre bise à celui de vos dames d'Aix[9]. Je connois votre attention pour ces sortes de compagnies. Je crois que vous en avez encore plus pour la bise, et de la façon[10] dont vous me la représentez, vous en souhaitez encore plus la fin que de la cour de vos dames : n'en doutez nullement, ma fille, cet excès de terreur que vous sentez plus qu'à l'ordinaire, vient de cette tour abattue

6. Monsieur l'archevêque d'Arles, qu'elle appelle encore *le Coadjuteur*, par l'habitude où l'on étoit de le nommer ainsi avant la mort de Monsieur d'Arles, son oncle. (*Note de Perrin*, 1754.)

7. « Et suis ravie. » (*Édition de* 1754.)

8. « Et ce sera. » (*Ibidem.*)

9. « La vision de comparer le bruit de votre bise à celui de vos dames d'Aix, me paroît fort plaisante. » (*Ibidem.*)

10. « Et qu'à la façon, etc. » (*Ibidem.*)

mal à propos ; elle n'étoit point mise là pour rien : c'étoit un paravent, et elle rompoit, comme vous dites, la première impétuosité. Vous êtes à découvert, je suis en peine de vous; et en vérité Monsieur d'Arles pouvoit bien se passer d'abattre les tours de ses pères[11]. Je ne savois point qu'il eût eu tant d'agréments à Versailles : vous m'apprenez mille choses. Il veut donc avoir l'honneur de la requête civile. Rochon est revenu, c'est un bonheur. Le sentiment[12] de Mme de Buri n'étoit pas trop mauvais sur l'affaire du grand conseil; elle croyoit bien nous jeter dans le labyrinthe des semestres, pour n'en jamais sortir : c'étoit un très-bon retranchement pour la quintessence de la chicane ; nous fûmes avertis par miracle, tout a été heureux dans cette affaire. 1689

A propos de labyrinthe, celui-ci[13] est fort joli; nos promenades sont assez aimables; la folie de mon fils, c'est d'y souhaiter M. de Grignan, et de croire qu'il ne s'y ennuieroit pas. Nous lisons les *Variations*[14] de Monsieur de Meaux ; ah, le beau livre à mon gré ! Le temps passe comme un éclair, quoique sans plaisirs, et même avec des chagrins il nous emporte.

Il y a six semaines qu'il n'a plu ; nous avons eu de grandes chaleurs, et tout d'un coup sans pluie il fait froid, et nous avons du feu. Je vous ai dit que toute la noblesse de ces cantons, au nombre de cinq ou six cents gentilshommes, avoient choisi votre frère pour être à leur tête[15] : cela passe pour un grand honneur; mais

11. Il avait fait abattre une vieille tour du château de Grignan, pour continuer la façade du château que les deux prélats faisaient construire. (*Note de l'édition de* 1818.)

12. « Le jugement. » (*Édition de* 1754.)

13. « Celui des Rochers. » (*Ibidem.*)

14. L'*Histoire des variations des Églises protestantes*, dont l'Achevé d'imprimer est du 22 mai 1688.

15. Voyez au tome VIII, p. 480, la lettre du 21 février 1689,

1689 ce sera une sotte dépense. Il n'a point encore d'ordre de partir; nous souhaitons qu'on ne fasse point une sorte de campement si inutile.

1182. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 5e juin.

J'ai reçu vos deux lettres à la fois, ma chère Comtesse; je suis bien aise d'avoir résisté à l'envie que j'avois de m'inquiéter. Martillac[1] m'assure que vous êtes en parfaite santé, et que jamais des remèdes n'ont été faits plus à propos : ils vous ont guérie enfin de vos incommodités; il n'en faudroit pas davantage pour les remettre en honneur. J'ai perdu de vue les inquiétudes des belles jambes de cette duchesse de Chaulnes; elle m'écrit souvent et ne m'en parle plus. Pour moi, ma chère enfant, je vous ai dit la perfection de l'état où je suis : cette médecine ne me fit ni bien, ni mal; je n'ai plus de vapeurs, je ne prends point d'essence de Jacob[2], car il ne faut rien faire quand on est bien; plus de sursaut la nuit; rien du tout à mes mains : enfin il y a de l'ingratitude, vous intéressant à ma santé comme vous faites, de ne pas remercier Dieu, et de croire que je vous trompe, quand je dis l'exacte vérité[3]. Je suis étonnée de l'état où je suis; et à votre exemple, je m'en fais quasi un *dragon:* je songe qu'il n'est pas possible que cet état puisse durer long-

et au même tome, p. 533. — Dans l'édition de 1754 : « avoit choisi. »

Lettre 1182. — 1. Voyez tome VIII, p. 197, note 9.

2. Du bonhomme Jacob, nommé au tome VIII, p. 100?

3. « La pure vérité. » (*Édition de* 1754.)

temps, et qu'il faut s'attendre aux incommodités ordinaires de l'humanité : Dieu est le maître, je suis soumise à ses volontés. Il ordonne à Monsieur le chevalier d'aller chercher des forces à Balaruc; je suis persuadée qu'il ne sauroit mieux faire : vous serez fort aise de le voir à Grignan, et cette pause lui fera autant de bien que les eaux : voilà une bonne et aimable compagnie que vous aurez. Quand il plaira à la Providence que vous ayez encore votre mère et votre fils, je l'en remercierai comme d'une grâce précieuse, mais que je n'ose envisager de si loin. Je trouve plaisant que Mme de Bagnols, qui a laissé ce petit garçon enfant, le retrouve un homme de guerre, tout accoutumé, tout délibéré, tout hardi, qui se jette à son cou et qui l'embrasse : le voilà donc parfait; il ne lui falloit que ce degré de liberté et de familiarité; il étoit timide, il ne l'est plus : qu'il est aimable! qu'il prend un bon chemin! *Dieu le conserve!* il faut toujours en revenir là. Mme de la Fayette écrira à M. de Boufflers : il ne trouve[4] partout que des amis; d'abord ce sont les vôtres, et puis ce seront les siens[5]. On me mande que Monsieur le chevalier part aujourd'hui, j'en suis ravie. 1689

Je demande pardon à Dieu, mais le retour de M. de Lavardin me donne une grande joie[6] : je comprends tout le plaisir que vous fait Avignon, c'est la Providence qui vous donne un tel secours[7]. Je suis tout occupée de vous

4. « Votre enfant ne trouve, etc. » (*Édition de* 1754.) — Le marquis de Boufflers était gouverneur de la Lorraine et du Barrois : voyez tome VIII, p. 72, note 3. Il avait été nommé à la fin du mois de février précédent, pour servir en Allemagne, en qualité d'officier général, sous le maréchal de Duras (voyez tome VIII, p. 472, note 21). Voyez le *Journal* de Dangeau, au 26 février 1689.

5. « Ce sont les siens. » (*Édition de* 1754.)

6. Voyez la lettre du 18 mai précédent, p. 58 et la note 15.

7. Ce dernier membre de phrase : « c'est la Providence, etc., » manque dans l'édition de 1737.

1689 et de vos affaires; je ne laisse pas de songer aux miennes, et d'y donner les ordres nécessaires; mais le principal, c'est d'être ici, et de laisser passer quelque argent; c'est avec peine[8] qu'on en touche en ce pays : les troupes ruinent tout. On prend toutes les précautions possibles, comme si le prince d'Orange ne songeoit qu'à nous; et apparemment il n'y aura rien de vrai que la désolation de cette province. Mon fils est encore avec nous; nous tremblons que l'ordre de M. de Chaulnes ne le fasse partir incessamment à la tête de sa noblesse : cela s'appelle *colonel d'un régiment de noblesse;* c'est toute celle de Rennes et de Vitré, qui est de cinq ou six cents gentilshommes. Au reste, nos soldats commencent à faire l'exercice de bonne grâce, et deviendront bientôt comme les autres : ce sont les commencements qui sont ridicules; je vous assure qu'il y en a à Vitré qui ont un fort bon air.

Ne croyez pas, ma fille, que je me sois brouillée avec M. et Mme de Chaulnes pour loger chez Mme de Marbeuf; je leur en parlai, ils le voulurent fort bien : outre que Mme de Kerman étoit chez eux, c'est que je n'eusse pas eu un moment de repos dans cet appartement. J'étois à merveilles chez cette bonne marquise; et j'ai si bien fait que je l'ai remise comme elle doit être avec M. et Mme de Chaulnes, c'est-à-dire allant les voir; ils ont même oublié[9] le passé pour l'amour de moi, et l'ont priée à manger. Son crime étoit d'avoir reçu M. de Pontchartrain chez elle, de lui avoir donné un souper magnifique, et d'avoir dit qu'on le regardoit comme le sauveur et le restaurateur de la province[10]. Vous savez ce que

8. « .... les ordres nécessaires : le principal .... quelque argent; mais ce n'est pas sans peine, etc. » (*Édition de* 1754.)

9. « .... avec M. et Mme de Chaulnes, en sorte qu'ils ont même oublié, etc. » (*Ibidem.*)

10. Louis Phelipeaux, comte de Pontchartrain, avait été nommé

c'étoit qu'un tel discours; elle le nie, et voilà qui est fini. 1689
Je suis fâchée que le rhume de Pauline l'empêche d'écrire pour vous : je suis accoutumée à voir son écriture, et à penser qu'elle vous soulage. Je ne vous ai point affligée de la lettre de Mlle Descartes : elle voulut vous l'envoyer; vous vous acquitterez galamment de cette réponse; c'est une jolie petite question à traiter; vous donnerez un air de superficie qui vous tirera aisément d'affaire.

Si le frère de Mme du Bois de la Roche[11] avoit joint à sa langue parisienne les éclats de rire de sa sœur, vous n'y auriez pas résisté. Vous aurez Larrei; c'est, je crois, un fils de feu Lenet[12], qui étoit attaché à feu Monsieur le Prince, et qui avoit de l'esprit comme douze : j'étois bien jeune quand je riois avec lui. Vous dites des merveilles, ma fille, en parlant de la fierté et de la confiance de la jeunesse; il est vrai qu'on ne relève que de Dieu et de son épée : on ne trouve rien d'impossible, tout cède, tout fléchit, tout est aisé. Dans un autre caractère, avec bien

par le Roi, en 1677, premier président du parlement de Rennes; cette place était vacante depuis longtemps, et les troubles qui divisaient la Bretagne rendaient difficile le choix de celui qui devait la remplir. « Pontchartrain y mit le parlement et la justice sur un pied tout différent qu'il n'avoit été, fit toutes les fonctions d'intendant dans une province qui n'en souffroit point encore, mit tout en bon ordre, et se fit aimer partout. Il y eut de grands démêlés d'affaires avec le duc de Chaulnes, qui étoit adoré en Bretagne, et qui n'étoit pas accoutumé qu'autre que lui et les états, dont il étoit le maître, se mêlassent de rien dans le pays. » (Saint-Simon, tome II, p. 304.) Pontchartrain fut nommé intendant des finances en 1687 (voyez ci-dessus, p. 45, note 10), et fut successivement contrôleur général (1689) et chancelier (1699); il mourut en 1727.

11. La comtesse du Bois de la Roche, dont le fils acheta en 1698 un guidon dans les gendarmes. Voyez le *Journal* de Dangeau, tome VI, p. 339, et la lettre de Coulanges du 4 mars 1695.

12. Voyez tome IV, p. 422, note 1. C'est lui sans doute qui mourut lieutenant général en mars 1698 : voyez le *Journal* de Dangeau, tome VI, p. 307.

1689 moins de beauté, j'ai senti cet état et ses prospérités; mais, comme vous dites, il vient un temps où il faut changer de style : on trouve qu'on a besoin de tout le monde; on a un procès, il faut solliciter, il faut se familiariser, il faut vivre avec les vivants, il faut rétrécir son esprit d'un côté, et l'ouvrir de l'autre : pour moi, je trouve que l'esprit des affaires que vous avez est une sorte d'intelligence qui est cent piques au-dessus de ma tête, et je l'admire.

Il fait un temps affreux, une pluie, un vent, un froid : plus de promenades; envoyez-nous de votre chaud, de votre soleil; nous vous remercions de votre bise, c'est une trop grande compagnie.

1183. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 8e juin.

A MADAME DE GRIGNAN.

Je[1] reçus lundi 6e, à dix heures du matin, ma chère bonne, votre lettre du 28e; c'est le huitième jour, cela est honnête. Je trouve le temps long depuis ce lundi jusqu'au vendredi. Cela fait souhaiter des postes trois fois la semaine; et ce qui me fait prendre patience, c'est que vous en êtes moins fatiguée.

Vous prenez, ma bonne, une fort honnête résolution d'aller à votre *terre* d'Avignon, voir des gens qui vous donnent de si bon cœur ce qu'ils donnent au vice-légat; il est juste qu'ils aient le plaisir et l'honneur de vous

Lettre 1183 (revue en entier sur une ancienne copie). — 1. Ce premier alinéa ne se trouve que dans notre manuscrit.

voir : vous ne pouviez pas mieux prendre votre temps[2]; après cela vous serez libre[3], et vous ne sortirez plus de votre château que quand vous voudrez. Vous y aurez une assez bonne compagnie; mais, ma chère bonne, vous l'aurez quand vous recevrez cette lettre : quoi? il est possible que vous ayez avec vous Monsieur le chevalier ! que vous êtes heureuse, et que je le trouve heureux aussi ! mon tour ne viendra-t-il jamais? Après[4] lui avoir demandé comme il se porte d'un si long voyage, je veux avec votre permission lui dire un petit mot. 1689

* AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

J'ai reçu vos deux lettres, Monsieur. Je vous ai déjà dit que votre nom n'a jamais été nommé sur le sujet de M. de Coetlogon[5]; mais n'étoit-il pas bien naturel d'écouter ce qu'on me disoit d'original sur le sujet de cette pension, et encore plus naturel de vous le mander pour

2. « .... à votre terre d'Avignon, voir des gens qui vous donnent de si bon cœur ce qu'ils donnoient au vice-légat; vous ne pouviez pas, etc. » (*Édition de* 1737.) — « .... à votre terre d'Avignon; il est juste que des gens qui vous donnent de si bon cœur ce qu'ils donnoient au vice-légat, aient la satisfaction de vous voir; vous ne pouviez choisir un temps plus convenable. » (*Édition de* 1754.)

3. « Vous serez libre après cela. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

4. Cette phrase ne se trouve que dans notre manuscrit. Quant à la partie de la lettre adressée au chevalier de Grignan, elle est également dans notre manuscrit (où elle n'a pas de suscription, non plus que la suite, écrite à Mme de Grignan), et elle manque aux deux éditions de Perrin. Elle avait paru dans les lettres inédites imprimées en 1827; mais une collation nouvelle a fourni plusieurs variantes ou rectifications.

5. Nous n'avons aucun renseignement sur le différend qui avait pu s'élever entre Coetlogon et le chevalier de Grignan. Seulement, nous lisons dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 29 janvier 1688, la mention d'une pension de cinq mille écus accordée par le Roi à Coetlogon, alors capitaine de vaisseau.

1689 vous faire voir qu'un homme qui dit : « Monsieur, si je me suis trompé, cela est aisé à réparer, » ne peut jamais avoir tort[6] ; et si j'avois pu vous le persuader et vous ôter l'horrible opinion que vous aviez, n'aurois-je point fait une chose chrétienne et honnête? et si vous aviez cru aussi facilement cette vérité que vous avez cru des visions, ne m'auriez-vous pas donné une véritable joie? mais vous ne m'avez dit un seul mot là-dessus : j'en suis tout affligée.

L'autre chapitre, c'est sur notre maison : vous êtes toujours fâché quand on paye; vous avez raison, parce qu'on ne fait aucune réparation; mais vous voyez bien, Monsieur, que c'est un chagrin attaché à cette maison. Si vous ne l'obtenez pas de M. de Gilliers[7], les belles dames l'obtiennent encore moins; il faut donc souffrir ce chagrin, ou renoncer à cette maison. Ce n'est plus à lui que nous payons, c'est à des créanciers qui après six mois ne me donneront pas de patience; et puis en serions-nous mieux quand nous laisserions accumuler de grosses sommes? Voilà ce que j'avois à vous répondre : sur quoi je suis persuadée que ma fille et vous donnerez vos ordres pour le commencement du mois qui vient.

Vous me demandez à la fin de votre lettre un peu d'amitié : j'en ai beaucoup, Monsieur, avec une très-parfaite estime, comme vous la méritez; mais voyez à quoi cela

6. Le texte est altéré dans le manuscrit. On y lit : « .... qu'un homme qui dit.... ne peut-on jamais avoir tort? » Il est possible qu'il y ait quelques mots sautés. Nous nous sommes arrêtés à la conjecture qui demandait le moins de changements.

7. Serait-ce celui, ou un fils, un parent de celui sur lequel Dangeau, au 27 janvier 1686, donne le renseignement suivant : « Le Roi a donné une pension de mille écus à Gillier, conseiller au parlement, nouveau converti? » L'*État de la France* de 1689 n'a point, dans la liste du parlement, de conseiller de ce nom.

vous oblige. Quand je songe que vous êtes à Grignan, que vous voyez ma fille, ah! que je vous envie, et que je voudrois bien être avec vous! que j'aurois de choses à vous mander de sa santé, de sa beauté, de ses chagrins, de ses affaires! mais il ne faut point troubler votre joie. 1689

A MADAME DE GRIGNAN.

Je reviens à vous, ma chère bonne, et[8] pour expédier le chapitre de la santé, je vous assure que j'ai pris ces deux médecines, dont vous fûtes si étonnée, sans aucune sorte d'incommodité, et seulement pour les avoir prises et satisfaire aux auteurs qui disent qu'il se faut purger de temps en temps[9]; je vous dis la pure vérité, et ma santé est si parfaite que j'en suis effrayée : il n'est pas naturel de n'avoir aucune des incommodités que j'avois; je ne sais ce que la Providence me garde; en attendant, je ne prodigue point ma santé, je mange sagement, je n'ai plus la fantaisie du serein ni de la lune; je commence à me corriger de ces folies[10], et je trouve plaisant qu'à Livry j'en étois encore toute pleine, comme à vingt ans; cela n'est plus. Après avoir bien lu, bien causé, on se sépare :

8. Ces mots : « Je reviens à vous, ma chère bonne, et, » ne sont que dans notre manuscrit. Dans l'édition de 1737, le commencement de cet alinéa est ainsi abrégé : « Je vous ai mandé, ma chère enfant, que ma santé étoit si parfaite que j'en étois effrayée; il n'est pas naturel de n'avoir, etc. » Dans celle de 1754, on lit ce commencement : « Pour expédier le chapitre de la santé, je vous assure que la médecine que j'ai prise n'a été que pour satisfaire aux auteurs qui disent qu'il se faut purger de temps en temps; et il est vrai que je me porte si bien que j'en suis effrayée : il n'est pas naturel en effet de n'avoir, etc. »

9. Un de ces auteurs est Hippocrate lui-même. Voyez dans ses *OEuvres complètes* (édition de M. Littré, tome VI, p. 79) le chapitre v du traité intitulé *du Régime salutaire*.

10. « De mes folies. » (*Édition de* 1737.)

1689 je[11] vais me promener seule dans ces beaux bois avec Louison ; je relis vos aimables lettres avec un plaisir, une tendresse si vive et si sensible, que votre amitié, ma chère bonne, en seroit contente. Je trouve plaisant ce que Bagnols vous mandoit de ce jeune homme si emporté : voilà bien son style. A propos, Laurens[12] m'a écrit de ses nouvelles; il m'a fait plaisir; j'écrirai au marquis et à lui. Monsieur le chevalier me fait grand'peur de l'état de M. de la Trousse ; mais Baréges n'est point bon pour son mal; je ne comprends rien à ce voyage[13], je vous prie de m'en mander ce que vous en saurez. Vous serez tous revenus, ma chère bonne, quand vous recevrez cette lettre. Je ne pense pas que vous ayez laissé Pauline à Aubenas[14]; je suis fort aise de lui attirer vos bontés et de vous adoucir pour elle : je vous assure que vous n'y réussirez que par la raison ; elle en a; vous saurez faire valoir celles que vous lui direz. Quelle autre manière pourroit[15] être bonne à quelqu'un qui a de l'esprit, et qui ne songe

11. Dans l'édition de 1737 toute cette partie de la lettre est singulièrement abrégée : « Je vais me promener seule dans ces bois. Nous avons encore mon fils; nous craignons ces tristes ordres pour aller en basse Bretagne, etc. » Celle de 1754 est un peu plus complète : « Je vais me promener seule dans ces bois, et je relis vos aimables lettres avec un plaisir et un déplaisir sensible. Monsieur le chevalier me fait grand'peur, etc. »

12. Sur ce Laurens ou du Laurens, attaché au jeune marquis de Grignan, voyez la fin de la lettre du 1er avril précédent, p. 5, note 18, et la lettre du 15 juin suivant, p. 84.

13. Ces deux membres de phrase : « mais Baréges, etc., » et : « je ne comprends, etc., » ne se trouvent que dans notre manuscrit.

14. Voyez tome III, p. 234, et tome V, p. 212.

15. « .... de me mander ce que vous en saurez. Je crois, ma chère enfant, que cette lettre vous trouvera tous rassemblés à Grignan, et que vous n'aurez pas laissé Pauline à Aubenas; je serai fort aise de lui attirer vos bontés et de savoir qu'elle est auprès de vous; je vous assure que la douceur et la raison auront tout pouvoir sur elle; quelle autre manière pourroit, etc. » (*Édition de* 1754.)

qu'à se corriger et à vous plaire? Cela parle tout seul. 1689
Nous avons ordres pour aller[16] en basse Bretagne faire uniquement de la dépense[17], sans autre profit, et nous ôter[18] notre compagnie, notre liseur infatigable : cela nous met en colère.

Voilà un mémoire que Mme de Marbeuf me prie très-instamment de vous envoyer, pour mander s'il est vrai que le fils de M. Marignanes[19] soit si riche et si bien établi. Pour moi, je suis témoin de la beauté de son château, de ses meubles d'argent, et des belles soles que l'on pêche dans ses étangs[20] : elle me demande la grandeur de sa maison, je dis qu'elle est fort grande; et j'entends son château. Je pleurerois encore, si je voulois, de l'état où je le vis une fois contre M. Rouillé[21]; il faudra[22] passer cet endroit[23] du mieux que l'on pourra, et dire tout le reste, qui est fort bon. Je serois ravie de servir ce bon et honnête homme, qui me paroît de vos amis. Il semble qu'il veuille[24] se dépayser, et marier son fils dans notre Bretagne. J'y ferai de mon mieux, et mon fils aussi, dès que vous m'aurez répondu sur ce mémoire, et que je croirai vous faire plaisir. En voilà assez pour aujourd'hui, vous avez trop bonne compagnie pour lire et pour écrire de si

16. « .... et qu'à vous plaire? Nous avons encore mon fils; nous craignons ces tristes ordres pour aller, etc. » (*Édition de* 1754.)

17. Voyez tome VIII, p. 480 et 533, et plus haut, p. 65 et 66.

18. « Sans autre profit que de nous ôter, etc. » (*Édition de* 1754.)

19. « .... me prie instamment de vous envoyer, pour savoir s'il est vrai que le fils de M. de M..., etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Sur Marignanes, voyez tome III, p. 83, note 1.

20. « De son château, de ses meubles et de sa vaisselle. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

21. Ce membre de phrase : « Je pleurerois, etc., » manque dans les deux éditions de Perrin.

22. Dans le manuscrit : « il pourra. »

23. « Cet endroit-là. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

24. « Qu'il veut. » (*Ibidem.*)

1689 grandes lettres[25]. Aimez-moi toujours : voilà de quoi je ne vous dispense pas, non plus que je ne prétends cesser de vous aimer, ma chère Comtesse, tant que je vivrai. Mille baisemains à ce cher Comte; recevez les amitiés de mon fils et de son épouse.

1184. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 12e juin.

J'AIMEROIS bien mieux avoir fait votre lettre à Mlle Descartes, je ne dis pas qu'un poëme épique[1], mais que la moitié des œuvres de son oncle : j'en suis enchanté, et jamais Rohault[2] que vous citez, n'a parlé si clairement. En mon particulier, je vous assure que si l'inquisiteur d'Avignon vous laisse la liberté, après que vous lui aurez expliqué votre doctrine, je la tiendrai pour orthodoxe, et pour la seule raisonnable[3] qu'on puisse avoir dans un mystère de foi : ne croyez pourtant pas que cette lettre, que je loue de si bon cœur, et même que j'admire, soit sans défaut : elle en a un que j'ai eu bien de la peine à corriger; c'est une écriture aussi difficile à déchiffrer, que

25. « De si longues lettres. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) La fin, à partir d'ici, se lit seulement dans notre manuscrit.

LETTRE 1184. — 1. « Non-seulement qu'un poëme épique. » (*Édition de* 1754.)

2. Jacques Rohault, auteur d'un *Traité de physique* suivant les principes de Descartes, et de divers autres ouvrages dans lesquels il a développé les systèmes de ce philosophe. (*Note de l'édition de* 1818.) — Né en 1620, à Amiens, Rohault mourut en 1675, à Paris.

3. « Et même pour la seule raisonnable, etc. » (*Édition de* 1754.)

le sujet sur lequel vous raisonnez est difficile à comprendre ; ce n'est plus de l'écriture, ce sont des figures, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre ; ce sont des hiéroglyphes d'une si grande et si belle variété, qu'ils ne laisseront pas de plaire aux yeux quand vous les aurez amenés au point de n'être plus intelligibles à l'esprit. Ma mère se porte parfaitement bien, ayez-en l'esprit en repos : elle mène une vie douce, et si douce, qu'elle pourroit être ennuyeuse ; mais c'est à quoi il ne faut pas penser. Je vous embrasse mille fois, ma très-belle petite sœur ; faites-en autant de ma part à votre illustre et aimable époux [4], et bien des amitiés à Pauline. 1689

1185. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN [1].

Aux Rochers, dimanche 12e juin.

Mon fils est ravi de votre lettre : savez-vous bien que je me mêle de l'admirer aussi [2] ? Je l'entends, je vous assure que je l'entends, et que je ne crois pas qu'on puisse mieux dire sur ce terrible sujet. Il y a longtemps que dans mon ignorance je dis : Mais ne faut-il point de miracle pour expliquer ce mystère, selon la philosophie d'Aristote ? S'il en faut un, il en faut un aussi à M. Descartes ; et il y a plus de sens à ce qu'il dit, jusqu'à ce qu'on en vienne à cet endroit qui finit tout. La bonne Descartes sera ravie ; elle gardera le silence, je vous en

4. « A votre illustre époux. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1185. — 1. Cette lettre, dans l'édition de 1737, ne fait qu'un avec la précédente.

2. « Savez-vous que je me mêle aussi de l'admirer. » (*Édition de* 1754.)

1689 réponds; et tout au plus, elle vous admirera avec un fort aimable cartésien[3], ami de mon fils, qui est fort digne de cette confidence. Soyez en repos ma chère enfant : cette lettre vous fera bien de l'honneur, sans aucun chagrin. Nous sommes ici dans un parfait et profond repos, une paix[4], un silence tout contraire au séjour que vous faites à Avignon : vous y êtes peut-être encore aujourd'hui. Cette ville est belle; elle est, ce me semble, toute brillante; vous y aurez été reçue avec des acclamations : je vous ai toujours accompagnée dans cette fête; car de la façon dont vous y avez été, c'est une fête perpétuelle[5]. Je serai bien aise de recevoir votre première lettre d'Avignon; je crois que vous avez bien fait d'avoir cette complaisance pour M. de Grignan : quand il a raison, il ne faut point lui donner de chagrin; vous avez fort bien pris toutes vos mesures. Je plains fort M. de la Trousse : on me mande qu'il quitte tout pour penser à sa santé; il va à Bourbon, c'est bien loin de Baréges[6].

Nous attendons avec chagrin qu'on nous enlève notre pauvre Sévigné pour aller commander ce régiment de noblesse, car nous ne parlons point d'arrière-ban. M. et Mme de Chaulnes sont à Rennes; ils s'en vont bientôt à Saint-Malo; nous les irons voir à leur retour. M. de Chaulnes fit l'autre jour un mariage qui me plut, du petit du Guesclin[7] avec une fort jolie fille et fort riche. Quand

3. M. de Guébriac : voyez le troisième alinéa de la lettre du 28 septembre suivant.

4. « Nous sommes ici dans une tranquillité, une paix, etc. » (*Édition de* 1754.)

5. « Car vous y avez été de façon que c'est une fête perpétuelle. » (*Ibidem.*)

6. L'édition de 1754 ajoute : « où il devoit aller. » — Voyez ci-dessus, p. 74.

7. Bertrand-Charles-Baptiste du Guesclin, seigneur de la Roberie, descendant d'un oncle du connétable, capitaine de dragons dans le

il eut réglé les articles avec beaucoup de peine, il dit : « Faisons le contrat. » On y consentit; et puis il dit : « Mais qui nous empêche de les marier demain? » Chacun dit : « Mais des habits, mais une toilette, mais du linge. » Il se moqua de ces sottises. Monsieur de Rennes donna deux bans[8]; le lendemain il étoit dimanche, on en jeta un le matin; à midi ils furent mariés[9]; l'après-dînée, la petite fille dansa comme un ange; elle a appris[10] à Paris, du maître et de l'air de Madame la Duchesse : le lendemain c'étoit Mme du Guesclin, ayant épargné vingt mille francs de frais de noces. C'est à M. de Grignan que j'apprends cette manière, quand il voudra[11] marier quelqu'un dans son gouvernement : toutes les deux familles ont été ravies de cette épargne. Vous ne vous souciez point du tout de cette noce; mais comme j'y étois, je songeai[12] : « Je la conterai quelque jour à ma fille. » Il y a du bon sens à se mettre quelquefois au-dessus des bagatelles et des coutumes. Adieu, ma chère enfant : je me promène tous les jours avec vous; vous ne m'avez point vue, on faisoit trop de bruit à Avignon. 1689

régiment de Bretagne, épousa, par contrat du 22 mai 1689, Renée Gouret, fille de César, seigneur de Cranhac, etc. Le père du mari avait été conseiller au parlement de Bretagne.

8. « Donna la dispense de deux bans. » (*Édition de* 1754.)

9. « Ils furent mariés à midi. » (*Ibidem.*)

10. « Elle avoit appris. » (*Ibidem.*)

11. « Pour quand il voudra. » (*Ibidem.*)

12. « Je me suis dit. » (*Ibidem.*)

1689

1186. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 15e juin.

Quelle différence, ma chère Comtesse, de la vie que vous faites à Avignon, toute à la grande, toute brillante, toute dissipée, avec celle que nous faisons ici, toute médiocre, toute simple, toute solitaire! Cela est dans l'ordre, et dans l'ordre de Dieu, et je ne saurois croire que quelque coin d'anachorète que vous ayez, ces honneurs et ces respects sincères, par des gens de qualité et de mérite, puissent vous déplaire; j'aurois peine à le croire, quand vous le diriez[1] : en vérité, il n'est pas naturel de ne point aimer quelquefois des places qui sont au-dessus des autres. Quand je lis, dans la vie de ce vieux duc d'Épernon[2], quelles douleurs il eut d'être forcé à quitter son beau gouvernement de Provence, toutes ces belles villes, dit l'historien, si grandes, si considérables; combien M. de Guise[3] s'en trouva respecté et content; quelle marque ce fut de sa paix sincère avec le Roi; quelle joie il avoit d'y être aimé et respecté : je comprends que Dieu vous ayant donné la même place, avec tous les agréments, toutes les distinctions, et les marques de confiance que vous avez encore, en vérité il n'y auroit pas de raison ni de sincérité à trouver que c'est la plus ridicule et la plus désagréable chose du monde. Je pense que tout

Lettre 1186 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Ce membre de phrase : « j'aurois peine à le croire, quand vous le diriez, » n'est pas dans le texte de 1737.

2. Voyez ci-dessus, p. 34, note 11, p. 41 et 42, et le livre IV de la *Vie du duc d'Épernon*.

3. Charles de Lorraine, né en 1571, mort en 1640. Battu par Henri IV devant Rouen, il fit sa soumission et reçut le gouvernement de la Provence (1594). Voyez l'*Histoire des Français*, de M. Lavallée, tome III, p. 35 et 36.

ce qui doit donner du chagrin, ce sont les affaires domestiques et les dissipations cruelles; car du reste, si on peut conserver un tel morceau à ce joli petit capitaine, c'est le mettre dans une belle place[4]. Je vous vois dans une dépense si violente, que si c'étoit pour plus longtemps, je vous dirois, comme à Mme de Chaulnes : « Vous me paroissez dans *un grand bac*[5] *dont la corde est rompue.* » Mais voilà qui est fait; vous êtes présentement dans votre château, où vous n'aurez guère plus de temps à vous; cependant vous ne serez pas[6] dans un si terrible tourbillon; à la longue on n'y dureroit pas : il faut se reposer de toutes manières; mais si on pouvoit régler sa dépense dans cette aimable ville, et que vous eussiez un hiver à passer en Provence, il seroit bien doux de le passer sous un si beau soleil[7]. M. de Caderousse en fait l'éloge par la vie qu'il y retrouve. La fille de Mme de Castries[8] est tout à fait jolie, et Mme de*** très-aimable, 1689

4. « Car du reste, si on peut conserver une telle place à ce joli petit capitaine, je vous assure qu'elle est très-belle. » (*Édition de* 1754.)

5. « Dans un bac. » (*Ibidem.*) — Voyez la lettre du 18 mai précédent, p. 57.

6. « Où, quoique vous n'ayez guère plus de temps à vous, vous ne serez pas, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « Il seroit bien doux que ce fût sous un si beau soleil. » (*Ibidem.*)

8. Cette phrase et la suivante ne sont pas dans l'édition de 1737. — Voyez sur Mme de Castries, tome VIII, p. 539, note 11. Voici ce qu'en dit Saint-Simon, tome I, p. 405 : « Sa sœur unique (*du cardinal de Bonzi; mais Moréri en mentionne une autre, veuve à la mort du cardinal d'un marquis de Caylus*), qu'il aimoit tendrement, avoit épousé M. de Castries du nom de la Croix, qui étoit riche pour une fille qui n'avoit rien. Il étoit veuf, sans enfants, de la mère de M. de la Feuillade et de Monsieur de Metz. La faveur de son beau-frère lui procura le gouvernement de Montpellier, ensuite une des trois lieutenances générales de Languedoc, enfin l'ordre du Saint-Esprit en 1661.... Il mourut en 1674, à soixante-trois ans, et laissa des filles et deux fils, dont l'aîné (*voyez la note citée plus haut*) se distingua

1689 et chantant comme un ange : M. de Grignan devroit en être amoureux. La bassette m'a fait peur : c'est un jeu traître et empêtrant ; cent pistoles y sont bientôt perdues, et votre voyage doit vous coûter assez sans cette augmentation. Mais voyez, je vous prie, ma chère enfant, quelle rage de n'avoir jamais pu me taire sur Avignon et sur vos grandeurs [9].

Mon fils doit aller à Rennes [10] prendre les ordres de M. de Chaulnes, pour assembler et faire marcher ces nobles régiments. Il viendra passer encore [11] quelques jours avec nous ; et puis, sans aucun péril, à douze ou quinze lieues d'ici, il s'en ira tenir une grande table [12] : voilà le malheur. M. et Mme de Chaulnes s'en vont à Saint-Malo. Corbinelli [13] m'a fait rire des raisons qu'il vous a données de ne vous avoir point écrit : un desir extrême de vous écrire, joint à mille occasions, et une persuasion très-forte qu'il le devoit; vous seriez bien difficile si vous ne vous rendiez à de si bonnes raisons. Il me mande que M. Huet, Monsieur de Soissons autrement [14], attaque

extrêmement à la guerre par sa capacité et par des actions brillantes de valeur. » — Celle des filles de Mme de Castries dont il est ici question était sans doute Françoise, femme de Louis marquis de Doni, d'une ancienne et illustre maison de Florence, établie à Avignon à la fin du quinzième siècle.

9. « Mais voyez, je vous prie, quelle rage de n'avoir jamais pu me taire sur Avignon ni sur vos grandeurs. » (*Édition de* 1754.)

10. « S'en ira bientôt à Rennes. » (*Ibidem.*)

11. « Il reviendra passer ensuite. » (*Ibidem.*)

12. « Il tiendra une grande table. » (*Ibidem.*)

13. La lettre commence ici dans notre ancienne copie.

14. Dans l'édition de 1737 : « M. Huet; » dans celle de 1754 : « Monsieur de Soissons. » — Pierre-Daniel Huet, évêque de Soissons (*dont il n'eut jamais les bulles*), puis d'Avranches, étoit un des plus savants hommes de son temps, et un très-bel esprit. M. le duc de Montausier, gouverneur de Louis, dauphin de France, fils de Louis XIV, l'avoit fait choisir pour être sous-précepteur de ce prince. (*Note de Perrin*, 1754.)

vivement M. Descartes[15], sans autre raison que de plaire[16] à M. de Montausier, car on prétend qu'il n'entend pas ce qu'il improuve. Mlle Descartes en est fort indignée, après les louanges infinies qu'elle a reçues[17] de lui à Paris, sur les éloges dus à son oncle et l'immortalité de son nom[18]; il y aura des gens qui répondront. Comment! dit Corbinelli, un homme qui attaque le jugement de Monsieur le Prince[19], de Mme de Grignan et de M. de Vardes! 1689

Adieu, ma très-aimable bonne : voilà trop de paroles inutiles; venons à celles qui sont solides, qui sont de vous assurer que je vous aime toujours très-parfaitement; tout m'y convie : votre amitié premièrement, vos soins, mon loisir, mes promenades, ma solitude. Dieu conserve votre santé! vous avez bien veillé; vous avez été dans un grand mouvement : tranquillisez-vous, je vous prie[20], dormez, dormez, prenez des bouillons; pour moi, je suis dans une telle règle, dans une si parfaite santé[21], que je ne comprends pas ce que Dieu veut faire de moi. Je lis

15. Huet venait de publier cette année même sa *Censura philosophiæ Cartesianæ.*

16. « Par la seule envie de plaire. » (*Édition de* 1754.)

17. « Après les compliments infinis qu'elle a reçus, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

18. « Et à l'immortalité de son nom. » (*Ibidem.*)

19. Ce mot est ainsi défiguré dans le manuscrit : « Monsieur le *premie.* » — Le commencement de l'alinéa suivant ne se lit que dans notre manuscrit. L'édition de 1737 donne seulement : « Je vous embrasse, ma très-chère et très-aimable ; vous avez été dans un grand mouvement, etc.; » et celle de 1754 : « Je vous embrasse, ma chère belle ; vous avez été, etc. »

20. « Je vous en prie. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Les cinq mots suivants : « dormez, etc., » manquent dans ces deux éditions.

21. Les mots : « dans une si parfaite santé, » ne sont pas dans l'édition de 1737. Au membre de phrase suivant, le copiste de notre manuscrit a sauté les mots *pas* et *que.*

1689 le *Traité de la soumission à sa volonté*[22], qui m'est toujours nouveau, qui est toujours admirable, qu'on est heureux d'aimer à lire[23]. J'ai écrit au marquis, et fait réponse à du Laurens. Je suis toujours ravie qu'il soit avec lui. Il n'y a point de bien[24] qu'on ne dise de ce petit compère. Mille[25] amitiés à tout ce qui vous environne. Êtes-vous là, Monsieur le chevalier? n'êtes-vous point fatigué du voyage?

1187. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 19e juin.

J'AIME passionnément vos lettres d'Avignon, ma chère fille : je les lis et les relis; elles réjouissent mon imagination et le silence de nos bois. Il me semble que j'y suis, je prends part à votre triomphe, je cause, j'entretiens votre compagnie, que je trouve d'un mérite et d'une noblesse que j'honore; je jouis enfin de votre beau soleil, des rivages charmants de votre beau Rhône, de la douceur de votre air; mais je ne joue point à la bassette, parce que je la crains. Cependant je comprends que cette vie si agitée[1] vous peut fatiguer : vous avez veillé, et en

22. C'est le second traité du premier tome des *Essais de morale* de Nicole.

23. « Qui m'est toujours nouveau, que je trouve toujours admirable : qu'on est heureux d'aimer à lire ! » (*Édition de* 1737.) — « Qui m'est toujours nouveau : qu'on est heureux d'aimer à lire ! » (*Édition de* 1754.)

24. « J'ai écrit au marquis. Il n'y a point de bien, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

25. Cette phrase et la suivante manquent dans notre manuscrit.

LETTRE 1187. — 1. « Je comprends néanmoins qu'une vie si agitée. » (*Édition de* 1754.)

vérité[2] je meurs de peur que vous n'en soyez malade. 1689
Vous[3] serez arrivée à Grignan, selon mes supputations, un jour plus tôt que Monsieur le chevalier, qui étoit le 11e à Lyon, et en partit le dimanche 12e; vous y serez le lundi, et lui le mardi : non vraiment; vous arriverez le même jour, chacun de votre côté; vous me manderez si je devine juste.

Mme de Vins a fait mes compliments à M. de Pompone sur le régiment de son fils[4], et M. de Pompone m'a écrit une lettre très-aimable ; tellement que c'est lui[5] qui m'écrit sur la joie que j'ai de ce régiment. Mon fils vient de partir pour Rennes; il reviendra demain; mais dans huit jours il s'en ira s'y établir[6] avec toute cette noblesse, pour leur apprendre à escadronner, et à prendre un air de guerre. Il est enragé de ce retour[7] à une profession qu'il avoit si sincèrement quittée; il tiendra une table enragée : c'est le *tu autem*[8]; et *cui bono*[9]? enfin Dieu le veut. Nous serons seules ; mais le beau temps revient à notre secours, et de bons livres, et de l'ouvrage, et de belles promenades. Ne[10] vous amusez point, ma fille, à

2. « .... vous peut fatiguer; ce tourbillon est violent, et en vérité, etc. » (*Édition de* 1737.)

3. Cette phrase manque tout entière à cet endroit dans l'édition de 1737; mais voyez ci-dessous, note 10.

4. Antoine-Joseph Arnauld, chevalier de Malte, colonel de dragons. Il mourut à Mons en novembre 1693 ; il était alors mestre de camp du régiment de cavalerie du duc de Bourgogne.

5. « En sorte que c'est lui, etc. » (*Édition de* 1754.)

6. « Il ira s'y établir. » (*Ibidem.*)

7. « .... à escadronner, et les accoutumer à un air de guerre. Il est désespéré de ce retour, etc. » (*Ibidem.*)

8. « C'est là le *tu autem.* » (*Ibidem.*)

9. « Au profit de qui? » Cette locution si commune appartient à la bonne latinité : voyez, par exemple, les discours de Cicéron *pro Roscio amerino*, chapitre XXX; *pro Milone*, chapitre XII, etc.

10. Dans l'édition de 1737, cette phrase vient après la suivante, qui est modifiée ainsi : « Vous serez arrivée à Grignan, selon mes

1689 répondre à mes vieilles lettres, on ne s'en souvient plus : parlez-moi de vous et de tout ce qui est à Grignan. Je souhaite au chevalier une bonne santé et un parfait repos ; je lui conseille de se consoler de ses malheurs dans la douceur de votre aimable société et de celle de toute sa famille[11]. Dites-moi ce qu'il aura pensé des bâtiments, et si celui du *Carcassonne* aura toujours les pattes croisées[12]. J'embrasse le Comte, et Pauline, et tous ceux qui veulent de mon souvenir.

1188. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 22e juin.

AH ! la belle procession[1] ! qu'elle est sainte ! qu'elle est noble ! qu'elle est magnifique ! que les démonstrations de respect sont convenables ! que tout l'extérieur y est bien mesuré en comparaison de vos profanations d'Aix[2],

supputations, un jour plus tôt que Monsieur le chevalier ; je lui souhaite, etc. »

11. « .... une bonne santé, et qu'il se console de ses malheurs dans la douceur de votre aimable société et de toute sa famille. » (*Édition de* 1754.)

12. Sur cette expression, gaiement appliquée ici, voyez tome VIII, p. 474, note 7, et plus loin la lettre du 18 décembre 1689.

LETTRE 1188 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. La procession qui se fait à Avignon le jour de la Fête-Dieu. (*Note de Perrin.*) — La Fête-Dieu en 1689 tombait au jeudi 9 juin.

2. L'indécence de celle qu se fait le même jour à Aix est poussée jusqu'à l'extravagance. Cette procession a été instituée par René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence. On peut voir une satire sur ce sujet, dans un petit ouvrage latin qui a pour titre : *Querela ad Gassendum*. (*Note de Perrin*, 1737.) Voyez la lettre du 24 juin 1671, tome II, p. 254 et 255 et la note 1. — Le cardinal Grimaldi essaya, en 1680, de faire cesser cet abus : le mécontente-

avec son *prince d'amour*[3] et ses *chevaux frust*[4] ! Quelle différence ! et que je comprends la beauté de cette marche, mêlée d'une musique et d'un bruit militaire qui n'auroit jamais manqué de me faire venir les larmes aux yeux, car mon cœur se dilate en certaines occasions ; ces parfums jetés si à propos[5] ; cette manière de vous saluer si belle et si respectueuse ; la bonne mine de M. de Grignan, qui ne me surprend pas, mais qui est si a propos 1689

ment fut si grand, qu'il se crut obligé de le laisser subsister. Lorsque de nos jours l'exercice des cultes fut permis, le peuple d'Aix ne manqua pas de réclamer cet usage indécent. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Le bon roi René aurait voulu rétablir les anciennes *cours d'amour;* il créa un *prince d'amour*, pour présider le *parlement* qui en devait tenir la place, et il lui donna pour honoraires un droit appelé *pelote*, que l'on exigeait de tous ceux ou celles qui passaient à de secondes noces. Cette charge subsista jusqu'en 1668, et elle fut alors supprimée comme étant trop *onéreuse à la noblesse*. Mais afin de conserver le souvenir de cette singularité, on nommait tous les ans un lieutenant du *prince d'amour*, qui le représentait à la cérémonie de la Fête-Dieu d'Aix. Dès 1730, cette bizarre *principauté* était tombée en désuétude. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dans les deux éditions de Perrin : « avec ce *Prince d'amour* et ces *chevaux frust*. » Notre manuscrit donne *fry*, au lieu de *frust*. On pourrait supposer, d'après cette leçon, que Mme de Sévigné n'avait pas écrit *frust*, comme Perrin; peut-être *frux* ou *fru :* voyez la fin de la note suivante.

4. On appelle ainsi des hommes qui font marcher et danser ridiculement des chevaux de carton tout le long de la marche de la procession du saint sacrement; c'est une nouvelle espèce de centaures. (*Note de Perrin.*) Voyez l'*Explication des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix*, p. 101. — On lit dans le *Dictionnaire provençal-français* par Honnorat (tome I, p. 488) : « *Chivau frux* ou *frust* (*tchivaou frù*), cheval fringant; c'est un cheval de carton en usage dans les réjouissances publiques de la Provence et particulièrement à Aix, lors de la Fête-Dieu. Le cavalier l'ajuste à sa ceinture, de sorte qu'en le portant, il en paraît porté. »

5. « .... et d'un bruit militaire, avec ces parfums jetés si à propos ! » (*Édition de* 1737.) — « .... et d'un bruit militaire ! Ces parfums jetés si à propos, etc. » (*Édition de* 1754.)

1689 dans ces sortes d'occasions[6] ! enfin tout me plaît et tout me charme dans cette cérémonie[7]. Voilà justement la place des cordons bleus : c'est pour cela qu'ils sont faits ; mais je ne sais pas pourquoi vous pensiez en avoir autant que M. de Mesmes[8]. On met présentement le manteau sur le justaucorps. Il y en a un sur le justaucorps et un plus grand sur le manteau, jamais cela n'est autrement. Ce n'est point vous qui vous en êtes avisée, c'est Henri IIIe. Pour le cordon, si vous ne l'avez mis sur le justaucorps, on l'aura peu vu, et le manteau en doit cacher le nœud d'en bas; ainsi je ne comprends pas que vous ayez cru imiter M. de Mesmes. Quoi qu'il en soit, ces sortes de parures sont justement faites pour les gens[9] de la naissance et de la dignité de M. de Grignan ; et vous dites une vraie sentence, en disant que l'ostentation des personnes modestes n'offense point l'orgueil des autres : c'est que ce n'est point de l'ostentation, ni de l'orgueil, et qu'on fait justice au vrai mérite. J'avoue, ma chère enfant, qu'au milieu de tout ce grand bruit, la communion m'a surprise : il y a

6. « La bonne mine de M. de Grignan, qui sied si bien dans ces sortes d'occasions. » (*Édition de* 1754.)

7. « Enfin tout me touche, tout me plaît dans cette cérémonie. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

8. De son vivant prévôt et grand maître des cérémonies des ordres du Roi, et qui en cette qualité ne pouvait porter l'ordre qu'au cou et sur sa robe ou sur son manteau : voyez Saint-Simon, tome VII, p. 77 et 78. — Le président Jean-Jacques de Mesmes, comme on l'a déjà vu, était mort au mois de janvier 1688 : ce ne fut, d'après Moréri, qu'en 1703 que le comte d'Avaux, frère de Jean-Jacques et oncle du président Jean-Antoine de Mesmes, se démit en faveur de son neveu de ses fonctions de prévôt et grand maître. Voyez tome VIII, p. 251, note 17, et p. 419, note 10.

9. Ce passage est ainsi abrégé dans l'édition de 1737 : « Voilà justement la place des cordons bleus, et cette sorte de parure est aussi justement faite pour les gens, etc. » Dans celle de 1754 : « Voilà justement la place des cordons bleus; cette sorte de parure est justement faite aussi pour les gens, etc. »

si peu que la Pentecôte est passée! Il faut croire que la place[10] que vous tenez demande ces démonstrations; car sans cela je ne vous croirois pas plus dévote que saint Louis, qui ne communioit que cinq fois l'année[11]. On demanda aigrement à la Chaise où il avoit pris cela : il fit voir un manuscrit d'un des aumôniers de ce roi, qui est dans la bibliothèque de Sa Majesté[12]. Enfin, ma fille, vous savez mieux que personne votre religion et vos devoirs : c'est une grande science. 1689

Vous êtes à Grignan; je souhaite que vous y dormiez mieux qu'à Avignon, où vous n'aviez pas ce loisir. Je crains, en vérité, que vous n'en soyez malade; parlez-moi toujours beaucoup de vous[13]. J'ai bien envie de savoir

10. « Il y a si peu que la Pentecôte est passée, qu'il faut apparemment que la place, etc. » (*Édition de* 1754.)

11. Voyez la lettre du 9 mars précédent, tome VIII, p. 515 et note 12. — Notre manuscrit s'arrête ici et ne donne pas la suite de la lettre.

12. Il s'agit de *la Vie mon Seigneur saint Loys*, dont l'auteur est qualifié, non pas précisément « un des aumôniers du Roi, » mais confesseur de la reine Marguerite, femme de saint Louis. Au chapitre VI, intitulé : « De sa dévocion au Cors nostre Seigneur recevoir, » on lit ce qui suit : « Li benoiez Sainz Loys esboulissoit (*bouilloit*) de fervant dévocion que il avoit au sacrement du vrai Cors Nostre-Seigneur Jhesu-Crist; car trestouz les anz il estoit accomenié (*il recevait la communion*) à tout le moins six foiz : c'est à savoir à Pasques, à Penthecouste, à lassoncion de la benoiete Virge Marie, à la Touz-Sainz, à Noel et à la Purification Nostre-Dame, et aloit recevoir son Sauveur par très grant dévocion. » — La Bibliothèque impériale ne possède aujourd'hui que deux manuscrits de l'ouvrage du confesseur de la reine Marguerite : le premier, copié au quatorzième siècle, et portant le n° 5722 du fonds français, a été acquis en 1718; le second, copié au quinzième siècle (n° 5716 du même fonds), n'est entré à la Bibliothèque qu'en 1733. Nous ignorons quel peut être le manuscrit que la Chaise « fit voir dans la bibliothèque de Sa Majesté, » où rien ne nous apprend qu'il s'en trouvât un au dix-septième siècle.

13. Ce dernier membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1754.

1689 comme se porte Monsieur le chevalier, et en quel temps il ira à Balaruc. Monsieur d'Arles veut aller à Forges; est-il toujours résolu de gagner la requête civile? M. Baron[14], un de vos juges, est mort. C'est une de vos raisons pour ne point laisser languir cette requête; car en vérité la mort[15] se mêle si inconsidérément partout, qu'il ne faut compter sur rien. Vous disiez fort bien : ne se désaccoutumera-t-on point de s'attacher à ces vilains mortels? ah, que c'est une grande imprudence! et cependant de quelles chaînes n'y sommes-nous pas attachés! Vous m'avez fait rire, en me parlant, avec ce ton que je connois, de suivre pas à pas Mme Cornuel[16]; car je vous

14. André Baron, de la quatrième chambre des enquêtes (voyez plus loin, p. 109), conseiller au parlement depuis 1658.

15. « Il est vrai que la mort, etc. » (*Édition de* 1754.)

16. « De suivre Mme Cornuel pas à pas. » (*Ibidem.*) — Mme Cornuel (voyez tome IV, p. 413, note 2) mourut dans les premiers jours de février 1694, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans suivant Dangeau (au 9 février 1694), et suivant d'autres de près de quatre-vingt-neuf. On lui fit une épitaphe où il est parlé de l'esprit et de l'enjouement qu'elle garda dans sa vieillesse; elle se trouve dans le *Recueil de pièces curieuses*, imprimé à la Haye en 1694, tome I, p. 691. On soupçonne qu'elle pourrait être de l'abbé de Chaulieu :

Ci-gît qui de femme n'eut rien,
Que d'avoir donné la lumière
A quelques enfants gens de bien,
Et peu ressemblants à leur mère,
Célimène, qui de ses jours,
Comme le sage et sans foiblesse,
Acheva le tranquille cours.
Dans ses mœurs, quelle politesse!
Quel tour, quelle délicatesse,
Éclatoit dans tous ses discours!
Ce sel tant vanté de la Grèce
En faisoit l'assaisonnement;
Et malgré la froide vieillesse,
Son esprit léger et charmant
Eut de la brillante jeunesse
Tout l'éclat et tout l'enjouement.
On vit chez elle incessamment

vois et je vous entends : vous étiez trop aimable et trop plaisante. Si la santé peut donner de telles espérances, je puis les avoir; mais Dieu sait si je veux autre chose que sa volonté; l'inutilité des souhaits nous devroit toujours ramener à cette soumission. Je fais toujours ici la vie douce et tranquille que vous savez : une entière liberté, une bonne société, bien de la lecture, encore plus de promenades solitaires; et ainsi les jours se passent fort différemment[17] d'Avignon, mais convenablement, selon la différence de nos destinées. Mon fils s'en ira dimanche à Rennes, où il tiendra une bonne table, et ce sera peut-être toute la guerre. M. et Mme de Chaulnes sont à Saint-Malo : ils ont fort envie de me voir. Il semble que nous n'ayons plus tant de peur du prince d'Orange; peut-être même que ces régiments de noblesse, car il faut parler correct[18], n'iront pas plus loin que Rennes : ainsi toute la guerre tombera sur votre pauvre frère[19]. J'embrasse tendrement ma très-chère Comtesse, et je dis, ce me semble, bien des choses à Monsieur le chevalier. Quoi? il est à Grignan! quoi? il n'est plus dans cette petite chambre! quoi? il vous voit, il cause avec vous! que je le trouve heureux, malgré ses malheurs! J'avois écrit à Mlle de Méri sur la maladie de son frère[20] : elle me mande

1689

Des plus honnêtes gens l'élite.
Enfin, pour faire en peu de mots
Comprendre quel fut son mérite,
Elle eut l'estime de l'Enclos.

(*Note de l'édition de* 1818.)

— La fin de la phrase : « vous étiez trop aimable, etc., » n'est pas dans l'édition de 1754.

17. « Bien différemment. » (*Édition de* 1754.)

18. « Correctement. » (*Ibidem.*)

19. Ce dernier membre de phrase : « ainsi, etc., » n'est pas dans l'impression de 1737, qui n'a pas non plus la fin de l'alinéa, à partir de : « J'avois écrit.... »

20. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 6 juin 1689 :

1689 que depuis l'arrivée du frère de la Charité il est bien mieux ; que les esprits courent, et le sentiment est revenu à ses cuisses et à ses jambes, et qu'il vient à Paris en brancard.

Mlle Descartes est dans une profonde admiration de la beauté[21] et de la bonté de votre esprit ; elle trouve toute la Bretagne indigne de voir votre lettre, à la réserve d'un homme fort aimable, qu'elle appelle son maître, et qui vous admire au delà de tout ce qu'il a jamais admiré[22]. Il est vrai que votre lettre étoit parfaite, et d'un air qui ne sentoit point la crasse[23] de la philosophie.

1189. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 26e juin.

Enfin, ma chère enfant, vous avez quitté votre aimable Avignon : si le séjour que vous y avez fait ne vous a pas plus ennuyée que le récit que vous m'en faites m'a donné de chagrin[1], vous en conserverez une agréable idée et une grande envie d'y retourner. Toutes vos descriptions nous ont divertis au dernier point, surtout votre frère, qui fut

« On a nouvelle que M. de la Trousse est très-dangereusement malade ; les médecins croient qu'il n'y a nul remède pour lui que d'aller à Bourbon, et l'on mande de la Rochelle qu'il n'est pas en état d'y pouvoir aller. »

21. « Est ravie de la beauté, etc. » (*Édition de* 1754.)

22. M. de Guébriac : voyez le troisième alinéa de la lettre du 28 septembre suivant.

23. « La poussière. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1189 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. Si ce séjour ne vous a pas plus ennuyée que le récit que vous m'en avez fait m'a donné de chagrin, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

autrefois charmé de cette situation[2], de la douceur de l'air, de la fraîcheur de ces deux belles rivières[3] : comme elles tempèrent le chaud que le soleil pourroit causer ! Enfin il s'écrioit à tout moment : « Eh ! oui ; eh ! voilà justement ce que c'est ! » Mais ce que vous avez vu avec plus d'application[4] que lui, c'est la noble ancienneté[5] des églises, honorées, comme vous dites, de la présence et de la résidence de tant de papes ; la beauté du chapitre, qui représente autant de cardinaux dont l'habit est magnifique[6] : c'est une si grande singularité, que rien n'y peut ressembler en France. Pour les pénitents, je connois cette sainte mascarade, qui ne laisse pas d'être singulière[7]. Mais vous triomphez en parlant des juifs[8] : je sens de la pitié et de l'horreur pour eux, et je prie Dieu avec l'Église qu'il leur ôte[9] le voile qui les empêche de voir que Jésus-Christ est venu. Puisqu'ils n'ont pas été persuadés de cette vérité par la Reine et par Mme de Béthune[10], ils ne devoient pas l'être par vous.

1689

2. « Qui fut autrefois charmé, comme vous, de la beauté de cette situation. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

3. Le Rhône, et la Durance, qui se jette dans le Rhône à une lieue au-dessous d'Avignon. (*Note de Perrin.*) — Ce qui suit le mot *rivières*, jusqu'à : « Mais ce que vous avez vu, » ne se trouve que dans notre manuscrit.

4. « Plus d'attention. » (*Édition de* 1754.)

5. « La noble antiquité. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

6. « Par la magnificence des habits. » (*Ibidem.*) — Les habits de chœur des chanoines de la métropole d'Avignon sont rouges comme ceux des cardinaux. (*Note de Perrin.*)

7. « Pour les pénitents, je connois cette mascarade, qui ne laisse pas d'être belle. » (*Édition de* 1754.) — Le dernier membre de phrase : « qui ne laisse pas, etc., » manque dans l'édition de 1737.

8. C'est à propos de la *juiverie* d'Avignon. (*Note de Perrin.*)

9. « Je sens de la pitié pour eux, et je prie, comme l'Église, que Dieu leur ôte, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Au lieu de *qu'il*, notre manuscrit, par erreur, donne *qui*.

10. Il s'agit probablement ici d'Anne-Marie de Beauvilliers, sœur

1689 Quelle misérable et ridicule représentation de ce temple admirable, de cette arche si précieuse, de ces lois si respectées[11] ! Encore est-ce quelque chose que ces rouleaux ressemblent à notre arrêt de Toulouse[12], car je vous assure que je ne l'ai jamais regardé qu'avec respect; mais d'où vient cette puanteur qui confond tous les parfums? C'est sans doute que l'incrédulité et l'ingratitude sentent mauvais, comme les vertus sentent bon. Cette haine qu'on a pour eux est une chose extraordinaire[13]. *Esther* nous a pourtant donné[14] une jolie idée des jeunes juives : nos chevaliers[15] n'auroient point eu d'horreur pour elles. Enfin, ma fille, je me trouve poussée très-inutilement à vous reparler de ce que vous m'avez conté, et peut-être très-ennuyeusement pour vous[16]; mais je me suis laissé emporter au plaisir de me renouveler à moi-même toutes ces aimables idées et qui vous font[17] comme un remerciement du soin et de l'amitié qui vous a obligée de m'en faire part.

du duc de Saint-Aignan, mariée en 1629 à Hippolyte de Béthune, comte de Selles, veuve en 1665. « Mme la comtesse de Béthune, dit Dangeau au 12 janvier 1688, est morte à Paris;... elle avoit soixante-dix-sept ans; .... elle avoit été dame d'atour de la feue Reine.... »

11. Ce qui suit le mot *respectées*, jusqu'à : « mais d'où vient..., » ne se trouve que dans notre manuscrit, ou le copiste a écrit *que je l'ai*, sans doute pour *que je ne l'ai*.

12. Peut-être un des arrêts rendus dans le long procès d'Aiguebonne.

13. « Est extraordinaire. » (*Édition de* 1737.)

14. « Redonné. » (*Édition de* 1737.)

15. « Nos chrétiens. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

16. « Enfin, ma fille, je me trouve poussée à vous reparler très-inutilement et peut-être très-ennuyeusement pour vous, de tout ce que vous m'avez conté. » (*Édition de* 1737.)

17. « De me renouveler à moi-même des idées qui vous font, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — A la ligne suivante, les mots *du soin et* manquent dans l'édition de 1754. Celle de 1737, après cette phrase, n'a plus que ceci : « Ce que je dis de mon *moi* est aussi ennuyeux que le vôtre a été divertissant depuis quelque temps. Adieu, ma belle Comtesse. »

Mais ne pourriez-vous jamais faire quelque autre voyage 1689
où vous ne fussiez point dans cet horrible tourbillon, où vous puissiez jouir du repos qu'on trouve dans un si beau pays, et de la société des personnes raisonnables que vous y avez[18] ? N'y pourriez-vous point un peu mieux dormir, c'est-à-dire simplement dormir ? car vous n'en avez pas le temps[19]. Faut-il avoir toujours occupation, et ruineuse et continuelle bassette ? Si tout cela se pouvoit changer, et la grandeur de votre table, ce seroit une chose charmante ; et même Monsieur le chevalier s'en trouveroit tout à fait bien ; car l'air de Grignan est bien différent de celui-là[20] : vous en avez emporté tous les cœurs ; je n'ai point de peine à le croire. Je[21] me suis souvenue de ce que me disoit à Paris M. de Grignan en confidence : « Madame, elle ne daignera pas regarder toutes ces pauvres femmes de Provence. — Monsieur, laissez-la faire, je vous réponds qu'elle fera des merveilles. » Vous dégagez ma parole et vous lui donnez sans doute un sensible plaisir. Pour moi, ma belle, je ne songe point encore au voyage de Nantes ; j'y fais exécuter des gens qui me doivent : je serois peu propre à ces sortes de choses. J'ai un grand compte à faire avec le nouveau fermier, et c'est à quoi l'abbé Charrier me sera

18. « Mais ne pourriez-vous jamais faire quelque autre voyage à Avignon, sans que vous y fussiez dans cette horrible agitation ? Ne pourriez-vous point jouir du repos qu'on trouve dans ce beau pays, et de la société des personnes raisonnables qui l'habitent ? » (*Édition de* 1754.)

19. « C'est-à-dire *dormir*, car vous n'en aviez pas le temps. » (*Ibidem.*)

20. « Faudroit-il toujours s'occuper de cette ruineuse bassette ? Si tout cela se pouvoit changer, ce seroit une chose charmante, et Monsieur le chevalier même s'en trouveroit tout à fait bien, car l'air de Grignan est bien différent de celui-là. » (*Ibidem.*)

21. Cette phrase et la suivante, qui finit à *un sensible plaisir*, ne se trouvent que dans notre manuscrit, où elles terminent la lettre.

1689 très-bon. Je vous remercie mille fois de tout ce que votre bonté vous oblige de lui dire pour l'amour de moi. Vous voyez bien, ma très-chère, que ce que je dis de mon *moi* est aussi ennuyeux que le récit que vous me faites du vôtre est divertissant depuis quelque temps. Mon fils est à Rennes d'hier avec sa noblesse[22]; mais quand il seroit ici, il ne voit jamais que les endroits de vos lettres que je lui montre; cela est sur ce pied-là : ainsi contez-moi un peu vos dépenses et vos pertes d'Avignon; dites-moi si Mlle de Grignan est pour quelque sorte de temps à Gif[23], et si le Coadjuteur aura l'honneur de la requête civile. Je l'avertis que Mme de la Faluère[24] est à Paris; c'est à lui à la gouverner, et à l'empêcher de servir sa sotte amie[25]. Tous vos intérêts me sont si chers, et j'en suis tellement occupée, que je ne pense à tout le reste que superficiellement; mais je n'en suis pas moins parfaitement soumise aux ordres de la Providence, sans laquelle je ne compte jamais sur rien. Adieu, ma chère fille, la plus digne d'être aimée qui fut jamais. J'embrasse M. de Grignan, Monsieur le chevalier et Pauline. Ma belle-fille vous fait ses compliments : elle a bien du soin de moi, sans contrainte, et toujours *sainte liberté*[26]. Voilà un billet de Mme de la Fayette; vous verrez ce que dit Boufflers[27] de notre enfant : je suis assurée que Barbantane ne lui jettera jamais un cornet à la tête, en jouant au trictrac,

22. Voyez la lettre du 19 juin précédent, p. 85.

23. Voyez la lettre du 1er octobre 1684, tome VII, p. 292, note 2.

24. Il y avait en Bretagne un premier président de ce nom, dont il sera question plusieurs fois, entre autres dans les lettres des 25 et 30 juillet (p. 136, 141 et 142), et dans celle du 31 août; il s'agit sans doute ici de sa femme; voyez la lettre du 30 juillet suivant, p. 142.

25. Mme de Bury, sœur d'Aiguebonne.

26. Allusion à un passage de Rabelais. Voyez la lettre du 8 octobre 1688, tome VIII, p. 200 et la note 13.

27. Voyez ci-dessus, la lettre du 5 juin, p. 67 et la note 4.

comme au P. d'E***, qui lui riposta du chandelier : l'épée à la main, grand désordre, et le chevalier de Vassé tué en les séparant[28]. 1689

*1190. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

Aux Rochers, dimanche 26e juin.

Je me trouve dans toutes les dispositions nécessaires, selon les maximes de notre cher Corbinelli, pour mériter que vous m'ayez écrit, et que vous m'écriviez quelquefois : j'ai senti l'apparence de votre oubli, et je n'ai point fait aller mes plaintes jusqu'à vous ; car si c'étoit mes reproches qui m'eussent attiré votre lettre, elle me seroit aussi odieuse qu'elle m'a été agréable. Vous voyez, mon cher Monsieur, que je n'ai pas encore oublié les leçons de mon maître : je n'oublierai jamais non plus tous vos soins, toute votre amitié, et tout le bon usage que j'ai fait de votre esprit, de votre capacité et de votre complaisance. Si j'en ai abusé, je vous en fais mille excuses; mais il est difficile de se retenir dans un chemin si doux et si agréable.

Vous menez donc la vie des sages; vous vous retirez du monde : vous êtes bien jeune, mon ami, pour le prendre d'un ton si haut. Vous vous occupez à élever votre petit garçon[1], c'est la plus honnête occupation que

28. Dangeau (au 20 juin 1689) donne les noms des acteurs de cette scène : « On eut nouvelles qu'à Landau le prince d'Enrichemont avoit eu un démêlé avec Barbantane, capitaine comme lui dans le régiment du Roi ; et que leurs amis les ayant voulu séparer, les bougies étant éteintes, le chevalier de Vassé a été percé de l'épée du prince d'Enrichemont ; il a le coup dans le bas-ventre. » — Barbantane était probablement le fils de celui dont il a été question au tome III, p. 360, note 24.

Lettre 1190. — 1. Un fils que M. du Plessis avait d'un premier mariage. (*Note de l'édition de* 1820.)

1689 vous puissiez avoir en attendant que la chimère[2] vous en détourne. Je vous prie, mon cher Plessis, de me mander aussitôt qu'elle montrera le nez. Il me paroît que Mme de Vins, qui sait qu'elle n'a le pas qu'après cette personne, attend avec patience et impatience que vous ayez réglé sa destinée et celle de son fils[3]. Votre pupille[4] est fort joli; M. de Boufflers m'en mande des merveilles. C'est une chose étrange comme vous avez rendu ce petit garçon hardi et propre à la guerre; il semble que ce soit sa pente naturelle. Vous me confirmez dans la bonne opinion que j'en ai, en me disant qu'il vous aime toujours et qu'il vous écrit. Ce sont des pierres de touche que ces endroits-là. Ma fille fait fort bien aussi d'avoir du commerce avec vous. Vous ne sauriez douter de son estime; vous avez eu plus de peine à vous en défendre qu'à la mériter.

Je suis assez seule présentement. Mon fils est à Rennes avec toute cette noblesse, à qui il faut donner l'air des régiments. Il y tient une grande table : voilà ce qui s'appelle la guerre et ce qui l'afflige. Il vous aime toujours; cette passion lui dure plus qu'une autre. Ma belle-fille est ici. Nous lisons; nous nous promenons; nous prions Dieu; nous travaillons; nous recevons des lettres; nous écrivons. Hélas! mon cher Monsieur, en voilà plus qu'il n'en faut pour faire passer les jours trop vite. J'en-

2. Voyez la lettre du 18 septembre suivant et la lettre à du Plessis du 25 du même mois.

3. Saint-Simon (tome II, p. 329) dit en parlant de M. et Mme de Vins : « Ils avoient un fils unique, beau, aimable, spirituel comme la mère, avec qui j'avois été élevé.... Ce jeune homme fut tué à Steinkerque (*au mois d'août* 1692), à sa première campagne. Le père et surtout la mère ne s'en sont jamais consolés; elle n'a presque plus voulu voir personne depuis, absorbée dans la douleur et dans la piété tout le reste de sa longue vie. »

4. Le marquis de Grignan.

voie quand je puis de petites lettres de change à Beaulieu, mais pas tant que je le voudrois. Je n'ai point encore été à Nantes. J'y fais exécuter ceux qui me doivent; je ferois mal ces expéditions. Nous avons lu *les Variations* de Monsieur de Meaux avec délices; ce livre seroit digne de vous. Adieu, mon cher Monsieur : à la mort et à la vie, je vous aimerai et vous estimerai très-indépendamment de la qualité de gouverneur du marquis de Grignan. C'est à vous que vous devez ces sentiments. Je me moquerois bien de vous, si vous m'écriviez plus sérieusement. Quelle folie! mais je vous prie que je sois la première avertie de l'aimable chimère. 1689

Suscription : Pour Monsieur du Plessis.

1191. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE LA JEUNE MARQUISE DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 29e juin.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je ne vous puis dire, ma chère enfant, à quel point je plains Monsieur le chevalier : il y a peu d'exemples d'un pareil malheur[1] ; sa santé est tellement déplorée depuis quelque temps, qu'il n'y a ni maux passés, ni régime, ni saison, sur quoi il puisse compter. Je sens cet état, et par rapport à lui, qu'on ne peut connoître sans s'y attacher et sans l'estimer infiniment, et par rapport à votre enfant, qui y perd tout ce qu'on y peut perdre[2] ; tout cela

Lettre 1191. — 1. Ce membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1737.

2. « Et par rapport à lui, et par rapport à votre fils, qui y per infiniment. » (*Édition de* 1754.)

1689 se voit d'un coup d'œil, le détail importuneroit sa modestie : je suis remplie de ces vérités, et je regarde toujours Dieu, qui redonne à ce marquis un M. de Montégut[3], la sagesse même, et tous les autres de ce régiment, qui pour plaire à Monsieur le chevalier font des merveilles à ce petit capitaine. N'est-ce pas une espèce de consolation qui ne se trouve point dans d'autres régiments moins attachés à leur colonel ? Ce marquis m'a écrit une si bonne lettre, que j'en eus le cœur sensiblement touché : il ne cesse de se louer de ce M. de Montégut ; il badine et me fait compliment sur la belle pièce que j'ai faite sur Monsieur d'Arles[4] : vous êtes bien plaisante de la lui avoir envoyée. Il dit qu'il a renoncé à la poésie, qu'à peine ils ont le temps de respirer ; toujours en l'air, jamais deux jours en repos : ils ont affaire à un homme[5] bien vigilant. Mandez-moi bien des nouvelles de Monsieur le chevalier ; j'espère au changement de climat, à la vertu des eaux, et plus encore à la douceur consolante d'être avec vous et avec sa famille. Je le crois un fleuve bienfaisant, avec plus de justice que vous ne le croyez de moi : il me semble qu'il donnera un bon tour, un bon ordre à toute chose. Il est vrai que le Comtat d'Avignon est une Providence qu'il n'étoit pas aisé de deviner. Détournons[6] nos tristes pensées ; vous n'en êtes que trop remplie, sans en recevoir encore le contre-coup dans mes lettres. Il faut conserver la santé, dont la ruine seroit encore un plus grand mal ; la mienne est toujours toute parfaite. Cette purgation des capucins, où il n'y a

3. Voyez tome VIII, p. 253, note 5.

4. Voyez la lettre du 1er juin précédent, p. 64.

5. Louis-François, marquis, puis duc de Boufflers, pair et maréchal de France. (*Note de Perrin*. 1754.) Voyez tome VIII, p. 72, note 3.

6. « Mais détournons. « (*Édition de* 1754.)

point de séné, me paroît comme un verre de limonade, et ç'en est en effet[7] : je la pris, pour n'y plus penser, parce qu'il y avoit longtemps que je n'avois été purgée ; je ne m'en sentis pas. Vous faites trop d'honneur à ce remède ; mon fils n'en sort pas moins le matin ; c'est un remède pour ôter le superflu bien superflu, qui ne va point chercher midi à quatorze heures, ni réveiller tous les chats qui dorment. Nous faisons une vie si réglée, qu'il n'est pas quasi possible[8] de se mal porter. On se lève à huit heures ; très-souvent je vais, jusqu'à neuf heures que la messe sonne, prendre la fraîcheur de ces bois ; après la messe, on s'habille, on se dit bonjour, on retourne cueillir des fleurs d'orange, on dîne, jusqu'à cinq heures on travaille ou on lit[9] : depuis que nous n'avons plus mon fils, je lis pour épargner la petite poitrine de sa femme. A cinq heures je la quitte[10], je m'en vais dans ces aimables allées ; j'ai un laquais qui me suit[11], j'ai des livres, je change de place, et je varie les tours de mes promenades ; un livre de dévotion et un autre d'histoire : on change[12], cela fait du divertissement ; un peu rêver à Dieu, à sa providence, posséder son âme, songer à l'avenir ; enfin, sur les huit heures, j'entends une cloche, c'est le souper ; je suis quelquefois un peu loin ; je retrouve la marquise dans son beau parterre ; nous nous sommes une compagnie ; on soupe pendant le chien et le

1689

7. Les mots : « et c'en est en effet, » ne sont pas dans l'édition de 1737.

8. « Qu'il n'est guère possible. » (*Édition de* 1754.)

9. « On dîne, on lit ou l'on travaille jusqu'à cinq heures. » (*Ibidem.*)

10. « Je la quitte à cinq heures. » (*Ibidem.*)

11. Ces mots : « j'ai un laquais qui me suit, » ne sont pas dans l'édition de 1737.

12. « Et je varie le tour de mes promenades ; un livre de dévotion et un livre d'histoire : on va de l'un à l'autre. » (*Édition de* 1754.)

1689 loup, nos gens soupent; je retourne[13] avec elle à la place *Coulanges*[14], au milieu de ces orangers; je regarde d'un œil d'envie *la sainte horreur* au travers de la belle porte de fer[15] que vous ne connoissez point; je voudrois y être; mais il n'y a plus de raison. J'aime cette vie mille fois plus que celle de Rennes : cette solitude n'est-elle pas bien convenable à une personne qui doit songer à soi, et qui est ou veut être chrétienne? Enfin, ma chère enfant, il n'y a que vous que je préfère au triste et tranquille repos dont je jouis ici; car j'avoue que j'envisage avec un trop sensible plaisir que je pourrai, si Dieu le veut, passer encore quelques jours[16] avec vous. Il faut être bien persuadée de votre amitié, pour avoir laissé courir ma plume dans le récit d'une si triste vie. J'ai envoyé un morceau de votre lettre à mon fils, elle lui appartient :

Quand c'est pour Jupiter qu'on change[17]....

cet endroit est fort joli; votre esprit paroît vif et libre. Vous êtes adorable, ma chère fille, et vous avez un courage[18] et une force et un mérite au-dessus des autres; vous êtes bien aimée aussi au-dessus des autres. Adieu[19], ma très-chère et très-aimable : j'espère que

13. « On soupe pendant l'entre chien et loup; je retourne, etc. » (*Édition de* 1754.)

14. C'est la place où est l'écho; et « c'est encore dans cet endroit que les orangers du château sont rangés sur deux lignes, » est-il dit dans les *Tablettes de voyage* de Mme Monmerqué, 2e édition (Paris, 1851, p. 30).

15. Cinq belles grilles placées dans un mur demi-circulaire, en face du château, séparent le parterre du parc des Rochers. (*Note de l'édition de* 1818.)

16. « Quelque temps. » (*Édition de* 1754.)

17. Vers de l'*Isis* de Quinault. Voyez tome VI, p. 443 et note 20.

18. « .... paroît vif et libre. Vous avez un courage, etc. » (*Édition de* 1754.)

19. Cette phrase n'est pas dans l'impression de 1737.

vous me parlerez de Pauline et de Monsieur le chevalier. 1689
J'embrasse ce Comte, qu'on *aime trop*.

DE LA JEUNE MARQUISE DE SÉVIGNÉ.

Vraiment, ma chère sœur, je sais bien qu'en dire, oui, assurément, *on l'aime trop*[20]. Je n'oserois vous dire que j'aime aussi beaucoup son fils : cette confusion[21] seroit trop grande; je veux seulement le prier de ne me plus appeler sa tante; je suis *si petite* et *si délicate*, que je ne suis tout au plus que sa cousine. La santé de Mme de Sévigné n'est point du tout comme moi, elle est *grande et forte;* j'en prends un soin qui vous feroit jalouse. Je vous avoue pourtant que c'est sans aucune contrainte : je la laisse aller dans les bois avec elle-même et des livres; elle s'y jette naturellement, comme la belette dans la gueule du crapaud. Pour moi, avec le même goût et la même liberté, je demeure dans le parterre, *al dispetto*[22] de la complaisance, que nous ôtons du nombre des vertus dès qu'on la peut nommer par son nom et que ce n'est pas notre choix. Vous me ravissez, ma chère sœur, de me dire que Mme de Sévigné m'aime; j'ai le goût assez bon pour connoître le prix de son amitié, et pour l'aimer aussi de tout mon cœur. Nous avons pris part à votre triomphe et à vos grandeurs, mais je ne voudrois pas que M. de Sévigné les vît : cela le dégoûteroit de sa vie tranquille[23], dont il n'est tiré que par un mauvais tourbillon de province qui nous coûtera cinq cents pistoles. Pour m'en consoler, souffrez que je

20. La prétendue passion de Mme de Sévigné, belle-fille, pour M. de Grignan, qu'elle n'avoit jamais vu, donnoit lieu à quelques plaisanteries aussi aimables qu'innocentes. Voyez la lettre du 1er avril précédent, p. 5. (*Note de Perrin*, 1754.)

21. « Ma confusion. » (*Édition de* 1754.)

22. « En dépit. » — Dans l'édition de 1737 : *a dispetto*.

23. « De la vie tranquille. » (*Édition de* 1754.)

1689 vous embrasse de tout mon cœur, je n'oserois dire M. de Grignan, car je n'ai pas encore mis tout à fait l'honneur sous les pieds.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je voulois vous dire que je trouve fort bon ce que vous écrit ma belle-fille; mais, ma chère enfant, je reçois présentement[24] votre lettre du 18e, qui étoit demeurée à Vitré, quoique arrivée sans doute avec celle du 16e. Cette lettre m'apprend l'arrivée de Monsieur le chevalier avec un mauvais visage, ne se soutenant point du tout, une poitrine malade; et savez-vous ce que j'ai fait en lisant cette lettre? J'ai pleuré comme vous tous; car je ne soutiens pas une telle idée, et j'y prends un intérêt sensible, comme si j'étois de la vraie famille[25]. J'espère que l'air et le repos le remettront en meilleur état; vos soins ont accoutumé d'avoir du succès; je le souhaite de tout mon cœur, et je vous conjure de l'en assurer. Dites-moi dans quelle chambre vous l'avez mis, afin que je lui fasse des visites[26]. Que je plains Pauline et Mme de Rochebonne d'avoir été à Aubenas pendant que vous étiez à Avignon! quelle horrible différence! Ne partagez point votre reconnoissance sur la victoire du grand conseil : en vérité, Monsieur le chevalier et la considération qu'on a pour lui et vos amis ont tout fait; vous êtes trop bonne de vouloir me donner la joie d'y avoir fait mon personnage. Je

24. « .... ma belle-fille. Je reçois dans ce moment, etc. » (*Édition de* 1754.) — La suite est ainsi abrégée dans l'édition de 1737 : « .... votre lettre du 18e, qui me dit l'arrivée, etc. »

25. « J'ai pleuré comme vous tous; je ne soutiens pas une telle idée, et je prends un intérêt sensible au chevalier, comme si j'étois de sa vraie famille. » (*Édition de* 1754.)

26. Comparez la lettre du 17 juin 1685, tome VII, p. 407 et 408. — La lettre finit ici dans l'édition de 1737, ou du moins on n'y lit plus que la dernière phrase : « J'embrasse, etc. »

souhaite un pareil succès à Monsieur d'Arles. J'embrasse 1689
et j'aime passionnément ma chère Comtesse.

1192. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 3e juillet.

Il y a aujourd'hui neuf mois, jour pour jour, dimanche pour dimanche, que je vous quittai à Charenton[1] avec bien des larmes, et plus que vous n'en vîtes. Ces adieux sont amers et sensibles, surtout quand on n'a pas beaucoup de temps à perdre; mais pour en faire un bon usage, il en faudroit faire un temps de privation et de pénitence; ce seroit le moyen de ne le pas perdre, et de le rendre au contraire fort utile : il est vrai que cette sainte économie est une grâce de Dieu, comme toutes les autres, et qu'on ne mérite pas de l'obtenir. Il y a donc neuf mois que je ne vous ai ni vue, ni embrassée, et que je n'ai entendu le son de votre voix; je n'ai point été malade, je n'ai point eu d'ennui marqué; j'ai vu de belles maisons, de beaux pays, de belles villes; cependant je vous avoue qu'il me semble qu'il y a neuf ans que je vous ai quittée. Je n'ai point eu de vos nouvelles cet ordinaire, cela me donne toujours du chagrin. Mme de Lavardin me mande qu'elle dit à Mme de Bury, au sujet du procès de Chabrilland[2], que cette dernière compte gagner : « Vous avez toujours de grandes espérances; mais un de vos amis, très-habile, n'en juge pas ainsi. — Ah ! dit-elle,

Lettre 1192. — 1. Voyez au tome VIII, p. 195 et note 1. Le 3 octobre 1688 était un dimanche.

2. Nous avons déjà vu ce nom dans une lettre du tome VI (p. 36), où Perrin l'écrit *Chat-brillant*. Coulanges, dans une de ses chansons (tome I, p. 296), plaisante sur le sens auquel prête le mot.

1689 c'est M. de Fieubet, mais je ne l'en crois pas. » Et puis Mme de Lavardin me dit que c'est Monsieur d'Arles qui aura l'honneur de la requête civile : il sollicite donc ; mais je ne voudrois pas, ce me semble, solliciter tambour battant, dans une chambre où l'on est persuadé que vous n'avez que trop de crédit. Nous faisons ici, ma chère Comtesse, la vie que je vous ai représentée : il fait un temps charmant; nous sommes tellement parfumés les soirs de jasmins et de fleurs d'orange, que par cet endroit je crois être en Provence. M. et Mme de Chaulnes m'écrivent de Saint-Malo, et me parlent toujours de vous. Écrivez à la Troche; elle ne se console point de votre oubli : je ne comprends point comment cela s'est passé, car vous êtes ponctuelle; il ne seroit pas possible que je ne vous eusse point mandé la mort de son mari[3]; ainsi j'attends votre réponse.

1193. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 6e juillet.

A MADAME DE GRIGNAN.

Je les ai reçus tout à la fois ces aimables paquets, si nécessaires à mon repos[1]. Vous m'affligez de me représenter Monsieur le chevalier comme vous faites : je ne l'ai jamais vu avec de telles vapeurs, ni une poitrine si malade[2]. Comment ne seriez-vous point touchée de le voir porter dans ces appartements? Vous m'en faites venir

3. Voyez la lettre du 2 mars précédent, tome VIII, p. 501.

Lettre 1193. — 1. Cette première phrase manque dans l'édition de 1737.

2. « Ni avec une poitrine si malade. » (*Édition de* 1754.)

les larmes aux yeux : il y a longtemps que je fais de tristes réflexions là-dessus. Quel homme ! à quel âge ! Où est-il ? où devroit-il être ? Quelle réputation ! quelle fortune étranglée, suffoquée ! quelle perte pour votre fils ! Voilà de grands sujets de méditation, mais il faut y ajouter : C'est que Dieu le veut ainsi ; à cela l'on n'a rien à dire, il faut baisser la tête et souffrir ; nous ne sommes pas les plus forts. Vous me paroissez raccommodée avec le mot de *vapeurs*, que vous ne vouliez plus prononcer qu'on ne vous l'eût expliqué[3]. Vous vous êtes relâchée en faveur du commerce, qui seroit entièrement rompu si vous en aviez banni ce mot ; c'est un secours pour expliquer mille choses qui n'ont point de nom : notre ignorance s'en accommode, comme d'un *quinola* à *prime*[4]. Ménageons donc ses vapeurs[5] ; ne lui dites rien qui le puisse fâcher, point de contestation, point de dispute, son sang est trop aisé à émouvoir, il s'allume et circule violemment : c'est le fondement de tous ses maux. 1689

Je suis trop obligée à toute votre bonne compagnie de se souvenir de moi et de me souhaiter. Je vous avoue que je me souhaite souvent aussi dans cette belle et grande maison, dont je connois si bien tous les habitants. Je fais mille compliments au nouveau venu : vous m'avez fait rire de l'équipage avec quoi il passa dans votre antichambre, fuyant la bise, et comme poursuivi par elle. Je[6] crois que vous n'avez besoin que du secours de cette

3. Le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 définit ainsi ce mot : « On appelle *vapeur* dans le corps humain les fumées qui s'élèvent de l'estomac ou du bas-ventre vers le cerveau. » Le *Dictionnaire* de Nicot (1606) ne donne pas ce sens de *vapeur*.

4. *Quinola*, terme du jeu de reversis et de la petite prime. Les Espagnols nomment proprement ainsi le coup par lequel on gagne au jeu de cartes qu'ils appellent *las Quinolas*.

5. « Les vapeurs du chevalier. » (*Édition de* 1754.)

6. Cette phrase manque tout entière dans l'édition de 1737.

1689 bise pour faire achever le bâtiment; quelle commodité! elle ne vous manquera pas dans le besoin; il ne faut pas des persuasions moins fortes. Mandez-moi bien la suite de tout ce qui se passe à Grignan : c'est le théâtre où j'ai le plus d'attention, quoiqu'il ne soit pas le plus important de l'Europe; mais c'est tout pour moi. Quand je me représente la quantité de monde que vous êtes à Grignan, que c'est cela qui s'appelle être dans son château, à se reposer un peu des autres dépenses, je voudrois en rire, si je pouvois, et je dis : « Elle est emportée par un tourbillon violent, qu'elle ne peut éviter, qui la suit partout; c'est sa destinée; » et en même temps je comprends que Dieu y proportionne votre courage, et cette conduite miraculeuse qui fait que vous êtes toujours en l'air et que vous volez sans ailes. Pour moi, ma chère enfant, je tombe toute plate, et quand je n'ai rien, je n'ai rien. Mes affaires de Nantes vont pitoyablement : tout s'est tourné en chicanes, en saisies dont on se défend vingt ans durant. L'abbé Charrier[7] m'offre tous les jours ses soins et ses services, et de venir de cinquante lieues d'ici pour faire un compte où il m'est nécessaire : c'est assez vous dire combien je dois lui être obligée. Nous sommes ici, comme je vous l'ai mandé, avec un temps charmant; le chaud est agréable ici; et je vous avoue[8] que les trois heures que je suis dans ces bois toute seule avec Dieu, moi, vous, vos lettres et mon livre, ne me durent pas un moment : il y a quelque chose de doux et d'aimable à cette solitude, à ce profond silence, à cette liberté; il n'y a que vous que j'aime beaucoup davantage : voilà comme je suis présentement. Vous ne me dites rien de Pauline; et comment la trouve Monsieur le chevalier? Répondez-

7. Cette phrase manque encore dans l'édition de 1737.
8. « Est agréable aux Rochers; et je vous assure. » (*Édition de* 1754.)

moi, est-ce Mme de Simiane de Vauréas, ou la présidente[9] que vous avez avec vous? Parlez-moi sans cesse de tout cela, et des faits et gestes de Monsieur d'Arles dans la quatrième des enquêtes, sans préjudice de ce que Rochon m'en dira; toutes ces choses composent mon vrai *moi*. J'ai été encore ravie d'entendre parler d'Avignon par Martillac, et de vos réponses aux harangues. Mon Dieu, ma fille, que dites-vous? Vous croyez donc que le Roi ou la province donne quelque chose à mon fils pour nourrir et instruire cette noblesse? Rien du tout, je vous assure: encore trop d'honneur. 1689

Ne soyez point en peine de la lettre que vous avez écrite à Mlle Descartes : elle l'admire et la cache comme une personne qui a bon esprit, et qui sait les conséquences d'une telle confidence; je vous réponds qu'elle n'en parlera jamais qu'à un fort honnête homme, qu'elle appelle son maître, et qui est aussi discret qu'elle.

AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

J'ai eu une sensible joie, Monsieur, au milieu du chagrin que me donne votre mauvaise santé, de voir de votre écriture : je vous remercie de cette complaisance, et je vous trouve bien mieux[10] par ce que vous me mandez, que par les relations de ma fille. J'avois encore cette ressource, comme vous dites : c'est qu'elle est si troublée des maux de ceux qu'elle aime[11], qu'elle n'en peut parler qu'avec des sentiments qui font une tristesse incroyable. Je veux donc espérer que l'air natal, une si bonne compagnie, et Balaruc, vous remettront en meilleur état; je

9. Sur Mme de Simiane de Valréas, voyez tome II, p. 259, note 10.

10. « .... de cette complaisance; je vous trouve mieux, etc. » (*Édition de* 1754.)

11. « Si touchée des maux des personnes qu'elle aime. » (*Ibidem.*)

1689 vous assure qu'il y a peu de choses[12] que je souhaite davantage. Vous me donnez une vraie joie en me parlant, comme vous faites, de la belle et bonne santé de Mme de Grignan : je me fie fort à ce que m'en dit Martillac; mais j'aime encore mieux ce que vous m'en dites. Dieu la conserve cette femme si aimable[13] et si digne d'être aimée, et lui donne un courage capable de soutenir sa destinée et tous les maux que sa tendresse lui fait souffrir !

1194. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 10e juillet.

Je n'ai point reçu de vos lettres aujourd'hui, et je m'en vais donc causer avec vous tout en l'air. M. de Seignelai est à Brest présentement : je suis un peu fâchée de n'en pouvoir dire la raison, car il faut qu'il y en ait une[1]. Je vous conseille fort de vous en tenir à tout ce que vous dit Monsieur le chevalier sur les grands préparatifs de nos ennemis sur le Rhin. L'abbé Bigorre ne les craint point, ni pour lui qui est fort en sûreté, ni pour ses amis; ainsi, ma chère enfant, soyez en repos pour ce joli petit *colonel;* car vous y touchez du bout du doigt. Je crois que Monsieur le chevalier, après ce que lui mande M. de Montégut, n'oseroit plus dire cette folie qui nous faisoit rire, *je connois un sot :* en vérité, ce n'est

12. « Peu de choses au monde. » (*Édition de* 1754.)

13. « Cette pauvre femme si aimable. » (*Ibidem.*)

Lettre 1194. — 1. « Le Roi dit en revenant de Trianon qu'il avoit ordonné à M. de Seignelai de s'embarquer sur les vaisseaux qu'on met à la mer à Brest, et qu'il porteroit des ordres secrets qu'il n'avoit voulu confier qu'à lui. » (*Journal* de Dangeau, 12 juillet 1689.) Voyez les lettres du 20 juillet et du 21 août suivants, p. 127 et 168.

ni un sot, ni un enfant; et s'il a pris de la hardiesse dans ses manières ordinaires, que nous trouvions trop modestes, et qu'il se soit mis dans le train de parler, il ne lui manque plus rien; enfin, *Dieu le conserve!* voilà ma chanson ordinaire. Il me paroît, par un billet que Rochon vient de m'écrire, que Monsieur d'Arles ne manque pas d'affaires. Les ennemis qu'il est obligé de combattre sont de ses amis : c'est Mme Talon[2] qui fait que M. Talon nous traîne en longueur, à la prière de Mme de Bury; mais si cela va plus loin, Monsieur d'Arles s'en plaindra au Roi; l'autre est Mme de la Faluère : au cas que transportée de l'amour de Mme de Bury, elle se relâchât, en faveur de son amie, du personnage qu'elle doit faire, ce prélat démêlera bien tout cela. Le bon Rochon me prie fort de croire que tout ira bien. Je conviens que M. Gui[3] ne parla point mal au grand conseil; mais aussi je trouvai, sans prévention, que la vérité toute pure paroissoit bien plus dans le discours de Rochon; et cela est si vrai, que si Monsieur le chevalier s'en souvient, il vous pourra dire que nous fûmes au désespoir de n'être pas jugés sur-le-champ et tout chaudement : c'étoit signe que nous étions persuadés qu'il avoit laissé les juges dans de bonnes dispositions, et que nous avions peur qu'elles ne fussent refroidies le lendemain; mais Dieu voulut nous donner le plaisir de cette victoire : je ne l'oublierai jamais; je la souhaite aussi complète à Monsieur d'Arles.

1689

Nous faisons toujours la même vie, et je m'accommode mieux que je n'eusse jamais cru d'être trois et quatre heures toute seule. J'étois si agréablement accoutumée avec vous, ma très-aimable, et avec mes an-

2. Voyez tome V, p. 376, note 8.
3. Voyez la lettre du 14 mars précédent, tome VIII, p. 521.

1689 ciennes amies, que j'avois oublié que je susse faire de la prose; je suis ravie de m'apercevoir que j'en fais fort bien. J'ai commencé un livre de piété, que je trouve qui en fait encore mieux que moi; il est d'un M. Hamon[4], de Port-Royal, qui étoit un vrai saint, et qui a puisé dans les plus pures sources tout ce qu'il nous donne: c'est un *Traité de la prière perpétuelle*, joint à quelques autres traités. Ce que j'en ai lu m'a paru admirable; la préface est de bon lieu[5], et l'approbation des trois docteurs est un éloge : quand ce livre vous viendra, recevez-le bien; Monsieur de Grignan en sera content au dernier point. Je conjure Monsieur le chevalier de me dire un mot de Pauline; je souhaite qu'elle lui plaise. Comment Monsieur de Carcassonne s'accommode-t-il de ce frère dont il écrivoit des choses si plaisantes? Qu'a-t-il résolu sur son bâtiment? Pourvu qu'il mette la bise de son conseil, je suis très-assurée qu'il y aura bientôt un troisième étage[6]. J'ai ri encore de la vision de cet équi-

4. Jean Hamon, médecin célèbre, et l'un des meilleurs écrivains de Port-Royal (*né vers* 1617 *à Cherbourg*), mort le 22 février 1687. Voyez son éloge, et son épitaphe, p. 95 et suivantes du *Nécrologe de Port-Royal des Champs*, édition de 1723, Amsterdam. (*Note de Perrin.*) — Voyez le *Port-Royal* de M. Saint-Beuve, notamment tome IV, p. 182 et suivantes. — Il parut cette année même (1689) trois volumes de Hamon, intitulés *Traitez de pieté*. Dans le second de ces volumes, dont l'Achevé d'imprimer est du 29 mars 1689, se trouve le *Traité de la prière continuelle*.

5. Elle était probablement de Nicole, intime ami de l'auteur. Nicole, dit M. Sainte-Beuve (Port-Royal, tome IV, p. 388), « revoyait et corrigeait pour le style les ouvrages de M. Hamon. » — L'approbation, qui est signée de deux curés de Paris et d'un de Saint-Denis, contient un long éloge du livre et de l'auteur: « Tout, dit-elle, y est profond sans obscurité, solide sans dureté, élevé sans faste, simple sans bassesse, riche sans somptuosité.... Ces écrits ont été faits par un homme de bien, fortement pénétré des vérités qu'il enseigne, etc. »

6. La façade *des Prélats*, au château de Grignan, n'a que deux

page que le chevalier emporte avec lui[7], pour gagner les anciens appartements de ses pères. Le parterre des vôtres est devenu si beau, si bien planté, si fort à la mode, si plein de fleurs et d'orangers, cette place *Coulanges* le rend si agréable, que vous ne le reconnoîtriez pas. Votre pauvre frère est toujours tristement et ruineusement à Rennes; M. et Mme de Chaulnes à Saint-Malo. Je ne finirois point, ma chère fille, si je voulois vous dire à quel point je suis tendrement occupée de vous, de vos affaires, de votre amitié pour moi, de l'envie qu'il me semble que vous avez de me ravoir avec vous, et de la consolation que cette pensée me donne: elle m'adoucit la fin de ma vie; mais tout beau, revenons un peu à la volonté de Dieu, dont il ne faut jamais s'éloigner. Vous me fîtes l'autre jour un grand plaisir en me disant que vous n'étiez pas à portée d'être jalouse : que cette confiance est juste, et qu'elle est digne de la parfaite amitié que j'ai pour vous! Je vous conjure de faire tous mes compliments. Votre belle-sœur est si loin de se lasser des relations d'Avignon, qu'elle me fit relire il y a trois jours *la Procession et les Juifs*[8]; elle aime tout cela, et moi tout ce que vous contez. Je vous embrasse tendrement, et ma chère Pauline. Mon goût s'est trouvé bien juste avec le vôtre sur le sujet d'*Esther;* ce fut un jour agréable pour moi[9].

1689

étages et un rez-de-chaussée. Il ne paraît pas que ce bâtiment ait jamais dû avoir plus d'élévation. (*Note de l'édition de* 1818.)

7. Voyez la lettre précédente, p. 107.

8. Voyez les lettres du 22 et du 26 juin précédents, p. 86 et suivantes, et p. 93 et 94.

9. Voyez la lettre du 21 février précédent, tome VIII, p. 476 et suivantes; et celle du 26 juin, ci-dessus, p. 94.

1689

1195. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 13e juillet.

Je[1] n'ai point reçu deux paquets ensemble, comme je l'espérois. Je suis bien assurée qu'il y en a un d'égaré du 28e ou du 30e juin : je serois fâchée s'il étoit perdu, et surtout si dans ce paquet j'avois perdu aussi la réponse que j'attends de vous sur le mémoire qui regarde M. de M***[2]; car on l'attend à Rennes avec impatience; je répondrois bien que vous ne contesterez point toutes les belles terres de ce mémoire; il me semble que ce M*** est fort riche, qu'il a de beaux meubles, qu'il est un fort bon et honnête homme : son fils est joli et bien fait, n'est-ce pas? Ce n'est point tout cela qui lui manque; si on me presse sur sa bonne maison, *je mangerai des pois chauds*, comme M. de la Rochefoucauld[3]. Si votre réponse est dans le paquet perdu, redites-moi à peu près ce que je dois dire, de peur que votre silence ne donne du soupçon, comme à *Marie-Jeanne de Flandre :* je suppose que vous n'avez pas oublié ce conte de du Bellay.

Nous avons un temps de pluie et de vent qui me fait un peu triste, il dérange mes jolies promenades; mais je vois que M. Nicole ne veut point qu'on se plaigne du temps[4]. Pour ma Providence, je ne pourrois pas vivre en

Lettre 1195. — 1. Tout ce premier alinéa manque dans l'édition de 1737.

2. M. de Marignanes. Voyez la lettre du 8 juin précédent, p. 75, et le commencement de la lettre suivante, p. 119.

3. Voyez tome VI, p. 43.

4. Mme de Sévigné songeait sans doute à ce passage du traité de Nicole qu'elle venait de relire (voyez p. 84, la fin de la lettre du 15 juin précédent) : « Pour s'accoutumer à se soumettre à la volonté de Dieu dans les grands événements capables d'ébranler et d'abattre

paix, si je ne la regardois souvent : elle est la consolation des tristes états de la vie, elle abrége toutes les plaintes, elle calme toutes les douleurs, elle fixe toutes les pensées; c'est-à-dire elle devroit faire tout cela; mais il s'en faut bien que nous ne soyons assez sages pour nous servir si salutairement de cette vue : nous ne sommes encore que trop agités et trop sensibles. Ce que je crois, c'est que ceux qui ne la regardent jamais sont encore bien plus malheureux que ceux qui tâchent de s'en faire une habitude. Cette chère Providence va donc juger notre requête civile comme il lui plaira : ce qu'elle a voulu sur l'arrét me répond quasi de la suite. Ma fille, j'y prends un intérêt aussi vif que la tendresse que j'ai pour vous est vive : c'est la même étoffe, et c'est cela sur quoi la résignation n'a pas assez de prise : tout le reste ne va pas trop mal; mais, mon Dieu, que cet endroit est sensible ! 1689

Quand je regarde en gros la longue absence où il me paroît que nous sommes condamnées, j'avoue que j'en frémis; mais en détail, et jour à jour, il faudra la souffrir pour le bien de nos affaires; car mon voyage seroit quasi inutile pour le sujet qui me l'a fait faire, si je ne passois l'hiver en ce pays : je suis très-persuadée que Mme de Chaulnes l'y passera aussi, et je suivrai sa destinée. Pour vous, ma fille, vous comptez que vous pourrez vivre six mois hors de Grignan, et six mois *cachée* à Grignan : pouvez-vous appeler le séjour que vous y faites, avec toute la splendeur qui en est inséparable, *être ca-*

l'âme, il faut s'accoutumer à l'honorer dans les plus petites circonstances de notre vie, parce qu'elle les règle toutes aussi bien que les plus grandes.... Un homme bien pénétré de cette pensée.... ne se plaindra point d'un rendez-vous qui manque, ni d'une visite importune.... ni d'une petite perte, ni des saisons, ni d'un mauvais temps, ni généralement de toutes les rencontres ordinaires de la vie qui portent les hommes à l'impatience. » (*De la soumission à la volonté de Dieu*, 2e partie, commencement du chapitre v.)

1689 *chée?* Je veux que votre enfant vous aille voir, et je crois que je veux aussi que Monsieur le chevalier joigne les deux saisons des eaux par un hiver en Provence : trouvez-vous que je dise mal? Un retour dans l'automne ne gâteroit-il point tout ce qu'il auroit fait? Ne doit-il point abandonner une année entière[5] à l'espérance de sa guérison, pendant qu'il y est? Enfin, ma belle, je parle en l'air, selon mes petites lumières; mais je ne saurois avoir mauvaise opinion de Balaruc, après ce que j'en ai ouï dire à nos capucins[6]. Il est vrai que le voyage est long, c'est un malheur; mais combien de malades vont encore plus loin! Vous[7] me faites peur de l'esquinancie de votre fille aînée[8]; c'est le mal du monde que je crains le plus : vous me dites qu'elle a de qui tenir; j'y songe souvent. Vous avez été bien échauffée à Avignon, vous n'avez point dormi : cette vie est admirable pour enflammer la gorge. Gardez bien votre baume tranquille, c'est un remède infaillible : je vous ai conté l'effet qu'il fit à Mme de Chaulnes, elle n'avaloit rien du tout; ne soyez jamais sans ce baume précieux, je vous en conjure. C'est un étrange mal que celui de Pauline; elle doit être bien pâle, la pauvre enfant! il faut tâcher de la guérir. Je trouve du prodige dans vos eaux de Vals[9], qui sont éga-

5. Le mot *entière*, et deux lignes plus loin le mot *mais*, ne sont pas dans le texte de 1754.

6. On lit dans le *Dictionnaire général des eaux minérales* (1860) qu'aujourd'hui encore les eaux de Balaruc attirent beaucoup de malades affectés de rhumatismes chroniques et goutteux.

7. Cette phrase et les trois suivantes manquent dans l'édition de 1737, qui continue ainsi : « Au reste, c'est un prodige que vos eaux de Vals soient également bonnes, etc. »

8. Sans doute Marie-Blanche.

9. Chef-lieu de canton de l'Ardèche, à quatre lieues et demie de Privas, à une et demie d'Aubenas, dans une belle vallée qu'arrose le torrent de la Volanne. La composition des eaux de Vals les rapproche de celles de Vichy.

lement bonnes pour les maux contraires : si l'expérience n'étoit pour ces eaux, je croirois cet endroit digne d'être dans la comédie des *Médecins* de Molière[10]. 1689

Vous me donnez une aimable idée de vos journées : quelle bonne compagnie ! Il est même agréable de n'être point tentée[11] de quitter vos belles terrasses; c'est un bonheur pour les goutteux : ils ne se reprochent point de vous détourner de vos promenades; ils voient qu'on ne sauroit être mieux qu'avec eux de toutes manières[12]. Comment vos jours dureroient-ils plus d'un moment, puisque dans notre Thébaïde, ils ne laissent pas de courir[13] ? Comment va le silence de notre Carcassonne ? Qu'a-t-il enfin produit ? Qu'a-t-il prononcé ? S'il a écouté la bise, il aura décidé : elle ne se sera pas expliquée en termes ambigus, et sa voix doit emporter toutes les autres[14]. Je ne connois point cette terrasse où vous êtes toujours; elle est d'un grand usage, puisqu'elle est à couvert de la bise[15]. Toutes vos vues sont admirables ; je connois celle du mont Ventoux[16] : j'aime fort tous ces amphithéâtres, et suis persuadée, comme vous, que si jamais le ciel a quelque curiosité pour nos spectacles, ses habitants ne

10. Voyez *l'Amour médecin*, et en particulier la scène VII du IIe acte, où l'opérateur vante la puissance de son orviétan, qui guérit tous les maux « par sa rare excellence. »

11. « On a même le plaisir de n'être point tentée, etc. » (*Édition de* 1754.)

12. « De toute manière. » (*Ibidem.*)

Ce qui suit, jusqu'à : « Je ne connois point..., » n'est pas dans l'édition de 1737.

14. Voyez la lettre du 6 juillet précédent, p. 107 et 108.

15. Cette terrasse est abritée par les soubassements du château de Grignan ; elle donne sur le portail de l'église. Mme de Sévigné y a cultivé des fleurs pendant les dernières années de sa vie. (*Note de l'édition de* 1818.)

16. Montagne du département de Vaucluse, au nord-est de Carpentras ; elle a un peu plus de deux mille mètres de hauteur.

1689 choisiront point d'autre lieu que celui-là pour les voir commodément; et en même temps vous en aurez un le plus magnifique[17] du monde, sans contredit.

Mon fils est allé à Saint-Malo voir un moment M. et Mme de Chaulnes; il est avec M. de Pommereuil[18]; il reviendra à Rennes. Nous espérons que toute cette noblesse pourra bientôt être renvoyée : on la rassembleroit dans l'occasion[19] avec un coup de sifflet. Mon fils me prioit l'autre jour de vous dire mille amitiés[20]; je lui fais les vôtres. Sa femme est bien fâchée que vous laissiez vos beaux orangers d'Avignon à la merci de votre bise, et que vous disiez que vous ne vous en souciez pas; quelle parole! elle vous demande leur vie, et d'en avoir soin, ou bien de les lui envoyer, elle les mettra bien à couvert du mauvais vent. Je vous apprends que nous sommes ici toutes entourées de fleurs d'orange et de jasmins[21], et que nous en sommes tellement parfumées les soirs que par cet endroit je crois être en Provence. Je vous demande pardon, ma chère belle, de tant de discours inutiles : mon loisir est bien dangereux[22]. Monsieur le chevalier se moquera de moi, et il aura raison[23].

17. « Vous jouirez du spectacle le plus magnifique, etc. » (*Édition de* 1754.)

18. Voyez tome IV, p. 258, note 2, et ci-après, p. 128, note 19, et p. 169.

19. « Dans le besoin. » (*Édition de* 1754.)

20. « Mille amitiés pour lui. » (*Ibidem.*)

21. « Je vous ai dit que nous étions tout entourées de fleurs d'orange, de petits jasmins, et de toutes sortes de fleurs. » (*Ibidem.*) Le reste de la phrase : « et que nous en sommes, etc., » manque dans cette même édition de 1754.

22. Ce membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1737.

23. « .... se moquera de moi, il aura raison. » (*Édition de* 1754.)

1196. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1689

Aux Rochers, ce dimanche 17e juillet.

J'ai [1] reçu enfin la réponse sur le bien de M***! elle est en vérité un peu trop sincère [2]. Si on avoit toujours donné de pareils mémoires, quand il a été question de mariages, il y en a bien au monde qui ne seroient pas faits. Des dettes en quantité, des terres sujettes à la taille, de la vaisselle d'argent en gage : bon Dieu! quels endroits! Mais que sont devenus tous ces beaux meubles, ces grands brasiers, ces plaques [3], ce beau buffet, et tout ce que nous vîmes à M*** [4]? Je crus que c'étoit une illusion, et je vois que je ne me trompois pas : il faut que les affaires de M*** se sentent du temps, comme celles de tout le monde.

Votre vie me fait plaisir à imaginer, ma chère Comtesse, j'en réjouis mes bois. Quelle bonne compagnie! quel beau soleil! et qu'avec une si bonne société il est aisé de chanter :

On entend souffler la bise :
Eh bien! laissons-la souffler!

Vous souffririez plus impatiemment la continuation de nos pluies; mais elles ont cessé, et j'ai repris mes tristes et aimables promenades. Que dites-vous, mon enfant?

Lettre 1196. — 1. Ce premier alinéa ne se trouve que dans l'édition de 1754.

2. Voyez la lettre précédente, p. 114.

3. « *Plaque* se dit d'une pièce d'argenterie ouvragée, au bas de laquelle il y a un chandelier, qu'on met dans les chambres, pour les parer et pour les éclairer. On avoit autrefois des plaques d'argent magnifiques, mais l'usage en est presque perdu. On faisoit aussi des plaques avec des glaces de miroirs. » (*Dictionnaire de Furetière*, 1690.)

4. Marignanes est à cinq lieues ouest d'Aix en Provence.

*

1689 Quoi? vous voudriez qu'ayant été à la messe, ensuite[5] au dîner, et jusqu'à cinq heures à travailler, ou à causer avec ma belle-fille, nous n'eussions point deux ou trois heures à nous! Elle en seroit, je crois, aussi fâchée que moi : elle est fort jolie femme, nous sommes fort bien ensemble, mais nous avons un grand goût pour cette liberté, et pour nous retrouver ensuite[6]. Quand je suis avec vous, ma fille, je vous avoue que je ne vous quitte jamais qu'avec chagrin, et par considération pour vous; avec toute autre, c'est par considération pour moi. Rien n'est plus juste, ni plus naturel, et il n'y a point deux personnes pour qui l'on soit comme je suis pour vous : ainsi laissez-nous un peu dans notre *sainte liberté*[7]; je m'en accommode, et avec des livres le temps passe, en sa manière, aussi vite que dans votre brillant château. Je plains ceux qui n'aiment point à lire. Votre enfant est de ce nombre jusqu'ici; mais j'espère, comme vous, que quand il verra ce que c'est que l'ignorance à un homme de guerre[8], qui a tant à lire des grandes actions des autres, il voudra les connoître, et ne laissera pas cet endroit imparfait. La lecture apprend aussi, ce me semble, à écrire. Je connois des lieutenants généraux[9] dont le style est populaire ; c'est pourtant une jolie chose que de savoir écrire ce que l'on pense; mais c'est quelquefois aussi que ces gens-là écrivent comme ils pensent et comme ils parlent, tout est complet. Je crois que le marquis écrira bien[10] : il y a longtemps que je veux qu'il vous aille voir

5. Le mot *ensuite* manque dans l'édition de 1754.

6. « Et pour nous retrouver après. » (*Édition de* 1737.)

7. Voyez plus haut, p. 96.

8. « Que voyant ce que c'est que l'ignorance, surtout à un homme de guerre, etc. » (*Édition de* 1754.)

9. « Des officiers généraux. » (*Ibidem.*)

10. Ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, manque dans l'édition de 1737.

au mois de novembre; et comme il aura dix-huit ans, il faudroit tout d'un train songer à le marier, en avoir des petits, et puis le renvoyer; mais ne vous amusez point à Mlle d'Or***[11] : c'est un lanternier que son père, dont le style et la mauvaise volonté me mettent en colère. 1689

Il semble[12] que l'air et la vie de Grignan devroient redonner la santé à Monsieur le chevalier : il est entouré de la meilleure compagnie qu'il puisse souhaiter, sans être interrompu de ces cruelles visites, *de ces paquets de chenilles*, qui lui donnoient la goutte; point de froid, une bise qui prend le nom d'*air natal* pour ne le point effrayer : enfin je ne comprends pas l'opiniâtreté et la noirceur de ses vapeurs, de tenir contre tant de bonnes choses ; cependant il les a, cela n'est que trop vrai[13]. Je suis ravie que Pauline lui plaise : je suis bien assurée qu'elle me plaira aussi; il y a de l'assaisonnement dans son visage et dans ses jolis yeux : ah! qu'ils sont jolis! je les vois[14]. Et son humeur ? Je parie qu'elle est corrigée; il a suffi pour cela de votre douceur pour elle, et de l'envie qu'elle a de vous plaire; mais de prétendre que cette enfant fût parfaite au sortir d'Aubenas, cela faisoit rire ; je l'embrasse tendrement.

Je pleure que les pattes de Monsieur de Carcassonne soient recroisées[15] : « Eh! mon cher beau seigneur, encore un petit effort, ne les recroisez pas sitôt, achevez votre ouvrage. Voyez Monsieur d'Arles[16], comme il est grand,

11. Mlle d'Oraison. Voyez la lettre du 24 janvier précédent, tome VIII, p. 428 et la note 18.
12. « Il me semble. » (*Édition de* 1754.)
13. « Cependant il n'est que trop vrai qu'il en est tourmenté. » (*Ibidem.*)
14. La fin de l'alinéa, à partir d'ici, manque encore dans l'édition de 1737.
15. Voyez la lettre du 19 juin précédent, p. 86.
16. « Voyez celui de Monsieur d'Arles. » (*Édition de* 1754.)

1689 comme il est haut, comme il est achevé : voudriez-vous lui céder cet honneur, et laisser cet endroit de la maison de vos illustres pères (car il faut le flatter), laisser, dis-je, cet endroit de ce magnifique château tout imparfait, tout délabré, tout livré et abandonné à la bise[17], inhabitable, et très-incommode à votre frère aîné, lui ôtant les logements des étrangers et des domestiques? (Dis-je bien?) Ah ! mon cher seigneur, prenez courage, ne laissez point cette tache à votre réputation, ni cet avantage à Monsieur d'Arles, qui dans le milieu de ses petites dettes, a pourtant voulu couronner son entreprise. » Si M. de la Garde vouloit me soutenir et m'aider à *tourner* cette affaire[18], je crois que je n'en aurois pas l'affront; mais je ne sais pas même comme je suis avec ce prélat, et je me tais[19]. Vous me faites un vrai plaisir de me dire que je suis quelquefois souhaitée de vos Grignans : cet aîné, qui écrit si bien, ne dira-t-il pas un mot à la petite belle-sœur[20] ?

1197. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN[1].

Aux Rochers, ce 17e juillet 1689.

Nous avons ici un grand corps de noblesse de beaucoup de provinces. Je vous ai déjà mandé, mon cher

17. « Et laisser cet endroit du magnifique château de vos illustres pères tout imparfait, tout délabré, tout abandonné à la bise, etc. » (*Édition de* 1754.)
18. « A terminer cette affaire. » (*Édition de* 1737.)
19. « .... avec le prélat, ainsi je me tais. » (*Édition de* 1754.)
20. « A sa petite belle-sœur. » (*Ibidem.*)

Lettre 1197. — 1. Cette lettre n'est ni dans notre manuscrit, ni dans la première édition (1697); elle a paru pour la première fois dans la troisième partie (p. 19) des *Nouvelles lettres* de Bussy (1709),

cousin, que mon fils, à son grand regret, avoit été choisi par celle de tout ce canton. Comme ce chagrin est une espèce d'honneur à l'égard des particuliers, il n'a pu le refuser. Il est donc à Rennes tenant une grande table, dont il se passeroit fort bien, car cette dépense ne mène à rien. M. de Seignelai est à Brest pour hâter notre armement[2], qui sera prêt dans quatre ou cinq jours. Je suis persuadée qu'on congédiera toute cette noblesse, lorsque M. de Tourville aura notre flotte : nous aurons alors de quoi faire baisser le pavillon à ces prétendus maîtres de la mer. 1689

Je suis ici dans une vraie solitude; je pourrai faire quelque petit voyage à Rennes pour voir la duchesse de Chaulnes, avec qui je suis venue en ce pays-ci : j'en repartirai avec elle. Si j'y pouvois avoir notre cher Corbinelli, je ne serois pas à plaindre : vous savez le goût que j'ai pour son mérite et pour son esprit, vous l'avez aussi; mais comme ses autres amis l'ont aussi, ils le retiennent à Paris. Adieu, mon cher cousin, et ma chère nièce : il n'y a point de bonheur que je ne vous souhaite à tous deux.

1198. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, ce mercredi 20e juillet.

Cette date vous surprend, ma chère enfant, et moi aussi; car je ne m'attendois point à sortir sitôt des Rochers, où je me trouvois fort bien; il est vrai que ce n'est que pour peu de jours; mais M. et Mme de Chaulnes

où elle est datée par erreur du 27 juillet; à cette date Mme de Sévigné n'était pas aux Rochers : voyez les lettres de la fin du mois.

2. Voyez ci-après, p. 127, note 12.

1689 m'ont priée si instamment, si bonnement, de les venir voir ici, où ils viennent voir mon fils à la tête de cette noblesse, que Madame la colonelle en étant priée aussi, comme vous pouvez penser, nous y vînmes dès le lendemain, qui fut hier : nous y avons trouvé mon fils. Je suis chez la marquise de Marbeuf en perfection ; nous attendons ce soir ces bons gouverneurs, et demain j'achèverai ma lettre, et vous dirai des nouvelles de Brest. Je veux, ma chère fille, vous parler présentement de la jolie peinture de l'Albane[1], que vous me faites de ce petit Rochebonne ; car c'est précisément cela : il me semble que je le vois, et je remercie Mme de Rochebonne de vous avoir obligée à me faire ce portrait ; il est charmant ; mon imagination en a été toute rafraîchie ; il me semble qu'il y en a un échantillon à l'un de ces trois garçons qui sont à Paris : enfin voilà de fort jolis ouvrages ; cela console d'en faire une douzaine[2], quand on en fait seulement un ou deux sur ce moule. Si c'étoit une fille, *elle brûleroit le monde*, comme dit Tréville en parlant de votre beauté[3] ; mais l'esprit de ce petit garçon est trop joli, toutes ses petites pensées, tous ses petits raisonnements, ses finesses, sa petite rhétorique naturelle, c'est bien celle-là ; je ne m'étonne pas si, après l'avoir grondé, vous vous êtes mise à l'aimer, à le manger ; car il n'y a que cela à faire à un petit ange comme celui-là.

Mais parlons de cette *sagesse*[4], qui me paroît une folie mue, comme une rage mue ; c'est un fond de rage muette : un chien ne paroît point enragé, il semble qu'il

Lettre 1198. — 1. Comparez le commencement de la lettre du 26 janvier précédent, tome VIII, p. 431 et 432.

2. Voyez ci-dessus, p. 54 et 55, la lettre du 15 mai précédent.

3. Voyez la *Notice*, p. 94.

4. C'est de M. de la Garde que Mme de Sévigné entend parler dans ce moment. (*Note de Perrin.*)

soit sage, et cependant il est profondément dévoré de cette rage; ma chère enfant, c'est tout de même. Qui ne croiroit que tout est bien réglé dans cet intérieur? Qui ne croiroit qu'il est ravi de suivre ses premières pensées, qu'il y est tous les jours confirmé par le mérite, et même par la suite de ce qui peut arriver? Quelle perspective, quelle consolation de laisser ainsi son bien (je demande pardon à la modestie, mais voici deux vers de *Polyeucte*[5] qui veulent que je les écrive) : 1689

> Aux mains du plus vaillant et du plus honnête homme
> Qu'ait vu briller la terre et qu'ait vu naître Rome!

Quelle joie d'avoir un tel ou de tels héritiers[6] ! quelle justice même! et dans quelle maison rejette-t-il ce qui en vient! Enfin, ma fille, je m'y perds; qu'est-ce donc que la sagesse? qu'est-ce que l'amitié? Les a-t-on jamais vues sous de pareilles figures? Vous dites qu'il aime son château : je n'en crois rien; qu'il aime le chevalier : je n'en crois rien, si ce n'est, comme vous dites, qu'il aime le chevalier comme son château et qu'il ne les aime point tous deux; mais qu'aime-t-il donc[7]? Voilà une si mon-

5. Voyez *Polyeucte*, acte IV, scène IV (vers 1299-1304) :

> Possesseur d'un trésor dont je n'étois pas digne,
> Souffrez avant ma mort que je vous le résigne,
> Et laisse la vertu la plus rare à nos yeux
> . . . .
> Aux mains du plus vaillant et du plus honnête homme
> Qu'ait adoré la terre et qu'ait vu naître Rome.

Dans son édition de 1754, Perrin a rétabli le dernier vers, que Mme de Sévigné avait sans doute cité un peu inexactement, et tel qu'on le lit ici d'après l'impression de 1737.

6. Mme de Sévigné désigne ici M. le chevalier de Grignan et tous les Grignans. La terre de la Garde venoit de Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan. Voyez le P. Anselme, tome VII, p. 930, édition de 1733. (*Note de Perrin.*)

7. Ce qui paraissait si extraordinaire à Mme de Sévigné s'ex-

1689 strueuse pensée, que je suis à mille lieues de la concevoir : dites-m'en la suite; mais[8] ne s'évanouira-t-elle point, comme celle du mariage[9]? Pour moi, je ne pense point[10] qu'il y ait un homme assez hardi pour songer à acheter cette terre; mais je ne finirois point; je veux seulement vous dire encore un mot de la dispute qui est entre vous. Il me paroît que vous êtes avec une douzaine de comtesses de Fiesque : vous savez qu'elle ne comptoit pour rien les petites terres où il ne vient que du blé, et croyoit avoir fait une affaire admirable de l'avoir vitement donnée, pour avoir des miroirs d'argent et autres marchandises. Messieurs de la Balustrade[11], voilà comme vous êtes; cette comparaison décide, et je n'emploierai pas ma raison simple et droite à vous persuader que de l'or vaut mieux que du vif-argent, et que Mme Sarson, bonne fermière, est plus solide qu'un papillon. Je ne puis laisser ma lettre à un plus bel endroit. Je vais voir les bons Chaulnes.

M. de Pommereuil sort d'ici : il m'a si bien instruite

plique dans la lettre du 28 décembre suivant. (*Note de l'édition de* 1818.)

8. Le mot *mais* n'est pas dans l'édition de 1754.

9. On a déjà vu que le mariage de M. de la Garde ne s'étoit point fait. Mme de Sévigné espère qu'il en sera de même de la vente du marquisat de la Garde, qui réellement ne fut point vendu. Cette terre appartient aujourd'hui à Mlle de Castellane, petite-fille de Pauline de Grignan, marquise de Simiane, qui fut légataire universelle de M. de la Garde (son oncle à la mode de Bretagne), mort en 1713. (*Note de Perrin*, 1754.) Elle a depuis été vendue au sieur Hugues, riche négociant de Marseille, qui en prit le nom. Sa fille a épousé le comte Maurice de Caraman. MM. Hugues de la Garde ont vendu cette belle propriété, et le château a été rasé. (*Note de l'édition de* 1818.)

10. « Je ne crois point. » (*Édition de* 1754.)

11. *Messieurs de la Balustrade* désigne sans doute les prélats qui faisaient élever sur de grands dessins des bâtiments qui ne s'achevaient pas.

sur Brest, qu'encore que vous en sachiez peut-être autant que moi, je veux vous le redire. M. le maréchal d'Estrées étoit embarqué dans son vaisseau, tous ses ordres donnés, plus rien sur terre : il a reçu un ordre du Roi de revenir à Brest, et d'y demeurer à cause de l'importance de la place, et du besoin de sa présence[12]. M. de Seignelai est embarqué ; il est chargé de l'exécution de toute cette grande affaire[13] ; Château-Regnault est avec lui ; ils at- 1689

12. La conduite que l'on tint alors avec le maréchal d'Estrées était le résultat d'une intrigue, dont Mme de la Fayette révèle le secret. Lauzun, ne pouvant se rapprocher du Roi par Louvois, essaya de plaire à Mme de Maintenon, qui haïssait ce ministre. Il persuada à la reine d'Angleterre que l'affaire d'Irlande serait mieux entre les mains de Seignelai que dans celles de Louvois. La reine le demanda à Louis XIV, et elle l'obtint. Seignelai se rendit à Brest ; il était porteur d'une lettre pour le maréchal d'Estrées, par laquelle le Roi lui marquait « qu'étant informé des desseins des ennemis, il le croyoit plus nécessaire à commander le long des côtes les troupes qu'il avoit, qu'à commander l'armée navale. » Le maréchal en conçut un vif chagrin, mais il soutint ce coup avec dignité. Le commandement de l'escadre fut donné au comte de Tourville, « dont la dignité, le mérite et la naissance étoient fort inférieurs au maréchal, mais.... un homme soumis, qui de tout temps avoit été des plaisirs de M. de Seignelai, et qui étoit le seul homme de la marine pour qui il eût une sorte de confiance et d'amitié. » Voyez les *Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 109 et suivantes. (*Note de l'édition de* 1818.)

13. « Déjà le maréchal d'Estrées était à son bord (*dans la rade de Brest*), prêt à sortir et n'attendant qu'un ordre de la cour pour livrer bataille, lorsqu'il vit arriver, au lieu du courrier qu'il attendait, Seignelai lui-même. Le secrétaire d'État de la marine avait quitté Versailles le 3 juillet. Ambitieux, ardent, l'imagination montée par des rêves de gloire, que le bombardement de Gênes n'avait pas satisfaits, le fils de Colbert avait repris, en l'agrandissant, un projet recommandé par Louvois l'année précédente, la jonction des flottes de l'Océan et de la Méditerranée. En vertu de son titre, le maréchal d'Estrées aurait dû prendre le commandement suprême au-dessus de Tourville, qui venait de Toulon, et de Château-Regnault, qui était à Brest ; mais comme on jugeait, avec quelque raison d'ailleurs, le génie du maréchal inférieur à celui de ses lieutenants, et comme il

1689 tendent le chevalier de Tourville[14], qui doit se joindre à eux, et qui doit composer les soixante vaisseaux qui font notre puissance ; mais il y a plus de soixante vaisseaux anglois et hollandois dans une île nommée Ouessant, à huit lieues de Belle-Ile, qui veulent empêcher la jonction. Vous jugez bien, ma fille, de quelle importance est cette affaire. M. de Seignelai me paroît comme Bacchus jeune et heureux qui va conquérir les Indes. On dit que le pape est bien malade[15]. M. de Lavardin est arrivé à Paris[16] ; il craint de s'en retourner ; et moi je crains autre chose[17] : ma chère enfant, il faut être préparé à tout ; Dieu donne et ôte comme il lui plaît.

Jeudi.

Ces bons gouverneurs m'ont reçue à bras ouverts : nous avons soupé[18] hier chez M. de Pommereuil, avec quelques femmes, et Revel, et d'autres ; nous y dînons encore aujourd'hui ; ainsi l'a ordonné Monsieur le commissaire du Roi[19] : Mme de Chaulnes a appelé cela un arrêt du

était difficile en même temps qu'il cédât ses droits à l'un ou à l'autre, Seignelai s'était offert pour déposséder honnêtement le maréchal, et faire à sa place, en vertu des ordres du Roi, le premier personnage. » (*Histoire de Louvois*, par M. Rousset, tome IV, p. 212.)

14. Tourville entra dans la rade de Brest le 30 juillet.

15. Voyez la *Gazette* du 23 juillet et du 6 août, p. 358 et p. 381.

16. Le 16 juillet. Voyez encore la *Gazette* du 23, p. 364.

17. On sait pourquoi Mme de Sévigné craignoit la restitution du Comtat Venaissin. (*Note de Perrin.*)

18. « Nous soupâmes. » (*Édition de* 1754.) — L'édition de 1737 ne donne pas les mots : « avec quelques femmes, et Revel, et d'autres. »

19. Les commissaires du Roi aux états de Bretagne étaient nombreux (le gouverneur, les deux lieutenants généraux, les deux commissaires du conseil, etc. : voyez la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome I, p. 463). Ici c'est Pommereuil que Mme de Sévigné désigne, sans doute comme le premier des commissaires en capacité et en autorité : il venait d'être envoyé avec le titre d'intendant, titre nouveau dans la province : voyez tome IV, p. 259, note 2, et ci-après, p. 169.

conseil d'en haut[20]. Elle m'a parlé de vous, et dit aussi que vous ne voulez pas que je sois aux Rochers : croyez qu'hormis l'hiver[21], rien ne m'est si agréable, ni si bon pour ma santé : c'est ici un dérangement, un bruit, ur tracas qui m'importune. Je suis bien aise de les venir voir[22] pour quelques jours; j'y viendrai toujours avec joie; mais il faut que l'espérance de retourner dans mon repos me soutienne. Ce n'est pas ce bruit-ci qui me plaît : c'est un bruit qui est à moi, comme celui de l'hôtel de Carnavalet, ou celui de Grignan[23]; si je suis jamais assez heureuse pour l'entendre, j'avoue que je m'en accommoderai parfaitement[24]. Cette duchesse vous dit mille douceurs; M. de Chaulnes m'a conté mille bonnes ou mauvaises plaisanteries : telles qu'elles sont, je vous conjure d'y répondre; vous m'aimez trop pour ne me pas aider à payer des gens qui ont tant d'amitié pour moi. M. de Chaulnes aime bien aussi ce qu'il vous a mandé : *c'est un voyage à Rome*, *c'est aller à Grignan*, *c'est le roi d'Espagne*[25].... j'avois si chaud, que je n'entendois pas à demi. Il ne séparera pas encore sitôt cette noblesse : il a reçu des ordres de la laisser encore sur pied, sans aucun besoin; je la vis hier en escadron; elle a assez bonne 1689

20. Pommereuil était conseiller d'État, et il avait été auparavant président au grand conseil. — Dans l'édition de 1754 : « Appelle cela. »

21. « Croyez cependant que hors l'hiver, etc. » (*Édition de* 1754.)

22. « De venir voir ces Chaulnes. » (*Ibidem.*)

23. « Ou celui du château de Grignan. » (*Ibidem.*)

24. « J'avoue, pour celui-là, que je le souhaite passionnément. » (*Ibidem.*) — Les phrases suivantes manquent dans l'impression de 1737, qui reprend : « M. de Chaulnes ne séparera point sitôt cette noblesse, etc. »

25. Nous verrons se réaliser ces désirs du duc de Chaulnes : il sera nommé ambassadeur à Rome, passera à Grignan, fera *enrager* le roi d'Espagne en la personne de son ambassadeur. Voyez les lettres du 17 août, du 14 septembre et du 19 octobre 1689.

1689 mine. Mon fils en est bien fatigué : il n'a pas le temps de vous écrire ; il vous fait mille sortes d'amitiés de tous vos souvenirs[26]. Ne changez point votre adresse, j'ai donné ordre qu'on m'apporte ici vos lettres. Je ne quitte point de vue ma chère Comtesse, ni son château, ni tous ses habitants ; faites-leur bien tous mes compliments, à chacun selon l'amitié qu'il a pour moi : vous saurez varier les phrases ; mais je vous conjure d'embrasser ma chère Pauline ; je lui attire souvent de ces sortes de grâces ; aimez-la sur ma parole. Je suis toute à vous[27], mon aimable enfant : voilà un compliment où il n'y a point d'exagération, non plus qu'à tout ce que je pourrois vous dire de ma tendresse. Vous me rendez trop savante sur ce sujet, pour croire que de certaines gens en aiment d'autres, quand je vois des effets qui ressemblent à la haine.

J'ai parlé confidemment à Mme de Marbeuf de ce mémoire[28] ; elle ne laisse pas de trouver le parti fort bon ; elle a raison.

1199. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, ce dimanche 24e juillet.

On nous disoit ici que le pape étoit mort[1], et que M. de Lavardin ne faisoit que changer de chemise, et s'en retournoit; mais l'abbé Bigorre ne souffre pas cette nou-

26. Ce membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1737, qui donne seule la phrase suivante.

27. « Tout à vous. » (*Édition de* 1754.)

28. Voyez la lettre du 17 juillet précédent, p. 119. — Ce petit alinéa qui termine la lettre ne se lit que dans l'édition de 1754.

Lettre 1199. — 1. Le pape Innocent XI ne mourut que le 12 août. Voyez plus loin, p. 160 et la note 19.

velle de travers : il assure qu'il n'est point mort. Ce bienheureux Comtat est une douceur et une grâce de la Providence sur vous, qui me jette dans la reconnoissance pour elle. Vous en faites un fort bon usage ; mais enfin vous bâtissez, cela se gagne. Pour mes affaires de Nantes, j'y donne de bons ordres, elles vont leur chemin, et je mettrai l'abbé Charrier en œuvre, quand il sera temps : le principal, c'est que je dépense très-peu, et que j'envoie de petites lettres de change à Paris, qui sont tout aussitôt dévorées. Si je suis un peu de temps dans ce pays, je serai en état de respirer, car je ne respirois pas. Je serois bien fâchée, ma chère enfant, d'être capable de faire ce que je fais[2] pour avoir de l'argent de reste : je craindrois l'avarice, qui est ma bête ; mais je suis bien en sûreté de cette vilaine passion ; je ne saurois douter au contraire que je ne sois dévorée[3] de l'amour de la justice : ainsi je vais sans crainte et sans honte dans le chemin de cette sainte économie que vous approuvez. Elle ne m'a point encore mise en état de douter si c'est elle qui me fait agir : il y a trop peu que je suis dans un pays où je ne dépense rien. 1689

Je ne vous dis point avec quelle joie, ni avec quelle amitié[4] ces bons gouverneurs m'ont reçue, et quelle reconnoissance d'être venue des Rochers ici pour les voir. Ils ont vu faire la revue de cette noblesse[5] ; ce régiment est fort beau et assez bien instruit. Mon fils recevoit toutes ces louanges avec un cœur qui me faisoit plaisir ; et moi, je songeois que ce n'étoit pas pour être là que je l'avois élevé, et que j'avois commencé sa vie et sa for-

2. « Tout ce que je fais. » (*Édition de* 1754.)
3. « J'ai plutôt lieu de croire que je suis dévorée, etc. » (*Ibidem.*)
4. « Avec quelle joie et quelle amitié. » (*Édition de* 1737.)
5. « M. de Chaulnes a fait la revue de cette noblesse. » (*Édition de* 1754.)

1689 tune; et puis cette Providence me revient, car sans cela on n'auroit jamais fait à retourner sur le passé; c'est un écheveau qui ne finiroit point : voilà où l'on trouve de la force; Dieu me garde de tout ce qui pourroit renverser une si bonne philosophie! A propos, il me vint l'autre jour trois jolies femmes[6] : ce sont les petites-nièces de M. Descartes; leur tante[7] ne leur a pas dit un mot de votre lettre, cela vous doit assurer[8] de sa discrétion. Elles me contèrent mille choses qu'elles ont entendu dire de leur oncle, qui vous divertiront; mais je garde cela pour les Rochers. Il y a ici un M. de Ganges[9] qui adore M. de Grignan, de sorte que c'est mon ami; son régiment est en ce pays[10] : tout de bon, je voudrois que vous sussiez ce que c'est ici qu'un homme de Languedoc qui connoît tous les Grignans, et qui est ami particulier de *Monsieur le Comte.*

Nous[11] fîmes danser l'autre jour le fils de ce sénéchal de Rennes qui étoit si fou, qui a eu tant d'aventures[12]. Le fils est fait à peindre : il a vingt ans; il a épousé à la hâte la fille d'un président à mortier de ce pays, parce que la première chose qu'elle fit, après l'avoir envisagé, ce fut d'être grosse : de sorte qu'elle fut mariée, et ac-

6. « A propos, je reçus l'autre jour la visite de trois jolies femmes. » (*Édition de* 1754.)

7. Mlle Descartes. — Voyez la lettre du 14 août 1680, tome VII, p. 23 et la note 21.

8. « Cela doit vous assurer. » (*Édition de* 1754.)

9. Le comte de Ganges, colonel de dragons de Languedoc. Il avait épousé à Montpellier, au mois de mars précédent, Mlle de Gévaudan, probablement celle dont il est question dans la lettre du 2 octobre suivant.

10. Ce membre de phrase est rejeté, dans l'édition de 1737, à la fin de l'alinéa, où les mots : « et qui est ami particulier de *Monsieur le Comte*, » manquent.

11. Cet alinéa tout entier ne se lit que dans l'édition de 1754.

12. Voyez tome II, p. 330.

coucha six semaines après. Elle est ici, et croit que pourvu que l'on voie son mari on ne peut la blâmer : il est vrai qu'en le voyant danser, il faut être de l'avis de sa femme. Imaginez-vous un homme d'une taille toute parfaite, d'un visage romanesque, qui danse d'un air fort noble, comme Pécour, comme Favier, comme Saint-André[13], tous ces maîtres lui ayant dit : « Monsieur, nous n'avons rien à vous montrer, vous en savez plus que nous. » Il dansa ces belles chaconnes, les folies d'Espagne, mais surtout les passe-pieds[14] avec sa femme, d'une perfection, d'un agrément qui ne se peut représenter : point de pas réglés, rien qu'une cadence juste, des fantaisies de figures, tantôt en branle comme les autres, et puis à deux seulement comme des menuets, tantôt en se reposant, tantôt ne mettant pas les pieds à terre. Je vous assure, ma fille, que vous, qui êtes connoisseuse, vous auriez été fort divertie de l'agrément de cette sorte de bal. Mme de Chaulnes, qui a bien dansé dans son temps, en étoit hors d'elle, et disoit n'avoir rien vu qui ressemblât à cela. J'avois auprès de moi un homme qui a bien de l'esprit : que ne dîmes-nous pas pour justifier cette fille, et sur la perfection de ce ménage du côté de la danse ?

1689

Avez-vous bien compris, ma chère enfant, le dégoût

13. Les trois plus fameux danseurs de l'Opéra de ce temps-là. (*Note de Perrin.*) Louis Pécour, compositeur des ballets du Roi, mourut en 1729, à soixante-dix-huit ans. Il avait été maître de danse de la duchesse de Bourgogne.

14. « *Chaconne :* air de danse (*ordinairement à trois temps*) d'une étendue assez considérable, qui servait autrefois de finale aux opéras et aux ballets. — *Folies :* air qui se dansait autrefois en Espagne avec des castagnettes du même nom. Cet air est à trois temps, d'un mouvement modéré et d'une mélodie simple ; il est connu en France sous le nom de *Folies d'Espagne*. — *Passe-pied :* air de danse à trois temps qu'on employait autrefois dans les ballets et les opéras. » (*Dictionnaire de Musique* de M. Fétis.)

1689 du maréchal d'Estrées, qui étoit allé jusqu'à Conquêt[15], et qui est revenu à Brest? Il y a soixante-huit vaisseaux des ennemis à une île appelée Ouessant. Nous attendons le chevalier de Tourville, qui doit se joindre à M. de Seignelai : nous ferons en tout soixante-huit vaisseaux. On croit que le vent qui amènera les vaisseaux du Levant, sera contraire à ceux qui sont à Ouessant[16] : ainsi nous espérons toujours au bonheur de celui que l'on sert[17]. M. et Mme de Chaulnes vous font mille et mille amitiés[18]. Je crois être quelquefois avec vous à Avignon : deux grandes tables deux fois le jour, et une bassette dont on ne sauroit se passer. Le pays est un peu différent. Mme de Chaulnes a vu Avignon; elle en étoit entêtée comme vous : elle n'en vouloit point partir; elle y fut reçue en ambassadrice[19]; elle comprend les charmes de cette demeure. Dieu vous la conserve!

Nous nous quitterons tous dans trois ou quatre jours, ma chère enfant, soyez-en bien aise : cette vie me tourmente trop, il est trop question de moi, on ne se peut

15. Petite ville maritime en Bretagne, à cinq lieues de Brest, avec un bon port et une bonne rade. (*Note de Perrin.*) — Dans l'impression de 1754 : « .... jusqu'au Conquêt. M. de Seignelai est à sa place, et le maréchal est revenu à Brest. »

16. « A ceux qui sont dans cette île. » (*Édition de* 1754.) — « Entre l'Irlande et la France les communications n'étaient plus libres : depuis la fin de juin, les flottes d'Angleterre et de Hollande croisaient à la hauteur d'Ouessant, devant la rade de Brest.... On attendait impatiemment Tourville; après l'avoir contrarié longtemps, les vents lui devinrent favorables, et, tandis que les flottes ennemies étaient emportées loin des parages d'Ouessant, il entrait heureusement, le 30 juillet, dans la rade de Brest. » (*Histoire de Louvois*, par M. Rousset, tome III, p. 212 et 213.)

17. « De celui que nous servons. » (*Édition de* 1754.)

18. « Vous font mille amitiés. » (*Ibidem.*)

19. Le duc de Chaulnes avait été deux fois ambassadeur à Rome, en 1667 et en 1670, aux élections des papes Clément IX et Clément X.

cacher, cela tue; tout ce qui va chez Mme de Chaulnes vient ici; on n'a pas un moment, cela m'échauffe; ne les priez point de me tirer de ma solitude; je serois malade de faire longtemps cette vie. Les Rochers sont tranquilles et tout propres à vous conserver votre chère mère pour vous revoir : on est accablé ici. On n'a point encore séparé ce régiment de noblesse, de sorte que mon fils ne reviendra point avec nous. Je songeai, en le voyant assez joli à la tête de ces escadrons, comme Baptiste disoit [20] d'un air qu'il avoit fait pour un opéra et qu'on chantoit à la messe : « Seigneur, je vous demande pardon, je ne l'avois pas fait pour vous. » — Messieurs de l'arrière-ban, je ne l'avois pas fait pour vous. Vous ne m'avez rien dit de la santé de Monsieur le chevalier; c'est lui qui m'a fait ce petit conte de Baptiste [21]. Adieu, mon enfant, vous savez combien je vous aime : mon Dieu, que voilà qui est simple et ordinaire, pour expliquer quelque chose de si peu commun et de si rare! 1689

1200. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, ce lundi 25e juillet.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je pars demain à la pointe du jour, avec M. et Mme de Chaulnes, pour un voyage de quinze jours : voici, ma

20. « Comme Lully disoit. » (*Édition de* 1737.) — A la même ligne, l'impression de 1754 donne : « pour l'Opéra. »

21. « De Lully. » (*Édition de* 1737.) — Après ces mots, l'édition de 1737 donne simplement, pour terminer la lettre : « Adieu, ma chère fille. »

1689 chère enfant, comme cela s'est fait. M. de Chaulnes me dit[1] : « Madame, vous devriez venir avec nous à Vannes, voir le premier président[2]; il vous a fait des civilités depuis que vous êtes dans la province : c'est une espèce de devoir à une femme de qualité. » Je n'entendis point cela, je lui dis : « Monsieur, je meurs d'envie de m'en aller à mes Rochers, dans un repos dont on a besoin quand on sort d'ici, et que vous seul pouvez[3] me faire quitter. » Cela demeure. Le lendemain, Mme de Chaulnes me dit tout bas à table : « Ma chère gouvernante, vous devriez venir avec nous; il n'y a qu'une couchée d'ici à Vannes; on a quelquefois besoin de ce parlement. Nous irons ensuite à Auray, qui n'est qu'à trois lieues de là; nous n'y serons point accablés; nous reviendrons dans quinze jours. » Je lui répondis encore un peu trop simplement : « Madame, vous n'avez point besoin de moi, c'est une bonté; je ne vois rien qui m'oblige à ménager ces Messieurs; je m'en vais dans ma solitude, dont j'ai un véritable besoin. » Mme de Chaulnes se retire assez froidement; tout d'un coup mon imagination fait un tour, et je songe : « Qu'est-ce que je refuse à des gens à qui je dois mille amitiés et mille complaisances? Je me sers de leur carrosse et d'eux quand cela m'est commode, et je leur refuse un petit voyage où peut-être ils seroient bien aises de m'avoir. Ils pourroient choisir; ils me demandent cette complaisance avec timidité, avec honnêteté; et moi, avec beaucoup de santé, sans aucune bonne raison, je les refuse, et c'est dans le temps que nous

Lettre 1200. — 1. « Me dit l'autre jour. » (*Édition de* 1754.)

2. La Faluère, premier président du parlement de Bretagne, depuis le mois de mai 1687 jusqu'au mois de décembre 1702. — Le parlement était exilé à Vannes depuis 1675; voyez tome IV, p. 162, note 6.

3. « Pouviez. » (*Édition de* 1754.)

voulons la députation pour mon fils[4], dont apparemment M. de Chaulnes sera le maître cette année. » Tout cela passa vite dans ma tête; je vis que je ne faisois pas bien. Je me rapproche, je lui dis : « Madame, je n'ai pensé d'abord qu'à moi, et j'étois peu touchée d'aller voir M. de la Faluère; mais seroit-il possible que vous le souhaitassiez pour vous, et que cela vous fît le moindre plaisir? » Elle rougit, et me dit avec un air de vérité : « Ah! vous pouvez penser. — C'est assez, Madame, il ne m'en faut pas davantage, je vous assure que j'irai avec vous. » Elle me fit voir[5] une joie très-sensible, et m'embrassa, et sortit de table, et dit à M. de Chaulnes : « Elle vient avec nous. » Il dit : « Elle m'avoit refusé[6]; mais j'ai espéré qu'elle ne vous refuseroit pas. » Enfin, ma chère fille, je pars, et je suis persuadée que je fais bien, et selon la reconnoissance que je leur dois de leur continuelle amitié, et selon la politique, et que vous-même vous me l'auriez conseillé[7]. Mon fils en est ravi, et m'en remercie : le voilà qui entre. 1689

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Rien n'est si vrai, ma très-belle petite sœur : Mme de Chaulnes fut saisie du refus de ma mère; elle se tut, elle rougit, elle s'appuya; et quand ma mère eut fait sa réflexion, et lui eut dit qu'elle étoit tout prête d'aller si cela lui étoit bon, ce fut une joie si vraie et si naturelle que vous en auriez été touchée. Je ne savois ce qui se

4. Charles de Sévigné, comme il est dit dans la *Notice* (voyez tome I, p. 282), « aspirait à être le député de la noblesse de Bretagne, pour porter au Roi le don des états : cela s'appelait la grande députation. »

5. « Elle me laissa voir. » (*Édition de* 1754.)

6. « Elle m'avoit refusé, dit M. de Chaulnes. » (*Ibidem.*)

7. « Et que vous me l'auriez conseillé vous-même. » (*Ibidem.*)

1689 passoit; je le sus peu de temps après; et indépendamment de ce qu'ils veulent faire tomber sur moi cette année, s'ils en sont les maîtres, il étoit impossible de manquer à cette complaisance, sans manquer en même temps à tous les devoirs de l'amitié et de l'honnêteté : de sorte que je vous prie de l'en bien remercier, ainsi que j'ai fait[8]. Mme de Chaulnes a des soins de sa santé qui nous doivent mettre en repos.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je reçois votre lettre du 16e; elle est trop aimable, et trop jolie, et trop plaisante[9]. J'ai ri toute seule de l'embarras de vos maçons et de vos ouvriers. J'aime fort la liberté et le libertinage de votre vie et de vos repas, et qu'un coup de marteau ne soit pas votre maître. Mon Dieu! que je serois heureuse de tâter un peu de cette sorte de vie avec une telle compagnie! rien ne peut m'ôter au moins l'espérance de m'y trouver quelque jour. Comme cette partie dépend de Dieu, je le prie de le vouloir bien, et je l'espère. Je n'eusse jamais cru que le beurre dût être compté dans l'agrément de vos repas; je pensois que vous fussiez en Bretagne[10]. Mais je ne veux jamais oublier la raison qui fait que vous mangez tant que l'on veut; c'est que vous n'avez point de faim : *Je mangerai tant que l'on voudra, car je n'ai plus de faim;* je vous remercie de cette phrase. Je vous assure que je suis bien lasse des grands repas : *Je mangerois tant que l'on voudroit, s'il n'y avoit rien à manger :* voilà celle que je vous rends. Hélas! je suis bien loin de la tristesse

8. Les mots : « ainsi que j'ai fait, » manquent dans l'édition de 1737.

9. Les mots : « et trop plaisante, » et la phrase suivante, manquent encore dans l'édition de 1737.

10. « Qu'il falloit que vous fussiez en Bretagne. » (*Édition de* 1754.)

de la solitude[11] de l'entre chien et loup; je ne souhaite que de m'y retrouver; je ne fais rien que par raison et par politique. Voici une invention de me faire passer les jours avec une langueur qui me fera vivre plus longtemps qu'à l'ordinaire : Dieu le veut. Je conserverai ma santé autant que je le pourrai; je suis ravie de la perfection de la vôtre, et du meilleur état de Monsieur le chevalier. Ma chère enfant, je vous embrasse, et vous dis adieu. Nous n'étions pas encore assez loin : voyez Auray sur la carte. 1689

1201. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Auray, ce samedi 30e juillet.

Regardez un peu où je suis, ma chère enfant : me voilà sur la côte du midi, sur le bord de la mer. Où est le temps que nous étions dans ce petit cabinet à Paris, à deux pas l'une de l'autre[1]? Il faut espérer que nous nous y retrouverons. Cependant voici où la Providence me jette : je vous écrivis lundi de Rennes tout ce que je pensois sur ce voyage; nous en partîmes mardi. Rien ne peut égaler les soins et l'amitié de Mme de Chaulnes : son attention principale est que je n'aie aucune incommodité, elle vient voir elle-même comme je suis logée; et pour M. de Chaulnes, il est souvent à table auprès de moi, et je l'entends qui dit entre bas et haut : « Non, Madame, cela ne lui fera point de mal, voyez comme

11. « De la tristesse et de la solitude, etc. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1201. — 1. Le cabinet de Mme de Sévigné à l'hôtel Carnavalet était à l'extrémité de l'appartement sur le jardin. On y communiquait du salon et de la chambre à coucher, qui était éclairée sur la cour.

1689 elle se porte; voilà un fort bon melon, ne croyez pas que notre Bretagne en soit dépourvue; il faut qu'elle en mange une petite côte; » et enfin, quand je lui demande ce qu'il marmotte, il se trouve que c'est qu'il vous répond, et qu'il vous a toujours présente pour la conservation de ma santé. Cette folie n'est point encore usée, et nous a fait rire deux ou trois fois. Nous sommes venus en trois jours de Rennes à Vannes, c'est six ou sept lieues par jour; cela fait une facilité et une manière de voyager fort commode, trouvant toujours des dîners et des soupers tout prêts et très-bons. Nous trouvons partout les communautés, les compliments, et le tintamarre qui accompagne vos grandeurs; et de plus, des troupes, des officiers et des revues de régiments, qui font un air de guerre admirable. Le régiment de Kerman[2] est fort beau; ce sont tous bas Bretons, grands et bien faits au-dessus des autres, qui n'entendent pas un mot de françois, si ce n'est quand on leur fait faire l'exercice, qu'ils font d'aussi bonne grâce que s'ils dansoient des passe-pieds : c'est un plaisir que de les voir[3]. Je crois que c'étoit de ceux de cette espèce que Bertrand du Guesclin disoit qu'il étoit invincible à la tête de ses Bretons. Nous sommes en carrosse, M. et Mme de Chaulnes, M. de Revel[4] et moi. Un jour je fais épuiser à Revel la Savoie, où il y a beaucoup à dire; un autre la R***, dont les folies et les fureurs sont inconcevables; une autre fois le passage du Rhin : nous appelons cela *dévider* tantôt une chose, tantôt une autre. Nous arrivâmes jeudi au soir à Vannes; nous logeâmes chez l'évêque[5], fils de M. d'Ar-

2. Voyez tome II, p. 288, note 3.

3. « C'est un plaisir de les voir. » (*Édition de* 1754.)

4. Voyez tome III, p. 111, note 3; tome VIII, p. 538; et plus bas la lettre du 24 août 1689, p. 172 et 173.

5. François d'Argouges, fils de François d'Argouges, qui avait été

gouges; c'est la plus belle et agréable maison[6], et la mieux meublée qu'on puisse voir. Il y eut un souper d'une magnificence à mourir de faim; je disois à Revel : « Ah ! que j'ai faim ! » On me donnoit un perdreau : j'eusse voulu du veau; une tourterelle : je voulois une aile de ces bonnes poulardes de Rennes; enfin je ne m'en dédis point; si vous dites : *Je mangerai tant que l'on voudra, parce que je n'ai point de faim*, je dirai : *Je mangerois le mieux du monde, s'il n'y avoit rien sur la table;* il faut pourtant s'accoutumer à cette fatigue. 1689

M. de la Faluère me fit des honnêtetés au delà de ce que je puis dire[7]; il me regardoit, et ne me parloit qu'avec des exclamations : « Quoi ? c'est là Mme de Sévigné ! quoi? c'est elle-même ! » Hier, vendredi, il nous donna à dîner en poisson; ainsi nous vîmes ce que la terre et la mer savoient faire : c'est ici le pays des festins[8]. Je causai avec ce premier président; il me dit tout naïvement qu'il improuvoit infiniment la requête civile, parce qu'ayant su par M. Ferrand[9], son beau-frère, comme l'affaire avoit été gagnée tout d'une voix, il étoit convaincu que la justice et la raison étoient de votre côté. Je lui dis un mot de notre petite bataille du grand conseil : il admira notre bonheur, et détesta cet excès de chicane. Je discourus un peu sur les manières de Mme de Bury, sur cette inscription de faux contre une pièce

premier président du parlement de Bretagne et était en 1689 conseiller d'État et membre du conseil royal des finances. Il fut évêque de Vannes de 1687 à 1716, année de sa mort.

6. « La plus belle et la plus agréable maison. » (*Édition de* 1754.)

7. « De tout ce que je puis dire. » (*Ibidem.*)

8. Tout ce qui suit, jusqu'à : « on fit briller le vin de Saint-Laurent, etc., » ne se lit que dans l'édition de 1754.

9. Il y avait au parlement de Paris deux conseillers nommés Ferrand, Antoine et Michel. Le premier était de la quatrième chambre des enquêtes.

1689 qu'elle savoit véritable, sur l'argent que cette chicane avoit coûté, sur la plainte qu'elle faisoit qu'on avoit étranglé son affaire après vingt-deux vacations, sur la délicatesse de cette conscience, sur cette opiniâtreté contre l'avis de ses meilleurs amis. M. de la Faluère m'écoutoit avec attention et sans ennui : je vous en réponds. Sa femme est à Paris. Ensuite on dîna, on fit briller le vin de Saint-Laurent[10], et en basse note entre M. et Mme de Chaulnes, l'évêque de Vannes et moi, votre santé fut bue, et celle de M. de Grignan, gouverneur de ce nectar admirable : enfin, ma fille, il est question de vous à l'autre bout du monde. Nous vîmes une fort jolie fille qui feroit de l'honneur à Versailles; mais elle épouse M. *de Querignisignidi*, fort proche voisin du Conquêt[11], et fort loin de Trianon. M. de Revel est parti ce matin pour aller voir Brest, qui est présentement la plus belle place qu'on puisse voir. Il verra[12] M. de Seignelai dans son bord, M. le maréchal d'Estrées sur le pavé des vaches à Brest; il admirera l'armée navale, la plus belle qu'il est possible; il partagera l'impatience de l'arrivée du chevalier de Tourville; il apprendra au juste le nombre des vaisseaux de nos ennemis à l'île d'Ouessant, et reviendra dans quatre jours, content de sa curiosité, et nous disant tout ce qu'il aura vu; ce sera de quoi dévider[13].

Mme de Chaulnes sort d'ici; elle va vous écrire. Outre le plaisir que je lui fais, elle a celui de croire qu'elle vous

10. Voyez tome VIII, p. 557, 558 et note 30.

11. Le Conquêt est situé au fond de la Bretagne, dans un endroit appelé le bout du monde, *ad fines terræ*. (*Note de Perrin*, 1754.) C'est l'extrémité du département du *Finistère*.

12. « Il trouvera. » (*Édition de* 1754.)

13. Voyez la lettre suivante, p. 147, note 10. — Tourville arrivait à Brest le jour même où Mme de Sévigné écrivait cette lettre.

en fait un très-sensible de m'ôter des Rochers, que vous lui avez représentés tout autrement qu'ils ne sont; car l'air, que vous voulez croire mauvais, est très-bon[14] : c'est un lieu qui me plaît, dont les promenades sont agréables, et dont la vie me convient et me charme. Il est vrai que j'y ai souffert quelques maux; mais j'aurois été encore plus malade ailleurs. Cette duchesse ne cesse de me dire que la belle Comtesse sera ravie qu'elle m'ait tirée de ce mauvais air des Rochers : quand cela est dit une fois, c'est pour toujours. Enfin, ma chère fille, c'est vous qui me faites faire cette campagne, la Providence le veut ainsi; je m'en accommode, parce que j'ai l'esprit aisé, et que j'aime et dois aimer M. et Mme de Chaulnes; mais quand Dieu voudra que je retourne à ces Rochers, que vous décriez injustement, je vous assure que j'en serai parfaitement contente. 1689

Mandez-moi si en Provence le parlement ne fait pas à l'égard du lieutenant général comme au gouverneur, et si deux présidents avec six conseillers[15] ne vont pas en députation au-devant de M. de Grignan à une lieue d'Aix, quand il y arrive[16]. Ici le premier président va chez le gouverneur, dès que celui-ci est arrivé, avec un autre président et six conseillers; et puis le gouverneur rend la visite. J'ai trouvé à Vannes plusieurs de mes anciens amis du parlement. On ne peut recevoir plus de politesses qu'on m'en fait partout; je trouve partout aussi des neveux de votre *père* Descartes. Je reçois votre lettre du 19ᵉ. Les gouverneurs sont commodes : ils envoient

14. « Y est tres-bon. » (*Édition de* 1754.)
15. « Deux présidents et six conseillers. » (*Ibidem.*)
16. Ce cérémonial ne s'y observe qu'une fois, c'est-à-dire lorsque le gouverneur ou le lieutenant général viennent se faire recevoir en cette qualité. On en use dans la suite à peu près comme en Bretagne. (*Note de Perrin*, 1737.)

1689 des gardes, ils ont leurs lettres plus tôt que les autres. Je suis ravie d'avoir la vôtre; elle est très-bonne, et toute pleine du souvenir et de l'écriture de tous vos Grignans, que j'aime et honore comme vous savez.

1202. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Auray, ce mardi 2e août.

En[1] attendant votre lettre, je commence toujours à causer avec vous. M. de Chaulnes se repent fort de vous avoir parlé du voyage de Rome, et de faire la paix avec le pape : il ne savoit point ce qui vous revient de cette querelle avec le saint-siége. Il en est ravi, il entre dans vos sentiments, et ne dit plus d'autre oraison que la vôtre : *Dieu conserve le pape!* Il assure que vous êtes son bon génie; qu'il vous parle toujours, et vous entend. L'autre jour il me dit : « Pourquoi touchez-vous à votre tête, ma mère? Vous y avez mal[2]? » Je l'entends, et je lui réponds : « Non, ma fille, point du tout[3]. » Cela nous fait un jeu, et un souvenir continuel de l'amitié que vous avez pour moi. Je suis d'avis, ma chère enfant, qu'en badinant avec ce duc sur ce génie qui lui parle toujours, vous lui demandiez s'il ne lui a pas dit un mot sur la députation de votre frère, que vous souhaitez et que vous espérez, parce que voici précisément l'année où il peut lui faire ce plaisir. Vous tournerez cela, ma belle, beaucoup mieux que moi, et je suis persuadée que cette sollicitation fera un grand effet. Pour vous dire le vrai,

Lettre 1202. — 1. Cette première phrase manque dans l'édition de 1737.

2. « Y avez-vous mal? » (*Édition de* 1754.)

3. « Non, point du tout. » (*Édition de* 1737.)

c'est son affaire : s'il est le maître, et que ce soit la fête de la noblesse de Bretagne, comme il semble que cela doit être, et non pas d'un courtisan, cela tombe droit sur mon fils[4]. 1689

Rien ne peut égaler les soins que ces gouverneurs ont de ma santé, et les marques d'estime et de distinction[5]; j'en suis quelquefois embarrassée. Cette heureuse arrivée du chevalier de Tourville à Brest nous fera retourner tout droit à Rennes, et puis aux Rochers; je vous avoue que je le souhaite avec passion, et que si ma santé n'étoit pas à l'épreuve, elle seroit fort ébranlée par cette sorte d'agitation. J'espère qu'après avoir eu peur de la solitude des Rochers, et avoir été cause qu'on m'en a tirée, vous ferez qu'on m'y remette[6] pour passer le reste de l'été, qui est la belle saison de ces bois[7], où selon les apparences je ne passerai jamais que celle-ci. Tout cela doit être dit en badinant; mais appuyez sur la reconnoissance des attentions qu'ils ont pour moi. J'admire, ma fille, que de deux cents lieues loin, c'est vous qui me gouvernez.

Quittons la Bretagne, et[8] parlons de Grignan, parlons de ces frères qui reviennent toujours au gîte. Ce qui m'étonnoit, c'est que le *Carcassonne* en fût sorti : toute cette colère étoit enfantine, et lui faisoit dire des choses que le marquis ne diroit pas. Monsieur le chevalier les

4. Charles de Sévigné n'eut pas la députation : voyez au tome I la *Notice*, p. 282 et suivantes.

5. « Ni les marques d'estime et de distinction que j'en reçois. » (*Édition de* 1754.)

6. « Il faut qu'après avoir eu peur .... vous soyez cause qu'on m'y remette, etc. » (*Ibidem.*)

7. Ce qui suit les mots *de ces bois,* jusqu'à la fin de la phrase, n'est pas dans l'édition de 1737.

8. Les mots : « Quittons la Bretagne, et, » ne sont pas non plus dans l'impression de 1737.

1689 écoutoit, et les lisoit bien plaisamment aussi; cela s'appelle donc, comment dites-vous, ma fille? des *effervescences* d'humeur. Voilà un mot dont je n'avois jamais entendu parler [9]; mais il est de votre *père* Descartes, je l'honore à cause de vous. On trouve ici à tout moment de ses neveux, de ses nièces, tous fort honnêtes et fort aimables. Cette humeur n'est donc point tenace, elle laisse revenir à la raison; et le même cœur qui traitoit d'ennemi son propre frère, le veut mener présentement à Balaruc, avec une dépense qui feroit assurément l'étage qui manque à son bâtiment; mais le voilà bien; qu'il y demeure, qu'il l'aime, qu'il l'estime toujours, et surtout qu'il suive ses conseils, voilà le *tu autem :* je croirai que le cœur est revenu, accompagné de la raison; tout en ira mieux; sans cela, je me moque de ces moments d'amitié, qui ne laissent aucun crédit à ceux que l'on aime. J'ai été ravie de voir le souvenir de Monsieur de Carcassonne : je n'ai jamais douté qu'un peu de réflexion ne me remît bien avec lui; ce sera bien autre chose quand nous nous reverrons.

Pour M. de Grignan, je le défie de ne me pas aimer, et sa chère femme aussi. Toutes ces choses qui occupent son esprit, ne me font nulle peur; et puisqu'il tient encore à nous, comme il l'avoue, par ma belle-fille, et qu'il aime mon fils comme s'il ne lui faisoit aucun tort, je l'assure aussi que je l'aime comme s'il m'aimoit beaucoup, et que je souhaite d'aller quelque jour à Grignan, comme s'il m'y souhaitoit passionnément. Que dit-il du

9. Le mot *effervescence* n'est pas dans le *Dictionnaire* de Nicot (1606), mais il est donné, à la fin du siècle, par ceux de Furetière (1690), et de l'Académie (1694), comme « terme dogmatique, » employé « dans les matières de physique. » Nous ne l'avons pas trouvé dans Descartes, mais dans le *Système de philosophie* (1690) du cartésien Sylvain Régis (livre IV, partie v, chapitre III).

bonheur de son maître? Cette grande affaire qui donnoit de l'attention à toute l'Europe, ces vingt-deux vaisseaux du chevalier de Tourville qui devoient être attaqués en venant joindre notre flotte, entrent samedi 30e de juillet, à quatre heures du soir, dans Brest, sans avoir vu un seul vaisseau des Hollandois [10]. Cette grande armée qui devoit empêcher cette jonction, et qui étoit à une île très-proche de Belle-Ile, est disparue [11]; on ne sait où elle est allée. Pour moi, je crois qu'elle est devenue un de ces gros nuages qu'on voit souvent formés dans le ciel. 1689

Je suis très-inquiète du voyage de M. de Grignan : quelle bombe jetée au milieu de vous tous et de votre tranquillité! Je le plains par le chaud qu'il a fait : c'est voyager dans le soleil ; quand je songe aux incommodités que nous avons eues en ce pays froid auprès du vôtre, je sue de penser aux îles d'Or [12]. En vérité le Roi mérite tout ce qu'on fait pour lui; mais il faut avouer aussi qu'il est bien servi : c'est l'idée que nous devrions avoir du service de Dieu, ou plutôt c'est ainsi que nous le devrions servir [13]. Je [14] n'aurai point de repos que vous ne me mandiez l'heureux retour de M. de Grignan. Hélas! vous

10. Voyez ci-dessus, p. 142. — « M. de Tourville ayant couru sa bordée jusqu'à douze lieues d'Ouessant, ne découvrant point les vaisseaux ennemis qui devoient être en garde, et jugeant par là que le mauvais temps du jour précédent auroit tiré leur armée de son poste, entreprit de tenter le hasard de passer brusquement. Cela lui réussit, et les ennemis étant revenus le lendemain sur leur croisière, ne jugèrent pas à propos de s'y tenir plus longtemps, parce qu'ils apprirent par des pêcheurs que la jonction étoit faite, et ils ne pouvoient douter qu'après cela nous n'allassions bientôt à eux pour les combattre. » (*Mémoires du marquis de Villette*, 1844, p. 94.)

11. « A disparu. » (*Édition de* 1754.)

12. Ce sont des îles sur la côte de la Provence, qui sont comprises ordinairement sous le nom des îles d'Hières. (*Note de Perrin.*)

13. Comparez tome VIII, p. 513 et 514.

14. Cette phrase manque dans l'édition de 1737.

1689 dites bien vrai, ma fille : cette Providence dont nous savons si bien parler, ne nous sert guère dans les choses qui nous tiennent sensiblement au cœur; nous avons tort; mais nous n'éprouvons que trop notre foiblesse dans toutes les occasions.

Mme de la Fayette[15] m'écrit qu'elle vous a demandé de vos nouvelles, de celles du chevalier et de Pauline. Son fils est fort bien à Brest. Il y a eu une sotte occasion dans l'armée du maréchal d'Humières, où Nogaret a été dangereusement blessé[16] : s'il mouroit, je voudrois reprendre l'ancienne alliance par ce côté-là, et que le marquis épousât cette héritière si jolie[17]. Monsieur d'Arles est à Forges ; je crois, comme vous, qu'il n'a été occupé que de vos affaires : voudroit-il bien nous le dire sans rire?

Vous ne m'avez rien dit[18] cette fois de Monsieur le chevalier ; je croyois qu'il voulût prendre les eaux dans l'automne et dans le printemps, et passer l'hiver dans votre doux climat; mais s'il ne le fait pas, je croirai toujours qu'il fait bien. Pour moi, ma fille, je ne sais si l'envie de vous voir cet hiver à Paris ne m'auroit pas fait surmonter des impossibilités; car je vous assure[19] que c'est cela que j'aurois eu précisément à combattre[20] :

15. Cet alinéa tout entier manque aussi dans l'édition de 1737.

16. En Flandre, près du camp des Estines, le 27 juillet. Le prince de Rohan « reçut au genou un coup de mousquet fort dangereux, et eut son cheval tué sous lui. Le marquis de Nogaret fut aussi blessé; et le comte de Guiche eut un cheval tué sous lui. » (*Gazette du* 6 *août*.)

17. Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut-Biron, que Nogaret avait épousée le 5 juillet précédent. Voyez la lettre du 4 février 1689, tome VIII, p. 455, note 13.

18. « Vous ne m'avez point parlé. » (*Édition de* 1754.)

19. « M'auroit fait surmonter des impossibilités; mais je vous assure, etc. » (*Ibidem*.)

20. Ce qui suit le mot *combattre* manque dans l'édition de 1737, qui continue : « mais en suivant votre exemple, etc. »

point d'argent qu'à la pointe de l'épée, de petits créanciers dont je suis encore étranglée, des chevaux de carrosse à racheter; en sorte que j'ignore comme j'aurois pu faire sans m'exposer à me sentir toute ma vie de ce dérangement; au lieu qu'en suivant votre exemple, et passant l'hiver en ce pays, comme vous en Provence, j'aurai le temps de respirer : je crois ce régime aussi bon pour vous que pour moi. Cette lettre va partir : il n'est point arrivé de courrier de Brest; mais la nouvelle[21] se confirme par des gens qui en sont venus; vous l'apprendrez de Paris. Adieu[22], ma chère Comtesse : je vous embrasse mille fois. 1689

1203. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Auray, samedi 6e août.

Tout brille de joie dans cette province de l'arrivée du chevalier de Tourville à Brest; M. de Revel a vu ce moment heureux. On l'attendoit si peu, ce Tourville, qu'on crut d'abord que c'étoient des ennemis[1]; et quand il se fit connoître, ce fut une joie et une surprise agréable. Il avoit pris son parti avec jugement et hardiesse : il présuma avec capacité que le vent[2] qui le mèneroit à Brest obligeroit les vaisseaux qui étoient à cette île d'Ouessant, de sortir de ce poste, parce qu'il les repoussoit et les rompoit contre l'île. Cela fut si vrai, qu'ils en sortirent pour

21. La nouvelle de l'arrivée de Tourville. La *Gazette* la donne dans son numéro du 6 août.

22. Cette dernière phrase n'est pas dans l'impression de 1754.

Lettre 1203. — 1. « Que c'étoit des ennemis. » (*Édition de* 1754.)

2. « Il avoit pris son parti avec capacité et hardiesse : il jugea que le vent, etc. » (*Ibidem.*)

1689 se mettre au large derrière, et si loin de nous incommoder, que le chevalier de Tourville passa au même endroit d'où ils avoient été contraints de sortir, et ne savoit point ce qu'ils étoient devenus : il arriva à pleines voiles à la chambre[3] de Brest, où il a reçu mille louanges d'avoir si bien jugé et profité du vent. M. de Seignelai est dans son bord, faisant grande chère. Le comte d'Estrées[4] est son ami, et lui donne souvent à manger. Pour le maréchal, il le voit peu[5]; il est à terre, recevant les secondes visites, et tenant une table qui souvent n'est pas

3. « On appelle *chambre* la partie intérieure d'un port où on retire les vaisseaux, qu'on nomme autrement *paradis*, et *darcine*, ou *bassin.* » (*Dictionnaire de Furetière.*)

4. Victor-Marie, comte d'Estrées, fils du maréchal Jean (voyez tome I, p. 413, note 2, et tome II, p. 121, note 4), né le 30 novembre 1660, reçu en survivance de son père à la charge de vice-amiral le 12 décembre 1684, maréchal avec le titre de maréchal de Cœuvres en 1703, membre de l'Académie française en 1715, membre honoraire de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres. Il mourut le 28 décembre 1737, sans postérité. Il avait épousé le 30 janvier 1698 Lucie-Félicité de Noailles, dame du palais de la Dauphine, fille du maréchal de Noailles, morte le 11 janvier 1745. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome IV, p. 83 et 84), un fort honnête homme, mais qui ayant été longtemps fort pauvre, ne s'épargna pas à se faire riche du temps du fameux Law, dans la dernière régence, et qui y réussit prodigieusement, mais pour vivre dans une grande magnificence et fort désordonnée. Ce qu'il amassa de livres rares et curieux, d'étoffes, de porcelaines, de diamants, de bijoux, de curiosités précieuses de toutes les sortes, ne se peut nombrer, sans en avoir jamais su user. Il avoit cinquante-deux mille volumes, qui toute sa vie restèrent en ballots.... Avec de la capacité, du savoir et de l'esprit, c'étoit un esprit confus.... La Vrillière disoit de lui que c'étoit une bouteille d'encre, qui, renversée, tantôt ne donnoit rien, tantôt filoit menu, tantôt laissoit tomber de gros bourbillons, et cela étoit vrai de sa manière de rapporter et d'opiner. Il étoit avec cela fort bon homme, doux et poli dans le commerce, et de bonne compagnie; mais bien glorieux et aisé à égarer, grand courtisan, quoique non corrompu. » — Voyez la lettre du 20 novembre suivant.

5. « Mais le maréchal le voit peu. » (*Édition de* 1754.)

remplie : il n'y a rien à dire sur un état si violent. Les régiments de la Fère et d'Antin ont ordre d'aller en Normandie ; celui de Kerman et deux autres de cette province s'en vont à Brest ; deux régiments de dragons s'en retournent en Poitou. On va séparer la noblesse : voilà un air un peu plus tranquille. Nous allons un jour au Port-Louis[6], et puis à Vannes, parce que le premier président sera bien aise de voir M. de Chaulnes au parlement ; il sera à une audience[7], et de là nous retournerons à Rennes vers le 20 ou le 22e, et puis à ces tranquilles Rochers : voilà notre plan, ma chère enfant. Je suis ravie d'avoir donné cette marque d'amitié et de complaisance à nos gouverneurs : je la leur devois bien, ils me la rendent au double[8]. M. et Mme de Soubise sont allés trouver leur fils, à qui on dit qu'il faudra couper la jambe ; vous savez dans quelle sotte occasion[9]. On ne dit rien encore[10] du camp de Boufflers ; je ne songe qu'à celui-là : *Dieu conserve notre cher enfant !* Le bon succès de Brest fait bien juger de tout le reste. Adieu, ma chère Comtesse : je vous embrasse tendrement[11]. Vous prenez du café et du chocolat dans un pays bien brûlant, dans une canicule bien chaude ; 1689

6. Voyez ci-après, p. 158, note 5.

7. Ces mots : « il sera à une audience, » manquent dans l'impression de 1754.

8. « Je leur devois bien cela, et ils me le rendent au double. » (*Édition de* 1754.) — La phrase qui suit ne se trouve pas dans le texte de 1737.

9. Voyez la note 16 de la lettre précédente. — Le fils de M. et Mme de Soubise était Louis, dit le prince de Rohan, colonel de cavalerie. Il eut, comme nous l'avons dit, le genou fracassé d'un coup de mousquet, et mourut le 5 novembre des suites de cette blessure, à l'âge de vingt-trois ans. Il était frère aîné de Hercule-Mériadec : voyez tome VIII, p. 469, note 12.

10. « On ne dit encore rien. » (*Édition de* 1754.)

11. Ces mots : « je vous embrasse tendrement, » ne sont pas dans l'édition de 1737.

1689 ayez soin de vous et de moi ; car en vérité, il faut de si loin ménager nos inquiétudes[12] et se conserver.

1204. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Auray, mardi 9e août.

Nous croyons aisément, ma fille, que les chaleurs que souffre M. de Grignan sont extrêmes, puisque nous en avons ici, quasi sur les bords de la mer, de très-violentes[1]. Vraiment, ce n'est pas ici de ces canicules de Livry, que nous trouvions si ridicules : celle-ci est sans aucune pluie ; nous suons tous les jours, et nous croyons que cela est admirable pour la santé. Nous allons demain au Port-Louis. Je donnerai votre lettre à M. de Chaulnes ; mais ce ne sera que demain, car il est aujourd'hui entièrement accablé. La plaisanterie de ce génie qui le pousse pour prendre soin de ma santé, nous fait encore rire : il a si bien retenu vos soins et votre attention pour la conservation de ma personne, que cela fait un discours continuel avec vous, et le souvenir nous en fait plaisir. Il dit qu'il est combattu[2], quand je mange sagement, entre le plaisir d'être assuré de ma santé, et le déplaisir que vous n'ayez rien à lui dire ; un ragoût, une salade de concombre, des cerneaux, et autres sortes de viandes[3], lui font un

12. « Ses inquiétudes. » (*Édition de* 1754.)

LETTRE 1204 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. « Puisque nous en avons ici de très-violentes, quoique voisins des bords de la mer. » (*Édition de* 1754.)

2. « Que le souvenir nous en fait plaisir, et fait un commerce continuel avec vous. Il est, dit-il, combattu, etc. » (*Ibidem.*)

3. Au lieu de ces mots : « et autres sortes de viandes, » l'édition de 1737 donne simplement *etc.* — *Viande* signifiait autrefois, d'une

commerce avec vous, qui tout superficiel qu'il est[4], lui est fort agréable. Il vous consulte sur le Port-Louis. Il crut l'autre jour que vous vouliez qu'il retournât à Rennes : je lui donnai congé de votre part pour n'y être que le 18ᵉ. Enfin je vous assure que toute cette badinerie n'est encore ni fade, ni usée. 1689

Vous[5] savez tous nos succès de Brest, et que nous n'avons plus que trois régiments de Bretons, pour servir de contenance au maréchal d'Estrées à Brest, quand notre flotte sera partie. Le soin qu'on veut qu'il prenne de cette place quand il n'y aura plus de vaisseaux, ressemble assez[6] à ce petit papier de *Trivelin*, où il y avoit eu cent pistoles. Le prodige de toute cette affaire, c'est le silence et la sagesse de la maréchale d'Estrées[7] ; le Roi même en est si surpris qu'il lui en a fait compliment, et l'a louée d'une manière à l'obliger de continuer. M. de Seignelai se divertissoit fort à Brest quand Revel y étoit. Il aime le comte d'Estrées, et dit qu'il a bien voulu[8] être son ami, mais que le maréchal a refusé d'en être[9]. On n'a point encore eu d'ordre de mettre la flotte en mer. On nous mande que le siége de Mayence est levé[10]; on

manière générale, *nourriture ;* mais déjà dans le *Dictionnaire* de Nicot (1606), « il semble, est-il dit, qu'en la cour on ait restreint ce mot *viande* à la chair qui est servie à table, car on n'appelle pas viande le dessert. »

4. « Lui font une liaison avec vous, qui toute superficielle qu'elle est. » (*Édition de* 1754.)

5. La lettre commence ici dans notre manuscrit.

6. « .... au maréchal d'Estrées à Brest. Quand notre flotte sera partie, le soin qu'on veut qu'il prenne de cette place ressemble assez, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. Marie-Marguerite Morin, mariée en 1658 au maréchal d'Estrées : voyez tome VIII, p. 472, note 24. — Les mots *et la sagesse* manquent dans l'impression de 1737.

8. « Que ce comte a bien voulu. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

9. « De l'être. » (*Édition de* 1754.)

10. C'était un faux bruit. La veille du jour où Mme de Sévigné

1689 espère des prospérités de tous côtés. On a fait un petit quatrain pour le pape[11], qui finit par souhaiter de ses reliques; pour moi, ma chère enfant, vous savez ce que je lui souhaite[12].

Nogaret et le fils de M. de Soubise[13] sont mieux de leurs blessures : vous savez tout cela, ma chère bonne, et nous souhaitons également que Dieu conserve notre cher enfant. Je ferai vos compliments à Mme de Lavardin; mais un petit mot de vous à cette bonne mère seroit bien à propos : elle a cru perdre sa belle-fille[14], qui a été à l'extrémité, et sa petite-fille et son petit-fils, de la rougeole la plus violente qui fut jamais. Je suis fort contente du mémoire sur le bien de M***[15]; je ne voulois point que vous ne fussiez point sincère : je voulois qu'il n'eût pas de si grandes dettes, et que tous ces beaux meubles que j'avois vus ne fussent pas si souvent en gage; mais l'amie à qui j'ai confié toutes ces vérités, n'en est point effrayée, et le croit toujours le meilleur parti que sa parente puisse avoir : en sorte que cette sincérité ne gâtera rien. Je souhaite fort des nouvelles de la santé de M. de Grignan. Monsieur le chevalier n'est-il point à Balaruc?

Vous me faites une jolie peinture de l'économie de Pauline, pour ne pas dire autre chose : il est plaisant de la voir agir naturellement sur la conservation de ses menus plaisirs; il n'y a rien à craindre du nom qu'elle porte.

écrivait cette lettre, on avait commencé à battre la place avec trente pièces de canon, du côté de l'attaque du duc de Lorraine. Voyez la *Gazette* du 20 août, p. 405.

11. « On a fait un quatrain sur le pape. » (*Édition de* 1754.)

12. La lettre se termine ici dans l'édition de 1737.

13. « Le fils de M. de Soubise et Nogaret. » (*Édition de* 1754.) — Notre manuscrit s'arrête au mot *blessures*, pour reprendre au commencement de l'alinéa suivant.

14. Voyez tome II, p. 172, note 5.

15. Voyez la lettre du 8 juin précédent, p. 75.

Je voudrois pourtant sauver la conservation de cette fiche tenace[16], qui fait un air de devoir partout, qui peint l'avarice sans aucun profit; car il en faut toujours venir à décréter[17] cette fiche; et vous n'y gagnez rien que l'air d'être une petite vilaine[18] : il y a longtemps que je gronde ces gardeuses; ils ne font autre vie en ce pays-ci[19]. J'aime Pauline; tout ce que vous m'en dites me fait plaisir; je veux qu'elle se porte bien, et que ces eaux soient le remède universel à son mal, et à celui de Martillac. Adieu, mon enfant : je suis fort loin et fort près de vous; je n'entreprends point de vous dire avec quelle tendresse je vous aime : vous le devinez bien à peu près, non-seulement par le goût naturel que vous me connoissez pour votre esprit et pour votre personne, mais par l'estime et l'admiration que j'ai pour votre cœur, où vous me donnez une si bonne place. 1689

1205. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

A Chaseu, ce 9e août 1689.

Monsieur de Sévigné a raison de regretter la dépense

16. « Sauver l'amour de cette fiche tenace. » (*Édition de* 1754.)

17. *A décréter*, c'est-à-dire à vendre. « On dit : *décréter une maison, une terre*, pour dire : en faire le décret pour le payement des créanciers, et la sûreté des acheteurs. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

18. « .... à décréter cette fiche; et tout ce qu'on y gagne, c'est d'y paroître trop attachée. » (*Édition de* 1754.)

19. « On ne fait autre vie en ce pays-ci. » (*Ibidem.*) — La lettre finit ici dans notre manuscrit.

Lettre 1205. — 1. Cette lettre ne se trouve, non plus que celle à laquelle elle répond (voyez p. 122), ni dans notre manuscrit, ni dans l'édition de 1697. Elle a paru pour la première fois dans la troisième partie (p. 20) des *Nouvelles lettres* de Bussy (1709).

1689 qu'il fait à la tête de sa noblesse; c'est la plus inutile qu'il fera de sa vie. M. de Tourville a enfin joint notre flotte à Brest : voilà nos côtes en sûreté et notre noblesse désormais inutile.

Le siége de Mayence est formé par M. de Lorraine avec cinquante mille hommes[2]. Il peut prendre cette place, il peut la manquer; mais qu'il la prenne par un long siége, ou par des attaques vives, comme il a attaqué Bude[3], il ruinera son armée, parce que nous avons dans cette place près de dix mille hommes, et le marquis d'Uxelles, qui la défendra bien. Bonn est bombardé par l'électeur de Brandebourg[4]. On me mande qu'il n'y a plus que douze maisons entières dans cette ville, et

2. Mayence, investi par le duc de Lorraine, Charles V, commandant en chef de l'armée impériale, le 17 juillet, se rendit dans les premiers jours de septembre. Le duc de Lorraine avait quarante-cinq mille hommes, auxquels vinrent s'ajouter les troupes de l'électeur de Bavière. La garnison de Mayence était de neuf mille hommes d'excellentes troupes sous les ordres du marquis d'Uxelles. Voyez l'*Histoire de Louvois* par M. Rousset, tome IV, p. 224 et suivantes.

3. Bude avait été emporté d'assaut par le duc de Lorraine Charles V le 2 septembre 1686.

4. Fréderic III, fils du grand électeur; c'est celui qui, sous le nom de Fréderic I, devint en 1700 le premier roi de Prusse. — Après avoir pris, le 26 juin, la ville de Kaiserswerth, Fréderic avait marché sur Bonn, où se trouvait le baron d'Asfeld, avec une garnison de six mille hommes. « Au lieu d'un siége, l'Électeur essaya d'un bombardement; il mit en batterie jusqu'à cent canons et mortiers. Il réduisit la ville en poudre ; mais la garnison, abritée dans ses souterrains, ne souffrit guère de ce feu terrible. » (*Histoire de Louvois*, tome IV, p. 224.) On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 30 juillet 1689 : « On a appris que Monsieur l'électeur de Brandebourg avoit jeté sept ou huit mille bombes dans Bonn en fort peu de jours.... [que] Monsieur l'Électeur avoit fait sommer d'Asfeld de se rendre, et qu'il avoit répondu que s'il étoit attaqué dans les formes, il y pourroit songer dans trois ou quatre mois. » La place, bombardée, puis bloquée, puis assiégée dans les formes, ne capitula que le 10 octobre. Après avoir résisté longtemps à l'Électeur, elle se rendit au duc de Lorraine.

qu'on y a jeté seize mille bombes à deux louis chacune: voilà faire du mal bien chèrement. 1689

Le marquis de Bussy est en Alsace, dans le corps que commande M. de Choiseul, entre Strasbourg et Philisbourg. Je crois que ce corps-là joindra bientôt M. de Duras[5]. Nous partons demain pour la Franche-Comté, votre nièce et moi; elle ne fait que d'arriver d'Auvergne, où elle a été reçue du bonhomme comte de Dalet et de sa parenté, comme elle le pouvoit souhaiter. Ils ont trouvé le petit de Coligny fort joli, et sont pleinement persuadés qu'il n'est pas mort[6]. Je comprends bien que notre cher Corbinelli nous accommoderoit fort à nos campagnes : il y seroit admirable, puisqu'il l'est à Paris.

1206. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Auray, ce vendredi 12e août[1].

Il est revenu au gîte, ma chère enfant, ce paquet égaré[2]; j'avois grande raison de le regretter : il est rempli de tout ce que j'aime à savoir; je serois bien fâchée[3] de

5. Qui commandait l'armée du Rhin. Le 31 août Louvois lui donne l'ordre exprès de marcher vers Mayence, avec une force de quarante mille hommes, « que l'arrivée prochaine du duc de Choiseul, avec quatre bataillons et dix-huit escadrons détachés de l'armée de Flandre, portera bientôt à plus de cinquante mille. » (*Histoire de Louvois* par M. Rousset, tome IV, p. 232.)

6. Allusion à la plaidoirie de l'avocat du comte de Dalet, dans le procès que Mme de Coligny soutint contre lui. Voyez tome V, p. 554.

Lettre 1206. — 1. Dans l'édition de 1754, cette lettre est datée du *samedi* 13 *août*.

2. « Il est revenu au gîte, ce paquet que je croyois perdu. » (*Édition de* 1754.)

3. « Je serois fâchée. » (*Ibidem.*)

1689 n'être pas instruite de tous les hôtels que vous bâtissez, et des noms qui leur conviennent si fort.

Nous serons mardi à Rennes. Notre retour est avancé de deux ou trois jours, à cause d'un courrier qui fait partir M. le duc de Chaulnes[4] pour Paris; on dit que c'est pour les affaires des états, nous le verrons, mais enfin il partira incessamment. Je vous manderai ma destinée, et le jour que je retournerai dans ma tranquillité des Rochers. Mon fils et sa femme sont à Rennes. Nous avons fait depuis trois jours le plus joli voyage du monde au Port-Louis, qui est une très-belle place située comme vous savez[5] : toujours cette belle pleine mer[6] devant les yeux; si on les détournoit, on verroit le visage effroyable de M. de Mazarin[7] : de tant d'autres lieux où il pouvoit commander, il a choisi celui où il n'est pas le maître, car c'est son fils[8], et ce lieu se trouve[9] dans le gouvernement

4. « M. de Chaulnes. » (*Édition de* 1754.) — Voyez le commencement de la lettre suivante, p. 161.

5. « Qui est une très-belle place, dont la situation vous est connue. » (*Édition de* 1754.) — Port-Louis, chef-lieu de canton du département du Morbihan, à l'embouchure du Blavet.

6. « Cette pleine mer. » (*Édition de* 1737.)

7. « De M. de M.... » (*Ibidem.*) — Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, étoit grand bailli d'Haguenau, gouverneur de la haute et basse Alsace, des ville et château de Brisach, etc. (*Note de Perrin*, 1754.) — L'*État de la France* de 1689 (tome II, p. 453) ajoute aux titres du duc de Mazarini (*sic*) celui de gouverneur de Vitré et Port-Louis, bien qu'un peu plus haut (p. 423) ce même *État* donne le gouvernement de Port-Louis au duc de la Meilleraye (voyez la note suivante).

8. Paul-Jules, duc de la Meilleraye et, à la mort de son père (1713), duc de Mazarin, né le 25 janvier 1666, mort le 7 septembre 1731. Il avait épousé en décembre 1685 Félice-Charlotte-Armande de Durfort, fille du maréchal de Duras, morte en 1730, à l'âge de cinquante-huit ans. Il fut gouverneur de Port-Louis de Blavet, d'Hennebon et de Quimperlé, etc.

9. « Et d'ailleurs cette place est, etc. » (*Édition de* 1754.)

de M. de Chaulnes. On ne sauroit faire un bon compte de toute l'extravagance de cet homme[10] : c'est un fou ; il est habillé comme un gueux ; la dévotion est tout de travers dans sa tête. Nous voulûmes lui persuader de tirer sa femme[11] d'Angleterre, où elle est en danger d'être chassée, et peut-être pervertie, et où elle est avec les ennemis du Roi. Il en revient toujours à dire qu'elle vienne avec lui : avec lui, bon Dieu ! et il en faut revenir à ce que dit Saint-Évremont, elle est dispensée des règles ordinaires, et l'on voit[12] sa justification en voyant M. de Mazarin. 1689

Nous allâmes le lendemain, qui étoit jeudi, dans un lieu qu'on appelle l'Orient[13], à une lieue dans la mer ; c'est là qu'on reçoit les marchands et les marchandises qui viennent d'Orient. Un M. le Bret[14], qui arrive de Siam, et qui a soin de ce commerce, et sa femme qui ar-

10. « On ne sauroit donc faire un bon compte de l'extravagance de cet homme. » (*Édition de* 1754.) — Les deux petits membres de phrase qui suivent ne sont pas dans l'édition de 1737, qui reprend à : « la dévotion, etc. »

11. Voyez tome II, p. 84, note 2. La duchesse de Mazarin mourut en Angleterre dix ans plus tard, le 2 juillet 1699.

12. « Avec lui, bon Dieu ! ah ! disons avec Saint-Évremont qu'elle est dispensée des règles ordinaires, et qu'on voit, etc. » (*Édition de* 1754.)

13. « Nous allâmes le lendemain en un lieu qu'on appelle l'Orient. » (*Édition de* 1737.) — Ce n'était encore qu'un lieu destiné à l'arrivée des vaisseaux de la Compagnie des Indes orientales. Cette célèbre compagnie avait commencé sous les auspices de Colbert, en 1664. La ville de Lorient fut bâtie vers 1720. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez le volume intitulé : *Relation de l'établissement de la compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales*, par Charpentier, de l'Académie françoise. Paris, Cramoisy, 1666, in-4°.

14. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 24 juillet 1688 : « M. le Bret, que le Roi avoit envoyé au roi de Siam, est arrivé à Brest. Il a mandé que le voyage a été fort heureux, que le roi de Siam a livré aux François les deux meilleures places de son royaume.... Le P. Tachard, jésuite, est aussi revenu avec des mandarins, qui accompagnent des présents magnifiques que le roi de Siam envoie au Roi et à toute la maison royale. »

1689 rive de Paris, et qui est plus magnifique qu'à Versailles, nous y donnèrent à dîner; nous fîmes bien conter au mari son voyage, qui est fort divertissant [15]. Nous vîmes bien des marchandises, des porcelaines et des étoffes : cela plaît assez. Si vous n'étiez point la reine de la Méditerranée, je vous aurois cherché une jolie étoffe pour une robe de chambre; mais j'eusse cru vous faire tort. Nous revînmes le soir avec le flux de la mer, coucher à Hennebon [16], par un temps délicieux; votre carte vous fera voir ces situations. Ce [17] fut hier en sortant de cette ville que vint le courrier, *dont vous entendrez parler* [18]. Au reste, ma très-aimable, je comprends les douceurs que vous procure ce Comtat, et avec quel plaisir vous envoyez de l'argent à Paris : cette justice devroit conserver la santé du pape; je tremble à tous les courriers [19] : si Dieu vouloit que cette bonté de sa Providence durât quelques années, ce seroit la grâce entière. Adieu, mon enfant : je suis pressée, on me fait du bruit, je vous écrirai de Rennes, et ferai réponse à deux de vos lettres [20].

15. « Un M. le Bret, qui arrive de Siam et qui a soin de ce commerce, nous y donna à dîner; nous lui fîmes bien conter son voyage, qui est fort divertissant. » (*Édition de* 1737.)

16. Chef-lieu de canton du Morbihan, sur le Blavet, à un peu moins de deux lieues de Lorient.

17. Cette phrase n'est pas dans l'édition de 1737.

18. Voyez ci-après, p. 187 et la note 2.

19. « A tous les moments. » (*Édition de* 1737.) — Le pape Innocent XI mourut, comme nous l'avons dit, le 12 août, le jour même où Mme de Sévigné écrivait cette lettre à sa fille.

20. « On me fait du bruit; mais je vous embrasse bien tendrement. » (*Édition de* 1737.)

1207. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, ce mercredi 17e août.

En vérité, ma chère fille, j'ai bien des choses à vous dire et à vous répondre. Je reprends à ce courrier qui vint trouver M. de Chaulnes à Hennebon : il portoit une lettre du Roi, que j'ai vue, toute remplie de ce qui fait obéir, et courir, et faire l'impossible. Nous reconnûmes le style et l'esprit décisif de M. de Louvois, qui ne demande point : « Pouvez-vous faire un voyage à Rome ? » Il ne veut ni retardement, ni excuses, il prévient tout. Le Roi mande : « Qu'il a résolu de l'envoyer à Rome, parce qu'il n'a jugé que lui seul capable de faire la plus grande chose qui soit dans l'Europe, en donnant à l'Église un chef qui puisse également gouverner l'Église, et contenter tout le monde, et la France en particulier ; qu'il a appris que le pape ne peut pas vivre longtemps ; que la satisfaction que Sa Majesté a eue des deux autres exaltations qu'il a faites, lui fait croire qu'il n'en aura pas moins de celle-ci, qui est la plus importante ; qu'ainsi il parte[1] incessamment pour venir recevoir ses ordres ; que les cardinaux françois se tiendront prêts ; qu'il laisse le commandement de la Bretagne au maréchal d'Estrées en son absence ; que son voyage ne sera point long[2] ; qu'il

Lettre 1207. — 1. M. le duc de Chaulnes alloit pour la troisième fois ambassadeur extraordinaire à Rome. (*Note de Perrin*, 1754.) Il y était pendant les conclaves dans lesquels furent exaltés les deux papes Clément IX (1667) et Clément X (1670). Voyez la *Notice*, p. 283. — Dans l'édition de 1754 : « que la satisfaction qu'il a eue des deux autres exaltations que M. de Chaulnes a faites, lui répond du succès de celle-ci, qui est la plus importante ; qu'ainsi M. de Chaulnes parte, etc. »

2. « Que le commandement de la Bretagne demeurera au maré-

1689 le fera revenir dès qu'il y aura un nouveau pape, etc. » M. de Croissi ajoute à tout cela : « Que le Roi ne peut douter du succès d'une affaire dont M. de Chaulnes sera le négociateur ; que Sa Majesté sait que ses affaires ne sont pas en bon état, mais qu'elle donnera[3] ce qui sera nécessaire pour un voyage si précipité et si important, et qu'il vienne, et que le voyage sera court et si glorieux pour lui, qu'on ne sauroit douter qu'il n'obéisse avec joie; et que cependant il n'en parle point encore[4]. »

Voilà donc un assez grand mouvement dans notre petite troupe : M. de Revel et moi dans la confidence, nos bouches cousues ; M. de Chaulnes, partagé entre le goût que son amour-propre trouvoit à ce choix, qui le fait venir chercher[5] dans le fond de la Bretagne pour lui donner l'honneur d'une si belle ambassade, et le regret de quitter les états, où il y aura de grandes affaires, et où il pourroit également servir le Roi et la province. Pour Mme de Chaulnes, à bride abattue[6], elle pleure, elle soupire : une absence, un grand voyage, un âge assez avancé ; elle comptoit pour rien de n'avoir pas un sou ; elle ne chantoit que sur le ton douloureux des fatigues de ce voyage[7]. On avance le retour à Rennes de deux ou trois jours ; on dit que le Roi sera bien aise que M. de Chaulnes fasse un tour à la cour avant les états : ceux qui ont bon nez devinent le voyage de Rome. On va coucher

chal d'Estrées ; que le voyage de M. de Chaulnes ne sera point long. » (*Édition de* 1754.)

3. « Que Sa Majesté, sachant que ses affaires ne sont pas en bon état, donnera, etc. » (*Ibidem.*)

4. « Et si glorieux pour lui, qu'on est persuadé qu'il obéira avec joie; et cependant qu'il n'en parle point encore. » (*Ibidem.*)

5. « Qui fait qu'on le vient chercher. » (*Ibidem.*)

6. Les mots *à bride abattue* ne sont pas dans l'édition de 1737.

7. « Elle compte.... elle ne chante.... des fatigues d'un grand voyage. » (*Édition de* 1754.)

à Auray, le lendemain dîner à Vannes. M. de Chaulnes entre au parlement pour faire, comme je vous l'ai mandé, une honnêteté au premier président. A peine est-il descendu de sa chaise chez l'évêque, que ce prélat lui dit : « Monsieur, je vous demande mes bulles[8]. » Les autres : « Monsieur, nous nous réjouissons et nous nous affligeons. » Il ne répond rien ; il s'habille de noir, il entre au parlement : le premier président, dans son compliment, lui glisse la beauté de la négociation qu'il va faire ; le duc est embarrassé, il répond en l'air ; enfin il sort de sa réponse, et revient se déshabiller et dîner. Mme de Chaulnes est accablée de compliments ; elle répond encore qu'elle ne sait ce que c'est, que le Roi est le maître ; enfin nous trouvons notre pauvre secret éparpillé partout. Nous dînons chez l'évêque : le plus grand[9] et le meilleur repas du monde ; nous en partons l'après-dînée qui étoit samedi ; le dimanche nous couchons[10] à six lieues d'ici ; et le lundi 15e (bon jour, bonne œuvre[11]) nous arrivons 1689

8. « Innocent XI n'osant condamner les quatre articles, voulut au moins satisfaire son mécontentement en refusant des bulles aux ecclésiastiques qui avoient été membres de l'assemblée de 1682, et que le Roi avoit nommés (*ou transférés*) à des évêchés.... Louis XIV, blessé du refus du pape, ne voulut pas à son tour que les autres ecclésiastiques nommés aux évêchés reçussent les bulles que Rome consentoit à leur accorder. Les choses restèrent en cet état pendant tout le pontificat d'Innocent XI et celui d'Alexandre VIII. Quant à toutes les autres grâces, dispenses, provisions de bénéfices que la cour de Rome étoit en possession d'accorder, on continua à les lui demander, et elle continua à les expédier. Mais plus d'un tiers des évêchés de France étoient privés de pasteurs institués canoniquement. » (*Histoire de Bossuet* par le cardinal de Bausset, livre VI, chapitre XVIII.)

9. « Chez l'évêque, qui nous donne le plus grand, etc. » (*Édition de* 1737.)

10. « Nous couchons le dimanche. » (*Édition de* 1754.)

11. Les mots *bon jour*, *bonne œuvre*, manquent dans l'impression de 1737. Le bon jour, comme on le voit par la date, était l'Assomption.

1689 à Rennes. J'ai entrepris dans le carrosse de ne faire voir à Mme de Chaulnes que la beauté et la distinction de ce choix : j'ai arrêté ou voulu arrêter toutes les autres vues; il me semble que j'y ai réussi. Nous avons fait conter à M. de Chaulnes tous ses voyages de Rome; nous lui avons trouvé un si bon esprit, et tellement propre aux négociations de ce pays-là, où il est encore adoré, que nous avons approuvé l'ordre de Sa Majesté. Il m'a dit que si c'étoit pour faire la paix avec le pape, il auroit refusé, sachant combien il vous auroit offensée[12] ; mais qu'il vous supplieroit de considérer qu'il ne travailleroit contre vous que quand la mort auroit travaillé sur le pape ; qu'ainsi ce seroit elle[13], et non pas lui, qui feroit tout le mal; qu'il vous verroit; qu'il étoit ravi de penser qu'après toutes les folies qu'il vous avoit mandées sur le voyage de Rome[14], il étoit devenu vrai[15] : ce chapitre fut long et gai. Mme de Chaulnes s'en va deux jours après lui; je crois qu'il part demain. Cette duchesse veut m'emmener; elle dit que vous le voulez, elle est véritablement fâchée de me quitter : nous faisons des réflexions sur les dérangements que fait la Providence. Nous devions passer l'hiver en ce pays : je retournois un mois aux Rochers, je promettois d'aller au commencement d'octobre à Saint-Malo, puis aux états, puis un peu aux Rochers, puis à Rennes depuis le carême jusqu'après Pâques; et de tout cela il arrive que dans quatre jours M. et Mme de Chaulnes ne seront plus dans cette province; que je m'en vais aux Rochers avec votre frère et sa femme, et que j'y passerai l'hiver plus agréablement qu'en nul autre endroit, n'ayant

12. « Combien il vous auroit desservie. » (*Édition de* 1754.)
13. « Ce seroit la mort. » (*Ibidem.*)
14. Voyez la lettre du 2 août précédent, p. 144, et celle du 20 juillet, p. 129.
15. « Cela fût devenu vrai. » (*Édition de* 1754.)

plus ces bons gouverneurs. J'envoie et j'enverrai un peu d'argent à Paris; cette retraite des Rochers est mon Comtat[16], et cette justice fera ma joie. J'aurai en perspective de vous retrouver l'année qui vient à Paris : c'est là mon espérance; et il en sera tout ce qu'il plaira à Dieu; car je suis désabusée des projets des hommes. Je suis très-persuadée que M. de Chaulnes, en parlant de la Bretagne au Roi, proposera mon fils pour la députation, et je ne crois pas qu'on le refuse : je sais qu'il souhaite de nous faire ce plaisir, il aime à surprendre agréablement; Mme de Chaulnes en a autant d'envie que moi. Je vous conterai quelque jour de quelle manière honnête et tendre elle m'a toujours traitée : voilà qui est fini, et je suis bien heureuse[17] d'aimer les Rochers, et ceux qui en sont les maîtres, et la vie qu'on y mène. Me revoilà[18] dans mon état naturel, dont je ne sortirai que pour vous.

J'avois donné[19] à M. de Chaulnes votre réponse; il nous la montra; elle est fort jolie, et je ne comprends pas qu'une personne qui me loue de répondre si bien à des bagatelles, puisse croire que sa réponse à celles de ce duc puisse être triste et fade : vous ne sauriez en juger ainsi, puisqu'on ne peut pas répondre d'une autre manière à ces sortes de choses, et que vous le faites avec toute la vivacité imaginable[20]. Revel étoit bien étonné de ce style.

16. « Cette retraite des Rochers, c'est mon Comtat. » (*Édition de* 1754.)

17. « .... autant d'envie que moi. Ainsi finit, ma chère enfant, notre société et notre commerce avec ces bons gouverneurs. Je suis bienheureuse, etc. » (*Édition de* 1737.)

18. « Je me retrouve. » (*Édition de* 1754.)

19. « J'avois remis. » (*Ibidem.*)

20. « .... que sa réponse à celles de ce duc doive être triste et fade; je vous dis que vous n'en sauriez juger ainsi, puisque vous traitez ces sortes de choses de la seule manière qui convient, et avec toute la vivacité imaginable. » (*Ibidem.*)

1689 Si vous êtes en peine de la contenance de M. de Lavardin[21], vous n'êtes pas seule. Il ne retourne point à Rome, comme vous voyez; il ne tiendra point les états, parce qu'il ne voudroit pas être sous les ordres de M. le maréchal d'Estrées; il ne reconnoît que le gouverneur : de sorte que ce sera apparemment M. de Revel qui tiendra sa place sous le maréchal[22].

Si vous voyez M. de Chaulnes, ou à Grignan, ou à Avignon, je vous demande, ma chère belle, un peu de témoignage d'amitié et de reconnoissance de tout ce qu'il a fait pour moi : c'est de cette façon que je vous prie de payer mes dettes. M. de Grignan sera ravi de lui faire l'honneur de son gouvernement, et je sais[23] ce que vous savez faire et dire, quand vous voulez : ainsi, en y ajoutant ma prière, j'ai l'esprit en repos.

1208. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ
A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 21e août.

Me revoilà dans ces Rochers que vous craignez si fort, et qui n'ont pourtant rien de si affreux. Il n'y a plus en

21. M. de Lavardin étoit lieutenant général au gouvernement de Bretagne. (*Note de Perrin*, 1754.) — « Lavardin, qui avoit été envoyé ambassadeur à Rome, parce qu'on n'en avoit pas trouvé d'autre qui y voulût aller, dans l'assurance où l'on étoit à peu près de ne pas réussir à une si pénible négociation, avoit été rappelé.... Pendant deux ans et demi que Lavardin fut ambassadeur à Rome, il ne s'attira que beaucoup de brocards, dépensa bien de l'argent, ne parut guère, et ne réussit à aucune de ses négociations. » (*Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 114 et 115.)

22. Revel, comme il a été dit au tome VIII (p. 538, note 10), servait sous le duc de Chaulnes.

23. « De lui faire les honneurs de son gouvernement; je sais, etc. » (*Édition de* 1754.)

ce pays ni duc, ni duchesse de Chaulnes; ils m'ont laissée avec bien du chagrin : ils ont voulu me remettre où ils m'avoient prise[1], et je me suis fait une grande violence pour les refuser; mais mon voyage ne me servoit de rien s'il avoit été si court, et j'ai pris sur moi de le rendre utile, puisque j'y suis : en ces occasions 1689

Le cœur voudroit Paris, et la raison Bretagne[2].

Enfin, ma fille, voilà qui est fait. Il m'en a coûté des larmes en voyant partir cette bonne duchesse; elle ne voulut pourtant pas me dire adieu; mais j'étois éveillée[3], et je fus touchée de l'état où je la laissois; car vous saurez que toute la beauté de ce choix et de cette ambassade, qu'elle connoît parfaitement, ne lui ôte rien de l'inquiétude qu'elle a que ce grand voyage ne soit funeste à son mari. Il a été deux fois à Rome; mais il a vingt-trois ans plus que la dernière fois qu'il en est revenu[4] : c'est la femme du monde la plus sensible avec cet air que vous connoissez. Ainsi, ma très-chère, je n'ai vu que des larmes et des soupirs en partant de Rennes vendredi, et tout le soir qu'elle fut ici, où M. de Revel la vint conduire : elle en partit hier bien matin; elle va à grandes journées, parce qu'elle veut trouver encore M. de Chaulnes, qui est aujourd'hui à Versailles[5] : en

Lettre 1208. — 1. C'est-à-dire à Paris. (*Note de Perrin.*)

2. Nouvelle allusion au vers 20 de la IIe satire de Boileau : voyez tome VIII, p. 549.

3. La duchesse de Chaulnes partit des Rochers le samedi 20 août, à quatre heures du matin. Voyez la lettre du 21 septembre suivant, p. 216.

4. Il y avait vingt-trois ans depuis le premier voyage du duc de Chaulnes, mais il n'y avait que dix-neuf ans et demi depuis le dernier, le pape Clément X ayant été élu au mois d'avril 1670, après un conclave de plus de quatre mois.

5. Il eut son audience de congé le 24 août : voyez la *Gazette* du 27.

1689 sorte que ce voyage sera fatigant de toutes les façons. Quand elle sera à Paris, les objets, ses affaires, ses amies, pourront la consoler; mais elle étoit bien accablée ici. Je vous dirai en passant que Revel, qui est un connoisseur, est tout à fait content de ce désert, et de la diversité de toutes ces allées; il est parti ce matin. M. de Chaulnes a dit à mon fils que la députation seroit peut-être plus assurée par l'audience que le Roi lui donneroit sur la Bretagne, que s'il y étoit demeuré pour tenir les états. Ainsi nous attendons de ses nouvelles : si elles sont bonnes, comme il le souhaite autant que nous, ce sera mon fils qui me ramènera ce printemps à Paris; je vous jette les pensées qu'on nous a données; et Dieu sur tout. Quand on revient au maréchal d'Estrées, qu'on a laissé à Brest, et qu'on a fait sortir de son bord, où il étoit établi, pour lui faire voir partir la flotte sous la conduite de M. de Seignelai[6], j'avoue que la plus fine politique ne pourra jamais donner d'autre nom à l'état violent de ce maréchal que le plus grand dégoût qu'un homme de cette dignité puisse avoir. Mais le Roi, qui savoit bien ce qu'il vouloit faire de M. de Chaulnes, pouvoit penser qu'il donneroit au maréchal la consolation de commander à la place du gouverneur. Cependant, comme il étoit impossible qu'en même temps M. de Chaulnes commandât à Brest et dans le reste de la Bretagne, M. le maréchal d'Estrées étoit fort naturellement à ses vaisseaux et au commandement des deux évêchés[7], où il avoit mis les deux régiments qu'il commandoit : cela n'avoit point l'air de prendre

6. « Les vents d'ouest et de sud-ouest qui avoient amené le chevalier de Tourville ayant duré jusqu'au 15 du mois passé, l'armée ne put se mettre en mer que le 16. » (*Gazette du* 3 *septembre.*)

7. Les évêchés de Saint-Pol de Léon et de Quimper-Corentin. (*Note de l'édition de* 1818.)

sur le gouverneur. Il falloit en user, comme on faisoit, pour le service; car on n'a jamais eu dessein de fâcher M. de Chaulnes depuis qu'il est en Bretagne; et si M. le maréchal d'Estrées s'étoit embarqué, on auroit laissé un officier général à Brest pour la garde des vaisseaux qui sont toujours à la rade et de ceux qui peuvent y revenir, ainsi qu'on doit l'y laisser pendant que le maréchal commandera en Bretagne et tiendra les états, et M. de Revel sous lui. Je vous ai déjà dit que M. de Lavardin ne connoîtroit point d'autre place présentement que celle de commander à la place de M. de Chaulnes. Il a paru ici que l'humeur difficile du maréchal, dont on a instruit le Roi, et qui fait que tous ceux qui lui sont subordonnés sont brouillés avec lui, avoit été la véritable cause de l'ordre qu'il reçut de la propre main du Roi de se tenir à Brest. M. de Pommereuil, sans le vouloir, y a peut-être contribué en rendant un compte exact de ce qu'il voyoit. Il est au désespoir du départ de nos gouverneurs : il les aimoit, et s'accommodoit fort bien avec eux. Ce n'est pas de même avec le maréchal : ils ne connoissent point, tous tant qu'ils sont, la manœuvre des états; c'est ce qui fait espérer que M. de Chaulnes les fera à Versailles avec le Roi et ses ministres, et les enverra tout réglés. Voilà nos raisonnements de province. M. de Pommereuil, qui est intendant de justice maintenant à cause des troupes, aura une commission particulière pour les états; son gendre[8] est second commissaire : il y en a toujours deux de cette manière pendant les états. Je pense, ma chère enfant, qu'en voilà sur ce sujet plus qu'il ne vous en faut et que vous n'en desiriez : cette

1689

8. Pommereuil avait deux gendres : Charles-Bonaventure Rossignol (voyez tome VIII, p. 291, note 10), et Gervais le Fèvre d'Eaubonne, conseiller au parlement.

1689 abondance est fondée sur ce que je n'ai point reçu votre lettre. Ne craignez point que je devienne anachorète : mon fils m'en empêchera bien, et mille gens qui doivent le venir voir, peut-être trop. Il fait le plus beau temps du monde ; je m'en vais reprendre ma vie, mes lectures, mes promenades ; point de serein : soyez en repos de votre chère maman, qui se conserve pour vous ; conservez-vous pour elle. Je fais mes compliments à Monsieur le chevalier sur la nouvelle dignité de M. de Beauvilliers[9] : le Roi est bien entré dans le goût du chevalier dans cette occasion : Sa Majesté fait ainsi trois M. de Beauvilliers d'un seul ; c'est justement ce qu'il y avoit à faire : saint Louis n'auroit pas mieux choisi. Cet abbé de Fénelon est encore un sujet du plus rare mérite pour l'esprit, pour le savoir et pour la piété[10] : je m'en réjouis

9. « Le Roi a nommé (*le* 16 *août*) le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre et chef du conseil royal des finances, pour gouverneur de Monseigneur le duc de Bourgogne (*âgé de sept ans*) ; l'abbé de la Mothe Fénelon pour son précepteur ; et le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle France, pour sous-gouverneur. » (*Gazette du* 20 *aout.*) — Voyez aussi le *Mercure* d'août 1689, p. 240-249.

10. Le *Mercure* d'août, auquel nous renvoyons dans la note précédente, fait un grand éloge de Fénelon : « L'ancienneté de sa noblesse et les grandes alliances de sa maison sont assez connues. Le séjour qu'il a fait dans le séminaire de Saint-Sulpice est une preuve de sa piété. Il prêche avec cette éloquence qui a donné tant de réputation à saint Jean Chrysostome dans l'Église grecque, et il a fait plusieurs missions avec succès pour la conversion des hérétiques, dont un grand nombre s'est rendu à ses raisons et s'est confirmé dans la foi, encore plus persuadé par son exemple. Nous avons quelques ouvrages de lui, qu'on voit bien qui sont de main de maître. Il possède parfaitement les belles-lettres, et sait très-bien les langues savantes.... Il a l'esprit doux, quoique très-vif, et son humilité et sa modestie font assez connoître la solidité de sa dévotion. Ses talents sont admirables pour ramener les âmes à Dieu.... (Le Roi) est fort assuré qu'un semblable précepteur n'inspirera à ce jeune prince que des sentiments de grandeur, de piété et de sainteté. »

bien sincèrement avec Monsieur le chevalier, que je crois à Balaruc. Les eaux font-elles toujours bien aux maux contraires de Pauline et de Martillac? Et *la Compagnie des Indes*, qui joue et qui gagne, est-elle toujours en fortune? 1689

1209. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 24e août.

On me mande de Paris qu'on attendoit M. de Chaulnes avec impatience[1]; il y doit être arrivé le dimanche 21e de ce mois[2]. Le pape, notre cher Saint-Père, qui nous laissoit ce bienheureux Comtat, étoit, par les dernières nouvelles, à la dernière extrémité[3]; ainsi il aura fallu partir, et vous aurez bientôt M. de Chaulnes. Mme de Chaulnes, qui court, par le temps brûlant qu'il fait, à grandes journées[4], aura beau se presser, elle arrivera trop tard. On avoit dit que les cardinaux de Bouillon et le Camus ne seroient pas du voyage[5]; mais cette nouvelle ne me paroît pas fondée.

Lettre 1209. — 1. « Je crois que vous aurez bientôt M. de Chaulnes; on me mande de Paris qu'on l'attendoit avec impatience. » (*Édition de* 1737.)

2. « M. de Chaulnes est arrivé ce soir, et a salué le Roi, qui l'a très-bien reçu; il se dispose à partir pour Rome à la fin de la semaine. » (*Journal* de Dangeau, 21 août 1689, à Versailles.)

3. « A toute extrémité. » (*Édition de* 1754.) — Le dernier membre de cette phrase : « et vous aurez bientôt M. de Chaulnes, » manque dans l'édition de 1737.

4. « Qui court à grandes journées par le temps brûlant qu'il fait. » (*Édition de* 1754.)

5. Sur les causes de la disgrâce du cardinal de Bouillon, voyez la note 1 de la lettre du 8 août 1685, tome VII, p. 444, et la note 14 de la lettre du 22 octobre 1688, tome VIII, p. 219. — Le cardinal

1689 On dit que M. de Lavardin vient tenir nos états; j'en suis ravie pour l'amour de sa mère, qui étoit plus touchée qu'il ne paroissoit de ne lui voir aucune contenance : en voilà une, Dieu merci, toute naturelle, et dont la Bretagne sera fort aise. Si cela est vrai, M. le maréchal d'Estrées commandera, à la réserve seulement des états, et je ne vois plus de place pour M. de Revel. J'avoue, ma fille, que nous avons été bien exposées au mérite de ce dernier ; mais nous avons soutenu sa figure : tout ce que nous avons fait en sa faveur, c'est de comprendre qu'il a été fort aimé de plusieurs sortes de femmes, et nous nous sommes contentées d'en être les confidentes[6] : son éloquence ne nous a point séduites, elle nous a diverties ; nous admirions quelquefois comme en ânonnant il ne laissoit pas de sortir heureusement de toutes ses périodes[7] : les fureurs de la R***, pareilles à celles de

le Camus n'était pas plus en faveur auprès du Roi, qui se souvenait qu'ayant demandé en 1686 le chapeau de cardinal pour Harlay de Champvallon, le pape Innocent XI, sans aucun égard pour sa demande, avait décoré le Camus de la pourpre romaine. Celui-ci, au lieu de venir selon l'usage recevoir la barrette des mains du Roi, l'avait prise du courrier qui passait par Grenoble pour aller à Paris en porter une au nonce Rannuzzi. (Voyez les *Mémoires de Choisy*, tome LXIII, p. 352.) — Voici ce que Dangeau dit (au 21 août 1689) sur le choix des cardinaux (*qui devaient aller au conclave*) : « Le Roi envoie à Rome MM. les cardinaux de Furstemberg et de Bonzi, qui sont ici, et a envoyé ordre à M. le cardinal de Bouillon, qui est à Avignon, de s'y en aller. M. le cardinal le Camus n'ira point; le Roi a fait dire à Messieurs ses frères qu'il s'étoit si mal trouvé de ce pontificat, qu'il n'en vouloit point employer les cardinaux. » (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Cette partie de la phrase, depuis : « tout ce que nous avons fait, » jusqu'à : « les confidentes, » manque dans l'édition de 1737.

7. L'édition de 1737, après le mot *périodes*, continue ainsi : « Nous l'avons entendu parler de la guerre, du passage du Rhin, de la bataille de Senef, des campagnes, etc. »

Médée, sont admirables; les manœuvres de la Champmêlé pour conserver tous ses amants, sans préjudice des rôles d'Atalide[8], de Bérénice et de Phèdre, font passer cinq lieues de pays fort aisément; la guerre a eu son temps, le passage du Rhin, la bataille de Senef, des campagnes avec M. de Turenne, sans compter toute la Savoie: vous voyez bien que voilà de grandes provisions; mais je m'en vais le louer, c'est que dans tous ses discours nous l'avons trouvé *vrai et exempt de toute vanité*, de sorte que nous en sommes encore à demander s'il n'a pas une bonne réputation[9] sur le courage, car il ne nous l'a point dit[10]; et si M. le chevalier de Grignan vouloit me dire ce qu'il en pense, je suis encore toute prête à prendre l'impression qu'il voudra me donner. Nous nous faisions confidence, le marquis et moi, que nous écoutions le chevalier sur la réputation des courtisans comme un oracle, et que nous portions notre estime, ou le contraire, suivant ce que nous lui entendions décider. J'en suis encore là, je crois que le marquis y est aussi; en sorte que je le prie de me mander[11] l'estime que je dois avoir de M. de Revel. Il me semble que je suis fort

8. Rôle de la tragédie de *Bajazet*, qui fut jouée en 1672. *Bérénice* est de 1670; *Phèdre* de 1677.

9. « S'il a une bonne réputation, etc. » (*Édition de* 1754.)

10. Perrin a mis ici la note suivante, que nous croyons devoir reproduire non pour elle-même, mais parce qu'elle caractérise bien le premier éditeur et son temps : « Il en est du courage comme de la naissance; ceux qui se parent sans cesse de l'un ou de l'autre, sont volontiers soupçonnés de présenter de la fausse monnoie. Ceux, au contraire, en qui la bravoure ou la noblesse ne sont point équivoques, non-seulement ne perdent rien, mais ils gagnent à laisser aux autres le soin de faire honneur à la vérité. » (*Édition de* 1754.) Une note toute semblable pour la pensée, mais assez différente de forme, se trouve déjà dans l'édition de 1737.

11. « C'est pourquoi je prie le chevalier de me mander. » (*Édition de* 1737.)

1689 décidée sur celle du marquis[12] : il a une application et une envie de bien faire qui nous en répondent; il n'y eut jamais de plus heureux commencements[13] : *Dieu le conserve! Dieu le conserve!*

Je serois transportée d'avoir un portrait de Pauline; apportez-en un avec vous, ma fille, je suis assurée qu'elle me plaira; je me la représente assez bien : j'y mets un peu du comte des Chapelles[14], un peu de Grignan en beau, et je fais de tout cela une fort jolie fille[15], qui a l'air noble, qui a de l'esprit, et son esprit lui sied bien; et je la caresse et l'embrasse de tout mon cœur.

Conservez-vous, ma chère Comtesse, pour votre maison, pour votre fils, pour votre mère. Je ne vous défends[16] point les melons, puisque vous avez de si bon vin pour les cuire. M. de Chaulnes me les défendoit de votre part, et j'y consentois, parce qu'ils n'étoient pas bons; mais il me falloit permettre[17] de suer; je revenois le soir à Auray, après une légère promenade, comme si je fusse revenue de jouer une partie de longue paume; je me faisois essuyer, je me déshabillois, j'arrivois pour souper toute fraîche; je me moquois de moi la première, afin que les autres ne s'en moquassent pas; et de tout cela, je m'en porte tout à fait bien. Il faisoit fort chaud; j'ai toujours été sujette à suer : je pense qu'il vaut mieux ne point changer de tempérament que d'en changer; je ne crois point que cela se doive appeler *effervescence*[18] : il me semble que mon pot n'en bouilloit pas plus fort,

12. « Sur le mérite du marquis. » (*Édition de* 1754.)
13. « De si heureux commencements. » (*Ibidem.*)
14. Voyez tome II, p. 319, note 7, et tome VI, p. 392.
15. « Une jolie personne. » (*Édition de* 1754.)
16. « Conservez-vous, ma chère Comtesse; je ne vous défends point, etc. » (*Édition de* 1737.)
17. « Mais il falloit me permettre. » (*Édition de* 1737.)
18. Voyez ci-dessus, p. 146 et la note 9.

et qu'il n'étoit pas besoin de l'écumer plus qu'à l'ordinaire. 1689

Je crois vous avoir dit comme M. de Chaulnes nous a parlé plusieurs fois tout bonnement de cette députation, disant que c'est son affaire, et j'en attends des nouvelles sur ce pied-là. Mon fils est allé faire une visite de plaisir à quatre lieues de Rennes. Il lut l'autre jour l'endroit de votre lettre où vous disiez que vous vouliez m'avoir : « Oui, sans doute, je le veux, je prétends vous avoir *comme les autres. Adieu les autres.* » Cela lui parut si plaisant qu'il en rit de tout son cœur. *Comme les autres* paroît sec! et puis tout d'un coup, *adieu les autres*.

Je[19] souhaite bien passionnément que le mal de M. de Grignan soit passé; je vois vos inquiétudes, qui ne sont pas médiocres, et c'est un miracle que votre santé puisse y résister. Le mariage de Mlle le Camus avec le fils de Mme de Maisons me paroît bon[20]. Monsieur d'Arles sera de cette noce, à son retour des eaux. J'embrasse bien tendrement ma chère Comtesse[21].

19. Cette phrase manque dans l'édition de 1737.

20. Ce mariage ne se fit point (voyez la lettre du 11 septembre suivant, p. 200). — Marie-Catherine le Camus, fille unique du lieutenant civil et de Marie-Catherine du Jardin, épousa en 1690 Jean-Aimar Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, et mourut en 1696, à l'âge de vingt-cinq ans. Quant à Claude de Longueil, marquis de Poissy, fils du président de Maisons, il épousa le 13 avril 1693 Madeleine de Lamoignon, fille du procureur général Chrétien-François, fut reçu en 1695 en survivance de son père comme président à mortier, et mourut le 22 août 1715 à l'âge de quarante-huit ans. Veuf en 1694, il se remaria en 1698 avec Marie-Charlotte Roque de Varengeville.

21. Cette dernière phrase n'est pas dans l'édition de 1754.

1689

1210. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 28e août.

Je[1] n'ai point reçu votre lettre, et j'en recevrai demain deux à la fois ; je ne sais que faire à ce mécompte, qui arrive souvent : c'est une chose bien triste que cela se rencontre précisément lorsque j'attendois avec tant d'impatience des nouvelles de cette incommodité de M. de Grignan, que j'espère qui n'aura point de suite fâcheuse, mais dont je ne laisse pas d'être fort en peine ; le temps paroît long depuis vendredi à midi jusqu'au lundi à la même heure. Je reçois une lettre de notre marquis : c'est pied ou aile de vous, cela me fait plaisir. Ce joli petit capitaine me dit que c'est du plus loin qu'il lui souvienne de m'avoir écrit ; il me conte ses raisons pour ne pas écrire si souvent qu'il le voudroit ; il me parle de l'amitié de M. de Boufflers pour lui, et prétend que c'est à moi qu'il la doit[2] ; il me dit des nouvelles de son camp, de leurs espérances pour finir la campagne, en se joignant à quelque armée ; mille douceurs à son oncle, à sa tante ; un air dans son style qui se forme, un si bon sens[3] partout, que je dis plus que jamais qu'il n'y a qu'à heurter à la porte sur tout ce qu'on veut, il y répond parfaitement. Et voyez un peu ce qu'il a répondu à cette porte de la guerre où l'on a heurté de si bonne heure[4] : l'eus-

Lettre 1210 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Tout le commencement est ainsi abrégé dans l'édition de 1737 : « J'attends de vos nouvelles, ma fille ; mais je reçois une lettre de notre marquis ; c'est pied ou aile de vous, etc. »

2. Ce membre de phrase : « et prétend, etc., » n'est pas dans l'édition de 1737.

3. « Et un si bon sens. » (*Édition de* 1754.)

4. Ce qui suit ces mots : « de si bonne heure, » jusqu'à : « il semble, etc., » ne se trouve pas dans l'impression de 1737.

sions-nous jamais cru, que ce métier si pénible fût dans son goût? Une application, une vigilance, un desir de bien faire, une hardiesse, enfin tout : il semble que cela soit fait pour lui, c'est un aimable et joli enfant[5], *Dieu le conserve!* car je ne saurois jamais finir autrement. 1689

Mais, ma chère fille, le bon Dieu n'a pas conservé ce pape[6] si nécessaire à votre vie et à votre satisfaction : ce Comtat, qui s'est fait sentir dans toute sa bonté et son utilité, va disparoître. Je ne regarde en ceci que vos intérêts; car je laisse l'Europe et la politique, et je songeois que si Dieu eût voulu qu'il eût été[7] par exemple aussi loin que Monsieur d'Arles, voyez quelle bénédiction! mais nous ne sommes pas les maîtres, nous le sentons à tout moment; il faut se soumettre à cette main toute-puissante, et baisser la tête.

M. de Chaulnes[8] arriva dimanche 21e à Versailles, où l'on me mande qu'il fut très-bien reçu de tout le monde, le Roi ayant donné l'exemple; même Monsieur de Reims ne fut pas indifférent à faire des honnêtetés à un homme qui s'en va à Rome[9]. Je ne sais point s'il aura eu le temps de parler des affaires de Bretagne et de la députation; c'étoit son dessein, et c'est son affaire, car si c'est mon fils[10], on verra bien qu'il en a été le maître; si ce ne l'est pas, on verra le contraire, et ce n'est pas une chose indifférente pour lui : il nous en a toujours parlé tout bonnement de cette façon, et n'a point[11] avec nous la

5. « C'est un aimable enfant. » (*Édition de* 1737.)
6. Voyez plus bas, p. 179 et la note 22.
7. « Que le saint-père eût été. » (*Édition de* 1754.)
8. La lettre commence ici dans notre manuscrit.
9. Ce membre de phrase : « même Monsieur de Reims, etc., » se lit seulement dans notre manuscrit.
10. « Puisque si c'est mon fils. » (*Édition de* 1754.)
11. Dans les deux éditions de Perrin : « et il n'a point. » Immédiatement après, notre manuscrit donne, par une faute ou une igno-

1689 bouffe[12] de gouverneur ni d'ambassadeur. Il n'y avoit même point de compétiteur qui lui fît de l'embarras[13]. Enfin nous en attendons des nouvelles[14] avec moins d'impatience que de la santé de M. de Grignan. Mme de Chaulnes doit être arrivée hier à Paris; et c'est justement aujourd'hui, ou hier samedi, qu'ils doivent être partis[15]; cela sera bien juste. Le Roi a donné à ce duc cinquante mille francs[16] pour faire son voyage; cela est honnête, nous n'en espérions pas tant[17]. Coulanges[18] va à Rome avec lui. La mort de la reine de Suède et d'Azolin[19] lui

rance de copiste, *bonté*, au lieu de *bouffe*, et l'édition de 1754 remplace ce même mot *bouffe* par *marque*, qui est peut-être une faute d'impression pour *morgue*.

12. Enflure des joues, et au figuré air bouffi, morgue.

13. Cette petite phrase, et le mot *enfin* qui commence la suivante, manquent dans l'édition de 1754; celle de 1737 n'a aucune des deux phrases.

14. « Nous attendons des nouvelles de cette députation. » (*Édition de* 1754.)

15. « .... arrivée d'hier à Paris; et c'est justement aujourd'hui, ou hier samedi, que M. de Chaulnes doit être parti. » (*Ibidem.*)

16. « Le Roi a donné cinquante mille écus à ce duc. » (*Édition de* 1737.) — « Le Roi a donné cinquante mille francs à ce duc. » (*Édition de* 1754.)

17. Dans notre manuscrit, sans doute par une faute de copiste : « nous en espérions pas tant. »

18. Ce passage est ainsi abrégé dans l'édition de 1737 : « Coulanges va à Rome avec lui; il m'écrit un grand adieu, et il est fort question de vous dans sa lettre. » Et dans celle de 1754 : « Coulanges s'en va à Rome avec lui; il m'écrivit un grand adieu et me parle beaucoup de vous dans sa lettre. »

19. La reine Christine de Suède était morte à Rome le 19 avril. « Elle avoit amassé, dit la *Gazette* du 14 mai, une bibliothèque très-nombreuse et fort curieuse, qu'elle a laissée avec tous ses biens au cardinal Azolin. » — On lit dans le même journal (nº du 9 juillet): « La nuit du 7 au 8 (*juin*), le cardinal Decio Azzolini de la Marche d'Ancône, créature d'Innocent X, mourut d'hydropisie, âgé de soixante-sept ans. Il a.... institué pour son héritier le sieur Pompeo Azzolini, son neveu. »

en donnent la liberté; il m'écrit un grand adieu; il dit que vous devriez bien les venir voir à Robinet[20], comme en passant par Essonne[21], mais que pour le retour c'est tout de bon qu'il fera M. de Grignan chevalier dans son chapitre. Enfin il est fort question de vous dans sa lettre. Ce voyage est agréable et dans une bonne saison. Ce bon pape est mort le 13e; on a donné[22] avis au Roi : la question, c'est qu'on attende l'ambassadeur et les cardinaux. Voilà l'époque, ce me semble[23], qui finira les malheurs du cardinal de Bouillon; mais le cardinal le Camus n'est point du voyage[24]; ma fille, d'où vient cela? J'en suis fâchée pour ses frères, que nous aimons et qui nous aiment. M. de Lavardin tient nos états; il ne seroit pas fâché de nous donner cette députation. Je ne sais ce que fera le maréchal d'Estrées pendant les états; c'est le plus 1689

20. Voyez tome III, p. 155, note 7.

21. C'est sans doute une allusion aux vers déjà cités :

Pour vous voir un moment
J'ai passé par Essonne.

Voyez la lettre du 17 juillet 1680, tome VI, p. 539.

22. Dans les deux éditions de Perrin : « .... le 12e ; on en a donné, etc. » — Le 12 paraît être la vraie date : voyez la *Gazette*, p. 424 et 429. On eut la nouvelle de la mort du pape à Paris le 23 août.

23. « Voilà, ce me semble, l'époque. » (*Édition de* 1754.)

24. Le Roi tint un conseil le lendemain du jour où la nouvelle de la mort d'Innocent XI parvint à Versailles. On y délibéra sur le point de savoir si les cardinaux de Bouillon et le Camus, qui étaient tous les deux en disgrâce (voyez ci-dessus, p. 171, note 5), seraient envoyés au conclave. Louvois, qui était l'ennemi du cardinal de Bouillon, fut d'avis d'y envoyer le cardinal le Camus, et de défendre au cardinal de Bouillon de s'y rendre. Seignelai et Croissi furent d'un avis opposé, et le Roi décida que le Camus resterait dans son évêché de Grenoble, et que le cardinal de Bouillon irait au conclave, et ferait les fonctions de plus ancien cardinal de la faction de France, chargé de son secret. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 60. *Note de l'édition de* 1818.)

1689 bel endroit de son commandement[25]. Mme de Lavardin m'a mandé qu'elle avoit reçu de vous une lettre toute charmante; qu'elle vous aimoit et vous estimoit toujours au delà de ce qu'elle pouvoit dire. Mme de la Fayette me dit, au lieu d'une lettre charmante, « une charmante lettre et si honnête, que j'en suis honteuse, dit-elle, et j'y ferai réponse; voilà notre commerce lié. » Voilà ses propres paroles que je copie, et en vous parlant de ces deux personnes, je leur fais honneur du goût qu'elles ont pour vous, à vous de celui que vous avez pour leurs anciens mérites, et à moi qui les aime depuis si longtemps.

Adieu, ma très-aimable : je ne prétends pas vous apprendre des nouvelles, mais je cause sur ce qui se présente. M. de la Garde est toujours si bien instruit par la marquise d'Uxelles, que vous en savez plus que ceux qui sont à Paris. Le marquis d'Uxelles tient un grand poste à Mayence[26]. Nous attendons ici des nouvelles de notre flotte; elle est en mer il y a longtemps[27].

Je ne sais plus où j'en suis à Grignan; je ne pourrois pas y jouer à colin-maillard : je ne sais plus à qui j'ai affaire. Monsieur de Carcassonne a-t-il mené Monsieur le chevalier à Balaruc? M. de la Garde est-il chez lui? Vous y ferez[28] tous mes compliments comme vous trou-

25. Toute la fin de l'alinéa, à partir d'ici, n'est que dans notre manuscrit, où elle termine la lettre.

26. La ville de Mayence étoit assiégée par le prince Charles de Lorraine. Elle fut investie le 30 mai, et la tranchée ouverte le 22 juin. Le marquis d'Uxelles (*fils de la marquise, nommée deux lignes plus haut*) commandoit dans cette place, où, après avoir fait une vigoureuse défense, il fut obligé de capituler le 8 de septembre suivant, faute de poudre et de mousquets. (*Note de Perrin*, 1754.) Voyez la lettre du 18 septembre suivant, p. 209 et 210.

27. La flotte, comme nous l'avons dit, s'était mise en mer le 16 août. La *Gazette* en donne des nouvelles dans son numéro du 3 septembre.

28. « Vous ferez. » (*Édition de* 1754.)

verez à propos. J'embrasse toujours sûrement M. de Grignan, et lui souhaite une parfaite santé. Je ne vous dis point, ma fille, tout ce que je vous souhaite, je me perdrois dans ces différents souhaits : je ne suis pas moins effrayée[29] que vous de notre longue séparation; mais, ma chère enfant, Dieu le veut, et nos affaires[30]. Mon fils, sa femme, cette maison agréable[31], du monde quelquefois, des livres, des conversations, des promenades, et le carême à Rennes, tout cela se trouvera passé, et en même temps une partie de la vie : c'est ce qui est fâcheux à ceux qui ont déjà beaucoup vécu; mais il faut avoir du courage, quand il est impossible de faire mieux[32]. 1689

1211. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 31e août.

Je trouve le meilleur air du monde à votre château. Ces deux tables servies en même temps à point nommé me donnent une grande opinion de Flame[1]; c'est pour le moins un autre Honoré[2]. Ces capacités soulagent fort[3]

29. « .... une parfaite santé; et vous, ma fille, que ne vous souhaité-je point? Je ne suis pas moins effrayée, etc. » (*Édition de* 1737.)

30. « .... séparation : enfin Dieu le veut, et nos affaires. » (*Édition de* 1754.)

31. « Cette maison, qui est agréable. » (*Ibidem.*)

32. « .... du courage, et se faire un mérite de l'impossibilité de faire mieux. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1211. — 1. Maître d'hôtel de M. de Grignan. (*Note de Perrin.*) — Dans l'édition de 1754 : « une fort bonne opinion. »

2. Maître d'hôtel de M. de Chaulnes. (*Note de Perrin.*) Coulanges parle de lui dans ses *Chansons :* voyez tome II, p. 102 de l'édition de 1698.

3. « Soulagent beaucoup. » (*Édition de* 1754.)

1689 l'esprit de la maîtresse de la maison; mais cette magnificence est bien ruineuse : ce n'est pas une chose indifférente pour la dépense que le bel air et le bon air dans une maison comme la vôtre[4]; je viens d'en voir la représentation; car c'est où Honoré triomphe que dans l'air du coup de baguette qui fait sortir de terre tout ce qu'il veut : je sais la beauté[5] et même la nécessité de ces manières, mais j'en vois les conséquences, et vous aussi[6]. Vous me faites souvenir de notre pauvre abbé de Pontcarré[7], en me parlant de ce Champigny[8] : c'étoit son parent, ce me semble, hormis qu'il ne mangeoit pas tant, car le Troyen[9] et le Papoul[10] n'en savent pas davantage, et notre Pontcarré n'avoit que l'air de la table. Je disois autrefois de feu Monsieur de Rennes[11] qu'il marquoit les feuillets de son bréviaire avec des tranches de jambon : votre Valence ne mépriseroit pas cette manière de signet[12]; aussi son visage étoit une vraie lumière de l'Église, et dès que midi étoit sonné, Monseigneur ne faisoit plus aucune affaire. M. de Grignan

4. Ce membre de phrase : « ce n'est pas une chose indifférente, etc., » manque dans l'édition de 1737.

5. « Je viens d'en voir la représentation; c'est dans le coup de baguette qui fait sortir de terre tout ce qu'on veut, que triomphe Honoré : je connois la beauté, etc. » (*Édition de* 1754.)

6. « Et vous les voyez aussi. » (*Édition de* 1737.)

7. Mort au mois de mai 1684. Voyez tome II, p. 207, note 11.

8. Guillaume Bochard de Champigny, nommé à l'évêché de Valence en novembre 1687, sacré en novembre 1695, mort en 1705. Il avait succédé à Cosnac.

9. Chavigny.

10. François de Barthélemy de Grammont de Lanta, évêque de Saint-Papoul de novembre 1677 à janvier 1716. Il était d'une famille parlementaire de Toulouse, et fils d'un historien de Louis XIII.

11. Charles-François de la Vieuville, évêque de 1664 à 1676, ou peut-être son prédécesseur, Henri de la Motte Houdancourt, qui occupa le siége de 1641 à 1662.

12. « Cette sorte de signet. » (*Édition de* 1754.)

a été bien aise de voir dans son château son ancien ami Canaples[13], il va à Vals[14], parce qu'il est à Paris; et Monsieur d'Arles va à Forges[15]: tant il est vrai que, jusqu'à ces pauvres fontaines, nul n'est prophète en son pays; je le mande à Monsieur d'Arles. J'aime fort ce que vous dites d'abord à Larrei[16] : « Est-ce vous? » Et sa réponse tout de suite : « Non, Madame, ce n'est pas moi, » promettroit une vivacité qui me le rendroit fils de son père, qui avoit bien de l'esprit, un peu grossier, mais vif et plaisant.

1689

Revenons à ces bons Chaulnes[17]. Je vous ai conté la suite de ce courrier qui vint à Hennebon, et comme le Roi ne vouloit pas qu'on en parlât encore, et comme à Vannes tout le monde fit des compliments[18]. Comme il étoit question de Rome, nous fîmes conter à ce duc en carrosse tout le manége de ses autres voyages; cela vous auroit divertie. On ne peut pas avoir plus cette sorte[19] d'esprit de négociation, les *mezzo termine*[20] ne lui manquent jamais. Je le priai d'écrire tous ces détails, et je lui disois[21] : « Ah! que c'est bien fait de vous envoyer

13. Voyez tome II, p. 492, note 8.

14. « Qui va aux eaux de Vals. » (*Édition de* 1754.)

15. L'édition de 1754 ajoute : « parce qu'il est dans le voisinage de Vals. »

16. Fils de Lenet. Voyez tome IV, p. 422, note 1, ci-dessus, p. 69, note 12, et plus bas, la fin de la lettre à Bussy du 12 juillet 1691.

17. Ces cinq premiers mots de l'alinéa manquent dans l'édition de 1737.

18. Voyez la lettre du 17 août précédent, p. 161-163. — Dans l'impression de 1754 : « tout le monde leur fit des compliments. Nous fîmes conter à ce duc en carrosse tout le manége de ses autres voyages de Rome, etc. »

19. « Plus de cette sorte, etc. » (*Édition de* 1754.)

20. « Les moyens termes. »

21. « .... ne lui manquent jamais. Je lui disois à tout moment. » (*Édition de* 1737.)

1689 là ! » Nous revînmes le 15e à Rennes ; il en partit le 18e en chaise, il fut le dimanche 21e à Versailles : le Roi le fit venir tout poudreux, et lui parla une demi-heure dans son cabinet. Dieu sait comme tous les courtisans l'embrassèrent[22]. Il est parti[23] samedi 27e ; il va par votre beau Rhône ; avec une bonne lunette vous le verriez[24]. Les cardinaux le joindront à Lyon : il y a vingt-huit galères à Toulon pour les porter jusqu'à Livourne ; Coulanges est du voyage[25]. Vous avez bien fait d'écrire à ces bons gouverneurs : je suis ravie que vous les ménagiez, je vous en remercie[26] ; c'est ainsi que je paye toutes leurs amitiés. Ils vouloient m'emmener à toute force : Mme de Chaulnes m'en prioit d'une manière à m'embarrasser ; mais Chaulnes n'est pas comme les Rochers, d'où je donne ordre à bien des affaires ; de plus, elle y sera peu : il faudra bien qu'elle jouisse du plaisir d'être très-bien reçue à Versailles. Le Roi, les ministres[27] voient agréablement la femme d'un homme qui négocie la plus importante affaire qu'on puisse avoir, et qui n'est plus jeune, et qui court comme il y a vingt-trois ans[28]. On fait un bon personnage à Versailles dans

22. L'édition de 1754 ajoute ici : « et même Monsieur de Reims : un homme qui va à Rome ne lui est plus indifférent. » Ce n'est sans doute qu'un déplacement, une phrase de la lettre précédente (voyez p. 177 et la note 9), portée ici avec un de ces changements de rédaction familiers à Perrin.

23. « Il partit. » (*Édition de* 1754.)

24. « Vous le verriez avec une bonne lunette. » (*Ibidem.*)

25. C'est à cette circonstance que l'on doit la relation que Coulanges a laissée des conclaves de 1689 et de 1691. Coulanges partit avec le duc de Chaulnes, le 27 août 1689. (*Note de l'édition de* 1818.) — Cette relation a été publiée par M. Monmerqué, en 1820, sous le titre de *Mémoires de Coulanges*.

26. « Et je vous en remercie. » (*Édition de* 1754.)

27. « Le Roi et les ministres. » (*Ibidem.*)

28. Voyez la note 1 de la lettre du 17 août précédent, p. 161.

ces occasions; M. de Chaulnes l'a fort priée de ne s'en point éloigner. Cette bonne duchesse a été en six jours[29] à Paris; elle et son équipage ont pensé crever des chaleurs[30] : je n'en trouve qu'en ce pays-ci; votre bise vous ôte la canicule. Mme de Chaulnes[31] arriva deux jours avant le départ de son mari. Elle m'écrit avec une amitié extrême; elle me mandera ce qu'aura fait M. de Chaulnes pour cette députation; je suis fort assurée qu'ils en ont tous deux plus d'envie que moi : c'est leur affaire, ils le sentent bien. Je[32] vous dirai un de ces jours une amitié de cette duchesse, qui vous fera plaisir. Vous êtes un trop bon et trop aimable génie[33] d'avoir écrit à M. de Chaulnes sur la députation : votre frère vous en rend mille grâces, et vous embrasse mille fois. Voilà bien parlé sur un même sujet, je vous en fais mille excuses, ma fille : c'est que dans une solitude, ces sortes de choses font de l'impression. 1689

Nous eûmes pourtant lundi M. de la Faluère, et sa femme, et sa fille, et son fils; ils soupèrent et couchèrent ici, et furent contents[34] de nos allées. Je ne sais que vous dire de notre flotte : depuis le secours que vous nous avez envoyé[35], et que cette puissance est en mer, nous n'en savons rien ici. Un homme qui a de l'esprit disoit l'autre jour à Rennes qu'il n'avoit jamais vu ni entendu parler

29. « .... dans ces occasions. Mme de Chaulnes a été en six jours, etc. » (*Édition de* 1737.)

30. « Périr des chaleurs. » (*Édition de* 1754.)

31. « Cette duchesse. » (*Édition de* 1737.)

32. Cette phrase et la suivante manquent dans l'édition de 1737, qui reprend : « Mais c'est trop parler sur un même sujet, etc. »

33. Voyez les lettres des 2 et 9 août précédents, p. 144, et p. 152 et 153.

34. « Ils furent contents. » (*Édition de* 1754.)

35. Tourville avait amené son escadre de la Méditerranée à Brest. Voyez la lettre de Bussy du 9 août précédent, p. 156.

1689 d'une pleine victoire sur la mer depuis la bataille d'Actium ; et que tous les combats s'y passent en coups de canon, en dissipation de vaisseaux que l'on croit avoir coulés à fond et qui se retrouvent au bout d'un mois : cela nous parut assez vrai. Mais que dites-vous de ce commandement de Bretagne qui doit contenter le maréchal d'Estrées, et dont on ôte la petite circonstance de tenir les états, qui sont réservés pour M. de Lavardin? Il[36] falloit bien lui donner cette contenance, parce qu'il est juste que tout le monde vive. Vous croyez bien que M. de Lavardin ne nous sera point contraire, si nous avons la députation. Je comprends que Madame la maréchale[37] se soucie peu de toutes ces bagatelles, pourvu qu'elle soit à Marly et à Trianon. Adieu donc, ma très-aimable : je suis persuadée que vous régalerez fort bien[38] notre bon duc à son retour[39]. Je pleure le pape, je pleure le Comtat d'Avignon : *Dieu l'a donné*, *Dieu l'a ôté*[40]. Mille amitiés à ce qui est auprès de vous : je crois deux Grignans à Balaruc. Bon Dieu ! quelle translation de Mme de Noailles à Perpignan[41] ! le moyen de la représenter hors de Versailles, et sans être grosse[42] ?

36. Cette phrase et la suivante manquent encore dans l'édition de 1737.

37. La maréchale d'Estrées.

38. « Que vous régalerez bien. » (*Édition de* 1754.)

39. « A son retour de Rome. » (*Ibidem.*) — Le duc de Chaulnes s'arrêta deux fois à Grignan : lorsqu'il alla à Rome et lorsqu'il en revint. Voyez la *Notice*, p. 286, 287 et 293. — La lettre finit ici dans l'édition de 1737.

40. C'est le mot bien connu du Livre de *Job*, chapitre I, verset 21.

41. Le duc de Noailles était gouverneur du Roussillon et de la ville de Perpignan; il commandait alors l'armée de Catalogne.

42. Voyez tome VIII, p. 517 et 518.

1689

1212. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 4ᵉ septembre.

Assurément, ma fille, je faisois la mystérieuse[1] : M. de Chaulnes nous avoit confié son secret en secret; M. de Croissi lui mandoit de n'en point parler encore : ainsi je lui gardai fidélité jusqu'en Provence. Je soulignai pourtant, ce me semble, quelques mots[2] qui devoient vous faire entendre que je vous en dirois davantage à la première occasion. Je vous mandai aussi comme nous trouvâmes notre mystère tout étalé à Vannes, et combien cela nous parut plaisant. Je vous ai conté la joie de M. de Chaulnes; je vous ai dit que sa femme[3], fermant la porte à ce point de vue si brillant, ne l'ouvrit qu'à la crainte qu'un si grand voyage ne fût malheureux à la vie de son mari[4]; nous fîmes nos efforts pour la détourner de cette triste vue, et pour l'attacher à la beauté et à la distinction de ce choix si bien marqué par la lettre du Roi, et qui feroit tant de jaloux à Versailles. Enfin nous épuisâmes nos rhétoriques, Revel et moi; M. de Chaulnes nous soutenoit. Ceux qui disent qu'il balança ne le connoissent guère : c'est un homme qui ne sait pas faire les choses de mauvaise grâce, ni marchander avec son maître. Voici, en vérité, la réponse qu'il lui fit; je crois que ma mémoire pourra bien faire cet effort : « Sire,

Lettre 1212. — 1. « Il est vrai que je faisois la mystérieuse. » (*Édition de* 1754.)

2. Sans doute les mots : *dont vous entendrez parler*, vers la fin de la lettre du 12 août précédent, p. 160. — « Je vous en dis pourtant assez pour vous faire entendre de quoi il étoit question. Je vous mandai comme nous trouvâmes, etc. » (*Édition de* 1737.)

3. « Son épouse. » (*Ibidem.*)

4. « De M. de Chaulnes. » (*Édition de* 1754.)

1689 Votre Majesté commande, et j'obéis; je pars incessamment pour me rendre auprès d'Elle, et pour y recevoir ses commandements, etc. » Voilà les difficultés qu'il a faites. Il partit[5], comme je vous l'ai dit, avec beaucoup de joie, et laissa toute la Bretagne fort affligée. Mme de Chaulnes partit le lendemain très-accablée, comme vous savez; elle fut[6] en six jours à Paris; elle m'a écrit deux fois, et me mande que si elle n'avoit fait cette diligence, elle n'auroit point vu M. de Chaulnes; qu'elle ne l'avoit vu qu'une heure, et qu'elle me manderoit des nouvelles de nos affaires. J'ai fort bien fait[7], ma chère enfant, de ne point aller avec elle; deux raisons : elle ne sera quasi point à Chaulnes; et quand elle y seroit, cette retraite ne m'est point naturelle comme celle-ci, où je suis avec mon fils, et où j'ai deux assez grandes terres, qui me peuvent donner assez d'affaires pour demeurer[8] quelque temps dans cette province. Quand vous y ferez quelque réflexion[9], je crois que vous trouverez que j'ai raison, et que si je fusse retournée, je rendois mon voyage inutile[10]

5. Ce duc partait pour Rome avec une double qualité, d'ambassadeur ou d'envoyé extraordinaire près le sacré collége . il devait faire le choix de celui de ces caractères qui paraîtrait le plus propre aux intérêts du Roi. On avait donné cette alternative au duc de Chaulnes, parce que le Roi voulait que son ambassadeur fût reçu sans renoncer à la prétention de *franchise des quartiers*. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 58. (*Note de l'édition de* 1818.)

6. « Mme de Chaulnes partit le lendemain d'ici, et fut, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « J'ai très-bien fait. » (*Ibidem.*)

8. « Qui peuvent m'obliger à demeurer. » (*Ibidem.*) — Au tome VIII, p. 475, Mme de Sévigné ne parle que d'une seule terre, celle du Buron, comme lui appartenant; elle s'était sans doute encore réservé quelque revenu sur l'une des autres terres énumérées et estimées par Charles de Sévigné dans sa lettre du 27 septembre 1696.

9. « Un peu de réflexion. » (*Édition de* 1754.)

10. « Je rendois inutile mon voyage de Bretagne. » (*Ibidem.*)

par être trop court. Pour mon fils et sa femme, ils sont ravis de passer ici jusqu'au carême avec moi : en ce temps-là j'irai à Rennes par complaisance pour eux, et parce que ce temps est plus triste que l'hiver à la campagne : peut-être que ce projet changera, il ne faut point [11] voir de si loin. Ce qui est sûr, ma fille, c'est que l'air d'ici est fort bon ; vous lui faites tort de le croire mauvais. Il fait depuis plus de deux mois le plus beau temps du monde, des chaleurs dans la canicule, un mois de septembre charmant, point de vos cruelles bises qui font trembler Canaples et votre château. J'espère pourtant bien y trembler comme les autres. 1689

Je ne sais où nous en sommes de notre députation [12] : mon fils dit que son malheur tue le pape pour nous ôter M. de Chaulnes ; et quand, au sortir du cabinet du Roi, ce duc dit à M. de Lavardin, qui venoit tenir nos états : « Monsieur, je vous prie que M. de Sévigné ait la députation, » le même malheur fait que ce n'est plus M. de Lavardin qui les tient, et que c'est M. le maréchal d'Estrées. M. de Lavardin étoit ravi d'avoir cette commission, et d'obliger mon fils : il y avoit bien de l'apparence que M. de Chaulnes en avoit prévenu le Roi, puisqu'il parloit si librement à M. de Lavardin. Mais le maréchal écrivit à Sa Majesté pour se plaindre qu'elle lui ôtoit [13] la principale fonction du commandement, et qui étoit [14]

11. « Ils sont ravis d'être ici avec moi jusqu'au carême : je me propose alors d'aller à Rennes par complaisance pour eux, et parce que le temps du carême est plus triste à passer à la campagne que l'hiver ; mais comme les choses peuvent changer, il ne faut point, etc. » (*Édition de* 1754.)

12. Nous avons déjà dit que Charles de Sévigné ne l'eut point. Voyez la *Notice*, p. 282 et suivantes.

13. « .... et d'obliger mon fils. Ce maréchal avoit écrit au Roi, pour se plaindre qu'il lui ôtoit, etc. » (*Édition de* 1737.)

14. « Laquelle étoit.... » (*Édition de* 1754.)

1689 même exprimée dans sa commission. Le Roi dit à M. de Croissi qu'il n'avoit point prétendu y comprendre les états; M. de Croissi dit qu'il ne l'avoit pas bien compris[15]; le Roi parut fâché; mais voyant que ce n'étoit pas le maréchal qui avoit tort, il dit qu'il falloit donc lui mander qu'il les tiendroit, et dire à M. de Lavardin qu'il ne les tiendroit pas. Ce dernier, comme un bon courtisan, s'est résigné avec respect à toutes les volontés du maître. Voilà ce que me mande Mme de Lavardin, avec mille amitiés et regrets de ce que son fils ne sera point en état de servir le mien. Cependant Mme de la Fayette m'envoie une lettre pour le maréchal d'Estrées, où elle le prie avec toute la force imaginable de donner cette députation à mon fils, dont elle lui dit mille biens, et de l'amitié qu'elle a pour moi, qui la rend sur cette affaire comme si c'étoit pour son fils[16]. J'ai accompagné cette lettre d'une autre, et mon fils aussi[17] : nous verrons ce que tout ce mouvement produira. Cependant Mme de la Fayette me mande qu'elle est touchée de la vraie amitié que Mme de Chaulnes a pour moi[18]; de sorte que je crois que si M. de Chaulnes a fait approuver au Roi le choix de mon fils, Mme de Chaulnes fera[19] que M. de Croissi l'écrira à M. le maréchal d'Estrées, et cela finiroit tout. Voilà bien du discours, ma chère enfant; votre amitié vous expose à ce terrible détail; je n'ai pas eu loisir[20]

15. « M. de Croissi avoua qu'il n'avoit point fait de distinction. » (*Édition de* 1754.)

16. « .... dont elle lui dit mille biens; elle ajoute que son amitié pour moi la rend aussi vive sur cette affaire que s'il étoit question de son fils. » (*Ibidem.*)

17. « Et Sévigné aussi. » (*Ibidem.*)

18. « Mme de la Fayette (sans *cependant*) me mande que Mme de Chaulnes est bien loin de s'endormir là-dessus. » (*Ibidem.*)

19. « Cette bonne duchesse fera. » (*Ibidem.*)

20. « Je n'ai pas eu le loisir. » (*Ibidem.*)

de le faire plus court, comme dit un bel esprit[21]; mais puisque vous voulez tout savoir, voilà, mon enfant, où nous en sommes, plus résignés à la Providence sur cette sorte de chose que vous ne sauriez vous l'imaginer. Nous ne le sommes pas tant sur la perte que vous ferez de votre beau Comtat et d'Avignon[22] : quel séjour! quelle douceur d'y passer l'hiver! quelle bénédiction que ce revenu dont vous faites un si bon usage! quelle perte! quel mécompte! j'en ai une véritable douleur; *mon génie* en fera souvent des plaintes à notre bon duc de Chaulnes, à mesure qu'il accommodera les affaires et qu'il vous ôtera Avignon. Rien n'est si plaisant que la promptitude de ce changement de climat, qui le fait sauter d'Auray à deux lieues de Grignan (car il est sur votre Rhône), et puis à Rome, d'où assurément il ne reviendra point sans vous voir : il ne faut pas moins[23] pour le consoler de n'avoir plus ce commerce qu'il aimoit tant avec cet aimable *génie;* rien ne fait mieux voir que les hommes se rencontrent : c'est à vous présentement à m'en dire des nouvelles. Je veux vous dire un mot de Pauline : ne vous avois-je pas bien dit que l'envie de vous plaire achèveroit de la rendre parfaite[24]? Il ne falloit point la mener rudement, et[25] vous voyez ce que la douceur a fait sur son esprit; j'en ai une sensible joie, et pour elle, et pour vous, qui aimerez 1689

21. Dans un *post-scriptum* de la XVIe *Lettre provinciale,* Pascal dit: « Je n'ai fait celle-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte. »

22. « D'Avignon et de votre beau Comtat. » (*Édition de* 1754.)

23. « Il n'en faut pas moins. » (*Ibidem.*)

24. « .... à me dire des nouvelles de M. de Chaulnes. Je veux dire un mot de ma chère Pauline : n'avois-je pas eu raison de prévoir que l'envie de vous plaire la rendroit aimable? » (*Ibidem.*)

25. Les huit premiers mots de la phrase manquent dans l'édition de 1737.

1689 cette petite personne, dont vous ferez une compagnie fort aimable[26]. Adieu, mon enfant : je vous aime par bien des raisons, mais surtout parce que vous m'aimez ; celle-là est fort pressante[27], et prend le lièvre au corps[28].

1213. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 7e septembre.

MADAME de la Fayette vient encore d'écrire à M. le maréchal d'Estrées, lui faisant entendre que ce n'est point une manière de parler, et qu'elle a plus d'envie d'obtenir de lui ce qu'elle demande pour nous que si c'étoit pour son fils, que tout étoit disposé à la cour pour faire réussir ce qu'elle lui demandoit[1] : c'est sur les avis de Mme de Chaulnes qu'elle agit cette seconde fois. Rien n'est égal à l'amitié de cette bonne duchesse pour moi, et aux vues qu'elle a pour me faire plaisir : c'est une bonne et solide et vigilante amie[2]. Mme de la Fayette en est touchée, Mme de Lavardin s'y joint fort agréablement : de sorte que je n'ai que des remer-

26. « Fort amusante. » (*Édition de* 1754.)

27. « Est bien pressante. » (*Ibidem.*)

28. « On dit *prendre le lièvre au collet*, *prendre le lièvre au corps*, pour dire, Prendre une affaire de bon biais, donner la décision d'une question. » (*Dictionnaire de Furetière.*)

LETTRE 1213 (revue en très-grande partie sur une ancienne copie). — 1. « Mme de la Fayette vient encore d'écrire à M. le maréchal d'Estrées pour le prier de ne se point engager, lui disant que ce n'est point une manière de parler, qu'elle a plus d'envie.... pour son fils, et que tout étoit disposé à la cour pour faire réussir l'affaire dont il étoit question. » (*Édition de* 1754.)

2. « Ni aux vues qu'elle a pour me faire plaisir : c'est une solide et vigilante amie. » (*Ibidem.*)

ciements à faire à ces trois personnes. Je vous manderai la suite. 1689

Je suis persuadée que vous aurez eu tout au moins une lettre de ce bon duc[3] : il va vite comme un oiseau. Madame[4] sa femme n'a pas eu plus de peine que vous à faire son équipage; Sa Majesté y a pourvu avec cinquante mille francs[5] : je voudrois bien que vous en eussiez autant pour vous consoler du pape[6]. Notre flotte est toute revenue paisiblement à Belle-Ile, et M. de Seignelai revole[7] à Versailles; car c'est un oiseau aussi[8], moins gros que le duc de Chaulnes. Vous voyez bien que cet homme ne disoit pas mal : il n'y a plus de combats *navaux*, ni de batailles qui décident depuis celle d'Actium[9]. M. le maréchal d'Humières ne devoit pas vouloir prendre Valcourt d'emblée[10] : ces Messieurs sont obligés à des

3. « Une lettre de M. de Chaulnes. » (*Édition de* 1754.)

4. Le mot *Madame* manque dans l'impression de 1754.

5. « Avec cinquante mille écus. » (*Édition de* 1737.) — Voyez plus haut, p. 178 et la note 16.

6. « Pour vous consoler de la mort du pape. » (*Édition de* 1754.) — La lettre commence dans notre manuscrit aux mots : « Notre flotte. »

7. « Revolé. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Le marquis de Seignelai arriva de Brest à Versailles le 4 septembre. Voyez la *Gazette* du 10.

8. « Car c'est aussi un oiseau. » (*Édition de* 1754.)

9. Voyez la lettre du 31 août précédent, p. 186. — L'édition de 1737 donne simplement : « Vous voyez bien que cet homme ne disoit pas mal sur les combats de mer. » Celle de 1754 arrange ainsi la seconde partie de la phrase : « Il n'y a plus de combats de mer ni de batailles depuis celle d'Actium. »

10. Notre manuscrit, par une faute de copie, donne *Valmon*, au lieu de *Valcourt*. — (*Le* 25 *août*) quatre escadrons, commandés par MM. de Bezons et de Villepion, chargèrent et battirent sept escadrons ennemis qui soutenaient des fourrageurs. Ils les poursuivirent jusqu'au château de Valcourt (*à une dizaine de lieues sud-ouest de Namur*), que le maréchal d'Humières attaqua, dans la persuasion qu'il ne résisterait pas à l'impétuosité française. Mais cette attaque n'eut aucun

1689 succès; sans cela on croira qu'ils auroient tort[11]. On dit que la maréchale mande que les amis que le maréchal a perdus en cette occasion l'ont empêché de jouir de la victoire[12]. M. de Boufflers a fait une fort jolie action[13] : je crois que notre marquis en étoit; il s'en porte bien, il n'y a qu'à remercier le Seigneur. Quelle émotion quand j'entends parler de M. de Boufflers[14]! M. le comte de Revel est ici avec deux fort jolies dames de Rennes, dont l'une est l'une de ses maîtresses[15]. Cette femme entend raillerie; il ne me paroît pas qu'elle veuille jouer bon jeu, bon argent, avec un héros qui passe : cela nous fait du jeu[16];

succès. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 28 août 1689. Feuquières parle de ce combat dans ses *Mémoires*, tome III, p. 262. Il le donne comme un exemple unique, qu'il faut bien se garder d'imiter. On fit ce couplet à cette occasion :

D'Humières, cegrand capitaine,
Ce grand héros de la cour,
La gloire et lui l'autre jour
Alloient par monts et par plaine;
Mais quand ce fut à Valcourt,
Son cheval perdit haleine;
Mais quand ce fut à Valcourt,
Son cheval demeura court.

(*Note de l'édition de* 1818.)

— Voyez l'*Histoire des Français*, par M. Lavallée, tome III, p. 326. Après cet échec, l'armée fut forcée d'abandonner la ligne de la Sambre.

11. « Sans cela on croira qu'ils ont tort. » (*Édition de* 1737.) — « Sans cela on croit qu'ils ont tort. » (*Édition de* 1754.) — La phrase suivante manque dans l'édition de 1737.

12. « Que les amis qu'a perdus son mari en cette occasion l'ont empêché de jouir de sa victoire. » (*Édition de* 1754.)

13. « Une jolie action. » (*Ibidem.*) — Le marquis de Boufflers attaqua, le 26 août, et emporta d'assaut Kocheim sur la Moselle. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 30 août et au 1er septembre.

14. La fin de l'alinéa, à partir d'ici, manque dans l'édition de 1737.

15. « M. de Revel est ici avec deux jolies dames de Rennes, de l'une desquelles on le dit amoureux. » (*Édition de* 1754.)

16. « Cela nous réjouit. » (*Ibidem.*)

ils seront ici trois ou quatre jours. Je ne suis point du tout de contrebande; et si je voulois, je croirois être nécessaire à la conversation. 1689

Ma pauvre marquise de Marbeuf[17] est à Rennes, accablée d'un tel rhume que je n'en ai jamais vu un pareil : je crois qu'on meurt fort bien de ceux-là. J'ai une telle santé et si parfaite, que j'en suis[18] quelquefois étonnée : nulle sorte de ces petites incommodités[19]; il semble qu'il y ait de l'excès à ce bonheur; je le reçois de la main de la Providence, comme j'espère recevoir le contraire quand il lui plaira. Je vous souhaite, ma chère[20], un pareil état, et à M. de Grignan; mon Dieu, que tout cela m'est cher! N'avez-vous plus du tout[21] de ces épuisements, de ces maux de tête et de jambes? Votre côté, toute votre belle et jolie machine est-elle en bon état? Mme de Coulanges me mande qu'elle a mis la sienne sur le côté, à force de baigner[22]; elle s'en retourne à Brevannes[23] avec un goût pour la solitude qu'elle-même ne comprend pas. Elle se plaint que vous avez fini la première un commerce qui lui faisoit un grand plaisir[24]; et qu'elle ne

17. « Mme de Marbeuf. » (*Édition de* 1737.) — « Cette pauvre marquise de Marbeuf. » (*Édition de* 1754.)

18. « Accablée d'un rhume affreux. Pour moi, j'ai une telle santé que j'en suis, etc. » (*Édition de* 1754.) — « Pour moi, j'ai une santé si parfaite, que j'en suis, etc. » (*Édition de* 1737.)

19. Ce membre de phrase : « nulle sorte, etc., » manque dans le texte de 1737.

20. « Ma chère enfant. » (*Édition de* 1737.) — L'édition de 1754 n'a pas cette phrase, et continue ainsi : « Mais vous, mon enfant, n'avez-vous plus, etc.? »

21. Ces deux mots: *du tout*, manquent dans les deux éditions de Perrin; et à la ligne suivante, les mots : *Votre côté*, ne sont que dans notre manuscrit.

22. « A force de se baigner. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

23. Voyez tome VIII, p. 254, note 10.

24. « Tant de plaisir. » (*Édition de* 1737.)

1689 peut s'en consoler[25], à moins que ce ne soit signe que vous vouliez bien le continuer[26] quand vous serez ensemble, parce qu'elle a observé avec chagrin que votre retour le rompt entièrement[27], dont elle est toujours affligée ; enfin ce sont des politesses infinies.

Voici un grand événement. M. de Revel[28] est parti ce matin à la pointe du jour : il n'en a été qu'un ici ; les dames sont étonnées, et s'ennuieront. Il a dit à mon fils des raisons sérieuses; mais c'est un fripon[29], c'est qu'il ne veut pas fâcher une autre jolie personne; cela nous fait rire : généralement parlant, les femmes sont bien plaisantes, et M. de la Rochefoucauld en a bien connu le fond[30].

Adieu, ma très-chère et très-aimable. On croit que notre parlement reviendra à Rennes[31], et sans doute celui de Bordeaux[32] ; on négocie, on marchande : argent

25. « Elle ne peut, dit-elle, s'en consoler. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

26. « Qu'en se flattant que vous voudrez bien le continuer. » (*Édition de* 1754.) — Le texte de 1737, conforme d'ailleurs à notre manuscrit, a aussi *voudrez*, au lieu de *vouliez*.

27. « Que votre retour rompt absolument ce commerce. » (*Édition de* 1754.)

28. « Le comte de Revel. » (*Ibidem.*) — Tout cet alinéa manque dans l'édition de 1737.

29. Les mots : « mais c'est un fripon, » sont seulement dans notre manuscrit.

30. Mme de Sévigné paraît avoir présente à l'esprit cette maxime (la 429e) de la Rochefoucauld : « Les femmes qui aiment pardonnent plus aisément les grandes indiscrétions que les petites infidélités. » (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez la lettre suivante, p. 201. — Dans notre manuscrit les mots : « le fond, » manquent.

31. Le parlement de Bretagne revint en effet à Rennes en septembre 1689. Voyez tome IV, p. 162, note 6. — Le membre de phrase suivant : « et sans doute celui de Bordeaux, » manque dans l'édition de 1737; celle de 1754 donne : « et sans doute celui de Guienne à Bordeaux. »

32. Il avait été transféré à Condom en 1675. Voyez tome IV, p. 255, note 8.

fait tout[33]. Je vous en souhaite, ou du moins la continuation du courage que Dieu vous donne. C'est un grand chagrin que d'avoir si mal ménagé celui que Dieu avoit mis dans toute votre maison. J'y comprends les prélats qui me paroissent.... Je ne veux point achever. Je veux baiser Pauline, et me réjouis de ce qu'elle est digne de votre amitié. Bonjour, ma belle

1689

1214. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 11e septembre.

Si j'avois été avec vous ce jour que vous m'écriviez, ou que *mon génie* eût été à Grignan comme *le vôtre* étoit à Auray[1], je vous aurois dit : « Ma fille, vous vous moquez d'attendre aujourd'hui ou demain M. de Chaulnes : il est encore à Paris, et il n'en partira que demain 29e[2], et vous ne l'aurez que le 2e ou le 3e septembre; » mais *mon génie* ne voyage pas comme *le vôtre*, et notre bon duc, qui savoit si bien l'entretenir et lui répondre, ne prendroit pas le même soin du mien. J'avoue que je serois ravie que vous l'eussiez vu, et que c'eût été une chose plaisante de recevoir devant lui une lettre que j'écris en Bretagne auprès de lui, et où je parle de lui; car depuis longtemps toutes mes lettres en sont pleines. Enfin, ma chère enfant, nous verrons comme tout ce

33. La lettre finit ici dans l'édition de 1737. Celle de 1754 n'a plus que la petite phrase : « Je veux baiser Pauline, etc.; » et dans cette phrase elle donne : « et me réjouir, » au lieu de : « et me réjouis. »

Lettre 1214. — 1. Voyez la lettre du 9 août précédent, p. 152 et 153.

2. Dans l'édition de 1754 : « que demain 28e. »

1689 passage si près de vous se tournera : je ne saurois croire qu'il n'y ait du moins quelque petit Coulanges, quelque lettre, quelque compliment, enfin quelque souvenir; car la bonne duchesse[3] dit toujours : « Ah! pour la belle Comtesse, M. de Chaulnes l'aime bien, il l'estime, il est bien à son aise quand il est avec elle. » Nous verrons ce que cela produira[4]. Je voudrois bien que le soin qu'il a eu de mon fils, en priant M. de Lavardin de lui donner la députation, pût être approuvé de Sa Majesté; car pour le maréchal d'Estrées, il ne refusera point assurément Mme de la Fayette. N'admirez-vous point comme ce changement si prompt, si surprenant, s'est fait précisément pour nous déranger? Nous en sommes encore à ne pas comprendre que ce duc eût parlé comme il a fait à M. de Lavardin, sans en avoir dit un mot au Roi; nous n'en savons rien. Nous avons mandé à Mme de la Fayette que nous trouvions assez naturel que M. de Lavardin dît à Sa Majesté ce que lui avoit dit M. de Chaulnes, croyant que M. de Lavardin tiendroit les états; que M. de Revel avoit approuvé cette pensée, et que nous la lui envoyions pour la rectifier. Je suis persuadée que Mme de Chaulnes fera tout ce qui sera en son pouvoir : ainsi je dors, et laisse démêler tout cela, vous savez bien où.

Je ne suis pas si tranquille sur les inquiétudes que me donne notre pauvre marquis; je trouve un si grand mouvement partout, que le camp volant[5] de Boufflers ne de-

3. « Quelque compliment, un mot, quelque souvenir. La bonne duchesse, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, manque dans l'édition de 1737, où l'alinéa suivant commence ainsi : « Je ne suis pas tranquille sur les inquiétudes que nous donne notre pauvre marquis. »

5. « Qu'on peut croire que le camp volant, etc. » (*Édition de* 1754.)

meurera pas sans rien faire. Vous savez ce qu'ils ont fait pendant que le maréchal d'Humières perdoit bien du monde à Valcourt[6]. Ce marmot[7] ! entrer l'épée à la main, et forcer ce château, et tuer et enlever[8] onze ou douze cents hommes ! représentez-vous un peu cet enfant devenu un homme, un homme de guerre, un brûleur de maisons : ma fille, ces pensées ne se soutiendroient pas, si on ne pensoit en même temps que Dieu le conservera, et que ce qu'il garde est bien gardé. En vérité, ma chère Comtesse, vous avez raison de dire que je ne suis pas indifférente à cet enfant et à vos affaires[9] : ce n'est pas même s'y intéresser, ni les partager, c'est y être tout entière par-dessus la tête ; et où serois-je donc ? c'est ce qui m'occupe, et qui m'entretient[10], et qui m'émeut, et qui me fait sentir que je suis encore trop en vie. 1689

Corbinelli est tout pétri dans le mystique, il y a plus d'un an ; je suis dans cette confidence : tous les dehors de la place sont tellement pris, qu'il ne peut souffrir d'autres lectures. Il a un Malaval[11] qui le charme ; il a trouvé que ma grand'mère et l'*Amour de Dieu* de notre

6. Voyez les notes 10 et 13 de la lettre précédente, p. 193 et 194. — Dans l'édition de 1754 : « Ils ont fait une fort jolie action pendant que le maréchal d'Humières se faisoit battre à Valcourt. »

7. Le marquis de Grignan.

8. « Ou enlever. » (*Édition de* 1754.)

9 « Pour cet enfant ni pour vos affaires. » (*Ibidem.*)

10. Les mots : « et qui m'entretient, » ne sont que dans l'édition de 1737.

11. François Malaval (*né à Marseille en* 1627, *mort en* 1719), auteur de plusieurs ouvrages qui furent mis à l'*Index* à Rome, comme suspects d'une spiritualité trop raffinée. L'article de Malaval est très-curieux dans le *Dictionnaire historique* de Moréri. Qui croira néanmoins qu'un homme devenu aveugle à neuf mois ait acquis autant d'érudition et de connoissances qu'on lui en attribue ? (*Note de Perrin*, 1754.) — Le principal ouvrage de Malaval, intitulé : *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*, fut publié à Paris en 1664.

1689 *grand-père* saint François de Sales[12] étoient aussi spirituels que sainte Thérèse. Il a tiré de tous ces livres cinq cents maximes d'une beauté parfaite[13]. Il va tous les jours chez Mme le Maigre[14], très-jolie femme, où l'on ne parle que de Dieu, de la morale chrétienne, de l'évangile du jour; cela s'appelle des conversations saintes : il en est charmé, et il y brille; il est insensible à tout le reste. Il répond pourtant un peu à Monsieur de Soissons[15] pour M. Descartes. Il montre ce qu'il fait à Mme de Coulanges, qui en est fort contente. Plusieurs cartésiens le prient de continuer; il ne veut pas, vous le connoissez; il brûle tout ce qu'il griffonne[16]. Toujours vide de lui-même, et plein des autres, son amour-propre est l'intime ami de leur orgueil, car[17] il ne les offense point : je ne m'étonne pas qu'on s'en accommode chez le lieutenant civil. Je ne sais s'il conduisoit ce mariage[18] : il est rompu; la mère en est inconsolable, le père ne s'en soucie pas, à ce qu'il dit, et la fille tient une contenance adorable dans cette occasion assez difficile. Corbinelli ne m'écrit pas, il n'a pas le temps : je ne sais ce que je ne donnerois point pour voir le corps de la place aussi bien pris chez lui que tous les dehors le sont, et voir ce que feroit[19] la vraie dévotion dans un esprit aussi vif et aussi

12. Saint François de Sales avait publié en 1616 un livre intitulé : *Philothée* ou *Traité de l'Amour de Dieu*. Les lettres de sainte Chantal avaient été publiées en 1660.

13. Ces extraits n'ont point été publiés : voyez Walckenaer, tome IV, p. 326 et 327.

14. Voyez la *Notice*, p. 149.

15. Voyez ci-dessus la lettre du 15 juin précédent, p. 82 et 83, et la note 15.

16. « Tout ce qu'il a griffonné. » (*Édition de* 1754.)

17. Ce mot *car* n'est pas dans l'édition de 1754.

18. Voyez la fin de la lettre du 24 août précédent, p. 175, note 20.

19. « Et pour examiner ce que feroit.... » (*Édition de* 1737.)

étendu. Si j'étois digne de demander à Dieu cette grâce, je le ferois de tout mon cœur. 1689

Vous me parlez de M. de Beauvilliers et de l'abbé de Fénelon[20], et de la perfection de tous ces choix[21], comme je vous en ai déjà parlé : ils sont divins. J'en ai fait mes compliments sincères à Monsieur le chevalier. M. de Beauvilliers est bien digne d'être son ami[22].

Je vous ai mandé comme on négocie pour le retour du parlement[23]. Mon fils est allé faire un tour à Rennes pour voir le fils de M. de Pommereuil[24], qui est arrivé d'Alençon, dont il est intendant; il a sa belle femme avec lui : elle brûleroit Rennes[25], si elle y étoit plus de quatre jours. Nos dames ont été ici trois jours après le départ infidèle et perfide de M. de Revel; sérieusement cela ne fit point de plaisir, quoiqu'on dise qu'on ne s'en soucie point. Nous avons aujourd'hui un temps affreux, il semble que l'hiver veuille déjà commencer. Je songe pour me sécher à votre beau soleil d'Avignon : ah, mon Dieu! *ne parlons point de cela;* ce sera ce duc qui vous ôtera ce beau Comtat; il falloit bien le gronder : je n'ose penser au bien qui vous en revenoit, ni à ce que vous ferez sans ce secours. Conservez-vous, ma chère enfant; donnez-moi l'espérance de vous revoir en bonne santé;

20. « Et de M. de Fénelon. » (*Édition de* 1754.)

21. Ils avaient été nommés, comme nous l'avons dit (ci-dessus, p. 170, note 9), le 16 août, pour entrer en fonctions le 1er septembre. Le duc de Beauvilliers et Fénelon prêtèrent serment le 29 août entre les mains du Roi.

22. La lettre finit ici dans l'édition de 1737.

23. Voyez la fin de la lettre précédente, p. 196.

24. Jean-Baptiste de Pommereuil, marquis de Ryceis, maître des requêtes, avait épousé le 18 décembre 1682 Marie-Michelle Bernard, fille d'un maître des comptes.

25. Allusion au mot que Tréville avait dit de Mlle de Sévigné : voyez plus haut, p. 124, la lettre du 20 juillet.

1689 la mienne est toujours parfaite. Ma belle-fille vous dit mille douceurs; nous avons été seules, et nous avons pris courage; nous nous sommes fort bien passées de mon fils.

1215. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ
A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 14e septembre.

Je suis toujours attristée, ma fille, quand quelqu'une de vos lettres s'égare : cela me fait perdre le fil d'une conversation qui étoit toute liée, et qui fait ma joie et mon divertissement. Quand on est d'une société, comme je suis de celle de Grignan, qu'on y prend intérêt, qu'on y est attentive, la perte d'une lettre n'est pas une chose indifférente; mais que faire à tout cela? prendre patience, souffrir ces petites peines attachées à de plus grandes, tâcher, si Dieu le veut [1], de se revoir, de se retrouver, et ne pas prendre le parti trop violent du petit Rochebonne [2] : *Il faut se quitter, il ne faut plus s'aimer;* c'est un petit emporté qui ne veut rien souffrir. Pour moi, je dirai : *Il faut toujours s'aimer, quoiqu'on soit obligé quelquefois de se quitter.* J'aime l'idée que vous m'avez donnée de ce joli enfant.

Mais parlons de notre bon duc de Chaulnes [3] : il a donc passé à Grignan? Votre château a si bon air, il est si

Lettre 1215. — 1. Les mots : « si Dieu le veut, » ne sont pas dans l'édition de 1737.

2. *N.* de Châteauneuf de Rochebonne, neveu de M. de Grignan, tué le 11 septembre 1709, à la bataille de Malplaquet. (*Note de Perrin.*) — Voyez tome III, p. 154, note 1.

3. Ce premier membre de phrase manque dans l'édition de 1737, où l'alinéa commence ainsi : « M. de Chaulnes a donc passé, etc. »

bien meublé, votre chapitre est si noble, vos terrasses sont si fières et si supérieures à l'univers, qu'il comprendra aisément[4] que la bise n'est pas toujours en humeur de souffrir ces hauteurs qui semblent la braver et la défier. Vous m'apprendrez comme cette visite se sera passée; je suis assurée que vous aurez eu Coulanges et le *défroqué*[5]. Je voudrois que ce dernier eût le pouvoir de raccommoder les entrailles. Comment, ma fille? M. de Grignan[6], à qui nous avons toujours cru de si bonnes entrailles, est attaqué précisément par cet endroit! Nous ne choisissons pas, il faut se soumettre. Dieu ne m'a pas encore marqué le chemin de ma décadence : je l'attends, avec la grâce de le supporter patiemment; car l'un ne va quasi jamais sans l'autre. Je suis assurée que vous aurez fort bien reçu ce duc, malgré le mal qu'il vous va faire. Je ne crois pas qu'il se soit amusé à répondre à *mon génie*, comme il s'entretenoit avec *le vôtre* en basse Bretagne; il aura eu trop de joie et trop d'affaires à vous entretenir en corps et en âme : voilà, selon moi, le plus bel endroit de son ambassade. Vous aurez parlé de votre maman; il vous aura dit ce qu'il a fait[7] pour notre députation; ce qui vous étonnera, c'est que

1689

4. « Que ce duc comprendra aisément. » (*Édition de* 1754.) — Les phrases qui suivent celle-ci, jusqu'à : « Je suis assurée, etc., » sont placées, dans l'édition de 1737, plus loin, p. 205, avant : « Au reste, je crois..., » et commencent ainsi : « Vous m'apprendrez donc comme cette visite, etc. »

5. C'étoit le médecin que M. de Chaulnes amenoit avec lui, et l'un des deux capucins du Louvre dont Mme de Sévigné a souvent parlé dans ses lettres. Voyez la lettre du 11 avril 1685, tome VII, p. 376. (*Note de Perrin*, 1754.) — Mais il semble bien plutôt qu'il s'agisse de Villebrune, qui, après avoir été capucin, se fit médecin. Voyez tome IV, p. 281, note 22.

6. « Ce M. de Grignan. » (*Édition de* 1754.)

7. « ....de votre pauvre maman; il vous aura expliqué ce qu'il a fait, etc. » (*Ibidem.*)

1689 nous n'en savons rien du tout; après ce qu'il dit à M. de Lavardin pour le prier de donner la députation à M. de Sévigné, tout est demeuré dans un silence que je ne comprends plus[8], ou plutôt que je crains de comprendre. Mais[9] comme c'est l'affaire de ce duc de nommer le député, je ne puis douter jusqu'ici de sa bonne volonté, et encore moins de l'empressement de Mme de Chaulnes: j'ai des raisons pour en être persuadée.

Le parlement est remis à Rennes; c'est un transport de joie incroyable : cette ville donne cinq cent mille francs au Roi. M. de Coetlogon[10] s'est intrigué dans toute cette affaire; je suis persuadée que c'est lui qui barre notre chemin par M. de Cavoie : je n'ai rien à dire, et je ne dis rien, sinon que nous ne sommes pas heureux; et que par des papes morts à point nommé[11], des plaintes du maréchal d'Estrées qui ôtent à M. de Lavardin les états qu'il devoit tenir, un parlement revenu dans ce moment, et un présent de cinq cent mille francs, cette suite et cet enchaînement de choses toutes imprévues font justement ce que vous jugez comme moi. Ma chère enfant, n'en soyez pas plus fâchée que nous; nous avons du courage de reste : cela n'approche pas des endroits sensibles du cœur. M. le maréchal d'Estrées me mande qu'il me renvoie à ce qu'il écrit[12] à Mme de la Fayette pour savoir ce qu'il pense : enfin nous verrons la suite, et le beau démêlement de toute cette intrigue. Mon fils s'en

8. « Que je ne comprends pas. » (*Édition de* 1754.)

9. Cette phrase manque tout entière dans l'édition de 1737.

10. René-Hyacinthe, marquis de Coetlogon, étoit gouverneur de Rennes, et beau-frère de Louis d'Oger, marquis de Cavoie, grand maréchal des logis de la maison du Roi. (*Note de Perrin.*) — L'édition de 1737 dit dans le texte même : « M. de Coetlogon, gouverneur. »

11. « Par un pape mort à point nommé. » (*Édition de* 1754.)

12. A ce qu'il a écrit. » (*Ibidem.*)

consolera par l'assurance qu'il vous donne de ne plus tâter de l'arrière-ban[13], qu'on lui avoit fait accepter pour faire valoir la dépense que l'on fait à la tête de cette noblesse. En voilà trop, ma fille : j'admire comme la plume va vite et plus loin qu'on ne veut. 1689

Au reste, je crois, selon l'idée que je me fais de la personne et de l'esprit de Pauline, qu'elle est fort piquante et fort aimable, et mille fois plus que des beautés qui n'ont point ces accompagnements. Je m'imagine aussi que ce bon duc l'aura trouvée telle qu'elle est, et vous, ma chère enfant, telle que vous êtes; je ne suis point en peine de votre beauté dès que vous vous portez bien.

J'ai mandé à Mme de la Fayette que son fils devoit trembler d'épouser Mlle de Marillac, dont notre marquis étoit amoureux : ce mariage est fort bon, elle est de bonne maison, une alliance agréable[14], tous les Lamoignons, deux cent mille francs, des nourritures à l'infini. Mme de la Fayette assure tout son bien, elle n'en veut que l'usufruit : n'est-ce pas assez ? Elle est fort contente. Le mariage ne se fait qu'après la campagne[15].

Monsieur d'Arles m'a écrit amoureusement; il est content de Forges; il me mande que Mme de Vins a gagné son procès; je lui écris pour m'en réjouir. Mon fils vous fait mille tendresses; il vous mande de lui tout ce que je vous en ai mandé. Il a vu à Rennes la beauté de la belle-fille de M. de Pommereuil : elle est tellement bègue

13. « Par la résolution où il est de se dispenser de l'arrière-ban. » (*Édition de* 1754.)

14. « Ce mariage est très-approuvé, la maison est fort bonne, l'alliance agréable. » (*Ibidem.*)

15. « Ne se fera qu'après la campagne. » (*Ibidem.*) — Il se fit le 12 décembre suivant. Voyez la lettre du 14 décembre 1689, et tome III, p. 194, note 2. — La lettre se termine ici dans l'impression de 1737.

1689 qu'elle ne prononce rien ; mais il faut dire, comme Molière : « Qui est le sot mari qui seroit fâché que sa femme fût muette[16] ? » Vraiment, je ne suis ni bègue ni muette : c'est une fureur. Il faut que je vous dise encore que je suis très-fâchée que vos fermiers commencent à vous payer aussi mal que les nôtres : cela joint à la privation du Comtat.... *Ne parlons point de cela*, non plus que des ravages du temps sur nos pauvres personnes, et enfin sur nos vies. Il falloit finir plus gaiement : je n'y saurois que faire, *dixi*[17].

1216. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 18e septembre.

J'ai enfin reçu cette lettre du premier septembre, ma fille ; elle étoit allée à Rennes ; c'est un voyage que mes lettres font quelquefois : on met dans un sac ce qui devroit être dans l'autre, on ne sait à qui s'en prendre[1] ; mais la revoilà ; j'aurois été bien fâchée de la perdre : elle me fait une liaison de conversation qui m'instruit de tout ce qui m'échappoit. Parlons vitement de la visite[2] de ce bon duc de Chaulnes, de la réception toute magnifique, toute pleine d'amitié que vous lui avez faite : un grand air de maison, une bonne chère, deux tables comme dans sa Bretagne[3], servies à la grande, une

16. Voyez la scène vi du IIe acte du *Médecin malgré lui*, où Sganarelle dit : « Et qui est ce sot-là, qui ne veut pas que sa femme soit muette ? »

17. « J'ai dit. »

Lettre 1216. — 1. « Et le moyen de savoir à qui s'en prendre ? » (*Édition de* 1754.)

2. « Du récit de la visite. » (*Ibidem.*)

3. « Comme dans la Bretagne. » (*Édition de* 1737.)

grande compagnie, sans que la bise s'en soit mêlée : elle vous auroit étourdis, on ne se seroit pas entendu, vous étiez assez de monde sans elle. Il me paroît que Flame sait bien vous servir, sans embarras et d'un bon air : je vois tout cela, ma chère enfant, avec un plaisir que je ne puis vous représenter. Je souhaitois qu'on vous vît dans votre gloire, au moins votre gloire de campagne, car celle d'Aix est encore plus grande, et qu'il mangeât chez vous autre chose que notre poularde et notre omelette au lard. Il sait présentement ce que vous savez faire : vous voilà en fonds pour faire à Paris tout ce que vous voudrez ; il a vu le maigre et le gras, la tourte de mouton et celle de pigeons. Coulanges a fort bien fait aussi son personnage ; il n'est point encore baissé : je crains pour lui ce changement, car la gaieté fait une grande partie de son mérite. Il étoit là, ce me semble, à la joie de son cœur, prenant intérêt à tout ce qui s'y passoit [4], et transporté des perfections de Pauline. Vous l'accusez toujours de n'être joli qu'avec les ducs et pairs ; je l'ai pourtant vu bien plaisant avec nous ; et vous me contiez des soupers pendant que j'étois ici, il y a cinq ans, qui vous avoient bien divertie. M. de Chaulnes m'écrit [5] : voilà sa lettre ; vous verrez s'il est content de vous tous, et de la manière dont vous savez faire les honneurs de chez vous [6]. Il vous a fait rire du *génie; le mien* n'a point paru à Grignan : on a d'autres affaires plus agréables que de l'entretenir. Vous entendiez bien [7] à peu près ce qu'il eût voulu dire, et vous avez fait trop d'honneur à mon souvenir : vous m'avez nommée plusieurs fois, vous avez bu ma santé. Coulanges a grimpé sur sa chaise ; je trouve le

1689

4. « Prenant intérêt à la bonne réception. » (*Édition de* 1754.)
5. « M'a écrit. » (*Ibidem.*)
6. « Les honneurs de votre château. » (*Ibidem.*)
7. « Vous entendez bien. » (*Ibidem.*)

1689 tour[8] bien périlleux pour un petit homme rond comme une boule et maladroit ; je suis bien aise qu'il n'ait point fait la culbute pour solenniser ma santé[9] : j'ai bien envie de recevoir une de ses lettres. Je trouve fort galant et fort enchanté ce dîner que vous avez fait trouver avec la baguette de Flame, à cette *arche de Noé* que vous dépeignez fort plaisamment. Cette musique étoit toute nouvelle : elle pouvoit faire souvenir de la ménagerie de Versailles[10]. Enfin, ma fille, vous êtes bien généreuse, comme vous dites, de recevoir si bien un ambassadeur qui va vous faire tant de mal : je suis assurée qu'il en est bien fâché. Mme de Chaulnes me mande qu'il y aura de grandes difficultés[11] au conclave, et ensuite sur cette cruelle affaire des franchises ; et je dis tant mieux :

Rome sera du moins un peu plus tard rendue[12].

Ce Comtat, cet aimable Avignon nous demeurera[13] pendant que le Saint-Esprit choisira un pape, et que l'on fera des négociations. C'est bien dit, ma chère enfant : c'est ce jour que vous fûtes au bal au Louvre, toute brillante de pierreries ; le lendemain il les fallut rendre[14] ;

8. « Ce tour. » (*Édition de* 1754.)

9. « En solennisant ma santé. » (*Ibidem.*) Le membre de phrase suivant : « j'ai bien envie, etc., » manque dans l'édition de 1737.

10. Il y avait à la ménagerie de Versailles toutes sortes d'animaux rares. Voyez le *Dictionnaire de Paris* de Hurtaut et Magny, tome IV, p. 804 et 805.

11. « Me mande qu'on croit qu'il y aura de grandes difficultés, etc. » (*Édition de* 1754.)

12. Allusion à ces vers de Corneille, *Horace*, acte III, scène VI :

N'eût-il que d'un moment reculé sa défaite,
Rome eût été du moins un peu plus tard sujette.

— Ce vers manque dans l'édition de 1737.

13. « Le Comtat et cet aimable Avignon nous demeureront. » (*Édition de* 1737.)

14. « Il les fallut rendre le lendemain. » (*Ibidem.*)

mais ce qui vous demeura étoit meilleur, et vous étiez plus belle ce lendemain, que vos revenus ne le seront dans l'état où ils sont présentement[15]. Je dis sur cela, comme vous dites dans vos oraisons funèbres : *ne parlons point de cela*. En vérité, il n'y paroissoit pas à Grignan, quand vous avez reçu cette Excellence : je ne sais comme cela se peut faire, et comme on peut toujours[16] si bien courir sans jambes ; c'est un miracle que je prie Dieu qui dure toujours. Mme la duchesse de Chaulnes m'a envoyé la lettre que vous lui écrivez : je n'ai jamais vu savoir dire comme vous faites précisément tout ce qu'il faut[17] ; tout est à sa place et convient au dernier point. Enfin, ma fille, que vous dirai-je? je prends part de toutes manières à tout ce que vous avez si parfaitement bien fait[18] : l'amour-propre, l'amitié, la reconnoissance, tout est content. Il me semble que vos frères ne sont partis qu'après vous avoir aidé à faire les honneurs de votre maison. Je ne vous dis rien de la députation ; tout a été trop lent, trop long : nous en parlerons une autre fois. 1689

Votre cher enfant se porte bien et il a été partout avec M. de Boufflers l'épée à la main[19] : ma fille, ce marmot, *Dieu le conserve!* je ne changerai point cette ritournelle. Mayence rendu[20] : cette nouvelle m'a sur-

15. « Dans les circonstances que nous prévoyons. » (*Édition de* 1754.)

16. « Ni comme on peut toujours, etc. » (*Ibidem.*)

17. « Personne ne sait dire, comme vous, précisément tout ce qu'il faut. » (*Ibidem.*)

18. « En un mot, que vous dirai-je? je prends part à tout ce que vous avez si parfaitement bien fait. » (*Ibidem.*)

19. « Votre cher enfant se porte bien : vous savez qu'il a été partout l'épée à la main avec M. de Boufflers. » (*Ibidem.*) — Les mots suivants : « ma fille, ce marmot, » manquent dans l'édition de 1737.

20. Mayence capitula le 8 septembre. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 14 : « Il est venu un courrier de M. de Duras, qui avoit envoyé un cuirassier dans Mayence pour avertir M. d'Uxelles

1689 prise[21] : on étoit si aise de ce siége, que je me moquois toujours de M. de Lorraine. On dit que le marquis d'Uxelles en sort avec l'estime des amis et des ennemis. Je tremble que le frère du doyen[22] ne soit encore du nombre des morts ou des blessés : tous ses braves frères ne font pas vieux os; il en est bien persuadé, par la manière si prompte et si légère[23] dont il entendit ce que lui disoit M. Prat[24] : il est accoutumé à recevoir de telles nouvelles. Je suis en peine du pauvre Martillac : que fait-on sans jambe dans une ville qui est prise d'assaut[25] ? quel bruit, quelle confusion, quel enfer! j'en suis inquiète, je ne sais pourquoi[26]. Je plains M. de la Trousse : nous disions fort bien, en lui voyant rajuster

qu'il avoit ordre du Roi de le secourir; le cuirassier est entré et ressorti, et rapporte un billet de M. d'Uxelles, qui lui mande qu'il a été obligé de capituler, parce qu'il n'avoit plus de poudre et que tous les mousquets étoient crevés. La garnison est encore de plus de sept mille hommes en bon état, et doit être conduite à Landau. » Et Saint-Simon ajoute : « M. de Louvois fut fort accusé de la reddition de Mayence sur le point du secours, parce qu'il vouloit la guerre, et l'embarquer pour longtemps; aussi y avoit-il mis le marquis d'Uxelles, sa créature très-confidente, qu'il sut bien tirer d'affaires auprès du Roi. » Mais voyez l'*Histoire* de M. Henri Martin, tome XIV, p. 109.

21. Dans l'édition de 1754 : « nous a sur*prise* (*sic*). »

22. Un des frères de Rippert, doyen du chapitre de Grignan. Voyez tome II, p. 81, note 7, et tome V, p. 54 et p. 63.

23. « Il en est bien persuadé, si du moins on en juge par la manière prompte et légère, etc. » (*Édition de* 1754.)

24. Curé de la ville de Grignan. Voyez tome II, p. 41, note 1.

25. Mme de Sévigné n'ignoroit point que Mayence avoit été prise par composition, et que le prince Charles de Lorraine avoit laissé le marquis d'Uxelles maître de la capitulation; mais elle vouloit parler de l'attaque du chemin couvert, qui fut très-vive et très-meurtrière. (*Note de Perrin*, 1754.) — Voyez le *Journal* de Dangeau, au 13 septembre 1689.

26. Les mots : « je ne sais pourquoi, » manquent dans l'édition de 1754.

la Trousse[27] : « Le pis qui puisse lui arriver, c'est de jouir de la dépense qu'il y fait; » nous disions[28] fort bien et trop vrai. 1689

Vous voulez savoir notre vie, ma chère enfant? hélas[29]! la voici : nous nous levons à huit heures, la messe à neuf; le temps fait qu'on se promène ou qu'on ne se promène pas, souvent chacun de son côté; on dîne fort bien; il vient un voisin, on parle de nouvelles; l'après-dînée nous travaillons[30], ma belle-fille à cent sortes de choses, moi à deux bandes de tapisserie que Mme de Kerman me donna à Chaulnes; à cinq heures on se sépare, on se promène, ou seule, ou en compagnie; on se rencontre à une place fort belle, on a un livre, on prie Dieu, on rêve à sa chère fille, on fait des châteaux en Espagne, en Provence, tantôt gais, tantôt tristes. Mon fils nous lit des livres très-agréables[31] : nous en avons un de dévotion, les autres d'histoire; cela nous amuse et nous occupe; nous raisonnons sur ce que nous avons lu; mon fils est infatigable, il lit cinq heures de suite si on veut[32]. Recevoir des lettres, y faire réponse, tient une grande place dans notre vie, principalement pour moi. Nous avons eu du monde, nous en aurons encore, nous n'en souhaitons point; quand il y en a, on est bien aise. Mon fils a des ouvriers, il a fait *parer*, comme on dit ici, ses grandes allées : vraiment elles sont belles; il fait sabler son parterre. Enfin, ma fille, c'est une chose étrange comme avec cette vie toute insipide et quasi triste, les jours

27. Voyez tome II, p. 152, note 10, et tome VI, p. 364.

28. « Qui lui puisse arriver.... ah! nous disions, etc. » (*Édition de* 1754.)

29. Ce mot *hélas!* n'est pas dans l'édition de 1754.

30. « Nous travaillons l'après-dînée. » (*Édition de* 1754.)

31. L'édition de 1754 ajoute : « et fort bons. »

32. « Si l'on veut. » (*Édition de* 1754.)

1689 courent et nous échappent; et Dieu sait ce qui nous échappe en même temps : ah ! *ne parlons point de cela;* j'y pense pourtant, et il le faut. Nous soupons à huit heures; Sévigné lit après souper, mais des livres gais, de peur de dormir; ils s'en vont à dix heures; je ne me couche guère que vers minuit : voilà à peu près la règle de notre couvent; il y a sur la porte : SAINTE LIBÉRTÉ, OU FAIS CE QUE VOUDRAS[33]. J'aime cent fois mieux cette vie que celle de Rennes : ce sera assez tôt d'y aller passer le carême pour la nourriture de l'âme et du corps.

Du Plessis m'a écrit que sa chimère n'avoit montré que le bout du nez, qu'elle n'est pas encore sortie[34]; mais qu'il est marié à une personne toute parfaite, toute à son goût, de l'esprit[35], de la beauté, de la naissance, et qui le met en état de n'avoir plus besoin de rien[36] : c'est de quoi vous me faites douter; il me paroît pourtant écouter encore Mme de Vins. Enfin, voici ses mots : « J'aime beaucoup plus cette femme-ci que la défunte; » cela convient à la douleur qu'il eut de la perdre : vous en souvient-il?

33. Règle de l'abbaye de Thélème dans Rabelais. Voyez tome VIII, p. 200, note 13.

34. Voyez la lettre du 26 juin précédent, p. 98.

35. « Toute parfaite et conforme à son goût, qui a de l'esprit, etc. » (*Édition de* 1754.)

36. Mais voyez la lettre du 30 novembre suivant et les lettres des 7 et 14 décembre. — Les deux membres de phrase : « c'est de quoi, etc., » et : « il me paroît, etc., » manquent dans l'édition de 1737, qui rattache ainsi la suite à cette phrase : « et qui le met en état de n'avoir plus besoin de rien, (enfin voici ses mots) *et que j'aime beaucoup plus que la défunte.* »

1217. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN. 1689

Aux Rochers, ce mercredi 21e septembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Non-seulement je lis vos lettres avec plaisir, ma chère fille, mais je les relis avec une tendresse qui m'occupe et qui me fait aimer mes promenades solitaires : elles sont bien mieux écrites que vous ne pensez ; vous ne sentez pas le tour[1] et l'agrément que vous y donnez. Il faut que je vous dise, ma chère Comtesse, que M. de Chaulnes, après[2] tant et tant d'amitiés, nous a un peu oubliés à Paris. Il reçut votre lettre à Versailles : elle étoit toute propre à le réveiller ; cependant, en huit jours de séjour et trois conférences avec le Roi, il n'a pas trouvé le moment de dire un mot en faveur de mon fils, ni même à M. de Croissi[3] ; il se contenta seulement de dire à M. de Lavardin qui étoit nommé pour tenir les états[4] : « Monsieur, je vous conjure que M. de Sévigné soit député ; » et le lendemain, sur les plaintes du maréchal d'Estrées, cela fut changé : ainsi cette parole est demeurée fort en l'air[5]. Mme de Chaulnes en doit parler à M. de Croissi ; mais ce sera trop tard assurément : il y a des gens qui

Lettre 1217. — 1. « Ces lettres sont bien plus aimables et mieux écrites que vous ne pensez ; vous ne sentez pas vous-même le tour, etc. » (*Édition de* 1754.)

2. Dans l'édition de 1737, la phrase commence ainsi : « M. de Chaulnes, après, etc. »

3. Le secrétaire d'État Colbert de Croissi avait dans son département, outre les pays étrangers, plusieurs provinces de France, et entre autres la Bretagne. Voyez l'*État de la France* de 1689, tome II, p. 267.

4. « Qui devoit tenir les états. » (*Édition de* 1754.)

5. Le duc de Chaulnes ne méritait pas ces reproches. Voyez la lettre du 2 octobre suivant, p. 23 .

1689 ne s'endorment pas, et voilà où nous en sommes. Si cette affaire dépendoit du maréchal d'Estrées, elle seroit très-assurée : Mme de la Fayette lui a écrit deux lettres d'une force qui l'engage puissamment[6] ; il demande seulement que dans ce moment d'interrègne, il puisse entrevoir ce qui seroit agréable à la cour, et il conduit lui-même Mme de la Fayette, laquelle, de son côté, fait agir notre duchesse, et met l'abbé Têtu entre elle et M. de Croissi. Elle fait assurément des merveilles, et nous attendons l'effet de tous ses soins assez tranquillement pour la chose, mais blessés de la froideur et du silence de ce duc, dont les amitiés pour moi et pour mon fils, les vues, les avis, les manières, nous avoient fortement persuadés, avec toute la province, d'une distinction particulière. Voilà entre nous de quoi nous sommes affligés, et tellement surpris, que comparant ce qui s'est passé depuis leur départ avec tout ce qui s'est passé auparavant, nous perdons la raison, nous ne comprenons rien à cette horrible différence, et nous croyons que c'est un songe, de ces songes désagréables, qui font qu'on est ravi de s'éveiller et de retrouver la vérité. Nous vous manderons la suite ; mais croyez qu'on ne peut être plus contents que nous le sommes du maréchal : il nous a écrit même, sans s'ouvrir autant qu'à Mme de la Fayette, de la manière du monde la plus obligeante. Pour M. de Lavardin, assurément c'étoit une fort jolie contenance[7] que de tenir les états ; mais c'étoit ôter la plus belle rose du chapeau du maréchal. Sa Majesté saura bien consoler M. de Lavardin quand elle voudra.

Que dites-vous de Mayence ? Le marquis d'Uxelles a

6. Tout ce qui suit le mot *puissamment*, jusqu'à : « Pour M. de Lavardin, » manque dans l'édition de 1737.

7. « Pour M. de Lavardin, il est vrai que c'étoit une jolie contenance, etc. » (*Édition de* 1754.)

manqué de poudre et de mousquets; il nous sembloit 1689
aussi que les secours étoient un peu lents : enfin Dieu l'a voulu, comme il veut que votre enfant se porte bien [8]. Il m'a écrit une fort jolie lettre, ce pauvre marquis : il badine avec moi, il appelle ma belle-fille *sa cousine* [9]; il dit qu'ils n'ont encore rien fait; il se loue de M. de Boufflers; enfin, ma chère enfant, on ne peut pas mieux [10] répondre à cette porte du courage et de la valeur [11] qu'il y répond : *Dieu le conserve!* Coulanges me paroît transporté [12] de votre magnificence, de votre bonne chère, et de votre bon air, et de Pauline : vous êtes méchante, vous croyez qu'il est forcé par la vertu de l'exorcisme, je le crois ; mais sans être ducs, vous avez plus de grandeur qu'il n'en faut pour le transporter : votre compagnie étoit parfaitement bonne, et votre cour fort honnête; rien ne se pouvoit ajouter à cette bonne et grande réception.

Ce M. Rousseau est un fou avec sa Mme de la Rivière qui monte au ciel toute lumineuse : ce sont de leurs songes ordinaires et extraordinaires, à quoi ils font tant d'honneur, qu'ils ont pensé en être embarrassés; car ils prenoient pour des vérités bien sérieuses tout ce qu'il plaisoit à leur imagination de leur représenter. Pour moi, je ne rêve point quand je vous dis qu'une de mes

8. Dans l'édition de 1737, au lieu de : « enfin Dieu l'a voulu, etc., » il n'y a que les derniers mots : « votre enfant se porte bien. »

9. Voyez la lettre de la jeune marquise de Sévigné du 29 juin précédent, p. 103.

10. « En un mot, on ne peut pas mieux, etc. » (*Édition de* 1754.)

11. Voyez p. 176, au premier alinéa de la lettre du 28 août précédent.

12. L'édition de 1737 donne simplement : « Coulanges me paroît transporté de votre magnificence, de votre bonne chère, de votre bon air; rien ne se pouvoit ajouter à cette bonne et grande réception. » Le commencement de l'alinéa suivant manque dans cette même édition de 1737, qui ne reprend qu'à : « Vous louez Revel.... » (p. 216).

1689 lettres a été perdue ou égarée; je n'ai point été depuis le 17e jusqu'au 24e sans écrire à ma chère fille : je vous écrivis ici, où je vins avec Mme de Chaulnes et M. de Revel; elle partit le samedi 20e, à quatre heures du matin, et je vous écrivis le lendemain 21e d'août : ce n'est que pour gronder la poste que je me souviens de tout ce calcul; je ne m'en plains pourtant pas, car je reçois fort bien vos lettres. Vous louez Revel par où je l'ai loué, ma chère fille, en disant que je l'avois trouvé vrai et loin de toute vanité[13], et à tel point, qu'après m'avoir conté et le passage du Rhin, et Senef, et d'autres choses de ses campagnes, je ne savois s'il étoit digne de louange ou de blâme. Il nous disoit qu'il étoit tombé d'abord dans le Rhin[14], qu'on l'avoit retiré par les cheveux, que son cheval étoit tombé dans un trou : enfin il me contoit tout cela si je ne sais comment, que je le croyois noyé; cependant il me semble qu'il remonta bien vite, tout mouillé, sur un autre cheval, et s'en alla assez joliment charger les ennemis, et dégager Monsieur le Prince, qui venoit d'être blessé. Cependant j'avois grand besoin de cet arrêt du conseil d'en haut, que m'envoie Monsieur le chevalier[15], car c'en est un pour moi. Je suis obligée de dire, pour achever de louer Revel, qu'il ne m'avoit pas parlé avec cette négligence du combat d'Altenheim[16], et de la réputation de Monsieur le chevalier.

13. Voyez la lettre du 24 août précédent, p. 173.

14. « Je retournai aux cuirassiers pour les faire doubler sur la rive, et en former un escadron. Je vis là le plus pitoyable spectacle du monde, plus de trente officiers ou cavaliers noyés ou se noyant, et Revel à leur tête, enfin le Rhin plein d'hommes, de chevaux, d'étendards, etc. » (*Relation du passage du Rhin*, par le comte de Guiche, à la suite des *Mémoires du maréchal de Gramont*, tome LVII, p. 111.)

15. Voyez la lettre du 24 août précédent, p. 173.

16. M. le chevalier de Grignan s'étoit distingué au combat

1689

J'avois pourtant assuré ma mère qu'on ne pouvoit être plus estimé sur la valeur et même sur la probité que l'étoit Revel; mais ce n'étoit là qu'un très-petit jugement de la part d'un juge subalterne [17], en comparaison de l'arrêt du conseil, qui vient d'être donné par le chevalier de la Gloire [18]. Puisque nous sommes sur le chapitre de Revel, voici une petite histoire qui vous paroîtra entièrement *fuor di proposito* [19]. Je vis un jour la R*** [20] chez Mme de Louvois jouer à la bassette; elle perdoit considérablement : enfin, piquée jusqu'au vif, elle fit un gros alpion [21], et dit ces belles paroles : « Si je perds cet alpion, je dirai de moi la plus grande infamie qu'on puisse jamais dire. » Elle perdit; et pour tenir sa parole, elle apprit à la compagnie qu'elle avoit pris ce matin-là même, par avarice, un lavement qu'on lui avoit apporté la veille, ne voulant point avoir fait une dépense inutile. Voilà l'histoire, ma très-belle petite sœur; en voici l'application : je suis piqué; j'ai perdu cette députation, sur

d'Altenheim, arrivé le 2 août 1675. (*Note de Perrin*, 1754.) Voyez tome IV, p. 110, 236 et 237.

17. « Mais ce n'étoit qu'une très-petite sentence d'un juge subalterne. » (*Édition de* 1754.)

18. Voyez tome V, p. 122. — Tout ce qui suit ne se lit que dans l'édition de 1754; celle de 1737 a supprimé ou abrégé ainsi : « Vous savez, ma très-belle petite sœur, ce qui m'est arrivé au sujet de la députation; j'avoue à ma honte que j'ai eu toutes les peines du monde à m'en remettre, malgré toutes les belles réflexions et la philosophie que la retraite et la solitude inspirent; mais présentement que je suis tout à fait sans espérance, je me trouve comme cet homme de Dijon, etc. » (p. 219).

19. *Hors de propos.*

20. La Rochefort? voyez tome III, p. 202, seconde partie de la note 6.

21. *Alpion*, terme du jeu de bassette, qui est le synonyme de *paroli* au jeu de pharaon. (*Note de Perrin.*)

1689 laquelle on m'avoit fait compter malgré moi; et pour me venger, je vais vous dire de moi une infamie pire que celle de la R*** : c'est que, malgré toutes les belles réflexions et la philosophie que la retraite et la solitude inspirent, je me suis trouvé tellement ému de l'oubli et de l'indolence de M. de Chaulnes, du dégoût que cela donne dans la province, de la joie que cela donne aux ennemis de M. de Chaulnes, et à ceux qui me haïssent à cause de lui, que j'ai encore actuellement toutes les peines du monde à m'en remettre. J'ai donc évité avec soin tout ce qui pouvoit m'y faire penser; et comme vos lettres étoient remplies d'amitié pour moi, et de l'intérêt que vous preniez à cette petite distinction, j'aurois mieux aimé mourir que de les lire; j'en faisois un poison. Voyez, ma belle petite sœur, si je puis vous marquer une plus grande confiance que de vous conter une telle petitesse après six ans de raisonnement et de bon sens; mais dites-moi aussi s'il y a quelque chose de comparable entre l'amitié et la chaleur que M. de Chaulnes témoigne depuis deux ans pour nous faire ce plaisir, et la singulière léthargie qu'il fait voir présentement, et le profond silence qu'il observe, après tant de paroles données si solennellement qu'il ne se réjouissoit de quitter la Bretagne que parce qu'il alloit assurer et consommer cette affaire. Comment a-t-il pu vous aborder après cela? comment a-t-il pu écrire à ma mère? comment peut-il enfin se justifier d'avoir manqué aux plus grossiers devoirs de l'amitié? Auroit-on jamais cru que M. et Mme de Chaulnes fussent devenus inutiles pour nous au sujet de la députation de Bretagne, et que Mme de la Fayette et M. le maréchal d'Estrées fussent les seuls qui nous l'auroient fait avoir, si les mesures avoient été prises de meilleure heure? Je commence un peu à n'y plus penser; et présentement que je suis tout à fait sans espérance, je

me trouve comme cet homme de Dijon, dont M. d'Ormesson a souvent conté l'histoire, qui étant sur la roue, disoit[22] à son confesseur : « Monsieur, il y a longtemps que je n'ai eu tant de repos d'esprit. » Il est vrai que je suis bien plus tranquille que je n'ai été depuis un mois[23], pendant que je croyois recevoir tous les ordinaires des lettres de M. de Chaulnes : ma mère vous mandera ce que j'ai pensé là-dessus. Je suis sûr que c'est l'amour qui nous a joué ce mauvais tour; et c'est ce qui peut seul excuser cette conduite; car qui ne sait que tout doit céder au pouvoir de l'amour? c'est dommage seulement qu'on puisse l'attribuer à cette petite éraillée et ricaneuse du B. D. L. R[24]. Je sais déjà où trouver à l'avenir une plus grande consolation qu'aux Rochers[25] : c'est assurément auprès de vous et de M. de Grignan, dans votre beau château. Si Dieu conserve la santé à tous vos Grignans, et que rien ne change aussi de ce côté[26], ni chez moi, ni dans la famille de Mme de Mauron, je ne prévois rien qui me puisse empêcher de vous aller voir à Grignan, sous prétexte d'aller aux eaux, et d'éviter par là[27] un arrière-ban, dont je n'ai pu me dispenser cette année, par la manière dont il me fut offert, et que M. de Chaulnes lui-même me dit d'accepter à cause des vues qu'il

1689

22. « .... nous a souvent conté l'histoire; il étoit sur la roue et disoit, etc. » (*Édition de* 1754.)

23. Tout ce qui suit ces mots : « depuis un mois, » jusqu'à : « Je sais déjà, » manque dans l'édition de 1737.

24. Peut-être cette Mme du Bois de la Roche, qui riait à tous propos. Voyez la lettre du 4 mars 1695. (*Note de l'édition de* 1818.)

25. « Une plus grande consolation que celle que je trouverai aux Rochers. » (*Édition de* 1737.)

26. « Et que rien ne change encore de ce côté-ci. » (*Ibidem.*)

27. « Sous prétexte d'aller aux eaux, mais en effet pour éviter par là, etc. » (*Édition de* 1754.)

1689 disoit qu'il avoit pour moi[28]. Ce sera donc vers le printemps, ou plutôt vers le commencement de l'été[29], que selon toutes les apparences humaines je vous verrai, ma très-belle. Je crains seulement que dans ce temps-là M. de Grignan ne soit obligé d'être la lance en arrêt sur les côtes, et de ne le pas voir[30] autant que je le souhaite. Je suis ravi que Pauline commence à faire des conquêtes : le petit Coulanges paroît la louer de bon cœur et de bonne foi. Votre fils me mande fort joliment qu'après avoir été à la prise de trois ou quatre villes, il a fort envie de venir s'exposer à l'air des Rochers. Adieu, ma très-belle petite sœur : je salue et embrasse tous les illustres Grignans, sans oublier d'y comprendre M. de la Garde[31].

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il faut que tout cela passe, cela soulage. Vous croyez bien, ma chère enfant, que si je le vois partir pour Bourbon et pour Grignan, je lui demanderai une place dans son carrosse. Il se trouvera à la fin que moi, qui ne lève point boutique de philosophie, je l'exercerai plus qu'eux tous[32]. Ma Providence me sert admirablement

28. « A cause de la manière dont il me fut offert, et parce que M. de Chaulnes me dit lui-même de l'accepter dans les vues qu'il m'assuroit avoir pour moi. » (*Édition de* 1754.)

29. Le membre de phrase : « ou plutôt, etc., » manque dans l'édition de 1737.

30. « Et que cette circonstance ne m'empêche de le voir, etc. » (*Édition de* 1737.)

31. Il était Grignan par sa mère Jeanne, sœur de l'archevêque d'Arles (*et du père du comte de Grignan*). (*Note de l'édition de* 1818.) — Ce dernier membre de phrase : « sans oublier, etc., » manque encore dans l'édition de 1737, ainsi que la première phrase de la reprise de Mme de Sévigné.

32. « Je serai plus philosophe qu'eux tous. » (*Édition de* 1754.)

dans ces occasions : elle a fait souffrir[33] héroïquement à Mlle le Camus la rupture de son mariage[34]. Seroit-il possible que l'air de disgrâce du cardinal en fût la raison? Je crois qu'il se contentera[35] d'aller en paradis, et qu'il ne quittera point ces *canailles chrétiennes*[36]. Je ne puis jamais croire que des gens d'un très-bon esprit puissent jouer longtemps la comédie : c'est trop prendre sur soi. Je sens les chagrins de toute cette famille[37]. On croit toujours l'affaire du parlement de Rennes toute résolue. 1689

1218. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 25e septembre.

Je[1] m'accommode assez mal de la contrainte que me donne M. de Grignan : il a une attention perpétuelle sur mes actions; il craint que je ne lui donne un beau-père : cette captivité me fera faire une escapade[2], mais ce ne sera pas pour *Monsieur* le comte de Revel : oui, *Monsieur*; c'est non-seulement *Monsieur*, mais c'est *Monsieur le*

33. « C'est la soumission à ses ordres qui a fait souffrir, etc. » (*Édition de* 1754.)

34. Voyez la lettre du 11 septembre précédent, p. 200.

35. « Je trouverois fort à dire que l'air de disgrâce du cardinal y fût entré pour quelque chose. Je crois que cette Éminence se contentera, etc. » (*Édition de* 1754.)

36. C'est à propos d'un prélat fort entêté de sa naissance, lequel prêchant un jour au peuple de son diocèse, le traitoit de *canaille chrétienne*. (*Note de Perrin.*) — Ce mot a été attribué à François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon : voyez tome II, p. 102, note 12.

37. Cette phrase manque dans l'édition de 1737.

Lettre 1218. — 1. Tout ce premier alinéa ne se lit que dans l'édition de 1754.

2. La plus petite des deux éditions de 1754 porte : « une scapade. »

1689 *comte* de Revel; nous ne savons ce que c'est dans cette province que de nommer quelqu'un sans titre[3] : cependant nous nous oublions quelquefois, et nous l'appelons *Revel;* mais c'est sous le sceau de la confession. Je ne veux point l'épouser, soyez en repos : il est trop galant. Vous voulez donc savoir, ma chère belle, qui sont *ses Chimènes*. Vous en nommez deux très-bretonnes; en voici trois autres : une jeune sénéchale qui étoit ici, et qui n'est point parente de celle que vous avez vue; Mlle de K***, fort jolie, qui étoit à Rennes; et sur le tout, une petite Mme de la M. C***, votre *nièce*, car elle est petite-fille de votre *père* Descartes[4] : elle a bien de l'esprit, et a toute la mine de croire que le feu est chaud[5], et qu'elle peut brûler et être brûlée. Cependant tout cela est si honnête, que leur amant commun paroît s'ennuyer mortellement à Rennes. Il mandoit l'autre jour à M. de Louvois que s'il avoit besoin pour quelque guerre d'hiver de l'officier du monde le plus reposé, il le faisoit souvenir de lui.

Parlons tout d'un train, ma fille, de la prévention[6] de Monsieur le chevalier : l'amitié fait-elle un tel aveuglement? Je crois la connoître; mais il me semble qu'elle se laisse toujours convaincre par la lumière : on n'en aime pas moins ceux qui ont tort; mais on voit clair. Quoi? une inconnue nommée la raison, soutenue de la vérité, heurtera à la porte, et elle en sera chassée comme de

3. M. de Coulanges disoit que les enfants du parlement de Rennes naissoient tous marquis et comtes. (*Note de Perrin.*)

4. Ce mot *petite-fille* ne doit pas se prendre au sens propre. Il paraît que Descartes n'eut qu'une fille naturelle, qu'il perdit à l'âge de cinq ans. Voyez la *Notice biographique* de M. Garnier, tome I, p. XLIII de son édition de Descartes.

5. Voyez tome VI, p. 499, note 56.

6. « Parlons, ma chère fille, de la prévention, etc. » (*Édition de* 1737.)

l'université de Paris (vous avez vu le charmant ouvrage de Despréaux[7]), et on ne voudra pas seulement l'entendre, accompagnée de ses justificatives[8] ! quoi ? deux et deux ne feront plus quatre[9] ! Une gratification donnée par le maréchal de la Meilleraye, de cent écus en deux ans, qui n'a jamais été sur aucun état de pension, et qu'on ne savoit pas, fera un crime de n'être pas continuée, quand on dit : « Monsieur, il faudra voir aux états prochains ; si je m'étois trompé, cela seroit aisé à réparer. » Car pour celle du mort rayée et donnée aux états de 71, Coetlogon n'en disconvient pas. Peut-on avoir tort quand on fait clairement toutes ces choses[10] ? Oh ! si Monsieur le chevalier avoit une telle cause en main, avec ce beau sang bouillant qui fait les héros et la goutte, il la sauroit bien soutenir d'une autre manière que je ne fais. Mais peut-on, avec un si bon esprit, fermer les yeux et la porte à cette pauvre vérité ? Non vraiment, ma chère Comtesse, ce n'est point sur ce chapitre que M. le duc de Chaulnes a tort : c'est son chef-d'œuvre d'amitié ; il en a rempli tous les devoirs, et au delà. C'est avec nous qu'il a tort, et qu'il a un procédé qui m'est entièrement incompréhensible : telle est la misère des hommes ; tout est à facettes, tout est vrai, c'est le monde. Ce bon duc m'a encore écrit de Toulon[11] : il n'a cessé de penser

1689

7. Voyez l'*Arrêt burlesque pour le maintien de la doctrine d'Aristote.*

8. « De ses justifications. » (*Édition de* 1737.)

9. Tout ce qui suit, jusqu'à : « Oh ! si Monsieur le chevalier, » manque dans l'édition de 1737.

10. Tout ce passage paraît être relatif à l'affaire de M. d'Harouys, trésorier des états de Bretagne. (*Note de l'édition de* 1818.) — Le maréchal de la Meilleraye, mort en 1664, avait été lieutenant général au gouvernement de Bretagne : voyez tome I, p. 388, note 2.

11. Le duc de Chaulnes arriva à Toulon le 8 septembre, et le dimanche 11, sur le minuit, il s'embarqua avec les cardinaux de Bonzi et de Furstemberg, sur les galères du Roi, sous la conduite du bailli

1689 à moi[12], sans y avoir songé un seul moment pendant huit jours qu'il a été à Paris; pas un mot au Roi de cette députation tant de fois promise, et avec tant d'amitié et de raison de croire qu'il en faisoit son affaire; pas un mot à M. de Croissi, dont il emmenoit le fils[13], et qui auroit nommé votre frère. Il dit une parole en l'air à M. de Lavardin; mais croyoit-il qu'il eût plus de pouvoir que lui pour faire un député? Nous étions persuadés que c'étoit après en avoir dit un mot au Roi. Enfin il part, il apprend que Lavardin ne tient plus les états. Il va à Grignan[14], vous lui en parlez; il semble qu'il ait quelque envie d'écrire, mais cela ne sort point; il m'écrit de Grignan et de Toulon, il ne m'en dit pas un mot. Mme de Chaulnes en doit parler à M. de Croissi, mais il sera bien tard[15]: la place sera prise par M. de Coetlogon. Pour M. le maréchal d'Estrées, il ne s'est engagé qu'à Mme de la Fayette, avec une joie sensible, pourvu que la cour le laisse le maître; nous étions trop bien par ce côté-là; mais, ma fille, nous n'y songeons plus : M. de Cavoie aura la députation pour son beau-frère, et fera bien[16]. La bonne duchesse a trop perdu de temps : elle est ti-

de Noailles, lieutenant général des galères de France. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 62.

12. « Il ne cesse de penser à moi. » (*Édition de* 1754.)

13. Le fils aîné, le marquis de Torcy : voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 63, 72 et suivantes. — Un autre fils du marquis de Croissi fut premier conclaviste d'honneur du cardinal d'Estrées (voyez les mêmes *Mémoires*, p. 81); c'était Charles-Joachim Colbert, abbé de Froimont, connu sous le nom d'abbé de Croissi, qui fut agent général du clergé de France (1695), puis évêque de Montpellier (10 mars 1697). Né le 11 juin 1667, il mourut le 8 avril 1738.

14. « Que Lavardin ne tiendra point les états; il falloit donc écrire. Il va à Grignan, etc. » (*Édition de* 1754.)

15. « Mais ce sera trop tard. » (*Ibidem.*)

16. Voyez ci-dessus, p. 204. — Cette fin de la phrase : « M. de Cavoie, etc., » manque dans l'édition de 1737.

mide, elle trouvera les chemins barrés; tout le monde ne sait pas parler[17]. De vous dire que je comprenne ce procédé léthargique avec une amitié pour nous dont je ne saurois douter, non très-assurément, je ne le comprends pas, ni mon fils aussi[18]; mais notre résolution, c'est d'être assez glorieux pour ne nous point plaindre : cela donneroit trop de joie aux ennemis de ce duc, ce seroit un triomphe. Nous sommes dans ces bois; il nous est aisé de nous taire; il peut arriver des changements pour une autre année : ainsi, ma chère enfant, nous sommes fort aises que vous l'ayez reçu si magnifiquement; nous-mêmes nous ne romprons aucun commerce[19]; je dirai seulement le fait, et je demanderai[20] à Son Excellence comment elle a pu faire pour penser sans cesse à nous et pour nous oublier et s'oublier elle-même. Nous n'irons point du tout aux états, et nous nous moquerons de l'arrière-ban, quand il ne nous est bon[21] qu'à nous donner du chagrin. Voilà, ma fille, nos sages résolutions; si vous les approuvez, nous les trouverons bonnes[22]. Cependant nous sommes très-sensibles à la perte que vous allez faire de votre aimable Comtat : nous ne saurions trop regretter tant de belles et bonnes choses qui en revenoient, pour rentrer[23] dans la sécheresse et l'aridité des revenus. Je sens ce coup[24] tout comme vous, et 1689

17. Ce membre de phrase : « tout le monde, etc., » manque dans l'édition de 1737.

18. « De vous dire que je concilie ce procédé léthargique avec une amitié dont je ne saurois douter, non très-assurément, je ne le comprends pas, ni mon fils non plus. » (*Édition de* 1754.)

19. « Nous ne romprons nous-mêmes aucun commerce. » (*Ibidem.*)

20. « Et demanderai. » (*Ibidem.*)

21. « Qui ne nous est bon. » (*Ibidem.*)

22. « Nous les trouverons encore meilleures. » (*Ibidem.*)

23. « ....qui en revenoient, ni vous voir sans peine rentrer, etc. » (*Ibidem.*)

24. « Nous sentons ce coup. » (*Édition de* 1737.)

1689 peut-être davantage ; car vous êtes sublime, et je ne le suis pas.

A propos de sublime, M. de Marillac ne fait point mal, ce me semble : la Fayette est joli, exempt de toute mauvaise qualité ; il a un bon nom, il est dans le chemin de la guerre, et a tous les amis de sa mère qui sont à l'infini ; le mérite de cette mère est distingué ; elle donne tout son bien, et l'abbé [25] le sien ; il aura un jour trente mille livres de rente ; il ne doit pas une pistole, ce n'est point une manière de parler : qui trouvez-vous qui vaille mieux, quand on ne veut point de conseiller [26] ? La demoiselle a deux cent mille francs, bien des nourritures : Mme de la Fayette pouvoit-elle espérer moins ? Répondez-moi un peu, car je ne dis rien que de vrai. M. de Lamoignon est dépositaire [27] des articles, qui furent signés, il y a quatre jours, entre M. de Lamoignon, Monsieur le lieutenant civil, et Mme de Lavardin, qui a fait le mariage.

Mais que dites-vous, ma chère enfant, de tout ce mouvement de magistrature [28] ? Je [29] suis au désespoir que

25. Louis Mothier, abbé de la Fayette, fils aîné de Mme de la Fayette. (*Note de Perrin*, 1754.) Voyez tome III, p. 189, note 2. — Dans l'édition de 1754 : « Le mérite de cette mère est fort distingué ; elle assure tout son bien, et l'abbé le sien. »

26. « Quand on ne veut point de la robe ? » (*Édition de* 1754.)

27. « Est le dépositaire. » (*Ibidem.*)

28. « M. le contrôleur général (*le Pelletier*) quitte sa charge et demeurera ministre. M. de Pontchartrain sera contrôleur général. M. de Croissy a eu pour M. de Torcy, son fils, la survivance de sa charge de secrétaire d'État, et sa charge de président à mortier lui sera payée par le Roi ce qu'elle lui a coûté, et le Roi la donne au petit-fils du premier président (*de Novion*), qui, moyennant cela, quitte sa charge. M. le procureur général (*de Harlay*) sera premier président, et M. de la Briffe aura la charge de procureur général, dont il donnera cinq cent mille livres. » (*Journal* de Dangeau, 20 septembre 1689.) Voyez encore Saint-Simon, tome I, p. 141.

29. Cette phrase et les suivantes, jusqu'à : « Voilà M. de Pontchartrain, » manquent dans l'édition de 1737.

notre M. de Lamoignon n'ait point trouvé de place : cela est sensible pour lui et pour ses amis. Votre M. de Torcy est bien né coiffé : ah! que vous l'auriez bien fait écrire d'une bonne encre! mais tout cela n'étoit point rangé pour nous faire profiter de la chaleur de cette amitié : Dieu ne le vouloit point, cela est visible, et nous n'y pensons plus. Voilà M. de Pontchartrain contrôleur général; je le croyois bien, mais pas sitôt : nous allons lui écrire; vous n'y manquerez pas, et à Mme de Mouci; la voilà sœur du premier président, elle n'en sera pas plus glorieuse. 1689

Que Pauline est heureuse d'être auprès de vous! vous la repétrissez toute; c'est bon signe qu'elle prenne goût aux louanges que vous donnez à Mme de Dangeau. Cette petite personne[30] est capable et digne de tout ce que vous voudrez[31] lui faire connoître : j'en ai jugé ainsi, dès que vous m'avez dit qu'elle avoit de l'esprit et de l'envie de plaire[32]. Encore une fois, qu'elle est heureuse d'être avec vous, de vous regarder et de vous entendre! Coulanges m'en paroît charmé, et de vous et de M. de Grignan, et de votre château, et de votre magnificence : cette manière de faire les honneurs de la maison a fait de profondes traces dans son cerveau; il vous reconnoît pour duc et duchesse de Campo-Basso[33] pour le moins.

30. « Cette petite fille. » (*Édition de* 1754.)
31. « Vous voudrez bien. » (*Ibidem.*)
32. « Et une grande envie de vous plaire. » (*Ibidem.*)
33. Rien ne pouvait être plus agréable à Mme de Grignan que le souvenir de l'alliance qui honorait le plus sa maison. Gaucher Adhémar de Monteil, baron de Grignan, avait épousé dans le quinzième siècle Diane de Montfort, fille de Nicolas de Montfort, comte de *Campo-Basso* et de Termoli. C'est à raison de cette alliance que les Grignan portaient dans leurs armes un franc-quartier de Bretagne. Voyez tome V, p. 65, note 23. Ils écartelaient aussi de *Termoli*, qui est de gueules à la croix d'or, accompagné de quatre roses. Le

1689 Enfin, ma chère Comtesse, que ne faites-vous pas, quand vous le voulez, et avec quel air, et quelle bonne grâce? Mon[34] fils a lu avec plaisir ce que vous lui mandez; il vous a écrit depuis peu ce qu'il pensoit; il trouve que je vous ai dit aujourd'hui tout ce qu'il pourroit vous dire; il vous prie d'être persuadée que ma santé est parfaite, et que l'air des Rochers est excellent.

Monsieur d'Aix n'est guère honnête de n'être pas venu vous voir; quelle folie de vouloir être premier président! mais c'est qu'il est fou; par bonheur, ceux de qui cela dépend, ne le sont pas. Je vous prie, ma fille, si sa conduite vous déplaît, malgré le bon parti que vous prenez de vouloir bien vivre avec lui, écrivez-en à Mme de la Fayette[35]; elle n'est pas persuadée qu'il puisse avoir raison contre vous, et il n'y a guère de chose[36] qu'il craigne davantage, que de paroître extravagant à ses yeux[37]. Je sens le mépris que l'on a pour votre parlement en lui laissant le chef que nous connoissons : voyez un peu ce que sont devenus ceux qu'on a donnés à cette province, MM. d'Argouges[38], Pontchartrain, Boucherat; voilà des hommes; et non pas

comte de Grignan, à raison de cette alliance, prenait dans les actes le titre de duc de Termes (traduction de *Termoli*). (*Note de l'édition de* 1818.)

34. Cette phrase manque tout entière dans l'édition de 1737.

35. « Si malgré le bon parti que vous prenez de vouloir bien vivre avec lui, sa conduite vous déplaît, je vous conseille d'en écrire à Mme de la Fayette. » (*Édition de* 1754.)

36. « Guère de choses. » (*Ibidem.*)

37. Après cette phrase, l'édition de 1737 ajoute simplement, pour terminer la lettre : « Mais je finis, mon enfant, et vous embrasse avec une tendresse extrême. »

38. Mme de Sévigné a déjà parlé de MM. d'Argouges (voyez tome II, p. 317), dont l'un, François, avait été premier président du parlement de Bretagne et était entré en 1685 au conseil des finances.

un cheval *marin*[39] qui rue et fait cent folies. Je nommerai aussi la Faluère[40], dont tout le monde est content au dernier point. Adieu, mon enfant : je vous embrasse avec une tendresse infinie. 1689

---

* 1219. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ À DU PLESSIS.

Aux Rochers, dimanche 25e septembre.

Vraiment voici bien une autre affaire que notre chimère : ce n'en est plus une, à ce que je vois, que le bon et agréable mariage que vous avez fait. On me l'avoit mandé en l'air, mais je ne voulois pas le croire que vous ne me l'eussiez mandé. Je me doutois bien, mon cher Monsieur, qu'un homme de votre âge, de votre humeur, si propre à la société et à rendre une femme heureuse, ne demeureroit point dans un triste célibat. Cependant si notre chimère étoit sortie tout entière[1], elle vous auroit occupé. Mais la Providence, notre chère Providence que nous aimons tant (car ne l'aimez-vous pas toujours?) a si bien disposé et rangé toutes choses, qu'il y aura place pour tout. Vous n'avez pas tout à fait perdu les espérances de ce côté-là (je n'en sais pas davantage), et vous avez toujours Mme de Vins qui vous souhaite : comment vous démêlerez-vous de tout cela? Il me paroît que présentement vous êtes occupé de cette nouvelle épouse. En ne me disant rien, vous m'en dites beaucoup : de la naissance, de l'esprit, du bon esprit, capable

39. Jeu de mots sur le nom de Marin, premier président du parlement d'Aix. Voyez tome III, p. 364.

40. Premier président du parlement de Bretagne ; il avait succédé à Pontchartrain.

Lettre 1219. — 1. Voyez ci-dessus, p. 98 et 212.

1689 de tout, éclairée sur tout, de la conversation, deux beaux yeux pleins de vivacité, car la figure ne vous est pas indifférente, et enfin du bien pour vous mettre à couvert des caprices de la fortune : voilà ce qui me paroît le plus important pour l'avenir; car telle que vous la représentez, elle ne vous mettra pas à couvert d'avoir beaucoup d'enfants, et il est à propos que cet avenir paroisse doux, par l'assurance d'un bien qui les fasse subsister avec vous sans peines et sans chagrins : c'est ce que je craignois qui manquât à votre bonheur; et cette privation se répand et s'étend sur toute la vie. Mais vous me rassurez, et je vous crois, et je suis ravie de votre satisfaction. Je crains qu'elle ne vous empêche de vous donner à Mme de Vins. Je fus bien fâchée de ne point entendre votre nom dans le nombre de ceux qui sont destinés pour M. le duc de Bourgogne. Je l'espérois; mais enfin, mon cher Monsieur, vous me ferez à loisir un second tome de vos aventures. Vous savez l'intérêt que j'y prends, et la véritable amitié que j'ai toujours eue pour vous. Je n'y ai point perdu de temps, et je n'ai point discontinué pendant que nous avons eu le bonheur de vous avoir : il est vrai aussi que vous avez très-bien répondu à mon estime et à ma confiance, et que vous m'avez rendu mille bons offices, et donné mille marques de votre amitié, dont il me semble que j'ai abusé. Enfin, mon cher Monsieur, conservez-moi dans votre souvenir, et me donnez quelque part dans les bonnes grâces de votre nouvelle épouse. Quoi? vous l'aimez plus que l'autre[2]? est-il possible? vous avez une grande capacité d'aimer! J'ai bien peur que tant de passions ne fassent tort à la nôtre, Monsieur, et d'autant plus que les dernières sont plus fortes que les premières et les effacent entièrement. Je ne laisse pour-

2. Voyez la fin de la lettre du 18 septembre, p. 212.

tant pas de me réjouir de votre nouvel amour, sans songer combien cet exemple me peut être fatal. 1689

La marquise de Sévigné.

1220. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET A PAULINE DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 28e septembre.

Vous m'étonnez de me conter la sorte d'incommodité de M. de la Trousse. On m'avoit bien mandé que depuis la ceinture en bas c'étoit une espèce de paralysie; mais cette circonstance est affreuse, et le met hors de combat, c'est-à-dire hors de toute société, et par conséquent sans consolation. C'est une infirmité que je ne comprends pas que les eaux de Bourbon puissent guérir : où va-t-on prendre que des eaux qui ne font qu'ouvrir, soient propres à rajuster et à resserrer ce qui est relâché et insensible? Enfin, ma fille, voilà un mal des plus extraordinaires : je plains M. de la Trousse plus qu'il ne me plaindroit. Je souhaite que Monsieur le chevalier se trouve aussi bien des eaux de Balaruc qu'on le lui fait espérer. Il faut qu'elles soient d'une grande force : quoi? c'est pour se baigner une heure et demie en trois jours qu'on vient du bout du monde chercher ce remède; car on ne boit point de ces eaux[1] : mandez-moi l'effet qu'elles font,

Lettre 1220. — 1. Un ouvrage spécial que nous avons déjà cité confirme en partie, et en partie semble contredire ce qui est dit ici des eaux de Balaruc : l'usage peut avoir varié plus d'une fois. « Autrefois le traitement était dirigé suivant des principes tout autres que ceux qui y président aujourd'hui. Il consistait en cinq ou six bains, pris le plus souvent dans la source elle-même, en des douches très-chaudes, auxquelles on associait un massage brutal. L'usage de l'eau

1689 et surtout si Monsieur le chevalier y aura trouvé du soulagement. Ce voyage doit être court, si l'on ne se baigne que trois jours : si après cela le chevalier étoit en état de servir, vous auriez tous grande raison de souhaiter pour lui la guerre de Dauphiné[2]; votre beau château seroit sa retraite et son lieu de repos. Voilà une lettre de Coulanges; vous y verrez qu'il est toujours fort entêté de votre magnifique réception et de Pauline.

Mme de Chaulnes me mande qu'elle a parlé à M. de Croissi, qui fera de son mieux, et qu'elle enverra une lettre de M. le duc de Chaulnes à M. de Pommereuil : tout cela est si mal bâti, que je ne compte plus sur cette affaire. M. de Pommereuil et le maréchal d'Estrées sont tout à nous; ce dernier ne souhaite que d'entrevoir si le nom de mon fils sera agréable à nommer : c'est ce que M. de Chaulnes devoit faire, ou Mme de Chaulnes après le départ de son mari; c'est ce qu'il devoit écrire après qu'il eut appris à Lyon que M. de Lavardin ne tiendroit point les états. Enfin, je ne comprendrai jamais cette léthargie après toute la suite de leur amitié, nous ayant dit cent fois : « C'est notre affaire plus que la vôtre. » Pour

à l'intérieur s'ajoutait à ces procédés, qui ont compté sans doute de bons résultats. » (*Dictionnaire général des eaux minérales*, 1860, tome I, p. 213.) — Voyez ci-dessus, p. 116, note 6.

2. La *Gazette* du 24 septembre raconte qu'au commencement de ce mois cinq ou six cents religionnaires étaient entrés, par le Chablais et le Faucigny, dans les États du duc de Savoie, où ils espéraient être joints par les nouveaux convertis du voisinage et par un grand nombre de réfugiés venant d'Allemagne. Les comtes de Verrue et de Los, ajoute-t-elle, ayant chargé l'arrière-garde de cette troupe de mutins, « l'avoient poussée jusques à des postes gardés par le marquis de Laray (*sans doute celui dont il est parlé plus haut, p.* 69 *et* 183, où le nom est écrit *Larrai;* dans le *Journal* de Dangeau on lit : « marquis de Larray ») avec quelques troupes françoises, qui les repoussèrent jusque dans des vallons, où ils les tenoient enfermés. » Voyez le *Journal* de Dangeau, tome, II, p. 467.

moi, je crois qu'ils n'ont pas voulu se commettre contre M. de Coetlogon, aux soins duquel on attribue le retour du parlement et le présent que fait la ville de Rennes[3], quoiqu'il n'y fasse rien du tout; car les volontés vont toutes seules; mais comme il est gouverneur de Rennes, il a un air de s'empresser, et ils ont été embarrassés de me mander cette raison chagrinante pour eux. Mais pourquoi donc recommander mon fils à M. de Lavardin? c'est à quoi je ne comprends rien, et à quoi je ne veux plus penser, sans pouvoir croire néanmoins qu'ils ne m'aiment plus : il y a de la timidité plus que de l'indifférence, et je vois que cette bonne duchesse est battue des furies[4]. Ne vous ai-je pas dit que son mari m'avoit écrit de Toulon? Je lui ferai réponse à Rome, quand je verrai encore un peu plus clair à ce que j'aurai à lui mander; mais je ne veux point du tout me plaindre d'eux : ce seroit un mauvais personnage; tout est brouillé et caché sous le voyage de Rome : nous ne sentons aucune sorte d'humiliation à l'égard du public, et mon cœur les justifie, ne pouvant pas douter qu'ils ne nous aimassent mieux que M. de Coetlogon.

1689

Nous avons ici un abbé de Francheville, qui a bien de l'esprit, agréable, naturel, savant sans orgueil. Montreuil[5] le connoît. Il a passé sa vie à Paris, il vous a vue deux fois, vous êtes demeurée dans son cerveau comme une divinité : il est grand cartésien; c'est le maître de Mlle Descartes; elle lui a montré votre lettre, il l'a admirée et votre esprit tout lumineux; le sien me plaît et me divertit infiniment : il y a longtemps que je ne m'étois

3. Voyez la lettre du 14 septembre précédent, p 204.

4. Tourmentée des remords que lui donne sa conduite envers nous? Voyez plus bas la lettre 1275, dernier alinéa.

5. Montreuil était secrétaire de l'archevêque d'Aix. Voyez tome I, p. 355, note 1.

1689 trouvée en si bonne compagnie. Il appelle mon fils *nate dea*[6], et il me trouve aussi une espèce de divinité, non de *la plebe degli Dei*[7] : pour moi, je ne me crois qu'une divinité de campagne; mais voulant rassurer M. de Grignan, qui peut craindre que je ne l'épouse, je l'avertis qu'une autre veuve, jeune, riche, d'un bon nom, l'a épousé depuis deux ans, touchée de son esprit et de son mérite, ayant refusé des présidents à mortier, c'est tout dire; et lui, après avoir été recherché de cette veuve comme il devoit la rechercher, a enfin cédé à l'âge de soixante ans, et a quitté son abbaye pour n'avoir plus d'autre emploi que d'être un philosophe chrétien et cartésien, et le plus honnête homme de cette province. Il est toujours à son château, et sa femme jeune et bien faite ne croit rien de bon que d'y être avec lui. Il est venu voir mon fils et moi; et si nous sommes fort aises de causer avec lui, nous croyons qu'il est ravi de causer avec nous. Cet homme ne vous déplairoit pas; il s'appelle présentement M. de Guébriac; il est venu de quatorze lieues d'ici nous faire une visite. L'idée qu'il a de vous me fait plaisir : je ne pourrois guère m'accommoder d'un mérite qui n'auroit aucune connoissance du vôtre.

Ma chère Pauline, j'ai été ravie de revoir de votre écriture; je craignois que vous ne m'eussiez oubliée dans votre prospérité : c'en est une si grande pour vous que d'être bien avec votre chère maman, et d'en être devenue digne, qu'une petite tête comme la vôtre en pourroit fort bien tourner. Je vous conseille de continuer l'exercice de toutes vos petites perfections, qui vous con-

6. « Fils d'une déesse. » Expression empruntée de Virgile, *Énéide*, livre I, vers 582, et ailleurs.

7. « Et qui n'est pas de la plèbe des Dieux : » voyez le prologue de l'*Aminta* du Tasse, vers 4.

serveront l'amitié de votre maman, et en chemin faisant l'estime de tout le monde. 1689

En vérité, ma fille, je suis fort aise que, pour votre amusement et pour l'honneur de ma prophétie, Pauline soit devenue aimable et douce, et comme vous la souhaitiez.

Je ne comprends pas que Mlle le Camus puisse être moins bonne à épouser parce que son oncle ne va point à Rome : quelle vision ! l'a-t-on regardée comme nièce d'un ministre d'État? Il n'est qu'un cardinal d'un grand mérite, et un saint : il n'y a rien de changé à tout cela.

1221. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 2e octobre.

Il[1] y aura demain un an que je ne vous ai vue, que je ne vous ai embrassée, que je ne vous ai entendue parler, et que je vous quittai à Charenton. Mon Dieu ! que ce jour est présent à ma mémoire ! et que je souhaite en retrouver un autre qui soit marqué par vous revoir, par vous embrasser, par m'attacher à vous pour jamais ! Que ne puis-je ainsi finir ma vie avec la personne qui l'a occupée tout entière ! voilà ce que je sens, et ce que je vous dis, ma chère enfant, sans le vouloir, et en solennisant ce bout de l'an de notre séparation.

Je veux vous dire, après cela, que votre dernière lettre est d'une gaieté, d'une vivacité, d'un *currente calamo*[2]

Lettre 1221 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Ce premier alinéa ne se lit pas ailleurs que dans l'édition de 1754.

2. D'une *plume courante*. — Dans l'édition de 1737 la lettre commence ainsi : « Votre dernière lettre, ma fille, est d'une gaieté, etc. »

1689 qui m'a charmée, parce qu'il est impossible de penser et d'écrire si plaisamment sans être gaie et en parfaite santé. Parlons d'abord de Monsieur le chevalier : je trouve son état très-différent de celui où je l'ai vu : comment, ma fille, je pourrois entendre frapper le pied droit ! car pour le gauche, nous trouvions qu'il faisoit souvent l'entendu et le glorieux, quoiqu'il fût assez humilié par la contenance de l'autre, qui nous donnoit autant de chagrin qu'à lui. En vérité, c'est un vrai miracle de le voir redresser [3], car il s'en alloit dans cet air de M. de la Rochefoucauld, qui faisoit pleurer ; et tout ce changement par trois quarts d'heure de bain dans cette eau salutaire, en trois jours [4] : le Mont-d'Or, ni Baréges, n'en savent pas tant. En trois jours on est donc quitte de ce remède [5]. Assurez bien Monsieur le chevalier de la joie sincère que j'ai du soulagement qu'il a trouvé dans l'usage de ces eaux admirables, en attendant que nous disions *guérison* [6]. Vous louez beaucoup les soins de Monsieur de Carcassonne, en les comparant à ceux que vous auriez de moi ; j'en puis juger, il n'y en a jamais eu de si tendres et de si consolants [7].

Monsieur le chevalier trouva donc Mme de Ganges [8] bien changée, cela est fort plaisant : elle avoit grand tort en effet de ne pas ressembler à l'idée qu'il s'en

3. « De voir ce pied-là redressé. » (*Édition de* 1754.)

4. « S'est fait en trois jours. » (*Ibidem.*)

5. « On est donc quitte en trois jours de ce remède. » (*Ibidem.*)

6. Ce dernier membre de phrase : « en attendant, etc., » n'est pas dans l'édition de 1737.

7. « Ni de si consolants. » (*Édition de* 1754.) — La lettre commence dans notre manuscrit avec l'alinéa suivant.

8. « Belle-sœur, dit Saint-Simon, de celle dont la vertu et l'horrible catastrophe a fait tant de bruit. » Voyez les *Mémoires*, tome IV, p. 136 et 137. Voyez aussi la note 9 de la lettre du 24 juillet précédent, p. 132.

étoit faite. Pour moi, je l'ai vue assez faite sur ce beau moule, mais cent lieues au-dessous de la perfection; car après le visage, tant de choses lui manquoient, de l'air, et de la grâce, et de ce qui fait valoir la beauté, que cette ressemblance devenoit à rien [9]. Si j'avois su qu'elle eût été femme de mon Ganges que j'ai tant vu, il me semble que je l'aurois regardée tout d'une autre façon, et que j'aurois dit mille choses [10]; mais cela est fait. 1689

Parlons de votre Mme de Montbrun : bon Dieu! avec quelle rapidité vous nous dépeignez cette femme! Votre frère en est ravi, mais il ne vous le dira pas; il vous embrasse [11]: il est avec son honnête homme d'ami; et c'est moi qui vous remercie d'avoir pris la peine de tout quitter pour venir impétueusement me redonner cette personne. Le plaisant caractère! toute pleine de sa bonne maison qu'elle prend depuis le déluge, dont on voit [12] qu'elle est uniquement occupée : M. de Sottenville en grand volume; tous ces parents Guelphes et Gibelins, amis et ennemis, dont vous faites une page la plus folle et la plus plaisante du monde; ces rêveries d'appeler le marquis d'Uxelles les ennemis; elle croit parler des Al-

9. « Pour moi, je l'ai vue assez tournée sur ce beau moule, mais cent mille lieues au-dessous; car après le visage, tant de choses manquent, et de l'air, et de la grâce, et de ce qui fait valoir la beauté, que cette ressemblance devient à rien. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Dans notre manuscrit, les mots *sur ce beau moule*, et plus loin *que cette ressemblance*, ont été sautés par le copiste.

10. Les mots : « et que j'aurois dit mille choses, » ne sont que dans notre manuscrit.

11. « Il vous embrasse seulement. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Le membre de phrase suivant : « il est avec son honnête homme d'ami, » n'est pas dans l'impression de 1737.

12. « Et dont on voit, etc. » (*Édition de* 1754.) — Les mots : « M. de Sottenville en grand volume, » manquent dans les deux éditions de Perrin, qui donnent immédiatement après : « *ses* parents, » et deux lignes plus bas : « *ses* rêveries. »

1689 lemands; et toutes ces couronnes dont elle s'entoure et s'enveloppe; cette négligence en jouant à la bassette, et justement l'air qu'il faut avoir; mais son étonnement[13] en voyant votre teint naturel[14] : elle vous trouve bien négligée de laisser voir la couleur des petites veines et de la chair qui le composent[15]; elle trouve bien plus aimable son visage habillé, et vous trouve, comme vous dites, toute négligée et toute déshabillée, parce que vous montrez le visage que Dieu vous a donné. Je ne m'étonne pas si avec de telles précautions on ne voit pas qu'elle a eu la vérole[16] : ha! la belle parole! c'est cette expression qui n'est point du tout fardée. MM. de Grignan[17] sont bien habiles d'avoir trouvé ce teint tout naturel[18] : voilà comme sont les hommes; ils ne savent ce qu'ils voient, ni ce qu'ils disent; j'en ai vu admirer des beautés bien peu admirables[19].

Vous[20] avez fait un joli voyage au Saint-Esprit; vous avez vu M. de Bâville[21], la terreur du Languedoc; vous

13. « Dont elle s'entoure et s'enveloppe; son étonnement, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

14. « A la vue de votre teint naturel. » (*Édition de* 1754.)

15. « Elle vous trouve bien négligée, ma fille, de laisser voir la couleur des petites veines et la chair qui composent le vrai teint. » (*Édition de* 1737.) — « Elle vous trouve bien négligée de laisser voir la couleur des petites veines et de la chair. » (*Édition de* 1754.)

16. On disait au dix-septième siècle *la vérole* ou *la petite vérole*, dans le même sens. Voyez les *Dictionnaires* de Nicot (1606), de Furetière (1690), et celui de l'Académie de 1694.

17. « Elle trouve bien plus honnête d'habiller son visage; et parce que vous montrez celui que Dieu vous a donné, vous lui paroissez toute négligée et toute déshabillée. MM. de Grignan, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

18. « D'avoir trouvé son teint tout naturel. » (*Ibidem.*)

19. « Ils ne savent ni ce qu'ils voient ni ce qu'ils disent; j'en ai vu qui admiroient des beautés bien peu admirables. » (*Édition de* 1754.) — La lettre se termine ici dans notre manuscrit.

20. Dans l'édition de 1737, cet alinéa est placé après le suivant.

21. Voyez tome III, p. 9, note 16. — Dans l'édition de 1737 :

y avez vu encore M. de Broglio[22]. Je crois notre Revel le *César*, et Broglio le *Laridon négligé*[23]. Ils n'ont pas toujours été bien ensemble. Monsieur le chevalier ne les a-t-il pas vus tous deux dans les chaînes de Mlle du Bouchet? Broglio étoit un si furieux amant, qu'il fut une des raisons qui la jetèrent aux Carmélites. 1689

Au reste, ma belle, nous ne sommes plus fâchés contre nos bons gouverneurs ; j'en suis ravie ; j'étois au désespoir qu'ils eussent tort. Il est certain, du consentement de tous nos amis[24], que ce duc ne put pas dire un seul mot au Roi, ni de Bretagne, ni de députation, qui n'eût été mal placé : Rome occupoit tout. Il parla à M. de Lavardin, il a écrit au maréchal d'Estrées ; Mme de Chaulnes a dit à M. de Croissi tout ce qui se peut dire, et rien n'est plus aisé à comprendre que l'envie qu'ils avoient l'un et l'autre de réussir ; mais nous n'y pensons plus ; et si par hasard la chose revenoit à nous, elle nous paroîtroit miraculeuse. Ce[25] n'est pas le plus grand mal que me cause la mort du pape : je suis véritablement affligée, quand je pense à la perte que vous allez faire par cette mort.

Je vous remercie, ma fille, de me mettre si joliment de votre société en me disant ce qui s'y passe : rien ne m'est si cher que ce qui vient de vous et de votre famille. Je vous recommande votre belle santé, et de conserver votre jeunesse, et pour cause. Je suis fort aise de la goutte de M. de Grignan, j'en ris avec vous[26] : voilà une belle con-

« Vous y avez vu M. de Bâville et M. de B.. Je crois notre R.. le *César*, et B.. le *Laridon négligé*. »

22. Frère aîné du comte de Revel. Voyez tome VIII, p. 332, note 17.

23. Voyez la fable xxiv du livre VIII de la Fontaine. Nous avons déjà vu tome VI, p. 30, une allusion à cette fable.

24. « Et tous nos amis en conviennent. » (*Édition de* 1754.)

25. Cette phrase manque dans l'impression de 1737.

26. « Je ris avec vous de la goutte de M. de Grignan. » (*Édition de* 1754.)

1689 solation pour un pauvre homme qui crie; mais tout est moins mauvais que de méchantes entrailles [27]. Dieu vous conserve tous! mes compliments, mes amitiés, mes caresses où elles doivent être; et vous, ma chère enfant, vous savez votre part : c'est moi tout entière.

1222. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 5e octobre.

Je ne m'étois jamais avisée, ma fille, d'accuser certains fers qu'on met à la coiffure, de la longueur du visage; cet avis sera fort bon à donner à de certaines personnes que nous connoissons. J'avois ouï dire que c'étoit signe de bonne amitié; mais non, c'est que deux petits fers s'enfoncent dans les temples [1], empêchent la circulation, font des abcès : les unes en meurent; les plus heureuses n'en ont que le visage allongé d'une aune, pâles comme des mortes; mais la jeunesse, qui revient de loin, se remet avec le temps. Je mettrois bien volontiers ce conte avec de certains que me faisoit autrefois la bonne princesse de Tarente : enfin il est bon de tout savoir.

Je ne doute pas que M. de la Garde, qui n'a jamais refusé de remède, ne se serve de celui de cette Madame dont vous me parlez. Vous le verrez la tête en bas, les pieds en haut, *tourner une affaire* [2] comme celle-là ; je

27. Voyez la lettre du 14 septembre précédent, p. 203.

Lettre 1222. — 1. *Les tempes.* Telle est l'orthographe des deux éditions de Perrin. — Le *Dictionnaire* de Nicot (1606) donne *temples* et *tempes;* celui de l'Académie de 1694 a aussi les deux formes, il renvoie de *tempe* à *temple;* celui de Furetière (1690) n'en donne qu'une : *temple.*

2. On a déjà observé que c'étoit une expression familière à M. de la Garde. (*Note de Perrin,* 1754.) Voyez tome VI, p. 386, note 1.

crois en effet que si on étoit longtemps dans ce régime, on n'auroit plus mal aux yeux; je n'ai rien à opposer au récit de cette visite. 1689

Nous avons eu un fort honnête homme, bien du bon esprit, du plus commode, du plus aisé, du plus savant, du plus tout ce qu'on veut, capable et digne de toutes sortes de conversations : il a été ici huit jours; un de ses beaux-frères, l'abbé de Marbeuf[3], qui ne gâte rien, un autre beau-frère du beau comte de Lis, qui gâteroit tout s'il parloit : c'est un misanthrope intérieur, car son chagrin ne sort point; il est fort bien fait, et chante comme Beaumaviel, à s'y méprendre. Ce fut, ma chère enfant, la plus simple et la plus plate chose du monde quand notre honnête homme fut parti : nous avons renouvelé la vérité que nous sentîmes en ce pays avec vous sur la bonne et la mauvaise compagnie[4]; nous trouvâmes que la mauvaise étoit incomparablement plus souhaitable : elle fait respirer agréablement, elle rend heureux ceux qu'elle laisse; et les gens qui plaisent vous laissent comme tombés des nues : on ne sait plus comment reprendre le train de la journée[5]; enfin c'est un grand malheur que d'avoir des gens raisonnables; mais ce malheur n'arrive pas souvent.

Vous[6] me demandez des nouvelles de notre députation : nous ne voulons plus y songer. Mme de Chaulnes a parlé deux fois très-bien à M. de Croissi. L'abbé Têtu est poussé par Mme de la Fayette pour faire souvenir le

3. « Un de ses beaux-frères y est venu, l'abbé de Marbeuf, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. Voyez la lettre du 28 juin 1671, tome II, p. 258. — Dans l'édition de 1754 : « Quand notre honnête homme fut parti, ce fut la plus simple et la plus plate chose du monde : nous renouvelâmes la vérité que nous avions sentie en ce pays, etc. »

5. « De sa journée. » (*Édition de* 1754.)

6. Cet alinéa tout entier manque dans l'impression de 1737.

1689 ministre, et repasse si bien sur tout ce qu'a dit Mme de Chaulnes, qu'on peut tout espérer de sa chaleur et des bons tons qu'il a pour ce qu'il entreprend. Mme de Chaulnes lui a laissé le soin de cette affaire, car elle n'est pas toujours à Versailles. Mme de la Fayette fait des merveilles; M. le duc de Chaulnes a écrit au maréchal d'Estrées, qui ne demande pas mieux qu'à nous faire plaisir : voilà où nous en sommes. Pour moi, je crois que M. de Coetlogon l'emportera par les raisons que je vous dis l'autre jour [7]. Il y a encore M. de Lannion [8] et M. de Château-Regnault [9]. Nous regardons tout ce dénouement d'un œil et d'un cœur tranquille. Je vous remercie d'avoir empêché Monsieur le chevalier d'écrire à M. de Cavoie [10] pour cette affaire : cela seroit mal.

Mon fils a ri à pâmer de votre Madame. Il y a un certain visage long à Rennes [11]; il veut savoir d'où cela lui vient, il est allé à Rennes voir le maréchal d'Estrées. Vous demandez, ma fille, ce que nous avons fait de vos trente vaisseaux : hélas! ce qu'on en fait toujours. On fut ravi de les recevoir à Brest; c'étoit la plus grande affaire du monde : ils sont tous sortis ensemble, ils ont croisé jusques à l'île d'Ouessant, et puis sont revenus à Belle-Isle, et puis à Brest, et voilà tout [12]. Vous voyez bien que cette personne qui dit qu'il n'y a jamais rien eu de dé-

7. Voyez la lettre du 28 septembre précédent, p. 232 et 233.

8. Voyez tome II, p. 338, note 2.

9. Peut-être l'aîné des neveux du maréchal, Albert-François Rousselet, marquis de Château-Regnault, colonel du régiment de Cambresis et inspecteur général de l'infanterie en Provence, mort sans alliance à Casal au mois de septembre 1693.

10. Beau-frère de M. de Coetlogon. (*Note de Perrin.*

11. « Il a ouï parler d'un certain visage long à Rennes. » (*Édition de* 1754.)

12. « Après quoi ils sont revenus à Belle-Isle, puis à Brest, et voilà tout. » (*Ibidem.*)

cidé sur la mer depuis la bataille d'Actium[13], a tout à fait raison. Mme de Lamoignon étoit accouchée à Bâville d'un fils[14]; comme on l'envoyoit à Paris, le cocher qui le menoit a versé sur ce grand chemin, et ce pauvre enfant en est mort; que dites-vous d'avoir ou de n'avoir pas un bon cocher? Je suis fort aise comme vous de la diversion[15] que la goutte fait aux entrailles de M. de Grignan : Dieu conserve le dedans de cette place, et empêche les dehors d'être si terriblement insultés! car tout ce qui s'appelle douleur est bien rude à souffrir : Monsieur le chevalier ne m'en dédira pas. Mandez-moi toujours comme il se porte de son Balaruc, et quand vos états de Languedoc commenceront; les nôtres commenceront le 20e de ce mois à Rennes. Adieu, chère et très-aimable enfant : ah! que de tout mon cœur j'irois bien me promener avec vous tous sur cette belle terrasse[16]!

1689

1223. — DE MADAME DE LA FAYETTE A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Paris, le 8e octobre.

Mon style sera laconique : je n'ai point de tête, j'ai eu la fièvre : j'ai chargé M. du Bois de vous le mander.

Votre affaire est manquée et sans remède; l'on y a fait des merveilles de toutes parts; je doute que M. de Chaulnes en personne l'eût pu faire. Le Roi n'a témoigné nulle répugnance pour M. de Sévigné; mais il étoit en-

13. Voyez la lettre du 31 août précédent, p. 186. — La phrase suivante : « Mme de Lamoignon, etc., » manque dans l'édition de 1737.

14. Charles-François, né le 25 septembre 1689, mort le lendemain.

15. « Vous avez raison d'être bien aise de la diversion, etc. » (*Édition de* 1754.)

16. « Sur votre belle terrasse. » (*Édition de* 1737.)

1689 gagé il y a longtemps, et il l'a dit à tous ceux qui pensoient à la députation : il faut laisser nos espérances jusqu'aux états prochains ; ce n'est pas de quoi il est question présentement. Il est question, ma belle, qu'il ne faut point que vous passiez l'hiver en Bretagne, à quelque prix que ce soit : vous êtes vieille, les Rochers sont pleins de bois, les catarrhes et les fluxions vous accableront ; vous vous ennuierez, votre esprit deviendra triste et baissera : tout cela est sûr, et les choses du monde ne sont rien en comparaison de tout ce que je vous dis. Ne me parlez point d'argent ni de dettes ; je vous ferme la bouche sur tout. M. de Sévigné vous donne son équipage ; vous venez à Malicorne, vous y trouvez les chevaux et la calèche de M. de Chaulnes : vous voilà à Paris ; vous allez descendre à l'hôtel de Chaulnes ; votre maison n'est pas prête, vous n'avez point de chevaux, c'est en attendant ; à votre loisir, vous vous remettez chez vous. Venons au fait : vous payez une pension à M. de Sévigné, vous avez ici un ménage : mettez le tout ensemble, cela fait de l'argent ; car votre louage de maison va toujours ; vous direz : « Mais je dois, et je payerai avec le temps. » Comptez que vous trouvez ici mille écus dont vous payez ce qui vous presse ; qu'on vous les prête sans intérêt, et que vous les rembourserez petit à petit comme vous voudrez. Ne demandez point d'où ils viennent, ni de qui c'est[1] : on ne vous le dira pas ; mais ce sont gens qui sont bien assurés qu'ils ne les perdront pas. Point de raisonnements là-dessus, point de paroles, ni de lettres perdues ; il faut venir : tout ce que vous m'écrirez,

Lettre 1223. — 1. C'était Mme de Chaulnes qui les voulait prêter à Mme de Sévigné. Voyez la lettre du 23 octobre suivant, p. 272. Néanmoins, à sa mort, Mme de Sévigné devait dix mille francs aux héritiers de Mme de la Fayette. Voyez la lettre de Charles de Sévigné à Mme de Grignan du 27 septembre 1696.

je ne le lirai seulement pas; et en un mot, ma belle, il faut, ou venir, ou renoncer à mon amitié, à celle de Mme de Chaulnes et à celle de Mme de Lavardin : nous ne voulons point d'une amie qui veut vieillir et mourir par sa faute; il y a de la misère et de la pauvreté à votre conduite : il faut venir dès qu'il fera beau. 1689

1224. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 9e octobre.

POINT[1] de vos lettres, ma fille : je suis toute triste quand ce plaisir me manque; j'en aurai demain deux à la fois; il faut que je m'accoutume à ce chagrin, puisque la plainte est inutile. Je suis seule ici : mon fils est à Rennes, pour voir le maréchal d'Estrées; ma belle-fille, pour voir sa mère. J'aurai demain une femme de Vitré que j'aime assez; vous l'avez vue une fois à Paris; elle est très-raisonnable; ainsi je ne serai pas tout à fait seule. M. de Pommereuil a donné au maréchal d'Estrées la lettre de M. le duc de Chaulnes. Mme de Chaulnes a parlé deux fois tout de son mieux à M. de Croissi; l'abbé Têtu fait valoir les paroles et le souvenir de cette duchesse auprès du ministre[2] : après cela, ma fille, si nous n'avons notre députation[3], je dirai que c'est que M. de Chaulnes est à Rome; que M. de Lavardin n'a point tenu les états; que

LETTRE 1224. — 1. Cette première phrase manque tout entière dans l'édition de 1737.

2. Ce membre de phrase : « l'abbé Têtu, etc., » manque encore dans l'édition de 1737.

3. « Si après cela nous n'avons notre députation. » (*Édition de 1754.*)

1689 M. de Château-Regnault, M. de Coetlogon, dans le service, ont été préférés; enfin, que Dieu n'a pas voulu, car nous avons fait de notre côté au delà de ce que nous pouvions[4]; et je ne m'amuserai point à haïr des gens que je suis assurée qui en sont aussi fâchés que moi : voilà un chapitre fini.

Que dites-vous de M. de Seignelai, ministre d'État à trente-six ans[5]? Mme de Lavardin me mande des merveilles de Mme de Mouci et de son frère[6], qui a défendu à son secrétaire, d'un ton à être obéi, de prendre quoi que ce soit au monde, ni directement, ni indirectement; et pour l'y disposer plus agréablement, il lui a donné d'entrée de jeu deux mille écus comptant[7], et a augmenté ses appointements, qui étoient de huit cents francs, d'une fois autant; et à ses autres domestiques à proportion, pour les mettre à couvert de toutes sortes de tentations[8]. Vous m'avouerez, ma fille, que voilà un beau et noble changement, et dont une belle âme, comme celle de ce magistrat, est bien flattée. Mme de Mouci, sa digne sœur, voyant sa dépense et sa table augmentées, lui donna l'autre jour pour douze mille francs de vaisselle d'argent toute neuve, et ne veut pas que son frère la remercie, parce qu'elle dit qu'elle n'en a que faire, et que ce n'est rien du tout. Franchement, ma fille, voilà ce que j'envie, voilà ce qui me touche jusqu'au cœur, de voir des âmes de cette trempe; c'est faire un bon usage des ri-

4. « Au delà de toutes nos petites forces. » *Édition de* 1754.)

5. Il avait trente-huit ans quand il fut déclaré ministre d'État, le 4 octobre 1689. Voyez la *Gazette* du 8.

6. Achille de Harlay, qui venait d'être nommé premier président. Voyez p. 226, note 28, et la *Gazette* du 24 septembre.

7. « Il lui a donné, en entrant, deux mille écus comptant. » (*Édition de* 1737.)

8. « Il a traité ses autres domestiques à proportion, afin de les mettre à couvert de toute sorte de tentations. » (*Édition de* 1754.)

chesses, c'est mettre la vertu au premier rang : j'ai cru 1689
que vous seriez bien aise de savoir ce détail d'une famille que vous aimez. Je mandois aussi à Mme de Mouci qu'il falloit écrire au Roi, au parlement, à la France, à tous les plaideurs, pour se réjouir de voir un tel homme dans une telle place. Je suis assurée que ma lettre ne lui a pas déplu ; mais on voit clairement qu'elle n'y veut pas répondre, et qu'elle ne se permet pas le moindre badinage : Dieu la bénisse et la conduise! puisqu'elle veut être en paradis dès ce monde, elle n'est plus d'avec nous, elle est bienheureuse.

On me mande que le marquis d'Uxelles a été fort bien reçu à la cour[9], que cette cour est à Fontainebleau, et que M. le duc de Bourgogne et son gouverneur[10] ont la fièvre tierce : vous savez tout cela, ma chère Comtesse. Si j'avois reçu votre lettre, j'y répondrois, et ne m'amuserois pas ainsi à battre ridiculement la campagne. S'il m'étoit venu une Mme de Montbrun[11], je vous ferois des volumes infinis ; mais tout est si uni ici, que la matière manque. Je crois que les états ne commenceront que le 25e à Rennes[12]. Je ne sais pas encore précisément le temps que le parlement y reviendra[13]. On a fait des créations

9. A Paris on fit des chansons sur le marquis d'Uxelles ; mais il fut bien reçu à la cour. Il se rendit à Meudon le 28 septembre, chez Louvois, et il eut ordre d'aller à Marly le lendemain. Voici ce qu'en dit Dangeau, au 29 septembre : « M. le marquis d'Uxelles est venu à Marly ; le Roi l'a fait entrer chez Mme de Maintenon, où il lui a fait rendre compte du siége de Mayence ; il paroît que le Roi est content du compte qu'il lui a rendu. » Le Roi savait que ce n'était pas la faute du marquis si Mayence avait manqué de munitions. (*Note de l'édition de* 1818.)

10. Le duc de Beauvilliers.

11. Voyez la lettre du 2 octobre précédent, p. 237 et 238.

12. « .... ne seront que le 25e à Rennes. » (*Édition de* 1754.)

13. « Je ne sais pas encore en quel temps le parlement y reviendra. » (*Édition de* 1737.)

1689 d'un président et de quatre conseillers ; on attend peut-être que ces charges soient remplies. M. le Bailleul a remis sa charge à son fils ; M. de Mesmes exerce la sienne[14] : me revoilà dans la *Gazette*. Parlons de Grignan : comment se porte ce pauvre Comte ? où sont les ennemis ? est-ce au corps ou aux dehors de la place[15] ? Il faut qu'il souffre que nous lui souhaitions des douleurs à son bras, pour sauver ses entrailles ; mais nous voudrions bien que toute la place fût en bon état. Monsieur le chevalier retournera-t-il à Balaruc ? ce seroit une bonne provision pour cet hiver. Où est Monsieur de Carcassonne ? M. de la Garde a-t-il la tête en bas, les pieds en haut[16] ? Pauline est-elle née coiffée, ou si ce n'est que quelquefois ? et vous, ma chère Comtesse, êtes-vous belle, c'est-à-dire vous portez-vous bien ? Je pense sans cesse à Grignan, à vous tous, à vos terrasses, à votre belle et triomphante vue[17] : je sors de mes bois pour me promener avec vous ; mais dans ce grand nombre de pensées, j'en trouve qui me font crier ; car comment s'imaginer qu'on ne travaille à Rome que pour vous ôter ce beau Comtat ? Ma fille, *ne parlons point de cela*[18]. Embrassez-moi, et croyez

14. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 2 octobre 1689 : « Le président de Mesmes fut reçu, ces jours passés, à la chambre des vacations (voyez la *Gazette* du 1er octobre).... On croit aussi que le président le Bailleul se défera entre les mains de M. de Château-Gonthier, son fils.... Il y a déjà longtemps (*depuis* 1685) que M. de Château-Gonthier a la survivance de son père. » Et au 4 octobre : « M. le président le Bailleul s'est démis de sa charge entre les mains de son fils. » — Voyez tome VIII, p. 244, note 8.

15. « Est-ce au dedans ou au dehors de la place ? » (*Édition de* 1754.) — Voyez les lettres du 2 et du 5 octobre précédents, p. 239, 240 et 243.

16. Voyez la lettre du 5 octobre précédent, p. 240.

17. « A votre belle vue. » (*Édition de* 1737.)

18. « .... ce beau Comtat ? ah ! *ne parlons point de cela.* » (*Édition de* 1754.)

que je suis toute à vous, et songez qu'il y a un an[19], un an tout entier, que je ne vous ai ni vue ni rencontrée. 1689

1225. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 12e octobre.

Les voilà toutes deux[1]; mais, mon Dieu! que la première m'auroit donné de violentes inquiétudes, si je l'avois reçue sans la seconde, où il paroît que la fièvre de ce pauvre chevalier s'est relâchée, et lui a donné un jour de repos! Cela ôte l'horreur d'une fièvre continue avec ses redoublements[2], et des suffocations, et des rêveries, et des assoupissements, qui composent une terrible maladie. Quel sang! quel tempérament! quelle cruelle humeur de goutte s'est jetée dans tout cela! Quelle pitié que ce sang si bouillant, qui fait de si belles choses, en fasse aussi de si mauvaises[3], et rende inutiles les autres! Me voilà encore bien plus avec vous à Grignan, quoique j'y fusse beaucoup, par ce redoublement d'intérêt que je prends à cette maladie[4]. Voilà une grande tristesse pour vous tous, et pour vous particulièrement, dont le bon cœur vous rend la garde de tous ceux que vous aimez[5]. On est exposé, quand on est loin, à écrire d'étranges sot-

19. « Embrassez-moi, aimez-moi, et croyez que je suis tout à vous, et qu'il y a un an, etc. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1225. — 1. « Je reçois deux de vos lettres, ma chère enfant. » (*Édition de* 1737.)

2. « Avec des redoublements. » (*Édition de* 1754.)

3. « En fasse quelquefois de si mauvaises. » (*Ibidem.*)

4. « Par le redoublement d'intérêt que j'y prends depuis cette maladie. » (*Ibidem.*)

5. Dans l'édition de 1754, cette phrase vient avant la précédente, et commence ainsi : « Enfin voilà, etc. »

1689 tises; elles le deviennent en arrivant mal à propos : on est triste, on est occupée[6], on est en peine; une lettre de Bretagne se présente, toute libre, toute gaillarde, chargée de mille détails inutiles; j'en suis honteuse, ma fille : ce sont[7] les contre-temps de l'éloignement.

Je vous ai mandé comme je ne suis plus du tout fâchée contre M. et Mme de Chaulnes[8]. Il est certain, et mes amies[9] me l'ont mandé, qu'il ne pouvoit parler des affaires de Bretagne, sans prendre fort mal son temps. Il parla à M. de Lavardin, il crut qu'il auroit la même envie que lui de servir mon fils[10], et cela étoit vrai. Il a depuis écrit à M. le maréchal d'Estrées, et cette lettre feroit son effet, si le Roi n'avoit dit tout haut à tous les prétendants à cette députation, qu'il y avoit longtemps qu'il étoit engagé : Mme de la Fayette me le mande, sans me dire à qui; on le saura bientôt. Elle[11] m'ajoute que M. de Croissi a nommé mon fils au Roi, qui ne marqua nulle répugnance à cette proposition; mais que le même jour Sa Majesté se déclara; et voilà ce qu'attendoit le maréchal, qui se soucie fort peu que le gouverneur de Bretagne perde ce beau droit, pourvu qu'il fasse sa cour. Mme de la Fayette lui a rendu tous ses engagements, et l'affaire finit ainsi. Mon fils est à Rennes, agréable au maréchal, qu'il connoît fort; il l'a vu cent fois[12] chez la marquise d'Uxelles, contestant hardiment Rouville; il

6. Les mots: « on est occupée, » ne sont pas dans l'édition de 1737.

7. « J'en suis honteuse; mais, je vous l'ai dit cent fois, ce sont, etc. » (*Édition de* 1754.)

8. Voyez la lettre du 2 octobre précédent, p. 239.

9. « Mes amis. » (*Édition de* 1737.)

10. « Il recommanda mon fils à M. de Lavardin, croyant qu'il auroit la même envie que lui de nous servir. » (*Edition de* 1754.)

11. Cette phrase et la suivante manquent dans l'édition de 1737, qui reprend : « Mon fils est cependant à Rennes, etc. »

12. « .... qu'il connoît fort, et qu'il a vu cent fois, etc. » (*Édition de* 1754.) — Pour Rouville, voyez tome II, p. 415, note 4.

joue tous les soirs avec lui au trictrac. Il attend M. de la Trémouille, afin de rendre tous ses devoirs, et puis revenir ici avec sa femme : c'est le plus honnête parti qu'il puisse prendre. Je suis encore seule, je ne m'en trouve point mal; j'aurai demain cette femme de Vitré; elle avoit des affaires. 1689

Il faut que je vous conte que Mme de la Fayette m'écrit, du ton d'un arrêt du conseil d'en haut, de sa part premièrement, puis de celle de Mme de Chaulnes et de Mme de Lavardin, me menaçant de ne me plus aimer, si je refuse de retourner tout à l'heure à Paris[13]; que je serai malade ici[14], que je mourrai, que mon esprit baissera, qu'enfin, point de raisonnement, il faut venir, elle ne lira seulement point mes méchantes raisons[15]. Ma fille, cela est d'une vivacité et d'une amitié qui m'a fait plaisir, et puis elle continue; voici les moyens[16] : j'irai à Malicorne avec l'équipage de mon fils; Mme de Chaulnes y fait trouver celui de M. le duc de Chaulnes; j'arriverai à Paris, je serai logée chez cette duchesse; je n'achèterai des chevaux que ce printemps[17]; et voici le beau : je trouverai mille écus chez moi de quelqu'un qui n'en a que faire, qui me les prête sans intérêt, qui ne me pressera point de les rendre; et que je parte *tout à l'heure*. Cette lettre est longue[18] au sortir d'un accès de fièvre;

13. Voyez la lettre de Mme de la Fayette, ci-dessus, p. 244.

14. « .... à Paris, et me disant que je serai malade ici, etc. » (*Édition de* 1754.)

15. « .... il faut venir, et qu'elle ne lira seulement pas mes méchantes raisons. » (*Ibidem.*)

16. « .... qui m'a fait plaisir. Voici les moyens qu'elle me propose. » (*Ibidem.*)

17. « .... celui de M. le duc de Chaulnes; je logerai chez elle à Paris, je n'achèterai deux chevaux que ce printemps, etc. » (*Ibidem.*)

18. Les lettres de Mme de la Fayette étaient toujours fort courtes. Voyez celle du 30 juin 1673, tome III, p. 208. — Ce membre de

1689 j'y réponds aussi avec reconnoissance, mais en badinant, l'assurant que je ne m'ennuierai que médiocrement avec mon fils, sa femme, des livres, et l'espérance de retourner[19] cet été à Paris, sans être logée hors de chez moi, sans avoir besoin d'équipage, parce que j'en aurai un, et sans devoir mille écus à un généreux ami, dont la belle âme et le beau procédé me presseroient plus que tous les sergents du monde; qu'au reste je lui donne ma parole de n'être point malade, de ne point vieillir, de ne point radoter, et qu'elle m'aimera toujours, malgré sa menace : voilà comme j'ai répondu à ces trois bonnes amies. Je vous montrerai quelque jour cette lettre, elle vous fera plaisir. Mon Dieu[20] ! la belle proposition de n'être plus chez moi, d'être dépendante, de n'avoir point d'équipage, et de devoir mille écus! En vérité, ma chère enfant, j'aime bien mieux sans comparaison être ici : l'horreur de l'hiver à la campagne n'est que de loin; de près ce n'est plus de même. Mandez-moi si vous ne m'approuvez pas : si vous étiez à Paris, ah ! c'est[21] une raison étranglante; mais vous n'y êtes pas. J'ai pris mon temps et mes mesures là-dessus; et si par miracle vous y voliez présentement comme un oiseau, je ne sais si ma raison ne prieroit point la vôtre, avec la permission de notre amitié, de me laisser achever cet hiver certains petits arrangements[22] qui feront le repos de ma vie. Je n'ai pu m'empêcher de vous conter cette bagatelle, espérant qu'elle n'arrivera point mal à propos, et que

phrase n'est pas dans l'édition de 1737, où on lit seulement : « Ainsi, ma fille, je réponds avec reconnoissance, etc. »

19. « De me mettre en état de retourner. » (*Édition de* 1754.)

20. « Je vous montrerai quelque jour cette lettre de Mme de la Fayette. Mon Dieu ! etc. » (*Ibidem.*)

21. « Ce seroit. » (*Ibidem.*)

22. « Certains petits payements. » (*Ibidem.*)

Monsieur le chevalier se portera aussi bien que je le souhaite. 1689

Vous[23] m'étonnez de me dire que M. de Chaulnes vous a paru tel que vous me le dépeignez. Je vous assure que pendant notre voyage il étoit d'aussi bonne compagnie qu'il est possible : je ne sais si c'étoit votre *génie* qui lui donnoit de la vivacité[24]; mais vous l'eussiez trouvé assurément comme je vous le dis; je ne le connois plus au portrait que vous m'en faites. Mon fils s'imaginoit que cette *ricaneuse*[25] l'avoit prié de ne point parler pour lui; mais il voit bien qu'il s'étoit trompé.

J'ai été surprise de votre songe : vous le croyez un mensonge, parce que vous avez vu qu'il n'y a pas un seul arbre devant cette porte; cela vous fait rire; il n'y a rien de si vrai : mon fils les fit tous, je dis tous, couper il y a deux ans[26]; il se pique de belle vue, tout comme vous l'avez songé, et à tel point, qu'il veut faire un mur d'appui dans son parterre, et mettre le jeu de paume en boulingrin, ne laisser que le chemin, et faire encore là un fossé et un petit mur. Il est vrai que s'il le fait[27], ce sera une très-agréable chose, et qui fera une beauté surprenante dans ce parterre, qui est tout fait sur le dessin de M. le Nôtre, et tout plein d'orangers dans cette place Coulanges[28]. Vous deviez avoir vu cet avenir dans votre

23. Cet alinéa manque dans l'édition de 1737.

24. Voyez les lettres des 2 et 17 août précédents, p. 144 et 165.

25. Mme du Bois de la Roche. Voyez ci-dessus, p. 219, la note 24 de la lettre du 21 septembre précédent.

26. « Parce que vous avez vu qu'il n'y avoit pas un seul arbre devant cette porte; mais vous rirez d'apprendre qu'il n'y a rien de si vrai : votre frère fit couper tous ces arbres, je dis tous, il y a deux ans. » (*Édition de* 1754.)

27. « Si cela s'exécute. » (*Ibidem.*)

28. Ces travaux furent exécutés, ils existent encore à peu près dans l'état où Mme de Sévigné les décrit ici. (*Note de l'édition de* 1818.)

1689 songe, puisque vous y avez vu le passé. Je garde vos lettres et votre songe à mon fils et à sa femme, qui seront ravis d'y voir vos aimables amitiés[29].

Je ne suis point du tout mal avec M. et Mme de Pontchartrain[30]; je les ai vus à Paris depuis que vous êtes partie. Je leur ai écrit à tous deux; le mari m'a déjà répondu et à mon fils, très-agréablement. Je n'ai rien du tout de marqué à leur égard; car ce n'est pas un crime d'être amie de nos gouverneurs. Je rends au double toutes les amitiés de mon cher Comte, je salue et honore le sage la Garde, je donne un baiser à Pauline, et mon cœur à ma chère bonne. Dieu guérisse Monsieur le chevalier, et que cette lettre vous trouve tous en joie et en santé! Dites-moi la chambre du chevalier, afin que j'y sois avec vous. L'abbé Bigorre me mande que M. de Niel[31] tomba, l'autre jour, dans la chambre du Roi; il

29. La lettre finit ici dans l'édition de 1737, où l'alinéa se termine ainsi : « qui seront ravis de voir les aimables amitiés que vous leur dites. »

30. Louis Phelipeaux, comte de Ponchartrain, intendant des finances, venait de succéder à le Pelletier, contrôleur général des finances, qui avait demandé la permission de se retirer. Voyez ci-dessus, p. 226, note 28, et la *Gazette* du 24 septembre. Pontchartrain avait été premier président au parlement de Bretagne. Voyez ci-dessus, p. 68, note 10.

31. Louis de Nyert ou de Niel, premier valet de chambre du Roi. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome XVII, p. 215 et 216), un des plus méchants singes, auquel il ressembloit fort, et des plus gratuitement dangereux qu'il y eût parmi ce qu'on pouvoit appeler les affranchis du feu Roi, qui, par leurs entrées à toute heure et leur familiarité avec lui, étoient des personnages fort comptés et redoutables aux ministres mêmes. Celui-ci l'amusoit aux dépens de tout le monde avec le jugement d'un valet d'esprit et d'expérience. Aussi l'avarice, l'envie et la haine étoient peintes sur son visage décharné. Il étoit fils d'un excellent musicien, dont la voix et le luth étoient admirables.... Le singe qui a donné lieu à cet article avoit attrapé le petit gouvernement de Limoges et celui des Tuileries, lequel passa à son fils avec sa charge de premier valet de chambre. » Louis de

se fit une contusion; Félix le saigna, et lui coupa l'artère; il fallut lui faire à l'instant la grande opération : Monsieur de Grignan, qu'en dites-vous? Je ne sais lequel je plains le plus, ou de celui qui l'a soufferte, ou d'un premier chirurgien du Roi qui pique une artère. 1689

1226. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 16e octobre.

Quelle joie, ma chère enfant, que le quinquina ait fait ses miracles ordinaires[1] ! Je vous avoue que je tremblois en ouvrant votre lettre, car tout est à craindre d'un tempérament comme celui de Monsieur le chevalier. Quel bonheur qu'un remède si chaud se soit accommodé avec la chaleur de son sang! vous avez grande raison de croire que je prenois un extrême intérêt à la suite de cette terrible maladie[2]. Mais, ma fille, comme vous êtes le centre de toutes les conduites, et la cause de toutes les santés, je me réjouis infiniment avec vous de tant de bons succès; car M. de Grignan s'en veut mêler aussi[3]. Savez-vous bien que je suis encore plus surprise que la goutte

Nyert, qui mourut au mois de juin 1719, avait épousé Charlotte van Ghangel, fille d'un Hollandais. C'est à son père, valet de chambre du roi Louis XIII, que la Fontaine a adressé en 1677 son épître sur l'Opéra. — Voyez encore sur Nyert les additions de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau, tome VIII, p. 249 et 250, et tome XVIII, p. 63 et 64; voyez aussi l'*Histoire de la Fontaine*, de Walckenaer, p. 248 et suivantes. — Sur le chirurgien Félix de Tassy, voyez tome V, p. 237, note 12.

Lettre 1226. — 1. « Ait produit ses effets ordinaires! » (*Édition de* 1754.)

2. « De cette maladie. » (*Ibidem.*)

3. Ce dernier membre de phrase : « car M. de Grignan, etc., » manque dans l'édition de 1754.

1689 ait guéri les entrailles, et que le beau temps ait guéri la goutte[4], que je ne suis étonnée que le quinquina ait guéri la fièvre? Vous[5] pouvez donc vous applaudir du régime du riz, qui est si adoucissant, et qui peut avoir fait tous ces miracles. Je n'ai garde de m'éloigner de Grignan, pendant que vous avez la joie de voir vos Grignans en si bonne santé; j'y prends trop de part. Je ne veux pas même aller à Paris, de peur de me distraire : c'est une chose plaisante que la manière dont Mme de Lavardin m'en presse, et m'en facilite tous les moyens, et de quels tons Mme de Chaulnes se sert aussi; il semble qu'elle soit gouvernante de Bretagne; mais je lui ferai bien voir que c'est la maréchale d'Estrées[6], et que je ne suis plus sous ses lois. En vérité, elles sont aimables[7] : je ne crois pas qu'on puisse employer des paroles plus fortes, ni plus pressantes[8], ni trouver de plus solides expédients; et le tout, parce qu'elles craignent que je ne m'ennuie, que je ne sois malade, que mon esprit ne se rétrécisse, que je ne meure enfin; elles veulent me voir, me tenir, me gouverner; M. du Bois s'en mêle aussi; en vérité[9], cette conspiration est trop jolie; je l'aime, et je leur en suis trop obligée[10], sans en être émue. Je vous veux garder leurs lettres, pour voir si[11] l'amitié et la vérité n'y brillent pas.

4. « Que la goutte ait guéri les entrailles de M. de Grignan, et que le beau temps ait chassé la goutte. » (*Édition de* 1754.)

5. Cette phrase ne se lit que dans l'impression de 1754.

6. M. le maréchal d'Estrées commandoit en Bretagne en l'absence de M. de Chaulnes. (*Note de Perrin.*) — Dans l'édition de 1754 : « que c'est à présent la maréchale d'Estrées. »

7. « En vérité, mes amies sont aimables. » (*Édition de* 1754.)

8. « Ni plus puissantes. » (*Édition de* 1737.)

9. Les mots *en vérité* ont été supprimés par Perrin dans sa réimpression de 1754.

10. « Très-obligée. » (*Édition de* 1754.)

11. « Vous verrez si, etc. » (*Ibidem.*)

On me mande que c'est M. de Coetlogon qui aura la députation; je n'en ai pas douté, et je crois que M. de Chaulnes n'en doutoit pas non plus. Il avoit bon esprit, et voyoit[12] le retour du parlement, le présent de la ville de Rennes, la part que M. de Coetlogon paroissoit avoir à tout cela, comme gouverneur de cette ville où l'on tient les états[13] : tout parle pour lui; il fait une dépense enragée : c'est un bonheur que le voyage de Rome brouille et confonde tout cela; je doute que ce bon duc en corps et en âme eût pu l'emporter; ainsi Dieu fait tout pour le mieux[14]. Mais quand j'ai accusé M. de Chaulnes de négligence, je n'étois pas moins pour lui dans les *pièces justificatives :* quoi? ma fille, vous toute cartésienne, toute raisonnable, toute juste dans vos pensées, je vous attraperois à juger qu'il a tort sur un sujet où il a raison, parce qu'il auroit manqué d'activité dans une autre occasion! et cet endroit vous empêcheroit de voir les autres! Voilà une étrange justice! vous seriez bien fâchée que la quatrième des enquêtes eût jugé ainsi votre procès : moi misérable, je me trouvai toute telle à cet égard que si nous avions eu la députation. Je sentis pourtant cet endroit en l'écrivant; mais je crus qu'il trouveroit son passe-port auprès de vous, et que vous vous souviendriez d'une chose que je dis souvent : *ce qui est bon, est bon; ce qui est vrai, est vrai*, cela doit être toujours vu de la même façon : s'il y a des facettes sur d'autres sujets, il ne faut point les mêler non plus que de certaines eaux dans de certaines rivières. Je crus encore que vous vous 1689

12. « Il voyoit. » (*Édition de* 1754.)

13. Voyez la lettre du 14 septembre, p. 204.

14. Toute la suite de l'alinéa, à partir d'ici, manque dans l'édition de 1737, qui commence ainsi l'alinéa suivant : « Au reste, vous m'avez étonné en me parlant du changement de l'esprit de Son Excellence; en vérité, etc. »

1689 souviendriez que l'ingratitude est ma bête d'aversion; de bonne foi, je ne la puis souffrir, et je la poursuis en quelque lieu que je la trouve; mais je vois bien que vous avez oublié tout cela, puisque vous avez cru voir quelque chose de *forcé* dans ce que je vous disois : je le sentis, mais sauvez-moi du moins de la pensée que j'aie voulu me parer de cette sotte générosité de province; je serois fâchée que vous me crussiez si changée : je trouvai ce beau sentiment si naturellement au bout de ma plume, que je vous en reparle fort naïvement, et je vous conjure qu'avec la même justice vous soyez persuadée que si la lenteur et la négligence ont paru dans cette dernière occasion, *les justificatives* n'en sont pas moins vraies, ni les ingrats moins ingrats; en vérité, cela ne se doit point confondre, et même vous voyez présentement que ces bons gouverneurs n'ont pas tort.

Je ne suis point encore revenue de mon étonnement au sujet de l'esprit de M. de Chaulnes, et du changement que vous me dites y avoir remarqué : en vérité, je ne le reconnois pas; il étoit tout un autre homme dans notre petit voyage; c'étoit votre *génie* qui le ressuscitoit : votre présence étoit trop forte, jointe avec les affaires de Rome; il en étoit accablé. Il y a un cardinal vénitien, nommé Barbarigo, évêque de Padoue[15], qui avoit plus de voix qu'il ne lui en falloit au scrutin pour être pape; mais l'*accessit*[16] gâta tout; je ne sais ce que c'est; je vois bien[17] que c'est quelque chose qui empêche qu'on ne

15. Grégoire Barbarigo, Vénitien, évêque de Padoue, cardinal en 1660, mort en odeur de sainteté le 19 juin 1697.

16. L'*accessit* ou *accès* est le nom que l'on donne dans les conclaves à un scrutin de ballottage, « dans lequel, dit le *Dictionnaire* de Trévoux, des cardinaux quittent le parti qu'ils avoient suivi jusque-là, et joignent leurs voix à celles d'un autre parti pour le fortifier. »

17. « Je vois bien seulement. » (*Édition de* 1754.)

soit pape; mais, ma chère enfant, il n'y en aura que trop 1689
tôt[18]; je me promène souvent avec cette triste pensée.

J'aime tout à fait les louanges naturelles de Coulanges pour Pauline; elles lui conviennent fort, et m'ont fait comprendre sa sorte d'agrément, bridé pourtant par des gens qui ont un peu mis leur nez[19] mal à propos : si ce comte avoit voulu ne donner que ses yeux et sa belle taille, et vous laisser le soin de tout le reste, Pauline auroit *brûlé le monde*[20]. Cet excès eût été embarrassant : ce joli mélange est mille fois mieux, et fait assurément une jolie créature[21]. Sa vivacité ressemble à la vôtre; votre esprit *déroboit tout*, comme vous dites du sien; voilà une jolie louange. Elle saura dans un moment l'italien, avec une maîtresse bien meilleure[22] que n'étoit la vôtre. Vous méritiez bien, ma chère enfant, d'avoir une aussi parfaitement aimable fille[23] que celle que j'avois : je vous avois bien dit que vous feriez de la vôtre tout ce que vous voudriez, par la seule envie qu'elle avoit[24] de vous plaire; elle me paroît fort digne de votre amitié. Je suis encore seule[25] : mon fils et sa femme sont encore à Rennes; ma femme de Vitré s'en est allée; je suis fort bien, ne me plaignez point. Mon fils attend M. de la Trémouille, qui vient incessamment. Il est avec

18. « Cependant il n'y en aura un que trop tôt. » (*Edition de* 1754.) — Au moment où Mme de Sévigné écrivait cette lettre, il y avait dix jours que le pape était nommé. L'élection s'était faite le 6 octobre.

19. Voyez tome V, p. 194, et la note 2 de Perrin, qui s'est évidemment trompé; voyez aussi même tome, p. 225.

20. Voyez la lettre du 20 juillet précédent, p. 124.

21. « Une aimable créature. » (*Édition de* 1754.)

22. « Voilà une louange que j'aime. Elle saura l'italien dans un moment, avec une maîtresse meilleure, etc. » (*Ibidem.*)

23. « Vous méritiez bien une aussi parfaitement aimable fille, etc. » (*Ibidem.*)

24. « Qu'elle a. » (*Ibidem.*)

25. « Me revoilà seule. » (*Ibidem.*)

1689 ce maréchal comme avec un homme dont il est connu, et joue tous les soirs au trictrac. Il y a un grand monde à Rennes, tout y brille de joie du retour du parlement[26], qui sera le 1er de décembre; les états s'ouvriront le 22e de ce mois; le maréchal[27] a des manières agréables et polies; les Bretons en sont fort contents; on aime le changement : voilà, ma chère enfant, tout ce que je sais. Ne soyez point en peine de ma solitude, je ne la hais pas; ma belle-fille reviendra incessamment. J'ai soin de ma santé; je ne voudrois point être malade ici[28]; quand il fait beau, je me promène; quand il fait mouillé, quand il fait brouillard, je ne sors point; je suis devenue sage; mais vous, la reine et la cause efficiente de la santé des autres, ayez soin de la vôtre, reposez-vous de vos fatigues, et songez que votre conservation est encore pour eux un plus grand bien[29] que celui que vous leur avez fait.

Mme de Mouci a encore donné à son frère une belle tapisserie de ces Bellièvres[30], de la décollation de saint Jean, qui vaut deux mille pistoles. Qu'elle est heureuse de pouvoir faire de si beaux présents[31] ! Je trouve que M. de Grignan donne de fort bons ordres contre les *mal convertis*. Vous aurez donc M. de Vins dans votre voisinage; son grand-père[32] y brilloit beaucoup autrefois. On dit

26. « Il est avec le maréchal d'Estrées comme avec un homme dont il est connu. Il joue tous les soirs au trictrac avec lui. Tout brille de joie à Rennes, du retour du parlement. » (*Édition de* 1754.)

27. « Le maréchal d'Estrées. » (*Édition de* 1737.)

28. Ce membre de phrase : « je ne voudrois point, etc., » manque dans l'édition de 1737.

29. « Un plus grand bien pour eux. » (*Édition de* 1754.)

30. Nous avons vu plus haut (tome III, p. 510, et tome IV, p. 76) la déroute de la maison de Bellièvre.

31. Voyez la lettre du 9 octobre précédent, p. 246.

32. Hubert de Vins s'étoit rendu recommandable dans le parti de la Ligue en Provence et en Dauphiné. Voyez les *Mémoires de Castelnau*, p. 606 et suivantes, tome II, Bruxelles, 1731. Voyez Nostradamus

ici que le roi d'Angleterre a battu M. de Schomberg : j'en douterai jusqu'à ce qu'il l'ait mandé à sa femme à Saint-Germain[33]. 1689

1227. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 19e octobre[1].

Oh bien! ma bonne, soyez donc en colère contre M. de Chaulnes : pour moi, je ne saurois; vous me l'avez justifié, vos paroles sont efficaces sur mon esprit, je ne saurois changer d'avis, et d'autant plus que son souvenir continuel, et de Grignan et Toulon[2], et de Rome, d'où il m'écrit du 4e, fait sur mon cœur comme s'il me graissoit la patte; car je ne vois que des soins continuels; et tout au plus je disois bien au commencement[3]: « Je n'ai jamais tant vu se souvenir d'une personne qu'on oublie. » Mais présentement je vois sa politique, et je ne comprends pas comme vous, Monsieur le gouverneur[4] de Provence, vous puissiez trouver étrange qu'ayant vu plus tôt que nous que cette députation iroit à M. de

et Bouche, *Histoire de Provence*. (*Note de Perrin*, 1754.) — Voyez aussi la *Chronologie* de Palma Cayet, dans la première série de la collection Petitot, tome XXXIX, p. 97 et 98.

33. « Jusqu'à ce que la nouvelle en soit venue à Saint-Germain. » (*Édition de* 1754.) — Cette nouvelle est rapportée par la *Gazette* du 15 octobre. Le bruit courait que le maréchal de Schomberg avait perdu plus de mille hommes.

Lettre 1227 (revue sur une ancienne copie). — 1. Le manuscrit date la lettre, par erreur sans doute, du 13e ou du 15e octobre; le second chiffre est douteux.

2. « Et de Grignan et de Toulon. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

3. « .... la patte : je ne vois que des soins aimables; et tout au plus je disois au commencement, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. « Et je ne comprends pas que vous, MM. les Grignans, Messieurs les courtisans, surtout Monsieur le gouverneur, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) Comparez ci-après, p. 297 et note 19.

1689 Coetlogon par mille raisons, il se soit contenté de marquer simplement en partant son intention à M. de Lavardin, et par une lettre au maréchal d'Estrées, et qu'il n'ait pas voulu se faire une affaire et un dégoût de ne pouvoir plus faire un député[5], quand il est assez heureux pour cacher dans cette occasion le gouverneur de Bretagne derrière l'ambassadeur de Rome, et de brouiller tout par son éloignement. Il est heureux que ce soit[6] M. de Coetlogon, quand il n'y a point de part : s'il n'eût pu l'éviter, c'eût été une couleuvre à avaler[7]; et je dis plus encore, s'il n'avoit point été ambassadeur, je crois qu'en bonne politique des courtisans[8], le Roi étant engagé à M. de Cavoie, il eût fallu faire un fagotage de réconciliation, plutôt que de vouloir paroître dans son gouvernement avec un député qui l'eût été malgré lui. Je fais M. de Grignan juge de ce que je dis, et je ne reçois le jugement tumultueux qui me paroît dans votre lettre que comme un effet de votre amitié à tous, et point du tout de vos réflexions : au nom de Dieu, mandez-moi si je vous persuade; car pour moi, je me persuade et je trouve que je dis fort bien[9]. Autrefois c'étoit là la plus

5. « Il se soit contenté en partant de marquer simplement son intention à M. de Lavardin et d'en écrire au maréchal d'Estrées. On conçoit aisément qu'il n'a pas voulu se montrer ni se faire un dégoût de ne pouvoir plus nommer un député, etc. » (*Édition de* 1754.) — Le texte de 1737 est conforme à notre manuscrit, si ce n'est qu'il donne : « à M. le maréchal d'Estrées, » et : « qu'il n'ait point voulu. »

6. « C'est un bonheur que ce soit, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « C'eût été encore une couleuvre à avaler. » (*Édition de* 1737.) — « S'il n'avoit pu réussir à l'éviter, c'étoit une couleuvre à avaler. » (*Édition de* 1754.) — Notre manuscrit, par une faute singulière de copie, porte *coutume*, au lieu de *couleuvre*.

8. « De courtisan. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

9. « Mandez-moi si je vous persuade; car il me semble que je dis fort bien. » (*Édition de* 1737.) — « Mandez-moi si je vous persuade; pour moi, je trouve que je dis fort bien. » (*Édition de* 1754.)

agréable chose du monde[10] : Monsieur le gouverneur nommoit[11] qui il vouloit, et le Roi le recevoit sans aucune difficulté; ce beau droit s'est évanoui par degrés. M. de Charost[12] y voulut donner atteinte le premier, et fit écrire Monsieur; et à cause de ce détour, il ne le fut pas, c'est-à-dire son fils[13], que deux ans après; ensuite les ennemis se sont rendus puissants : on a pesé lourdement[14] sur la Bretagne et sur le gouverneur. Gacé[15] acheva de tout gâter par M. de Cavoie, et il fallut courir vitement à une paix plâtrée pour éviter une mortification[16]; et enfin cette députation se confond cette année, et on la donne à un homme qui de bonne foi la doit avoir, qui ne l'a jamais eue ; et tout cela est dans les règles : M. de Chaulnes n'a point été forcé d'y consentir[17]. Ne faut-il point être juste, et se mettre à la place des gens? c'est ce qu'on ne fait jamais. Mon fils est joli; il a plus de qualité qu'il n'en faut; mais il a quitté le service, et on le faisoit valoir par l'arrière-ban. Cependant M. de Chaulnes espéroit de donner un bon tour à toutes ces choses, à cause de circonstances[18] qui font 1689

10. « Autrefois c'étoit la plus agréable chose du monde. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

11. « Choisissoit. » (*Édition de* 1754.)

12. Le duc de Charost était l'un des neuf barons de Bretagne : il possédait la baronnie d'Ancenis.

13. « Il ne le fut, c'est-à-dire son fils. » (*Édition de* 1737.) — « Il ne fut député, c'est-à-dire son fils. » (*Édition de* 1754.)

14. Notre manuscrit porte *sourdement*, qui est peut-être une faute de copiste.

15. Charles-Auguste de Matignon, comte de Gacé, maréchal de France en 1708. Voyez tome II, p. 163, note 1.

16. « Cette mortification. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

17. « Et M. de Chaulnes n'a point été forcé d'y consentir : tout cela est dans les règles. » (*Ibidem.*)

18. « Espéroit donner un bon tour à toutes ces choses, à cause des circonstances, etc. » (*Ibidem.*)

1689 que la Bretagne est en faveur cette année. Dieu nous envoie un voyage de Rome à point nommé : on n'ose nommer autre chose au Roi que Rome[19], toujours Rome; que voulez-vous qu'on fasse? c'est un arrangement de la Providence; c'est un cruel voyage pour nous, également mauvais pour mon fils et pour ma fille. Voici, ma chère enfant, qui est un peu long et ennuyeux, je le sens; mais il est dangereux de me mettre en train de parler. Encore un mot[20] : Coulanges vous[21] auroit pu dire que ce duc n'a que trop fait ses preuves de bon ami à ses propres dépens, et à l'égard des Coetlogons et de Mme de Guénégaud. Je suis fort bien avec toute cette famille de Coetlogon. Je ne sais si Mejusseaume[22] me voudra étrangler volontairement, mais son frère le comte, sa sœur la religieuse, son neveu l'évêque, et le gouverneur de Rennes, me font mille honnêtetés, et même trop, car la marquise

19. « On n'ose parler d'autre chose au Roi que de Rome. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

20. Tout ce qui suit, jusqu'à : « Ce duc ne vous a-t-il point écrit de Rome ? » ne se lit que dans notre manuscrit.

21. Dans notre manuscrit, sans doute par erreur, on lit ici, et douze lignes plus bas, *nous*, au lieu de *vous*.

22. Dans notre manuscrit ce nom est écrit *Menisseaume*. — Saint-Simon, tome XVI, p. 289, parle d'un Coetlogon Mejusseaume, syndic des états de Bretagne, qui fut exilé par une lettre de cachet en 1718; c'était probablement, de même que celui dont parle ici Mme de Sévigné, Gui, qui fut doyen des conseillers du parlement de Rennes; il était fils puîné de Louis vicomte de Mejusseaume; oncle de René-Hyacinthe, le marquis, le gouverneur de Rennes, et de Louis-Marcel, évêque de Saint-Brieuc (1684 à 1705), puis de Tournay (1705 à 1707); frère de Louis vicomte de Loyat (qui porta peut-être comme son petit-fils le titre de comte de Coetlogon), et d'Alain-Emmanuel chevalier de Coetlogon, chef d'escadre le 1er novembre suivant, fait maréchal quelques jours avant sa mort (1730). — Nous ne trouvons dans l'article de la Chênaye des Bois aucune mention d'une sœur religieuse de Gui. — La marquise de Coetlogon, sœur du gouverneur de Rennes, était Péronelle-Angélique de la Villeléon, mariée en 1664.

de Coetlogon m'est toujours venue voir la première, toutes les fois que j'ai été à Rennes, et son mari aussi, et elle ne fait pas de même à ma belle-fille; cela est mal, et elle en boude; mais enfin cela est ainsi. En vérité, j'abuse; c'est une vapeur que cette furie, je n'en parlerai plus jamais. Ce duc ne vous a-t-il point écrit de Rome? Mme de Chaulnes est transportée de joie; car non-seulement il se porte bien, mais il a été reçu[23] au bruit du canon comme ambassadeur, sans avoir renoncé aux franchises[24], dont l'ambassadeur d'Espagne a été enragé; car il avoit sollicité[25] tous les cardinaux pour l'empêcher. La cour est fort contente de cet heureux commencement, et le prend comme un présage de la suite. Un mot à cette duchesse sur cela seroit trop joli. Voilà le billet de l'abbé Bigorre; mais voyez comme je me corrige : oh! c'est tout pour cette fois[26]. 1689

23. « Est transportée de joie de savoir que non-seulement il se porte bien, mais qu'il a été reçu, etc. » (*Édition de* 1754.)

24. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 13 octobre 1689, que le conclave décida, à une très-grande majorité (*cinquante boules blanches sur cinquante-six*), que le duc de Chaulnes serait reçu comme ambassadeur, sans qu'on lui parlât de la restitution d'Avignon ni des franchises; mais Coulanges nous apprend de quel subterfuge on se servit pour arriver à ce but, auquel Louis XIV attachait une grande importance, afin de n'être pas obligé de démentir le marquis de Lavardin. On négocia pendant deux jours, et l'on finit par convenir que le sacré collége n'exigerait pas positivement l'abandon de la franchise des quartiers, « et se contenteroit d'un billet concerté, écrit par le duc aux cardinaux françois, par lequel il leur marqueroit en substance que n'ayant point de palais dans Rome, et qu'étant dans celui d'un cardinal (*le cardinal d'Estrées*), qui vouloit bien lui faire l'amitié de le loger durant tout le conclave, il n'avoit ni ne pouvoit avoir aucune prétention d'exemption de quartiers, quelque qualité qu'il eût. » Ainsi la question fut adroitement éludée. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 93. (*Note de l'édition de* 1818.)

25. « A été enragé : il avoit sollicité, etc. » (*Édition de* 1754.)

26. « Oh ! c'est tout de bon pour cette fois. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1689 Je suis seule ici[27], je ne m'ennuie point; ma belle-fille reviendra dans quatre ou cinq jours. Mon fils est favori du maréchal : il trouve que la province ne l'a point encore gâté; il joue au trictrac[28]. Revel, qui s'en va, le retient jusqu'à ce qu'il ait vu l'ouverture des états; il attend aussi M. de la Trémouille[29].... Les hommes aiment à commander, César leur a montré l'exemple; bien des gens l'ont suivi et le suivent encore; il vous fera réponse : j'entends mon fils et non César[30]. Il vous assurera que l'avis des bons frères, dont il nous lut l'autre jour des folies à mourir, lui servira de règle, et fera de votre grand lit comme deux appartements[31]. Vraiment vous êtes trop jolie et trop aimable de tout ce que vous savez dire là-dessus. Parlons de Monsieur de Carcassonne : ah, mon Dieu! voici encore un grand chapitre, j'ai peur de moi. Tellement donc que quand on lui représente qu'il lui pleut dans la bouche parce qu'il ne la ferme pas[32], il se tourne, *ferme l'œil et s'en-*

27. « Ma chère fille, je suis seule ici. » (*Édition de* 1737.) — Dans l'impression de 1754, il y a simplement : « Je suis encore seule ici. »

28. Ces deux membres de phrase : « il trouve, etc., » et « il joue au trictrac, » manquent dans l'édition de 1754.

29. La lettre se termine ici dans les deux éditions de Perrin. La suite ne se lit que dans notre manuscrit, où elle commence par ce membre de phrase, que nous avouons ne pas comprendre : « Enfin c'est une espèce de petit Branduse, où l'on commande le vôtre. » Il doit y avoir quelques mots sautés et probablement quelque autre altération. N'était l'épithète *petit*, qui ne serait guère à sa place, à moins de supposer une intention ironique, on pourrait être tenté de lire : « Enfin c'est une espèce de petit *Lambesc* où l'on commande, *comme* le vôtre; les hommes, etc. » C'était à Lambesc que s'assemblaient les états de Provence, comme ceux de Bretagne devaient cette année s'assembler à Rennes.

30. Le manuscrit donne, par erreur sans doute : « mon fils et mon César. »

31. Voyez la lettre du 16 novembre suivant, p. 314. — Dans le manuscrit : « comme de deux appartements. »

32. « Comme il (*le roi de Hongrie, l'empereur Léopold Ier*) avoit la

dort[33], et qu'il n'y a tête d'homme qui ose lui en parler. Ah! je vous assure, moi, qu'avec une simple tête de femme je lui en parlerois fort bien. « Eh quoi? mon pauvre seigneur, vous moquez-vous des gens? Est-ce pour rire que vous commencez un bâtiment sans savoir pourquoi, dont vous empruntâtes l'argent (car je le sais), et que vous ne daignez pas l'achever? Cela est inouï; n'en êtes-vous point honteux? Voyez votre frère, il a fait comme tous les autres hommes du monde; quel plaisir trouvez-vous d'être seul de votre avis, et d'avoir la juste improbation de toute votre famille? » 1689

1228. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 23e octobre.

Je suis toujours seule, ma chère enfant, et je ne m'ennuie point[1]; j'ai de la santé, des livres à choisir, de l'ouvrage et du beau temps : on va bien loin avec un peu de raison mêlée dans tout cela. Je vois au travers de tout ce que mon fils et sa femme me mandent[2], qu'ils sont ravis d'être à Rennes; et moi, dès ce moment, il me prend une véritable envie qu'ils y soient. Je leur défends de venir, je trouve même qu'ils ont raison; il y a très-bonne compagnie à Rennes, tout y brille de joie; ils ne

bouche extrêmement grande et toujours ouverte, il se plaignoit un jour au prince de Porcie son favori, jouant aux quilles avec lui (la pluie étant survenue), de ce qu'il lui pleuvoit dedans. Le prince de Porcie (bel effort de génie!), après y avoir rêvé quelque temps, lui conseilla de la fermer : ce que fit le roi de Hongrie, et s'en trouva fort soulagé. » (*Mémoires du maréchal de Gramont*, tome LVII, p. 20 et 21.)

33. Allusion au dernier vers du IIe chant du *Lutrin* :

Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

Lettre 1228. — 1. « Et sans aucun ennui. » (*Édition de* 1754.)

2. « Me mandent sur l'envie d'être avec moi. » (*Ibidem*.)

1689 sentent pas[3] tous les millions qu'on va demander à la province[4]; ils ne songent qu'au retour du parlement dans cette pauvre ville, et dans ce palais le plus beau de France; c'est où l'on tient les états[5]; rien n'est plus magnifique : la curiosité y attire bien du monde aussi, pour voir des visages tout nouveaux, le maréchal d'Estrées, M. de Pommereuil, M. d'Eaubonne[6], M. de Lézonnet[7], au lieu de MM. de Chaulnes, de Fieubet ou de Harlay, d'Harouys; les hommes aiment le changement. M. de la Trémouille passa, il y a trois jours, par Vitré; il fut reçu[8] à grand bruit, à cause de sa chevalerie : c'est une des occasions où l'on redouble les honneurs, et même les redevances, selon le droit de certaines terres. Il a une terrible mine avec sa belle taille et ce cordon bleu; il n'y a que M. de Grignan qui puisse lui être comparé, je dirois même par sa beauté[9], si je ne craignois d'offenser ce comte; car il est certain que M. de la Trémouille le

3. « Les Bretons ne sentent pas. » (*Édition de* 1754.)

4. Le 23 octobre, le jour même où Mme de Sévigné écrivait ceci, « les états de Bretagne accordèrent au Roi un don gratuit de trois millions. » (*Gazette du* 29 *octobre*.)

5. « .... dans cette pauvre ville; c'est dans ce palais, le plus beau de France, qu'on tient les états. » (*Édition de* 1737.)

6. Gervais le Fèvre, seigneur d'Eaubonne, conseiller au parlement, frère de Mlle d'Eaubonne (voyez tome IV, p. 177, note 20). Il avait épousé en 1680 Agnès, fille d'Auguste-Robert de Pommereuil, seigneur de la Bretèche, conseiller d'État (premier intendant de Bretagne).

7. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 7 novembre 1687 : « M. de Lézonnet est député du tiers état. Il est sénéchal de Rennes, et vient d'acheter la charge de trésorier des états de Bretagne, qu'avoit le pauvre M. d'Harouis, que tout le monde regrette fort dans ce pays-là. La charge ne lui a coûté que cent mille francs; il se présentoit des gens qui en offroient davantage. »

8. « A Vitré; il y fut reçu, etc. » (*Édition de* 1754.) — Le duc de la Trémouille était de la dernière promotion de l'ordre du Saint-Esprit.

9. « Par la beauté. » (*Édition de* 1754.)

surpasse[10]. Il m'a fait faire bien des compliments, et que sans que son équipage étoit bien fatigué, il seroit venu me voir[11]; et moi, sans que je n'en ai point. L'abbé de Roquette[12] est avec lui; il m'a écrit une lettre de bel esprit, toute pleine de louanges et d'affection, comme son oncle d'Autun[13]. Ce fut hier qu'on ouvrit les états; je doute de la beauté des harangues. La noblesse aime que M. de la Trémouille les préside; elle n'aime point M. de R*** [14], quoique de bonne maison; et quand on le verra sans saint-esprit, ce sera un rabaissement; car du moins il ne faut pas ne l'avoir point, c'est un démérite à un duc et pair. 1689

Voilà bien parler de la Bretagne, ma chère enfant; cela peut-être vous ennuiera[15]; mais cela est naturel : ce sont des fruits de notre jardin; nous parlerons après de la Provence. Parlons du pape[16] : en voilà donc un; si

10. Voyez au dernier alinéa de la lettre du 26 août 1685, tome VII, p. 461.

11. « Et qu'il seroit venu me voir sans que son équipage étoit fatigué. » (*Édition de* 1754.)

12. Henri-Emmanuel de Roquette, abbé de Saint-Gildas de Ruys (dans le diocèse de Vannes) et de Gimont. Il était neveu de l'évêque d'Autun. « Les restes de son crédit (*de l'évêque*), dit Saint-Simon, tome V, p. 347 et 348, et ses manéges trompèrent vilainement l'abbé de Roquette, son neveu, qui s'étoit fourré dans le grand monde, qui prêchoit, et qui avoit passé sa vie avec lui. Il obtint sa coadjutorerie pour un autre neveu (*l'abbé Senault*), et l'abbé Roquette, avec ses sermons, ses intrigues, ses cheveux blancs et tant d'espérances, n'a pu parvenir à l'épiscopat. Il a fini chez Mme la princesse de Conti, fille de Monsieur le Prince, dont il se fit aumônier et son frère écuyer. » — Dans l'édition de 1737 : « L'abbé Roquette, qui est avec lui, m'a écrit, etc. »

13. « Comme auroit fait son oncle d'Autun. » (*Édition de* 1754.)

14. De Rohan. — Les ducs de la Trémouille et de Rohan présidaient alternativement les états : voyez tome II, p. 307, note 2. — Sur l'exclusion du duc de Rohan lors de la dernière promotion dans l'ordre du Saint-Esprit, voyez tome VIII, p. 179, note 4.

15. « Voilà bien parler de la Bretagne; vous en serez peut-être ennuyée. » (*Édition de* 1754.)

16. « Disons quelque chose du pape. » (*Ibidem.*)

1689 j'avois été à Paris, j'aurois été lui baiser la mule dans la chambre de l'abbé Bigorre : il y est peint en perfection. C'est le cardinal Ottobon, Vénitien[17], intime ami de M. et de Mme de Chaulnes, et de Mme de Kerman, dont il adoroit le mérite, joint à une beauté de dix-huit ans. Voilà l'homme à qui nous avons affaire; voilà ce duc dans le démêlement des plus grandes affaires[18]; le voilà qui vous ôte votre cher Avignon; je souhaite qu'il retrouve tout son bon esprit dans cette occasion tel que je l'ai vu; il n'est pas à propos qu'il en laisse derrière lui. Mme de Lavardin me mande que ce pape est le plus honnête homme[19] et le plus habile du sacré collége; mais,

17. Il fut élu pape le 6 octobre 1689, sous le nom d'Alexandre VIII, douze jours après l'entrée des cardinaux français dans le conclave. Le Roi, prévenu par les rapports inexacts du cardinal d'Estrées, regardait le cardinal Ottoboni comme le principal auteur des mesures que le dernier pape avait adoptées contre la France; et les cardinaux français eurent ordre de traverser sous main son élection, dans le cas où ces bruits auraient quelque fondement. Le duc de Chaulnes et le cardinal de Bouillon reconnurent bientôt que ces imputations ne reposaient sur rien. Coulanges rend compte dans ses *Mémoires*, p. 98, d'une conversation très-importante que le cardinal de Bouillon eut avec Ottoboni avant son élection, dans laquelle ce dernier justifia pleinement la conduite qu'il avait tenue vis-à-vis de la France, sous le dernier pontificat. Aussi les cardinaux français concoururent-ils à son élection, malgré l'opposition que le cardinal d'Estrées y apportait secrètement. (*Note de l'édition de* 1818.)

18. « Des plus grands intérêts. » (*Édition de* 1754.)

19. « Je souhaite qu'il retrouve dans cette occasion tout le bon esprit que je lui ai vu, et je ne crois point qu'il en doive laisser derrière lui. Mme de Lavardin me mande que cet Ottobon est le plus honnête homme, etc. » (*Ibidem.*) — Le cardinal Ottoboni, évêque de Porto et sous-doyen des cardinaux, étoit premier chef d'ordre (le 4 octobre) lorsque le duc de Chaulnes fut admis comme ambassadeur du roi de France à l'audience du sacré collége; « et comme le duc, après sa révérence, se mettoit en devoir de se retirer, le cardinal ne put s'empêcher, en s'approchant plus près de la grille, de lui témoigner tout bas la joie qu'il avoit de le revoir; il lui demanda ensuite des nouvelles de la santé de la duchesse de Chaulnes, qu'il avoit connue

ma fille, il a soixante et dix-neuf ans; un esprit n'est-il point au-dessous de la barre[20] à cet âge? Le pauvre bon abbé me dit qu'oui; feu Monsieur d'Arles me dit que non[21]. Ainsi nous devons croire qu'étant choisi, il tiendra encore fort bien cette grande place. Pour moi, je croirois[22], comme Patrix, que ce n'est pas la peine de s'habiller en pape, non plus que de se rhabiller au retour d'une grande maladie qu'il eut à cet âge[23]. Mme de Chaulnes aura peur qu'on ne laisse là son mari[24], tout porté pour le prochain conclave. 1689

Parlons de cette duchesse : voici un petit secret, vous allez l'aimer. Il faut avant toutes choses que vous croyiez[25] que s'ils avoient pu, ils auroient été ravis de donner la députation à mon fils : il n'est pas difficile de croire[26] qu'ils l'auroient mieux aimé que M. de Coetlogon. Il ne faut pas s'imaginer aussi qu'ils aient pu parler pour ce dernier, comme vous dites tous par exagération, ayant

et honorée dans le temps de la première ambassade de son mari (*en* 1667); et il étendit même ses honnêtetés jusqu'à lui en demander aussi de Mlle de Murinais, aujourd'hui marquise de Kerman-Maillé, parente de la duchesse, qu'il avoit vue avec elle, et pour laquelle il avoit conservé beaucoup d'estime. » (*Mémoires de Coulanges*, p. 95.)

20. *Barre*, « pièce de bois transversale qui soutient les fonds d'un tonneau par le milieu. Le vin diminue beaucoup de bonté quand il est au-dessous de la barre du tonneau.... Figurément, *être au-dessous de la barre*, au-dessous du niveau. » (*Dictionnaire* de M. Littré.)

21. Mme de Sévigné cite l'exemple de l'abbé de Coulanges, son oncle, mort le 23 août 1687, âgé de quatre-vingts ans; et celui de Monsieur d'Arles, oncle de M. de Grignan, mort le 9 mars 1689, âgé de quatre-vingt-six ans, pour en conclure que l'esprit de ceux qui arrivent aux environs de quatre-vingts ans baisse plus sensiblement dans les uns que dans les autres. (*Note de Perrin.*)

22. « Je penserois. » (*Édition de* 1754.)

23. « Qu'eut Patrix à cet âge. » (*Ibidem.*) — Voyez tome V, p. 355 et 356.

24. « Qu'on ne laisse à Rome son mari. » (*Édition de* 1754.)

25. « Il faut qu'avant toutes choses vous croyiez, etc. » (*Ibidem.*)

26. « On peut croire aisément. » (*Ibidem.*)

1689 nommé mon fils à M. de Lavardin, écrit au maréchal pour lui, et cette duchesse ayant parlé deux fois à M. de Croissi, soutenue de la vivacité de l'abbé Têtu : cela parle tout seul; voici la suite[27]. Cette bonne duchesse, véritablement fâchée que la présence de M. de Chaulnes, avant son départ, n'eût point fait pour cette députation ce qu'ils avoient tous deux espéré, s'est mis dans la tête, avec Mme de la Fayette et Mme de Lavardin, de me faire aller à Paris, ayant sur le cœur que le défaut de cette affaire me retienne en Bretagne[28], et que son absence de Rennes me jette aux Rochers; car si elle tenoit les états, elle m'y auroit retenue[29]. Toutes ces pensées l'agitoient, et donnoient une telle force à toute la conspiration[30], que j'en étois importunée; et en un mot, ma fille, c'étoit Mme de Chaulnes qui prêtoit ces mille écus, mais de si bon cœur et de si bonne grâce, avec tant d'envie que cette offre fît son effet, que Mme de la Fayette, qui ne sait point le fond de cette envie que je viens de vous conter, étoit tellement satisfaite du cœur et de l'amitié de cette duchesse pour moi[31], qu'elle ne s'en peut taire et me prie fort de

27. « On ne doit pas s'imaginer aussi qu'ils aient pu parler pour ce dernier, comme vous dites tous par exagération, puisque M. de Chaulnes a nommé mon fils à M. de Lavardin, qu'il a écrit au maréchal pour lui, et que Mme de Chaulnes, soutenue de la vivacité de l'abbé Têtu, a parlé deux fois à M. de Croissi : cela paroît bien clair; mais voici la suite. » (*Édition de* 1754.)

28. « Ayant sur le cœur que c'est le défaut de cette affaire qui me retient en Bretagne. » (*Ibidem.*)

29. « Elle compte bien que je ne l'aurois pas quittée. » (*Ibidem.*)

30. « A toute cette conspiration de mes amies. » (*Ibidem.*)

31. « Avec tant d'envie que cette offre eût son effet, que Mme de la Fayette, très-contente du cœur et de l'amitié de cette duchesse pour moi, me prie fort de ne point ravauder sur cette députation. » (*Ibidem.*) — Les derniers mots de la phrase : « me prie fort, etc., » manquent dans l'édition de 1737; nous les avons empruntés à celle de 1754, en ajoutant *et* pour les lier à ce qui précède.

ne point ravauder sur cette députation. Mme de Chaulnes continue de m'écrire que ce qui est différé n'est pas perdu; que mon fils est jeune; que bien des gens ont demandé dix ans, quinze ans, cette place, et que c'est son affaire, sans me rien dire des mille écus. Je m'en vais cependant lui en dire un mot, puisque Mme de la Fayette m'a dit ce secret[32]; mais cette duchesse vouloit les mettre entre les mains de Beaulieu, afin que je les trouvasse tombés du ciel : tout cela ne m'a point tentée, ni dérangée; car ce sont ces manières qui me presseroient plus de m'acquitter que tous les sergents du monde. Je dis une vérité sur le malheur d'avoir des dettes : ceux qui nous pressent, sont pressants; ceux qui ne nous pressent point, le sont encore davantage. 1689

Voilà un long discours; mais j'ai voulu vous le confier à vous seule, pour vous faire voir[33] le fond du sac, et d'elle, et de moi, et comme il est difficile de n'avoir pas bonne opinion du cœur d'une personne toute naturelle, qui songe à moi avec tant de suite et d'amitié; je vous conjure de ne point parler de tout ceci, cela nuiroit à l'avenir[34]. Mes amies de Paris sont bien contentes des procédés de cette duchesse : voilà comme vont les choses de ce monde, et comme on juge quelquefois sans avoir vu les pièces justificatives[35]. Je souhaite, ma chère enfant, que vous n'ayez point d'ennui de lire tous ces détails; car j'avoue que j'aurois peine à m'en corriger, prenant un extrême plaisir à vous les conter. Je finis en vous embrassant avec une tendresse unique en son es-

32. « M'a confié ce secret. » (*Édition de* 1754.)

33. « Voilà un long discours, mais j'ai voulu vous faire voir, etc. » (*Ibidem.*)

34. Cette fin de la phrase : « je vous conjure, etc., » manque dans l'édition de 1754.

35. La seconde partie de cette phrase : « voilà comme vont, etc., » n'est pas dans l'impression de 1737.

1689 pèce. Je ne parle point encore de mes projets; il me semble que je serai libre à la fin de l'été : il y a encore bien du temps; nous prendrons nos mesures ensemble[36], ayant le même dessein de nous retrouver.

1229. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE LA JEUNE MARQUISE DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 26e octobre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je crois, ma chère fille, qu'à l'heure qu'il est vous n'avez plus votre beau Comtat. La première chose que le Roi fait avec ce nouveau pape, qui est entièrement selon son cœur et au delà de nos espérances[1], c'est de lui rendre ce beau morceau[2], qui étoit si fort à votre bienséance : cette pensée fait la douleur de mon cœur. Voilà un petit détail de notre abbé Bigorre, que vous ne serez point fâchée de voir. M. de Chaulnes est trop heureux : on ne peut plus lui disputer d'être l'homme du monde qui fait le mieux un pape. Celui-ci est si bon, que nous n'osions l'espérer; il est Vénitien : c'est celui qui répondit le 4e d'octobre au compliment de Monsieur l'ambas-

36. « Nous prendrons ensemble nos mesures. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1229. — 1. La *Gazette* du 22 octobre, en annonçant l'élection du pape Alexandre VIII, fait de lui cet éloge : « Cette élection a causé une joie générale, chacun étant persuadé que le siége de saint Pierre ne pouvoit être rempli par un plus digne sujet, ni plus capable de procurer à la chrétienté tous les avantages qu'elle peut espérer d'un pape d'une sagesse et d'une expérience consommée. »

2. « Cet admirable morceau. » (*Édition de* 1754.) — Aussitôt que le pape eut été élu, le duc de Chaulnes lui dit que le Roi restituait Avignon au saint-siége. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 18 octobre 1689.

sadeur; et le 7[e], pour l'en remercier, M. de Chaulnes le fit pape[3]; car cette exaltation a été faite brusquement à la françoise, contre l'avis[4] des Espagnols et des Allemands. C'est le meilleur esprit du sacré collége, qui n'a de défaut[5] que quatre-vingts ans. Mme de Chaulnes en est transportée : il a demandé[6] de ses nouvelles et de celles de Mme de Kerman, disant qu'il mourroit content, s'il les avoit vues encore une fois[7]. Toute la France a été chez cette duchesse : je crois, ma fille, que vous lui aurez écrit un petit mot de cet heureux succès, et à ce duc aussi, quoiqu'il vous ôte Avignon. Voilà la chose du monde la plus heureuse pour lui : vous savez tout cela; mais on cause. 1689

Vous[8] avez présentement Monsieur d'Arles; il m'a écrit de Paris; je lui ferai réponse à Grignan; et comme il me parle de son abdication[9], je n'hésiterai point à lui mander ce que j'en pense, quoique ce soit une chose faite, et qu'il me dise que M. de Pompone et Mme de Vins l'ont approuvée : il est si aisé d'escroquer des approbations, qu'elles ne doivent pas faire une autorité. Il me

3. « Et le six, pour l'en remercier, M. de Chaulnes le fait pape. » (*Édition de* 1754.) — Le 6 est la vraie date : voyez ci-dessus, p. 270, note 17.

4. « Et contre l'avis. » (*Édition de* 1754.)

5. « Il n'a de défaut, etc. » (*Ibidem.*)

6. « Le saint-père a demandé. » (*Ibidem.*)

7. Voyez la fin de la note 19 de la lettre précédente, p. 270 et 271.

8. Tout cet alinéa et les deux suivants sont donnés pour la première fois dans l'impression de 1754.

9. Il s'agissoit de la place de président des états de Provence, que Monsieur d'Arles avoit occupée après Monsieur de Marseille (*voyez tome VI, p.* 122, *note* 14). Mais par la nomination de Monsieur de Valence à l'archevêché d'Aix, Monsieur d'Arles étant obligé de lui céder la place de président, il crut dès lors ne devoir point assister à l'assemblée des états pour ne s'y trouver qu'à la seconde place, suivant le rang de son archevêché. (*Note de Perrin.*) — Voyez tome VIII, p. 240, note 8, et p. 262, note 9. — Nous avons vu que cette année

1689 mande que cela n'étoit bon que pour M. de Grignan ; je ne veux que cela pour le confondre : n'est-ce donc rien que d'être bon à son aîné, dans une place comme celle-là ? Il n'aura qu'à voir combien cela fera plaisir à Monsieur d'Aix, pour juger combien cela est mauvais à M. de Grignan. Et depuis quand un Grignan compte-t-il pour rien d'être utile à sa maison ? Eux que vous dites qui en aiment jusqu'à la moindre goutte, sous quelque figure que ce puisse être, n'ont-ils point assez marqué dans les occasions publiques qu'ils ne sont qu'un ? D'où vient qu'il plaît à Monsieur l'Archevêque de se démentir, et de renoncer à cette belle et heureuse réputation ? Je trouve comme vous qu'il faut être bien pointilleux pour être blessé d'un petit morceau de bois sur un banc, qui fait la différence des places[10], qui ne tombe ni sur la personne ni sur le nom, et qui n'est fondée, dans cette assemblée seulement et pendant quelques jours, que sur les rangs de l'archevêque d'Aix et de l'archevêque d'Arles. Cela doit-il faire prendre la résolution de parler au Roi comme un homme qui a fait longtemps un sacrifice dont le poids et le dégoût lui sont enfin devenus insupportables ? Est-il possible que le Roi soit entré véritablement dans cette peine, et qu'il n'ait point été surpris que l'honneur de le servir, qu'on avoit tant fait valoir en prenant cette place, ne puisse plus le soutenir contre un chagrin qui n'est que dans son imagination ? Enfin, ma fille, je suis blessée de cette abdication, et je souhaite à celle-là le même repentir qu'aux autres, afin de nous venger. Mais je vous en dis tant, que j'y renverrai Monsieur l'Archevêque, s'il me fait l'honneur de vouloir que je lui dise

même, le 9 mars, le Coadjuteur était devenu archevêque, par la mort de son oncle, et il ne voulait pas reconnaître la prééminence du siége d'Aix sur le sien.

10. Voyez ci-après la lettre du 27 novembre suivant, p. 328.

mon sentiment sur ce qu'il me mande, et je ne lui ferai qu'une légère mention de cet article dans ma réponse. 1689

Disons un mot de Mme Reinié[11] : quelle Furie! ne crûtes-vous point qu'elle étoit morte, et que son esprit et toutes ses paroles vous revenoient persécuter, comme quand elle étoit en vie? Pour moi, j'aurois eu une frayeur extrême, et j'aurois fait le signe de la croix; mais je crains qu'il ne faille autre chose pour la chasser. Comment fait-on cent cinquante lieues pour demander de l'argent à une personne qui meurt d'envie d'en donner, et qui en envoie quand elle peut? Nulle personne arrivée à Grignan ne pouvoit tant m'étonner que celle-là; j'en fis un cri. Vous faites bien cependant de ne la pas maltraiter, vous êtes toute raisonnable; mais comment vous serez-vous tirée de ses pattes, et de ces inondations de paroles, où l'on se trouve noyée, abîmée?

Je suis fort aise d'être instruite sur Balaruc; je l'ai vu sur la carte. C'est une chose bien triste que Monsieur le chevalier ne soit point soulagé, et que sa maladie ait gâté tout le bien que vous pensiez d'abord que les eaux avoient fait : je suis très-sensible à ce malheur. Ces eaux sont d'une grande violence; je n'y voudrois confier aucun de mes membres, d'autant mieux que je n'ai plus aucun mal à mes mains. Je ne sais plus où se sont cachés tous ces petits maux extravagants : je crois quelquefois qu'il y a de la trahison, tant je suis parfaite sur le sujet de la santé. Je vous trouverai bien à plaindre, quand vous vous séparerez tous : ce sera vraiment alors que vous voudriez n'avoir eu pour compagnie que Mme Reinié, et une autre que j'avoue qui m'est insupportable aux yeux, tout comme à vous. Mais vous m'avertissez quelquefois de ne dire certaines choses qu'aux échos; vraiment je me gar-

11. Marchande de Paris. (*Note de Perrin.*)

1689 derai bien de leur confier la moindre chose : nous en avons un dans cette place Coulanges, qui est comme celui de la Trousse, et qui est petit rediseur mot à mot jusque dans l'oreille[12]. A propos de la Trousse, M. de la Trousse n'est guère soulagé des eaux de Bourbon.

Le lendemain de ma dernière lettre écrite, je vois revenir à l'heure que j'y pensois le moins ma belle-fille[13] : elle quitta Rennes, malgré tout le monde et tous les plaisirs qui y sont, pour venir, dit-elle, auprès de moi, préférant ce plaisir à tous les états[14]. Cela me surprit, et m'auroit inquiétée, si je ne voyois clairement qu'elle en est fort aise, et que c'est d'aussi bon cœur que de bonne grâce qu'elle a fait cette expédition. Du Mesnil a fait venir l'opéra d'*Atys* à Rennes ; il n'est pas en si grand volume, mais il est fort joli. Elle y a été une fois[15], elle en est contente, et plus encore d'être revenue ici. Elle me dit : « Tout le monde me tourmentoit à Rennes sur l'envie de revenir aux Rochers[16] ; mais, Madame, quand je les ai fait souvenir que c'est pour être auprès de vous[17], ils ont fort bien compris que j'avois raison, surtout M. le maréchal d'Estrées, Monsieur de Rennes, M. de la Tré-

12. Cet écho est très-sonore ; un carreau de marbre indique dans le parterre des Rochers le lieu où il faut se placer pour l'interroger. On voit à côté un cadran solaire qui paraît avoir été construit du temps de Mme de Sévigné ; il porte cette inscription : UNAM TIME. (*Note de l'édition de* 1818.)

13. « Le lendemain du jour que je vous eus écrit, je vis revenir ma belle-fille à l'heure que j'y pensois le moins. » (*Édition de* 1754.)

14. « Préférant ce plaisir-là à tous les amusements des états. » (*Ibidem.*)

15. « Ma belle-fille y a été une fois. » (*Ibidem.*) — L'opéra d'*Atys* fut, nous l'avons dit, représenté et imprimé pour la première fois en 1676.

16. « Sur l'envie que j'avois de revenir aux Rochers. » (*Édition de* 1754.)

17. « Que c'étoit pour être auprès de vous. » (*Ibidem.*)

mouille, et M. de Pommereuil. » Enfin, la voilà : j'ai cru que ce petit récit ne la brouilleroit pas avec vous. Pour mon fils, Monsieur le maréchal n'a pas voulu le laisser venir; il est le seul[18] avec qui il cause de toutes choses. Il est au désespoir que mon fils ne soit pas député; il avoit une sincère envie de faire ce plaisir à Mme de la Fayette et à nous[19]. Il n'aime guère le choix de M. de Cavoie, intime ami de M. de Seignelai : vous voyez le reste. 1689

Nos états furent ouverts samedi 22e : ce fut une foule, une presse, une confusion; mais enfin le maréchal parla fort bien, mieux qu'on ne pensoit; le premier président, *de communi martyrum*[20] ; M. de Pommereuil fort vivement à sa mode, moins bien que Fieubet et de Harlay[21], qui enlevoient par la beauté de leurs harangues; et dans toutes, des merveilles[22] de M. le duc de Chaulnes, et de cette exaltation arrivée le même jour tout à propos[23]. Le lendemain, M. de Pommereuil demanda trois millions pour le Roi; ils furent accordés sur-le-champ, quoiqu'en vérité on ne sache pas trop bien où les prendre avec le conflit de M. d'Harouys[24] ; mais enfin, pour la bonne grâce au moins, il ne s'y peut rien ajouter. Après avoir vu ces bons commencements, Revel est parti pour re-

18. « C'est le seul. » (*Édition de* 1754.)

19. « De nous faire ce plaisir, et à Mme de la Fayette, qui l'en avoit prié. » (*Ibidem.*)

20. « Comme le commun des martyrs. »

21. Commissaires du Roi aux états de Bretagne, les années précédentes.

22. « Et dans toutes il fut dit des merveilles, etc. » (*Édition de* 1754.)

23. Il paraît que la nouvelle était arrivée en Bretagne le 22 octobre, le même jour que la *Gazette* l'annonçait à Paris : voyez ci-dessus, p. 274, note 1. — Pour le don gratuit des trois millions, dont il est parlé dans la phrase suivante, voyez p. 268, note 3.

24. L'ancien trésorier des états, dont la déroute récente avait dû désorganiser bien des fortunes en Bretagne.

1689 prendre, comme il espère, son premier métier. Il passa ici lundi, il n'y fit que dîner[25]; il alla coucher à Laval. Nous lui demandâmes quel genre de mort auroient choisi toutes ses maîtresses : il nous répondit fort bien qu'elles le choisiroient avec M. de la Trémouille et le comte d'Estrées, entre les mains desquels il les avoit laissées. Nous parlâmes de Monsieur le chevalier : il me parut bien dégelé sur l'estime parfaite qu'il a de lui; il se vante de l'avoir vu en guerre et en marchandise[26]; je l'assurai aussi qu'il n'aimoit pas un ingrat. Il espère qu'il ira en Allemagne avec le maréchal de Lorges[27]; je lui recommandai le marquis de Grignan : il me dit que c'étoit lui qui demandoit sa protection, tant il étoit hors d'exercice. Quelle cruauté, ma chère bonne, si vous ne pouviez pas voir ce pauvre enfant cet hiver[28] ! n'est-ce pas dix-huit ans qu'il a ce mois-ci[29]? Les Allemands sont fâcheux avec leur guerre d'hiver.

Nous passons ici nos jours fort tranquillement, vous n'en doutez pas; mais fort vite, c'est ce qui surprend : de l'ouvrage, de la promenade, de la lecture[30]. A pro-

25. « Il ne fit qu'y dîner. » (*Édition de* 1754.) — La phrase suivante : « Nous lui demandâmes, etc., » manque dans l'édition de 1737.

26. Sans doute, de l'avoir vu et estimé comme soldat, comme officier, et comme homme. On disait d'un vaisseau chargé de marchandises, mais mis en état de défense, qu'il était équipé moitié guerre, moitié marchandise, et cette expression *moitié guerre*, *moitié marchandise*, s'employait dans quelques phrases proverbiales.

27. Dangeau annonce au 27 septembre 1689 que le maréchal de Lorges avait pris congé du Roi, pour aller commander les troupes qu'avait Boufflers, auxquelles s'était jointe la maison du Roi et beaucoup de troupes qui étaient dans l'armée de Flandre.

28. « .... voir cet hiver ce pauvre enfant. » (*Édition de* 1754.)

29. Il les eut, d'après le commencement de la lettre du 17 novembre 1688, le 17 novembre suivant : voyez tome VIII, p. 265.

30. « Nous passons ici fort tranquillement nos jours, vous n'en doutez pas; mais fort vite, c'est ce qui surprend : l'ouvrage, la pro-

pos de livres, vous dites des merveilles des derniers de M. Nicole : ils sont divins comme ce que vous y remarquez[31]. J'en ai lu des endroits qui m'ont paru très-beaux . c'est un style qui éclaire[32] et qui vous fait rentrer dans vous-même d'une manière digne de la beauté de son esprit et de la bonté de son cœur[33]; car il ne gronde point mal à propos, qui est la plus mauvaise chose du monde et qui fait le moins ce qu'on veut. Je ne l'achetai point alors, c'étoit ce carême dernier; je me contentai du bon le Tourneux[34]. Nous lisons un livre de ce saint homme de Port-Royal[35], *de la Prière continuelle*, qui est une suite de certains traités de piété[36] qui sont fort beaux; mais, ma fille, celui-ci, qui est bien plus gros, est si spirituel, si lumineux, si saint, qu'encore qu'il nous passe cent pieds par-dessus la tête, il ne laisse pas de nous plaire et 1689

menade, la conversation, la lecture, tout cela vient à notre secours. A propos, etc. » (*Édition de* 1754.)

31. Ce membre de phrase : « ils sont divins, etc., » manque dans l'édition de 1754. — Il avait paru de Nicole en 1687 un livre intitulé : *de l'Unité de l'Église*, et une *Continuation des Essais de morale*, consistant en réflexions sur les épîtres et les évangiles de l'année; en 1688, une *Histoire de Catherine Foulain*, une *Histoire de Jeanne Malin.*

32. Comparez tome II, p. 408.

33. « Le style de l'auteur *éclaire*, comme vous dites, et nous fait rentrer dans nous-mêmes d'une manière qui découvre la beauté de son esprit et la bonté de son cœur. » (*Édition de* 1754.)

34. Voyez tome VIII, p. 257 et note 12. Peut-être aussi Mme de Sévigné veut-elle parler du *Carême chrétien* de le Tourneux : voyez la lettre du 19 février suivant. — Cette phrase : « Je ne l'achetai point, etc., » manque dans l'impression de 1737.

35. De Jean Hamon. Voyez la lettre du 10 juillet précédent, p. 112 et la note 4. D'après le contenu de cette note 4, on serait tenté de croire qu'ici le texte est altéré. La phrase serait plus claire et plus exacte si l'on transportait les mots *de la Prière continuelle* deux lignes plus bas, et si l'on changeait *celui-ci* en *celui*, de cette manière : « mais, ma fille, celui *de la Prière continuelle.* » — Dans l'édition de 1754 : « un traité, » au lieu de : « un livre. »

36. « De certains ouvrages de piété. » (*Édition de* 1754.)

1689 de nous charmer. On est bien aise de voir qu'il y ait eu et qu'il y ait encore des gens[37] à qui Dieu communique son Saint-Esprit et sa grâce avec une telle abondance; mais, mon Dieu! quand en aurons-nous quelque étincelle, quelque degré? Quelle tristesse de s'en trouver si loin, et si près d'autre chose! Ah, fi! ne parlons point de ce malheur; il en faut soupirer et gémir et s'en humilier cent fois par jour[38].

Il y a un mois que la défaite[39] de M. de Schomberg roule en ce pays; elle fut mandée de Saint-Malo à M. de Louvois; mais n'ayant point été confirmée[40] par un courrier à la reine d'Angleterre, on la croit fausse[41]. J'embrasse ma très-aimable Comtesse[42].

DE LA JEUNE MARQUISE DE SÉVIGNÉ.

J'ai vu, ma chère sœur, tout ce que vous nous dites à M. de Sévigné et à moi[43]. Il est demeuré à Rennes; j'ai eu[44] assez d'esprit pour ne pas balancer un moment à

37. « Des gens au monde. » (*Édition de* 1754.)

38. « ....de ce malheur; il faut s'en humilier cent fois par jour. » (*Ibidem.*)

39. « La nouvelle de la défaite. » (*Édition de* 1737.)

40. « Mais comme elle n'a point été confirmée, etc. » (*Édition de* 1754.)

41. Schomberg étant passé en Irlande avec une petite armée, s'empara de Carickfergus, et vint ensuite camper à Dundalk, où il attendit inutilement des renforts. Les maladies se mirent dans son armée, de même que dans celle du maréchal Rosen, et il fut obligé d'abandonner l'Irlande après avoir éprouvé une perte considérable. (Voyez les *Mémoires de Dalrymple.*) Le bruit courut en France que le roi Jacques avait battu l'arrière-garde de Schomberg. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 7, 8 et 19 octobre 1689. (*Note de l'édition de* 1818.)

42. Cette petite phrase manque dans l'édition de 1754.

43. « Tout ce que vous dites pour M. de Sévigné et pour moi. » (*Édition de* 1754.)

44. « Et j'ai eu. » (*Ibidem.*)

me rendre auprès de Mme de Sévigné. Je suis sûre que vous ne désapprouverez pas mon goût, et que cette préférence ne me brouillera pas avec vous[45]. Je ne vous parlerai point de la députation, nous avons épuisé cette matière : nous soutenons si bien cette petite disgrâce, que cela fait voir que nous étions dignes de ce que nous espérions. Je suis ravie, ma chère sœur, que notre chambre soit toute prête à Grignan; je vous embrasse très-tendrement : ne le voulez-vous pas bien? Si j'osois, j'embrasserois aussi M. de Grignan; mais l'amitié que j'ai pour lui est tellement vive, que je fais scrupule de tout. 1689

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

En vérité, je reprends la plume à regret, car elle disoit fort bien; ce n'est que pour vous embrasser encore une fois[46].

1230. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 30e octobre.

Parlons de la douleur de toutes vos séparations, ma chère fille; il y a longtemps que je les sens pour vous, et que vous éprouverez bien[1] le malheur d'avoir eu une si bonne compagnie; mais vous avez changé d'avis. Je vous mandois[2] cet été que Monsieur le chevalier pourroit pas-

45. « Ne me mettra point mal avec vous. » (*Édition de* 1754.)

46. « Mais c'est que je veux embrasser ma chère Comtesse. » (*Ibidem.*)

Lettre 1230. — 1. C'est-à-dire : « et *que je sens* que vous éprouverez bien. » Dans l'édition de 1754 : « et que j'ai dit que vous éprouveriez bien, etc. »

2. « Je vous mandai. » (*Édition de* 1754.)

1689 ser son hiver à Avignon ou à quelque autre lieu de Provence, pour jouir de votre beau soleil, et mettre un hiver si gracieux au bout des eaux de Balaruc, comme font bien des gens qui craignent les froids de Paris : vous me renvoyâtes bien loin, et vous me dites que c'étoit lui souhaiter le pis qui lui pût arriver ; que s'il y demeuroit, ce seroit signe qu'il seroit trop malade pour s'en retourner ; que sans cela il iroit revoir ses amis et le monde. Dites-moi donc ce qui vous fait croire[3] aujourd'hui qu'il feroit bien de passer l'hiver en Provence ; car pour moi, je suis persuadée comme vous que les eaux de Balaruc n'ayant point fait un trop bon effet, il passera son hiver bien tristement à Paris[4], dans cette petite chambre, avec votre beau portrait, qui ne dit pas un mot, quelque chose qu'on lui puisse dire ; je suis tout à fait de votre sentiment, j'y étois devant vous ; ce sera une grande tristesse pour lui si Dieu veut qu'il soit malade, et qu'il crie les hauts cris. En ce cas, ma chère fille, il doit[5] vous regretter infiniment, car il n'est pas homme qui s'accommode des médiocres consolations[6] : il faut espérer un état plus doux. Pour moi, j'eusse opiné[7] à tâter du climat de Provence, cette année seulement, puisqu'il étoit tout porté. Vous[8] me manderez comme toutes vos séparations se seront faites.

Vous avez Monsieur d'Arles, vous lui avez donné ma

3. « Ce qui est arrivé qui vous fait croire, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. « Car pour moi, je suis persuadée que les eaux n'ayant pas trop réussi, il passera bien tristement son hiver à Paris, etc. » (*Ibidem.*)

5. « .... qu'on lui puisse dire ; et je pense que si Dieu veut qu'il soit malade et qu'il crie les hauts cris, en ce cas il doit, etc. » (*Ibidem.*)

6. « Des consolations médiocres. » (*Ibidem.*)

7. « .... plus doux ; j'eusse donc opiné, etc. » (*Ibidem.*)

8. Cette phrase manque dans l'édition de 1737, ainsi que tout l'alinéa suivant.

lettre : je suis plus aise que jamais de lui avoir dit librement mon sentiment sur son abdication [9]. Il s'étoit vanté de l'approbation de Mme de Vins; mais elle me mande qu'il lui a caché cette résolution, croyant bien qu'elle l'improuveroit à cause de M. de Grignan, et plusieurs choses encore sur ce ton : c'est donc ainsi que Mme de Vins et M. de Pompone l'approuvent. Vous ne m'avez point appris cette réponse du Roi, dont vous étiez si curieuse; pour moi, je ne me dédis point de tout ce que j'ai dit sur ce sujet. 1689

On dit [10] que la première chose que M. de Chaulnes a faite le lendemain de l'exaltation, ç'a été de rendre Avignon. Mon Dieu ! ma fille, que cette pensée me trouble et me touche ! c'est ma seule peine, et elle ne peut être mieux fondée que sur l'état où vous allez être. Quand je pense et parle [11] sur ce sujet, ce sont mes véritables affaires, je n'en connois point d'autres. Mais [12] il faut épargner cette amertume dans les lettres, elle ne feroit que renouveler celle de votre cœur : cela échappe quelquefois. On dit que M. de Lorraine va mettre ses troupes en quartier d'hiver : nous en ferons autant; et si cela est, vous reverrez bientôt votre cher enfant; je vous souhaite cette consolation.

La prise de Bonn, et la mort du baron d'Asfeld [13] a

9. Voyez la lettre précédente, p. 275 et 276.

10. « On assure. » (*Édition de* 1754.)

11. « Mon Dieu ! ma fille, que cette pensée me touche et me trouble ! c'est une peine qui ne peut être mieux fondée que sur l'état où cette circonstance vous jette. Quand je réfléchis et parle, etc. » (*Ibidem.*)

12. Cette phrase manque dans l'édition de 1737.

13. Frère aîné du maréchal et de l'abbé d'Asfeld. Il commandoit dans Bonn, où il fit une très-vigoureuse défense; il y soutint un assaut où il fut blessé à mort; il se rendit le 12 d'octobre, et fit une capitulation honorable après vingt-sept jours de tranchée ouverte, et un blocus de plus de trois mois, pendant lequel les ennemis avoient ruiné cette ville par le canon et par les bombes avant que de l'assiéger

1689 donné du chagrin : le Roi et M. de Louvois l'ont regretté, et loué hautement comme un homme capable de tout, et des plus grandes négociations. Celles de M. de Chaulnes pourroient être plus longues qu'on ne pense, étant le seul qui puisse inspirer à Sa Sainteté[14] le véritable desir de donner la paix aux princes chrétiens ; il n'aime point du tout[15] le cardinal d'Estrées, que l'on croit qui reviendra à la cour. Nous verrons ce que Dieu a réglé : « Laissons-le faire, » dit le saint évêque d'Angers[16], qui vient de faire sa visite à quatre-vingt-douze ans avec le même bon esprit qu'autrefois. Adieu, ma chère enfant : pourquoi dites-vous que vous n'êtes plus belle? pourquoi êtes-vous allumée? pourquoi votre sang est-il en colère ? Le mien en est ému : vous êtes trop vive, ma fille ; vous êtes trop sensible ; vos nuits se sentent de l'agitation des jours : tâchez de vous tranquilliser, servez-vous de votre courage, de votre philosophie, de votre christianisme, pour soutenir le fardeau des peines que la Providence vous destine ; elle aide elle-même à les soutenir[17]. Votre

dans les formes. (*Note de Perrin*, 1754.) — Le baron d'Asfeld se fit conduire à Aix-la-Chapelle, et mourut en y arrivant ; il avait été blessé à la cuisse ; Dangeau dit aussi que le Roi le regretta, et qu'il en parla très-honorablement. Voyez son *Journal*, au 22 octobre 1689. (*Note de l'édition de* 1818.) — Le baron d'Asfeld était Alexis Bidal, né en 1654, mestre de camp en 1676, maréchal de camp le 24 août 1688. Il était fils de Pierre Bidal, créé par la reine Christine baron d'Asfeld (Harsefeld, dans le duché de Brême), et de Catherine Bastonneau, morte à Paris, veuve, en janvier 1690. — Dans l'édition de 1737 : « La prise de Bonn et la mort du comte d'Asfeld ont donné du chagrin : le Roi et M. de Louvois ont regretté ce comte, et loué hautement, etc. »

14. « On le regarde comme le seul qui puisse inspirer au pape, etc. » (*Édition de* 1754.)

15. « Sa Sainteté n'aime point du tout. » (*Ibidem.*)

16. Henri Arnauld.

17. Ce membre de phrase : « elle aide, etc., » manque dans l'édition de 1754.

belle-sœur vous dit mille choses honnêtes et tendres : 1689
une de ses folies, c'est de me faire parler de vous. J'embrasse M. de Grignan; je ne sais plus où j'en suis des autres : je crains bien qu'en écrivant cette lettre[18] tous les oiseaux ne s'en soient envolés. Nous avons eu ici quelque temps votre soleil : vous aviez nos pluies; mais depuis deux jours je crois que tout retourne à sa place : ainsi vous avez beau temps. Pauline m'a écrit une lettre charmante; elle me dit audacieusement qu'elle ne craint point de détruire, qu'au contraire elle prétend surpasser les louanges que Coulanges lui donne; qu'elle apprend l'italien, que vous êtes sa maîtresse, qu'elle lit le *Pastor fido;* et puis me fait une question fort plaisante, la friponne! vraiment, je la renvoie bien chez ses parents.

1231. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 2e novembre.

Je reçois toutes vos lettres, ma fille, mieux que quand il faisoit beau. Cependant le ciel de votre Provence est dans un état qui fait peur[1]; vous n'êtes point accoutumés à ces déluges; vous me représentez votre château dans un grand désordre, et si vous n'avez pas sauvé tous vos beaux meubles, et surtout celui de votre cabinet[2], digne de Versailles, je serai bien affligée. Nous commençons[3]

18. « Qu'à l'arrivée de cette lettre. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1231. — 1. « Dans un désordre qui fait peur. » (*Édition de* 1737.)

2. Le grand cabinet, à Grignan, était meublé en damas cramoisi, galonné en or. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. « Vous me représentez votre château dans un état qui me donne beaucoup de peine. Nous commençons, etc. » (*Édition de* 1737.)

1689 à sentir les pluies; mais comme il y a encore de beaux rayons de soleil, j'en profite avec plaisir, parce que ce terrain est aussi sec et aussi agréable que celui de notre pauvre Livry : ainsi je me promènerai souvent. Le commencement de votre lettre, ma fille, dit de grandes choses en peu de mots : Ottobon, *pape;* le Comtat, *rendu;* le Roi et M. de Chaulnes[4], *triomphants;* et Mme de Grignan, *ruinée:* voilà l'endroit qui me fait bien du mal, et qui n'est que trop sensible à mon cœur[5]; il faudra tâcher de mettre au moins une espérance à la place de cette solide consolation que Sa Majesté vous avoit donnée. Si le temps d'y travailler étoit à la fin de l'année qui vient, et que vous y vinssiez tous deux[6], ce seroit bien mon compte, car la chevalerie se feroit en même temps[7]. Mais je ne comprends point la pensée de M. de Grignan, *seul à Pâques :* j'entends mieux celle de revenir passer l'hiver à Grignan, après l'assemblée, malgré la bise, qui devient plus intraitable en ce temps-là; cela s'accommoderoit du moins avec la santé de Monsieur le chevalier et avec vos affaires. Enfin, ma belle, vous êtes tous sages, votre conciliabule est assemblé, vous prendrez les bonnes résolutions : il faut s'en fier à de si bonnes têtes. J'ai grande envie que Monsieur d'Arles vous ait dit ses raisons : je veux aussi qu'il voie ma lettre[8]; nous sommes en assez bon ménage pour que je puisse lui dire mon sentiment sur un sujet dont il me parle le premier : ne lui laissez point mettre, je vous prie, Mme de Vins au nombre de ceux qu'il a consultés, et qui l'approuvent.

4. Dans l'édition de 1737 : « et Mme de Chaulnes. »
5. Ce membre de phrase : « et qui n'est, etc., » manque dans l'impression de 1737.
6. « Et que vous vinssiez tous deux à Paris. » (*Édition de* 1754.)
7. Toute la suite de l'alinéa manque encore dans l'impression de 1737.
8. La lettre du 26 octobre précédent, p. 275 et 276.

Vous avez trouvé les propositions de mes amies bien aimables[9] : vous avez raison, elles l'étoient fort; mais c'est assez d'avoir eu le plaisir de voir leur cœur et leur amitié; car du reste c'eût été faire peu d'honneur à mes premières résolutions que de les changer, et vouloir m'accabler encore d'une dette de mille écus. En vérité, ma fille, il ne falloit faire sur cela que ce que j'ai fait, c'est-à-dire sentir leur bonté, et en avoir beaucoup de reconnoissance. Si je vous faisois une gazette de l'état de ma santé en détail, vous seriez persuadée que je tiendrai la parole que j'ai donnée à Mme de la Fayette. Vous verriez dans l'article de la vessie, que tout ce pays est dans une parfaite tranquillité[10]; que les peuples sablonneux, qui avoient fait autrefois quelques entreprises, font à présent leurs efforts en d'autres pays lointains; qu'on a reçu des lettres des extrémités de ce royaume, qui portent que les jambes ne furent jamais ni mieux faites, ni plus en état de servir; que les mains qui sont sur les frontières, ne sont plus sujettes aux fantaisies des nerfs leurs voisins, ni aux vapeurs qui leur donnoient[11] du secours; qu'enfin cet État seroit un pays parfait, si l'on y pouvoit trouver la fontaine de Jouvence : voilà tout le malheur. Après cette ridicule gazette que vous m'avez demandée, je crois que vous devez avoir l'esprit en repos de ma santé. 1689

Il me paroît que vous faites une réparation à l'esprit de M. de Chaulnes; vous trouvez qu'il l'a si bon à Rome, que vous devez croire qu'il rêvoit à Grignan à toutes ces grandes affaires; ainsi le voilà rétabli dans votre estime[12] : il faut qu'il le soit aussi sur le sujet des députa-

9. Voyez la lettre du 12 octobre précédent, p. 251.
10. Ce membre de phrase : « que tout ce pays, etc., » manque dans l'édition de 1737.
11. « Qui leur donnent. » (*Édition de* 1754.)
12. L'édition de 1754 ajoute : « à cet égard. »

1689 tions. Il n'avoit pas tort de les donner quinze ans durant sans en parler au Roi, comme avoit toujours fait le maréchal de la Meilleraye[13]. Depuis quatre ou cinq ans cela est changé[14], comme tout le reste. Quelles couleuvres n'a-t-il point avalées! vous l'avez vu. Il sait fort bien que ses bons amis ont détourné le chemin des députations; il le sent, et il a toujours dit à mon fils, hormis cette année, qu'il falloit présentement être courtisan[15], parce que les temps sont changés. Pour cette année, il avoit cru que la noblesse de Bretagne et celui qui la commande pouvoient être considérés; il avoit raison de croire au moins que sa recommandation y pourroit faire quelque chose, soit en écrivant de la province où il servoit agréablement, soit en partant pour Rome : sa timidité, ou l'impossibilité de parler de Bretagne, l'a empêché de proposer la députation au Roi; il n'a fait que la recommander à M. de Lavardin et en écrire au maréchal d'Estrées : que sais-je encore s'il n'a pas compris qu'il trouveroit M. de Coetlogon sur son chemin, et s'il n'a pas craint de se commettre? Pour moi, je crois que voilà le fond du sac. Il est tellement vrai qu'on ne songe qu'à faire plaisir à Rennes[16], que par une conduite inouïe, et dont je suis fort aise, on a donné la députation du clergé à Monsieur de Rennes par une lettre de cachet : c'est une sorte de paquet qui n'étoit jamais entré dans la Bretagne pour une telle chose; car on suit[17]

13. Il étoit gouverneur de Nantes et de Brest, et lieutenant général de la haute et basse Bretagne. (*Note de Perrin*, 1754.)

14. « Cela est changé depuis quatre ou cinq ans, etc. » (*Édition de* 1754.) Les phrases suivantes, jusqu'à celle qui commence par : « Il est tellement vrai, » manquent dans l'édition de 1737.

15. M. de Sévigné avoit quitté la cour en se retirant du service. (*Note de Perrin.*)

16. « A la ville de Rennes. » (*Édition de* 1754.)

17. « Car on sait. » (*Édition de* 1737.)

le rang des évêques, et c'étoit cette année à Monsieur de Vannes ou à Monsieur de Tréguier[18], qui sont si étonnés, qu'ils ne savent où ils en sont; mais c'est assez d'être Monsieur de Rennes; il en est tout étonné aussi, et demande tout autour de lui si c'est pour lui ce paquet[19]; car on n'en a jamais envoyé pour une députation : jugez si le gouverneur de Rennes ne devoit pas l'obtenir avec plus de justice. Mme de Chaulnes est si surprise de tout cela, qu'elle se rejette à Rome et fait fort bien[20]. Le Roi lui dit la semaine passée : « Madame, M. de Chaulnes n'a pas été longtemps à Rome sans faire parler de lui; il y a trouvé encore de bons amis, il y a été fort bien reçu. » Elle lui répondit : « Sire, quand on porte les ordres de Votre Majesté, on est toujours bien reçu. » Toute la cour pensa l'étouffer de compliments et d'amitiés; j'espère que vous lui aurez écrit. J'ai pensé comme vous, ma chère enfant : je crois que M. de Chaulnes demeurera là pour un autre conclave, ou plutôt pour terminer avec ce pape qui l'aime, et qui a dit qu'il vouloit traiter les affaires avec Mme de Chaulnes et Mlle de Murinais, les grandes choses qu'ils ont à régler ensemble et celles qu'il veut tâcher de lui inspirer pour la paix générale : c'est cela qui seroit un beau coup de filet.

1689

18. « Et c'étoit cette année le tour de Monsieur de Vannes ou de Monsieur de Tréguier. » (*Édition de* 1754.) — L'évêque de Tréguier était sans doute Eustache le Sénéchal, frère du marquis de Kercado, qui succéda à François-Ignace de Baglion de Saillant. Mais il est vraisemblable qu'il se passa quelques années avant qu'il obtînt ses bulles, car nous trouvons dans le *Dictionnaire de statistique religieuse* que Baglion quitta le siége de Tréguier pour celui de Poitiers en avril 1686, et le Sénéchal n'est porté que de 1692 au 15 mars 1694, date de sa mort.

19. « Et demande s'il est bien vrai que ce paquet soit pour lui. » (*Édition de* 1754.)

20. « Et fait très-bien. » (*Ibidem.*)

1689 Mais ce pape[21] hait autant le cardinal d'Estrées[22] qu'il aime l'ambassadeur, et l'on croit que cette Éminence reviendra en France : si cela est, le retour de ce duc ne sera pas prompt[23]. Je suis affligée comme vous que ce dernier pape, qui vous laissoit Avignon[24], n'ait pas autant vécu que Monsieur d'Angers, que Monsieur d'Arles[25]; mais cette longue vieillesse vous eût été trop bonne : Dieu ne l'a pas voulu. Je vous avois mandé que M. de Chaulnes étoit entré, comme ambassadeur, à Rome[26], *al dispetto*[27] de l'ambassadeur d'Espagne, qui avoit travaillé auprès des cardinaux pour l'empêcher; mais de cinquante-six voix, il n'en eut que cinq[28].

21. « Je crois comme vous, ma chère enfant, que M. de Chaulnes demeurera là pour un autre conclave, ou plutôt pour terminer avec ce pape qui l'aime les grandes choses qu'ils ont à traiter ensemble, et celles qu'il a dessein de lui inspirer, ou dans lesquelles il veut tâcher de le confirmer pour la paix générale : c'est cela qui seroit un beau coup de filet. Si Mme de Chaulnes et Mme de Kerman étoient à Rome, elles seroient bien propres à le seconder. Mais ce pape, etc. » (*Édition de* 1754.)

22. Le cardinal d'Estrées n'avait cessé de le desservir auprès de la cour de France, et avait traversé son élection de tout son pouvoir. Voyez ci-dessus, p. 270, la note 17 de la lettre du 23 octobre précédent.

23. « Le retour de M. de Chaulnes en sera reculé. » (*Édition de* 1754.)

24. « Qui nous laissoit Avignon. » (*Ibidem.*)

25. Ces deux prélats ont vécu, l'un quatre-vingt-quinze et l'autre quatre-vingt-six ans. (*Note de Perrin.*)

26. « Dans Rome. » (*Édition de* 1754.)

27. « En dépit. »

28. Coulanges dit qu'il fut décidé *à la pluralité des voix*, nonobstant l'opposition et les efforts de plusieurs *zelanti* de différentes factions, que le sacré collége recevrait le duc de Chaulnes en sa qualité d'ambassadeur. Suivant Dangeau, cinquante cardinaux auraient été de cet avis. C'était sans doute le bruit que la cour de France cherchait à répandre, et que Mme de Sévigné répétait; mais au reste ce n'était pas une grande victoire, puisque le duc de Chaulnes avait

Je ne donne point la mienne à M. de la Garde pour prêcher et pour gronder[29]. Je sais bien que Jésus-Christ, saint Paul et saint Augustin, ont prêché et exhorté : c'étoit à eux à faire ; ce dernier en dit de si bonnes raisons ! Mais un pauvre pécheur revenu depuis trois jours d'un état pire que les nôtres, devroit se tenir dans le silence, pénétré de la miséricorde de Dieu sur lui, uniquement occupé de son bonheur, et de la sensible reconnoissance qu'il doit à son Sauveur de l'avoir séparé et distingué 1689

déclaré que n'ayant point de palais dans Rome, la question des *quartiers* ne pouvait pas s'élever (voyez la note 24 de la lettre du 19 octobre précédent, p. 265). — M. Grouvelle, dernier éditeur, a répété, d'après Gatien des Courtilz, que le duc de Chaulnes *eut près de trois millions à distribuer pour faire ce pape.* Il n'est pas difficile de montrer combien cette assertion est absurde. Le Roi désirait que le cardinal Delphini fût élevé au pontificat. Si dans ses instructions il n'excluait pas entièrement le cardinal Ottoboni, il avait au moins ordonné aux cardinaux français de ne concourir à son élection qu'après s'être assurés de ses dispositions pour la France (voyez ci-dessus, p. 270, note 17). En arrivant à Rome, les cardinaux français et l'ambassadeur virent que les esprits étaient favorables à Ottoboni, et que l'on se disposait à l'élire si aucune des couronnes, c'est-à-dire Empire, France et Espagne, ne lui donnait l'exclusion. Ils reconnurent bientôt que les rapports du cardinal d'Estrées avaient manqué d'exactitude, et les trois cardinaux de Bouillon, de Bonzi, de Furstemberg, ainsi que l'ambassadeur, crurent de l'intérêt de la France de porter Ottoboni. Le cardinal d'Estrées, sans combattre ouvertement cet avis, ne le partageait pas : il voulait gagner du temps, sous le prétexte d'obtenir des garanties du pape futur, mais plutôt afin que les réponses aux lettres qu'il avait écrites à Versailles eussent le temps d'arriver. En effet, peu de jours après l'exaltation du pape, le duc de Chaulnes reçut l'ordre formel de traverser sous main l'élection du cardinal Ottoboni. Ces faits connus, comment supposer un instant que la France ait acheté des suffrages pour exalter un pape contre lequel le Roi était prévenu, et dont il chercha jusqu'au dernier moment à traverser l'élection? Voyez les *Mémoires de Coulanges*, et la *Guerre d'Espagne, de Bavière et de Flandre*, par Gatien des Courtilz. (*Note de l'édition de* 1818.)

29. « Ni pour gronder. » (*Édition de* 1754.)

1689 entre tant d'autres, sans aucun mérite, et par une grâce toute gratuite : voilà de quoi son cœur doit être plein, et si la charité le fait prendre intérêt[30] à son prochain, que ce soit en gémissant devant Dieu, et en demandant pour eux[31] les mêmes grâces dont il a été comblé. Telle étoit Mme de Longueville, cette sainte et pénitente princesse[32] : elle n'oublioit point son état, ni les abîmes dont Dieu l'avoit tirée; elle en conservoit le sentiment pour fonder sa pénitence et sa vive reconnoissance envers Dieu. C'est ainsi que l'on conserve l'humilité chrétienne, et que l'on fait honneur à la grâce de Jésus-Christ. Cela n'empêche pas les réflexions, les conversations chrétiennes avec ses amis; mais point de sermons, point de gronderies : cela révolte et fait qu'on se souvient, et qu'on les renvoie à leur vie passée, parce qu'on voit qu'ils l'ont oubliée. Je suis étonnée que les gens de bon esprit tombent dans cette injustice; mais il ne faudroit s'étonner de rien; car que ne trouve-t-on point dans son chemin?

Notre marquis me paroît un petit homme qui sera bientôt en quartier d'hiver comme les autres, et qui pourra vous aller voir; je le souhaite, ma chère enfant, c'est la plus grande consolation que vous puissiez avoir; j'ai bien envie de l'embrasser, aussi bien que ma chère Comtesse. Je suis fort aise que ce Comte soit engraissé; je le voyois toujours maigre, et j'en étois en peine. La peinture que vous me faites de vos orages est tellement belle et poétique, que mon imagination en a été réjouie.

30. « Lui fait prendre intérêt. » (*Édition de* 1754.)
31. « Pour les autres. » (*Ibidem.*)
32. « Cette pénitente et sainte princesse. » (*Ibidem.*)

1232. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN. 1689

Aux Rochers, dimanche 6e novembre 1689.

Je voudrois déjà savoir le retour de ce pauvre oiseau[1] qui est allé rendre au pape ce que le Roi lui avoit ôté. S'il ne se noie, c'est parce qu'en nul cas on ne veut être noyé; car s'il y a jamais eu un temps où cette fantaisie dût prendre à quelqu'un, ce seroit présentement à M. de Grignan et à vous; mais gardez-vous-en bien: il faut soutenir cette privation comme tant d'autres. M. de Chaulnes m'en écrit fort tendrement et fort plaisamment : il me mande qu'il se pourroit vanter d'avoir fourni bride la potence[2], sans la douleur mortelle qu'il a d'avoir été contraint d'offrir au pape ce charmant Comtat[3]; qu'il le fit de si mauvaise grâce, qu'il crut qu'il le refuseroit[4]; mais qu'il fut assez malheureux pour être trompé, et que Sa Sainteté le reçut[5], au contraire, avec un plaisir qui

Lettre 1232 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. Le comte de Grignan, qui était allé remettre Avignon au légat du pape. — Cette première phrase et la suivante ne sont pas ailleurs que dans notre manuscrit. Les deux éditions de Perrin commencent ainsi la lettre : « M. de Chaulnes m'écrit fort tendrement, etc. »

2. « Qu'il pourroit se vanter d'avoir fourni une assez belle carrière. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Nous n'avons trouvé nulle part la locution « fournir bride la potence, » que nous reproduisons d'après le manuscrit, altéré peut-être en cet endroit. *Brider la potence*, en termes de manége, c'est toucher avec la lance le bois d'où pend la bague ou l'anneau, donner contre la potence, au lieu d'emporter la bague. Il semble d'après cela qu'il faudrait tout au moins une négation : « de n'avoir pas fourni bride la potence, » de n'avoir pas manqué son coup. Ce qui, dans tous les cas, nous paraît bien certain, à voir notre ancienne copie, c'est que Mme de Sévigné n'a pas écrit ce que lui fait dire Perrin : « fourni une assez belle carrière. »

3. « Le charmant Comtat. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

4. « Que Sa Sainteté le refuseroit. » (*Édition de* 1754.)

5. « Et que le pape le reçut. » (*Ibidem.*)

1689 lui renouvela la bonne opinion qu'il avoit déjà de ce présent. Enfin, ma fille, voilà qui est fait; on ne peut en être plus touchée que je le suis[6] : *Dieu vous l'avoit donné*, *Dieu vous l'a ôté*[7]. Soyez juste[8], et comprenez que ce duc ne nous a point trompés. Il nous disoit, devant ces derniers états[9], que les choses avoient changé, qu'il n'étoit plus le maître comme autrefois, qu'il falloit venir un peu montrer son visage à la cour[10] : pour cette année, je vous ai dit sur quoi il se fondoit, et il avoit quelque raison de croire qu'au moins sa sollicitation devoit cette année être aussi bonne que celle d'un autre. Il en parla ainsi à Monsieur de Rennes en passant à Malicorne, et je ne saurois douter de l'envie qu'ils avoient de me faire ce plaisir et à mon fils[11]. Il est vrai qu'à Versailles il ne crut pas devoir parler[12] de la Bretagne : il parla[13] à M. de Lavardin, il a écrit à M. le maréchal d'Estrées;

6. L'édition de 1754 n'a pas ce membre de phrase; mais elle ajoute, après *Dieu vous l'a ôté :* « il faut soutenir cette privation comme tant d'autres. Je veux vous dire encore une fois que si vous êtes juste, vous comprendrez, etc. »

7. Voyez plus haut, p. 186 et note 40.

8. « Ma chère enfant, soyez juste. » (*Édition de* 1737.)

9. « Avant ces derniers états. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

10. Voyez la lettre précédente, p. 290. — Dans l'édition de 1737 : « .... à la cour : pour cette année, vous savez sur quoi il se fondoit; il avoit d'ailleurs quelque raison de croire qu'au moins sa sollicitation devoit être aussi bonne que celle d'un autre. » — Dans l'édition de 1754 : « .... à la cour : je vous ai dit sur quoi il se fondoit présentement; il avoit quelque raison de croire qu'au moins cette année sa sollicitation devoit être aussi bonne que celle d'un autre. »

11. « De l'envie qu'il avoit de me faire ce plaisir et à mon fils. » (*Édition de* 1737.) — « De l'envie qu'il avoit de me faire plaisir et à mon fils. » (*Édition de* 1754.)

12. « Il ne crut pas à Versailles devoir parler, etc. » (*Édition de* 1754.)

13. « Il a dit un mot. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

Mme de Chaulnes à M. de Croissi; et M. de Cavoie a fait le reste; et cet ambassadeur[14] est heureux que tout le dégoût qu'il auroit peut-être pu avoir là-dessus[15], soit caché et confondu dans son absence, et nous a fait en ce pays le même effet[16]; car tout le monde à Rennes regarde mon fils comme le député que desiroit de faire M. le duc de Chaulnes[17]; et M. de Coetlogon comme celui qu'a fait son voyage de Rome : ainsi nous n'avons aucun sujet de nous plaindre, nous en sommes bien éloignés aussi. Et pour moi[18], je vous avoue que je ne reconnois plus Monsieur le chevalier, ni vous autres[19], Messieurs les grands seigneurs, ni Messieurs les gouverneurs de province, de trouver que c'est une belle chose d'avoir ôté au gouverneur de Bretagne le beau droit[20] de nommer les députés sans aucune dépendance, et que M. de Chaulnes[21] faisoit le roi : vraiment, il auroit eu grand tort de ne le pas faire, puisque tous les autres l'avoient fait. Depuis notre mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, cette belle et grande province avoit bien d'autres prérogatives. M. de Chaulnes a suivi quinze ou

1689

14. « Et M. de Cavoie a fait ce que vous savez. L'ambassadeur, etc. » (*Édition de* 1754.)

15. « Qu'il auroit pu avoir là-dessus. » (*Ibidem.*)

16. « Et nous ait fait en ce pays le même honneur. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

17. « Comme le député que desiroit de faire M. de Chaulnes. » (*Édition de* 1737.) — « Comme le député que vouloit faire M. de Chaulnes. » (*Édition de* 1754.)

18. Ces trois mots : « Et pour moi, » ne sont pas dans l'édition de 1754.

19. « Je vous avoue que je ne connois plus Monsieur le chevalier, ni vous, ni vous autres, Messieurs les grands seigneurs, Messieurs, etc. » (*Édition de* 1737.) — « Je vous avoue que je ne connois plus ni Monsieur le chevalier, ni vous, ni vous autres, etc. » (*Édition de* 1754.) — Voyez ci-dessus, p. 261, note 4.

20. « Le droit. » (*Édition de* 1737.)

21. « Et de dire que M. de Chaulnes, etc. » (*Édition de* 1754.)

1689 seize ans les dernières traces du maréchal de la Meilleraye. Trouvez-vous bien noble et bien juste de se faire un mérite de dégrader ce beau gouvernement? N'est-ce pas l'intérêt commun des grands seigneurs, des grands gouverneurs? Ne doivent-ils point se mirer dans cet exemple? J'en connois deux ou trois qui l'ont vivement senti par rapport à eux, et ce ne peut pas être un de ce corps qui se soit fait un tel divertissement. Hélas! ces pauvres gouverneurs, que ne font-ils point pour plaire à leur maître? avec quelle joie, avec quel zèle ne courent-ils point à l'hôpital pour son service? comptent-ils pour quelque chose leurs santés, leurs plaisirs, leurs affaires, leurs vies, quand il est question de lui obéir et de lui plaire? et on leur plaindra un honneur[22], une distinction, une occasion de faire plaisir à des gens de qualité dans une province! Et pourquoi veulent-ils être aimés et honorés, faire donc les rois[23]? n'est-ce pas pour le service du vrai roi? est-ce pour eux? Hélas! ils sont si passionnés pour sa personne, qu'ils ne souhaitent que de quitter ces grands rôles de comédie, pour le venir regarder à Versailles, quand même ils devroient n'en être pas regardés[24], et on plaindra à ces pauvres gens-là[25] des grandeurs dont ils font un si bon usage! Mais, mon enfant, est-il possible que vous ne pensiez point comme moi? Monsieur de Grignan, venez donc à mon secours, soutenez-moi, c'est votre affaire : si vous m'abandonnez,

22. Ces mots : « et on leur plaindra un honneur, » ont été sautés dans notre manuscrit.

23. « Et faire donc les rois. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

24. « Qu'ils ne souhaitent de quitter ces grands rôles de comédie que pour le venir regarder à Versailles, quand même ils n'en devroient pas être regardés. » (*Édition de* 1737.)

25. « Et on plaindra à ces gens-là. » (*Ibidem.*) — « Et on leur plaindra. » (*Édition de* 1754.)

je vous souhaiterai toutes sortes de dégoûts[26] dans votre Provence, et je louerai et admirerai ceux qui par leur industrie sauront vous mettre au rang des autres. Je ne veux plus parler : pourquoi aussi me faites-vous dire ce que je pense? C'est à vous, au moins, à qui je me fie[27]; car ailleurs je ne trouve rien de si joli que de savoir ainsi mettre les grands à la raison. M. de la Rochefoucauld et M. de la Feuillade ne me feroient pas mon procès sur ce que je pense là-dessus[28]. 1689

Parlons de nos états. Le Saint-Esprit vint dans une valise, dit frà Paolo[29], au concile de Trente; la députation est venue par une lettre de cachet à Monsieur de Rennes : ces voitures sont également extraordinaires. M. le maréchal d'Estrées ne veut pas que mon fils le quitte d'un moment[30] : il ne connoît que lui, il ne parle qu'à lui, il fait ses visites avec lui; enfin il connoît si peu la Bretagne, que s'il n'y avoit trouvé qu'un commensal de la marquise d'Uxelles[31], il auroit été dans le dernier embarras. Il fait une chère épouvantable, ce maréchal; il surpasse M. de Chaulnes : ce sont deux tables de dix-

26. « Toute sorte de dégoûts. » (*Édition de* 1754.)

27. « C'est à vous, au moins, que je me fie. » (*Ibidem.*)

28. La Rochefoucauld, le fils de l'auteur des *Maximes*, et la Feuillade étaient, comme l'on sait, deux courtisans des plus empressés et des plus soumis.

29. Pietro Sarpi, dit frà Paolo, de l'ordre des Servites, né à Venise en 1552, mort en 1623. Il est surtout connu par une *Histoire du Concile de Trente* (*Historia del Concilio Tridentino*), qui parut d'abord sous le nom de *Pietro Soave Polano*, anagramme de *Paolo Sarpi Veneto* (Londres, 1619). — Vers la fin du livre VII de l'*Histoire des Variations*, Bossuet dit de frà Paolo qu'il n'est « pas tant l'historien que l'ennemi déclaré » du concile, et il le nomme « un protestant habillé en moine. »

30. « Le quitte un moment. » (*Édition de* 1737.)

31. « Que s'il n'y avoit trouvé un commensal de la marquise d'Uxelles. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1689 huit personnes matin et soir, de la belle vaisselle, toute neuve, toute godronnée au fruit[32]; enfin c'est à qui pis fera, à qui pis dira; il y a vingt tables quasi de cette furie[33]; et l'opéra d'*Atys* que du Mesnil rend agréable, et des comédiens. Mais[34] on a parlé aux états du pauvre M. d'Harouys : il se trouve en reste de six millions six cent mille livres. Ce fut une clameur nouvelle. On a demandé encore un nouveau commissaire au Roi, pour voir s'il est bien vrai que cela puisse être, s'il n'y a rien de doublement compté : enfin il leur faut encore une conviction. M. de Mejusseaume[35] a dit à mon fils mille civilités pour moi, que j'étois la maîtresse, qu'il ne parleroit point de mon affaire que quand je voudrois (vraiment, je ne le voudrai jamais), que ce seroit devant M. de Pontchartrain qu'elle seroit jugée, enfin, toutes sortes de duretés enveloppées dans toutes les honnêtetés du monde. N'en soyez pas plus fâchée que moi. Rochon, notre Rochon, ne m'abandonnera pas; il croit mes raisons bonnes, et que si M. de Mejusseaume avoit voulu, il pouvoit supprimer cet acte comme ayant été payé, et le reste étant usuraire; mais Dieu ne veut pas. Je n'en serai pas moins honnête pour toute cette famille quand je serai à Rennes. Je suis fort bien avec eux, dont je persuaderai peut-être Mejusseaume, que sait-on?

32. *Godronnée*, ornée de figures en relief. « *Godronner* se dit des vases et autres ouvrages de poterie, de fayence, de porcelaine, sculpture, etc., pour désigner les façons qu'on fait à ces sortes d'ouvrages. » (*Dictionnaire de Trévoux.*) — *Au fruit*, c'est-à-dire au dessert.

33. « Il y a vingt tables quasi de même. » (*Édition de* 1737.) — Au membre de phrase suivant, le nom propre *du Mesnil* est écrit *du Mesny* dans le manuscrit.

34. Cette phrase et les suivantes, jusqu'à la fin de l'alinéa, ne se trouvent que dans notre manuscrit, où elles terminent la lettre.

35. Voyez plus haut, p. 264, note 22.

Que je suis fâchée, ma fille, de la mauvaise santé de Monsieur le chevalier! quelle cruauté que cette fièvre! mon Dieu, que je le plains! Il fait bien de ne point venir à Paris dans cet état : que j'y aurois été décontenancée sans vous et sans lui! votre séjour en Provence a bien assuré le mien ici. Voilà la lettre de Mme de la Fayette, et celle de Mme de Lavardin; pour celle de Mme de Chaulnes, c'étoit un volume, elle ne finissoit point; d'autant plus qu'étant persuadée que c'est son absence qui me fait passer l'hiver aux Rochers, au lieu de Rennes, elle met sur elle tout ce qui pourroit m'y arriver; et elle avoit une si sincère envie de me faire tomber du ciel ces mille écus, qu'elle ne se lassoit point de me conjurer de partir; mais, ma fille, voilà qui est fait, je me trouve très-bien ici, surtout quand vous êtes à Grignan. 1689

On me mande que le pape a assemblé ses amis pour finir l'affaire des franchises avec la France et avec toutes les couronnes [36], et une autre congrégation pour prendre les moyens de faire la paix générale dans la chrétienté. On croit que le cardinal d'Estrées reviendra, et que le cardinal de Bouillon pourroit bien demeurer pour les affaires de France. Moi, je crois [37] que Monsieur l'ambassadeur n'est pas près de revenir.

36. Peu de jours après son exaltation, le pape assembla une congrégation, à laquelle le cardinal de Bouillon fut appelé; il y prononça un discours très-énergique, dans lequel il déclara qu'il quitterait plutôt Rome que de n'y être pas maître absolu de tous les quartiers; qu'il était prêt, malgré son grand âge et ses infirmités, à partir pour Vienne, Paris et Madrid, afin de rendre l'Empereur, le roi de France et le roi d'Espagne dociles à la raison. Cependant le pape ne décida rien, et le second courrier que reçut le duc de Chaulnes apporta « une lettre toute gracieuse du Roi à Sa Sainteté, par laquelle voulant lui donner des marques effectives du desir qu'il avoit de lui plaire, il se désistoit par ce motif de la prétention de la franchise des quartiers de son ambassadeur. » (*Mémoires de Coulanges*, p. 125-149.)

37. « Moi, je suis persuadée, etc. » (*Édition de* 1754.) — A la fin

1689 Sainte-Marie, mon vieil ami[38], lieutenant de Roi de Saint-Malo, m'est venu voir; il m'a dit qu'il vous avoit écrit pour une sollicitation : je vous conjure, ma fille, qu'il soit content de vous : c'est un homme qui se mettroit en pièces pour moi; tout le monde l'aime en ce pays; il est la consolation de tous les exilés, de tous les prisonniers de Saint-Malo; en un mot, un petit Artagnan[39], qui est fidèle au Roi, et humain à ceux qu'il est obligé de garder. Il a mille bonnes qualités; il dit que c'est moi qui les lui ai données, comme je l'ai converti, vous vous en souvenez, en lui donnant[40] ma foi et ma parole que notre religion étoit meilleure que celle de Calvin. Je plaindrois bien M. de la Garde, s'il avoit oublié son premier état, auquel l'humilité chrétienne est attachée, aussi bien que la reconnoissance envers Dieu. M. Nicole est tout divin[41].

Mon fils est toujours à Rennes, et sa femme a des soins infinis de me divertir. M. de Lauzun s'en va en Irlande romanesquement[42] avec six mille hommes. Conservez-vous, ma très-chère, et aimez-moi avec cette tendresse qui est faite tout exprès pour nous.

de la phrase, les deux éditions de Perrin donnent : « prêt (*et non* près) de revenir. » Voyez le *Lexique*.

38. « Mon vieux ami. » (*Édition* de 1754.) — On lit dans l'*État de la France* de 1689 : « Saint-Malo. M. le marquis de Guemadeuc, gouverneur; M. de S. Marie, lieutenant. »

39. Officier des mouquetaires, celui qui avait conduit à Pignerol Foucquet et Lauzun. — Voyez tome I, p. 443, note 3.

40. « Il dit que c'est moi qui les lui ai données. Vous vous souvenez comme je l'ai converti, en lui donnant, etc. » (*Édition de* 1754.)

41. Cette petite phrase n'est pas dans l'édition de 1737.

42. « S'en va romanesquement en Irlande, etc. » (*Édition de* 1754.) — Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 29 octobre et 30 novembre 1689. — Lauzun ne partit que l'année suivante, le 17 mars. Voyez l'*Histoire de Louvois* par M. Rousset, tome IV, p. 382 et 383.

1233. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 9e novembre.

Monsieur d'Arles[1] a donc passé au travers de ces feux du Tasse, de ces grands fantômes, de ces hommes armés (car tout cela défendoit le passage[2]), et n'a rien trouvé que des landes sèches et stériles : voilà qui est bien triste. Pour moi, j'espérois que nous y trouverions du bois pour faire la charpente de notre dernier étage, et qu'ainsi Monsieur d'Arles verroit son appartement habitable, et M. de Grignan seroit hors de la nécessité de monter dans les gouttières, chose dont il me paroît désabusé depuis longtemps. Ainsi, ma belle, tout seroit fini; mais comment peut faire Monsieur de Carcassonne de résister à la vivacité de Monsieur d'Arles, qui prend le lièvre au corps en lui disant : « Donnez-moi quatre cents écus, et rendormez-vous, et laissez-moi faire? » Pour moi, je le crois en léthargie; il y a de la vapeur épaisse à ne pas répondre un seul mot à de si fortes raisons, et il faut assurément qu'on le secoue davantage, et qu'on le tourmente pour le réveiller. Je crois que Monsieur d'Arles recevra à Grignan la lettre que je lui écris : répondra-t-il bien aisément sur cette noble fierté que je blâme, et qui lui fait sentir personnellement une préférence de

Lettre 1233. — 1. Ce premier alinéa ne se trouve que dans l'édition de 1754.

2. Voyez le chant XIII de *la Jérusalem délivrée* du Tasse. — Au sujet de cette allusion Perrin (1754) a cru devoir faire la note que voici : « L'imagination de Mme de Sévigné étoit si riante, son esprit étoit si juste, si orné, que l'excellent usage qu'elle faisoit de ses lectures n'a rien de surprenant. Mais ce qui n'est pas ordinaire, c'est qu'une mère soit assurée, comme l'étoit Mme de Sévigné, de trouver dans une fille digne d'elle autant d'esprit et autant de goût qu'il en falloit pour bien entendre toute la finesse de certaines applications. »

1689 siége[3] qui ne regarde que son bénéfice, et qui déshonore aussi peu l'abbé de Grignan qu'elle honore l'abbé de Cosnac? Enfin, ma fille, ce sont des tours d'imagination où l'on ne sauroit que faire.

J'ai trouvé la lettre que vous écrit[4] M. de Chaulnes fort jolie : il vous paye de raison; vous voyez qu'il a fait ce qu'il a pu. Mais[5] le moyen de se résoudre à ne vous jamais voir? c'est ce qui l'a décidé; j'entre dans son sentiment. Mme de Chaulnes m'a envoyé, mais pour moi seule, dit-elle, une petite relation d'une conversation qu'a eue l'ambassadeur avec le pape : je trouve une présence d'esprit dans la réponse que lui fit le saint-père, et une vivacité qui m'a surprise, et qui fait bien voir qu'il a tout son esprit, et qu'il vivra encore bien longtemps. Je vous l'envoie, ma chère fille; peut-être serez-vous bien aise de la voir[6]. Cette duchesse me mande qu'elle souhaite que vous pardonniez à son époux[7] le mal qu'il vous a fait, et que les armées prennent le chemin de vous envoyer bientôt votre enfant. Elle est affligée de la douleur de Mme de Soubise, qui a enfin perdu le sien[8] après des souffrances incroyables, et de Mme de Guénégaud[9],

3. Voyez ci-dessus, p. 275, la lettre du 26 octobre précédent et la note 9.

4. « Que vous a *écrit.* » (*Édition de* 1737.)

5. Cette phrase manque dans l'impression de 1754.

6. « Je vous envoie cette relation, peut-être serez-vous bien aise de l'avoir. » (*Édition de* 1754.)

7. « A son mari. » (*Ibidem.*)

8. « Louis de Rohan, mestre de camp de cavalerie, fils aîné du prince de Soubise, mourut ici le 5 de ce mois, âgé de vingt-trois ans, de la blessure qu'il avait reçue en Flandre, au mois de juillet dernier, ayant donné en diverses occasions des preuves d'une valeur singulière. » (*Gazette du* 12 *novembre* 1689.) — Voyez plus haut, p. 151, note 9. — L'édition de 1737 n'a pas les mots : « après des souffrances incroyables. »

9. Belle-sœur de Mme du Plessis Guénégaud. Son fils aîné était le

qui a non-seulement perdu son cadet à Bonn, mais son fils aîné, qu'elle aimoit plus que sa vie; elle n'a plus que l'abbé de Guénégaud, et un autre qui est prêtre aussi. Ainsi nous avons souvent des prévoyances pour l'avenir qui nous font des peines inutiles, parce que Dieu nous en prépare d'autres. 1689

Je n'ose vous parler des magnificences de Rennes, de peur de vous donner une indigestion ; car ce sont des festins : le même jour dîner chez M. de la Trémouille, souper chez le premier président; dîner chez M. de Pommereuil, souper chez Monsieur de Rennes ; dîner chez M. de Coetlogon, souper chez Monsieur de Saint-Malo; ainsi tous les jours; comment vous en portez-vous? il y a vingt tables de cette furie[10] : *Tu manges tout mon bien*[11]. Mon fils mande à sa femme, je crois par honnêteté, ne voulant pas qu'elle croie que c'est pour moi qu'elle est ici, que toutes ses amies la regrettent fort, et qu'il est bien fâché que sa délicate poitrine l'empêche de prendre part à tous ces plaisirs. Elle lui répond en colère qu'elle se trouve offensée de ce discours; que ce n'est point sa santé qui l'a fait venir ici; qu'elle connoît la vie des états; que c'est uniquement pour le plaisir d'être avec moi, qu'elle préfère[12] à toutes choses; que si elle avoit la poitrine du meilleur porteur de chaise de Rennes, elle en feroit autant; et tout cela si naturellement, que je lui en suis très-obligée, sans qu'il me reste aucun scrupule

marquis de Biville, colonel du régiment de Poitou, et son fils cadet le chevalier de Guénégaud. Sur l'abbé de Guénégaud, voyez la lettre du 8 décembre 1688, tome VIII, p. 309 et note 10. Quant à un dernier fils, prêtre aussi, nous n'en avons trouvé aucune mention.

10. « De cette force. » (*Édition de* 1754.)

11. Allusion au mot d'Harpagon dans *l'Avare*, acte III, scène v : « Ah! traître, tu manges tout mon bien. »

12. « Ce qu'elle préfère. » (*Édition de* 1754.)

1689 de la voir ici. Nous lisons fort, et le temps se passe si vite, que ce n'est pas la peine de se tant tourmenter, au moins jusqu'à celui que je pourrai vous embrasser; car pour celui-là, j'avoue que je le souhaite ardemment. Adieu, ma très-chère enfant : il fait le plus beau temps du monde; je crois que le vôtre est encore plus charmant : nous sentons l'été Saint-Martin[13]; et vous, la canicule. J'embrasse et je baise mon aimable fille des deux côtés.

1234. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 13e novembre.

Je n'ai point reçu votre lettre, ma fille; c'est toujours une tristesse pour moi, quoique je me sois un peu mise au-dessus[1] de la crainte que ce retardement me donnoit autrefois : c'est la fantaisie de la poste, il n'y a qu'à la souffrir; mais comme je suis toujours à Grignan avec vous, je perds la suite de la conversation : c'est ce qui me fâche. Je ne sais si vous allez à l'assemblée avec M. de Grignan[2], ou si vous demeurez à votre château. Je suis en peine de la santé de Monsieur le chevalier, et de l'effet du quinquina, redonné dans sa dose ordinaire; sa chaleur contre celle du sang du chevalier me fait souvenir de ce qu'on dit quelquefois : *quand brave rencontre brave, brave demeure*. Nous espérons aussi que ce brave

13. « L'été de Saint-Martin. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1234. — 1. « Quoique je me sois mise un peu au-dessus. » (*Édition de* 1754.)

2. L'assemblée des communautés s'ouvrit en 1689 le 14 novembre, c'est-à-dire le lendemain du jour où Mme de Sévigné écrivait cette lettre.

quinquina fera demeurer tout court ce brave sang ; Dieu le veuille! il est bien difficile à dompter. 1689

Dites-moi donc ce que vous avez fait de Mme Reinié : parle-t-elle encore? avec quoi l'avez-vous fait taire[3]? Je ne veux point me lâcher la bride à vous parler de mon amitié tendre et sensible, de tout l'intérêt vif que je prends à ce qui vous touche près ou loin : vous savez comme tout cela se trouve naturellement dans le premier rang de ce qui m'est cher et précieux, et bien au-dessus[4] de mes petites affaires, qui me paroissent de l'hysope en comparaison de vos grands cèdres. Le moyen de ne pas sentir tout ce que vous me dites sur ce voyage de Paris, dont vous enviez la proposition à mes amies[5]? J'étois bien forte pour leur résister, quand vous étiez à Grignan : si vous aviez été à Paris, il n'eût pas été besoin de leurs offres; vous auriez rompu[6] toutes mes mesures, je le sens ; mais les ayant si bien prises sur les vôtres, il n'étoit pas aisé de me déranger. Voilà, ma chère enfant, de quoi je m'entretiens, et de quoi je subsiste, et de quoi je ne veux pas[7] vous parler, et dont je parle, en vous regardant comme la douceur et la consolation de la fin de ma vie; Dieu et sa providence sur tout. On me mande la mort du bon évêque de Nîmes[8], si bon et si honnête homme : voilà encore

3. Voyez la lettre du 26 octobre précédent, p. 277. — Cette phrase manque dans l'édition de 1737.

4. « .... de tout l'intérêt que je prends à ce qui vous touche de près ou de loin : comme tout cela se trouve naturellement dans le premier rang de ce qui m'est cher et précieux, je le mets bien au-dessus, etc. » (*Édition de* 1754.)

5. Voyez la lettre du 12 octobre précédent, p. 251.

6. « Vous rompiez. » (*Édition de* 1754.)

7. « Je ne voulois pas. » (*Ibidem.*)

8. « De l'évêque de Nîmes. » (*Ibidem.*)—Voyez la lettre du 13 novembre 1687, tome VIII, p. 129, note 2.

1689 notre pauvre Livry à donner; je le souhaite à l'abbé Pelletier[9].

J'ai reçu une grande lettre de mon nouvel ami Guébriac, *loup-garou*[10]; je vous l'aurois envoyée, parce que son style est naturel et assez aimable, sans qu'il me loue trop : de bonne foi, ma modestie ne l'a pu souffrir[11]. Il est si étonné d'avoir trouvé une femme qui a quelques qualités, quelques principes, et qui a eu dans sa jeunesse quelques agréments, qu'il semble qu'il ait passé toute sa vie[12] toujours agitée de passions dans un coupe-gorge où il n'y avoit ni foi ni loi, et où l'amour régnoit seul, dénué de toute sorte de vertus[13] : cela nous fait dire des choses plaisantes. Il me prie de lui donner ma protection auprès de vous, pour vous supplier, en M. Descartes, de le vouloir véritablement instruire de cette *Cour d'amour*[14]

9. Voyez tome VIII, p. 557, note 27.

10. Voyez la lettre du 28 septembre précédent, p. 233 et 234.

11. « Parce que son style, qui est naturel, seroit assez aimable, sans qu'il me loue trop : de bonne foi, ma modestie n'a pu s'en accommoder. » (*Édition de* 1754.)

12. « Qu'il ait passé une vie. » (*Ibidem.*)

13. « De toutes sortes de vertus. » (*Ibidem.*)

14. La cour d'amour n'étoit autre chose qu'une société de gens d'esprit des deux sexes qui s'étoit formée en Provence vers la fin du onzième siècle. Ils se communiquoient leurs ouvrages, et ils s'entretenoient sur différentes matières, où l'amour avoit toujours part. Les brouilleries et les jalousies des amants étoient l'objet le plus ordinaire de leurs jugements; on y faisoit décider les disputes que les *tensons* faisoient naître sur ce sujet. Les *tensons* étoient une sorte de poésie que les *troubadours* ou *trouvères* avoient mise en crédit, et où ils traitoient des questions curieuses sur l'amour et sur les amants. Martial d'Auvergne donna dans la suite un recueil de pareils jugements, intitulé : *Arresta amorum*, et sur lesquels Benoît le Court, fameux jurisconsulte, fit paroître, en 1533, un savant commentaire en latin. (*Note de Perrin.*) — Nostradamus, l'ancien historien des troubadours, nous a laissé des notions très-imparfaites sur les *cours d'amour*. Elles ne doivent pas être confondues avec le *parlement d'amour* dont Martial d'Auvergne nous a fait connaître quelques

dont il a entendu parler, et qu'il a prise pour une fable. Il est homme de cabinet et curieux; il veut savoir cette vérité de la gouvernante de Provence, et si l'on se venoit plaindre à cette cour, si l'on rendoit des sentences, si c'étoient les femmes qui jugeoient : vous avez des beaux esprits à Arles[15], et un Monsieur le prieur de Saint-Jean à Aix[16], n'est-ce pas? qui vous dira la vérité de ce fait. Guébriac a trouvé cette feuille pour préface à un livre d'un François Barberin[17] qui en parle : je l'envoie à Pauline; peut-être entendra-t-elle[18] cette prose comme le *Pastor fido*. Voilà, ma chère fille, une bagatelle, dont vous donnerez le soin à quelqu'un, sans vous en inquiéter. Si vous étiez à Aix, Montreuil feroit cette affaire pour son ancien 1689

arrêts, et qui était composé de juges des deux sexes. Nostradamus parle de tribunaux où les dames exerçaient seules la juridiction; il cite à la page 26 deux *cours d'amour* qui étaient tenues à *Pierrefeu* et à *Signe* par des *dames illustres;* et à la page 131 il parle de *la souveraine cour d'amour* que tenaient les dames de *Romanin*, et où l'on portait les appels des sentences rendues par les deux premières. Voyez *les Vies des.... anciens poëtes provensaux*, par Jean de Nostradamus, Lyon, 1575, et les *Recherches sur les prérogatives des dames*, par le président Rolland, Paris, 1787. (*Note de l'édition de* 1818.)

15. « De beaux esprits d'Arles. » (*Édition de* 1754.) — Voyez tome III, p. 505, note 15.

16. Voyez plus bas, p. 385, une note de Perrin à la fin du premier alinéa de la lettre du 4 janvier 1690.

17. Francesco Barberino, poëte lyrique toscan, né en 1264, mort en 1348. On a de lui les *Documenti d'Amore* (les enseignements d'amour), poëme moral, imprimé à Rome en 1640, avec une vie de l'auteur et quelques éloges. Les Barberini, qui ont donné à l'Église le pape Urbain VIII, prétendaient descendre de Francesco Barberino. — L'éditeur des *Documenti d'amore*, Federico Ubaldini, parle assez longuement des *cours d'amour* dans la préface ou avis au lecteur que Mme de Sévigné envoie à Pauline : *Si eressero*, dit-il entre autres choses, *alcuni tribunali, che Corte d'Amore si chiamavano, dov'erano presidenti le più valorose Donne del paese, per dar fine alle contese amorose.... Passò in Italia tal costume, e massimamente nelle due Sicilie....*

18. « Elle entendra peut-être. » (*Édition de* 1754.)

1689 ami, dont l'esprit est très-différent du sien; mais enfin, vous ferez, sans vous peiner, tout ce que vous pourrez.

Ce bel abbé de Rohan[19], si beau et trop beau, est présentement le chef de la maison de M. de Soubise; et ses bénéfices à son cadet[20]. Nos états finirent hier; mon fils reviendra : il vous en mandera lui-même des nouvelles. La dépense du maréchal a été tout auprès d'être ridicule, à force d'être excessive : il y avoit tous les jours soixante personnes à dîner et à souper chez lui, et un air de magnificence en toutes choses dont M. de Chaulnes n'approchoit pas; il en auroit été bien fâché. Adieu, ma très-aimable chère[21] : en voilà assez pour aujourd'hui. Comment vous portez-vous en détail? votre côté, vos co-

19. Voyez tome VIII, p. 469, note 12.

20. Armand-Gaston de Rohan, né le 14 juin 1674, coadjuteur, puis évêque de Strasbourg (5 juin 1704 à 1749), cardinal de Soubise (8 mai 1712), grand aumônier de France (1713) et (dès 1704) membre de l'Académie française, où il remplaça Charles Perrault. Il mourut le 19 juillet 1649. « Le cardinal de Rohan, dit Saint-Simon (tome X, p. 385), étoit net (*sic*) avec de l'esprit naturel, qui paroissoit au triple par les grâces de sa personne, de son expression, du monde le plus choisi dont le commerce l'avoit formé.... Son naturel étoit bon, doux, facile, et sans l'ambition et la nécessité qu'elle impose, il étoit né honnête homme et homme d'honneur; d'ailleurs d'un accès charmant, obligeant; d'une politesse générale et parfaite, mais avec mesure et distinction; d'une conversation aisée, douce, agréable. Il étoit assez grand, un peu trop gros, le visage du fils de l'Amour, et outre la beauté singulière, son visage avoit toutes les grâces possibles, mais les plus naturelles, avec quelque chose d'imposant et encore plus d'intéressant, une facilité de parler admirable et un désinvolte merveilleux pour conserver tous les avantages qu'il pouvoit tirer de sa princerie et de sa pourpre, sans montrer ni affectation ni orgueil, et n'embarrasser ni lui-même ni les autres; attentif surtout à se mettre bien avec les évêques, à se les attirer et à se conserver l'attachement de toute la gente (*sic*) doctrinale, qu'il s'étoit fait un capital de s'acquérir sur les bancs, et à quoi il avoit parfaitement su réussir. »

21. « Ma très-aimable. » (*Édition de* 1754.)

liques ? Une petite gazette ; la mienne est toujours comme vous l'avez lue[22]. Ma belle-fille vous embrasse, et continue ses soins pour moi. 1689

1235. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 16e novembre.

Les[1] voilà toutes deux : celle du 3e étoit allée à Rennes, sans savoir pourquoi ; cette faute vient de Paris : je la reçus dimanche après avoir envoyé mes lettres. Je veux commencer par entrer dans le mouvement où vous êtes tous[2], et qui est si raisonnable, de savoir vitement si le compliment de Mme de Maisons[3] est bien fondé : elle nous a donné quelquefois d'assez méchantes nouvelles, je m'en souviens ; quelquefois de bonnes aussi. Mais quand nous espérons d'apprendre que le régiment de Monsieur le chevalier tombera à son neveu[4], cela est si naturel et si

22. Voyez la lettre du 2 novembre précédent, p. 289.

Lettre 1235. — 1. Cette première phrase manque dans l'édition de 1737.

2. « Qui vous agite tous. » (*Édition de* 1754.)

3. Voyez tome VIII, p. 276, note 3.

4. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 16 octobre 1689 : « On a envoyé ordre aux maréchaux de camp qui ont des régiments de cavalerie de s'en défaire. Ils sont quatre : Bertillac, qui apparemment donnera le sien à son fils, et Grignan le sien à son neveu.... » Le duc de Luynes ajoute en note : « Ce régiment passa en effet à M. le marquis de Grignan, neveu du chevalier, ensuite à M. de Flèche, qui en étoit major, et de Flèche le vendit en 1717 à M. le duc de Luynes, trente mille livres argent comptant et douze cents livres de pension viagère. M. le duc de Luynes s'en démit en 1732, avec l'agrément du Roi, en faveur de M. le duc de Chevreuse, son fils, lequel ayant acheté la charge de mestre de camp général des dragons, le régiment fut donné à M. le duc d'Ancenis, à sa mort à M. le mar-

1689 aisé à croire, qu'il faudroit se faire violence pour en douter; et vous-même, qui êtes si habile à vous *dragonner*, vous aurez peine à trouver des sujets de désespoir dans une occasion où tout parle pour le marquis : des exemples, son nom, le mérite de père et d'oncle, le sien personnel, tout cela le met à la tête de cette belle troupe. Vous ne doutez pas, mon enfant, que je ne sois tout comme vous[5] dans ce qui vous touche; vous ne sauriez trop m'en parler, ni trop me conter toutes vos pensées, ni tous vos raisonnements pour et contre, ni le dialogue de la crainte et de l'espérance : je suis de moitié de tout cela, c'est mon affaire, vous ne sauriez en douter[6]. J'attends donc comme vous, avec toute l'émotion que donne la véritable et tendre amitié.

Je[7] sais maintenant ce qui est arrivé du moulin à paroles de Mme Reinié. Je sais que vous êtes résolue d'aller à l'assemblée, et de revenir ensuite à Grignan. Me voilà instruite de la santé de Monsieur le chevalier, à qui je demande pardon si je ne puis entrer dans son sentiment sur la démission de Monsieur d'Arles[8]. J'aurois fait valoir au Roi cette *seconde* place, que je souffrirois par la seule raison de son service; mais dans le fond, je n'en aurois pas été ému : j'aurois été ravi d'y soutenir et d'y servir mon aîné. Plus je me sentirois Grignan, et au-dessus de Monsieur d'Aix partout ailleurs, plus j'aurois été insen-

quis de Brancas, et celui-ci ayant été fait maréchal de camp, il a passé à M. des Salles, petit-fils par sa mère de M. le duc de Brancas; M. des Salles en est actuellement colonel (1753). »

5. L'impression de 1737 répète les mots *tout comme vous*.

6. « .... toutes vos pensées : je suis de moitié de tous vos raisonnements pour et contre, et du dialogue de la crainte et de l'espérance. » (*Édition de* 1754.)

7. Tout cet alinéa manque dans l'impression de 1737.

8. Voyez ci-dessus, p. 275, la note 9 de la lettre du 26 octobre précédent.

sible à ce moment de l'assemblée, dont la prérogative d'un archevêché sur l'autre fait la différence dans cette seule occasion [9]. Je vous avoue enfin que c'est là mon sentiment, et que je croyois que par noblesse même et par hauteur, ce seroit celui de Monsieur le chevalier; je me suis trompée; mais quelque estime que j'aie de son bon esprit, je ne changerai pas. Je loue d'ailleurs Monsieur l'Archevêque d'avoir le courage d'achever son bâtiment, et je l'admire d'avoir obtenu quatre cents écus de Monsieur de Carcassonne [10]. 1689

Votre belle-sœur me prie de vous dire qu'elle se trouve trop heureuse d'avoir su vous plaire, comme elle a fait, en suivant son inclination dans une chose qu'elle a faite avec tant de plaisir et si peu de peine [11]. Vous augmentez bien par votre approbation la joie qu'elle a eue de faire ce qu'elle appelle son devoir. Elle n'a point senti l'absence de son mari: il étoit si près d'elle, elle avoit si souvent de ses nouvelles, elle savoit si bien qu'elle l'auroit bientôt, que nul chagrin n'a troublé la belle action qu'elle a faite. Vous parlez sur tout cela, ma fille, avec une amitié si naturelle que toute ma tendresse en est renouvelée [12].

Voilà donc votre Comtat rendu. Je voudrois que votre

9. « L'archevêque d'Aix est le premier procureur du pays né, et en cette qualité président de l'assemblée. Les deux évêques députés du clergé de la province (*et élus par l'assemblée : voyez tome VI, p.* 122, *note* 14) ont séance après lui en qualité de procureurs du pays joints. » (Extrait d'un mémoire de l'intendant de Provence Lebret, 1698, publié dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome I, p. 322.)

10. Voyez la lettre du 9 novembre précédent, p. 303.

11. Voyez la lettre de la jeune marquise de Sévigné du 26 octobre précédent, p. 282 et 283. — Les derniers mots de la phrase : « dans une chose, etc., » manquent dans l'édition de 1754.

12. « Avec une amitié si naturelle et si tendre que toute la mienne en est renouvelée. » (*Édition de* 1754.)

1689 principauté d'Orange[13], qui se donne si sincèrement au Roi, vous pût récompenser de ce que vous avez perdu; mais il y a longtemps qu'elle est dans votre gouvernement[14], sans que vous en soyez mieux.

Je suis ravie que vous ayez écrit à Mme de Chaulnes. Ne trouvez-vous pas jolie la petite conversation qu'elle m'a envoyée, et que vous avez? On me mande que Coulanges est le favori du pape[15], et que M. de Chaulnes fait faire un carrosse d'audience, qu'il tient une table comme aux états : voilà un air d'établissement.

A propos, ma chère fille, nos états finirent lundi : on a donné dix mille écus au maréchal d'Estrées; il les a dépensés et au delà. Les députations à Monsieur de Rennes, à M. de Coetlogon,

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé[16].

Mon fils[17] sera ici demain; il m'amène l'abbé Charrier, mon fermier du Buron[18], qui est un gros monsieur qui a part dans les fermes, et Mme de Marbeuf, et encore d'autres : nous avons plus de peur de tout ce monde que de notre solitude.

Assurément votre frère[19] se donne la liberté de citer assez souvent les bons frères qui ordonnent le lit à part dans la canicule[20]; les romans sont dans la grande règle en comparaison de ce fou de livre. Je ne veux rien dire

13. « Que cette principauté d'Orange. » (*Édition de* 1754.)
14. Depuis 1673 : voyez tome III, p. 297, note 2.
15. Voyez plus bas, p. 330, la lettre du 27 novembre suivant.
16. Vers de *Cinna*, acte V, scène 1re.
17. « Votre frère. » (*Édition de* 1754.)
18. Ce fermier, d'après une note de l'édition de 1820 des *Mémoires* de Coulanges, s'appelait Branjon. Voyez tome VIII, p. 71, note 8.
19. « Mon fils. » (*Édition de* 1754.)
20. Voyez la lettre du 19 octobre précédent, p. 266.

sur les goûts de Pauline [21]; je les ai eus avec tant d'autres[22] qui valent mieux que moi, que je n'ai qu'à me taire. Il y a des exemples des bons et des mauvais effets[23] de ces sortes de lectures : vous ne les aimez pas, vous avez fort bien réussi; je les aimois, je n'ai pas trop mal couru ma carrière; *tout est sain aux sains*[24], comme vous dites. Pour moi, qui voulois m'appuyer dans mon goût, je trouvois qu'un jeune homme devenoit généreux et brave en voyant mes héros, et qu'une fille devenoit honnête et sage en lisant *Cléopatre*[25]. Quelquefois il y en a qui prennent un peu les choses de travers; mais elles ne feroient[26] peut-être guère mieux, quand elles ne sauroient pas lire : quand on a l'esprit bien fait, on n'est pas aisée à gâter[27]; Mme de la Fayette en est encore un exemple. Cependant il est très-assuré[28], très-vrai, très-certain que M. Nicole vaut mieux; vous en êtes charmée : c'est son éloge[29]; ce que j'en ai lu chez Mme de Coulanges, me persuade aisément qu'il vous doit plaire. Si Dieu se sert de cet aimable livre pour vous donner son amour, vous serez bien heureuse et bien digne d'envie; il me donne au moins la grâce d'être persuadée qu'il n'y a rien que cela [30] de véritablement souhaitable en ce

1689

21. « Sur les goûts de Pauline pour les romans. » (*Édition de* 1754.)

22. « Avec tant d'autres personnes. » (*Ibidem.*)

23. « Des effets bons et mauvais. » (*Ibidem.*)

24. C'est un mot de saint Paul, dans l'*Épître à Tite*, chapitre I, verset 15 : *Omnia munda mundis*, « tout est pur aux purs. »

25. Le roman de la Calprenède dont il a été souvent question dans les premiers volumes.

26. « Mais ces personnes ne feroient.... » (*Édition de* 1737.)

27. « Ce qui est essentiel, c'est d'avoir l'esprit bien fait : on n'est pas aisé à gâter. » (*Édition de* 1754.)

28. Les deux mots *très-assuré* manquent dans l'impression de 1754.

29. « C'est l'éloge de son livre. » (*Édition de* 1754.)

30. « Vous serez bien heureuse et bien digne d'envie si Dieu se sert

1689 monde. Cela supposé, je vous conjure, ma chère Pauline, de ne pas tant laisser tourner votre esprit du côté des choses frivoles, que vous n'en conserviez pour les solides, et pour les histoires[31]; autrement votre goût auroit les pâles couleurs. Nous lisons l'*Histoire de l'Église* de M. Godeau[32]; vraiment, c'est une très-belle chose; quel respect cela donne pour la religion ! avec l'Abbadie[33], on seroit toute prête à souffrir le martyre. Chaque chose a son temps : Corisque[34] est bien friponne et bien jolie, *altri tempi*, *altre cure*[35]. Aimez-moi toujours, ma chère belle; mais ne mesurez jamais les autres amitiés à la vôtre; vous avez un cœur du premier ordre, dont personne ne peut approcher.

de cet aimable livre pour vous donner son amour; j'en retire au moins la grâce d'être persuadée qu'il n'y a que cela, etc. » (*Édition de* 1754.)

31. « Pour les solides, dans lesquelles je comprends les histoires. » (*Ibidem.*)

32. Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence. Voyez tome II, p. 522, note 6. Les deux premiers volumes de son *Histoire de l'Église* parurent en 1653; les deux suivants en 1663, et le cinquième et dernier en 1678. — Dans l'édition de 1737 : « de M. Godeau, évêque de Grace. »

33. « Avec Abbadie. » (*Édition de* 1754.) — Voyez tome VIII, p. 33 et note 12.

34. *Corisca*, amante de *Mirtillo*, est un des principaux personnages du *Pastor fido* de Guarini, que Pauline lisait alors. Voyez la lettre du 4 décembre suivant, p. 339. — Dans l'édition de 1754 : « Corisque est bien jolie et bien friponne. »

35. « Autres temps, autres soins. » Ce vers, que nous avons déjà vu cité plus haut (tome III, p. 286), est pris ici exactement dans le même sens où le vieux Linco le dit au jeune Silvio dans le *Pastor fido* (acte I, scène 1). La traduction en vers de l'abbé Torche, publiée en 1667, le rend ainsi avec le suivant :

Un âge différent demande d'autres soins ;
Si j'étois Silvio, je n'en ferois pas moins.

1236. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 20e novembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous me tirez d'une grande peine, ma chère enfant, en m'apprenant que voilà notre marquis colonel du beau et bon régiment de son oncle ; rien ne sauroit être plus avantageux pour lui : à dix-huit ans, on ne sauroit être plus avancé. Voilà vos craintes bien dissipées[1], et voilà le dialogue de la crainte et de l'espérance bien heureusement fini. Je vous défie avec toute votre industrie de trouver à regratter là-dessus : il n'est plus question, ma chère Comtesse, que de soutenir cette place, qui emporte[2] plus de dépense que celle de capitaine. Il faut payer Monsieur le chevalier : combien est-ce? Il faut espérer que vous aurez permission de vendre votre belle compagnie, l'ouvrage de vos mains[3]. Enfin, ma fille, les biens et les maux sont mêlés, les honneurs augmentent la dépense ; on seroit bien fâchée que cela ne fût pas ; on est bien embarrassée quand cela est : voilà parfaitement le monde. Votre colonel ne viendra-t-il point vous voir? il me semble qu'il en auroit le temps. J'ai bien envie de lui écrire, et de pouvoir mettre le dessus de sa lettre à ma fantaisie. Vous êtes donc ordinairement cent à Grignan, et quatre-vingts dans les grands retranchements? je trouve que l'on ne fait pas grand scrupule de peser sur vous. Je vous approuve de n'avoir point été à Lambesc exposer votre beauté et la jeunesse de Pauline à la fureur

Lettre 1236. — 1. « .... il seroit difficile d'être plus avancé. Mais voilà vos inquiétudes bien dissipées. » (*Édition de* 1754.)

2. « Qui comporte. » (*Édition de* 1737.)

3. Voyez la lettre du 3 janvier 1689, tome VIII, p. 373.

1689 de la petite vérole; c'est un mal qu'on ne sauroit trop éviter. Vous m'avez donné une telle frayeur[4] de la bise de Grignan pendant l'hiver, que j'en suis effrayée. Je crois que M. de Grignan se résoudra difficilement à ne point passer ces trois mois à sa bonne ville d'Aix; mais il faut quelquefois céder à l'impossibilité : que cette pensée[5] est triste! et que c'est un grand malheur de se trouver si épuisée, quand on auroit si grand besoin de ne l'être pas! Voilà des objets bien sensibles, et sur quoi[6] je vous souhaite, comme à moi, tout le courage nécessaire. Monsieur le chevalier vous donnera du sien; il en a tant dont sa goutte lui ôte l'usage, qu'il en a de reste, et le doit donner à ses bons amis. Mandez-moi toujours bien tous vos desseins et les siens.

Mme de Chaulnes me mande qu'elle a reçu de vous une fort jolie et fort honnête lettre[7]. Mme de Lavardin étoit affligée, Monsieur de Châlons[8] se mouroit, et sa sainte mère étoit abîmée de douleur aux pieds du crucifix. Monsieur de Senlis et Villeneuve[9] et tous les Sanguins sont dans la joie; ils ont notre petite abbaye[10]; ils ont donné un prieuré pour ôter la pension[11]. Cela leur convient si fort, qu'il me semble qu'elle est moins loin de

4. « Une si terrible idée. » (*Édition de* 1754.)

5. « .... d'Aix : il faut quelquefois céder à l'impossibilité; mais que cette pensée, etc. » (*Ibidem.*)

6. « Et sur lesquels. » (*Ibidem.*)

7. « Qu'elle a reçu de vous une fort jolie lettre. » (*Ibidem.*)

8. L'abbé de Noailles, le futur cardinal et archevêque de Paris. Il ne mourut qu'en 1729. Voyez tome V, p. 185, note 9.

9. Ces mots *et Villeneuve* ne sont pas dans l'édition de 1754.

10. « Le Roi a donné à M. de Livry, pour son oncle Monsieur l'évêque de Senlis, l'abbaye de Livry. Ses enfants sont trop jeunes pour l'avoir. Le Roi s'est fait une loi de ne point donner de bénéfices à personne qui n'eût au moins dix-huit ans. » (*Journal* de Dangeau, 10 novembre 1689.)

11. « Pour se libérer de la pension. » (*Édition de* 1754.)

moi[12] que si elle étoit à un autre : ce sont tous nos anciens voisins. 1689

Mon fils est enfin revenu des états; il est fort aise d'être avec nous. Mme de Marbeuf est ici pour quelque temps, et l'abbé de Quimperlé[13], qui ne songe qu'à me rendre service. Nous attendons notre fermier : nous ferons[14] un beau compte sans argent. M. le comte d'Estrées a soupé et couché ici; il est parti ce matin pour Paris; je l'ai trouvé fort joli[15], fort vif : son esprit est tout noble, et si fort tourné sur les sciences, et sur ce qui s'appelle les belles-lettres, que s'il n'avoit une fort bonne réputation, et sur mer, et sur terre (demandez à Monsieur le chevalier), je croirois qu'il seroit du nombre[16] de ceux que le bel esprit empêche de faire leur fortune; mais il sait fort bien ajuster l'un et l'autre aux dépens de ses nuits; car il les passe à lire; c'est trop : je voudrois que notre marquis eût seulement la moitié de cette inclination; ce seroit assez[17]. C'étoit un plaisir de l'entendre[18] causer avec mon fils, et sur les poëtes anciens et modernes, l'histoire[19], la philosophie, la morale : il sait tout, il n'est neuf sur rien; cela est joli. Les ignorants furent frondés, et les G. et les comtes de R. et de R., et leurs bons mots[20]; cela nous fit fort rire : cette soirée fut agréable. Mme de Marbeuf vous fait

12. « Plus près de moi. » (*Édition de* 1754.)
13. Charrier, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.
14. « Avec qui nous ferons. » (*Édition de* 1754.)
15. « Fort poli. » (*Édition de* 1737.)
16. « Je le croirois du nombre. » (*Édition de* 1754.)
17. « Cela suffiroit. » (*Ibidem.*)
18. « D'entendre ce comte. » (*Édition de* 1737.)
19. « Et sur l'histoire. » (*Ibidem.*)
20. Ce petit membre de phrase : « et leurs bons mots, » n'est pas dans l'édition de 1737.

1689 mille tendres compliments; l'abbé Charrier dix mille respectueux. Votre Monsieur d'Aix a une abbaye de six mille livres de rente, qui étoit à l'abbé de Soubise; il vous dira qu'elle en vaut douze; rabattez la moitié [21]. Je vous quitte, ma très-aimable; votre frère veut vous écrire [22]. Parlez-moi de votre gazette de santé, qui est bien la source [23] de mon repos, comme vous dites que la fontaine de Jouvence chez moi seroit la source du vôtre : voilà une pensée digne de votre amitié.

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Me revoilà, ma belle petite sœur, auprès de maman mignonne, ravi de la retrouver en très-parfaite santé, ravi de me voir en repos aux Rochers, et hors de la frénésie des états, et ravi encore de rentrer en commerce avec vous. Ma mère m'a gardé toutes vos lettres, qui ont encore pour moi les grâces de la nouveauté; en sorte que je ne sais que depuis un jour tout ce que vous avez pensé sur mon sujet. Je ne vous ferai ni compliments ni remerciements sur ce que vous avez écrit à ma mère et à moi, puisque vous savez à quel point je suis sensible aux marques de votre amitié. J'ai été tout consolé de n'avoir pas la députation, dès que j'ai vu que je n'avois pas été abandonné de M. de Chaulnes, comme je le croyois. Vous savez que je me suis toujours plaint des contre-

21. « Le Roi a donné l'abbaye (*de Saint-Taurin*) qu'avoit M. l'abbé de Soubise à Monsieur l'archevêque d'Aix. Le Roi lui en avoit promis une bonne pour le dédommager de ce qu'il avoit perdu en quittant son évêché; car Valence vaut dix ou douze mille francs plus qu'Aix. Cette abbaye qu'on lui donne est dans Évreux, et vaut douze ou quinze mille francs. » (*Journal* de Dangeau, 11 novembre 1689.)

22. Dans l'édition de 1737, qui ne donne pas la partie de la lettre écrite par Charles de Sévigné, il y a simplement : « Adieu, ma très-aimable. »

23. « C'est cela qui est la source, etc. » (*Édition de* 1754.)

temps; celui qui m'est arrivé cette année est tel, qu'il étoit impossible de le prévoir; car il est certain que des trois puissances de la province, il n'y en a aucune qui ne fût vivement pour moi, et dont les intérêts ne fussent liés avec les miens au sujet de la députation : en sorte que c'étoit bien plus leur affaire que la mienne de la faire réussir. M. de Chaulnes, M. le maréchal d'Estrées et M. de Lavardin sont également opposés à M. de Seignelai, à M. de Cavoie, et aux Coetlogons; et tous trois vouloient ôter à leurs ennemis le plaisir de faire un député, et en avoir un qui le fût de leur main. J'étois le seul sur qui tous trois pussent jeter les yeux : c'étoit en effet leur dessein. Le maréchal d'Estrées a espéré tant qu'il a pu; il m'a défendu de me retirer des états tant qu'il a espéré; il a reçu enfin cet ordre qu'il craignoit tant, et qui étoit cependant inévitable depuis plus de quatre mois, à ce que j'ai appris. Vous croyez bien qu'étant ainsi avec lui, je n'ai pas eu de désagrément pendant les états. Je vous dis ceci en confidence; car il ne seroit pas à propos de publier l'extrême envie qu'avoit le maréchal d'Estrées que M. de Seignelai et les amis de ce ministre ne réussissent point dans cette occasion, quoique la mésintelligence qui est entre eux et lui soit connue de tout le monde[24]. 1689

J'ai appris avec joie qu'enfin je vais être oncle d'un colonel, et peut-être serai-je au premier jour grand-oncle, non pas à la vérité d'un officier si considérable : je m'en consolerai, puisque cet affront ne peut m'arriver qu'il ne tire à conséquence pour vous. Adieu, ma très-belle petite sœur : je vais reprendre mon train ordinaire auprès de ma mère, l'amuser, lui lire des histoires,

24. Voyez la lettre du 20 juillet précédent, ci-dessus, p. 127, 128, et les notes 12 et 13.

1689 avoir soin de sa santé, et je n'aurai pas beaucoup de mérite auprès de vous, pour peu qu'elle continue comme elle est à l'heure que je vous parle.

1237. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 23e novembre.

QUE je suis ravie, ma chère enfant, que vous ayez fait une petite course à Livry[1]! vous y avez tant de fois passé cette fête, que si vous m'y aviez trouvée, vous n'y auriez rien trouvé de changé, pas même tous ces Sanguins que nous y avons tant vus autrefois, et qui en sont présentement les maîtres, et tous nos vieux meubles, qui sont passés d'abbés en abbés, et qui demeureront longtemps en l'état où vous les connoissez; car cette abbaye va devenir un patrimoine dans cette famille. Vous avez un temps charmant, nous l'avons de même ici : un beau soleil, une douceur; Mme de Marbeuf est contrainte de se promener, quoiqu'elle ne marche pas comme moi. Nous avons été deux jours, l'abbé Charrier et moi, à compter avec notre *Monsieur de*[2] *Fermier :* il est fort honnête homme; mais celui qui l'a précédé a ruiné notre terre; ce ne sont que réparations et abîmes; je ne toucherai jamais rien de mille pistoles qu'il me doit; depuis deux ans le revenu a été employé à remettre tout en état : ce sont d'étranges mécomptes; mais, ma fille, soyez-en consolée, comme moi[3]; cela ira mieux

LETTRE 1237 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Mme de Grignan avoit songé qu'elle faisoit la Saint-Martin (11 *novembre*) à Livry. (*Note de Perrin.*)

2. Il y a bien *de*, et non *le*, dans les deux éditions de Perrin.

3. « Mais comme celui qui l'a précédé.... je ne toucherai rien de

à l'avenir. J'approuve infiniment que vous n'ayez point 1689
été à Lambesc dans l'air de la petite vérole : c'est la chose du monde qu'on doit le plus éviter. Je ne serai point étonnée, si Monsieur le chevalier, avec ses douleurs, à quoi le temps de Paris[4] est si contraire, prend l'occasion de passer un hiver sous votre beau soleil, s'y trouvant tout porté : je m'étonnois plutôt que même en se portant bien après Balaruc, il ne voulût pas confirmer l'effet de ces bains par la douceur d'un climat qui fait la consolation de tous les pauvres goutteux; ainsi, mon enfant, je suis bien loin de comprendre qu'il prenne le parti de vous quitter, seule comme vous êtes, et de quitter ce beau climat[5].

J'ai reçu des compliments de l'abbé Bigorre sur le régiment du marquis. Je viens d'écrire à ce jeune colonel, et cette composition m'a donné moins de peine assurément que votre réponse à Mme de Vaudemont[6]; si l'absence, jointe à un plus grand éloignement, a redoublé et augmenté la pompe de vos galimatias, vous avez grande raison d'être toute essoufflée[7], de vous essuyer, et de dire *houf!* comme M. de la Souche[8]; mais vous ne seriez pas seule si quelqu'un vouloit entreprendre de

mille pistoles qu'il me doit; il y a deux ans que le revenu est employé à remettre tout en état : ce sont d'étranges mécomptes, mais soyez-en consolée, comme moi. » (*Édition de* 1754.)

4. « L'air de Paris. » (*Ibidem.*)

5. « En sorte que je suis bien loin de comprendre qu'il se détermine à vous quitter, seule comme vous êtes. » (*Ibidem.*) Les derniers mots : « et de quitter ce beau climat, » manquent dans cette édition.

6. « Et la composition de cette lettre m'a donné assurément moins de peine que votre réponse à Mme de Vaudemont ne doit vous en avoir coûté. » (*Édition de* 1754.) — Sur Mme de Vaudemont, voyez tome II, p. 166, note 7.

7. « Tout essoufflée. » (*Édition de* 1754.)

8. Arnolphe, dans *l'École des femmes*, acte II, scène VI. Voyez le commencement de la lettre du 21 juin 1671, tome II, p. 247.

1689 vous entendre[9] : c'est pour badiner que je dis tout ceci[10] ; car Dieu m'a toujours fait la grâce, ma fille, de vous entendre parfaitement. Vous vous amusez à bâtir, à finir tous vos hôtels si commodes et si contraires à tous ces autres bâtiments[11] si fastueux et si mal finis; il y a bien plus de raison à ce que vous faites.

Vous[12] me demandez ce que nous lisons : dès qu'on a le moindre monde, on ne lit plus; mais avant les états, nous avions lu avec mon fils des petits livres[13] d'un moment : *Mahomet second*[14] qui prend Constantinople sur le dernier des empereurs d'Orient; cet événement est grand, et si singulier, si brillant, si extraordinaire, qu'on en est enlevé; il n'y a que deux cent trente-six ans ; *la*

9. Depuis quelque temps le commentaire de Perrin devient moins sobre. Voici sa note à ce sujet : « Mme de Sévigné fait ici en passant la critique des lettres trop étudiées, et par conséquent peu naturelles ; et que n'auroit-elle point dit, si elle avoit prévu qu'un jour tous les différents styles fourniroient de fréquents exemples de ce même défaut, et qu'à force de vouloir mettre de l'esprit et du neuf partout, on se donneroit bien de la peine pour se rendre inintelligible ? »

10. « Mais vous ne seriez pas seule à vous essuyer, si quelqu'un entreprenoit de vous entendre : c'est pour badiner, au moins, que je dis tout ceci. » (*Édition de* 1754.)

11. « Et si différents de ces autres bâtiments, etc. » (*Ibidem.*)

12. La lettre commence ici dans notre manuscrit.

13. « De petits livres. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

14. L'*Histoire du règne de Mahomet II*, Paris, 2 volumes in-12, par Georges Guillet de Saint-Georges, né à Thiers vers l'an 1625, reçu en 1682 à l'Académie royale de peinture et de sculpture, dont il fut le premier historiographe, mort en 1705. L'Achevé d'imprimer est du 16 mai 1681. « L'exemplaire de cet ouvrage qui porte le nom de Mme de Sévigné écrit de sa main, a été conservé dans sa famille, dit une note de l'édition de 1818 ; il appartient aujourd'hui à Mme la comtesse de Tourette, sœur de M. le marquis de Vence, arrière-petite-fille de Mme de Sévigné. » — C'est le même Guillet qui est l'auteur de l'*Histoire des grands vizirs*, que nous avons attribuée à Chassepol (voyez tome IV, p. 449, note 10) sur la foi du titre et de la dédicace. Chassepol est sans doute un pseudonyme.

Conjuration de Portugal[15], dans ces derniers temps, qui étoit fort belle[16]; ces *Variations* de Monsieur de Meaux[17]; un tome de l'*Histoire de l'Église*[18]; le second est trop plein du détail des conciles, il pourroit ennuyer; *les Iconoclastes*[19] et *l'Arianisme* de Maimbourg : on le hait[20], son style n'est point agréable, il veut toujours pincer quelqu'un, et comparer Arius, et une princesse et un certain courtisan[21] à M. Arnauld, Mme de Longueville et Tréville; mais au travers de ses sottises[22], ces endroits de l'histoire sont si parfaitement beaux, ce 1689

15. L'*Histoire de la Conjuration de Portugal*, un volume in-12, Paris, 1689, dédié à la Dauphine. L'Achevé d'imprimer de ce livre de Vertot est du 18 juin 1689.

16. « Qui est fort belle. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Ces deux éditions n'ont pas les mots : « dans ces derniers temps. »

17. L'Achevé d'imprimer est du 22 mai 1688.

18. Voyez la lettre du 16 novembre précédent, p. 316, note 32.

19. L'*Histoire de l'hérésie des Iconoclastes et de la translation de l'empire aux François*, par Maimbourg, Paris, 1674. Le privilége est du 25 octobre 1673. Pour l'*Histoire de l'Arianisme* (antérieure d'un peu plus d'un an), voyez la lettre du 14 juillet 1680, tome VI, p. 526. — Mme de Sévigné n'était pas seule à trouver dans les livres de Maimbourg des allusions à des contemporains. L'auteur dit lui-même à la fin de la préface de son *Histoire des Iconoclastes* : « J'ajoute, en finissant, que si quelqu'un avoit encore la foiblesse de se plaindre de moi, comme si j'avois voulu faire son portrait dans quelqu'un de ceux qui paroissent dans mon histoire, il pourra apprendre de mes auteurs que je ne donne que des originaux. Mais en même temps il saura que je n'ai nul droit d'empêcher les gens d'en faire des copies, comme ils l'entendent, par les applications qu'il leur plaît d'en faire, et que je ne fais pas. Et quand même je les supplierois de s'en abstenir, ils ne m'en croiroient pas, parce qu'ils savent aussi bien que moi que selon l'oracle du Saint-Esprit, il n'y a rien de nouveau sous le ciel, et que ce qui s'est fait de notre temps, s'est vu dans les siècles passés. »

20. « On hait l'auteur. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

21. « Et un courtisan. » (*Édition de* 1754.)

22. « A M. Arnauld, à Mme de Longueville et à Tréville; mais au travers de ces sottises, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1689 concile de Nicée si admirable, qu'on le lit avec plaisir; et comme il nous a conduits jusqu'à Théodose, nous allons nous consoler de tous nos maux dans ce beau style de M. l'abbé Fléchier[23]. Nous voltigeons sur d'autres livres, nous avons un peu retâté de l'Abbadie[24], et nous l'allons reprendre avec mon fils, qui le sait lire en perfection. Nous ne passons[25] le temps que trop vite : il est présentement de grande importance pour moi[26]. Si j'avois trouvé *cette source de votre repos* (je n'ai jamais rien vu de si joliment dit[27]), si je l'avois trouvée[28], je jetterois le temps à pleines mains comme autrefois. Je suis plus touchée de celle que vous avez perdue en perdant le Comtat; j'espérois qu'elle vous dureroit plus longtemps : c'étoit, comme vous dites, *une source de justice;* je voudrois qu'elle eût tenu à la santé de ce pape-ci : on ne parle que de sa bonne constitution et de sa vivacité.

J'avois lu par les chemins la *Vie du duc d'Épernon*[29], qui m'a fort divertie. Nous nous promenons tous les jours dans ces belles allées[30]. Vous me manderez des nouvelles de Lambesc. Hélas! cette pauvre Mme du Janet sera-t-elle bien affligée? pourquoi son mari ne demeuroit-il pas paisiblement chez lui? qu'alloit-il faire *dans cette maudite galère*[31]? la vie d'un homme est peu de

23. « De M. Fléchier. » (*Édition de* 1754.) — Il a déjà été question plus haut (tome V, p. 531, note 4) de l'*Histoire de Théodose.*

24. « D'Abbadie. » (*Édition de* 1754.)

25. « .... en perfection; ainsi, ma chère enfant, nous ne passons, etc. » (*Édition de* 1737.) — « .... en perfection ; ainsi, ma très-chère, nous ne passons, etc. » (*Édition de* 1754.)

26. La lettre finit ici dans notre manuscrit.

27. Voyez la lettre précédente, p. 320.

28. « Si je l'avois trouvée, dis-je. » (*Édition de* 1737.)

29. Voyez plus haut, p. 34, note 10.

30. Cette petite phrase n'est que dans l'édition de 1737.

31. Voyez *les Fourberies de Scapin*, acte II, scène XI. — Mme de Sévigné croyait que sa fille lui avait mandé la mort du mari de

chose; cela est bientôt fait; dans toutes ces histoires, cela va si vite, et tous plus jeunes que moi : *ne parlons point de cela*, ma chère enfant, il ne faut qu'y penser [32]. Mon fils vous fait mille amitiés, et sa chère épouse [33], et Mme de Marbeuf; et l'abbé Charrier mille compliments. Je suis bien obligée à cet abbé : il se charge de toutes mes affaires de basse Bretagne, qui ne sont pas petites, et que je ne pourrois point faire de Paris; et après tout cela, ma fille, je ne demande que la sensible joie de vous revoir et de vous embrasser de tout mon cœur. 1689

1238. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 27e novembre.

Je n'ai point reçu votre lettre, ma chère fille; j'en ai toujours du chagrin sans en avoir d'inquiétude; je m'accoutume aux manières de la poste. Je suis bien de l'avis de M. Courtin [1], votre présence seroit très-nécessaire à la cour pour votre fils : rien n'est si vrai, et c'est une des raisons qui fait murmurer contre l'impossibilité; c'est la cause de tous les dérangements et de tous les abîmes. Vous souvenez-vous quand nous disions quelquefois : il n'y a rien qui ruine comme de n'avoir point d'argent? nous nous entendions bien. Mais ce petit co-

Mme du Janet; mais voyez la fin de la lettre du 18 décembre suivant, p. 360.

32. « C'est bien assez d'y penser. » (*Édition de* 1754.)

33. « Et sa chère femme. » (*Ibidem.*)

Lettre 1238 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Honoré Courtin, mort le 27 décembre 1703 : voyez tome VI, p. 201, note 45, et son portrait par Saint-Simon, dans notre tome IV, p. 458, note 21.

1689 lonel ne vous ira-t-il point voir? qu'est-ce qui peut l'en empêcher, après avoir fait sa cour un peu de temps et son remerciement[2]? Vous m'instruirez là-dessus; vous ne me sauriez jamais trop parler sur ce qui vous touche[3] : ce sont mes véritables intérêts.

Je[4] serai bien aise aussi de savoir des nouvelles de Lambesc, et quelle humiliation Monsieur d'Arles aura soufferte par ce bras de bois qui est sur son banc, et qui me paroît ne le pas toucher : je suis toujours dans le même sentiment[5]. J'oubliai de mettre mercredi dans votre paquet un billet de consolation que j'écris à cette pauvre Mme du Janet[6]; je l'ai envoyé à Paris, il vous reviendra par Poirier : je me sens des ménagements pour la Provence, qui me font croire que j'y retournerai quelque jour. Mme de la Fayette me mande comme elle se fait brave pour la noce de son fils : elle a mis sa petite chambre en cabinet; elle m'envoie son idée, envoyez-moi la vôtre : je ne sais comme vous êtes habillée, ni Pauline; si je vous voyois passer, je ne vous reconnoîtrois pas.

Nous lisons la *Vie de Théodose;* mon fils la fait encore valoir, car vous savez comme mes enfants savent lire. C'est en vérité la plus belle chose du monde, et d'un style parfait; mais un tel livre ne nous dure que deux jours; je l'avois lu[7], il m'a été nouveau. Je serois fâchée par exemple que Pauline n'eût point de goût pour une si belle vie : les romans ne doivent pas gâter ces sortes de

2. « Après avoir fait son remerciement et sa cour un peu de temps? » (*Édition de* 1754.)

3. « Sur tout ce qui vous touche. » (*Ibidem.*)

4. Cette phrase tout entière ne se trouve que dans l'édition de 1754.

5. Voyez la lettre du 26 octobre précédent, p. 276.

6. Voyez la lettre précédente, p. 326, note 31.

7. Voyez tome V, p. 531.

beautés, ou ce seroit mauvais signe. Mme de Marbeuf s'accommode de nos lectures; nous nous accommodons de son jeu quand il y a des acteurs : c'est une très-bonne et généreuse femme, qui sait aimer et qui vous adore. L'abbé Charrier est allé faire un petit tour à un bénéfice qu'il a auprès de Vitré[8]; il reviendra. Vraiment j'admire quelquefois les bontés de la Providence pour moi; il m'est si nécessaire dans des affaires[9] que j'ai en basse Bretagne, que s'il étoit présentement à Lyon, comme il y devroit être naturellement[10], je ne sais ce que je ferois. 1689

Mme de Chaulnes[11] a reçu un bref de son ami le pape, le plus obligeant du monde. Ils n'ont guère accoutumé de dire qu'ils doivent leur exaltation à quelqu'un : vous verrez qu'il ne marchande pas[12] à dire qu'il doit la sienne[13] à Monsieur l'ambassadeur, selon les intentions du Roi. Je vous envoie ce bref[14] : mon fils dit qu'il est mal traduit; mais le sens en est bon. L'abbé Bigorre m'a envoyé le portrait du saint-père; je ne doute pas qu'il ne vous l'envoie aussi[15]; c'est une physionomie qui promet

8. Nous avons vu qu'il était en outre abbé de Quimperlé. Voyez la lettre du 20 novembre précédent, p. 319, note 13.

9. « Dans les affaires. » (*Édition de* 1754.)

10. L'abbé Charrier était de Lyon. Voyez tome VII, p. 374, note 8.

11. La lettre commence ici dans notre manuscrit.

12. « Les papes n'ont guère accoutumé.... vous verrez que celui-ci ne marchande pas, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

13. « A lui dire qu'il la doit. » (*Édition de* 1737.) — « A dire qu'il la doit. » (*Édition de* 1754.)

14. « Une copie de ce bref. » (*Édition de* 1754.) — Cette phrase manque tout entière dans notre manuscrit.

15. Ce membre de phrase : « je ne doute pas, etc., » manque encore dans notre manuscrit. » — Nous avons peut-être eu tort de supposer que l'abbé Bigorre imprimait une gazette; il semble plutôt avoir continué la correspondance et les complaisances de d'Hacqueville.

1689 une longue vie; si notre Comtat eût été sur cette vie, il nous auroit duré longtemps, mais le malingre mourir au bout de l'an! c'est votre malheur. Vous faisiez[16] pourtant un si bon usage de cette *source de justice*[17], que je croyois que le ciel vous le conserveroit[18]; mais nous ne savons point les secrets de ce pays-là : ce qui est sûr, c'est qu'il faut s'y soumettre. Coulanges a fait son compliment au pape en italien[19]; il étoit du cortége de la première audience[20], où Monsieur l'ambassadeur étoit suivi[21] de cent cinquante carrosses et d'une infinité de monde : ce fut une très-belle chose; et après avoir reçu de Sa Sainteté toutes sortes de bontés paternelles en public, il fut enfermé deux heures avec lui[22]; ce qui fut dit est le secret que nous ne savons pas encore. Coulanges fit donc son petit compliment : le saint-père lui répondit honnêtement et gaiement, et lui dit[23] qu'il avoit entendu parler de Mme de Coulanges, et qu'il falloit qu'elle vînt à Rome[24] avec Mme de Chaulnes; cela ne tombera pas à terre. Une jolie fille dit l'autre jour à Rennes une plaisanterie[25] qui ressemble tout à fait aux épigrammes de Mme de Coulanges. Vous connoissez M. de la Tré-

16. « Mais ce malingre mourir au bout de l'an! Vous faisiez, etc. » (*Édition de* 1754.) — Le texte est le même dans l'édition de 1737; mais elle n'a pas la phrase suivante : « Vous faisiez.... »

17. « De cette *source de toute justice.* » (*Édition de* 1754.) — Voyez la lettre précédente, p. 326.

18. « Vous la conserveroit. » (*Édition de* 1754.)

19. Tout ce qui suit ces mots, *en italien*, jusqu'à : « le saint-père lui répondit, etc., » manque dans notre manuscrit.

20. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 157 et 158.

21. « Étoit suivi par les rues. » (*Édition de* 1754.)

22. « Et après avoir reçu du pape .... deux heures avec Sa Sainteté. » (*Ibidem.*)

23. « .... et gaiement : il lui dit, etc. » (*Ibidem.*)

24. « Qu'elle allât à Rome. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

25. « Une folie. » (*Ibidem.*)

mouille, et son beau dos, et sa laideur[26] : il regardoit une autre jolie personne dont il faisoit l'amoureux, et tournoit le dos à celle-là[27]; au lieu d'en être embarrassée, elle dit vivement : « C'est à moi qu'il veut plaire assurément, car il me fait voir son bel endroit. » N'est-ce pas[28] là Mme de Coulanges? mais cela est joli par tout pays, quand cela se dit naturellement. Ma chère enfant, voilà bien des folies[29] dont je vous entretiens : nous aurions des choses[30] plus solides à dire, mais elles sont bien tristes[31], et nous sommes bien loin; vous savez combien j'y suis sensible[32] : en voilà assez pour un jour, et je ne réponds à rien[33]. Je me porte toujours très-parfaitement; je me ménage, je me gouverne; je ne suis plus comme j'étois. Mandez-moi combien les maréchaux de camp vendent leurs régiments; car le Roi a tout réglé[34]. Adieu, mon aimable Comtesse : parlez-moi un peu de votre santé en détail, en *gazette;* car vous avez des pays, hélas! où il s'est fait autrefois de grands ravages[35] : rendez-m'en compte;

1689

26. « Et sa belle taille, et sa laideur. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Voyez la lettre du 23 octobre précédent, p. 268.

27. « A celle-ci. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

28. « C'est à moi qu'il veut plaire, je vous assure. N'est-ce pas, etc. » (*Édition de* 1737.) Le membre de phrase : « car il me fait voir, etc., » manque dans l'édition de 1754, comme dans celle de 1737.

29. « Bien des bagatelles. » (*Édition de* 1754.)

30. « Bien des choses. » (*Édition de* 1737.)

31. « Mais elles sont tristes. » (*Édition de* 1754.)

32. « Comme j'y suis sensible. » (*Ibidem.*)

33. « Pour un jour où je ne réponds à rien. (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) Ces deux éditions n'ont pas la phrase suivante, qui termine la lettre dans notre manuscrit.

34. Dangeau dit, au 16 octobre 1689, que le Roi régla à deux mille louis d'or le prix de ces régiments.

35. Voyez les lettres des 2 et 20 novembre précédents, p. 289 et p. 320.

1689 je ne pense point à ces temps-là sans émotion, et sans reconnoissance envers Dieu [36].

1239. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 30e novembre[1].

Que je vous suis obligée, ma fille, de m'avoir envoyé la lettre de M. de Saint-Pouanges[2] ! c'est un plaisir d'avoir vu, ce qui s'appelle vu, une telle attestation de la sagesse et du mérite de notre marquis, fait exprès pour ce siècle-ci : vous n'y êtes pas oubliée; je suis ravie de l'avoir lue; je vous la renvoie[3] avec mille remerciements. Pour moi, je crois que vous aurez permission de vendre la compagnie du marquis; je l'espère[4], et j'attends encore cette joie.

Je m'intéresse toujours à ce qui regarde Monsieur le chevalier, non parce qu'il s'amuse à lire et à aimer mes lettres; car au contraire je prends la liberté[5] de me moquer de lui; mais parce que effectivement sa tête est fort bien faite, et s'accommode à merveilles avec son cœur; mais d'où vient, puisqu'il aime ces sortes de lectures, qu'il ne se donne point le plaisir de lire vos lettres avant que vous les envoyiez? Elles sont très-dignes de son estime; quand je les montre à mon fils et à sa femme,

36. « Ni sans reconnoissance envers Dieu. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1239. — 1. Dans l'édition de 1737, cette lettre est datée du *mardi* 29e *novembre*.

2. Voyez tome VIII, p. 202, note 4.

3. « .... d'avoir lu cette lettre, et je vous la renvoie, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. Les mots : *je l'espère*, ne sont que dans l'édition de 1737.

5. « .... mes lettres; je prends au contraire la liberté, etc. » (*Édition de* 1754.)

nous en sentons la beauté. Mon ami Guébriac tomba l'autre jour sur l'endroit de la Montbrun[6] ; il en fut bien étonné : c'étoit une peinture bien vive et bien plaisante. Enfin, ma fille, c'est un bonheur que mes lettres vous plaisent ; sans cela, ce seroit un ennui souvent réitéré. M. de Grignan ne vint point[7] à mon secours dans celle où je parlois du beau chef-d'œuvre d'avoir ôté la nomination de la députation[8] au gouverneur de Bretagne, à ce bon faiseur de pape. Je suis assurée que Monsieur le chevalier n'a pu s'empêcher[9] de trouver intérieurement que je disois vrai : le sang qui roule si chaudement dans ses veines[10], ne sauroit être glacé pour l'intérêt des grands seigneurs et des gouverneurs de province[11]. Je veux espérer aussi qu'il sera revenu dans mon sentiment sur l'orgueil mal placé de Monsieur l'*archevêché* d'Arles ; car ce n'est pas Monsieur l'*Archevêque*[12] ; mais je me flatte peut-être vainement de tous ces retours : j'aimerois pourtant cette naïveté ; si elle étoit jointe à tant d'autres bonnes choses, et que ce fût en ma faveur, j'en serois toute glorieuse. Parlons de sa goutte et de sa fièvre : il me paroît que cela devient alternatif, sa goutte en fièvre, ou sa fièvre en goutte, il peut choisir ; et je crois que c'est, comme vous dites, celle qu'il a qui paroît la plus fâcheuse ; enfin c'est un grand malheur qu'un tel homme soit sur le côté.

1689

6. Voyez la lettre du 2 octobre précédent, p. 237 et 238.

7. « Ne vint donc point. » (*Édition de* 1754.)

8. « La nomination des députés. » (*Ibidem.*) — Voyez la lettre du 6 novembre précédent, p. 296 et suivantes.

9. « Que Monsieur le chevalier et vous-même n'avez pu vous empêcher. » (*Édition de* 1754.)

10. « Dans les veines du chevalier. » (*Ibidem.*)

11. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, manque dans le texte de 1737.

12. Comparez la lettre du 6 avril précédent, p. 8.

1689 Vous avez donc été frappée du mot de Mme de la Fayette, mêlé avec tant d'amitié[13]. Quoique je ne me laisse pas oublier cette vérité, j'avoue que j'en fus tout étonnée; car je ne me sens aucune décadence encore[14] qui m'en fasse souvenir. Cependant je fais souvent[15] des réflexions et des supputations, et je trouve les conditions de la vie assez dures. Il me semble que j'ai été traînée, malgré moi, à ce point fatal où il faut souffrir la vieillesse; je la vois, m'y voilà, et je voudrois bien au moins ménager de ne pas aller plus loin, de ne point avancer dans ce chemin des infirmités, des douleurs, des pertes de mémoire, des défigurements qui sont près de m'outrager, et j'entends une voix qui dit : « Il faut marcher malgré vous, ou bien, si vous ne voulez pas, il faut mourir, » qui est une extrémité où la nature répugne[16]. Voilà pourtant le sort de tout ce qui avance un peu trop; mais un retour à la volonté de Dieu, et à cette loi universelle où nous sommes condamnés[17], remet la raison à sa place, et fait prendre patience : prenez-la donc aussi, ma très-chère enfant, et que votre amitié trop tendre ne vous fasse pas jeter des larmes que votre raison doit condamner.

Je n'eus pas une grande peine à refuser les offres de mes amies; j'avois à leur répondre : *Paris est en Provence*, comme vous : *Paris est en Bretagne;* mais il est extraordinaire que vous le sentiez comme moi. Paris est

13. Mme de la Fayette écrivait à Mme de Sévigné, le 8 octobre précédent (voyez ci-dessus, p. 244) : « Vous êtes vieille.... vous vous ennuierez, votre esprit deviendra triste, et baissera, etc. » Mme de la Fayette avait cinq ans de moins que Mme de Sévigné.

14. « Car je ne me sens encore aucune décadence, etc. » (*Édition de* 1754.)

15. « Je ne laisse pas cependant de faire souvent, etc. » (*Ibidem.*)

16. « A quoi la nature répugne. » (*Ibidem.*)

17. « Et à cette loi universelle qui nous est imposée. » (*Ibidem.*)

donc tellement en Provence pour moi, que je ne voudrois pas être cette année autre part qu'ici. Ce mot, *d'être l'hiver aux Rochers*, effraye : hélas ! ma fille, c'est la plus douce chose du monde ; je ris quelquefois, et je dis : « C'est donc cela qu'on appelle[18] passer l'hiver dans des bois ? » Mme de Coulanges me disoit l'autre jour : « Quittez vos humides Rochers ; » je lui répondis : « Humide vous-même : c'est Brevannes[19] qui est humide ; mais nous sommes sur une hauteur ; c'est comme si vous disiez, votre humide Montmartre. » Ces bois sont présentement tout pénétrés du soleil, quand il en fait ; un terrain sec, et une place *Madame*[20] où le midi est à plomb ; et un bout d'une grande allée où le couchant fait des merveilles ; et quand il pleut, une bonne chambre avec un grand feu ; souvent deux tables de jeu, comme présentement ; il y a bien du monde, qui ne m'incommode point : je fais mes volontés ; et quand il n'y a personne, nous sommes encore mieux, car nous lisons avec un plaisir que nous préférons à tout. Mme de Marbeuf nous est bonne[21] : elle entre dans tous nos goûts ; mais nous ne l'aurons pas toujours. Voilà une idée que j'ai voulu vous donner, afin que votre amitié soit en repos. 1689

Ma belle-fille est charmée de tout ce que vous dites d'elle, dont je ne lui fais point un secret : que ne dit-elle point de douceurs et de remerciements des louanges que vous lui donnez[22] ? J'en donne beaucoup à l'amitié que

18. « C'est donc là ce qu'on appelle. » (*Édition de* 1754.)

19. Mme de Coulanges y avait une petite maison de campagne. Voyez tome VIII, p. 254, note 10.

20. Voyez la lettre du 17 juin 1685, tome VII, p. 408 et 409.

21. « Nous est fort bonne. » (*Édition de* 1754.)

22. « Je ne lui en fais point un secret, et il n'y a point de douceurs et de remerciements qu'elle ne vous rende pour les louanges que vous lui donnez. » (*Ibidem.*)

1689 M. Courtin vous témoigne; c'est un ami de conséquence, et qui ne craint pas de parler pour vous; mais le temps est peu propre à demander des grâces et des gratifications, quand on demande partout des augmentations considérables. Dites-moi quelles pensions sont retranchées; seroit-ce sur M. de Grignan et sur un menin[23]? J'en serois au désespoir. Vous allez voir M. du Plessis; il m'écrit et me fait comprendre que son ménage n'est pas heureux, et qu'au lieu d'être à son aise et indépendant, comme il l'espéroit[24], il n'a pensé qu'à sortir de chez lui : ainsi le voilà avec M. de Vins et en Provence pour deux mois. Il vous contera ses douleurs; il me paroît que c'est sur l'intérêt qu'il a été attrapé; j'en suis fâchée; mandez-moi ce qu'il vous dira. Vous devriez bien m'envoyer la harangue de M. de Grignan[25]; puisqu'il en est content, j'en serai encore plus contente que lui. Mandez-lui comme je l'appelois à mon secours, et dans quelle occasion. Vous m'épargnez bien dans vos lettres, je le sens : vous passez légèrement sur des endroits difficiles; je ne laisse pas de les partager avec vous. C'est une grande consolation pour vous d'avoir Monsieur le chevalier : c'est le seul à qui vous puissiez parler confidemment, et le seul qui soit plus touché que vous-même de ce qui vous regarde; il sait bien comme je suis digne de parler avec lui sur ce sujet : nous sommes si fort dans les mêmes intérêts, qu'il n'est pas possible que cela ne fasse une liaison toute naturelle. Je dis mille douceurs à ma chère Pauline; j'ai très-bonne opinion de sa petite vivacité et de ses révérences : vous l'aimez, vous vous en

23. Le chevalier de Grignan était, comme nous l'avons dit, un des menins du Dauphin.

24. Voyez la lettre du 18 septembre précédent, p. 212.

25. A l'ouverture de l'assemblée des communautés, qui eut lieu, en 1689, le 14 novembre.

amusez, j'en suis ravie; elle répond fort plaisamment à vos questions. Mon Dieu! ma fille, quand viendra le temps que je vous verrai, que je vous embrasserai de tout mon cœur, et que je verrai cette petite personne? J'en meurs d'envie; je vous rendrai compte du premier coup d'œil. 1689

1240. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 4e décembre.

Je vous remercie de cette lettre, ma chère fille; elle est toute pleine de confiance et d'amitié, et répond à ce que je voulois savoir. Votre frère ne voit de vos lettres que ce que je veux lui montrer, et quand il me les demande et que je lui dis: « Mon fils, il n'y a rien qui puisse vous divertir, » il n'y pense plus; vraiment celle-ci est bien du nombre[1]. Il y avoit ici l'autre jour des gens de bon sens, qui à propos de ce régiment, qu'ils avoient vu à votre fils dans une gazette à la main, se mirent à dire tout de suite: « Je pense que ce jeune colonel ne coûte guère à Madame votre fille ni à M. de Grignan, et que ses deux oncles[2], si grands seigneurs, fournissent bien à sa dépense[3]. » Je fis une grimace intérieure, et je les laissai

Lettre 1240. — 1. « Je vous remercie de votre lettre du 24e novembre; elle est toute pleine de confiance et d'amitié, et me répond sur ce que je voulois savoir. Je vous ai dit que mon fils ne voyoit de mes lettres que ce que j'étois bien aise de lui montrer; vraiment, celle-ci est bien de ce nombre. » (*Édition de* 1754.)

2. L'archevêque d'Arles et l'évêque de Carcassonne.

3. « Qui à propos de ce régiment de votre fils, qu'ils avoient vu dans une gazette à la main, se mirent à dire tout de suite que ce jeune colonel ne coûteroit guère à père ni à mère, et que ses deux oncles, si grands seigneurs, fourniroient bien à sa dépense. » (*Édition de* 1754.)

1689 croire ce qui devroit être. Pour Monsieur le chevalier, vous ne sauriez me surprendre en me parlant de son amitié et de sa bonté; cela est admirable, c'est donc lui qui vous veut donner de quoi le payer : le tour est rare; mais la difficulté, c'est de trouver l'argent, quoique l'hypothèque soit bonne. Pourquoi M. de la Garde ne vous feroit-il point trouver cette somme si médiocre? Ma chère enfant, j'en veux à tout le monde : je trouve que l'on ne fait point son devoir. Plût à Dieu avoir encore quelque petite somme portative! il me semble que je vous l'aurois bientôt donnée; mais je n'ai que de vilaines terres qui deviennent des pierres au lieu d'être du pain. Je ne suis donc bonne qu'à discourir, à trouver à redire à ce qui est mal, à vous plaindre, à sentir vivement vos douleurs[4], et du reste, hélas! vous le voyez, et *vous ne voyez rien*, *ni moi non plus*. Je vous conjure, ma fille, de me dire la suite de tous ces chapitres si pressants et si importants : ne craignez point de m'affliger; je suis encore plus affligée quand je le suis toute seule, et que je ne sais qu'en gros de quoi il est question. Vos assemblées ne durent plus[5] que quinze jours, et nos états trois semaines; ils deviendront encore plus courts; car il ne s'agit plus que du don gratuit[6]. Monsieur d'Aix doit être bien content que Monsieur d'Arles lui quitte la place; appelle-t-on cela de l'orgueil? c'en est un au moins qui contente fort celui de Monsieur l'archevêque d'Aix : ces deux orgueils, dont l'un demeure, et l'autre s'en va, s'accommoderont fort bien ensemble. Si Monsieur d'Arles croit avoir attrapé Monsieur d'Aix, il est

4. La suite de la phrase manque dans l'édition de 1737.
5. « Votre assemblée ne dure donc plus, etc. » (*Édition de* 1754.)
6. « Car il n'est plus question que du don gratuit. » (*Ibidem.*) — Voyez ci-après, p. 347, note 25. — Les deux phrases suivantes ne sont pas dans l'édition de 1737.

toujours sûr de confondre ses ennemis à ce prix-là[7]. Je ne sais si je serai en humeur d'écrire à Monsieur d'Aix sur son abbaye[8]; elle n'est pas meilleure que mon compliment. Dites-moi bien la vérité[9] de tout ceci, et quand vous aurez trouvé de l'argent pour payer Monsieur le chevalier de son propre bien : ah! que je comprends ce sentiment[10]! Je ne suis pas trop contente du sage la Garde: je ne trouve pas qu'il pratique bien la générosité et la reconnoissance; je voudrois que ces vertus eussent leur semaine aussi bien que les autres. Apprenez-moi aussi[11] quand vous aurez la permission de vendre la compagnie du marquis. 1689

Mais n'êtes-vous pas trop aimable de former l'esprit et d'être la maîtresse à danser de Pauline? Vous valez mieux que Desairs[12]; car elle n'a qu'à vous regarder et à vous imiter. Est-elle grande? a-t-elle bonne grâce? je la remercie de ne m'avoir point confondue avec toutes les autres grand'mères, qu'elle hait; je suis sauvée, Dieu merci! J'aime fort le régime et le préservatif que son confesseur lui fait prendre contre le *Pastor fido;* c'est justement comme la rhubarbe et le cotignac[13] que j'ai vu prendre à Pompone à Mme de Pompone avant le repas; mais ensuite elle mangeoit des champignons et de la salade, et adieu le cotignac : à l'application, ma chère Pauline[14]! Mais n'adorez-vous pas votre chère et aimable

7. Voyez les lettres du 26 octobre et du 16 novembre précédents, p. 275 et p. 312.

8. Voyez la lettre du 20 novembre précédent, p. 320.

9. « La suite. » (*Édition de* 1754.)

10. « Ah ! que ce sentiment me paroît aisé à comprendre! » (*Ibidem.*)

11. « Mandez-moi aussi. » (*Ibidem.*)

12. Maître à danser : voyez tome III, p. 365, note 9.

13. « Ou le cotignac. » (*Édition de* 1754.)

14. Voyez tome II, p. 402.

1689 maman[15] ? ne vous trouvez-vous pas trop heureuse de la voir, de la regarder, de l'écouter, de l'entendre? tous ces mots ont des degrés. Je ne sais, ma belle, où est M. de Grignan, ni vous, ni Monsieur le chevalier. Vous m'avez parlé d'un voyage à Lambesc; l'air de la petite vérole me déplaît toujours. Faites mes amitiés, comme vous le pourrez; recevez celles de mon fils; sa femme ne vous veut écrire que quand vous aurez permission[16] de vendre votre compagnie; elle va au solide; elle est ravie de votre amitié et de votre approbation. Mme de Marbeuf est encore ici, et l'abbé Charrier : cette compagnie est justement comme il nous la faut; ils vous font cent mille compliments[17]. Nous avons de beaux jours, nous nous promenons; j'ai votre casaque que j'aime, qui me fait honneur et profit : on l'admire, on la loue : *c'est un présent de ma fille*. Ne vous représentez point que je sois dans un bois obscur et solitaire, avec un hibou sur ma tête : ce n'est point ce qu'on pense; rien ne se passe plus insensiblement[18] qu'un hiver à la campagne : cela n'est affreux que de loin. Ma santé est toujours admirable; parlez-moi de la vôtre en détail.

1241. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 7e décembre.

Je vous l'ai mandé, ma chère enfant, ni le mois de novembre ni le mois de décembre ne sont point difficiles

15. « Mais n'adorez-vous point votre aimable et chère maman? » (*Édition de* 1754.)
16. « Que quand vous aurez la permission. » (*Ibidem.*)
17. Ce membre de phrase : « ils vous font, etc., » n'est pas dans l'édition de 1737.
18. « Si insensiblement. » (*Édition de* 1754.)

à passer à la campagne, quand on y est une fois rangé [1]. 1689
Cependant votre bise m'a fait une peur extrême : nous n'avons point ici de ces sortes de tempêtes. Je voudrois que vous ne perdissiez rien de la bonne compagnie que vous avez présentement, et que si la santé de Monsieur le chevalier doit être mauvaise cet hiver, il le passât avec vous plutôt que dans sa petite chambre ; ce seroit une consolation [2]. Vous voilà donc résolue de passer l'hiver à Grignan, quittant la partie encore à Monsieur d'Aix, et faisant voir les raisons qui vous empêchent de tenir votre cour à Aix trois ou quatre mois, comme avoit accoutumé de faire M. de Grignan. Mais n'espérez-vous point que votre fils vienne vous voir cet hiver? Qui peut l'en empêcher? Vous en seriez ravie ; je crains, comme vous, que vous n'ayez pas permission de vendre sa compagnie ; cette nouvelle traîne trop. Nous admirions [3] l'autre jour, mon fils et moi, comme vous avez pressé et précipité heureusement sa vie, pour le faire tomber à propos dans l'état où il falloit être [4] pour avoir le régiment de son oncle ; tout cela étoit bien compassé, et M. de Grignan a tout couronné en lui faisant faire la première campagne de Philisbourg, qui vous a tant coûté de larmes. Sans cela [5], l'académie, les mousquetaires, la compagnie même de chevau-légers, n'eussent point tant fait pour lui que

Lettre 1241. — 1. « Je vous l'ai mandé, ma chère enfant, quand on est une fois rangé à la campagne, les mois de novembre et de décembre n'y sont point difficiles à passer. » (*Édition de* 1754.)

2. « Dans sa petite chambre à Paris ; ce seroit une consolation pour vous et pour lui. » (*Ibidem.*) — La phrase suivante manque dans l'édition de 1737, qui reprend : « Ma chère enfant, n'espérez-vous point, etc. »

3. « Mais n'espérez-vous point de voir votre fils cet hiver? Je n'imagine pas que rien puisse l'empêcher d'aller à Grignan. Nous admirions, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. « Où il falloit qu'il fût. » (*Ibidem.*)

5. Les mots *Sans cela* ne sont pas dans l'édition de 1754.

1689 ces trois siéges avec Monseigneur, et cette contusion si joliment et si froidement reçue : enfin tout est à souhait jusques ici ; Dieu conduise et soutienne le reste[6] !

Mme de Vins m'a écrit sur ce régiment ; elle en est ravie comme une vraie amie. Elle me mande que M. de Vins a emmené M. du Plessis ; je le savois et je vous l'avois mandé ; vous le verrez : il vous dira ses ennuis[7]. Il m'en a dit assez pour me faire voir qu'il a été trompé[8] : c'est dommage ; mais il ne faut pas se marier si légèrement. Nous avons depuis six jours un temps affreux. Il y a deux tables de jeu dans ma chambre à l'heure que je vous parle, Mme de Marbeuf, l'abbé Charrier et d'autres : cela est fort bien ; quand ils seront partis, nous retrouverons nos livres avec plaisir. Ma santé est toujours parfaite, vous me parlez en l'air de la vôtre ; votre côté, vos coliques, comment vont les épuisements, enfin toute votre personne[9] ? Êtes-vous belle? car c'est ce qui décide[10]. Adieu, trop chère et trop aimable : croyez-moi, on n'a jamais vu une si naturelle inclination que celle que j'ai pour vous.

6. « .... jusqu'ici ; Dieu soutienne et conduise le reste ! » (*Édition de* 1754.)

7. Voyez la lettre du 30 novembre précédent, p. 336.

8. « Il est aisé de voir que le pauvre homme a été trompé. » (*Édition de* 1754.)

9. « .... de la vôtre ; comment vont les épuisements, votre côté, vos coliques, enfin toute votre personne? » (*Ibidem.*)

10. « Car c'est cela qui décide. » (*Ibidem.*) — La dernière phrase de la lettre est seulement dans l'édition de 1737.

1242. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN. 1689

Aux Rochers, dimanche 11e décembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je commence par m'écrier, ma chère enfant, sur le denier six : je n'en avois pas entendu parler depuis l'emprunt que fait le fils de l'Avare dans la comédie de Molière[1]. Je crois que vous avez voulu dire *six et quart*, qui est un denier dont j'ai entendu parler en Provence, qui va, ce me semble[2], au denier *seize;* mais le denier *six* est si usuraire, que je ne crois pas qu'un notaire en voulût faire un contrat; c'est pour dix mille francs, seize cent soixante et six livres treize sols ; cela n'est point dans l'usage ordinaire des emprunts : enfin, ma fille, j'ai besoin d'un éclaircissement sur ce point[3], car je ne puis vous croire au premier mot. Je conviens avec vous de toutes les raisons qui vous pressent, plus que tous les sergents du monde, de payer Monsieur le chevalier, non-seulement d'une partie, mais des deux mille pistoles[4] : rien n'est plus juste; sur ce point je suis toute conforme à vos sentiments[5].

J'ai trouvé plaisant, comme vous, tout ce que nous

Lettre 1242. — 1. Voyez *l'Avare*, acte II, scène 1. — Nous verrons dans la lettre du 1er janvier 1690 (p. 380), que Mme de Grignan n'a pas voulu parler d'un emprunt *au denier six*, c'est-à-dire à la sixième partie du principal, ce qui ferait un intérêt de seize à dix-sept pour cent ; il paraît que dans sa lettre les mots *le denier six* marquaient le chiffre de l'intérêt même (six pour cent).

2. « *Six et quart* pour cent, qui est un denier dont j'ai entendu parler en Provence : cela revient, ce me semble, etc. » (*Édition de* 1754.)

3. « Là-dessus. » (*Ibidem*)

4. C'est-à-dire du prix du régiment. (*Note de Perrin.*) Voyez la lettre du 27 novembre précédent, p. 331 et note 34.

5. « Je suis toute conforme à vos sentiments sur ce point. » (*Édition de* 1754.)

1689 avons pensé et senti sur notre petite abbaye. Ce tour d'imagination tout pareil est une chose rare : vous l'appellerez enfance, folie, foiblesse, tout ce que vous voudrez; mais il est vrai que ces Sanguins, ce Villeneuve, l'idée du vieux Pavin[6], ces anciennes connoissances se sont tellement confondues[7] avec notre jardin et notre forêt, qu'il me semble que c'est une même chose, et que non-seulement nous la leur avons prêtée, mais qu'elle est encore à nous par l'assurance d'y retrouver encore nos meubles, et les mêmes gens que nous y voyions si souvent. Enfin, mon enfant, nous étions dignes de cette jolie solitude par le goût que nous avions et que nous avons encore pour elle[8].

Vous me louez trop, ma chère enfant, de la douce retraite que je fais ici : rien n'y est pénible que votre absence. S'il est bon quelquefois de faire valoir cette retraite pour donner du courage à de certaines gens, j'y consens; mais sans cela vous oubliez que Paris est en Provence pour moi, que tout m'est égal, que je ne pouvois pas mieux prendre mon temps, et que ce n'est pas de ce voyage-ci que je mérite des louanges, mais de celui où je vous laissai à Paris, que la bienséance, la politique d'une mère, et les derniers ordres du bon abbé pour rendre les terres dont j'avois joui à mon fils, me força de faire[9] il y a cinq ou six ans[10] : c'est celui-là qui me fit une véritable peine, parce que je vous quittois;

6. Voyez la *Notice*, p. 27 et 28.

7. « Ces anciennes connoissances sont tellement confondues, etc. » (*Édition de* 1754.)

8. « Enfin, mon enfant, nous étions dignes de Livry par le goût que nous avions et que nous avons encore pour cette jolie solitude. » (*Ibidem.*)

9. « Et que la bienséance, la politique d'une mère et les derniers ordres du bon abbé pour rendre à mon fils les terres dont j'avois joui, me forcèrent de faire, etc. » (*Ibidem.*)

10. Voyez la lettre du 13 septembre 1684 (tome VII, p. 275) et les suivantes.

et j'en fus bien punie par être noyée[11] et un an mal à la jambe[12]. Présentement, ma belle, je dors pour la dépense, c'est-à-dire un demi-sommeil, car j'ai toujours ma maison et mon petit ménage à Paris, et ne suis point à charge ici[13]; mais tout cela est si médiocre, que je trouve le moyen de laisser passer quelques sommes qui soulagent mon cœur, et font l'usage que vous dites de toutes ces belles vertus dont vous faites tant de bruit. Quand j'aurai mis l'ordre que j'espère mettre dans mes affaires de Bretagne, je ne penserai plus qu'à vous aller trouver; je passerai par Paris, qui est le théâtre des nations, et peut-être qu'en ce temps vous penserez à y venir. Enfin nous verrons ce que la Providence ordonnera de nos desseins; il faut vivre au jour la journée jusqu'à l'automne de 90 : voilà une année qui me surprend[14]. Pour le voyage de mon fils et de sa femme à Bourbon, il me paroît une vision. Voilà, ma chère enfant, tout ce que je puis vous dire aujourd'hui. 1689

Mon petit colonel m'a écrit, et à son oncle, et à sa *cousine*[15], pour nous donner part de son exaltation. Il n'avoit point encore reçu notre lettre de compliment : il nous avoue joliment qu'il est ravi de se trouver à la tête d'une si belle troupe, et de pouvoir dire *mon régiment;* que cela est un peu jeune, mais qu'il n'a que dix-huit ans; il nous parle de la manière dont ses dernières années ont été pressées; je vous l'enverrois cette lettre, sans que je l'aime. Il semble que d'être *la bonne* d'un

11. Voyez l'apostille de Coulanges à la lettre du 1er août 1685, tome VII, p. 440.

12. « Et par une jambe malade. » (*Édition de* 1754.)

13. Mme de Sévigné payait une pension à son fils. Voyez la lettre de Mme de la Fayette, du 8 octobre précédent, p. 244.

14. Ce membre de phrase manque dans l'édition de 1754.

15. La jeune marquise de Sévigné. Voyez la lettre du 29 juin précédent, p. 103.

1689 colonel, vous fasse plus de peur pour moi, que de l'être d'un capitaine de cavalerie : votre tendresse va trop loin, ma chère Comtesse; j'ai plus de courage que vous, et je voudrois l'être d'un colonel bien marié [16]; quand il devroit avoir un enfant au bout de l'an, j'en serois ravie; il faut accoutumer son imagination à tout ce qu'il y a de pis : il y a sur ce sujet certains endroits dans vos lettres qui sont si tendres et si naturels [17], que j'en suis touchée d'une sensible reconnoissance, et d'une tendresse qu'il n'est pas bien aisé de vous représenter : il faut dire, comme vous dites quelquefois si bien, *Dieu le sait.*

Je vous ai parlé de Mme de Coulanges; mais je n'ai pas si bien dit que vous. Il est vrai que les indulgences ne doivent plus manquer à ce péché de Mme de Coulanges [18] : elle fera de ce nouvel ami [19] tout ce qu'on en peut faire, et ce sera pendant quelque temps *la meilleure pièce de son sac;* mais je vous rends vos paroles, *elle est mon amie, vous le savez bien, et vous ne me trahirez pas.* Mme de la Fayette me mande que Mme de Coulanges est tout à fait dans la bonne voie, et que quand son fils sera marié, elle tâchera de s'y mettre aussi [20]. Mandez-moi, ma chère Comtesse, comme [21] vous vous accommoderez de passer l'hiver dans votre château, sur votre montagne, avec votre ouragan : cela fait frémir.

16. « D'un colonel marié. » (*Édition de* 1754.)

17. « Il y a sur ce sujet dans vos lettres certains endroits si tendres et si naturels. » (*Ibidem.*)

18. L'abbé Gobelin dit, après une confession générale que Mme de Coulanges lui avait faite : « Chaque péché de cette dame est une épigramme. » (Mme de Caylus, tome LXVI, p. 415.)

19. Le pape Alexandre VIII. Voyez la lettre du 27 novembre précédent, p. 330. — Dans l'édition de 1737 : « de ce nouvel ami, Alexandre VIII. »

20. « Et qu'elle tâchera de s'y mettre aussi, quand son fils sera marié. » (*Édition de* 1754.)

21. « Comment. » (*Ibidem.*)

M. de Grignan aura grand regret à la douce société de Mme d'Oppède[22]. Pour moi, je suis tout doucement terre à terre dans ces bois ; je suis quelquefois huit jours sans sortir de mon appartement : quand il pleut, quand il fait un vent de tempête, je ne songe pas à sortir ; quand il fait beau[23], on est comme en été par la beauté du terrain ; depuis deux jours, le soleil est chaud et brille partout ; il fait doux : voilà le temps où je me promène ; vous approuveriez[24] ma conduite, n'est-ce pas tout dire ? 1689

Nous avons eu depuis trois semaines une bonne et commode compagnie : c'est l'abbé Charrier et Mme de Marbeuf. Ils s'en vont demain ; ils vous font encore mille et mille compliments : j'eusse bien voulu que vous eussiez répondu aux premiers ; mais vous ne pensiez pas qu'ils dussent être si longtemps ici. Le jeu réjouit toute une maison : je crains bien que le vôtre ne vous ait coûté de l'argent, et à M. de Grignan, par la connoissance que j'ai de votre malheur.

J'ai été surprise que votre Provence ait tant augmenté son présent au Roi[25] : quand M. de Grignan entra dans sa charge, elle ne donnoit que cent mille écus ; elle a donné cinq cent mille francs dès la première année. On nous a envoyé de Paris un édit du Roi pour la tontine[26]. Sa Ma-

22. « *N*.... Marin, mariée en 1674 à Jean-Baptiste de Forbin-Meynier, marquis d'Oppède, président au parlement de Provence. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez la lettre du 3 janvier 1689, tome VIII, p. 373 et note 4. — Cette phrase n'est pas dans l'édition de 1737.

23. « .... sans sortir de mon appartement : je n'y songe pas quand il pleut, quand il fait un vent de tempête ; et quand il fait beau, etc. » (*Édition de* 1754.)

24. « Enfin vous approuveriez, etc. » (*Ibidem.*)

25. L'assemblée de Lambesc vota le 15 novembre une somme de huit cent mille livres pour le don gratuit de 1690.

26. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 1er décembre 1689 : « On a publié et imprimé l'édit du Roi portant création de quatorze cent mille livres de rentes viagères sur l'hôtel de ville de Paris, qui

1689 jesté, Monseigneur et Monsieur [27] ont envoyé tous leurs meubles d'argent à la Monnoie [28]; cela fait beaucoup de millions, et redonnera de l'espèce, qui manquoit. Vous calculez donc votre désordre [29], ma fille, et vous tournez votre thème en plusieurs façons; c'est un coin du bon esprit du pauvre *bien Bon* [30] : il est toujours bien mieux de savoir ce que l'on fait, que de vivre en aveugle, et en sourd, et en muet. A propos de sourd, je vous prie que Monsieur le chevalier craigne autant que moi cette sorte de mal de famille [31]. A propos encore de famille, M. de Lamoignon a la survivance de la charge de M. de Nesmond [32] : c'est celle de feu Monsieur le premier président; c'est le Roi qui a fait ce miracle; car Guillaume croyoit que le mot de survivance le feroit mourir. Je suis ravie que notre aimable voisin [33] ait enfin retrouvé cette place, et ne meure pas dans la sienne.

Votre enfant est dans un étrange lieu, Keiserslau-

seront acquises selon les différents âges avec accroissement de l'intérêt des mourants au profit des survivants. Il y a quatorze classes.... On recevra l'argent jusqu'à la fin du mois d'avril. » — « La première tontine, dit M. Henri Martin (tome XIV, p. 120), ou association de rentiers héritant les uns des autres jusqu'à la mort du dernier des associés, avait été créée sous Mazarin par l'Italien Tonti. Depuis on ne l'avait pas renouvelée. »

27. « Sa Majesté, Monsieur le Dauphin et Monsieur. » (*Édition de* 1754.)

28. Voyez sur la fonte de l'argenterie du Roi une note curieuse des éditeurs du *Journal* de Dangeau, tome III, p. 33.

29. « Vous calculez dans votre désordre. » (*Édition de* 1754.)

30. « De notre pauvre bon abbé. » (*Édition de* 1737.)

31. Mme de Rochebonne, sœur de MM. de Grignan, était très-sourde. Voyez tome V, p. 342, et tome VI, p. 7, note 10.

32. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 4 décembre 1689.

33. « Que notre voisin. » (*Édition de* 1754.) — Chrétien-François de Lamoignon, fils de Guillaume de Lamoignon, premier président au parlement de Paris, étoit alors avocat général, et fut ensuite président à mortier au parlement de Paris. (*Note de Perrin*, 1754.)

tern[34] : quand ce seroit un mot breton, il ne seroit pas pis. Il nous mande qu'il se va mettre à lire; il le faut, ma fille; c'est une vilaine chose[35] que d'être ignorant : puisqu'il aime la guerre, il doit aimer tout naturellement les histoires qui en parlent; conseillez-lui d'employer utilement le temps qu'il sera dans cette étrange ville. Mais ne vous ira-t-il point voir? je le souhaite fort pour votre satisfaction et pour son intérêt. Je serai aussi étonnée que vous, si je le retrouve[36] comme un brûleur de maisons, avec un ton de commandement : *Dieu le conserve!* Je[37] vous embrasse avec une véritable tendresse, et je fais tous mes compliments, toutes mes amitiés, toutes mes embrassades, comme il vous plaira de les distribuer. 1689

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Je suis bien de votre avis, ma très-chère petite sœur, et je vous assure que je ne songe plus à la députation, dès que pour l'obtenir il faut redevenir ou courtisan ou officier[38]. Il n'étoit pas encore bien établi que pour parvenir à cette dignité, ces deux qualités fussent absolument nécessaires; et dès qu'elles le sont[39], je ne songe plus

34. *Kaiserslautern* (*telle est l'orthographe allemande du mot, et ici celle de Perrin dans le texte de* 1754), ville d'Allemagne dans le bas Palatinat (*aujourd'hui dans la Bavière rhénane*), sur la petite rivière de Lauter. On la nomme aussi *Caseloutre*. (*Note de Perrin*, 1754.) — Le marquis de Boufflers avait surpris cette ville le 20 septembre 1688. — Plus loin, dans la lettre du 18 décembre, p. 357, et dans plusieurs des lettres suivantes, le nom est écrit dans Perrin *Keisersloutre*, ce qui sans doute se rapproche davantage de la manière dont l'écrivait Mme de Sévigné.

35. « .... à lire, et il a raison; c'est une vilaine chose, etc. » (*Édition de* 1754.)

36. « Si nous le revoyons. » (*Ibidem.*)

37. Cette phrase n'est pas dans l'édition de 1754.

38. « Dès que pour l'avoir il faut redevenir ou courtisan ou guerrier. » (*Édition de* 1754.)

39. « Que pour arriver à cette dignité, l'une de ces deux qualités

1689 qu'à me tirer de la place où l'on m'avoit mis[40], et je rentre dans ma retraite plus profondément que jamais ; mais je ne renonce pas au plaisir de vous aller voir, dont je suis plus impatient que je ne puis vous l'exprimer[41]. Mme de Mauron[42] parle, comme d'une chose résolue, de faire un voyage à Bourbon, et d'y mener sa fille et moi; ce voyage n'est point encore dans les projets de ma mère : nous verrons comme la Providence les arrangera aussi bien que les nôtres. Je suis très-aise que vous soyez contente de votre belle-sœur; je vous assure que j'ai fort envié le plaisir qu'elle avoit de tenir compagnie à ma mère, et que je l'aurois préféré de bon cœur à la *forcenerie* des états. Nous avons fait nos compliments au nouveau colonel, qui nous a écrit aussi fort joliment pour nous donner part de sa nouvelle dignité : il en paroît entêté comme un homme de son âge le doit être. Dieu sait combien je lui souhaite de prospérités; je lui en souhaite autant que de santé à Monsieur son père, que j'embrasse très-tendrement, et vous aussi, ma très-belle petite sœur.

1243. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 14e décembre.

Si Monsieur le chevalier lisoit vos lettres, ma chère Comtesse, il n'iroit pas chercher, pour se divertir, celles

fût absolument nécessaire ; et du moment qu'elle l'est, etc. » (*Édition de* 1754.)

40. Il était colonel d'un régiment de la noblesse de l'arrière-ban.

41. « .... que jamais. Je songe encore davantage à vous aller voir; j'en ai une impatience que je ne puis vous exprimer. (*Édition de* 1737.)

42. Belle-mère de Charles de Sévigné.

qui viennent de si loin. Ce que vous me mandiez l'autre jour sur Livry que nous prêtons à M. Sanguin, lui permettant même d'y faire une fontaine, tout cet endroit, celui de Mme de Coulanges, et dans vos amitiés même, tout est si plein de sel, que nous croyons que vous n'avez point d'autre poudre pour vos lettres. J'admire même la gaieté[1] de votre style au milieu de tant d'affaires épineuses, accablantes, étranglantes. Vraiment, c'est bien vous, ma chère fille, qu'il faut admirer, et non pas moi; je suis seule comme une violette, aisée à cacher, je ne tiens aucune place ni aucun rang sur terre, que dans votre cœur, que j'estime plus que tout le reste, et dans celui de mes amis. Ce que je fais est la chose du monde la plus aisée. Mais vous, dans le rang que vous tenez, dans la plus brillante et la plus passante province de France, joindre l'économie à la magnificence d'un gouverneur, c'est ce qui n'est pas imaginable, et ce que je ne comprends pas aussi qui puisse durer longtemps, surtout la dépense de votre fils augmentant tous les jours[2]. Comme ces pensées troublent souvent mon repos, je crains bien qu'étant plus près de cet abîme, vous ne soyez aussi plus livrée à ces tristes réflexions : voilà, ma chère Comtesse, ma véritable peine ; car pour la solitude, elle ne m'en fait point du tout[3]. Notre bonne et commode compagnie s'en est allée ; j'ai chassé en même temps mon fils et sa femme : l'un devoit aller chez sa tante, l'autre a une autre visite pressée; je les ai envoyés tous deux chacun de leur côté; j'en suis ravie; nous nous retrouverons dans deux jours, nous en serons plus aises; et même je ne suis point 1689

Lettre 1243. — 1. « Tout est plein du sel le plus agréable. J'admire la gaieté, etc. » (*Édition de* 1754.)

2. « Surtout avec la dépense de votre fils, qui augmente tous les jours. » (*Ibidem.*)

3. « Elle ne m'attriste point du tout. » (*Ibidem.*)

1689 seule : on m'aime en ce pays; j'eus hier deux hommes de très-bonne compagnie, *molinistes*[4] ; je ne m'ennuyai point : j'ai mes lectures, des ouvriers, un beau temps; si ma chère fille étoit un peu moins accablée, avec l'espérance de la revoir qui me soutient, que me faudroit-il?

J'ai écrit au marquis, quoique je lui eusse déjà fait mon compliment : je le prie de lire dans cette vilaine garnison[5] où il n'a rien à faire; je lui dis que puisqu'il aime la guerre, il est monstrueux de n'avoir point envie de voir les livres qui en parlent, et les gens[6] qui ont excellé dans cet art; je le gronde, je le tourmente; j'espère que nous le ferons changer : ce seroit la première porte qu'il nous auroit refusé d'ouvrir[7]. Je suis moins fâchée qu'il aime un peu à dormir, sachant bien qu'il ne manquera jamais à ce qui touche sa gloire, que je ne le suis de ce qu'il aime à jouer. Je lui fais entrevoir que c'est sa ruine[8], et ce qui lui apprendra mille mauvaises choses qu'il devroit ignorer : s'il joue peu, il perdra peu; mais c'est une petite pluie qui mouille : s'il joue mal, il sera trompé; il faudra payer; et s'il n'a point d'argent, ou il manquera de parole, ou il prendra sur son nécessaire. On est malheureux aussi parce qu'on est ignorant; car même sans s'être trompé, il arrive que l'on perd toujours. Enfin, ma fille, ce seroit une très-mauvaise chose, et pour lui, et pour vous, qui en sentiriez le contre-coup. Il seroit donc bien heureux d'aimer à

4. Voyez la lettre du 4 janvier 1690, p. 388. — Ce mot : *molinistes*, n'est que dans l'édition de 1754.

5. « Dans cette triste garnison. » (*Édition de* 1754.)

6. « Et de connoître les gens. » (*Ibidem.*)

7. Comparez plus haut, p. 176 et 215.

8. « Que c'est une ruine. » (*Édition de* 1754.) — Le membre de phrase suivant : « et ce qui lui apprendra, etc., » n'est que dans l'édition de 1737.

lire, comme Pauline, qui aime à savoir et à connoître[9]. La jolie, l'heureuse disposition! on est au-dessus de l'ennui et de l'oisiveté, deux vilaines bêtes. Les romans sont bientôt lus : je voudrois qu'elle eût quelque ordre dans le choix des histoires, qu'elle commençât par un bout et finît par l'autre, pour lui donner une teinture légère, mais générale, de toutes choses[10]. Ne lui dites-vous rien de la géographie? Nous reprendrons une autre fois cette conversation. Davila[11] est admirable; mais on l'aime mieux, quand on connoît un peu ce qui conduit à ce temps-là, comme François I, Louis XII, et d'autres[12]. Ma fille, c'est à vous à gouverner et à rectifier : c'est votre devoir, vous le savez. Pour le reste, je me doutois bien que dans très-peu de temps vous la rendriez très-aimable et très-jolie; de l'esprit, et une grande envie de vous plaire : il n'en faut pas davantage. 1689

Vous me dites que vous attendez M. de Vins à dîner : si vous n'avez point été avertie, vous aurez été bien étonnée de voir derrière lui M. du Plessis[13]; il vous aura

9. « Le marquis seroit donc.... qui est ravie de savoir et de connoître. » (*Édition de* 1754.)

10. « Je voudrois que Pauline eût quelque ordre dans le choix des histoires, qu'elle commençât par un bout et qu'elle finît par l'autre, pour qu'elle fût en état de prendre une teinture légère, mais générale, de toutes choses. » (*Ibidem.*)

11. Auteur d'une histoire des guerres civiles de France, qui contient tout ce qui s'est passé de mémorable depuis la mort de Henri II en 1559, jusqu'à la paix de Vervins en 1598. (*Note de Perrin*, 1754.) — Cette histoire est intitulée : *Historia delle guerre civili di Francia di Henrico Caterino Davila, nella quale si contengono le operationi di quattro re, Francesco II, Carlo IX, Henrico III e Henrico IV, cognominato il Grande* (Venise, 1630, in-4°). Elle avait été traduite de l'italien en français par Jean Baudouin (Paris, 1642, 2 volumes in-f°).

12. « Comme Louis XII, François I, et d'autres. » (*Édition de* 1754.)

13. « De voir M. du Plessis derrière lui. » (*Ibidem.*)

1689 conté ses douleurs, il m'en a dit une partie, et fait espérer l'autre. Il me paroît trompé et dupé sur le bien, et une si grande envie de quitter cette *Dorimène*[14], que je pourrois deviner cette autre partie, quoiqu'il m'ait fort assurée que l'honneur est sain et sauf : Dieu le veuille[15] ! Voilà toujours une grande sottise : il y a des choses qu'il faut faire sérieusement et avec connoissance de cause, comme de se marier, par exemple. M. de la Fayette le fut avant-hier lundi le matin[16] ; il devoit revenir dîner chez sa mère, et souper et coucher chez M. de Marillac. Supposé donc, comme je le crois, qu'il y ait[17] une jeune comtesse de la Fayette, songez que vous entendrez dire à votre enfant : « J'ai dansé toute la nuit avec Mme de la Fayette, j'ai joué au volant et à mille petits jeux, j'ai couru avec cette petite folle de Mme de la Fayette ; » votre imagination sera bien étonnée. Elle est fort éveillée et fort jolie[18], cette jeune comtesse, et le marquis est son premier ami. La nôtre approuve et veut imiter tout ce que fait Monsieur le chevalier : elle l'aime, elle l'estime, elle fait tous les frais de l'amitié ; mais sa malheureuse goutte le rend glorieux et comme insensible à toutes ses avances. Adieu, ma chère fille : voilà bien de la causerie ;

14. Allusion à la « jeune coquette » *Dorimène*, du *Mariage forcé* de Molière, qui ne veut se marier avec Sganarelle que pour *se mettre à son aise*, et dit en parlant de lui à Lycaste, son amant : « C'est un homme que je n'épouse point par amour. »

15. Mais voyez la lettre suivante, p. 360.

16. « Comme de prendre femme, par exemple. M. de la Fayette fut marié avant-hier matin lundi 12e. » (*Édition de* 1754.) — René-Armand, marquis de la Fayette, brigadier d'infanterie, épousa Jeanne-Madeleine de Marillac ; il mourut à Landau au mois d'août 1694, un an après sa mère, sans laisser de postérité mâle : voyez la lettre de Coulanges du 27 août 1695, vers la fin.

17. « En supposant donc, comme je le crois, qu'il y a, etc. » (*Édition de* 1754.)

18. Les mots *et fort jolie* ne sont que dans l'édition de 1737.

mais je suis bien assurée[19] que vous le voulez bien, et que vous n'êtes pas fâchée de m'avoir divertie cette après-dînée. Je[20] vous recommande votre santé et suis à vous, comme vous dites, *Dieu le sait!* 1689

1244. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce 18e décembre.

Noble dame, n'ai-je pas bien fait de vous envoyer le poulet apostolique du saint-père à Mme de Chaulnes[1]? Vous me faites apercevoir qu'il ne fait nulle mention du Saint-Esprit[2] dans l'élection des papes; je n'y avois remarqué que le sincère aveu qu'il fait de devoir son exaltation à la France et à l'ambassadeur[3] : cela seul, avec les louanges et l'amitié dont il honore notre duchesse, me paroissoit digne d'attention. Pour le Saint-Esprit, ma bonne, je ne crains point qu'il s'offense[4] d'être si peu célébré dans le conclave : il sait bien, et nous aussi, que c'est toujours lui qui les fait; oui, assurément[5], nous au-

19. « Mais la misérable goutte du chevalier le rend glorieux et comme insensible à toutes les avances de mon amie. Voilà bien de la causerie, ma chère belle; mais je suis assurée, etc. » (*Édition de* 1754.)

20. Cette dernière phrase n'est donnée que par l'édition de 1737.

Lettre 1244 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Voyez la lettre du 27 novembre précédent, p. 329.

2. Dans le manuscrit, par une erreur du copiste : « nulle attention du Saint-Esprit; » et à la ligne suivante : « de son devoir. »

3. « Et à Monsieur l'ambassadeur. » (*Édition de Rouen*, 1726.)

4. Dans le manuscrit : « qu'il ne s'offense. » Notre texte est celui de 1726 et de 1754.)

5. Les deux mots : « oui, assurément, » manquent dans l'édition de la Haye (1726), où on lit à la ligne suivante, *l'échange*, au lieu de *le change*.

tres disciples de la Providence, nous ne prenons point le
1689 change, et nous savons par combien de routes, par combien de mains, et par combien de volontés, il fait toujours les siennes[6]. J'ai fort bonne opinion de la lettre que vous écrivez à M. Pelletier[7], sans en savoir le détail, ni le sujet; je suis assurée que vous faites un bon usage[8] de ce Saint-Esprit qui vous a ôté le Comtat[9].

Vous ne me paroissez point assez aise d'avoir permission de vendre la compagnie du marquis, et de la donner pour une partie de ce que vous devez à Monsieur le chevalier. Voilà une douceur que vous devez sentir et lui aussi, car il n'est pas le frère de ses frères pour ce qui vous touche. Voilà qui vous délivre de cet infâme denier six, qui me faisoit tant de peine et que je vous supplie encore de m'expliquer, car je crois que le quart étoit demeuré au bout de votre plume, et que c'est le six et quart dont j'ai entendu parler en Provence. Enfin vous en voilà quitte. Il me semble que j'en suis plus aise que vous. Pour votre enfant, je le trouve un officier[10] de grande conséquence; sa place est digne d'envie, et sur-

6. « Il fait toujours ce qu'il a résolu. » (*Édition de* 1754.) — Toute la suite, jusqu'à : « Que dites-vous de l'exemple, etc. » (p. 359), manque dans les deux éditions de Rouen et de la Haye (1726).

7. Le contrôleur général le Pelletier avait quitté sa charge (voyez plus haut, p. 226, note 28); mais il était resté ministre, et son frère, le Pelletier de Souzy, intendant des finances (voyez le *Journal* de Dangeau, au 16 février 1690).

8. « Et je suis assurée que vous faites un fort bon usage. » (*Édition de* 1754.)

9. Tout ce qui suit ces mots : *le Comtat*, jusqu'à : « Pour votre enfant, je le trouve un officier, etc., » ne se lit que dans notre manuscrit, où les mots : « Vous me paroissez, etc., » sont précédés de ceux-ci, évidemment altérés : « Je suis (*souhaite*, *desire?*) un heureux succès à ce que vous souhaitez de lui. »

10. « Votre enfant me paroît un officier, etc. » (*Édition de* 1754.)

passe ce que vous pouviez espérer à l'âge qu'il a; car tous les arrangements ont été justes, et si bien compassés[11], qu'il n'y a pas eu un moment de perdu : nul contre-temps, toutes les circonstances agréables; enfin, ma belle, si vous n'êtes contente[12], je ne sais ce qu'il vous faut, et cette compagnie que vous allez vendre me paroît consommer l'œuvre[13]. Je vois bien que le marquis demeurera à Keisersloutre[14] : ces guerres d'hiver avancent quelquefois autant que des campagnes; on fait parler de soi; le voisinage de Mayence est un poste de confiance. Vous avez écrit dans ce sens, puisque vous faites scrupule du courage que vous témoignez du coin de votre feu; c'est d'être avec Monsieur le chevalier que vous vient cette humeur martiale : le pauvre homme me paroît bien les pattes croisées, aussi bien que ce lion, dont vous fîtes si bien votre cour à Monsieur le Prince[15]. Il a donc aussi les pattes croisées; mais je suis persuadée que dans cet état un hiver en Provence, à votre beau soleil, lui fera tous les biens du monde. Je sais du moins que les derniers qu'il a passés à Paris, ont été bien cruels. Nous n'avons pas sujet de nous plaindre du nôtre jusqu'ici : point de neige, point de verglas, un beau soleil; je me promène tous les jours; rien n'est défiguré dans ces bois : tout y est si bien planté, si bien rangé, qu'il semble que

1689

11. « .... à l'âge qu'il a : tous les arrangements ont été si justes, si bien compassés. » (*Édition de* 1754.)

12. « Si vous n'êtes pas contente. » (*Ibidem.*)

13. « Me semble couronner l'œuvre. » (*Ibidem.*) — Notre manuscrit s'arrête ici pour ne reprendre qu'avec les éditions de Rouen et de la Haye (voyez ci-dessus la note 6). Toute la suite jusque-là ne se trouve donc que dans l'édition de 1754; car la lettre tout entière manque dans celle de 1737.

14. Kaiserslautern. Voyez plus haut, p. 349, note 34.

15. Voyez tome VI, p. 200, et la lettre du 18 février précédent, tome VIII, p. 474 et note 7.

1689 les feuilles ne soient tombées que pour faire que le soleil éclaire toutes ces allées, et qu'on s'y puisse promener. Je chantois l'autre jour :

> Pour qui, cruel hiver, gardes-tu tes rigueurs?

J'étois ravie de savoir que ce n'étoit pas pour vous; *mais attendons la fin;* car *du bout de l'horizon*, vous savez qu'il peut venir *avec furie le plus terrible des enfants du Nord*[16]; vous n'en savez que trop de nouvelles : il vous a fait des ravages terribles; mais enfin, sous le nom de bise, jouissez toujours de son absence, c'est autant de pris. Vous me représentez, à la suite d'une promenade, une débauche de sommeil qui m'a fait grand plaisir; car dans la quantité de pensées propres à vous agiter, je crains toujours que vous ne soyez éveillée à quatre heures du matin, comme je vous ai vue quelquefois; cette chaleur de sang seroit bien mauvaise en Provence : je ne puis trop vous recommander votre santé, si vous aimez la mienne, qui est toujours parfaite.

Je me doutois bien que M. du Plessis vous surprendroit derrière M. de Vins[17] : je vous attendois là pour être attrapée; mais la barbe faite, avec de grosses bottes crottées, est un désassortissement tout à fait ridicule. Il m'écrit de Grignan; il est charmé de vos bontés, de vos grandeurs, et de l'agrément de votre petite Pauline. Ah! que toute sa personne est assaisonnée! que sa physionomie est spirituelle! que sa vivacité lui sied bien! que ses yeux sont jolis, bleus avec des paupières noires! une

16. Allusion à la fable *du Chêne et du Roseau* (livre I, fable xxii):

> « Mais attendons la fin. » Comme il disoit ces mots,
> Du bout de l'horizon accourt avec furie
> Le plus terrible des enfants
> Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs.

17. Voyez la lettre précédente, p. 353.

taille libre, adroite. Pour moi, je la crois touchante ou piquante, je ne sais pas bien lequel : je vous prie de me le dire. 1689

Que dites-vous de l'exemple que le Roi donne[18] de faire fondre toutes ses belles argenteries? Notre duchesse du Lude est au désespoir : elle a envoyé les siennes[19] ; et Mme de Chaulnes, sa table[20] et ses guéridons ; et Mme de Lavardin, sa vaisselle d'argent qui vient de Rome, persuadée que son mari n'y retournera pas : voyez si vous

18. « Que donne le Roi. » (*Édition de* 1754.) — « On a publié, dit la *Gazette* du 24 décembre, une déclaration du Roi, registrée en parlement le 16 de ce mois, qui porte en substance que Sa Majesté avoit reconnu que l'abondance des matières d'or et d'argent que ses soins pour le bien de ses sujets ont introduite dans le royaume, a tellement augmenté le luxe, que tous les particuliers se sont donné la licence d'avoir en abondance toutes sortes de meubles et d'ustensiles d'argent inutiles, ce qui a causé une si prodigieuse consommation d'or et d'argent en ornements superflus, que les monnoies se trouvoient quasi sans aliment et que le commerce en souffroit par la disette des espèces; que pour y remédier elle veut que les ordonnances des années 1672 et 1687 soient exécutées à la rigueur, faisant défense à tous orfévres, et ouvriers travaillants en or et en argent, de fabriquer et d'exposer en vente aucun ouvrage d'or excédant le poids d'une once, comme aussi de fabriquer ni de vendre aucuns balustres, bois de chaise, cabinets, tables, et plusieurs semblables ouvrages d'argent, sous peine de confiscation et de six mille livres d'amende pour la première fois, et de peine corporelle en cas de récidive. Il est aussi ordonné à toutes personnes qui auront chez eux de semblables ouvrages défendus de les porter aux hôtels des monnoies, à commencer du 1er janvier prochain, durant tout le même mois, pour être convertis en espèces, et être payé à raison de vingt-neuf livres dix sols par marc de vaisselle plate, et de vingt-neuf livres pour la vaisselle montée, marquée du poinçon de Paris, ainsi qu'il est plus amplement porté dans la déclaration, avec les exceptions qui y sont contenues. »

19. « Elle a envoyé toutes les siennes. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.) — « Elle a envoyé la sienne. » (*Édition de* 1754.)

20. « Sa tablette. » (*Édition de la Haye*, 1726.) Le mot *table* est dans la *Gazette :* voyez ci-dessus la note 18, et la lettre suivante, p. 366.

1689 avez quelque chose à faire sur ce sujet[21]. Les monnoies sont haussées[22]; je me souviens de ce qui vous arriva sur vos mille louis; ce moment étoit bien digne de votre guignon. Je vous envoie une lettre de M. du Plessis, afin de fixer votre imagination : ne faites point semblant de l'avoir vue, ne lui en parlez point, mais renfermez-vous à faire tomber la tromperie sur l'intérêt, et non pas *sur la vache et le veau.* Le pauvre homme me fait grand'pitié : c'est un mal bien dangereux que celui d'être sujet à se marier; *j'aimerois mieux boire.*

Pour ma lettre à Mme du Janet, je ne comprenois pas pourquoi elle me revenoit; la raison en est admirable : je garderai cette lettre pour la première fois que son mari mourra; car je ne saurois lui dire autre chose[23]. Vous me grondez de prendre ce que vous me mandez trop au pied de la lettre; cependant qui pourroit douter qu'un homme en Provence, où vous êtes, pût se bien porter, quand vous m'assurez qu'il est mort? J'y prendrai garde une autre fois de plus près. Je vous ai corrigée au moins

21. La lettre finit ici dans les éditions de Rouen et de la Haye (1726). — Notre manuscrit n'a en plus que la phrase suivante : « Les monnoies, etc., » qui manque dans l'édition de 1754, notre seule source pour la fin de la lettre.

22. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 12 décembre 1689 : « On a publié un édit pour la monnoie ; les écus sont augmentés de deux sols, et les pistoles de sept ; si bien qu'elles sont présentement à onze livres douze sols. » Et au 14 décembre : « Le Roi fait changer toute la monnoie du royaume. Il laisse toujours sa figure d'un côté ; et sur l'autre, aux louis d'or, il y fait mettre la marque qui étoit aux louis d'argent ; et aux louis d'argent, il y fait mettre la marque qui étoit aux louis d'or. Quand cette monnoie nouvelle sera faite, l'écu vaudra trois livres six sols, et le louis d'or douze livres dix sols ; et comme présentement le louis d'or ne vaut que onze livres douze sols, le Roi gagnera dix-huit sols sur chaque pistole, et quatre sols sur chaque écu blanc. » — Voyez aussi la *Gazette* du 17 décembre, p. 614.

23. Voyez la lettre du 23 novembre précédent, p. 326.

sur les commissions; je les fais dans le moment; et ce n'est pas comme du pauvre Janet, où il n'y a qu'une lettre de perdue. Ma chère enfant, je vous recommande ces temps difficiles : donnez-vous du repos, si vous m'aimez. Mon fils et sa femme sont revenus, chacun de leur côté; ils me paroissent si aises de me retrouver ici, que c'est eux que je plains de m'avoir quittée. Ma belle-fille a mal à la tête, elle a versé dans son petit voyage, elle s'est cognée, et deux de ses belles juments, qu'on avoit dételées, se sont échappées; on ne sait encore où elles sont; mon fils en est en peine : voilà un petit ménage affligé. Ils vous parleront mercredi. 1689

1245. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ, DE CHARLES DE SÉVIGNÉ ET DE LA JEUNE MARQUISE DE SÉVIGNÉ, A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 21e décembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

Je recommence, ma chère Comtesse, à l'endroit où je vous quittai dimanche. Les belles petites juments étoient échappées, elles coururent longtemps, comme fait la jeunesse quand elle a la bride sur le cou. Enfin l'une se trouve à Vitré, l'autre dans une métairie : ceux de Vitré furent étonnés de voir la nuit cette petite créature, tout échauffée, toute harnachée, et vouloient lui demander des nouvelles de mon fils. Vous souvient-il du cheval de *Rinaldo*, qu'*Orlando* trouva courant avec son harnois,

Lettre 1245. — 1. Tout le commencement de la lettre, jusqu'à la reprise de Mme de Sévigné : « Coulanges m'a écrit, etc., » manque dans l'édition de 1737.

1689 sans son maître? Quelle douleur! il ne savoit à qui en demander des nouvelles; enfin, il s'adresse au cheval :

Dimmi, caval gentil, ch'è di Rinaldo?
Il tuo caro signor, ch'è divenuto[2] ?

Je ne sais pas bien ce que *Rubicano* répondit; mais je vous assure que les deux petites bêtes sont dans l'écurie fort gaillardes, au grand contentement *del caro signore.*

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Il est vrai que c'est un assez grand contentement que ces deux petites juments soient en bonne santé dans l'écurie; et plus grand encore que votre belle-sœur, après avoir eu deux jours la tête fort étonnée, soit aussi tout à fait remise de sa chute : ces petits accidents sont bons pour faire sentir le bonheur d'en être sorti. Je trouve, ma très-belle petite sœur, que vous n'êtes pas assez touchée de la grâce que le Roi vous a faite de vous donner

2. « Dis-moi, gentil cheval, qu'est-il advenu de Renaud? ton cher maître, qu'est-il devenu? » — Dans l'édition de 1754, la seule qui nous ait conservé ce commencement, la fin de la citation est ainsi : .... *caro signore, chè divenuto.* » — C'est un souvenir, peu exact pour le second vers, du *Roland amoureux* de Boiardo, refait par Berni. On lit dans le XIXe chant du livre I (stance 19 du texte primitif de Boiardo) :

Deh, dimmi, buon destrier, ov'è Rinaldo?
Ov'ene il tuo signor? non mi mentire.

Berni a ainsi modifié ces vers :

Dimmi, caval gentil, ch'è di Rinaldo?
Dove sta il signor tuo? non mi mentire.

Au reste, ces vers ne s'adressent pas à *Rabicano* (Mme de Sévigné, ou du moins Perrin, écrit *Rubicano,* sans doute à cause du français *Rubican*). *Rabicano* est le cheval d'Argalia, que Renaud trouve par hasard et qu'il monte pendant quelque temps; mais ce n'est point lui, c'est *Bayard,* que Roland rencontre et qu'il interroge ainsi au sujet de Renaud son maître.

votre compagnie à vendre. Voilà votre fils colonel, sans qu'il vous en coûte presque rien : il aura un bon quartier d'hiver, et comme capitaine et comme colonel, en attendant quelqu'un qui veuille bien lui donner douze mille francs : il me semble que voilà tout ce que vous pouviez souhaiter sur ce sujet. Mais que pouviez-vous aussi desirer de plus avantageux pour Pauline, que de la voir honorablement établie dans votre terre d'Avignon avec un amant qui l'adore, et qui a été le premier à chanter ses louanges, et à faire voler son nom jusque dans les pays étrangers? Adieu, ma très-belle petite sœur. 1689

DE LA JEUNE MARQUISE DE SÉVIGNÉ.

Je vous jure, ma chère sœur, que je ne quitterai plus Mme de Sévigné : je tombe, je culbute, je me casse la tête, dès que je ne suis plus sous sa protection; mais je suis bien plus sensible aux prospérités de mon joli *cousin*[3] qu'à mes petits malheurs. Je souhaite à Pauline des jours filés d'or et de soie, mais avec un autre que son amant de Rome.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Coulanges m'a écrit une fort grande et fort jolie lettre; il vous aura écrit en même temps[4]. Il m'a envoyé des couplets que j'honore; car il nomme[5] tous les beaux endroits de Rome, que j'honore aussi[6]; il est gai, il est

3. Le jeune marquis : voyez ci-dessus, p. 103.

4. Ce petit membre de phrase : « il vous aura écrit, etc., » manque dans l'édition de 1737.

5. « Car il y nomme. » (*Édition de* 1754.)

6. Coulanges a fait plusieurs chansons sur Rome, sur ses monuments, etc. Voici celle que Mme de Sévigné indique ici. Elle a été publiée dans le *Recueil de chansons choisies de M. de****, 1698, tome I, p. 237 :

Quoi? je revois ce fameux Colisée
Au bout de trente années (*sic*);

1689 content, il est favori de M. de Turenne[7] (comment vous fait ce nom?), il est amoureux de Pauline, il demande permission au pape de l'épouser, et le prie de lui donner Avignon, qu'il veut faire rentrer dans votre maison; elle s'appellera *comtesse d'Avignon*. Enfin, il dit que la vieillesse est autour de lui : il se doute de quelque chose par

Je revois le Panthéon,
Le palais de Néron,
L'arc du grand Constantin,
Le temple de Faustine et d'Antonin,
Et le mont Capitolin;
Je revois Marc-Aurèle,
Les chevaux de Praxitèle;
Et je sens
Tous les plaisirs que j'avois à vingt ans:
J'ai la même humeur et la même santé,
Je suis en liberté!
Fortune, tu m'as fait querelle,
Mais tu ne m'as point maltraité.

7. Louis de la Tour, prince de Turenne : voyez tome VII, p. 402, note 42, et tome VIII, p. 440, note 20. Il était banni de France depuis quatre ans, et avait accompagné à Rome son oncle le cardinal de Bouillon. « Il étoit poli, dit Coulanges, il étoit honnête et appliqué à faire plaisir; il avoit beaucoup d'esprit, et la valeur de sa race, dont il venoit de donner des preuves en Morée, dans l'armée des Vénitiens, qui ne finissoient point sur ses louanges; il faisoit voir dans toute sa conduite une telle attention sur lui-même pour effacer la mauvaise opinion qu'on avoit pu concevoir en France contre lui, en le croyant trop adonné aux plaisirs et aux défauts auxquels les jeunes gens peu circonspects ne s'abandonnent que trop, que tant qu'il fut à Rome, il fut toujours l'objet de notre admiration. Il reçut agréablement mes assiduités, à l'exemple du cardinal son oncle, et si je l'ose dire, il s'accommoda si bien de moi, quoique d'un âge fort différent du sien, qu'il ne m'accorda pas seulement l'honneur de son amitié, mais qu'il me mit encore de toutes ses parties de plaisir. Ainsi je fus de tous ses amusements avec l'abbé (*depuis cardinal*) de Polignac, pour qui il avoit beaucoup d'amitié et de considération, et qui le méritoit bien. » Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 62, 63 et 155. — Le nom du prince de Turenne revient plusieurs fois dans les chansons que Coulanges fit à Rome : voyez le *Recueil* cité dans la note précédente, tome I, p. 246, 247, etc.

de certaines supputations; mais il avoue qu'il ne la sent point du tout, ni au corps, ni à l'esprit; et je vous avoue à mon tour[8] que je me trouve quasi comme lui, et que ce n'est que par réflexion que je me fais justice[9]. 1689

Je suis plus en peine de votre santé que de la mienne. D'où vient, ma chère enfant, que vous avez des coliques qui vous obligent à garder le lit? vous n'étiez point si mal à Paris; ces eaux dont Pauline a fait usage cet été[10], ne vous seroient-elles point bonnes? J'ai ouï dire à Bourdelot[11] que les eaux de Forges, et des rafraîchissements qui font couler sont cent fois plus salutaires que les remèdes chauds, qui épaississent le sang, et mettent du chaud sur de la chaleur. Voilà des réflexions dont vous vous moquerez peut-être; mais songez-y, vous qui raisonnez mieux que les médecins; songez aussi au café : ne croiriez-vous point qu'il vous fût contraire? c'est ce que mon amitié et mon ignorance, qui n'a pour elle que l'expérience, vous présentent.

Je suis fort aise que Monsieur le chevalier vous demeure cet hiver; vous avez besoin de cette consolation. Ce n'est pas parce qu'il voit mes lettres : c'est un goût de malade; ce n'est donc point pour lui faire ma cour; mais il a fait précisément de ces cent mille francs ce qu'il en devoit faire : c'étoit l'intention des fondateurs, de lui donner le moyen de pousser sa fortune, et de faire un bon usage des dispositions qu'il avoit pour la guerre. Il a rempli tous ses devoirs de ce côté, et pour la réputation au delà de ce qu'on pouvoit souhaiter : cela soit dit sans

8. « Mais il assure qu'il ne la sent point du tout.... et je vous assure à mon tour, etc. » (*Édition de* 1754.)

9. Voyez la lettre du 30 novembre précédent, p. 334.

10. « Que Pauline a prises cet été. » (*Édition de* 1754.) — Ce sont les eaux de Vals : voyez ci-dessus, p. 116 et 117.

11. Voyez tome II, p. 516, note 3; et tome IV, p. 262, note 17.

1689 le fâcher[12]; il a retrouvé autant de bien qu'il en avoit mangé, et beaucoup moins qu'il n'en mérite; mais enfin il n'en seroit pas demeuré là, si Dieu ne l'arrêtoit tout court au milieu de sa course; et c'est de la tristesse de sa destinée qu'il faut plaindre notre marquis[13]; car si elle eût été aussi loin qu'elle devoit aller, il[14] se seroit fort bien passé de tous les autres secours; mais il faut revenir à Dieu et se soumettre, comme vous faites, et prendre sur vous[15].

Monsieur[16], je vous demande mille pardons de tout ce que je prends la liberté de dire : pourquoi lisez-vous mes lettres? *Est-ce que je parle à vous*[17]?

Que dites-vous de tous ces beaux meubles de la duchesse du Lude, et de tant d'autres qui vont après ceux de Sa Majesté à l'hôtel des monnoies? Les appartements du Roi ont jeté six millions dans le commerce; tout ensemble ira fort loin. Mme de Chaulnes a envoyé sa table avec ses deux guéridons et sa belle toilette de vermeil. L'abbé Bigorre m'a envoyé l'édit et le rehaussement des monnoies : ah! c'est cela qui vous enrichira, supposé que vos coffres soient pleins. Je viens d'écrire enfin à M. de Lamoignon[18] : j'avois voulu faire cette chicane, et me contenter d'un compliment; mais je m'en suis repentie.

Pour nos lectures, ma chère fille, elles sont délicieuses.

12. Ce membre de phrase : « cela soit dit, etc., » est seulement dans l'édition de 1754.

13. « Le marquis. » (*Édition de* 1754.)

14. « Notre enfant. » (*Ibidem.*)

15. « Et se soumettre, et prendre sur vous, comme vous faites. » (*Ibidem.*)

16. « Monsieur le chevalier. » (*Ibidem.*)

17. Mot de Soyecourt. Voyez tome VI, p. 103, note 12.

18. Voyez la lettre du 11 décembre précédent, p. 348.

Nous lisons Abbadie[19] et l'*Histoire de l'Église*[20]; c'est marier le luth à la voix. Vous n'aimez point ces gageures : je ne sais comme nous pûmes vous captiver un hiver ici. Vous voltigez, vous n'aimez point l'histoire, et on n'a de plaisir que quand on s'affectionne à une lecture, et que l'on en fait son affaire. Quelquefois pour nous divertir, nous lisons les *petites Lettres*[21] : bon Dieu, quel charme! et comme mon fils les lit! Je songe toujours à ma fille, et combien cet excès de justesse de raisonnement seroit digne d'elle; mais votre frère dit que vous trouvez que c'est toujours la même chose : ah, mon Dieu! tant mieux; peut-on avoir un style plus parfait, une raillerie plus fine, plus naturelle, plus délicate, plus digne fille de ces dialogues de Platon, qui sont si beaux? Mais après les dix premières lettres, quel sérieux, quelle solidité, quelle force, quelle éloquence, quel amour pour Dieu et pour la vérité! quelle manière de la soutenir et de la faire entendre ne trouve-t-on point dans les huit dernières lettres[22], qui sont sur un ton tout différent! Je suis assurée que vous ne les avez jamais lues qu'en courant, grappillant les endroits plaisants; mais ce n'est point cela quand on les lit à loisir. Adieu, ma très-aimable[23] : mandez-moi si le marquis 1689

19. Voyez tome VIII, p. 33, note 12, et p. 162, note 6.

20. De Godeau : voyez la lettre du 16 novembre précédent, p. 316 et note 32.

21. *Les Provinciales.* — « Les *petites Lettres* de Pascal. » (*Édition de* 1754.)

22. « Et lorsqu'après les dix premières lettres il s'adresse aux révérends pères, quel sérieux, quelle solidité.... quelle manière de la soutenir et de la faire entendre! c'est tout cela qu'on trouve dans les huit dernières lettres, etc. » (*Ibidem.*)

23. « Adieu, ma très-aimable » n'est que dans l'édition de 1737. A la ligne suivante, les mots : « c'est une consolation, » ne sont que dans celle de 1754.

1689 n'aura pas un bon quartier d'hiver; c'est une consolation. Je crois que Monsieur le chevalier n'abandonne pas tout à fait ce régiment, et que M. de Montégut[24] donne des conseils salutaires au jeune colonel.

1246. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, samedi pour le dimanche jour de Noël.

Je vous souhaite les bonnes fêtes, ma très-chère Comtesse, et plus de justice l'année qui vient que vous n'en avez eu dans la fin de celle-ci pour moi; si je voulois, je me plaindrois de votre injustice. Comment voulez-vous que je devine[1] l'état de M. de la Garde, si vous ne me le dites? je ne sais que depuis trois jours qu'il ne touche plus ses pensions de dix-huit mille francs[2]; je vous ai mandé que j'en étois affligée et surprise. Vous y ajoutez aujourd'hui que sa terre de dix mille livres de rente ne lui en vaut plus que deux : voilà une grande extrémité. Comment puis-je imaginer de telles diminutions, quand vous ne me les dites pas et que j'ai toujours vu Monsieur le chevalier lui faire toucher et lui envoyer de grosses sommes de ses pensions[3]? Je ne sais point qu'elles soient

24. Un des capitaines du régiment : voyez tome VIII, p. 253 et note 5.

Lettre 1246. — 1. « Je vous souhaite les bonnes fêtes, et plus de justice l'année qui vient que vous n'en avez eu pour moi dans la fin de celle-ci. Comment voulez-vous, en effet, que je devine, etc. » (*Édition de* 1754.)

2. « Les dix-huit mille francs de ses pensions. » (*Ibidem.*)

3. « Comment pouvois-je imaginer de telles diminutions, moi qui ai toujours vu Monsieur le chevalier lui faire toucher de grosses sommes de ses pensions ? » (*Ibidem.*)

retranchées, je crois que sa terre lui vaut dix mille livres de rente, je mets tout cela ensemble, et je dis : « Avec le peu de dépense qu'il fait, voilà un homme bien riche, bien à son aise ; il pourroit bien faire prêter quelque argent à ma fille, pour le donner à son ami le chevalier de Grignan ; » cette pensée n'est ni injuste, ni ridicule, quand on ne sait point ce qui vient d'arriver. Voilà comme je l'ai vu, ayant[4] bonne opinion encore de vos terres de Provence en comparaison des nôtres. Il faudroit que je fusse folle, et l'injustice même, pour vous avoir mandé ce que vous me reprochez, si j'avois su ce que je n'apprends que par vos deux dernières lettres. Voilà qui change entièrement mes pensées, et je ne suis touchée présentement que de la véritable part que je prends à un état si affligeant, et de l'admiration que mérite[5] tant de courage, et tant de résignation à la volonté de Dieu. Vous me dépeignez un véritable saint, une vertu toute chrétienne, et qui augmente infiniment l'estime que j'ai toujours eue pour lui. Il n'y eut jamais une si aimable dévotion que la sienne ; et si j'ai jamais[6] le bonheur de le voir, j'en aurai une joie sensible ; mais le moyen de deviner[7] ? Vous me l'aviez encore représenté avec l'inquiétude de vouloir vendre sa terre : enfin, je serois plus digne d'être grondée qu'on ne le sauroit dire, si j'avois parlé comme j'ai fait, sachant ce que vous venez tout à l'heure de m'apprendre. Vous avez mal rangé les dates[8], ma chère enfant ; vous avez cru que les oiseaux portoient vos dernières lettres, ou vous aviez oublié[9]

4. « Quand on ne sait point ce qui est arrivé à ce pauvre homme. Voilà comme j'ai vu les choses, ayant, etc. » (*Édition de* 1754.)

5. « Que méritent. » (*Ibidem.*)

6. « Et si j'ai un jour. » (*Ibidem.*)

7. « Mais encore une fois le moyen de deviner ? » (*Ibidem.*)

8. « Vos dates. » (*Ibidem.*)

9. « Ou vous avez oublié. » (*Ibidem.*)

1689 combien nous sommes loin l'une de l'autre. Faites-moi donc un peu de justice, et croyez que je n'aurois pas fait un si grand tort à la vertu et à l'état de M. de la Garde. Je prends cette occasion pour lui souhaiter les bonnes fêtes, et l'assurer bien sincèrement de mon ancienne amitié; il y a longtemps que je ne lui avois rien dit de particulier. Je vous trouve heureuse d'être une consolation à sa retraite; il vous en est une aussi. Je le croyois quasi toujours à la Garde; je comprends qu'on aime cette compagnie; mais quand vous me dites que vous vous accommodez mieux de la mauvaise que de rien, et que vous voulez que votre château soit plein, je ne vous connois plus.

Vous me faites une pitié extrême de la goutte de Monsieur le chevalier. Hélas[10]! Balaruc ne l'a donc point soulagé : voilà une grande tristesse. Je lui souhaite une partie de la résignation de M. de la Garde; dites-lui combien je suis affligée de son état. Parlez-moi de votre santé : j'ai passé trop vite sur cette colique qui vous a fait garder le lit; est-ce[11] cette colique qui ne fait point de peur, quoiqu'elle soit douloureuse? Une petite réponse, je vous en prie[12].

Coulanges m'a écrit les mêmes folies qu'à vous, et j'ai approuvé qu'en épousant Pauline, il fît rentrer dans votre maison cette belle terre d'Avignon, que vous avez si longtemps possédée : hélas! qu'elle vous eût été[13] bonne encore sept ou huit ans! On dit que le pape veut que le Roi fasse publier qu'il désavoue l'assemblée de 82, où il y avoit deux Grignans, où l'on parla

10. Ce mot *hélas!* n'est pas dans l'édition de 1754.
11. « Seroit-ce. » (*Édition de* 1754.)
12. Cette petite phrase ne se lit que dans l'impression de 1737.
13. « Ah! qu'elle vous eût été, etc. » (*Édition de* 1754.)

de l'infaillibilité[14] ; ce seroit une étrange affaire. Ce n'est pas de l'abbé Bigorre que cette nouvelle me vient; j'attends de ses lettres avec quelque impatience[15]. L'hôtel de la Rochefoucauld est à demi brûlé, le grand appartement, bien des meubles et des papiers[16]. Mme de Lavardin en est affligée, et me mande aussi que Mme de la Fayette est dans une bouffée de colique et de mal de côté si cruelle, qu'elle fait pitié : j'en suis fort en peine; c'est une pitoyable santé[17]. Je tiens celle de M. de la Trousse fort mauvaise, quoi que l'on dise. 1689

Je salue et j'embrasse M. de Grignan; il y a longtemps que je ne l'avois vu[18]. Il ne devoit pas moins à son *Alcine*[19] qu'une visite dans son château enchanté; je

14. L'assemblée du clergé de 1682, où Bossuet se montra un des plus zélés défenseurs des libertés de l'Église gallicane, et où furent rédigés les quatre articles.

15. « Avec impatience. » (*Édition de* 1754.)

16. On lit dans une lettre de la marquise d'Uxelles à la Garde, en date du 21 décembre 1689 : « Je vis hier un spectacle qui me fait encore horreur : l'hôtel de la Rochefoucauld (*rue de Seine, sur l'emplacement de la rue des Beaux-Arts*) en est le théâtre. Le feu y prit la nuit, on ne sait comment, du côté du garde-meuble, dans l'aile à main gauche. Tout fut brûlé quant au comble en deux heures de temps. On a perdu beaucoup de meubles ; tout fut jeté des appartements en bas, dans la cour et dans le jardin, parce qu'on avoit peur que les planchers ne tombassent, et il y eut mille personnes qui vinrent au secours et pour voler. Les Augustins y firent des merveilles.... M. l'abbé de Marsillac, Mesdemoiselles ses sœurs passèrent la nuit, un pied chaussé et l'autre nu, dans le jardin. J'ai bien peur que ce premier ne s'en trouve mal, la gelée étant à pierre fendre.... M. de la Rochefoucauld, averti en diligence, arriva sur les onze heures du matin, que le feu commençoit à s'éteindre. »

17. « Dans une si cruelle bouffée de colique et de mal de côté, qu'elle fait pitié : c'est une déplorable santé. » (*Édition de* 1754.)

18. « Que je ne l'ai vu. » (*Ibidem.*)

19. Mme d'Oppède. Voyez la lettre du 11 décembre précédent, p. 347. — Nous avons vu d'autres fois le nom d'*Alcine* employé d'une manière analogue : voyez tome III, p. 170.

1689 souhaite qu'elle y passe l'hiver, afin qu'il n'ait point de regret à Aix. Nous sommes seuls ici, avec des lectures si charmantes, que je vous plains de n'aimer point à lire; car je vous avertis, ma très-chère, que vous n'aimez point à lire, et que votre fils tient cela de vous : je vous dis cette injure pour me venger de celle que vous m'avez faite.

Quand votre fils sera à Paris, à Versailles[20], il saluera le Roi, tous les ministres, toute la cour. Mon Dieu! quelque estime que j'aie pour lui, je lui souhaiterois un oncle seulement ce premier hiver, mais Dieu ne le veut pas[21]. Je le loue de sa docilité; il nous a écrit fort joliment aussi de la joie toute naturelle de dire *mon régiment;* en vérité cette place est bien agréable à dix-huit ans : j'en fais mes compliments à M. de Grignan; c'est lui qui en est cause par cette première campagne de Philisbourg. Parlez-moi de ce cher Comte[22], que j'ai réclamé dans mes lettres, et qui m'avoit abandonnée. Mais, ma fille, votre cher enfant ne viendra-t-il point vous voir[23]? Mandez-moi quand vous aurez vendu votre compagnie. Mon fils vous fait mille amitiés; il est admirable à lire infatigablement, et ne se lassant jamais de ce qui est beau, quoiqu'il l'ait lu et relu. Votre belle-sœur a une *souris*[24] qui fait fort

20. « A Paris et à Versailles. » (*Édition de* 1754.)

21. Ce membre de phrase : « mais Dieu, etc., » n'est pas dans l'édition de 1754.

22. « De ce Comte. » (*Édition de* 1737.)

23. « Et qui m'a abandonnée. Votre cher enfant n'ira-t-il point vous voir? » (*Édition de* 1754.)

24. C'étoit le nom d'une mode. (*Note de Perrin.*) — Dans la scène VI de la comédie *Attendez-moi sous l'orme*, représentée et imprimée en 1694, Regnard donne de la *souris* cette définition, qu'il extrait, dit-il, d'un « livre instructif que la coiffeuse a envoyé de Paris, » livre qui s'intitule *les Éléments de la toilette ou le système harmonique de la coiffure d'une femme :* « La *souris* est un petit nœud de nompareille (*sorte de ruban fort étroit*), qui se place dans le

bien dans ses cheveux noirs : la plaisante folie ! Adieu, c'en seroit une[25] d'écrire plus longtemps ; il faut songer à sa conscience, lire M. le Tourneux, et se recueillir. Je vous embrasse, ma très-chère, avec toute la tendresse que vous savez. 1689

1247. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 28e décembre.

Nous avons eu ici, ma fille, les plus beaux jours du monde jusqu'à la veille de Noël : j'étois au bout de la grande allée, admirant la beauté du soleil, quand tout d'un coup je vis sortir du couchant un nuage noir et poétique, où le soleil s'alla plonger, en même temps un brouillard affreux, et moi de m'enfuir. Je ne suis point sortie de ma chambre, ni de la chapelle[1] jusqu'à aujourd'hui, que la colombe a apporté le rameau : la terre a repris sa couleur, et le soleil ressortant de son trou, fera que je reprendrai aussi le cours de mes promenades ; car vous pouvez compter, ma très-chère, puisque vous aimez ma santé, que quand le temps est vilain, je suis au coin de mon feu, lisant ou causant[2] avec mon fils et sa femme. N'avez-vous point remarqué[3] que les jours n'ont point été si courts qu'à l'ordinaire ? il y a trois ou quatre ans que je l'entends dire à Paris. L'abbé Têtu en avoit parlé

bois. *Nota.* On appelle *petit bois* un paquet de cheveux hérissés qui garnissent le pied de la futaie bouclée. »

25. « La plaisante folie ! mais je m'aperçois que c'en seroit une, etc. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1247 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. « Ou de la chapelle. » (*Édition de* 1754.)

2. « Lisant et causant. » (*Ibidem.*)

3. « N'avez-vous point remarqué, comme nous. » (*Ibidem.*)

1689 à l'Observatoire, et disoit qu'à cinq heures la nuit étoit fermée autrefois, et qu'à présent on lisoit encore à cinq heures. Nous avons tellement éprouvé cette vérité ici, où rien ne nous distrait, que tous les jours à cette heure-là mon fils lit encore, et le jour ne finit qu'à cinq heures et demie : voilà, ma chère enfant, un vrai discours pour remplir une lettre sans réponse. Beaulieu me mande qu'on attend notre marquis; je suis curieuse de savoir mille détails qui le regardent, et de confronter la différence d'un colonel avec notre petit mousquetaire.

On[4] m'avoit mandé mille nouvelles de Rome, toutes fausses, selon les divers intérêts et la malice de chacun. Le courrier est enfin arrivé; et au lieu de toutes ces prophéties, vous verrez que le pape consent à l'union de l'abbaye de Saint-Denis à Saint-Cyr, et donne le *gratis*, qui est de cent quatre-vingt mille livres[5] : voilà une douceur qui ne sera pas peu sensible, et qui embarrassera ceux qui veulent croire que l'ambassadeur est la dupe, et que le cardinal d'Estrées a raison de se défier de la

4. La lettre commence ici dans le manuscrit.

5. La somme s'élevait à cent quatre-vingt mille francs, dont il revenait au pape soixante mille. Voyez une lettre du duc de Chaulnes à Mme de Maintenon insérée dans les *Mémoires sur Madame de Maintenon, recueillis par les dames de Saint-Cyr* (Paris, 1846, in-12, p. 282). D'un autre côté, on lit dans les *Mémoires de Coulanges*, p. 166 : « L'ambassadeur n'eut pas de peine à conclure avec lui (*le pape*) l'union de la manse abbatiale de Saint-Denis à la maison de Saint-Cyr, pour en composer le revenu, affaire très-desirée par Mme de Maintenon. Non-seulement le pape en accorda les bulles le 2 décembre, ce qui pouvoit passer pour une grâce, mais il l'embellit encore par le *gratis* des bulles, qui se montoient à soixante-dix-sept mille francs. Après cette faveur, Sa Sainteté en accorda encore beaucoup d'autres petites de cette espèce. Le chancelier de France, Boucherat, obtint le *gratis* des bulles de l'abbaye de Saint-Wandrille en faveur de l'abbé de Fourcy, son petit-fils, et MM. le Pelletier, ministre d'État, et d'Aquin, premier médecin du Roi, l'obtinrent aussi pour leurs enfants. »

bonne volonté de Sa Sainteté[6]. Le commencement[7] est pour nous : nous verrons la suite. Je jette quelquefois dans votre paquet les petits billets de l'abbé Bigorre, qui sait très-bien ses nouvelles de Rome[8]; je crois que vous y consentez. 1689

Mme de Coulanges me mande que la nouvelle Mme de la Fayette étoit magnifiquement sur son lit dans une belle maison; la salle parée avec des fleurs de lis[9] d'une belle tapisserie de garde des sceaux[10]; le lit de la chambre rajusté d'un vieux manteau de l'ordre[11], et une très-belle tapisserie avec les armes ornées des bâtons de maréchal de France, et du collier de l'ordre; beaucoup de miroirs, de chandeliers, de plaques[12], de glaces et de cristaux, suivant la mode présente; beaucoup de domestiques, de valets de chambre, de livrées; de beaux habits à la petite mariée; enfin un si bon air dans cette maison et dans ces nouvelles familles, que notre Mme de la Fayette doit être parfaitement contente d'avoir mis son fils dans une si grande et honorable alliance[13]. La pauvre femme étoit très-malade, pendant ce temps, d'une colique

6. « Du saint-père. » (*Édition de* 1754.)

7. « Ce commencement. » (*Édition de* 1737.)

8. « Les nouvelles de Rome. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

9. Ces mots : « avec des fleurs de lis (le copiste a écrit *de lit*), » ne sont que dans notre manuscrit.

10. Michel de Marillac, trisaïeul de Marie-Madeleine de Marillac, marquise de la Fayette, fut garde des sceaux de France; et Louis de Marillac, frère du garde des sceaux, étoit maréchal de France. (*Note de Perrin*, 1754.)

11. « Ajusté d'un vieux manteau de l'ordre. » (*Édition de* 1737.) — « Ajusté avec un vieux manteau de l'ordre. » (*Édition de* 1754.) — Aucun ancêtre du marquis de la Fayette, ou de sa femme, n'avait eu le collier du Saint-Esprit; ainsi il ne s'agissait sans doute que de l'ordre de Saint-Michel. (*Note de l'édition de* 1818.)

12. Voyez plus haut, p. 119, note 3.

13. « Et si honorable alliance. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

cruelle, qui l'a mise dans une grande foiblesse[14], ayant
1689 été saignée deux fois. Enfin Croisilles me mande que la fièvre l'a quittée, et que les amis et amies[15] commencent à respirer. C'est une étrange santé que celle de cette pauvre personne; elle me fait une extrême pitié.

J'ai une grande envie, ma chère enfant, de recevoir vendredi de vos nouvelles, de celles de Monsieur le chevalier, que vous m'avez fait voir avec des douleurs intolérables : enfin c'est une grande scène[16] pour moi que tout ce qui se passe dans votre château de Grignan. Je vous trouve heureuse de passer cet hiver en si bonne compagnie[17]; je crois ce séjour convenable à vos affaires : vous n'aviez jamais passé encore[18] d'hiver à Grignan; vous ne sentirez point les fureurs de la bise au milieu de toute votre famille. Mon Dieu! ma fille, vous me laissiez dans de grandes erreurs[19] sur le sujet de ce saint la Garde. Je le voyois avec vingt-huit mille livres de rentes bien venantes : sa terre, dix, ses pensions, dix-huit; dans une extrême abondance : je trouvois qu'en cet état on peut bien donner du secours à ses intimes amis, dans une occasion si importante[20]. J'étois même un peu

14. « D'une colique cruelle, qui l'a jetée dans une grande foiblesse. » (*Édition de* 1737.) Le texte de l'impression de 1754 est le même, si ce n'est qu'il n'a pas le mot *cruelle*. — *Grande* manque devant *foiblesse*, dans le manuscrit.

15. « Ses amis et amies. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — La phrase suivante ne se lit que dans notre manuscrit, où elle termine la lettre.

16. « .... de vos nouvelles, et de celles de Monsieur le chevalier, que vous m'avez représenté avec des douleurs intolérables : c'est toujours une grande scène, etc. » (*Édition de* 1754.)

17. « D'avoir, cet hiver, une si bonne compagnie. » (*Ibidem.*)

18. « Vous n'aviez point encore passé. » (*Ibidem.*)

19. « Je reviens aux grandes erreurs dans lesquelles vous me laissiez, etc. » (*Ibidem.*)

20. « Dans une occasion importante. » (*Ibidem.*)

chagrinée de cette envie de vendre sa terre[21]; et enfin de toute cette idée, il en faut revenir à des pensions non payées, et une terre qui ne vaut plus rien : on ne peut pas tomber de plus haut ni revenir de plus loin. Je vous ai dit[22] mon repentir d'avoir si mal jugé; j'aime, j'honore et j'admire[23] le courage et la vertu de ce saint disciple de la Providence. Mandez-moi si plusieurs pensions ont été retranchées, et s'il n'y a point d'espérance que l'on les remette quelque jour : ce temps-ci est difficile à passer. 1689

La belle duchesse du Lude a fait mettre tous ses beaux meubles d'argent en pièces et en morceaux chez elle : Beaulieu les a vus; mais comme les morceaux en sont bons, elle en a touché vingt-sept mille écus, et s'est remeublée de toutes sortes de meubles de bois, de miroirs, de glaces; enfin pour deux mille écus de cette sainte pauvreté. Ces Rochefoucaulds furent toute la nuit dans leur jardin pendant le feu[24], et le lendemain l'abbé de Marsillac et ses sœurs étoient dans un enrouement et une tousserie pitoyable; ils ont perdu pour vingt mille écus. Voilà bien des misères[25] que je vous conte; je dirai mieux dimanche, car je parlerai de vous et de tout ce que vous me manderez : en attendant, je pense fort souvent à ma chère fille, et je compte qu'elle m'aime.

21. Voyez la lettre du 20 juillet précédent, p. 124 et suivantes.

22. « Il faut revenir à des pensions non payées et à une terre qui ne vaut plus rien : on ne peut guère tomber de plus haut. Je vous ai dit, etc. » (*Édition de* 1754.)

23. « J'aime, j'honore et admire. » (*Ibidem.*)

24. Voyez la lettre précédente, p. 371 et note 16.

25. « Voilà bien des choses sans suite. » (*Édition de* 1754.

1690

1248. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 1er de l'an.

Je n'ai point encore reçu le paquet du samedi 17e, qui répondoit à celui du 7e : je sais très-bien mon compte, et l'on ne sauroit me tromper sans me faire un grand tort et un véritable chagrin; car c'est la suite d'une conversation que l'on interrompt. J'espère que cette lettre me reviendra, cela arrive souvent : en attendant, j'ai beaucoup à répondre sur l'histoire tragique et surprenante que vous me contez du pauvre Lausier[1]. Votre récit a toute la force de la rhétorique : il suspend l'attention, il augmente la curiosité, et conduit à un événement si triste et si surprenant, que j'en fus tout émue et fis un cri qui fit peur à mon fils. Il vint voir ce que j'avois à crier; il lut cet endroit; il fut conduit, comme moi, par les sentiments qu'il inspire, et se mit[2] à crier comme j'avois fait, et même un peu plus; car il connoissoit fort ce brave et honnête homme, et nous admirâmes ce que c'est que l'incertitude de l'heure et de la manière de notre mort. Toutes les circonstances de celle-ci conduisent à un étonnement particulier : ces périls continuels[3] où il

Lettre 1248. — 1. Lausier ou Lauzier était brigadier d'infanterie, gouverneur de Nîmes. L'*Etat de la France* de 1689 ajoute à ce titre celui de « commandant à Mayence. » On voit dans le *Journal* de Dangeau (10 août 1689) que, pendant le siége de Mayence, il pénétra dans la ville déguisé en fourrageur. Le même *Journal* (22 décembre) contient l'annonce de sa mort. Peut-être ce Lausier était-il un des frères de celui qui était capitaine des gardes du comte de Grignan lors du siége d'Orange : voyez Walckenaer, tome V, p. 44 et 401. D'après la lettre suivante, p. 387, on peut croire qu'il était frère aussi du doyen de la collégiale de Grignan.

2. « Il lut cet endroit de votre lettre; il fut touché des mêmes sentiments que moi, et se mit, etc. » (*Edition de* 1754.)

3. « Ces périls renaissants. » (*Ibidem.*)

étoit exposé, ce dernier siége de Mayence, où il étoit entré si romanesquement, le bonheur d'en être échappé, cette force de tempérament, cette conversation où il se moque de celle du doyen[4], ce rendez-vous que M. de Noailles lui avoit donné, et où il manque[5] par le trait de la main de Dieu, qui le frappe dans la rue, sans qu'aucun remède puisse le secourir, entre les bras de ses deux frères, dont il étoit aimé, au milieu de la joie de le revoir : ma fille, toutes ces circonstances sont si touchantes et si marquées[6], qu'encore que ce ne soit point la première mort subite dont on ait entendu parler, on croit n'en avoir jamais entendu une si surprenante; enfin, en quelque lieu[7] qu'on fût, elle seroit digne d'attention; mais nous avons les mêmes raisons que vous pour en être occupés, et pour revenir de tous chemins à ce triste événement. Je m'en vais en écrire à ses pauvres frères : on ne fait autre chose; nous comptons que c'est le troisième frère qu'ils perdent. 1690

Vous avez eu un temps bien charmant au milieu de votre hiver : temps à faire que Monsieur le Comte ne peut s'empêcher d'aller à la chasse; temps où vous quittez vos malades; temps où vous préférez le plaisir de vous promener à celui d'écrire[8] : ah! que vous faites bien! il ne faut point perdre ces jours enchantés. Nous en avons

4. Ce membre de phrase : « cette conversation, etc., » manque dans l'édition de 1737.

5. « Et auquel il manque. » (*Édition de* 1754.)

6. « Entre les bras de ses deux frères qui l'aimoient, et au milieu de la joie qu'ils avoient de le revoir : tout cela est si touchant et si marqué, etc. » (*Ibidem.*)

7. « Et en quelque lieu, etc. » (*Ibidem.*)

8. Dans la plus grande des deux éditions de 1754 : « temps que Monsieur le Comte.... temps que vous quittez.... temps que vous préférez.... à celui de m'écrire. » La petite édition de 1754 a le même texte que la grande; mais partout après *temps*, elle donne *où*, au lieu de *que*.

1690 eu d'horribles : c'étoit un temps à garder le coin du feu[9]; temps à ne pas mettre le nez dehors; temps à ne voir goutte du brouillard, sans préjudice du verglas et de la gelée; enfin temps tout contraire au vôtre[10], et où pourtant mon fils avoit cinq ou six de ses voisins, qui jouoient et faisoient du bruit dans cette chambre. Mais voilà les beaux jours qui font mine de revenir, aussi bien que de croître : ils sont plus doux quelquefois au mois de février et de mars, qu'au mois de mai, dont nous avons été si souvent la dupe à Livry. Vous avez eu Monsieur de Carcassonne; il avoit raison d'être surpris qu'un homme avec qui il venoit de déjeuner, et qui se portoit aussi bien que lui, tombât mort. Le maréchal de Villeroi[11], dans un cas bien différent, ne vouloit point croire que Monsieur de Genève[12] fût saint et canonisé, parce qu'il avoit dîné vingt fois avec lui à Lyon.

Les intérêts du denier dix-huit de Languedoc ne sont point excessifs : je me doutois bien que ce denier six devoit être expliqué[13]; on ne le connoît point ici. On sent en mille rencontres la nécessité et la disette d'argent : il il y a des temps où l'on trouve en un moment des marchands pour une marchandise comme celle que vous avez à vendre[14]; présentement, si on trouve des marchands, ces marchands n'ont point de quoi payer. Je souhaite que vous ne trouviez point ces embarras. Mandez-moi quand vous aurez conclu ce marché, et si le marquis a un bon quartier d'hiver. J'ai bien envie d'apprendre

9. « Les nôtres ont été si horribles que c'étoit un temps à garder le coin de son feu. » (*Édition de* 1754.)

10. « Temps enfin tout contraire au vôtre. » (*Ibidem.*)

11. « .... fût tombé mort. M. le maréchal de Villeroi, etc. » (*Ibidem.*)

12. Saint François de Sales, évêque de Genève, mort en 1622, fut canonisé en 1665.

13. Voyez plus haut, p. 343, la lettre du 11 décembre précédent.

14. La compagnie du marquis de Grignan.

comme il se démêlera de tous les devoirs de la cour et de Paris; car vous y avez des amis[15] qu'il doit voir. J'ai mandé à Beaulieu de me bien conter tout ce qu'il dira, fera, et comme il est de sa petite personne. 1690

Je comprends l'abondance des paroles vaines et vagues dont vous honorâtes l'adieu de Madame l'abbesse[16]. Que je suis aise qu'elle n'ait point emmené Pauline! je songe souvent à cette aimable et jolie personne avec tendresse.

1249. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE ET A LA COMTESSE DE GRIGNAN, ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce 4e janvier.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

La voilà revenue, ma chère enfant, cette lettre du 17e : elle étoit allée faire un petit tour à Rennes; on est bien aise de voyager dans la belle saison[1] : elle remplit le vide[2] qui me faisoit perdre le fil de la conversation; j'aurois perdu aussi la plus belle instruction du monde sur cette *Cour d'amour*, dont mon nouvel ami[3] a été au dés-

15. « De tous les devoirs de Paris et de la cour; car vous y avez nombre d'amis, etc. » (*Édition de* 1754.)

16. L'abbesse du couvent d'Aubenas, où la tante de Pauline était religieuse (voyez tome VI, p. 442, note 15)? ou peut-être cette tante devenue abbesse? mais Perrin l'aurait probablement dit.

Lettre 1249 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Ce membre de phrase : « on est bien aise, etc., » ne se trouve que dans notre manuscrit.

2. « Ce vide. » (*Édition de* 1737.)

3. Guébriac. — Le *Mercure galant* de janvier 1690 contient (p. 165-170) une pièce de vers intitulée : *le Troubadour Adhémar à Mme la comtesse de Grignan*, et précédée (p. 162-164) de cette introduction : « Mme la comtesse de Grignan ayant voulu savoir ce qu'étoient autrefois en Provence les troubadours et la cour d'amour,

1690 espoir[4]. Sa curiosité sera pleinement satisfaite; il avoit reçu sur ce sujet mille rogatons qui ne valoient rien. Que cet Adhémar est joli! aussi qu'il est aimé[5]! sa maî-

M. de Calvy ressuscita Guillaume Adheimar, un des ancêtres de M. le comte de Grignan, pour lui en porter des nouvelles. Ce gentilhomme fut un troubadour célèbre qui composa d'excellents ouvrages, et qui mourut d'amour pour la comtesse de Die. Dans ce temps-là les gentilshommes les plus distingués de la Provence s'appliquoient à la poésie. Les comtes de Provence en faisoient eux-mêmes, et les princes étrangers avoient chez eux des troubadours qui leur apprenoient cette langue et la manière de faire des vers provençaux. Alors les dames tenoient cour d'amour plénière en quelques endroits de la Provence, où elles prononçoient des arrêts sur les questions qu'on leur envoyoit. C'est de là qu'on a tiré les arrêts d'amour compilés par un procureur du parlement de Paris. *Troubadour* signifie *inventeur*, du mot provençal *troubar*, qui veut dire *trouver*, *inventer.* » — Dans une lettre du 15 février 1690 la marquise d'Uxelles dit à la Garde au sujet de ce petit poëme : « Mme la comtesse de Grignan est imprimée dans le *Mercure galant* pour de beaux ouvrages d'esprit qu'on lui adresse. Je ne saurois trouver son nom qu'il ne me fasse un très-grand plaisir à lire, et j'ai vu avec la même satisfaction ce que c'étoit que les troubadours, et mourir d'amour pour une comtesse de Die. Un Adhémar : je ne m'étonne pas de ces sentiments si tendres et si polis de toute la race. » — Mme de Grignan avait communiqué ces vers à sa mère avant qu'ils parussent dans le *Mercure*, qui, selon la coutume, est daté de la fin du mois (du 31 janvier).

4. « Eût été au désespoir. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — A la même ligne, l'édition de 1737 a remplacé *satisfaite* par *contente.*

5. « Mille autres rogatons, qui ne valoient rien. Ah ! que cet Adhémar est joli! mais aussi qu'il est aimé! » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — « Guilhem Adhemar estoit gentilhomme Prouensal, grandement aymé et prisé de l'Empereur Frideric (*Barberousse*), pour son sauoir et vertu. On estime qu'il fut fils de Gerard, auquel Frideric Empereur auoit infeodé la place de Grignan; fut bon poete en la langue Prouensalle.... (*Il*) trespassa à Grazignan, en l'an 1190.... On a escript de luy qu'il fut inuenteur d'vn ieu à l'oreille, pour auoir commodité aux amoureux de descouurir leur amour, sans souspeçon des assistans. » (*Les Vies des plus celebres et anciens poetes Prouensaux*, par Jean de Nostradamus, Lyon, 1575, p. 45 et 46.) — Voyez l'*Histoire de Madame de Sévigné*, par M. Aubenas, p. 543 et suivantes. A la page 546, M. Aubenas dit que ce fut Giraud Adhé-

tresse devoit être bien affligée de le voir expirer en baisant sa main[6]; je doute, comme vous, qu'elle se soit faite 1690

mar IV, frère aîné de Guilhem, qui reçut de l'empereur Fréderic Barberousse « à San-Salvatori près Pavie, le 22 avril 1164, l'investiture de ses domaines, comprenant la seigneurie de Monteil, la seigneurie de Grignan et les places qui en dépendaient. L'Empereur, ajoute M. Aubenas, lui confirma le droit de pleine puissance.... tous les attributs, en un mot, de la souveraineté, *ainsi qu'en avoient déjà joui ses ancêtres*, porte la charte, ce qui suppose une indépendance bien plus ancienne. Seulement l'Empereur se réserva l'hommage supérieur. Mais cette restriction ne diminuait en rien la puissance des Adhémar...; les barons de Grignan se trouvaient au même rang que les princes de Forcalquier, de Dauphiné, de Valentinois et d'Orange. »

6. La maîtresse de Guilhem Adhémar était la comtesse de Die, que Nostradamus met aussi au nombre des anciens poëtes de la Provence: « La Comtesse de Die estoit de ce temps vne dame fort sage et vertueuse, de grande beauté et honneste maintien, docte en la poesie, et en rithme Prouensalle.... fut amoureuse de Guillem Adhemar.... à la louange duquel elle a escript plusieures belles chansons, en l'vne desquelles elle monstre qu'il deuoit estre vn fort beau et vertueux gentilhomme, et bon Cheualier; car estant elle issue de noble et illustre maison, fille du Comte de Die, dict qu'vne dame, auant que mettre son amour et son cœur à vn cheualier, se doit bien aduiser; car elle en a choisi vn entre mil, qui est preux, vaillant et adroict aux armes. Le Cheualier Adhemar prisoit tellement les œuures de ceste Comtesse, qu'il les portoit ordinairement auec luy, et quand il se trouuoit en compagnie des Cheualiers et des dames, il chantoit quelques couplets des chansons de sa Comtesse.... On trouue parmy les chansons de ceste magnanime Comtesse, que le Cheualier Adhemar se trouuant malade extremement de l'amour de ceste Comtesse, comme transporté de son sens, parce qu'on luy auoit rapporté qu'elle deuoit espouser le Comte d'Embrunois, elle sçachant sa maladie, le vint visiter auec sa mere la Comtesse; le Cheualier qui n'auoit qu'à rendre l'esprit, luy print sa main, et la baisa, et en souspirant rendit l'esprit. Les deux dames Comtesses, de ceste piteuse mort toutes explorées (*sic*), en furent tellement desplaisantes, que la jeune Comtesse en demeura toute sa vie en mortel regret, et ne se voulut jamais marier; ains se rendit religieuse à sainct Honnoré de Tharascon, et là composa et mist par escript plusieurs belles œuures.... La mere de la Comtesse fist mettre le Cheualier Adhemar en sepulture, et luy fist bastir et dresser vn riche Mausollee, auquel fist entailler les hauts faicts et gestes du Cheualier, ensemble certains hieroglyphes egyp-

1690 *monge*[7] : je trouve toute cette relation fort jolie; c'est un petit morceau de l'ancienne galanterie, mêlée[8] avec la poésie et le bel esprit, que je trouve digne de curiosité. On trouve partout vos Adhémars, vos Castellanes[9], et la place de Grignan plus considérable du temps de Frédéric I[10], que du temps de Louis XIV. Mon fils a été fort

tiens d'vn merueilleux artifice; et la Comtesse religieuse deceda de douleur le mesme an, qui fut 1193. » (*Les Vies des.... poëtes provensaux*, p. 47 et 48.) Mme de Grignan avait sans doute envoyé à Mme de Sévigné l'extrait du passage que l'on vient de lire; on a cru devoir le citer presque entièrement, parce que l'ouvrage de Nostradamus étant devenu rare, peu de lecteurs auraient pu se le procurer. (*Note de l'édition de* 1818.) — On lit des poésies provençales de la comtesse de Die dans le *Choix des poésies originales des Troubadours*, publié par Raynouard; Paris, Firmin Didot, 1818, in-8°, p. 22. On en trouve au même volume de Guillaume Adhémar, p. 192.

7. Religieuse. Dans le *Dictionnaire provençal* d'Honnorat, ce sont les formes *monega*, *monja*, *monia*, *moungea*, qui sont traduites par « religieuse; » *monge* n'y a que le sens de « moine; » c'est aussi dans ce sens de « moine » que ce mot est employé dans l'ouvrage de Nostradamus (p. 45, 117, etc.) que nous venons de citer. — Dans l'édition de 1754 : « Je doute, comme vous, qu'elle ait pris le parti de se faire *monge*. » — Le manuscrit donne *fait*, sans accord, et en cela très-probablement il est conforme à l'original.

8. Les deux éditions de Perrin donnent le masculin, *mêlé*.

9. La maison de Castellane, l'une des plus anciennes de l'Europe, se confond avec celle d'Adhémar en la personne de Gaspard de Castellane Adhémar de Monteil, comte de Grignan, mort en 1573, qui avait été substitué au nom et armes d'Adhémar. (Voyez tome IV, p. 18, note 18.) On voit dans le livre de Nostradamus un Boniface de Castellane, seigneur de la ville de ce nom, qui obtint des succès dans la poésie provençale. Il composa beaucoup de chansons en l'honneur de Bellière de Fossis, sa maîtresse. « C'estoit merueilles de luy, dit le vieil historien, que quand il auoit beu estoit agité d'vne fureur poëtique incroiable; prophetizant tousiours, quand il escriuoit ou poëtisoit, n'espargnant personne, en quelque degré qu'elle fust constituée. » *Les Vies des.... poëtes provençaux*, p. 136. (*Note de l'édition de* 1818.)

10. En 1033, l'empereur Conrad II réunit le royaume d'Arles à l'Empire, tout en laissant à la Provence ses comtes particuliers. L'empereur Frédéric I, dit Barberousse, régna de 1152 à 1190.

aise de lire cette relation, et sa femme encore plus; j'en remercie le prieur de Saint-Jean[11], et vous, ma très-chère enfant. 1691

Il y avoit encore dans le même paquet une lettre du marquis, qui nous a paru trop jolie; mon fils et ma belle-fille le vouloient baiser, le vouloient embrasser, et surtout le voir recevoir votre permission d'aller à Paris; car nous ne croyons pas possible[12] qu'on le puisse refuser : son style tout naturel, tout jeune, sans art, un peu répété par la grande envie d'obtenir; toutes ses petites raisons rangées sans exagération, mais mises simplement dans leur jour et dans leur place; ce que disent ses amis sur sa demeure à *Keisersloutre*[13]; cette envie si juste et si naturelle de venir un peu montrer un colonel de dix-huit ans; et tout cela soumis, d'une manière touchante, à tout ce qu'il vous plaira d'en ordonner[14], nous a fait venir les larmes aux yeux d'amitié et de tendresse pour ce pauvre petit garçon[15], et nous a paru la plus éloquente chose du monde. Mais ce qui est solidement bon, c'est cette assurance qu'il vous donne, qu'il préférera toujours[16] la gloire à ses plaisirs; que s'il y avoit la moindre

11. L'abbé Viani, prieur de l'église de Saint-Jean, à Aix. (*Note de Perrin*, 1754.)

12. « Mon fils et sa femme le vouloient baiser, le vouloient embrasser : ils souhaitoient surtout qu'il reçût votre permission d'aller à Paris; nous ne croyons pas possible, etc. » (*Édition de* 1754.) — Le texte de 1737 est conforme au manuscrit, si ce n'est qu'il donne deux fois *voudroient*, au lieu de *vouloient*.

13. Dans le manuscrit : *Kesesloutre*, ce qui est probablement la véritable orthographe de Mme de Sévigné. Perrin (1754) écrit ici *Keizersloutre*.

14. « A ce qu'il vous plaira d'en ordonner. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

15. « Pour ce petit garçon. » (*Ibidem.*)

16. « .... qu'il nous donne, de préférer toujours, etc. » (*Édition de* 1754.)

1690 chose à faire, il ne penseroit pas à quitter; et l'on voit qu'il dit vrai, il n'y a rien à rabattre, rien n'est encore corrompu dans son cœur : tous ses sentiments sont tout neufs[17], toutes ses paroles ont leur force, la vérité règne dans tout ce qu'il dit[18]; nous ne pourrions[19] assez louer cette lettre, que je vous garderai soigneusement, ni assez estimer et approuver celui qui l'a écrite. Il croyoit Monsieur son père à Lambesc, sans cela je le gronderois de ne lui rien dire[20]. Je le crois à Paris, où j'ai fort envie de savoir comme il se gouvernera, et encore plus à Versailles. Ah, mon Dieu! voilà, voilà où son cher oncle[21] seroit bien nécessaire; mais Dieu ne le veut pas; jamais une goutte n'a été si violente ni si cruelle[22] : quelle tristesse! n'a-t-il pas raison de regretter tout ce qu'il fait perdre à sa famille[23]? car il n'est pas inhumain; quelle patience pour souffrir sans cesse des maux insupportables, que vous ne sauriez comparer qu'à ceux de l'enfer, mais qui sont bien propres à mériter le paradis, s'ils sont regardés comme donnés par celui qui est le maître de toutes choses, et à qui nous devons être soumis[24]! C'est une de mes tristes pensées que l'état de ce pauvre garçon. Qu'il a bien fait de choisir la demeure de Grignan pour être malade,

17. « Sont neufs. » (*Édition de* 1754.)

18. Ce membre de phrase : « la vérité, etc., » n'est pas dans l'édition de 1754.

19. « Nous ne saurions. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

20. Cette phrase ne se lit que dans notre manuscrit.

21. « Ah, mon Dieu! voilà où le cher oncle, etc. » (*Édition de* 1737.) — « Ah, mon Dieu! voilà où ce cher oncle, etc. » (*Édition de* 1754.)

22. « Et si cruelle. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

23. « Tout ce qu'il perd et ce qu'il fait perdre à sa famille. » (*Ibidem.*) — L'édition de 1754 n'a pas le petit membre de phrase qui suit, et reprend : « et quelle patience, etc. »

24. La fin de l'alinéa, à partir d'ici, se lit seulement dans notre manuscrit.

plutôt que celle de Paris, où l'on sent encore plus de n'être pas comme les autres, et où il n'auroit pas la consolation d'être avec sa famille, et de vous avoir pour garde et pour médecin ! c'est ce qui n'a point de prix. Je ne lui ferai point d'autre compliment que de lui dire que je suis sensible à ses peines. 1690

Mais, mon enfant, pendant que nous sommes sur des sujets de tristesse[25], je vous dirai que les grosses larmes sont tombées de mes yeux, en me représentant[26] le spectacle de ce pauvre doyen[27] pénétré de douleur, le cœur saisi, disant la messe pour ce frère que voilà dans l'église, tout vif encore, mais tout mort dans ce cercueil, qui saigne de tous côtés : ah, mon Dieu ! quelle idée ! le sang coule-t-il d'un corps mort ? Oui, puisque vous le dites. Voilà donc ce sang, hélas ! qui ne demande pas justice, mais une grande miséricorde ; et ce pauvre doyen, persuadé de sa religion, qui offre ce grand et ce saint sacrifice[28] pour un pécheur dont le salut lui est cher, et dont la manière de mourir est affligeante ; et demande[29] en tremblant miséricorde pour celui qui n'a pas eu le loisir de la demander un seul moment. Ma fille, je ne soutiens pas cette pensée : je crois qu'il n'y a que la distraction et la dissipation qui puissent empêcher qu'elle ne fasse le même effet dans tout le monde[30]. Plus ce pauvre doyen a de foi, plus il est à plaindre ; mais il seroit bien plus à plaindre[31],

25. « Mais, ma fille (1754 : mon enfant), pendant que nous sommes sur la tristesse. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

26. « Je vous dirai que les grosses larmes me sont tombées des yeux, quand je me suis représenté, etc. » (*Édition de* 1754.)

27. Le doyen de la collégiale de Grignan. Voyez la lettre précédente, p. 378 et 379, et la fin de la note 1.

28. « Ce grand et saint sacrifice. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

29. « Qui demande. » (*Édition de* 1754.)

30. « A tout le monde. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

31. « Bien plus à plaindre encore. » (*Édition de* 1737.)

1690 s'il étoit au-dessus de la crainte des jugements de Dieu. Je me suis souvenue à ce propos de la manière d'enterrer les Feuillantines[32] : toutes ces saintes filles se prosternèrent trois fois, avant que de jeter ma pauvre cousine[33] dans la fosse ; et par des cris et des prières touchantes, elles demandoient à Dieu, en se jetant le visage contre terre trois fois de suite : « Seigneur, ayez pitié de cette misérable pécheresse. » Hélas! quelle pécheresse[34] ! Mlle de Grignan y étoit ; nous pensâmes tous fondre en larmes. Quelle fantaisie à moi de dire[35] tant de choses inutiles, et sur quel ton lugubre! je vous en fais mille excuses.

Mon enfant[36], je reviens à vous. Je[37] croyois que ce mot de *molinistes* souligné vous feroit entendre le contraire[38] ; j'étois un peu trop fine. Ces deux hommes qui me vinrent voir, étoient de très-bonne compagnie[39] ; nous ne disputâmes point du tout, nous étions d'accord, et nous

32. « Je me suis souvenue de la manière d'enterrer des Feuillantines. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Notre manuscrit, par une faute singulière, donne *soutenue*, au lieu de *souvenue*.

33. Mlle de la Trousse, sœur du marquis de la Trousse, et cousine germaine de Mme de Sévigné, morte en décembre 1685. Voyez la fin de la lettre du 15 décembre 1685, tome VII, p. 481. — Les deux éditions de Perrin donnent : « dans sa fosse. »

34. « Et par des cris et des prières touchantes demandoient.... (la suite comme au manuscit). » (*Édition de* 1737.) — « Et par des cris et des prières touchantes, elles demandoient à Dieu qu'il eût pitié de cette misérable pécheresse. Hélas! quelle pécheresse! » (*Édition de* 1754.)

35. « Mais quelle fantaisie de dire, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

36. Tout le commencement de cet alinéa, jusqu'à : « Pauline n'en est pas là, » manque dans notre manuscrit. L'édition de 1737 le donne en partie, mais elle intercale d'abord l'alinéa qui termine la lettre et qui s'adresse au comte de Grignan.

37. Cette phrase manque tout entière dans l'impression de 1737.

38. Voyez la lettre du 14 décembre 1689, plus haut, p. 352.

39. « Cet homme qui me vint voir est de très-bonne compagnie. » (*Édition de* 1737.)

eûmes le plaisir de parler, et de célébrer en liberté les plus grandes[40], les plus importantes et les plus anciennes vérités de notre religion. Nous lisons toujours l'Abbadie [41] et l'*Histoire ecclésiastique.* Cette dernière est l'effet de la persuasion de l'autre : cela est divin, et réchauffe la foi. Pauline n'en est pas là[42]. Que c'est un joli bonheur de ne rougir jamais[43] ! ç'a été, comme vous dites, le vrai rabat-joie de votre beauté et celui de ma jeunesse : j'ai vu que sans cette ridicule incommodité, je ne me serois pas changée pour une autre[44]. C'est une persécution dont le diable afflige l'amour-propre : enfin, ma fille, vous en quittiez le bal et les grandes assemblées, quoique tout le monde tachât de vous rassurer en vous élevant toujours au-dessus des autres beautés. C'est souvent un aveu sincère des sentiments qu'on cache et qu'on a raison de cacher ; votre imagination en étoit si frappée[45], que vous étiez hors de combat. La charmante Pauline ne s'apercevra peut-être pas de cette bénédiction[46] : il me semble même qu'on ne rougit pas comme de notre temps[47]. 1690

40. « Le plaisir de traiter et de célébrer les plus grandes, etc. » (*Édition de* 1754.)

41. « Abbadie. » (*Ibidem.*)

42. Cette petite phrase manque dans l'édition de 1754.

43. « Que c'est un joli bonheur que celui qu'elle a de ne point rougir ! » (*Édition de* 1737.) — « Que c'est un joli bonheur que celui de Pauline, de ne point rougir ! » (*Édition de* 1754.)

44. « Je ne me fusse pas donnée tout entière pour une autre. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

45. « Quoique tout le monde vous élevât toujours à la dignité de *beauté;* mais votre imagination étoit si frappée, etc. » (*Ibidem.*)

46. « La pauvre Pauline ne sentira pas beaucoup ce petit avantage. » (*Édition de* 1754.) — Ce membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1737.

47. « Il me semble (il me semble même, 1754) qu'on ne rougit plus comme en ce temps-là. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — La lettre se termine ici dans notre manuscrit.

1690 Beaulieu a été chez M. de la Trousse de ma part : il me mande qu'il prit son temps que ses gens[48] lui dirent qu'il n'avoit qu'à entrer, mais qu'à la porte il entendit qu'il disoit : « Qu'il n'entre pas, qu'on lui dise que je remercie Mme de Sévigné de son compliment, » et fut renvoyé. Ma fille, tout ce que dit Beaulieu là-dessus, lui qui est bien reçu partout, à qui l'on demande en détail de mes nouvelles ; comme il est offensé, comme il est en colère, comme il dit que c'est le *Saint-Esprit* qui le rend glorieux, mais qu'il ne falloit donc pas envoyer tous ses mulets et tout son train dans notre écurie pour y mettre le feu, comme chez M. de la Rochefoucauld : tout ce qu'il écrit là-dessus est la plus plaisante et la plus naturelle chose du monde, et l'a tellement grippé, que je ne sais point du tout comme M. de la Trousse se porte[49].

Je vous jette toujours mes petits billets de l'abbé Bigorre ; quoique la marquise d'Uxelles[50] et beaucoup d'autres vous instruisent, cela ne sauroit déplaire. Vous m'avez insensiblement engagée à conter à mon fils la consultation que vous fîtes avec Aliot sur le *soufre nerval;* il en est profondément touché, et vous en va dire son sentiment ; pour moi, je ne puis jamais[51] oublier cette scène.

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Assurément, ma petite sœur, il auroit pu vous arriver accident, si vous aviez eu à parler souvent de *Keisers-*

48. « Que ces gens. » (*Édition de* 1737.)
49. « Comme se porte M. de la Trousse. » (*Édition de* 1754.)
50. La marquise d'Uxelles écrivait fort souvent au comte de la Garde en Provence ; nous avons eu plus d'une fois l'occasion de mentionner et de citer ses lettres.
51. « Je ne pourrai jamais. » (*Édition de* 1737.)

loutre. Je ne sais pourquoi ma mère m'avoit caché votre aventure avec M. Aliot ; jamais rien ne m'a tant réjoui[52]. Cette parole, qui sort sérieusement de la bouche d'une femme qui consulte avec empressement sur la santé de son mari, se présente à moi d'une manière que je ne puis vous exprimer, et à quoi rien ne peut être comparé, que le récit plein de gravité que ma mère fit chez feu Madame de ce bal où M. de Montmouth avoit été ; jamais rien ne nous a tant réjouis[53]. Votre belle-sœur, en voulant répéter le nom de ce remède spécifique à tant de maux, l'appelle du *soufre nerveux ;* vous ne sauriez disconvenir que celui-là ne soit meilleur que tous les autres. Hélas[54] ! que je suis fâché qu'il soit entièrement hors d'usage pour M. le chevalier de Grignan ! que je le plains ! Je vous prie, ma belle petite sœur[55], de lui faire mille compliments pour moi, et d'embrasser à mon intention M. de Grignan, et la gracieuse Pauline ; ne puis-je pas en user ainsi avec elle de deux cents lieues ? Adieu, ma très-belle petite sœur[56] : ma mère se porte parfaitement ; nous la gouvernerons de manière que vous n'aurez qu'à continuer et qu'à nous imiter, quand elle sera avec vous. Je fais mille et mille sincères compliments au très-sage, très-illustre et *très-heureux*[57] la Garde. 1690

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Et moi aussi, ma chère enfant, les chagrins et les in-

52. La langue avait tourné à Mme de Grignan, et un mot étrange lui était échappé. (*Note de l'édition de* 1818.)

53. Ce membre de phrase : « jamais rien, etc., » manque dans l'édition de 1754.

54. « Ah ! » (*Édition de* 1754.)

55. « Ma très-belle petite sœur. » (*Ibidem.*)

56. « Ma petite sœur. » (*Ibidem.*)

57. « Et très-vertueux. » (*Édition de* 1737.)

1690 firmités dont il est accablé ne m'empêchent pas de le croire *heureux*, quand je pense à l'usage qu'il en fait. Je le conjure de m'honorer toujours de son amitié. La diminution du revenu de sa terre m'étonne : elle est pis que les nôtres, quoiqu'elles soient fort mal. Les vôtres sont-elles tombées dans cette extrémité? mandez-le-moi. Faites-moi comprendre aussi que quand M. de Grignan est avec vous, vous soyez cent ou quatre-vingts dans votre solitude. Vous dites qu'il faut à vos affaires un autre remède que celui d'être à Grignan, et j'en suis persuadée comme vous.

Ma santé est parfaite, songez à la vôtre. Je ne serois guère étonnée si depuis un mois vous ne faisiez que vous éveiller avant le jour : ce seroit à six heures et demie ou sept heures; j'en serois contente pour vous comme pour moi; mais à quatre ou cinq heures, c'est ce que j'appelle ne point dormir et s'échauffer le sang. Je crois, en effet, que c'est la bise qui vous demande : « Que faites-vous là dans mon palais, dont je suis en possession? Que n'êtes-vous à Paris, à Versailles, à Aix? » La fumée qu'elle vous jette[58] dans vos appartements est bien cruelle. Adieu, mon aimable enfant : je n'ai point été incommodée de la messe de minuit. Je vous recommande votre jeunesse; vous savez mes raisons. Monsieur de Carcassonne me paroît militaire comme l'archevêque Turpin[59].

La pauvre Mme de la Fayette n'a point encore senti la

58. « Qu'elle jette. » (*Édition de* 1754.) — Les deux phrases suivantes ne sont que dans l'édition de 1737.

59. Turpin, moine de l'abbaye de Saint-Denis, devint archevêque de Reims vers l'an 760. On lui attribue une chronique fabuleuse de Charlemagne et de Roland, dans laquelle le Boiardo, l'Arioste et les autres poëtes romanciers de l'Italie, ont puisé les fictions qu'ils ont embellies. Il est aujourd'hui reconnu que ces vieilles annales sont l'ouvrage d'un écrivain du onzième siècle. (*Note de l'édition de* 1818.)

douceur de son nouveau petit ménage : elle n'est pas encore hors de cette colique. C'est Croisilles qui m'écrit au lieu d'elle : sa mauvaise santé l'empêche bien d'être sensible à la douceur de sa vie[60]. C'est une femme aimable, estimable, et que vous aimiez dès que vous aviez le temps d'être avec elle, et de faire usage de son esprit et de sa raison : plus on la connoît, plus on s'y attache. Nous avons bien ri et bien fait des folies avec sa sagesse, vous en souvient-il ? Quand elle parle de vous et de ces temps-là, elle vous met au-dessus de tout ce qu'elle connoît d'esprit et d'agrément ; mais elle est trop malade, il n'y a point de raison. 1690

Mme de Motteville est morte[61] ; n'écrirez-vous point à son frère[62] ? Je ne saurois blâmer Monsieur d'Aix de tout ce qu'il dit pour s'excuser de ne point aller à Grignan quand il est à la porte : *qu'il est un malheureux*, *qu'il le faut plaindre ;* eh bien ! il a raison ; mais si vous pouvez être contents de lui, je vous conseille de l'être : c'est un mauvais parti que d'avoir toujours des ennemis dont on fait ses plaintes à la cour. Adieu, ma chère enfant : je vous aime comme le mérite votre amitié, et toute votre personne, qui est entièrement selon mon goût.

AU COMTE DE GRIGNAN.

Bonjour, mon cher Comte[63] ; vous voilà donc dans votre château, qui étoit autrefois une place dont Fré-

60. « D'être sensible à tout le reste. » (*Édition de* 1754.)

61. Mme de Motteville mourut à Paris le 29 décembre 1689. Mme de Sévigné s'était rencontrée avec elle à Fresnes, au mois d'août 1667. Voyez tome I, p. 493, note 3.

62. Nous lisons dans la *Notice sur Mme de Motteville* (collection Petitot, tome XXXVI, p. 287) qu'elle avait un frère qui « fut employé dans les affaires étrangères. »

63. « Je viens à M. de Grignan. Mon cher Comte, bonjour. » (*Édition de* 1737.) Voyez ci-dessus, p. 388, note 36.

1690 deric[64] inféodoit les gens. Il y a longtemps que la première pierre est mise ; Monsieur l'Archevêque a dessein d'y mettre la dernière. N'êtes-vous point fâché de n'être point à Aix avec *Chimène?* non, car vous l'avez vue sur la montagne de Psyché[65]. Vous êtes en si bonne compagnie, que vous oublierez la bise et ses fureurs; mais je vous conjure que le marquis vous vienne voir ce carême. Mon fils vous adore toujours, et sa femme a une vraie galanterie avec votre portrait; elle mandoit l'autre jour à ma fille : « Je ne veux dire aucune douceur à M. de Grignan; je me sens une telle foiblesse pour lui, que je me fais scrupule de tout[66]. » Voilà comme vous êtes dans ce petit coin du monde.

64. L'empereur Fréderic Ier, dit *Barberousse*. Il avait épousé en 1156 Béatrix, héritière de la Franche-Comté de Bourgogne, et resserré les liens de dépendance qui unissaient le royaume d'Arles à la couronne de Germanie. Ce fut lui qui donna à fief la terre de Grignan au père ou au frère aîné d'Adhémar le troubadour. Voyez le commencement de la lettre, p. 381 et suivantes, et les notes 5 et 10.

65. Voyez plus haut, p. 371.

66. Voyez l'apostille de la jeune marquise de Sévigné, ci-dessus, p. 283.

1250. — DU COMTE DE BUSSY, DE GABRIEL DE ROQUETTE, ET DE MESDAMES DE TOULONGEON ET DE COLIGNY, A MADAME DE SÉVIGNÉ[1]. 1690

L'évêque d'Autun[2], l'abbé Senault son neveu, ma sœur de Toulongeon, ma[3] fille de Coligny et moi, nous trouvant à faire les Rois[4] de l'année 1690 chez mon beau-frère le comte de Toulongeon, nous proposâmes d'écrire à Mme de Sévigné, et le lendemain nous lui écrivîmes cette lettre.

A Autun, ce 6e janvier 1690.

Une partie de vos amis et de vos parents, Madame, se trouvant ensemble pour faire les Rois, après vous y avoir souhaitée[5], se sont proposé de vous écrire. Pour vous parler sincèrement, ce sont gens qui ont quelque réputation d'esprit[6], et c'est à cause de cela qu'ils sont bien aises de vous entretenir, ne pouvant ailleurs mieux trouver leur compte. Le nombre des agresseurs ne vous fera pas peur, Madame; car vous avez déjà vu, et vous

Lettre 1250. — 1. Cette lettre, bien qu'elle se trouve dans notre manuscrit, manque dans la première édition des *Lettres de Bussy* (1697). Elle a paru pour la première fois dans les *Nouvelles lettres de Bussy* (1709), IIIe partie, p. 77-80. Les éditeurs de ce recueil ont, par erreur, remplacé, dans la suscription, le nom de Mme de Sévigné par celui de Mme de Scudéry.

2. Gabriel de Roquette. — Sur l'abbé Senault, neveu et successeur de l'évêque d'Autun, voyez la note 6 de la lettre du 5 mars suivant, p. 477.

3. Les mots : « sœur de Toulongeon, ma, » ont été ajoutés par Bussy, au-dessus de la ligne, pour remplacer ceux-ci : « où étoit sa femme, » qu'il avait écrits d'abord et qu'il a effacés, à la suite de : « chez mon beau-frère le comte de Toulongeon. »

4. Ici, et à la seconde ligne de la lettre, il y a dans le manuscrit : *Roix*, par un *x*.

5. Bussy a mis *souhaité*, au masculin sans accord; *proposés*, au pluriel avec accord; et à la fin de l'alinéa, *contrarié*, pour *contrariée*. Au sujet de ce dernier participe qu'il fait rapporter à l'idée plutôt qu'au mot, voyez le *Malherbe* de M. Lalanne, tome IV, p. 149, note 2. — Vers la fin du quatrième alinéa il y a aussi dans le manuscrit *occupé*, au singulier.

6. *D'esprit* a été écrit après coup, par Bussy, dans l'interligne.

1690 êtes encore sur le point de le revoir, qu'une seule tête qui pense bien, qui prend de justes mesures, et qui, après cela, n'est contrariée de personne, réussit mieux que des confédérés.

Premièrement, Madame, nous sommes en peine de savoir si vous êtes de retour à Paris de Bretagne. Nous savons que vous y êtes allée avec Mme de Chaulnes, et que vous en deviez revenir avec elle; cependant il nous est revenu que cette duchesse devoit aller trouver son mari; pas un de nous n'a cru que vous la voulussiez suivre en ce voyage, sachant, comme nous faisons, qu'un méchant homme n'amende point pour aller à Rome, et que

Rarement à courir le monde
On en devient plus gens de bien[7].

Nous avons pensé qu'une femme de votre vertu y avoit encore moins affaire que lui; mais enfin nous voudrions

7. C'est une citation de mémoire des deux vers par lesquels l'abbé Regnier Desmarais termine la peinture qu'il fait du Danube dans le récit en vers de son *Voyage de Munich*, voyage qu'il fit en 1680, avec le duc de Créqui son protecteur, qui allait demander la main de la Dauphine : ce fut l'abbé Regnier qui apporta en cinq jours, de Munich à Versailles, le contrat de mariage. Voici tout le morceau relatif au Danube; le P. Bouhours l'a inséré dans ses *Pensées ingénieuses* (édition de 1707, p. 269); voyez ci-après, p. 398, note 2 :

Déjà nous avons vu le Danube inconstant,
Qui tantôt catholique, et tantôt protestant,
Sert Rome et Luther de son onde,
Et qui comptant après pour rien
Le Romain, le Luthérien,
Finit sa course vagabonde
Par n'être pas même chrétien.
Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien.

— Cette citation manque dans le manuscrit, mais elle se trouve dans le Recueil des *Nouvelles lettres de Bussy*, où elle se rattache ainsi à ce qui précède : « .... que vous la voulussiez accompagner en ce voyage, sachant que Rarement, etc. »

savoir[8] ce que vous êtes devenue, car nous sommes gens pleins de curiosité pour les affaires du monde et encore plus pour les vôtres. 1690

Avez-vous été bien aise de l'augmentation des monnoies? c'est-à-dire en bon françois, votre bourse étoit-elle bien garnie quand on a publié l'édit[9]? La belle Madelonne passera-t-elle l'hiver à Paris? Vous ne sauriez nous parler de choses plus considérables pour vous[10] que de ces deux choses-là, ni auxquelles nous nous intéressions davantage.

Pour vous parler maintenant de la vie que nous faisons, Madame, nous vous dirons que la plus grande partie de nous fait bonne chère, et que nous nous en sentons tous; qu'après cela, l'on se quitte pour songer chacun à ses affaires; mais qu'on ne passe pas un jour sans se rassembler pour avoir de petites conversations sur les nouvelles du monde, ou sur quelque sujet de morale ou de religion, que l'on ne traite pas scolastiquement. Les étrennes nous ont occupés quelque temps : on s'en est donné réciproquement où la façon a été plus considérable que la matière.

Il faut dire la vérité, Madame, c'est là passer doucement la vie; mais le mal est qu'on la passe, et que plus elle est douce, plus elle paroît courte. Cependant il faut prendre notre parti et travailler à quelque chose de plus solide que tous nos amusements. Nous y sommes bien résolus; les uns pourtant prennent les affaires plus à cœur que les autres. Il y en a parmi nous qui ne se pardonnent rien, il y en a de plus indulgents : vous connoissez les sévères, Madame, sans qu'on vous les nomme;

8. Au lieu de : « nous voudrions savoir, » Bussy avait d'abord écrit : « mandez-nous. »

9. Voyez ci-dessus, p. 366, et p. 360, note 22.

10. *Pour vous* a été ajouté en interligne par Bussy.

1690 vous connoissez les relâchés; mais quoiqu'ils diffèrent de sentiments pour les moyens de se sauver, ils s'accordent tous pour l'amitié, la tendresse, l'estime et le respect qu'ils ont pour vous.

1251. — DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 6e janvier 1690[1].

Je vous souhaite cette année, Monsieur, aussi heureuse que vous le méritez, et je vous supplie de croire que la révolution de mille siècles me trouveroit dans ce sentiment. Je dis la même chose à Mme de Coligny. J'ai lu avec plaisir les réflexions que vous faites sur les affaires publiques. Je voudrois que le Roi eût vu la lettre que vous m'écrivez. J'ai trouvé le livre des *Pensées ingénieuses*, du P. Bouhours, excellent; mais sans vous il ne le seroit pas tant de la moitié[2]. Mme de Sévigné ne reviendra que l'été prochain. Je dînai hier chez M. de Lamoignon, avec Despréaux, Racine, et deux fameux jésuites. On y parla des ouvrages anciens et modernes; on opposa le seul Pascal à Cicéron, à Sénèque et au divin Platon.

Lettre 1251. — 1. Cette lettre n'est ni dans le manuscrit de Bussy ni dans la premiere édition de sa correspondance (1697); elle a été imprimée pour la première fois dans les *Nouvelles lettres* (1709), IIIe partie, p. 76.

2. Les *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes*, par le P. Bouhours, venaient de paraître. L'Achevé d'imprimer est du 1er octobre 1689. « Ces pensées, comme le dit l'auteur lui-même dans son *Avertissement*, ne sont la plupart que les restes de celles *qu'il a* mises en œuvre dans *la Manière de bien penser.* » Bussy Rabutin est cité fréquemment dans cet ouvrage; son nom figure vingt fois dans la table qui termine le livre, et qui est intitulée : *Des Noms des personnes que l'on cite ou dont l'on parle sans les nommer* (édition de 1707).

La conversation eût été digne de vous. Pour moi, j'opposai *frà Paolo*[3] à tous ces gens-là, et je n'en veux rien rabattre : bien des connoisseurs sont de mon sentiment. 1690

1252. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

Aux Rochers, le 8ᵉ janvier.

Quelle triste date auprès de la vôtre, mon aimable cousin ! elle convient à une solitaire comme moi, et celle de Rome à celui dont l'étoile est errante et libertine, et qui

Promène son oisiveté
Aux deux bouts de la terre[1].

La jolie vie ! et que la fortune vous a traité doucement, comme vous dites, quoiqu'*elle vous ait fait querelle*[2] ! Toujours aimé, toujours estimé, toujours portant la joie et le plaisir avec vous, toujours favori et entêté de

3. Pietro Sarpi, l'historien du concile de Trente : voyez ci-dessus, p. 299, note 29.

Lettre 1252. — 1. Allusion à ce couplet de Coulanges, qui a été imprimé parmi ses chansons (édition de 1698, tome I, p. 241), avec ce titre : *Arrivée de Monsieur de *** à Rome :*

Est-ce un songe ? Est-ce tout de bon
Que je me trouve à Rome ?
Suis-je encore un petit garçon ?
Mais non, je suis un homme,
Qui maître de sa liberté,
En paix ainsi qu'en guerre,
Promène son oisiveté
Aux deux bouts de la terre.

2. Allusion à ces vers de Coulanges, cités plus haut, p. 364, note 6 :

Fortune, tu m'as fait querelle,
Mais tu ne m'as point maltraité.

1690 quelque ami d'importance, un duc, un prince[3], un pape (car j'y veux ajouter le saint-père pour la rareté[4]); toujours en santé, jamais à charge à personne, point d'affaires, point d'ambition; mais surtout quel avantage de ne point vieillir! voilà le comble du bonheur. Vous vous doutez bien à peu près de certaines supputations de temps et d'années; mais ce n'est que de loin, cela ne s'approche point de vous avec horreur, comme de quelques personnes que je connois; c'est pour votre voisin que tout cela se fait, et vous n'avez pas même la frayeur qu'on a ordinairement, quand on voit le feu dans son voisinage. Enfin, après y avoir bien pensé, je trouve que vous êtes le plus heureux homme du monde. Ce dernier voyage de Rome est à mon gré la plus agréable aventure qui vous pût arriver : avec un ambassadeur adorable, dans une belle et grande occasion, revoir cette belle maîtresse du monde, qu'on a toujours envie de revoir! J'aime fort les couplets que vous avez faits pour elle, on ne sauroit trop la célébrer; je suis assurée que ma fille les approuvera; ils sont bien faits, ils sont jolis, nous les chantons. Je suis ravie de tout ce que vous me mandez de Pauline, que vous avez vue en passant à Grignan; je n'ai jugé favorablement d'elle que sur vos louanges, et sur la lettre toute naturelle que vous avez écrite à Mme de Chaulnes, et qu'elle m'a envoyée. Ah! que j'aimerois à faire un voyage à Rome, comme vous me le proposez! mais ce seroit avec le visage et l'air que j'avois il y a bien des années, et non avec celui que j'ai présentement; il ne faut point remuer ses vieux os, surtout les femmes, à moins que d'être ambassadrice. Je crois que Mme de Coulanges, quoique jeune encore, est de ce sentiment;

3. Le prince de Turenne. — Voyez la lettre du 21 décembre 1689, p. 364 et note 7.

4. Voyez ci-dessus la lettre du 27 novembre 1689, p. 330.

mais dans ma jeunesse j'eusse été transportée d'une pareille aventure; ce n'est point la même chose pour vous, 1690
tout vous sied bien; jouissez donc de votre privilége, et de la jalousie que vous donnez pour savoir à qui vous aura. Je ne m'amuserai point à raisonner avec vous sur les affaires présentes. Toutes les prospérités de M. le duc de Chaulnes m'ont causé une joie sensible; vous craignez justement ce qu'appréhendent ses amis, c'est qu'étant seul capable de remplir la place qu'il occupe avec tant de succès et de réputation, on ne l'y laisse trop longtemps. Cet appartement dans votre nouveau palais [5] donne de nouvelles craintes; mais faisons mieux, n'avançons point nos chagrins : espérons plutôt que tout se tournera selon nos desirs, et que nous nous retrouverons tous à Paris. J'ai été transportée de votre souvenir, de votre lettre, de vos chansons; écrivez-moi par les voies douces et commodes; je prends la liberté d'envoyer celle-ci par Madame l'ambassadrice; et je fais bien plus, mon cher cousin, car sous votre protection, je prends la liberté aussi d'embrasser avec une véritable tendresse, sans préjudice du respect, mon cher gouverneur de Bretagne et Monsieur l'ambassadeur : toutes ses grandes qualités ne me font point de peur; je suis assurée qu'il m'aime toujours; Dieu le conserve et le ramène! voilà mes souhaits pour la nouvelle année. Adieu, mon très-cher, je vous embrasse, aimez-moi toujours, je le veux, c'est ma folie, et de vous aimer plus que vous ne m'aimez; mais vous

5. Le duc de Chaulnes descendit d'abord à Rome au palais du cardinal d'Estrées : voyez ci-dessus, p. 265, la note 24 de la lettre du 19 octobre 1689. Lorsque le Roi eut renoncé à la *franchise des quartiers*, l'ambassadeur alla s'établir, le 12 novembre 1689, dans le palais Bigassini, autrefois Frangipani, l'un des plus beaux de Rome, situé sur la place Saint-Marc. Il fit placer, suivant l'usage, ses armes sur la porte, au-dessous de celles de France et de celles du pape. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 161. (*Note de l'édition de* 1818.)

1690 êtes trop aimable, il ne faut pas compter juste avec vous.

1253. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 8e janvier.

C'EST entre vos mains, ma chère enfant, que mes lettres deviennent de l'or : quand elles sortent des miennes, je les trouve si grosses et si pleines de paroles, que je dis : « Ma fille n'aura pas le temps de lire tout cela ; » mais vous ne me rassurez que trop, et je ne crois pas que je doive croire[1] en conscience tout ce que vous m'en dites. Enfin prenez-y garde : de telles louanges et de telles approbations sont dangereuses ; je vous assure[2] au moins que je les aime mieux que celles de tout le reste du monde. Mais raccommodons-nous, il me semble que nous sommes un peu brouillées : j'ai dit que vous aviez lu superficiellement les *petites Lettres*[3] ; je m'en repens ; elles sont belles, et trop dignes de vous, pour avoir douté que vous ne les eussiez toutes lues avec application[4]. Vous m'offensez aussi en croyant que je n'ai pas lu *les Imaginaires*[5] ; c'est moi qui vous les prêtai ; ah ! qu'elles sont jolies et justes ! je les ai lues et relues, ma chère

LETTRE 1253. — 1. « Et je ne pense pas que je doive croire. » (*Édition de* 1754.)

2. « Je ne vous cacherai pas. » (*Ibidem.*)

3. Voyez la lettre du 21 décembre précédent, p. 367.

4. « Pour que vous ne les ayez pas toutes lues avec application. » (*Édition de* 1754.)

5. Ces lettres sont de Nicole : les dix premières sont intitulées : *les Imaginaires*, dont la première est datée du 24 janvier 1664, et les huit dernières, particulièrement dirigées contre Desmarets de Saint-Sorlin, ont pour titre : *les Visionnaires ;* elles furent réunies en deux volumes, en 1667. Racine y a répondu par deux lettres qu'on trouve dans ses *OEuvres*.

enfant. Sur ces offenses mutuelles, nous pouvons nous embrasser : je ne vois rien qui nous empêche de nous aimer ; n'est-ce pas l'avis de Monsieur le chevalier, puisqu'il est notre confident ? Je suis en vérité ravie de sa meilleure santé ; ce sentiment est bien plus fort que mes paroles. Mais revenons à la lecture : nous en faisons ici un grand usage ; mon fils a une qualité très-commode, c'est qu'il est fort aise de relire deux fois, trois fois, ce qu'il a trouvé beau : il le goûte, il y entre davantage, il le sait par cœur, cela s'incorpore ; il croit avoir fait ce qu'il lit ainsi pour la troisième fois. Il lit l'Abbadie[6] avec transport, et admirant son esprit d'avoir fait une si belle chose. Dès que nous voyons un raisonnement bien conduit, bien conclu, bien juste, nous croyons vous le dérober de le lire sans vous : « Ah ! que cet endroit charmeroit ma sœur, charmeroit ma fille ! » Ainsi nous mêlons votre sentiment[7] à tout ce qu'il y a de meilleur, et il en augmente le prix. Je vous plains de ne point aimer les histoires ; Monsieur le chevalier les aime, et c'est un grand asile contre l'ennui ; il y en a de si belles, on est si aise de se transporter un peu en d'autres siècles ! cette diversité donne des connoissances et des lumières : c'est ce retranchement de livres qui vous jette dans les *Oraisons* du P. Cotton[8], et dans la disette de ne savoir plus que lire. Je voudrois que vous n'eussiez pas donné le dégoût de l'histoire à votre fils ; c'est une chose très-nécessaire à un petit homme de sa profession. Il m'a écrit de *Keisersloutre :* mon Dieu, quel nom ! Il ne me paroît pas en- 1690

6. « Abbadie. » (*Édition de* 1754.)

7. « Nous mêlons ainsi votre souvenir. » (*Ibidem.*)

8. Pierre Cotton, jésuite, confesseur de Henri IV, mort en 1625. Il a laissé quelques ouvrages de polémique et de piété, dont l'un est intitulé : *Oraisons dévotes pour tous chrétiens catholiques, lesquelles se peuvent dire chaque jour aux heures dédiées à la dévotion* (2e édition, Paris, 1611, in-12).

1690 core assuré de venir à Paris, il me dit mille amitiés fort jolies, fort bien tournées, il me remercie des nouvelles que je lui mandois, il me conte tous les petits malheurs de son équipage[9]. J'aime passionnément ce petit colonel.

Notre abbé Bigorre me prie fort de ne croire que lui sur les nouvelles de Rome. C'est un déchaînement de dire que le saint-père est *espagnol*, et que l'ambassadeur est la dupe[10]; nous le verrons, cela ne se peut cacher : *cette aigle éployée*[11] nous fera voir de quel côté elle prend son vol. Pour moi, je prendrois patience, si votre Avignon vous revenoit : quelle joie de marier Pauline avec ce beau nom! Cependant il faut que le bien particulier cède au bien public.

J'ai envie de vous demander comme[12] se porte la Trousse; vous savez que Beaulieu n'a pu m'en instruire[13]. En récompense, je vous dirai que Corbinelli est plus mystique que jamais, il est au delà de sainte Thérèse; il a découvert que ma grand'mère étoit toute distillée, dans la cime de son âme, dans l'oraison[14] : il m'a fait acheter un livre de Malaval[15], où mon fils ni moi n'entendons pas un mot. Enfin il est toujours tel que vous le connois-

9. Ce membre de phrase : « il me conte, etc., » manque dans l'édition de 1737.

10. C'était à cause du retardement des bulles que ces discours circulaient. Voyez au tome X la lettre à Coulanges du 1er décembre 1690. Nous avons sur ce retardement une chanson du même Coulanges, en cinq couplets, dont il est parlé dans la lettre du 25 juin 1690 (ci-après, p. 530). Voyez le *Recueil de chansons choisies* (1698), tome I, p. 271.

11. *Éployé* est un « terme de blason, qui se dit de l'aigle de l'Empire, qui a les ailes étendues et deux têtes. » (*Dictionnaire de Furetière.*)

12. « Comment. » (*Édition de* 1754.)

13. Voyez ci-dessus, p. 390, la lettre du 4 janvier précédent.

14. « Que ma grand'mère, dans la cime de son âme, étoit toute distillée dans l'oraison. » (*Édition de* 1754.)

15. Voyez ci-dessus, p. 199 et note 11.

sez : il ne m'écrit point, ce goût nous est passé; je sais de ses nouvelles, et comme j'ai assez d'écritures, nous sommes convenus de ce silence, sans préjudice de notre amitié prescrite; vous savez qu'on ne s'en peut dédire. 1690

Pour les santés délicates, elles méritent qu'on y prenne confiance; je vous avoue sincèrement qu'après les états où j'ai vu Mlle de Méri, je la crois immortelle; et qu'ayant confiance à la sagesse et à l'application[16] de Mme de la Fayette pour la conservation de sa personne, il me semble qu'elle sortira toujours de tous ses maux : Dieu le veuille! c'est une aimable amie, et bien digne d'être aimée et estimée[17]. Parlons de ma santé : c'est celle-là qui vous fait trembler; Dieu me la donne jusqu'à présent d'une perfection qui me surprend moi-même, et qui me feroit peur, si je m'observois autant que vous m'observez. J'étois avant-hier dans ces belles allées; il y faisoit beau comme au mois de septembre; je ne perds pas ces beaux jours. Quand le temps commence à changer, je demeure dans ma chambre : voilà sur quoi je ne suis plus la même; car autrefois c'étoit un sot vœu de sortir tous les jours. Je crains le départ[18] de Monsieur le chevalier et de M. de la Garde. Expliquez-moi un peu plus comme on a retranché à ce dernier sa pension[19]; cesse-t-on de payer sans dire pourquoi? un pauvre homme, accoutumé à cette douceur, demeure-t-il à sec sans qu'on lui dise un mot? Je suis incommode; mais il y a des choses sur quoi il faut un peu d'explication. Notre[20]

16. « Et qu'attendu la sagesse et l'application, etc. » (*Édition de* 1754.)

17. « Et bien digne qu'on l'aime et qu'on l'estime. » (*Ibidem.*)

18. « .... la même; autrefois c'étoit un sot vœu.... Je crains déjà le départ, etc. » (*Ibidem.*)

19. « Comme on a retranché la pension de ce dernier. » (*Ibidem.*)

20. Cette phrase manque tout entière dans l'édition de 1737. — Sur le président de Berbisy, voyez tome IV, p. 294, note 1.

1690 bon Berbisy m'écrit des merveilles de vous et de vos grandeurs : un président et deux conseillers du parlement de Dijon ont été en Provence, ils ont été affligés de ne vous point voir; mais ils ont rapporté toutes vos louanges à notre bon président, qui vous est entièrement dévoué. Ma belle-fille est à Rennes pour quelques jours à la prise d'habit d'une parente; elle en est assez fâchée. Elle a porté sa toilette[21], pour faire comme les autres. Votre frère me prie de vous faire mille amitiés[22]. Je viens d'écrire à Coulanges[23]; il est entêté du prince de Turenne; Monsieur le chevalier, ne vous fâchez point : c'est pour dégrader ce nom, que je ne dis pas M. de Turenne tout court[24]. J'embrasse chèrement ma très-aimable Comtesse[25].

1254. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 11e janvier.

Quelles étrennes, bon Dieu! quels souhaits! en fut-il jamais de plus propres à me charmer, moi qui en connois les tons, et qui vois le cœur dont ils partent? Je m'en vais vous dire[1] un sentiment que je trouve en moi; s'il pouvoit payer le vôtre, j'en serois fort aise, car je n'ai point d'autre monnoie : au lieu de ces craintes si aimables que vous donnent[2] toutes ces morts qui volent sans

21. A la Monnaie. Voyez ci-dessus, p. 359, la lettre du 18 décembre précédent.
22. Cette phrase manque encore dans l'édition de 1737.
23. Voyez la lettre précédente, p. 399.
24. Voyez ci-après, p. 575 et 576.
25. Cette dernière phrase n'est pas dans l'édition de 1754.
Lettre 1254. — 1. « .... de plus propres à me charmer? Je m'en vais vous dire, etc. » (*Édition de* 1754.)
2. « Que vous causent, etc. » (*Ibidem.*)

cesse autour de vous, et qui vous font penser à d'autres, 1690
je vous présente la véritable consolation et même la joie que me donne souvent l'avance d'années que j'ai sur vous : vous savez que je ne suis pas insensible à la tristesse de cet état; mais je le suis encore moins à la pensée que les premiers vont devant, et que vraisemblablement et naturellement je garderai mon rang avec ma chère fille : je ne puis vous représenter la véritable douceur de cette confiance[3]. Que n'ai-je pas souffert aussi dans les temps où votre mauvaise santé me faisoit craindre un dérangement[4]? ce temps a été rigoureux : ah! n'en parlons point, *ne parlons point de cela*[5]; vous vous portez bien, Dieu merci; toutes choses ont repris leur place naturelle : *Dieu vous conserve!* je pense[6] que vous entendez mon ton aussi, et que vous me connoissez.

Je viens à Monsieur le chevalier : je n'ai point de peine à croire que le climat de Provence lui soit meilleur l'hiver que celui de Paris. Tous ceux qui, comme des hirondelles, viennent chercher votre soleil[7], en sont de bons témoins. Mais en me réjouissant de ce qu'il sent cette différence, je m'afflige qu'il ait perdu mille écus de rente : et par où, et comment son régiment[8] lui valoit-il cela? il le vendra donc au marquis? mais l'argent qu'il en recevra, en lui payant des dettes, ne diminuera-t-il pas aussi des intérêts[9]? Faites-moi ce calcul qui m'inquiète : je ne

3. « .... que j'ai sur vous. La pensée que les premiers vont devant, et que vraisemblablement et naturellement je garderai mon rang avec ma chère fille, est ce qui fait la véritable douceur de cette confiance. » (*Édition de* 1754.)

4. Voyez tome V, p. 444-447.

5. Ces mots : *ne parlons point de cela*, manquent dans l'édition de 1737.

6. « Je crois. » (*Édition de* 1754.)

7. « S'en vont chercher votre soleil. » (*Ibidem.*)

8. « Et par où? et comment? son régiment, etc. » (*Ibidem.*)

9. « .... lui valoit-il cela? mais l'argent qu'il a reçu de vous, en

1690 saurois imaginer[10] M. le chevalier de Grignan à Paris sans son petit équipage, si honnête, si bien troussé; je ne le verrai point à pied, ni mendier des places pour Versailles; cela ne peut point entrer dans ma tête; cet article est *interloqué*[11] : ah! que ce mot de chicane est joliment placé! Je ne m'en tiens pas non plus à vos soixante-quatre personnes sans les gardes : vous me trompez, ce n'est point là votre dernier mot; il me faut une démonstration de mathématique.

Pour Pauline, je crois que vous ne balancez pas entre le parti d'en faire quelque chose de bon ou quelque chose de mauvais. La supériorité de votre esprit sur le sien[12] vous fera suivre facilement la bonne route; tout vous convie d'en faire votre devoir : et l'honneur, et la conscience, et le pouvoir que vous avez en main. Quand je pense comme elle s'est corrigée en peu de temps pour vous plaire, comme elle est devenue jolie, cela vous rendra coupable de tout le bien qu'elle ne fera pas.

Pour vos lectures, ma chère enfant, vous avez trop à parler, à raisonner, pour trouver le temps de lire. Nous sommes ici dans un plus grand repos, et nous en profitons. Je relis même avec mon fils de certaines choses que j'avois lues en courant à Paris, et qui me paroissent toutes nouvelles. Nous relisons aussi, à travers nos

lui payant des dettes, ne diminue-t-il pas aussi des intérêts? » (*Édition de* 1737.)

10. « Me représenter. » (*Édition de* 1754.)

11. C'est-à-dire : Je ne puis passer condamnation là-dessus, et ne me rendrai qu'à la preuve qu'il n'en peut être autrement. On disait que les juges interloquaient une affaire, lorsqu'en suspendant le jugement définitif, ils ordonnaient une instruction préalable, du résultat de laquelle ils faisaient dépendre leur décision. *Interlocutoire* s'emploie encore dans ce sens.

12. Les mots : *sur le sien*, ne sont pas dans l'impression de 1754.

grandes lectures[13], des rogatons que nous trouvons sous notre main, par exemple toutes les belles oraisons funèbres de Monsieur de Meaux, de M. l'abbé Fléchier, de M. Mascaron, du Bourdaloue[14] : nous repleurons M. de Turenne, Mme de Montausier[15], Monsieur le Prince, feu Madame, la reine d'Angleterre; nous admirons ce portrait de Cromwell : ce sont des chefs-d'œuvre d'éloquence qui charment l'esprit. Il ne faut point dire : « Oh ! cela est vieux; » non, cela n'est point vieux, cela est divin. Pauline en seroit instruite et ravie; mais tout cela n'est bon qu'aux Rochers. Je ne sais quel livre conseiller à Pauline. Davila[16] est beau en italien : nous l'avons lu; Guichardin[17] est bien long; j'aimerois assez les anecdotes de Médicis[18], qui en sont un abrégé; mais ce n'est pas de l'italien; on n'ose plus nommer Bentivoglio[19]. Qu'elle s'en tienne à sa poésie; ma fille, je n'aime point la prose[20]; le Tasse, l'*Aminte*, le *Pastor fido*, la *Philli di Sciro*[21]; je n'ose dire l'Arioste, il y a des endroits 1690

13. « Au travers de nos grandes lectures. » (*Édition de* 1754.)

14. « De M. Bossuet, de M. Fléchier, de M. Mascaron, du P. Bourdaloue. » (*Ibidem.*)

15. Son oraison funèbre fut prononcée par Fléchier, le 2 janvier 1672, dans l'église de l'abbaye d'Hières, et en présence des abbesses de Saint-Étienne de Reims et d'Hières, sœurs de la duchesse de Montausier.

16. Voyez plus haut, p. 353, la note 11 de la lettre du 14 décembre 1689.

17. L'*Histoire d'Italie* de Guichardin parut à Florence en 1561.

18. Les *Anecdotes de Florence* ou l'*Histoire secrète de la maison de Médicis*, par le sieur de Varillas. A la Haye, A. Leers, 1685, in-12.

19. « Je ne veux plus nommer Bentivoglio. » (*Édition de* 1754.) — Le cardinal Gui Bentivoglio, auteur de l'*Histoire des guerres civiles de Flandres*. Ses lettres ont été imprimées à Cologne en 1631.

20. « La prose italienne. » (*Édition de* 1754.)

21. La *Filli di Sciro*, pastorale du comte Guidubaldo Bonarelli della Rovere, né à Urbin en 1563, mort en 1608; c'est une imitation de l'*Aminte* du Tasse et du *Pastor fido* de Guarini. La pre-

1690 fâcheux ; et du reste, qu'elle lise l'histoire ; qu'elle entre dans ce goût, qui peut si longtemps consoler son oisiveté : il est à craindre qu'en retranchant cette lecture, on ne trouve plus rien à lire. Qu'elle commence par la *Vie du grand Théodose*[22], et qu'elle me mande comme elle s'en portera[23]. Voilà, mon enfant, bien des bagatelles : il y a des jours qu'on destine à causer, sans préjudice des choses sérieuses, où l'on prend[24] toujours un très-sensible intérêt. Adieu, ma très-aimable : nous vous souhaitons toute sorte de bonheur cette année, et *quanto va*[25].

1255. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 15e janvier 1690.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous avez raison, je ne puis m'accoutumer à la date de cette année ; cependant la voilà déjà bien commencée ; et vous verrez que de quelque manière que nous la passions, elle sera, comme vous dites, bientôt passée, et nous trouverons bientôt le fond de notre sac de mille francs[1].

mière édition parut à Ferrare en 1607. — Dans l'édition de 1754, ces mots : « la *Filli di Sciro,* » sont remplacés par un *etc.*

22. De Fléchier.

23. « Comme elle s'en trouvera. » (*Édition de* 1754.)

24. « A quoi l'on prend, etc. » (*Ibidem.*)

25. « Tant que cela va, tant que cela ira, pour le reste de vos jours. »

Lettre 1255. — 1. Mme de Sévigné comparoit les douze mois de l'année à un sac de mille francs, qui finit presque aussitôt qu'on a commencé d'y puiser. (*Note de Perrin.*) — Ce premier alinéa manque dans l'édition de 1737.

Vraiment, vous me gâtez bien, et mes amies de Paris aussi : à peine le soleil remonte du saut d'une puce[2], que vous me demandez de votre côté quand vous m'attendrez à Grignan ; et elles me prient de leur fixer dès à cette heure le temps de mon départ, afin d'avancer leur joie. Je suis trop flattée de ces empressements, et surtout des vôtres, qui ne souffrent point de comparaison. Je vous dirai donc, ma chère Comtesse, avec sincérité, que d'ici au mois de septembre, je ne puis recevoir aucune pensée de sortir de ce pays ; c'est le temps que j'envoie mes petites voitures[3] à Paris, dont il n'y a eu encore qu'une très-petite partie. C'est le temps que l'abbé Charrier traite de mes lods et ventes[4], qui est une affaire de dix mille francs : nous en parlerons une autre fois ; mais contentons-nous de chasser toute espérance de faire un pas avant le temps que je vous ai dit. Du reste, ma chère enfant, je ne vous dis point que vous êtes mon but, ma perspective ; vous le savez bien, et que vous êtes d'une manière dans mon cœur, que je craindrois fort que M. Nicole ne trouvât beaucoup à y circoncire[5] ; mais enfin telle est ma disposition. Vous me dites la plus tendre chose du monde, en souhaitant de ne point voir la fin des heureuses années que vous me souhaitez. Nous sommes bien loin de nous rencontrer dans nos souhaits ; car je vous ai mandé une vérité qui est bien juste et bien à sa place, et que Dieu sans doute voudra bien exaucer, 1690

2. Allusion au dicton populaire : « Le jour de sainte Luce (13 décembre), les jours allongent du saut d'une puce. » — A la ligne suivante : « et mes amies me prient. » (*Édition de* 1754.)

3. Voyez tome VIII, p. 86, note 1.

4. Voyez tome IV, p. 447, note 6.

5. Voyez l'*Épître* de saint Paul *aux Romains*, chapitre II, verset 29, et dans les *Réflexions morales sur les épîtres et évangiles*, publiées par Nicole en 1687 et 1688, l'explication de l'évangile du jour de la Circoncision.

1690 c'est de suivre l'ordre tout naturel de la sainte Providence[6] : c'est ce qui me console de tout le chemin laborieux de la vieillesse; et ce sentiment est raisonnable, et le vôtre trop extraordinaire et trop aimable.

Je vous plaindrai quand vous n'aurez plus M. de la Garde et Monsieur le chevalier : c'est une très-parfaitement bonne compagnie; mais ils ont leurs raisons, et celle de faire ressusciter une pension à un homme[7] qui n'est point mort, me paroît tout à fait importante. Vous aurez votre enfant, qui tiendra joliment sa place à Grignan; il doit y être le bien reçu par bien des raisons, et vous l'embrasserez aussi de bon cœur. Il m'écrit[8] encore une jolie lettre pour me souhaiter une heureuse année, et me conjure de l'aimer toujours[9]. Il me paroît désolé à Keisersloutre; il dit que rien ne l'empêche de venir à Paris, mais qu'il attend les ordres de Provence; que c'est ce ressort qui le fait agir. Je trouve que vous le faites bien languir : sa lettre est du 2e; je le croyois à Paris; faites-l'y donc venir, et qu'après une petite apparition, il coure vous embrasser. Ce petit homme me paroît en état que si vous trouviez un bon parti, Sa Majesté lui accorderoit aisément la survivance de votre très-belle charge. Vous trouvez que son caractère et celui de Pauline ne se ressemblent nullement; il faut pourtant que certaines qualités du cœur soient chez l'un et chez l'autre; pour l'humeur, c'est une autre affaire. Je suis ravie que ses sentiments[10] soient à votre fantaisie : je lui sou-

6. « Qui est de suivre l'ordre tout naturel de sa sainte Providence. » (*Édition de* 1754.)

7. « La pension d'un homme. » (*Ibidem.*)

8. « Il m'a écrit. » (*Ibidem.*)

9. Ce dernier membre de phrase : « et me conjure, etc., » manque dans l'édition de 1754, qui a seule les phrases suivantes, jusqu'à : « Je suis ravie. »

10. « Que les sentiments du marquis. » (*Édition de* 1754.)

haiterois un peu plus de penchant pour les sciences, pour la lecture; cela peut venir. Pour Pauline, cette dévoreuse de livres, j'aime mieux qu'elle en avale de mauvais que de ne point aimer à lire[11]; les romans, les comédies, les Voiture, les Sarrasin, tout cela est bientôt épuisé : a-t-elle tâté de Lucien? est-elle à portée des *petites Lettres?* après il faut l'histoire; si on a besoin de lui pincer le nez pour lui faire avaler, je la plains[12]. Pour les beaux livres de dévotion[13], si elle ne les aime pas, tant pis pour elle; car nous ne savons que trop que même sans dévotion[14], on les trouve charmants. A l'égard de la morale, comme elle n'en feroit pas un si bon usage que vous, je ne voudrois point du tout qu'elle mît son petit nez, ni dans Montaigne, ni dans Charron, ni dans les autres de cette sorte; il est bien matin pour elle[15]. La vraie morale de son âge[16], c'est celle qu'on apprend dans les bonnes conversations, dans les fables, dans les histoires par les exemples; je crois que c'est assez. Si vous lui donnez un peu de votre temps pour causer avec elle, c'est assurément ce qui seroit le plus utile : je ne sais si tout ce que je dis vaut la peine que vous le lisiez; je suis bien loin d'abonder dans mon sens. 1690

Vous me demandez si je suis toujours une petite dévote qui ne vaut guère : oui, justement, ma chère enfant, voilà ce que je suis toujours, et pas davantage, à mon grand regret. Oh! tout ce que j'ai de bon, c'est que je sais bien ma religion, et de quoi il est question; je ne prendrai point le faux pour le vrai; je sais ce qui est bon

11. « Que si elle n'aimoit point à lire. » (*Édition de* 1754.)
12. « Si elle n'y trouve pas son compte, je la plains. » (*Ibidem.*)
13. « Quant aux beaux livres de dévotion. » (*Ibidem.*)
14. « Que sans dévotion. » (*Ibidem.*)
15. « Elle est trop jeune. » (*Ibidem.*)
16. « De cet âge. » (*Ibidem.*)

1690 et ce qui n'en a que l'apparence[17]; j'espère ne m'y point méprendre, et que Dieu m'ayant déjà donné de bons sentiments, il m'en donnera encore[18] : les grâces passées me garantissent en quelque sorte celles qui viendront, en sorte que je vis[19] dans la confiance, mêlée pourtant de beaucoup de crainte. Mais je vous gronde, ma chère Comtesse, de trouver notre Corbinelli le *mystique du diable;* votre frère en pâme de rire; je le gronde comme vous. Comment, *mystique du diable?* un homme qui ne songe qu'à détruire son empire; qui ne cesse d'avoir commerce[20] avec les ennemis du diable, qui sont les saints et les saintes de l'Église! un homme qui ne compte pour rien son chien de corps; qui souffre la pauvreté *chrétiennement* (vous direz *philosophiquement*); qui ne cesse de célébrer[21] les perfections et l'existence de Dieu; qui ne juge jamais son prochain, qui l'excuse toujours; qui passe sa vie dans la charité et le service du prochain; qui ne cherche point les délices ni les plaisirs; qui est entièrement soumis à la volonté de Dieu[22]! Et vous appelez cela le *mystique du diable!* Vous ne sauriez nier que ce ne soit là le portrait de notre pauvre ami : cependant il y a dans ce mot un air de plaisanterie, qui fait rire d'abord, et qui pourroit surprendre les simples. Mais je résiste, comme vous voyez, et je soutiens le fidèle admirateur de sainte Thérèse, de ma grand'mère, et du bienheureux Jean de la Croix[23].

17. « Je démêle ce qui est solide de ce qui n'en a que l'apparence. » (*Édition de* 1754.)

18. « .... de bons sentiments, m'en donnera encore. » (*Ibidem.*)

19. « Me font espérer celles qui viendront; et ainsi je vis, etc. » (*Édition de* 1737.)

20. « D'avoir des liaisons. » (*Édition de* 1754.)

21. « Qui ne discontinue point de célébrer. » (*Ibidem.*)

22. « Qui est insensible aux plaisirs et aux délices de la vie; qui enfin, malgré sa mauvaise fortune, est entièrement soumis à la volonté de Dieu! » (*Ibidem.*)

23. Yepez, ou Jean de la Croix, auteur mystique, né en 1542

A propos de Corbinelli, il m'écrivit l'autre jour un fort joli billet; il me rendoit compte d'une conversation et d'un dîner chez M. de Lamoignon : les acteurs étoient les maîtres du logis, Monsieur de Troyes, Monsieur de Toulon [24], le P. Bourdaloue, son compagnon, Despréaux et Corbinelli. On parla des ouvrages des anciens et des modernes; Despréaux soutint les anciens, à la réserve d'un seul moderne, qui surpassoit à son goût et les vieux et les nouveaux. Le compagnon du Bourdaloue qui faisoit l'entendu, et qui s'étoit attaché à Despréaux et à Corbinelli, lui demanda quel étoit donc ce livre si distingué dans son esprit? Il ne voulut pas le nommer, Corbinelli lui dit : « Monsieur, je vous conjure de me le dire, afin que je le lise toute la nuit [25]. » Despréaux lui répondit en riant : « Ah ! Monsieur, vous l'avez lu plus d'une fois, j'en suis assuré. » Le jésuite reprend, et presse Despréaux de nommer cet auteur si merveilleux, avec un air dédaigneux, un *cotal riso amaro* [26]. Despréaux lui dit : « Mon Père, ne me pressez point. » Le Père continue. Enfin Despréaux le prend par le bras, et le serrant 1690

dans la Vieille-Castille, mort en 1591, travailla avec sainte Thérèse à la réforme des Carmes, et fonda les Carmes déchaussés. Il fut béatifié en 1675, et canonisé en 1726. Aussi Mme de Sévigné ne l'appelle-t-elle pas *saint*, mais *bienheureux*. Ses ouvrages mystiques ont été traduits en français par le P. Cyprien (Paris, 1641, in-4°), par le P. Louis de Sainte-Thérèse (Paris, 1665, in-4°), et par le P. Maillard (Paris, 1694, in-4°). — Voyez Walckenaer, tome IV, p. 325.

24. Armand-Louis Bonnin de Chalucet, nommé évêque de Toulon en 1684, mort en 1712. Sa sœur, Anne-Louise Bonnin de Chalucet, avait épousé Nicolas de Lamoignon, marquis de la Mothe, frère puîné du marquis de Basville.

25. « Despréaux ne voulut pas lui dire. Corbinelli se joint au jésuite, et conjure Despréaux de nommer ce livre, afin de le lire toute la nuit. » (*Édition de* 1754.)

26. « Le jésuite reprend avec un air dédaigneux, un *cotal riso amaro*, et presse Despréaux de nommer cet auteur si merveilleux. » (*Ibidem.*) — Sur ces mots italiens : un *ris si amer*, voyez tome VI, p. 452.

1690 bien fort, lui dit : « Mon Père, vous le voulez : eh bien! c'est Pascal, morbleu [27] ! — Pascal, dit le Père tout rouge, tout étonné, Pascal est beau autant que le faux peut l'être. — Le faux, dit Despréaux [28], le faux! sachez qu'il est aussi vrai qu'il est inimitable; on vient de le traduire en trois langues. » Le Père répond : « Il n'en est pas plus vrai. » Despréaux s'échauffe, et criant comme un fou : « Quoi? mon Père, direz-vous qu'un des vôtres n'ait pas fait imprimer dans un de ses livres, qu'un chrétien n'est pas obligé d'aimer Dieu [29]? Osez-vous dire que cela est faux? — Monsieur, dit le Père en fureur, il faut distinguer. — Distinguer, dit Despréaux, distinguer, morbleu! distinguer, distinguer si nous sommes obligés d'aimer Dieu! » et prenant Corbinelli par le bras, s'enfuit [30] au bout de la chambre; puis reve-

27. « Eh bien, morbleu ! c'est Pascal. » (*Édition de* 1754.)

28. « Reprit Despréaux. » (*Ibidem.*) — Voici le titre de la traduction en trois langues dont il est parlé à la fin de la phrase : « Les Provinciales ou lettres escrites par Louis de *Montalte* à un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites.... Traduites en Latin par Guillaume *Wendrock* (*pseudonyme de Nicole*), théologien de Saltzbourg. En Espagnol par le Sr Gratien *Cordero* de Burgos. Et en Italien par le Sr Cosimo *Brunetti*, gentilhomme florentin. Cologne, Balthasar Winfelt, 1684, in-8o. »

29. C'est ici une de ces fameuses disputes que Despréaux disoit avoir soutenues en plus d'un endroit au sujet de l'amour de Dieu, et peut-être la première qui lui ait fait naître l'idée de son épître à l'abbé Renaudot, qu'il ne composa qu'en 1695. Voyez l'Épître XII de Despréaux, et la dixième *Lettre provinciale*. (*Note de Perrin.*) — Boileau a eu évidemment en vue une discussion toute semblable, dans ce passage de l'épître citée :

> Cessez de m'opposer vos discours imposteurs,
> Confesseurs insensés, ignorants séducteurs,
> Qui pleins des vains propos que l'erreur vous débite,
> Vous figurez qu'en vous un pouvoir sans limite
> Justifie à coup sûr tout pécheur alarmé,
> Et que sans aimer Dieu l'on peut en être aimé.

30. « Il n'en est pas plus vrai pour cela. Despréaux s'échauffe là-

nant, et courant comme un forcené, il ne voulut jamais se rapprocher du Père, s'en alla rejoindre la compagnie, qui étoit demeurée dans la salle où l'on mange : ici finit l'histoire, le rideau tombe. Corbinelli me promet le reste dans une conversation; mais moi, qui suis persuadée que vous trouverez cette scène aussi plaisante que je l'ai trouvée, je vous l'écris, et je crois que si vous la lisez avec vos bons tons, vous la trouverez assez bonne[31]. 1690

Ma fille, je vous gronde d'être un seul moment en peine de moi quand vous ne recevez pas mes lettres : vous oubliez les manières de la poste; il faut s'y accoutumer; et quand je serois malade, ce que je ne suis point du tout, je ne vous en écrirois pas moins quelques lignes, ou mon fils ou quelqu'un : enfin vous auriez de mes nouvelles, mais nous n'en sommes pas là.

On me mande que plusieurs duchesses et grandes dames ont été enragées, étant à Versailles, de n'être pas du souper des Rois[32] : voilà ce qui s'appelle des afflictions. Vous savez mieux que moi les autres nouvelles. J'ai envoyé le billet du Bigorre[33] à Guébriac, qui vous rend mille grâces : il est fort satisfait de votre *Cour d'amour*[34]. Je trouve Pauline bien suffisante de savoir les échecs; si elle savoit combien ce jeu est au-dessus de ma portée, je craindrois son mépris[35]. Ah! oui, je m'en

dessus, et criant comme un fou, entame une autre dispute; le Père s'échauffe de son côté, et après quelques discours fort vifs de part et d'autre, Despréaux prend Corbinelli par le bras, s'enfuit, etc. » (*Édition de* 1737.)

31. « Vous en serez assez contente. » (*Édition de* 1754.) — Le petit alinéa qui suit n'est que dans l'édition de 1737.

32. « Du souper du jour des Rois. » (*Édition de* 1754.) — Voyez le *Journal* de Dangeau, au 5 janvier 1690.

33. « De Bigorre. » (*Édition de* 1754.)

34. Voyez ci-dessus, p. 308 et note 14, 381 et note 3.

35. « Je craindrois son mépris, si elle savoit combien ce jeu est au-dessus de ma portée. » (*Édition de* 1754.) — Ce qui suit, jusqu'à

1690 souviens, je n'oublierai jamais ce voyage; hélas! est-il possible qu'il y ait vingt et un ans? Je ne le comprends pas, il me semble que ce fut l'année passée; mais je juge par le peu que m'a duré ce temps, ce que me paraîtront les années qui viendront encore.

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Je suis fort de votre avis, ma belle petite sœur, sur le *mystique du diable;* j'ai été frappé de cette façon de parler, je tournois tout autour de cette pensée, et tout ce que je disois ne me contentoit point. Je vous remercie de m'avoir appris à expliquer, en si peu de mots et si juste, ce que j'avois depuis longtemps dans l'esprit. Mais ce que j'admire le plus dans ce *mystique*, c'est que sa tranquillité dans cet état est un effet de sa dévotion : il feroit scrupule d'en sortir, parce qu'il est dans l'ordre de la Providence, et qu'il y auroit de l'impiété à un simple mortel de prétendre aller contre ce qu'elle a résolu. Sur cela, ne croyez point qu'il aille jamais à la messe, la délicatesse de sa conscience en seroit blessée. Puisque vous avez enfin permis à Pauline de lire les *Métamorphoses*, je vous conseille de n'être plus en peine au sujet des mauvais livres qu'on pourroit lui fournir. Toutes les jolies histoires ne sont-elles point de son goût? il y a mille petits ouvrages qui divertissent et qui ornent parfaitement l'esprit. Ne liroit-elle pas avec plaisir de certains endroits de l'histoire romaine? a-t-elle lu l'*Histoire du Triumvirat*[36] ? les Constantins et les Théodoses sont-ils

la fin de l'alinéa, se lit seulement dans l'impression de 1737 et y forme à la fois la fin de la lettre et la fin du dernier volume de cette édition.

36. Il avait paru en 1681-1682 une *Histoire du premier et second Triumvirat*, par Citry de la Guette, 3 volumes in-12. — L'*Histoire romaine* de Coeffeteau, *contenant tout ce qui s'est passé de plus mémo-*

épuisés? Ah! que je plaindrai son esprit vif et agissant, si vous ne lui donnez de quoi s'exercer! Comme elle a, ainsi que son oncle, la grossièreté de ne pouvoir mordre aux subtilités de la métaphysique, je l'en plains; mais ne vous attendez pas que je l'en blâme, ni que je l'en méprise : j'ai des raisons pour ne le pas faire. Adieu, ma très-aimable petite sœur. 1690

1256. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, mercredi 18e janvier.

Vous craignez trop pour une santé qui n'a jamais été si parfaite qu'elle est; mais c'est cela même qui vous fait peur et qui vous fait trouver plus de sûreté dans la délicatesse des autres. Ma pauvre enfant, nous sommes tous mortels; mais j'admirois l'autre jour avec quelle vérité vous me disiez que ce n'étoit jamais par rapport à vous que vous craigniez cette mort, où nous sommes tous condamnés, que vous ne vous reveniez point dans l'esprit : cela est si extraordinaire, qu'après vous avoir admirée, je crains cette inapplication à vous, et vous conjure de songer à votre conservation, en faveur de ceux qui sont ravis d'avoir tant d'avance sur vous, parce que vous ne sauriez jamais les atteindre : ma pensée est plus juste et plus naturelle que la vôtre.

rable depuis.... Auguste, jusqu'à.... Constantin, avait été imprimée plusieurs fois de 1621 à 1680.

Lettre 1256. — 1. A partir de cette lettre, nous n'aurons plus à relever ces nombreuses variantes de texte que nous fournissait la comparaison des deux éditions de Perrin. La première, comme nous venons de le dire (p. 417 et 418, note 35), s'arrête dans le courant de la lettre précédente.

1690 Seroit-il possible que vous ne trouvassiez point de marchands pour cette compagnie? ce seroit un grand embarras pour vous, pour Monsieur le chevalier, et une grande marque de l'extrême misère. M. de Pompone m'écrivit, comme un bon ami, au commencement de cette année; il me mandoit qu'il ne doutoit quasi point que je ne passasse ici l'hiver, les raisons pour y demeurer n'ayant jamais été plus fortes. Cependant il y a des bornes à tout, et j'en voudrois bien voir au soin que vous êtes obligée de prendre de *vos coqs d'Inde :* c'est grand dommage d'être si bons pour être ailleurs, et d'être obligés d'être là : avouons donc que ce temps-ci est fâcheux. J'ai bien envie que vous ayez votre enfant; vous l'avez laissé languir trop longtemps dans ce diantre de lieu si difficile à écrire[2] : qu'il vienne droit à vous; il s'en retournera avec Monsieur le chevalier. Quand je voyois ce dernier disposer de lui cet hiver comme un autre homme, prendre des temps et des mesures pour partir, j'admirois qu'il eût oublié ce que c'est pour lui que l'hiver, et je me doutois qu'il ne seroit pas longtemps sans s'apercevoir qu'il avoit compté sans consulter la goutte. Il me fait une pitié que je me garderai bien de lui dire. Je comprends que les devoirs d'une maîtresse de maison vous détournent quelquefois de la qualité de sa garde; mais il faut remplir ses devoirs de tous côtés : c'est ce que vous faites fort bien. Je vous trouve fort heureuse d'avoir M. de la Garde; vous lui contez bien des choses que vous ne sauriez dire qu'à lui : c'est une grande douceur. Je le conjure de croire que les seules erreurs où vous m'aviez laissée, m'ont fait murmurer injustement[3] : c'est un mé-

2. Kaiserslautern. — Voyez ci-dessus, p. 349 et note 34, la lettre du 11 décembre 1689.

3. Voyez ci-dessus, p. 124 et suivantes, la lettre du 20 juillet 1689.

rite que j'aime et que je révère il y a longtemps. Je voudrois bien que par hasard vous eussiez gardé la lettre que je vous écrivois sur cette députation, et où j'apostrophois M. de Grignan pour me soutenir [4] : je vous prierois de lui montrer cet enthousiasme. Je disois vrai cependant, et j'admire que vous puissiez trouver que si vous étiez à la place du Roi, vous voudriez ôter cette nomination au gouverneur de Bretagne. Vous voyez pourtant que depuis Charles VIII aucun roi n'y avoit pensé ; et sans un ennemi qui se veut distinguer par cette offense, on ne songeoit point à venir demander au Roi le nom de celui que toute la Bretagne destine en pleins états pour venir rendre ses hommages à Sa Majesté. Est-ce une chose bien naturelle qu'un gouverneur dans sa province ne choisisse point les députés ? les autres gouverneurs, de Languedoc et d'ailleurs, en usent-ils ainsi ? Pourquoi faire cette distinction à l'égard de la Bretagne, toujours toute libre, toute conservée dans ses prérogatives, aussi considérable par sa grandeur que par sa situation ? Enfin notre grande héritière [5] ne méritoit-elle pas bien que son contrat de mariage fût fidèlement exécuté ? Pour moi, je ne vois pas le tort que faisoit au service du Roi cette conduite, pareille à celle des autres provinces : si j'étois à la place de Sa Majesté, j'aimerois mieux que l'on fît comme on a toujours fait, et que le gouverneur choisît en Bretagne un Breton pour venir faire les compliments de sa province. Mais M. de Grignan m'abandonne, et vous, ma fille; c'est en vérité ce que je n'eusse jamais cru, vous qui êtes en place de sentir ces dérangements : je croyois que vous feriez comme MM. de la Rochefoucauld, etc. Mais on étrangle mon affaire, on ne la regarde pas, on me juge sans miséricorde, on m'ôte mon

1690

4. Voyez ci-dessus, p. 262, la lettre du 19 octobre 1689.
5. Anne de Bretagne.

1690 principal juge; je vais m'inscrire en faux contre l'arrêt du parlement de Toulouse; voilà comme disoit la Bury[6] : oh ! je vais m'en venger tout à l'heure. Voici le fait : il y a une personne qui a beaucoup d'esprit assurément; mais elle l'a si délicat et si dégoûté, qu'elle ne peut lire que cinq ou six ouvrages sublimes, exquis et d'un goût distingué; elle ne peut pas souffrir tous les livres d'histoire : grand retranchement, et qui fait la subsistance de tout le monde; elle a encore un malheur, c'est qu'elle ne peut pas relire deux fois ces livres choisis qu'elle estime uniquement. Cette personne dit qu'on l'outrage, quand on dit qu'elle n'aime point à lire : autre procès à juger. Mais à propos de livres, ma chère Pauline, j'ai trouvé votre fait : c'est la vie du pape Sixte-Quint en italien[7]; je l'ai lue avec bien du plaisir : voilà ce qui m'est revenu dans l'esprit. N'est-il pas vrai, ma fille, que ce livre la divertira? Mon Dieu! que je crois cette petite personne jolie et plaisante! que j'ai d'envie de la voir!

Nous avons depuis quinze jours un vent de tempête qui nous désole; je ne me promène point; et le jour que je vis périr dans ce nuage épais le soleil qui avoit brillé tout le jour, pouvois-je mieux faire pour votre service que de m'enfuir comme je fis[8]? Vous êtes une ingrate, si par reconnoissance vous ne conservez votre santé. Voilà un remerciement de mon bon abbé Charrier : s'il n'avoit voulu vous écrire que comme à moi, vous aimeriez ses lettres naïves et naturelles; mais votre esprit sublime l'a embarrassé dans *un soleil*, dans *un atome :* ne laissez pas d'y répondre, payez pour moi, et assurez-le que *votre*

6. Voyez plus haut, p. 141 et 142.

7. La *Vie de Sixte V*, par Gregorio Leti, parut pour la première fois à Lausanne en 1669 (2 volumes in-12). On en fit une seconde édition, fort augmentée, en Hollande, 1685.

8. Voyez ci-dessus, p. 373, la lettre du 28 décembre précédent.

soleil aura toujours beaucoup de considération pour *son atome;* que vous verrez toujours en lui le fils de son père, et un homme à qui votre mère est fort obligée. 1690

Votre frère ne voit de vos lettres que les endroits que je veux bien lui montrer : je n'ai qu'à lui dire : « Il n'y a rien qui vous puisse divertir[9] ; » il n'y pense plus. Sa femme est encore à Rennes, prisonnière à cause des grandes eaux; elle en est au désespoir. Nous ne comparons point notre soleil au vôtre, nous savons notre degré, et que vos jours ne sont ni si longs, ni si courts que les nôtres. Adieu, ma chère belle : il me semble que vous savez, que vous sentez combien je vous aime, et que je ne dois point vous le dire : cependant on ne peut quelquefois s'en empêcher.

1257. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 22e janvier.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Mon Dieu, que votre état est violent! qu'il est pressant! et que j'y entre tout entière avec une véritable douleur! Mais, ma fille, que les souhaits sont foibles et fades, dans de pareilles occasions! et qu'il est inutile de vous dire que si j'avois encore, comme j'ai eu, quelque somme portative qui dépendît de moi, elle seroit bientôt à vous! Je me trouve en petit volume accablée et menacée de mes petits créanciers, et je ne sais même si je pour-

9. Ces mots se trouvent déjà dans la lettre du 4 décembre précédent, où l'édition de 1754, qui est notre seule source pour cette lettre-ci, donne une variante, que nous avons indiquée p. 337, note 1, et que nous aurions peut-être mieux fait d'adopter comme la vraie leçon.

1690 rai les contenter, comme je l'espérois; car je me trouve suffoquée par l'obligation de payer tout à l'heure cinq mille francs de lods et ventes des terres de Mme d'Acigné[1] que j'ai achetées, pour n'en pas payer dix si j'attendois encore deux ans. Ainsi me voilà, mais ce n'est que pour vous dire la douleur que me donne mon extrême impossibilité. Votre frère m'a paru sensible à votre peine, et je suis sûre qu'il feroit mieux son devoir que vos riches P.[2], si le temps étoit comme autrefois, c'est-à-dire qu'on trouvât à emprunter. Il veut vous parler lui-même, et vous dire comme il pense sur ce qui vous regarde. Je lui ai fait voir aussi l'embarras où se trouve assurément votre jeune colonel; il m'en avoit parlé le premier il y a quelque temps, plaignant et regrettant, tout comme nous, que Monsieur le chevalier ne conduisît point ses premières années : rien n'eût été si bon qu'un tel maître. Enfin, ma très-chère, il n'y a que Dieu qui puisse arrêter une si grande quantité de choses fâcheuses dans les bornes de la résignation où vous me paroissez. Pour revenir à mon fils, il étoit en peine de voir un jeune enfant de dix-sept à dix-huit ans à la tête d'une si grosse troupe. Il se souvient assez du temps passé pour savoir que c'est une affaire à cet âge que de commander d'anciens officiers; et ce n'en eût pas été une, s'il avoit eu son oncle pour l'établir : cet endroit est très-fâcheux et très-délicat. Ne pourriez-vous point lui donner quelque bonne tête pour le conseiller un peu? car enfin il est seul, et ne peut pas savoir, à son âge, un métier qui demande de l'expérience plus que tout autre. Je vous ai exhortée à faire venir le marquis droit à Grignan : que fera-t-il d'un carnaval à Paris et à Versailles, où l'on

Lettre 1257. — 1. Voyez tome VII, p. 48, note 5.

2. Évidemment : « vos riches prélats; » nous reproduisons le texte de l'édition de 1754, notre seule source pour cette lettre.

voudra le mettre de tout? vous imaginez-vous qu'il se démêle bien et de sa cour, et de tous les devoirs qu'il sera obligé de rendre? Je lui fais tort peut-être; mais il est bien jeune et bien peu accoutumé à cette sorte de manége : enfin je le trouve accablé de bien des choses plus fortes que lui. Je donne la plume à mon fils, et puis je reprendrai. 1690

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Voici l'oncle maternel, ma très-chère petite sœur, qui vous écrit lui-même, et qui vous assure avec toute sorte de sincérité, que s'il avoit le bien qu'il devroit avoir, c'est-à-dire si les terres étoient du bien, et n'étoient pas purement des chansons, des illusions, etc., vous verriez par des marques essentielles combien je m'intéresse à ce qui vous touche; mais, ma très-belle, je ne suis entouré que de gens que je puis faire mettre en prison, qui m'en prient tous les jours, qui sont logés dans les lieux qui m'appartiennent, qui prient Dieu pour moi, à ce qu'ils disent, et qui m'assurent en même temps que pour de l'argent je n'y dois pas songer : voilà mon état. Cependant, si par quelque aventure fort possible, il m'arrivoit un remboursement d'une certaine somme dont on me parle, soyez persuadée que j'en ferois un usage qui seroit capable de réveiller les oncles paternels, qui au milieu de quarante et cinquante mille livres de rente, vous voient gémir sans faire autre chose que prier Dieu pour vous, comme mes fermiers prient Dieu pour moi. Eh, mon Dieu! que ne négligent-ils un peu des bâtiments qu'ils quitteront plus tôt qu'ils ne pensent, et que ne songent-ils à aider le seul soutien de leur maison dans l'avenir? Si je parlois davantage sur ce sujet, je serois en colère; je le quitte donc pour vous dire que votre enfant me paroît bien jeune, bien neuf, bien peu fait

1690 pour soutenir un aussi grand fardeau que celui dont il est chargé : un régiment de douze compagnies à dix-huit ans. Sera-t-il doux? on lui passera la plume par le bec[3]. Sera-t-il rigoureux et hautain? mais qu'il prenne garde d'avoir raison invinciblement; car d'user d'autorité et d'avoir tort fait retomber dans de grandes humiliations. S'il est obligé de faire quelque action de rigueur, c'est une grande extrémité; s'il évite cette extrémité, les conséquences en sont dangereuses, surtout avec des *moustaches* et des *chamois*[4]. Enfin je le plains; il est avancé de trop bonne heure, et cet avancement fait son malheur : il falloit, ou que Monsieur le chevalier pût garder encore son régiment, ou que la Providence eût permis qu'il fût en état de servir, et de veiller par conséquent à la conduite de ce joli enfant; tous ces monstres, tous ces *dragons* disparoissoient dès lors, et ce n'étoient plus que des lis et des roses. Je souhaite, ma très-belle, qu'il vous arrive bientôt quelque sujet de joie que je puisse partager avec vous, comme je partage vos peines dans ce moment. Je ne perdrai, je vous assure, nulle occasion de les adoucir, s'il m'est possible; et j'y mettrai plus d'empressement que d'autres n'y mettent de froideur, et peut-être de répugnance.

3. C'est-à-dire, pour employer un autre proverbe, on en fera un oison bridé. « On appelle un oison bridé, celui à qui on a passé une plume à travers des ouvertures qui sont à la partie supérieure de son bec, pour l'empêcher de passer des haies et d'entrer dans les jardins..., de la même façon qu'on attache des bâtons au col des chiens, pour les empêcher de chasser ou d'entrer dans les vignes. C'est de là qu'est venu le proverbe de *passer la plume par le bec.* » (*Dictionnaire de Furetière*, au mot *Oison*.)

4. « *Chamois* veut dire, dans les troupes, un homme qui ne quitte point son régiment pour venir faire sa cour, et qui est uniquement appliqué à son métier. Ce nom vient de ce que les vieux officiers de cavalerie qui ne quittent point les troupes, ont d'ordinaire une veste et des chausses de chamois. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

1690

Je trouve que mon fils dit bien. Cette place, qui a fait le sujet de notre joie, vous jette dans de grands embarras pour la soutenir. Mais, ma très-chère, songez, car il y a des temps que l'on ne sauroit rien ménager, que Bourbilly est à vous[5] : c'est un petit morceau qu'il étoit bon de garder pour la soif; mais vous ne sauriez être plus altérée que vous l'êtes présentement. Avez-vous ménagé le bon président de Berbisy? écrivez-lui : peut-être qu'il vous fera trouver de l'argent sur cette hypothèque : mes signatures ne vous manqueront pas. Voilà tout ce que je puis vous dire, et la seule vue que je suis en état de vous donner. Vous avez beau me parler de votre santé, il est impossible que vous dormiez avec tous ces *dragons*, et que votre sang ne se mette en colère et ne fasse des ravages cruels : j'en suis tout à fait en peine, et je plains aussi Monsieur le chevalier; quel état, et quel *surtout*[6] que ce rhumatisme! M. de Grignan me paroît la grande santé. Il est vrai que je croyois M. de la Garde chez lui, occupé de ses ouvriers; comment aurois-je pu deviner son état? à moins que de le dire, cela ne s'imagine point. C'est cependant à cette circonstance que vous devez la douceur et la consolation de votre société : quoique vous soyez tous tristes, c'est un soulagement que de l'être ensemble. Je voudrois que

5. La propriété de la terre de Bourbilly avait été abandonnée à Mme de Grignan par le contrat de mariage de son frère; Mme de Sévigné s'en était seulement réservé l'usufruit. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez la lettre de Charles de Sévigné, de la fin de décembre 1683, tome VII, p. 255 et 256.

6. Ce mot pourrait bien avoir ici le sens que lui donne la définition suivante : « *Surtout* est un nom qu'on a donné à une grosse casaque ou justaucorps qu'on met en hiver sur les autres habits ou justaucorps. Ce mot est nouveau et n'a été en usage qu'en cette présente année 1684. » (*Dictionnaire de Furetière.*)

1690 vous pussiez savoir combien je sens, quoiqu'à deux cents lieues de vous, toutes vos peines. Mais qu'on écrit ridiculement, quand on est si loin! Je vous mande souvent des folies par le plaisir de causer avec vous, et je ne devine point que vous êtes entourée et accablée de mille sujets de tristesse; j'en suis véritablement honteuse. Mme de la Fayette me parle de vous et de Monsieur le chevalier dans tous ses billets; elle ne se porte point bien, elle me prie de vous dire ses maux, et qu'elle n'a pas laissé d'être ravie du régiment de votre enfant : sa petite belle-fille a été approuvée à Versailles, même de Sa Majesté[7]; elle ne se mêle plus de rien, elle sent la douceur et le soulagement de cette nouvelle famille.

Si vous aviez vu la réponse de Monsieur d'Aix, vous la trouveriez bien sérieuse, et d'un style qui ne lui ressemble point du tout, ni à la lettre que je lui avois écrite. La destinée de cet homme qui voulut mourir opiniâtrément au pied d'un arbre, est affreuse; c'est du désespoir : il étoit arrêté là comme par un pacte; votre récit ne me fit point crier, il m'étonna, et me toucha d'une manière convenable au sujet. Vous êtes bien cruelle de vous souvenir de Montfermeil : c'est sans contredit le plus ridicule endroit de ma vie; n'en avez-vous point quelque autre dans l'imagination? chassez celui-là, je vous prie; c'étoit un sort qu'on avoit jeté sur moi. Adieu, ma très-chère et très-aimable : je suis toute triste de vous; eh! le moyen d'être autrement? deux ans sans le revenu de votre charge[8], et tout ce que vous avez à soutenir, et vos arrérages, et Paris, et enfin tout. Ce grand édifice

7. « Mme de la Fayette la jeune parut ces jours passés à la cour pour la première fois; il y a un mois que ce mariage est fait; elle est fille de M. de Marillac, et a eu deux cent mille francs. » (*Journal* de Dangeau, Marly, 12 janvier 1690.)

8. Voyez la note 1 de la lettre du 1er février suivant, p. 436.

valoit bien la peine d'être entretenu, plutôt que d'en faire de nouveaux. Mandez-moi quand vous aurez trouvé un marchand pour votre compagnie. Vous dites que vous ne savez point de nouvelles : la marquise d'Uxelles n'écrit-elle pas toujours à M. de la Garde? 1690

1258. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 25e janvier.

Que je vous plains, mon enfant, de lire de si mauvaises choses! Je vous plaindrois encore plus, si vous les *reteniez ;* il seroit beau que vous fissiez comme à Sainte-Marie[1]. J'ai su que les deux juments de M. de Sévigné avoient couru les champs[2] : cela nous avertit qu'il ne faut point laisser de jeunes personnes la bride sur le cou; sœur Pauline, voilà votre fait. J'ai appris que le soleil se coucha dans un furieux nuage le 24e de décembre (chose étrange!), et que le brouillard fut fort épais[3] : cela nous avertit, mes sœurs, qu'il ne faut point se promener en cette saison. Voilà ce qui me revient dans l'esprit de cette belle lecture, et toute la morale qu'on en peut tirer.

Je trouve qu'il y a de l'aveuglement à votre goût; le mien est plus juste, quand j'aime votre style : on peut dire, sans vous louer fadement, qu'il est parfaitement bon, et que personne ne sauroit mieux écrire : je m'y connois, et n'en dis pas davantage, à cause de vos menaces. Vous m'avez jeté fort à propos vos vers à la tête,

Lettre 1258. — 1. Voyez tome II, p. 107 et note 14.

2. Voyez les lettres des 18 et 21 décembre 1689, p. 361, et p. 361 et 362.

3. Voyez la lettre du 28 décembre 1689, p. 373.

1690 pour m'amuser et m'empêcher de voir la petitesse de votre lettre. Je trouve ces vers fort jolis, fort galants, sur un sujet nouveau : mon fils est tout à fait de cet avis ; nous en enverrons une copie à notre ami Guébriac, qui en sera charmé ; il l'a été de votre *Cour d'amour*[4]. Encore un mot de nos lectures : nous lûmes hier le onzième livre du premier tome de la *Perpétuité de la Foi* de M. Arnauld[5]. Il répond à quelques injures et accusations du ministre Claude : bon Dieu ! quelle justesse de raisonnement ! quelle harmonie ! comme cela étrangle son homme à tout moment ! nous pensions à vous, trouvant que vous seriez transportée, que ce livre étoit digne de vous, et ce fut son éloge.

Je vous mandai la dernière fois la vue que j'avois pour vous tirer de l'oppression où vous êtes[6] ; c'est une pensée qui doit vous être naturelle, et dont vous ferez l'usage que vous trouverez à propos : vous savez si je me ferai prier, quand vous aurez besoin de ma signature. Notre marquis doit être à Paris du dimanche 22e. On me mande qu'il sera surpris de trouver en arrivant un ordre de Provence pour vous aller trouver ; mais j'ai assez bonne opinion de lui, pour croire qu'il sera fort aise de vous aller voir ; et quand cela ne seroit pas tout à fait, et que dix-huit ans lui donneroient quelque regret à carême-prenant, je ne laisserois point par cette même raison de dix-huit ans de trouver fort à propos qu'il aille un peu instruire sa belle jeunesse dans le milieu de sa famille : il est dans une place où il n'est plus permis d'être en-

4. Voyez les lettres du 13 novembre 1689 et du 4 janvier 1690, ci-dessus, p. 308 et p. 381.

5. Le premier tome avait paru en 1669, le second en 1672, le troisième en 1676. Le véritable auteur de la *Perpétuité de la Foi* est Nicole ; Arnauld n'eut à cet ouvrage qu'une très-petite part. Voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome IV, p. 335.

6. Voyez la lettre précédente, p. 427.

fant, et je me défie qu'il ne se mêle encore un peu de cette qualité avec celle de colonel. Il n'est pas *cuit*, comme dit Mme de la Fayette : encore un petit bouillon au coin de votre feu lui fera tous les biens du monde; et si Dieu veut qu'il retourne à Paris avec Monsieur le chevalier, ce sera un très-grand bonheur pour lui : ne le pensez-vous pas de même? Vous aurez une extrême joie d'embrasser cet enfant, et vous aurez raison. Vous ne m'avez rien dit de la santé de Monsieur le chevalier; c'est peut-être bon signe. Je veux me réjouir avec lui de ce qu'après neuf filles, M. de Beauvilliers a eu l'esprit de faire enfin un garçon[7]; il a suivi le conseil que vous donniez à Guitaut; s'il se fût dépité, et qu'il eût changé de cartes, il n'auroit pas eu un héritier : que cette folie est plaisante! Il nous en vint hier au soir une autre de vous, qui fit rire mon fils de tout son cœur. Ce fut quand on dit un moment que M. d'Ormesson seroit chancelier; vous lui dites : « Mon frère, je veux que ma mère l'épouse; elle sera la chancelière *Seguier;* nous irons à *Chaville*[8]. » On ne sauroit expliquer cette folie, mais elle fait rire à pâmer. Cet endroit fera un bel effet dans les *retenues*[9] de vos lectures : je vous défie de le dire, et d'en tirer aucun profit pour la *communauté*. Je reviens à M. de 1690

7. Louis de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, né le 10 janvier 1690; il mourut dans sa seizième année, le 2 décembre 1705. Le duc de Beauvilliers eut trois autres fils, qui moururent tous avant lui; il ne laissa que des filles, dont une seule se maria; elle épousa le duc de Mortemart.

8. C'est un double quiproquo, où Mme de Grignan mêlait plaisamment le souvenir de deux des anciens chanceliers. — Le chancelier le Tellier était seigneur de Chaville. Le château fut bâti par Louvois, son fils. Il y a dans les œuvres de Santeul un petit poëme latin intitulé : *Cavillæi ruris Nympha*, « la Nymphe de Chaville, » qui célèbre l'entrée que le Tellier fit à Chaville, après qu'il eut été nommé chancelier.

9. Voyez le commencement de la lettre, p. 429.

1690 Beauvilliers : si vous ou Monsieur le chevalier avez encore à lui écrire, il me semble qu'un compliment que vous auriez reçu de Bretagne, et qui lui témoigneroit ma joie, seroit un chemin bien naturel, et le plus court, selon les supputations que nous faisons quelquefois. Adieu, ma chère belle : Dieu conduise cette lettre, et qu'elle arrive dans un temps où votre cœur soit un peu à son aise ! Il a neigé extrêmement depuis deux jours ; c'est la première fois que je me suis doutée que nous fussions en hiver. Ma belle-fille est encore à Rennes, assiégée par les neiges[10].

1259. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 29e janvier.

Je n'ai point reçu de vos lettres ; j'en suis triste et fâchée, sans en être surprise ; je le suis bien plus, quand je vois arriver les courriers par un si effroyable temps. Les eaux ont été si grandes, que ma belle-fille, lasse d'être arrêtée à Rennes, se hasarda à revenir ici, et fut assez hardie pour passer une fort grande eau sur un cheval qui nagea plusieurs pas : au lieu d'être bien reçue, après cette belle action, elle fut bien grondée : elle jouoit à se noyer, et nous qui savons ce que c'est[1], nous ne pouvions lui pardonner. Elle espère que ce péril où elle s'est exposée lui servira pour se raccommoder avec vous de m'avoir encore quittée trois semaines de suite ; mais elle en étoit si fâchée, que cela seul mériteroit quelque considération. Il y a dix ou douze jours que nous ne sortons point ; mais s'il fait seulement deux jours de

10. Voyez la lettre du 18 janvier précédent, p. 423.
Lettre 1259. — 1. Voyez tome VII, p. 440 et 441.

beau temps, nous retrouverons ces allées sèches comme à Livry. 1690

J'ai su plus tôt que vous que votre enfant étoit arrivé à Paris en bonne santé. S'il est vrai que le marquis attende votre réponse pour se rendre à Grignan, le carnaval sera passé. Je vous envoie ce que m'écrit Beaulieu : comme cette sottise nous a fait rire[2], nous espérons qu'elle fera le même effet auprès de vous. Voilà encore des vers contre le jeu ; mais je trouve toujours, à l'honneur de Dangeau, qu'il est excepté de cette règle quasi générale. Je voudrois bien que vous eussiez trouvé un marchand pour votre compagnie; on dit toujours qu'il y a des occasions où l'on ne s'aperçoit point qu'il n'y ait plus d'argent en France; pour moi, qui commence à croire le contraire, je souhaite qu'on ne s'en aperçoive point dans celle-ci. Monsieur d'Arles seroit bien heureux de n'en point trouver pour bâtir : son conseil de conscience est bien large et bien commode, s'il approuve ce dernier emprunt; on pourroit plutôt, ce me semble, dispenser de la résidence; mais ce qui sera parfait, et que j'espère des bonnes têtes de ce pays-là, c'est que l'Archevêque accordera l'un et l'autre : il bâtira et ne résidera point ; il empruntera et ne rendra point. Ah, fi! comme vous dites, des mauvaises têtes, cela gâte tout, et ruine même la société. Il n'a tenu qu'à vous que je n'aie plus tôt rendu justice à M. de la Garde : je vous en gronde; vouliez-vous que j'eusse le don de deviner? je raisonnois juste sur ce qui paroissoit : conservez-moi l'amitié de ce bon et saint homme; vous y êtes obligée. Vous ne m'avez point dit à quel jeu s'est ruiné le trésorier de votre province[3]; car pour notre pauvre d'Harouys, ç'a été par la passion outrée de faire plaisir à tout le monde :

2. Voyez la lettre du 4 janvier précédent, p. 390.
3. Voyez plus bas, p. 466.

1690 c'étoit sa folie; il trouvoit de l'impossibilité à refuser; je ne l'excuse pas; mais cela fait voir au moins que les meilleures choses du monde sont mauvaises, quand elles ne sont point réglées par le jugement; et ce défaut est si rare, que jamais il ne se trouvera de déroute[4] pareille, ni fondée sur un tel abus de la vraie générosité. Vous êtes bien sage, ma fille, d'être demeurée à Grignan : c'est cela qui s'appelle avoir consulté son conseil de conscience. Ceux qui ont volé Mme de la Fayette n'ont pas consulté le leur : on a pris à ma pauvre amie, encore au lit les après-dînées et languissante, cinq cents écus en louis d'or, qui étoient dans un petit cabinet où personne n'entre que ses deux filles, son valet de chambre et son laquais; elle n'en peut soupçonner aucun; ils ont tous été interrogés : point de nouvelles, et elle demeure au milieu de ces quatre personnes; c'est ce qui fait son plus grand embarras; car la perte de cet argent ne lui fera pas une grande incommodité : ses enfants sont en état de le remplacer bien vite; mais de se trouver servie par quelqu'un qui a pris si familièrement une telle somme, cela trouble une personne déjà accablée par tant de maux. J'ai su que M. de la Trousse ne sortoit point de sa chambre; appelle-t-on cela être guéri? Beaulieu célèbre l'honnêteté du marquis; il n'a pas encore pardonné à M. de la Trousse. M. du Bois m'a envoyé son livre *de la Véritable religion*, et *des Mœurs de l'Église catholique*[5],

4. Tel est le texte de la petite édition de 1754; la plus grande donne : *une déroute*.

5. *Les deux livres de saint Augustin, de la Véritable religion*, et *des Mœurs de l'Église catholique*. Traduits en françois, sur l'édition latine des Pères bénédictins.... par l'auteur de la traduction des *Lettres*, et de la nouvelle traduction des *Confessions* du même saint. Paris, 1690, in-8°. L'Achevé d'imprimer est du 4 janvier. — Sur Philippe Goibaud, sieur du Bois, « d'abord maître à danser, puis précepteur et gouverneur du duc de Guise, » reçu en 1693 à l'Aca-

traduit de saint Augustin. Le nom de ce saint, et la réputation du traducteur, nous le feront lire, quoiqu'après Abbadie, Pascal, et l'*Histoire de l'Église*, on soit prêt à souffrir le martyre[6]; du moins nous le croyons, tant notre esprit est convaincu. 1690

Je vous souhaite autant de santé qu'à moi : toutes mes petites ridicules incommodités ont disparu; elles reviendront quand il plaira à Dieu; mais je vous dis l'état où je suis présentement. Nous avons ici de bon lait et de bonnes vaches; nous sommes en fantaisie de faire bien écrémer de ce bon lait, et de le mêler avec du sucre et de bon café : ma chère enfant, c'est une très-jolie chose, et dont je recevrai une grande consolation ce carême. Du Bois l'approuve pour la poitrine, pour le rhume; et c'est, en un mot, ce lait *cafeté* ou ce café *laité* de notre ami Aliot[7]. Voilà toute la pauvre causerie que peut faire une personne qui ne vous répond point, et *qui ne voit guère*, comme le pigeon de la Fontaine[8]. Mais, ma chère Comtesse, je pense beaucoup à vous, j'en suis bien occupée, je suis bien sensible à ce qui vous touche, je suis toujours autour de vous à Grignan; je fais mes amitiés, mes compliments à tous les habitants, je garde Monsieur le chevalier, je le plains, je fais de tristes réflexions sur son

démie, mort le 1er juillet 1694, voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome V, p. 308-310. Voyez aussi la lettre à Mme de Guitaut du 10 juin 1694, vers la fin.

6. Voyez la fin de la lettre du 16 novembre 1689, ci-dessus, p. 316.

7. Il a été parlé plusieurs fois au tome VIII (p. 331 et 466) du médecin du Bois (qu'il ne faut pas confondre avec le traducteur nommé un peu plus haut); et d'Aliot, médecin ordinaire du Roi, aux tomes VII (p. 303, etc.) et VIII (p. 100, etc.).

8. Fable des *Deux Pigeons*, la deuxième du livre IX :

. . . . Quiconque ne voit guère,
N'a guère à dire aussi. . . . .

— Voyez tome VI, p. 360.

1690 état, j'en sens toutes les conséquences; je cause avec ce Comte, que j'aime plus qu'il ne s'aime lui-même ; je m'amuse avec Pauline ; je réfléchis avec M. de la Garde ; je donne quelques coups de patte aux prélats; je soupire encore avec Monsieur le doyen[9]; j'attends mon marquis; et sur le tout j'aime passionnément ma chère fille : je loue sa bonne tête, sa bonne conduite, et je lui souhaite la continuation de son courage.

1260. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 1er février.

Nous voici dans un vilain train de neiges, de pluies et de vents terribles; mais au sortir de ces tempêtes, nous trouverons de grands jours et de beaux jours. Ce qui tue, c'est que le temps a beau courir bien vite, et trop vite, vous ne sauriez attraper vos revenus; bon Dieu! quel horrible mécompte : 90 et 91, et tant que les yeux peuvent aller[1]! Jamais il ne fut une telle dissipation : on est quelquefois dérangé ; mais de s'abîmer et de s'enfoncer à perte de vue, c'est ce qui ne devroit point arriver. On ne sauroit parler de loin sur un tel sujet, car il faudroit des réponses, mais on peut bien en soupirer, et quelque douleur qu'on en ressente, on ne voudroit pas vivre dans l'ignorance : il me faut, comme vous dites, la carte et la clef de vos sentiments; il faut que j'entre dans

9. Voyez la lettre du 4 janvier précédent, p. 387.

Lettre 1260. — 1. M. de Grignan s'étant cru obligé, pour l'arrangement de ses affaires, de céder les années 90 et 91 du revenu de sa charge, il s'étoit retiré à Grignan pour y passer l'hiver, au lieu de le passer à Aix et à Marseille, ou de faire un voyage à la cour. Voyez la lettre du 22 janvier précédent, p. 428. (*Note de Perrin.*)

vos peines, l'amitié le veut ainsi. Je comprends combien l'unique remède qui peut vous être bon, est mauvais et pour vos affaires de la cour, et pour votre réputation dans la province. Vous savez mieux qu'une autre que ce n'est point ainsi qu'il faudroit faire sa charge, si on pouvoit faire autrement, et que ce n'est point en se cachant dans son château que l'on passeroit l'hiver tout entier, sans voir par où l'on en pourroit sortir. Vous êtes bien heureuse, comme vous disiez l'autre jour, que les malheurs de vos pauvres amis adoucissent les vôtres : c'est un grand soulagement que d'en pouvoir parler, que de s'en consoler ensemble ; mais je sens fort bien que dans l'état où vous êtes, il est entièrement impossible de lire ; c'est aussi en badinant que je vous tourmente là-dessus : le moyen en effet de s'occuper des règnes passés, quand on souffre actuellement des maux sensibles? Je connois cet état : on relit vingt fois la même page ; et je vous assure que bien que mon fils lise parfaitement, j'ai de si grandes distractions et je fais de si fréquents voyages en Provence, qu'il ne m'est nullement difficile de savoir ceux que vous feriez, si vous vouliez vous opiniâtrer à quelque lecture. Tout ce que j'admire, c'est que Dieu vous conserve votre santé parmi tant de peines accablantes. Que je vous plains! et que l'état de vos affaires est préjudiciable à l'établissement de votre pauvre enfant! Le voilà enfin à Paris ; il est vrai qu'il a été un peu lendore[2] sur son départ de cette garnison ; mais le voilà faisant sa cour à Versailles ; on me mande qu'il espère vendre sa compagnie ; cette raison est bonne. J'ai tou- 1690

2. « C'est un nom ou épithète qu'on donne à ces gens flasques, languissants et fainéants, qui semblent être toujours en état de vouloir dormir, et qui ne sont propres à aucun travail. » (*Dictionnaire de Furetière*, 1690.) — Le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 dérive ce mot de *dormir*.

1690 jours quelque peine de me le représenter tout seul dans ces pays-là; je crois qu'après un peu de séjour, il ne songera qu'au plaisir de vous aller voir. Continuez, ma belle, à me parler de vous, sans craindre que cela m'ennuie; mon amitié s'accommode mieux de partager vos peines, que de les ignorer. Vous vous promenez dans vos bâtiments, et vous vous exposez à la bise et au soleil aussi imprudemment que si vous n'aviez pas la *sagesse*[3] à votre côté. J'ai fait voir à mon fils la feuille qui parle de lui; il vous en remercie, il vous répond mille amitiés et mille folies sur un endroit où il est question de sa femme; mais je ne suis pas payée pour m'amuser à vous en entretenir. Rien n'est si plaisant que ce que vous dites sur la mort du marquis d'Alluye[4], et les conséquences que vous en tirez pour aller à l'assaut; si j'en avois autant écrit, vous en feriez grand bruit, et ce seroit une des belles *retenues* de la Visitation[5]. J'aime fort la lettre de Pauline; je n'ai pas le temps d'y répondre aujourd'hui. Vous riez de m'entendre dire que je suis pressée; il est vrai que le loisir ne me manque pas ordinairement; mais nous avons ici deux hommes qui ont bien de l'esprit[6] : l'un a été dix ans avec Monsieur d'Aleth[7], et l'autre est avocat; nous voulons consulter celui-ci sur une affaire : ces deux hommes seroient bons à Paris; je m'en vais les

3. C'est-à-dire, M. de la Garde. (*Note de Perrin.*) — Voyez la lettre du 20 juillet 1689, p. 124 et note 4.

4. Arrivée à Paris, dans la nuit du 5 au 6 janvier. Voyez à cette date le *Journal* de Dangeau, et sur le marquis d'Alluye, notre tome VI, p. 220, note 34. — « Il y avoit longtemps, dit Dangeau, qu'il n'avoit pas la permission de paroître à la cour. Il laisse le gouvernement d'Orléanois vacant; outre cela il étoit gouverneur des château et ville d'Amboise, qui sont en Touraine. »

5. Voyez la lettre du 25 janvier précédent, p. 429 et 431.

6. Voyez la lettre du 14 décembre 1689, p. 352.

7. Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, mort en 1677. Voyez tome I, p. 438, note 10.

entretenir. C'est aujourd'hui que le parlement de Rennes est rentré dans son beau palais, et que toute la ville est dans les cris et les feux de joie. Je fais réponse à ma chère petite d'Adhémar[8] avec une vraie amitié : la pauvre enfant! qu'elle est heureuse, si elle est contente! cela est sans doute; mais vous m'entendez bien. 1690

1261. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE ET A LA COMTESSE DE GRIGNAN, ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche gras 5e février.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

J'ADMIRE toujours qu'au travers de tout ce que je sais de la tristesse de vos pensées, vous puissiez écrire aussi librement, aussi plaisamment, aussi follement que vous faites. Votre frère est pâmé de tout ce que vous dites de Corbinelli, et je trouve, comme lui, trop plaisant[1] la comparaison que vous faites des mystiques avec les faux-monnoyeurs : les uns, à force de s'alambiquer l'esprit, font des hérésies; et les autres font de la fausse monnoie à force de souffler : s'ils méritent tous deux la potence, je dis qu'avec votre sainte Thérèse, vous serez au pied de celle où mon ami sera pendu. Mais voici une querelle : c'est que je m'inscris en faux contre la lettre où vous assurez que j'ai dit que les *Imaginaires* étoient *jolies;* je

8. Marie-Blanche, fille aînée de Mme de Grignan. Elle étoit religieuse aux dames de Sainte-Marie à Aix. (*Note de Perrin.*)

LETTRE 1261. — 1. Tel est le texte de l'édition de 1754, notre seule source pour cette lettre. Les éditeurs modernes ont mis le féminin *plaisante*. Quatre lignes plus loin ils ont substitué *également* à *tous deux*.

1690 n'ai jamais dit ce mot[2]. C'est *une supposition*, ce sont *des subtilités du sieur comte de Grignan*, comme disoit l'avocat qui plaida l'inscription de la B.[3]. Oui, je le soutiens, je n'ai point dit le mot de *jolies;* c'est une supposition de la *dame comtesse de Grignan :* j'ai dit *belles* et *très-belles;* la justesse de leur raisonnement emporte cette louange, et c'étoit assez que vous les eussiez louées pour m'en donner cette idée. Ainsi vous voyez la mauvaise foi; mais je les relirai, et en tout cas, le *grand conseil* ne me manquera pas.

Je suis contente de vos réponses à toutes mes questions, et je serois bien fâchée d'avoir la même aversion que vous pour relire : je lis et relis et relis vos lettres avec tous les sentiments qu'elles méritent, selon les divers sujets; et quelquefois vous dites des choses si plaisantes, qu'il faut rire, comme si on n'avoit point le cœur navré; enfin je préfère cette lecture à tous les plus beaux livres du monde. Vous êtes étonnée que je ne pense à quitter ce pays qu'au mois de septembre; mais songez que je suis présentement dans le fort de mes affaires de basse Bretagne, et que le soleil, qui remonte tous les jours, me fait toucher au doigt ce temps. Vous me donnez envie de vous conter des folies, tant vous entrez bien dans celles que je vous mande; mais vous riez trop timidement du *distinguo*[4] : qu'avez-vous à craindre? n'ont-ils pas assez

2. Voyez la lettre du 8 janvier précédent, p. 402. — Sur l'abus qu'on faisait en ce temps-là du mot *joli*, voyez de Caillières, *des Mots à la mode et des nouvelles façons de parler*, 3e édition (1693), p. 100 et suivantes.

3. L'inscription de faux de la comtesse de Bury : voyez plus haut, p. 141. Voyez aussi au tome VIII, p. 524 et suivantes, la lettre du 16 mars 1689, où il est parlé de la victoire remportée au *grand conseil*, à laquelle Mme de Sévigné fait allusion à la fin de cet alinéa.

4. Voyez la lettre du 15 janvier précédent, p. 415-417.

de bénéfices[5] ? J'entends votre réponse : le crédit *des autres*[6] va sur tout; eh bien ! je le veux; mais faites au moins comme le P. Gaillard, et comme chez notre voisin[7], où le récit fut trouvé plaisant au dernier point. Enfin, ma chère bonne, vous aurez votre enfant, pourvu néanmoins que ce voyage du Roi à Compiègne[8] ne trouble point celui de Provence. Il fait sa cour; j'ai bien envie de recevoir de ses nouvelles; il a été voir joliment Mme de la Fayette, il a été voir Mme de Chaulnes : peut-on mieux faire? Je voudrois bien qu'il n'oubliât point Mme de Lavardin, puisque vous aimez mes amies. J'ai entendu louer excessivement à votre *mystique*[9] le livre de la *Fausseté des vertus humaines :* il l'avoit vu en manuscrit; il étoit ami de M. Esprit[10], et le consultoit sur ses ouvrages; il vous a dit mille fois que ce livre étoit excellent; mais vous ne l'écoutiez pas, non plus que les 1690

5. Mme de Sévigné parle ici des deux prélats, beaux-frères de Mme de Grignan. Cette dernière partageait au fond les opinions de sa mère sur Messieurs de Port-Royal, mais la politique l'obligeait à dissimuler. Il faut rapprocher ce mot de celui qui échappa à Mme de Sévigné, en parlant de Mme de Bretonvilliers. Voyez la lettre du 15 juin 1680, tome VI, p. 459. (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Des jésuites.

7. Le P. Gaillard, comme nous l'avons dit, était jésuite. — Le voisin est sans doute Lamoignon, chez qui la scène même s'était passée, et chez qui probablement avait aussi été lu le récit que Corbinelli en avait fait à Mme de Sévigné.

8. Le Roi partit le 27 février de Versailles pour Compiègne, où il fit des chasses et passa des revues : il fut de retour le 7 mars. Voyez dans le *Mercure* de mars, p. 248-261, le journal de ce voyage à Compiègne.

9. Corbinelli : voyez ci-dessus, p. 414.

10. Jacques Esprit, de l'Académie françoise, auteur du livre de la *Fausseté des vertus humaines.* (*Note de Perrin.*) — Ce livre parut en 1678; il était dédié au Dauphin, avec cette devise extraite de Juvénal (satire x, vers 141) : *Quis enim virtutem amplectitur ipsam?* Voyez *Madame de Longueville*, par M. Cousin, tome I, p. 148 et 149, et *Madame de Sablé*, p. 124 et suivantes.

1690 louanges de Rochon : l'heure de ces deux goûts n'étoit pas encore venue ; il y a des temps pour tout. Je lirois bien volontiers ce livre sur sa parole. Nous venons de lire l'histoire de la prise de Chypre[11] : la belle et l'agréable histoire ! je craindrois seulement que Pauline ne fût pas assez instruite des affaires de l'Europe ; mais si elle l'étoit, elle seroit charmée de cette lecture : c'est un parent de Monsieur le contrôleur général qui l'a traduite ; mon fils l'a expédiée en quatre jours. Nous commençons aujourd'hui notre carnaval, qui consiste à rassembler cinq ou six hommes et femmes de ce voisinage ; on jouera, on mangera ; et si notre soleil se remontroit, comme il fit hier, je me promènerois avec plaisir. On entend déjà les fauvettes, les mésanges, les roitelets, et un petit commencement de bruit et d'air du printemps : ce mois-ci est souvent plus doux que mai, à cause de votre bise qui nous tourmente. Il faut donc, malgré qu'on en ait, comprendre votre calcul de quatre-vingts personnes ; je veux croire que s'il y en avoit trop, Monsieur le chevalier et M. de la Garde vous conseilleroient d'ôter le superflu ; car dans ces années du siècle de fer pour vous, il faut aller doucement, pour ne pas creuser au moins de nouveaux abîmes. Je vous plaindrai beaucoup, quand vous n'aurez plus ces deux Grignans : c'est une solide consolation que leur société et leur conseil. Je craindrois, comme vous, pour

11. C'est l'histoire intitulée *De bello Cyprio libri quinque*, écrite en latin par Antoine-Marie Gratiani, évêque d'Amelia, mort en 1611, et publiée à Rome en 1624, in-4°. Une traduction française, par Jean-Baptiste le Peletier, de l'académie d'Angers, prieur de Saint-Gemme et de Pouencé, avait paru depuis peu. L'Achevé d'imprimer pour la première fois est du 22 août 1685. Ce le Peletier était peut-être parent de Pontchartrain, ou, comme le nom porterait à le croire, du précédent contrôleur général le Pelletier, à qui Pontchartrain n'avait succédé dans cette charge que depuis fort peu de temps, en septembre 1689 : voyez ci-dessus, p. 226 et 254.

M. de la Garde, la glu du faubourg Saint-Jacques[12] : sur cela, il n'y a rien à faire ni à prévoir, c'est l'affaire du Saint-Esprit. Je veux savoir qui est cette *maîtresse* de mon fils, que M. de Grignan a nommée si naturellement de ce nom, qu'elle ne méritoit peut-être pas ; car nous l'assurons qu'il a cru être amoureux, et qu'il ne l'a jamais été. Je vous réponds qu'il ne connoît le véritable attachement du cœur que depuis qu'il est marié, ce qui fait le bonheur de sa femme et le sien. 1690

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Ah ! me voilà justement arrivé comme on parle de moi : je prends la plume, et j'interromps le discours, qui me paroît toujours trop long quand j'en suis le sujet. Je commence par vous dire, ma petite sœur, que toutes vos réflexions sur le *mystique du diable* sont charmantes : il néglige tout ce que le vulgaire appelle les premiers devoirs, et va de plein vol se loger dans le septième appartement de sainte Thérèse[13], où il distille et souffle tout de son mieux. Il en est encore à la fausse monnoie ; nous verrons s'il parviendra un jour à la pierre philosophale. Quelle étoit donc cette *maîtresse* que M. de Grignan prenoit la liberté de nommer si familièrement devant Monsieur d'Auch[14] ? Ne l'aviez-vous point dans l'esprit, quand

12. Ce quartier était principalement habité par des personnes retirées du monde, qui ne s'occupaient que du soin de leur salut. On accusait cette société d'être très-attachée aux principes de Port-Royal. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez les lettres des 15 et 17 novembre 1688, tome VIII, p. 262 et 267.

13. La septième demeure du *Château intérieur :* voyez tome VIII, p. 122, note 3.

14. L'ancien évêque de Saint-Omer, nommé sans doute, à la mort de Henri de Lamotte Houdancourt (1684), archevêque d'Auch, mais qui, comme tant d'autres, n'avait pas encore ses bulles. Voyez tome VI, p. 198, note 26.

1690 vous écriviez que votre belle-sœur étoit allée faire un diable ou un ange en allant faire prendre l'habit à une de ses cousines? Laissons les choses comme elles sont : ne parlons ni d'ange, ni de diable; les anges sont fort bien au ciel, le diable est aussi fort bien où il doit être. Laissons en paix de pauvres personnes qui font pénitence de notre malice à tous.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE ET A LA COMTESSE DE GRIGNAN.

Voila justement comme la chose s'est passée : on m'enlève ma plume, on me la rend, et je n'ai quasi plus qu'à vous embrasser de tout mon cœur, à vous remercier toujours des amitiés que je trouve dans vos lettres si aimables et si naturelles. Je n'ai point fait d'injustice à votre cœur, j'en sais le prix et la perfection, et si je vous ai donné un moment de chagrin, vous devez me le pardonner. Vous me paroissez changée pour M. du Plessis[15]; mandez-moi pourquoi, car je ne trouve point qu'il ait fait d'autre sottise que celle de se marier : c'est une chose qui ne se communique point, et qui ne l'empêcheroit pas de bien élever votre second fils[16] : démêlez-moi donc ce qui vous fait changer d'avis; cela tireroit à conséquence pour Mme de Vins. Le pauvre abbé de Pile est mort dans votre pays[17] : il étoit allé prendre des eaux de Digne, pour des vapeurs qui n'étoient pas guérissables.

15. Il avoit été de l'Oratoire, avant que de prendre soin de l'éducation du marquis de Grignan. Mme de Vins avoit jeté les yeux sur lui pour celle de son fils. Voyez la lettre du 18 septembre 1689, p. 212. (*Note de Perrin.*)

16. Voyez la *Notice*, p. 228, note 3.

17. Ceci ne peut s'appliquer, comme le suppose Grouvelle, à cet abbé de Piles dont il est parlé au tome VI, p. 65, note 7, car ce dernier ne mourut qu'en 1709; il s'agit sans doute ici du *bon abbé du Pile* : voyez tome VII, p. 276 et note 2.

Mon cher Comte, vous me gâtez, vous me perdez, vous me louez, vous me ferez devenir une sotte femme, pleine de vanité, c'est tout dire. Nous vous aimons trop ici; mon fils se passeroit bien que sa femme fût si entêtée de vos perfections : nous lui contons innocemment vos airs, vos tons et vos manières, qu'elle n'entend que trop bien[18]. Pour moi, je serois bien obligée à quelqu'un qui m'ôteroit la moitié de la sensibilité que j'ai pour vos intérêts. 1690

1262. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Cinq semaines après cette lettre écrite (nº 1250, p. 395), j'en reçus cette réponse[1].

Aux Rochers, ce 5e février 1690.

CETTE date vous représente d'abord un désert, une solitude. Mon fils y passe une partie de sa vie avec son épouse : ils ont tous deux bien de l'esprit. C'est en ce lieu que votre lettre m'a trouvée. Mais, mon cousin, avant que de vous rendre compte de ce que je fais, il faut que je commence par l'Église, et que je rende mille grâces à notre prélat[2] de l'honneur de son souvenir : j'en ai été véritablement touchée. J'avois pensé plusieurs fois à lui; je l'avois même écrit à M. l'abbé de Roquette, qui est venu à nos états[3]; mais j'en étois demeurée là, et me

18. Voyez les lettres du 1er avril, du 11 mai et du 29 juin 1689, ci-dessus, p. 5, 47, 103 et 104.

LETTRE 1262. — 1. Les mots *cette réponse* ont été biffés dans le manuscrit et remplacés, d'une autre main, par : « celle-ci de Mme de Sévigné. »

2. L'évêque d'Autun.

3. Il avait une abbaye en Bretagne (voyez plus haut, p. 269, note 12). « Le corps de l'Église, qui est le premier dans les états (*de Bretagne*), est composé de neuf évêques qui sont dans la province,

1690 trouvant trop loin pour me faire entendre, je me contentois de conserver dans mon cœur tous les sentiments d'estime et de respect qu'on a infailliblement pour lui, dès qu'on a l'honneur de le connoître. Dans cette disposition, son nom me sauta aux yeux en ouvrant votre lettre. Je vous laisse à juger, Monseigneur, quelle joie et quelle reconnoissance m'a donnée un souvenir si précieux.

Après que notre prélat a vu cet endroit, je suppose qu'il n'a pas le temps d'écouter le reste de cette lettre, et qu'étant passé dans son cabinet pour des affaires importantes, je puis vous parler avec notre liberté ordinaire. Je ne vois auprès de vous que Mme de Toulongeon et ma nièce, qui ne me font nulle peur, et la dernière personne dont je suis si sotte que je n'ai pu ni deviner ni connoître le nom[4]; peut-être que si vous me le nommiez, je ferois un grand cri, et je demanderois pardon; mais enfin je vous avoue que d'ici je ne sais qui c'est. Je ne laisserai pas de vous dire que je vous trouve en très-bonne compagnie, et que dans une telle société, il n'y a nul chapitre que vous ne puissiez traiter aussi bien que dans Paris. Nous avons aussi quelquefois de fort bonnes conversations ici.

Je vins en ce pays, comme vous savez, avec Mme la duchesse de Chaulnes, il y a dix mois. J'étois souvent avec elle à Rennes, et elle me fit faire un fort joli voyage en basse Bretagne. Ce fut là où M. le duc de Chaulnes reçut ordre du Roi de retourner incessamment à la cour, et puis à Rome. Cela renversa tous nos projets d'aller voir la flotte à Brest. Nous revînmes fort tristes à Ren-

des députés des neuf chapitres des églises cathédrales de leurs diocèses, et de quarante-deux abbés, qui ont tous droit d'entrer dans l'assemblée. » (*Extrait du Mémoire de l'intendant Nointel*, publié dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome I, p. 461.)

4. C'était l'abbé Senault. Voyez la lettre de Bussy du 5 mars suivant, p. 477, et ci-dessus, p. 395.

nes, et le 20e d'août ils partirent pour Paris. Mme de Chaulnes me vint dire adieu ici, où elle coucha, et m'y laissa avec douleur. J'espérois qu'elle me remèneroit comme elle m'avoit amenée; la Providence en avoit disposé autrement. 1690

Vous savez le reste de ce qui regarde le voyage de Rome; et pour moi, je suis restée ici avec une partie de ma famille, dans une belle maison[5], au milieu de mes affaires; car j'ai deux terres en ce pays[6]. Je n'ai rien gagné au rehaussement des monnoies : je n'ai point eu de vaisselle d'argent à revendre. La belle Madelonne est dans son château de Provence, et moi fort paisiblement dans celui-ci. Je crois que je retournerai à Paris à la fin de l'été. Voilà ma vie et mon projet, et Dieu sur tout.

Il n'y a rien que je souhaitasse plus fortement que d'être dévote, et occupée de la seule grande affaire que nous avons tous à faire. Nous faisons des lectures toutes divines; mais j'avoue qu'encore que mon esprit soit parfaitement convaincu de toutes les grandes vérités, mon cœur n'est pas touché comme je le voudrois, et cet état nous fait sentir le besoin que nous avons de la grâce du Seigneur. J'ai envie d'en demeurer là, mon cher cousin : puis-je finir à un plus bel endroit? Tout paroîtroit frivole après cela. Cependant le bon Dieu trouvera bon, s'il lui plaît, que je vous dise encore un mot de mon amitié, qui ne s'est point relâchée, et qui durera autant que ma vie.

Il me semble que je n'ai point assez embrassé les deux aimables dames qui sont auprès de vous.

5. Bussy avait d'abord écrit : « .... je suis restée ici dans une partie de ma famille, une belle maison, etc. ; » puis il a remplacé *dans* par *avec*, et ajouté un autre *dans*, en interligne, devant les mots : « une belle maison. »

6. Voyez plus haut, p. 188, note 8.

1690

1263. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi des cendres 8e février.

Toute chose cessante, ma fille, dites-moi tout à l'heure d'où vient que vous avez encore Mme Reinié[1] ? est-ce que vous la faites venir parler à vous, comme de la rue Saint-Honoré à l'hôtel de Carnavalet? ou si le voyage de Paris à Grignan lui paroît comme celui de Paris à Livry? Je ne puis rien imaginer qui ait pu l'obliger à faire ce second voyage. La pauvre personne! vraiment, je ne m'étonne pas qu'elle ait mal *tout partout*[2]. Mon Dieu! que Pauline est jolie! qu'elle est plaisante! que sa petite vivacité, que je vois d'ici, est aimable et divertissante! Sans vouloir louer la qualité de contrefaire, il faut avouer que c'est la chose du monde qui réjouit le plus parfaitement. Comme je suis persuadée que Pauline n'en fera point un mauvais usage, et que ce plaisir ne sera que pour sa famille, je suis fort aise qu'elle ait ce talent, et j'espère bien en avoir ma part, toujours sous-entendu *si Dieu le veut*. Son frère est assez bon singe aussi; mais il a bien d'autres affaires : il est occupé de son équipage. Vous verrez ce que l'abbé Bigorre m'en mande, et combien il songe peu au carnaval; il est en vérité d'une sagesse et d'une solidité qui surprend. Il mange chez la Poirier[3], sans aucune façon, ni aucun excès de bonne chère; je voudrois qu'il allât quelquefois chez Mme de Coulanges, qui est seule; elle en seroit ravie. Mais que dites-vous de

Lettre 1263. — 1. Voyez la lettre du 26 octobre 1689, ci-dessus, p. 277.

2. C'étoit une expression favorite de cette Mme Reinié. (*Note de Perrin.*)

3. Femme du valet de chambre du chevalier de Grignan. Voyez ci-après, p. 532.

cette compagnie qu'on ne trouve point à vendre? est-il possible qu'une si bonne marchandise ne vous soit point enlevée? cela fait voir que c'est tout de bon qu'il n'y a point d'argent. Comment faites-vous donc pour l'équipage de votre enfant? quelle augmentation de dépense, et dans quel temps de sécheresse! cela force l'imagination. Je vous ai mandé tout ce que j'ai pensé sur ce sujet. Je crois que le marquis pourra vous aller voir; le voyage du Roi à Compiègne n'est que pour la revue de sa maison. Je sais que la plus forte manière de faire voir qu'on ne paye point une pension, c'est de ne la point payer; mais ce que je demandois, c'est si c'étoit un mal général, car vous savez qu'on ne veut pas être seul misérable[4]. Si vos chemins sont aussi gâtés en vos pays que dans celui-ci, je plains M. de la Garde : tout commerce est quasi rompu dans cette province. 1690

Mais, ma chère Comtesse, comment vous portez-vous? je vous ai laissée vous mitonnant[5] dans votre lit, faisant la mignonne, souhaitant qu'on vous garde à votre tour; vous ne voulez pas me donner d'autre idée; cependant ces coliques sont douloureuses, c'est une vraie maladie, vous avez mal *tout partout*, comme Mme Reinié. Pauline est bien plaisante de se faire une tristesse de ce verset du *Miserere :* c'est, en effet, une chose fâcheuse à dire, *que sa mère l'a conçue dans le péché*[6]; l'affaire est digne de réflexion, et tire à de grandes conséquences. Je vois que cette petite imagination a bientôt fait ses rapports, et bien juste. Chacun a sa part et sa différente sorte d'esprit : si on y mettoit soi-même les doses, on y mettroit de tout; mais il faut se résigner sur cela comme sur le

4. Allusion à un vers du *Thésée* de Quinault, que nous avons déjà cité au tome IV, p. 204, note 13.
5. Vous choyant : voyez tome V, p. 259 et note 4.
6. Voyez le verset 7 du psaume L.

1690 reste. Je trouve que le marquis est bien partagé, et surtout qu'il a du bon et du solide. Pour vous, ma chère belle, qui en avez reçu de tant de façons, vous seriez obligée en conscience d'en communiquer, si cela dépendoit de vous. Mais que n'est-il permis de troquer et de faire un commerce sur ce point? on changeroit ce qu'on en a de trop d'un côté, pour en acquérir de l'autre; ce régalement[7] feroit de trop grandes perfections; c'est dommage que ce n'est pas la mode, et que Dieu n'a pas été de cet avis. M. de Grignan trouveroit un grand débit de son esprit de justesse et d'agrément. Il est certain qu'il a joué à nous brouiller ensemble; ce qu'il me disoit de vous est tellement vraisemblable, que je le croyois vrai.

Mais voici un sujet de brouillerie plus sérieux : vous dites que j'ai relu trois fois les mêmes romans, cela est offensant; ce sont de vieux péchés qui doivent être pardonnés, en considération du profit qui me revient de pouvoir relire aussi plusieurs fois les plus beaux livres du monde, les Abbadie, Pascal, Nicole, Arnauld, les plus belles histoires, etc. Il y a plus de bien que de mal à cette qualité docile, qui fait honneur à ce qui est bon, et qui est si propre à occuper agréablement certains temps de la vie. Enfin, ma fille, je vous la souhaiterois cette qualité; mais embrassons-nous : pourquoi nous charger d'une querelle qu'il faudra aussi bien qui finisse à Pâques? faisons la chose de bonne grâce. Je demande à Pauline comme elle a passé son carnaval; car elle est dans l'âge où carême-prenant se fait sentir. Il y a eu ici

7. *Régalement* signifie au propre « partition ou distribution d'une taxe ou d'une somme imposée, par laquelle on règle ce que chacun des contribuables en doit porter à proportion de ses forces. » (*Dictionnaire de Furetière.*) — On employait dans le même sens le verbe *régaler*.

des personnes bien raisonnables et bien commodes pour moi : on jouoit sans cesse, et j'avois ma liberté. Mais hier, sans avoir vu aucun mouvement, ma belle-fille sortit un moment avant souper, et tout d'un coup, celui qui sert sur table entre déguisé fort joliment, et nous dit qu'on a servi. Nous passons dans la salle, que nous trouvons éclairée, et ma belle-fille toute masquée, au milieu de tous ses gens, et les nôtres, qui étoient aussi en mascarade : ceux qui tenoient les bassins pour laver, ceux qui donnoient les serviettes, tous les officiers, tous les laquais; c'étoit une troupe de plus de trente, si plaisamment fagotés, que la surprise se joignant au spectacle, ce fut un cri, un rire, une confusion qui réjouit fort notre souper; car nous ne savions qui nous servoit, ni qui nous donnoit à boire. Après souper, tout dansa : il y eut des *sonnoux*[8], on dansa tous les passe-pieds, tous les menuets, toutes les courantes de village, tous les jeux des *gars* du pays. Enfin minuit sonna, et nous voilà en carême : vous souvient-il, ma très-aimable, des mardis gras que nous avons passés ensemble, et où nous nous couchions si avant dans le carême ? je suis charmée de vous retrouver dans tous les temps de ma vie, et c'est toujours avec une tendresse sensible. Adieu : tout vous aime ici ; j'aime et honore tout ce qui est là. 1690

1264. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 12e février.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je voudrois bien, ma chère Comtesse, que vous eus-

8. Des sonneurs ou *sonneux* (dans le patois des environs de Vitré *sonnoux*), des musiciens, des violons, des joueurs de cornemuse?

1690 siez relu votre dernière lettre, et qu'elle vous eût paru comme à nous : les folies de Pauline vous auroient divertie une seconde fois; vous les contez si plaisamment, qu'elle n'y perd rien du tout. On voit une petite imagination qui va, qui brille, qui fournit à tout, et qui, avec les grâces de sa jolie personne, ne frappe jamais à faux. Mon fils en est amoureux : il s'en fait une idée charmante et préférable aux plus grandes beautés; il la veut voir, il veut son portrait; et depuis l'endroit où vous parlez de ce carnaval qu'elle sent dans la moelle de ses os, il commence à rire de ce ton que vous connoissez, et lisant et pâmant toujours, il arrive à bon port sans s'interrompre. Vous souvient-il quand votre frère lisoit cette comédie de votre fils et de Sanzei? on ne pouvoit s'empêcher d'en rire en le regardant. Il est donc entré, et sa femme comme moi, dans cette jolie scène, sentant les beaux endroits : souffler le bassinet, l'épée demeurée par hasard à la garnison; ce jeune officier qui étoit pourtant à la bataille de Rocroi[1], où il se distingua si agréablement par tuer le trompette qui avoit éveillé Monsieur le Prince trop matin; Mme D**, son portrait; M. de Grignan. Avouez, ma fille, que tous ces différents sujets, mis en œuvre par la vivacité de Pauline, ne pouvoient rien composer que de fort plaisant. Elle vous fait faire votre carnaval malgré vous. Nous avons une grande confiance au goût de M. de Grignan : son rire doit attirer celui des plus délicats; la suspension de la goutte de Monsieur le chevalier, qui trouve que minuit est la plus belle heure du jour, et votre rire qui vous fait malade : franchement, ce sont de grandes approbations pour Pauline.

Lettre 1264. — 1. Livrée il y avait bientôt quarante-sept ans.

Et moi, que puis-je dire après cela, ma petite sœur? voilà précisément tout ce qui me passoit par la tête. J'ai ri aux larmes de cette peinture que vous nous faites vous-même avec tant d'imagination et de vivacité. Cette gaieté, qui consiste, pour tout emportement, à manger du boudin, au lieu de manger du bœuf, et à danser des danses qu'on ne sait point, est si fort de l'âge de Pauline, qu'on voit bien que cela est représenté au naturel; mais puisque ma mère a dit tout ce que je pensois sur les différentes scènes que cette jolie personne a jouées devant vous, et que je ne ferois que rebattre pauvrement ce qu'elle dit très-agréablement, je vais vous dire, moi, très-fortement ce qu'elle n'a fait qu'effleurer bien légèrement : c'est que du plus grand sérieux du monde, je vous conjure, et votre belle-sœur aussi, de nous envoyer, quand vous le pourrez, le portrait de Pauline. Il passe souvent des peintres qui viennent de Rome; il y en peut avoir de bons à Aix; enfin nous vous demandons ce plaisir avec toute sorte de tendresse et d'empressement. Toute personne qui décompose le sérieux de M. de Grignan au point que vous le représentez, et qui suspend le supplice du malheureux *Sisyphe*[2], ne me paroît pas une mortelle. Mais pendant que ce capitaine, tantôt jeune homme et tantôt vieux officier, contoit ses prouesses et ses bonnes fortunes, que disoit M. de la Garde? n'étoit-il pas ému comme les autres? Vous ne sauriez vous imaginer combien nous sommes entêtés des charmes de Pauline; parlez-nous-en toujours : elle étoit si petite quand je l'ai vue, qu'en vérité j'ai besoin que vous me disiez comme elle est aujourd'hui; ne connoissez-vous personne qui puisse

2. Du chevalier de Grignan, malade de la goutte.

1690 m'en donner quelque idée? aidez-nous enfin, ma belle petite sœur, en ce que vous pourrez à cet égard.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous voyez que je n'ai point exagéré l'entêtement de mon fils : il vous le dit lui-même. Je suis assez curieuse aussi de savoir où étoit M. de la Garde : étoit-il couché? faisoit-il scrupule de voir cette comédie? il est pourtant le premier admirateur de Pauline. Pour ce portrait que mon fils demande avec tant d'empressement, je vous conseille de ne rien forcer; ce sera quand vous irez à Paris ou à Aix; la mesure sera celle du vôtre de Ferdinand[3]; il figureroit avec celui de Mme d'Enrichemont[4]. Je trouve le pauvre marquis chargé de toutes les affaires de la maison; j'aurois eu peur qu'il ne les mît à terre, sans l'assistance de Vaille[5], qui connoît tout le monde, qui le soulagera et le conduira fort bien chez les ministres; il lui aideroit bien aussi à vendre sa compagnie: c'est un vrai secours que celui d'un tel homme. Enfin, ma fille, tout réside, comme vous dites, sur une tête de dix-huit ans, pendant que toutes les autres, qui sont en quantité, sont incapables d'agir par différentes raisons : Dieu le veut ainsi. Ce sera une chose fâcheuse si le marquis ne peut aller à Grignan, et y puiser à la source de tous les bons conseils, dont il n'est pas possible qu'il n'ait besoin. J'ai une grande attention à toute cette suite, et à la réponse qu'on vous fera de la cour : je ne sais si je m'en souviens, mais il me semble que cette proposi-

3. « Dans la belle collection d'Odieuvre il y a un portrait de Mme de Grignan par Ferdinand, celui qui a peint Ninon : il est gravé par Pinssio. » (Walckenaer, tome V, p. 454.)

4. Voyez tome VIII, p. 365, note 14.

5. Il a déjà été parlé de Vaille, à l'occasion du procès. Voyez tome VIII, p. 522.

tion ne plaisoit point. Quoi? M. d'Aiguebonne veut encore être battu! ce seroit le dernier degré de gloire pour le marquis, si ce coup de grâce lui étoit destiné. Il faudroit en ce cas faire figurer le bon Rochon avec Vaille; mais je ne crois point que M. de Lamoignon vous fasse prendre ce parti; il vous conseillera des lettres d'État[6], jusqu'à ce que vous veniez vous-même achever ce que vous avez si bien commencé : voilà mon opinion. En tout cas, mandez-moi bien sincèrement vos desseins, ils sont pour moi de la dernière importance. 1690

Je vous gronde de vous inquiéter quand mes lettres n'arrivent pas à point nommé : pourquoi croyez-vous plutôt que je suis malade, que de comprendre que toutes les rivières sont débordées? Tout l'hôtel de la Rochefoucauld[7] est délogé, persécutés par l'eau, après l'avoir été par le feu; tout ce bas étage est un étang. L'eau est dans notre rue jusque chez M. le Jai[8]. Ainsi, ma fille, il faut s'étonner quand les courriers arrivent. Mais vraiment tout ce que vous me dites là-dessus est si tendre, si naturel, si plein d'amitié; il y a un caractère de vérité dans toutes vos paroles si touchant pour moi, qu'après vous avoir voulu corriger de vos inquiétudes, je suis contrainte de vous avouer que j'y trouve un plaisir bien sensible. Je ne sais pourquoi vous ne voulez faire aucun usage de la proposition de Bourbilly[9]. J'entends la délicatesse de votre amitié; mais bien loin d'avoir quelque chose de funeste et qui vous fasse penser à l'avenir, cela me feroit une vraie satisfaction en me faisant jouir

6. Voyez tome VIII, p. 522, note 9.

7. Sur cet hôtel et l'incendie qui y avait récemment éclaté, voyez les lettres du 24 et du 28 décembre précédents, p. 371 et 377.

8. Était-ce Nicolas le Jai, sieur de la Maison-Rouge, conseiller à la troisième chambre des enquêtes?

9. Voyez la lettre du 22 janvier précédent, p. 427.

1690 pendant ma vie de la commodité que vous en pourriez recevoir; d'autant plus que m'en réservant le revenu, qui par le malheur des temps m'est nécessaire, je ne vois point pourquoi, dans une occasion pressante, vous ne vous tourneriez point de ce côté-là, surtout ayant le bon Berbisy pour correspondant. Adieu, ma belle : je suis persuadée que personne ne sait aimer comme vous; je dirois : si ce n'est moi; mais la tendresse de la maternité est si naturelle, et celle des enfants si extraordinaire, que quand je fais ce que je dois, vous êtes un prodige. Je crois pourtant qu'il y a une dose de tendresse dans mon cœur qui tient à votre personne, et dont les autres mères ne tâtent pas : ce qui me faisoit dire il y a quelque temps que je vous aimois d'une amitié faite exprès pour vous.

Le maréchal d'Estrées s'en va pour deux mois; il verra son frère le cardinal; il mariera tous ses enfants[10], disent nos Bretons; enfin nous n'aurons point de gouverneur. Je suis comme M. de Grignan, je voudrois que M. de Chaulnes vous mandât autre chose que des bagatelles : il y a bien des degrés entre vous chercher par mer et par terre et les secrets de l'ambassade. Je gronderois Coulanges de quitter ce bon duc; cependant si son voyage étoit si long, il pourroit bien faire cette incivilité.

1265. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 15e février.

Il sembloit, ma chère belle, qu'on n'avoit d'attache-

10. Voyez la fin de la lettre suivante, p. 459.

ment que pour vous, qu'on ne songeoit qu'à vous plaire, 1690
et cependant il est sûr qu'on avoit dessein de plaire à d'autres : rien n'est plus aisé que de tromper ceux dont on n'est point observé. Il faut avouer qu'on est bien honteuse, quand on a marqué des sentiments de repentir, croyant mourir, et qu'on se retrouve tout en vie, et non-seulement en vie, mais avec toutes les passions qu'on vouloit croire éteintes. C'est assurément un grand embarras, et ce qui doit faire craindre pour toutes les morts, dont nous ne saurions voir ce qui seroit arrivé si la santé étoit revenue; mais Dieu le voit, c'est assez. On est souvent obligé d'en revenir à ce centre de toutes choses. N'êtes-vous pas toute plongée, mon enfant, dans le milieu des impossibilités dont vous êtes entourée? Tout de bon, je vous admire; mais je ne veux point souffrir que vous fassiez de comparaison de mes peines aux vôtres : je dois oublier mon état pour sentir uniquement ce qui vous touche, et je le fais aussi. Tout est violent et violenté dans vos affaires, tout est pressé, tout est nécessaire, tout est exposé aux yeux du public; et je ne vous trouverois guère plus à plaindre, si on vous condamnoit sur-le-champ à faire de rien quelque chose : voilà ce qui me serre le cœur et qui m'occupe; je ne songe nullement à moi; car ce n'est rien, je ne suis obligée à rien; je me trouve dans un petit dérangement; un peu d'absence raccommode tout; une retraite honnête, agréable, convenable, qui seroit bonne au salut comme aux affaires, si je savois en profiter, qui se trouve heureusement dans le temps que vous êtes en Provence : avouez, ma très-aimable, que je ne dois point sentir d'autres maux que ceux que vous souffrez. Ainsi, ma chère enfant, redressez vos pensées, et ne songez à moi que pour m'aimer; il y a longtemps que je suis payée, et au delà, par votre amitié sincère et par votre parfaite reconnoissance.

1690 Je vous conjure de me donner la suite du roman[1], où je trouve que Pauline fait un fort bon personnage, puisqu'elle est bien avec la *princesse* sa mère, et qu'elle couche dans sa chambre. Ce fut une belle circonstance à son voyage de toute la France, que d'oublier l'Italie : nous la prions, la première fois qu'elle ira à Rome, de ne pas oublier de voir Paris en chemin faisant.

Beaulieu me mande que la compagnie est vendue, et le marquis m'écrit une petite lettre toute pleine d'amitié : il me paroît accablé de bien des affaires; et moi, toujours à regretter cet oncle, qui même ne se trouve pas à Paris dans un temps où il lui feroit tant de bien. Ce seroit un malheur que le marquis ne pût pas aller en Provence. Vous avez vu par cette lettre de Mme de la Fayette, comme le pauvre M. de Montausier, après avoir été *esprit et corps*, penche présentement à n'être plus que *corps*[2] : cela me paroît fort bien dit. Hélas ! cette chute de notre pauvre abbé, c'étoit justement n'être plus que *corps*. Vous louez tellement mes lettres au-dessus de leur mérite, que si je n'étois fort assurée que vous ne les refeuilletterez ni ne les relirez jamais, je craindrois tout d'un coup de me voir imprimée par la trahison d'un de mes amis. Voiture et Nicole, bon Dieu, quels noms ! et qu'est-ce que vous dites, ma chère enfant ?

Corbinelli, à qui je n'ai point dit votre méchanceté, vous écrira par le marquis : il va dîner avec lui chez Mme de Coulanges; il est toujours content de son esprit. M. du Bois me mande qu'il vous a envoyé son livre[3].

Mais écoutez un miracle : la maréchale de la Ferté est

Lettre 1265. — 1. Voyez la note 3, de Perrin, à la lettre du 26 février suivant, p. 474.

2. M. de Montausier mourut le 17 mai suivant, à l'âge de quatre-vingts ans. (*Note de Perrin.*)

3. Voyez la lettre du 29 janvier précédent, p. 434 et note 2.

tellement convertie, qu'on ne sauroit l'être plus sincèrement ; elle est entre les mains des bons ouvriers, elle ne trouve rien de trop chaud. Ninon en est étonnée, ébranlée : le Saint-Esprit souffle où il lui plaît[4] ; mais qu'il se répandoit bien abondamment dans les quatre premiers siècles sur cette naissante Église ! quelle infinité de martyrs ! cette histoire de votre évêque de Grasse[5] est tout à fait belle. Quels papes en ce temps-là ! tous martyrs. Quels évêques ! où en trouver aujourd'hui qui leur ressemblent ? 1690

On assure que le comte d'Estrées épouse Mlle de Croissy, et Mlle d'Estrées M. de Torcy[6] : voilà un beau mélange ; c'est, je crois, pour cela que le maréchal est parti. Vous aurez le cardinal son frère dans votre Provence ; mais vous ne le verrez pas. Il fait un temps délicieux, tous les oiseaux sont en campagne ; je me promène, et je relis vos lettres avec une extrême tendresse ; je serois bien fâchée de n'aimer point à relire.

4. Voyez tome VI, p. 491, le commencement de la lettre du 30 juin 1680, et l'*Évangile de saint Jean*, chapitre III, verset 8.

5. L'*Histoire de l'Église*, de Godeau. Voyez ci-dessus, p. 316, note 32.

6. Ces deux mariages n'eurent pas lieu. — Sur le comte d'Estrées, voyez la lettre du 6 août 1689, ci-dessus, p. 150, note 4. — Marie-Françoise, fille de Colbert de Croissy et sœur du marquis de Torcy, née le 6 février 1671, épousa le 15 mai 1696 Joachim de Montaigu, marquis de Bouzoles, lieutenant général. — Marie-Anne-Catherine d'Estrées, sœur du comte d'Estrées, épousa le 28 novembre 1691 Michel-François le Tellier, marquis de Courtenvaux, fils aîné de Louvois, capitaine des Cent-Suisses et colonel du régiment de la Reine, né le 15 mai 1663 et mort le 11 mai 1721. Elle mourut le 22 avril 1741, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

1690 1266. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 19e février.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Si vous me voyiez, ma chère bonne[1], vous m'ordonneriez de faire le carême ; et ne me voyant plus aucune des petites incommodités qui vous ont servi de raison autrefois pour me le faire rompre, vous seriez persuadée, comme moi, que Dieu ne me donne une si bonne santé, que pour obéir au commandement de l'Église ; ainsi, ma bonne, que votre tendresse soit en repos. Mon fils est bien[2].... de me gouverner sur cela plus absolument que vous. Vous avez sur votre conscience plusieurs jours de deux ou trois carêmes qu'il n'a pas. Nous faisons ici une fort bonne chère[3] ; nous n'avons pas la rivière de Sorgue[4], mais nous avons la mer ; le poisson ne nous manque pas, et j'aime le beurre charmant de la Prévalaie[5], dont il nous vient toutes les semaines ; je l'aime et je le mange comme si j'étois Bretonne : nous faisons des beurrées infinies, quelquefois sur de la miche ; nous pensons[6]

Lettre 1266 (revue sur une ancienne copie). — 1. « Ma chère belle. » (*Édition de* 1754.)

2. Ici le copiste a sauté un mot : « résolu, capable ? »

3. Tout ce morceau, à partir de la deuxième ligne de la lettre, est ainsi abrégé dans l'édition de 1754 : « Et ne me trouvant plus aucune sorte d'incommodité, vous seriez persuadée, comme je le suis, que Dieu ne me donne une si bonne santé que pour me faire obéir au commandement de l'Église. Nous faisons ici une bonne chère, etc. »

4. La rivière de Sorgue est fort poissonneuse, et coule dans le Comtat Venaissin. (*Note de Perrin.*) C'est un affluent du Rhône, elle sort de la célèbre fontaine de Vaucluse.

5. Voyez ci-dessus, p. 59 et note 2.

6. « En sorte que le poisson ne nous manque pas. Il nous vient toutes les semaines du beurre de la Prévalaie ; je l'aime et le mange

toujours à vous en les mangeant; mon fils y marque toujours toutes ses dents, et ce qui me fait plaisir, c'est que j'y marque aussi[7] toutes les miennes : nous y mettrons bientôt de petites herbes fines et des violettes; le soir un potage avec un peu de beurre, à la mode du pays, de bons pruneaux, de bons épinards; enfin ce n'est pas jeûner, et nous disons avec confusion : 1690

Qu'on a de peine à servir sainte Église[8] !

Pour vous, ma chère bonne, j'espère que si vous n'étiez pas en état de faire le carême, vous ne seriez pas assez cruelle pour le faire. Vous avez un côté et des coliques qu'il faudroit ménager : répondez-moi.

Je trouve que vous avez un grand pot-au-feu : M. de Grignan, Monsieur le chevalier, Martillac; je ne sais point de quel écot est Pauline. Il faut bien qu'elle fasse un peu de pénitence de toute la viande qu'elle a mangée à carême-prenant. Pourquoi, ma bonne, dites-vous du mal[9] de mon café avec du lait? c'est que vous haïssez le lait; car sans cela vous trouveriez que c'est la plus jolie chose du monde. J'en prends le dimanche matin par plaisir; vous croyez en dire du mal[10], en disant que cela est bon pour faire vivoter une pauvre pulmonique : vraiment, c'est une grande louange, et s'il fait vivoter une mourante, il fera vivre fort agréablement une personne

comme si j'étois Bretonne : nous faisons des beurrées infinies; nous pensons, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « C'est que j'y marque encore. » (*Ibidem.*)

8. C'est, avec une légère variante, le dernier vers de la LXXXVI[e] épigramme de Marot, intitulée *D'un gros prieur :*

Qu'on a de maux pour servir sainte Église!

— Le manuscrit porte : « *la* sainte Église! » Il a seul ce qui suit ce vers, jusqu'à : « Pourquoi, ma bonne. »

9. « Mais pourquoi dites-vous du mal, etc. » (*Édition de* 1754.)

10. « Vous croyez le dénigrer. » (*Ibidem.*)

1690 qui se porte bien. Voilà le chapitre du carême vidé. J'ai vu le temps que vous n'aviez pas de si bon poisson à Grignan[11].

Mais un mot des sermons[12] : que je vous plains d'en entendre si souvent de si longs et de si médiocres! c'est ce que M. Nicole n'a jamais pu gagner sur moi, que cette patience, quoiqu'il en ait fait un beau traité[13]. Quand je serai aussi bonne que M. de la Garde, si Dieu me fait cette grâce, je les aimerai[14] ; en attendant, je me contente des évangiles expliqués de M. le Tourneux[15] : ce sont les vrais sermons; c'est la vanité[16] des hommes qui les a chargés de tout ce qui les compose présentement. Nous lisons quelquefois des homélies de saint Jean Chrysostome; cela est si divin[17], et nous plaît tellement, que pour moi j'opine à n'aller à Rennes que pour la semaine sainte, afin de n'être point exposée à l'éloquence redoublée des prédicateurs en faveur du parlement[18]. Je me suis souvenue, ma bonne, du jeûne austère que vous faisiez autrefois le mardi gras, ne vivant que de votre amour-propre, que vous mettiez à toutes sauces, hormis à ce qui

11. Cette phrase n'est que dans notre manuscrit.

12. « Disons un mot des sermons. » (*Édition de* 1754.)

13. Le huitième du tome III des *Essais de morale : Des moyens de profiter des mauvais sermons.*

14. « J'aimerai tous les sermons. » (*Édition de* 1754.)

15. « Expliqués par M. le Tourneux. » (*Ibidem.*) — C'est en 1682 que le Tourneux avait donné « son *Carême chrétien,* tout composé des Épîtres, Évangiles et prières récitées dans l'Église en ce saint temps, avec des explications saines, instructives et populaires : c'est par là qu'il débuta dans son *Année chrétienne,* continuée depuis avec un succès croissant. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* tome V, p. 63.)

16. « Et c'est la vanité, etc. » (*Édition de* 1754.)

17. « Cela est divin. » (*Ibidem.*)

18. « A l'éloquence des prédicateurs qui s'évertuent en faveur du parlement. » (*Ibidem.*) — Mme de Sévigné alla en effet à Rennes à la fin du carême : voyez ci-après, p. 483.

vous pouvoit nourrir[19]; mais en cela même il étoit trompé, car vous deveniez quelquefois couperosée, tant votre sang étoit échauffé; vous contempliez votre essence, comme un coq en pâte : que cette folie étoit plaisante! vous répondiez aussi à la Mousse, qui vous disoit : « Mademoiselle, tout cela pourrira : — Oui, Monsieur, mais cela n'est pas pourri. » Bon Dieu! croiroit-on[20] qu'une telle personne eût été capable de s'oublier elle-même au point que vous avez fait, et d'être une si habile et admirable femme? Il faudroit présentement vous redonner quelque amour, quelque considération pour vous-même : vous en êtes trop vide, et trop remplie des autres. Un équipage, des chevaux, des mulets, de la subsistance, enfin vivre non-seulement au jour la journée[21], mais entreprendre des dépenses considérables, sans savoir où trouver le nerf de la guerre : ma bonne, cela n'appartient qu'à vous; mais je ne comprends point du tout comme vous pourrez faire; vous devriez songer à Bourbilly[22] : c'est là que vous trouverez peut-être du secours, après l'avoir espéré inutilement d'ailleurs[23]. Songez-y, ma bonne, je vous en conjure et vous le dis encore une fois. Vos prélats sont admirables, l'un passionné pour ingrate[24] truelle, et l'autre contemplant son essence, car c'est un peu cela, et ne donnant non-seulement aucun secours, mais retranchant comme le Roi une très-légère pension 1690

19. « A ce qui pouvoit vous nourrir. » (*Édition de* 1754.)

20. « Qui croiroit. » (*Ibidem.*)

21. « Enfin vivre au jour la journée. » (*Ibidem.*)

22. « ....de la guerre : mon enfant, cela n'appartient qu'à vous; mais je vous conjure de songer à Bourbilly. » (*Ibidem.*) Voyez la lettre du 22 janvier précédent, p. 427, et celle du 12 février, p. 455.

23. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, ne se lit que dans notre manuscrit.

24. Tel est le texte du manuscrit. Faut-il lire : « l'ingrate? » Voyez ci-après, p. 475.

1690 qu'il donnoit au marquis. S'il n'a pas payé ce qu'il devoit au mois de septembre, il ne faut pas s'étonner qu'il ne donne pas ce qu'il avoit promis pour son bâtiment : quelles têtes! bon Dieu !

Mme de Chaulnes me mande que le marquis est fort joli; il la va voir; elle vous a écrit, elle ne croit pas[25] qu'il ait le temps d'aller en Provence. Je crois la compagnie vendue[26]; je l'ai su plus tôt que vous. Il est vrai que votre enfant est un bon gros garçon; mais il n'est point noir comme Boufflers : je ne puis souffrir cette comparaison, si ce n'est à courir le grand galop dans le chemin de la fortune. Ce marquis devoit bien[27] vous faire un peu plus en détail le récit de son premier voyage de Versailles; c'est ce qu'on veut savoir, et si le Roi ne lui a point fait mine, ou dit quelque parole : voilà où un père ou un oncle auroient fait un bon effet; mais au moins si on avoit une bonne réponse de ce qu'on demande; mais il m'est resté dans la tête qu'on n'aime point cette proposition. Que ferez-vous donc, ma bonne? Voilà mon petit billet[28] de l'abbé Bigorre : il nous fait plaisir; car il mande les nouvelles plus exactement que les autres. Si les femmes et les courtisans, qui trouvent que[29] M. de Chaulnes est bien longtemps à pacifier toutes choses, étoient instruits de tout ce qui s'est fait depuis dix-huit ans contre Rome, ils trouveroient[30] que si l'am-

25. « Mme de Chaulnes me mande que le marquis est fort joli, qu'il la va voir; elle ne croit pas, etc. » (*Edition de* 1754.)

26. Le mot *vendue*, et, six lignes plus loin, *veut*, ont été omis par le copiste.

27. « Devroit bien. » (*Édition de* 1754.)

28. « Et si le Roi ne lui a point fait quelque mine, ou dit quelque parole : c'est dans ces occasions qu'un père ou un oncle auroient été d'un grand secours. Voilà mon petit billet, etc. » (*Édition de* 1754.)

29. Le mot *que* n'est pas dans le manuscrit.

30. « Ils penseroient. » (*Édition de* 1754.)

bassadeur en vient à bout, ce sera un chef-d'œuvre d'adresse et de bonheur. Il y a quinze ou seize chefs dont notre loisir nous a donné quelque connoissance, qui sont à peu près de la force de la suppression des filles de Mme de Mondonville[31] : M. de Grignan sait bien ce que c'est; mais on n'a pas le loisir[32] d'examiner ces bagatelles; on a bien plus tôt fait[33] de blâmer, et de juger, et de s'impatienter. M. le cardinal d'Estrées est arrivé[34]; je ne sais s'il prendra le parti de paroître l'ennemi[35] de l'ambassadeur : nous verrons. Il passa au travers de Paris pour aller à Versailles, et envoya un gentilhomme à Mme de la Fayette : il est fort son ami. Les vers de votre Adhémar sont admirés et fort jolis[36]; ceux du jeu

1690

31. « Et qui sont à peu près de la même force que la suppression des filles de Mme de Mondonville. » (*Édition de* 1754.) — Jeanne de Juliard, fille d'un conseiller au parlement de Toulouse, mariée le 13 décembre 1646 à M. de Turles, seigneur de Mondonville, fils d'un conseiller au même parlement. Restée veuve après quelques années de mariage, elle fonda en 1662, avec l'abbé de Ciron (mort en 1680), l'institut de l'Enfance. Cet institut, dont Arnauld avait pris la défense (1685), fut détruit en 1686, et les filles dispersées; elles étaient au nombre de plus de deux cents. Cette mesure de rigueur, que rien ne semblait justifier, causa une grande émotion dans le public. Mme de Mondonville fut enfermée au couvent des Religieuses hospitalières de Coutances, où elle mourut en 1703 ou 1704. Voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome V, p. 293 et suivantes, et p. 595-599.

32. « Le temps. » (*Édition de* 1754.)

33. « On a plus tôt fait. » (*Ibidem.*)

34. « Le cardinal d'Estrées arriva ici (*à Versailles*) de Rome, le 14 de ce mois, et il a salué le Roi, qui l'a très-favorablement reçu. » (*Gazette du* 18 *février*.)

35. « De paroître ennemi. » (*Édition de* 1754.)

36. « Les vers de votre Adhémar sont très-jolis. » (*Ibidem.*) — Il s'agit des vers de Calvy, intitulés *le Troubadour Adheimar à Mme la comtesse de Grignan*. Cette poésie, insérée, comme nous l'avons dit plus haut (p. 381, note 3), au *Mercure* de janvier, se termine ainsi :

Moi-même, ombre antique et glacée,

1690 médiocres, et bons, comme vous dites, en cas de bouts-rimés[37]. En voilà de la Scudéry pour Coulanges : qu'en dites-vous? je trouve qu'il n'est pas assez *Raphaël* pour qu'ils soient justes ; on dit que c'est son adieu[38], et qu'elle s'en va doucement avec M. de Montausier. Il faut songer à ce voyage, ma chère bonne, quand on a déjà tant vécu ; rien n'y fait tant penser que de lire, et de voir mourir tant de gens plus jeunes que l'on n'est[39] : enfin c'est la commune destinée. Mais que celle de Mr....[40] est bizarre de s'abîmer à force de prêter à usure! Je[41] croyois bien qu'on en étoit puni en l'autre monde, mais non pas dans

Si la nuit du tombeau ne me venoit couvrir,
Je souffrirois pour vous ce que me fit souffrir
L'ardeur de mon amour passée,
Et je mourrois encor, si je pouvois mourir.

Quant à ceux du jeu, il en a été question ci-dessus, p. 433.

37. « Pour des bouts-rimés. » (*Édition de* 1754.)

38. « Qu'en pensez-vous? on dit que c'est son adieu, etc. » (*Ibidem.*) — Montausier, comme nous l'avons dit, mourut à quatre-vingts ans, le 17 mai 1690 ; mais Mlle de Scudéry ne mourut qu'en 1701, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Coulanges a inséré dans ses *Mémoires* les vers que Mlle de Scudéry lui avait adressés ; ils lui furent remis à Rome par l'abbé de Scudéry, neveu de *Sapho*.

Quoi? cette muse si jolie,
Qui sait badiner sagement,
Et toujours agréablement,
Se taira-t-elle en Italie?
Je lui demande trait pour trait
Un bon et fidèle portrait
D'un pape que tout le monde aime.
Je me connois bien en tableaux :
Cette muse en fait de très-beaux ;
Sa manière, il est vrai, n'est pas toujours la même;
Jamais sur le Parnasse on ne vit rien de tel:
Elle est tantôt Callot et tantôt Raphaël.

39. « Rien n'y fait mieux penser que de lire et de voir mourir une infinité de gens plus jeunes que soi. » (*Édition de* 1754.)

40. « Mais que celle de B... » (*Ibidem.*) — Sans doute ce trésorier dont il est parlé dans la lettre du 29 janvier précédent, p. 433.

41. Cette phrase ne se trouve que dans notre manuscrit.

celui-ci. La déroute de notre pauvre d'Harouys est bien plus aisée à comprendre : passionné de faire plaisir à tout le monde, sans mesure, sans raison; cette passion offusquant toutes les autres, et même la justice, voilà un autre prodige; mais c'est mourir d'une plus belle épée. Vous connoissiez le livre de M. du Bois[42]; ma bonne, votre goût est exquis à consulter; cette lecture reconfirme encore[43] la vérité de notre religion, je le trouve fort beau; je ne suis pas encore aux *Mœurs de l'Église :* je ne remercierai point M. du Bois (il est trop heureux que vous approuviez son livre), mais bien M. de Grignan[44] de la bonté qu'il a de vouloir bien demeurer[45] avec vous et avec son aimable famille. Pour moi, j'y suis toujours, comme je vous l'ai dit[46], et j'y pense sans cesse dans ces bois, où le soleil brille comme en Provence, où je relis vos lettres[47]. 1690

*DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Ce seroit être ingrat envers Dieu, ma petite sœur, de ne pas profiter de la pleine et parfaite santé de ma mère pour la laisser faire carême, au moins jusqu'à ce qu'elle en ressente la plus légère incommodité. Dans ce temps je ferai mon devoir, et j'userai de tout le pouvoir et de toute l'autorité que je me serai acquise par cette

42. Le livre *de la Véritable religion*, et *des Mœurs de l'Eglise catholique*. Voyez la lettre du 29 janvier précédent, p. 434 et note 5.

43. « Votre goût est exquis ; cette lecture confirme encore, etc. » (*Édition de* 1754.)

44. « Mais je remercierai M. de Grignan. » (*Ibidem.*)

45. Dans notre manuscrit, par une faute de copiste, on lit *demander,* au lieu de *demeurer.*

46. « Comme je vous ai dit. » (*Édition de* 1754.)

47. « Et où je relis vos lettres avec tant de plaisir. » (*Ibidem.*) — La lettre finit ici dans l'édition de 1754. Ce qui suit n'est que dans le manuscrit.

1690 indulgence. En attendant, nous imprimons nos dents sur des beurrées. Quelles beurrées, ma petite sœur! minces, de violette et d'herbes fines[48], et nous ferons par là une heureuse alliance entre la Provence et la Bretagne.

Vous me parlez, comme si j'avois besoin d'être persuadé, sur la perte que fait le marquis de n'avoir pas le chevalier pour maître et pour guide dans ses premières années; j'en pense encore plus que vous : un mérite reconnu et révéré est souvent bien nécessaire pour appuyer un mérite naissant; mais peut-être qu'un jour ce malheur sera le commencement de son bonheur et le premier degré de sa fortune, si malgré un tel entre-temps[49] il ne laisse pas de réussir, comme je le souhaite, et comme il y a beaucoup d'apparence.

Adieu, ma belle petite sœur; adieu, mon cher frère : aimez-moi, si cela ne vous tourne point à importunité; et croyez que vos bonnes grâces à tous me sont très-précieuses, si tant est que je les aie. Je salue et révère et plains Monsieur le chevalier. J'embrasse, mais chrétiennement et en oncle, la jolie *infante*[50], qui me fait souvenir de cette petite infante éveillée et *fafelue*[51], qui étoit à la portière du carrosse de sa mère, ainsi qu'il

48. Tel est le texte du manuscrit. Dans le recueil de *Lettres inédites*, de 1827, où cette partie de la lettre a paru pour la première fois, on a ainsi imprimé ce passage : « Quelles beurrées, ma petite sœur! minces, *parsemées* de violettes et d'herbes fines. » Il est bien possible que le copiste ait sauté un mot devant *de violette*.

49. *Entre-temps* est la leçon du manuscrit, qu'on a remplacée par *contre-temps* dans l'édition de 1827.

50. Voyez la lettre du 15 février, ci-dessus, p. 458, et la note 3 de la lettre du 26 février, ci-après, p. 474.

51. Tel est le texte du manuscrit. Nous n'avons trouvé nulle part ce mot comme adjectif; mais comme substantif, *fafellue*, *fanfelue* signifiait, dans le vieux langage, *conte*, *sornette*, *faribole*, *fadaise*. Voyez le *Complément du Dictionnaire de l'Académie*.

est écrit dans les bons livres. La comparaison ne doit déplaire ni à la mère, ni à la fille[52]. 1690

1267. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 22e février.

C'est un chef-d'œuvre en sa manière, que la lettre que vous avez écrite à l'abbé Charrier; elle étoit vraiment difficile, car le sujet vous manquoit un peu; mais vous avez si bien employé l'abbé de Quimperlé[1], Mme de Sévigné, le fils de M. Charrier, et Mme de Grignan, qu'il n'y a pas un mot qui ne porte, et qui n'y soit nécessaire. Je suis persuadée que vous n'avez point senti toute la justesse de ce billet; il vous est échappé; mais je lui rends l'honneur qui lui est dû, et j'en suis ravie; il ne pouvoit venir plus à propos pour m'aider à remercier ce bon abbé d'une affaire très-importante qu'il vient de terminer pour moi en basse Bretagne : je croyois le payer en lui envoyant votre aimable lettre.

Parlons de vous, ma chère belle : vous ne me dites plus rien du *premier ministre*[2]; cette affaire doit pourtant avoir de la suite. Comment avez-vous fait pour l'équipage de votre enfant? je sais plus tôt que vous que sa compagnie est vendue. Je ne crois point qu'il ait le temps de vous aller voir; j'en suis affligée pour vous et pour lui. On me mande que c'est un gros garçon, et qu'il ne

52. Voyez plus loin, p. 479, note 1.

Lettre 1267. — 1. L'abbé Charrier (plus haut, p. 319 et note 13, p. 329; et tome VII, p. 374). Voyez la lettre du 18 janvier précédent, p. 422 et 423.

2. Voyez la lettre suivante, p. 474 et note 3.

1690 faut pas songer à la taille de son père : on m'en dit du bien, il est honnête, il est joli; mais c'est un malheur qu'à ce premier avénement à la cour, à ce premier coup d'œil, le petit colonel n'ait été soutenu d'aucun des siens : pour moi, je crois qu'ayant vu qu'il étoit chargé de tout, il aura fait des merveilles.

M. de Chaulnes m'écrit de Rome une grande lettre d'amitié, et se plaint que je l'abandonne bien dans sa solitude; je lui mande que c'est que je n'ai pas le loisir de lui écrire, que je suis accablée d'affaires, et autres sottises. Vous verrez par mon petit billet de Bigorre que nous avons lieu d'espérer l'heureux succès de ces grandes et difficiles négociations, et que ce qu'on pourroit appeler impossibilité à l'égard d'un ambassadeur moins accoutumé que celui-ci aux manières de Rome, s'aplanira infailliblement en sa faveur : vous verrez au moins que le Roi est content, et qu'il paye bien son ambassadeur. Le cardinal d'Estrées a vu Mme de la Fayette; il revient de Turin; cela fait un grand sujet de conversation; mais je crois que Rome n'aura pas été oubliée. On dit que cette Éminence parle du pape, et qu'il ne prononce pas le nom de M. de Chaulnes : cela me paroît difficile, comme de jouer à ce jeu où il ne faut dire ni oui ni non.

Est-il vrai que M. du Plessis soit retourné à Paris? Vous ne m'avez point dit ce qui vous a fait changer sur son sujet : j'ai vu que vous en étiez contente. Vous êtes trop aimable des soins et des attentions que vous avez pour votre maman; je me porte toujours très-bien, la sobriété du carême est salutaire : envoyez-nous de vos belles truites de Lisle[3], nous vous enverrons d'un beurre qui vous réjouira le cœur. Je fais mille amitiés à M. de

3. Chef-lieu de canton du département de Vaucluse, dans une île de la Sorgue, à cinq lieues et demie d'Avignon.

Grignan; je me flatte que s'il étoit ici, il seroit tenté de marcher par la diversité des allées qui l'amuseroient. Adieu, très-chère : je ne puis vous dire combien je vous aime, ni combien votre amitié est nécessaire à la douceur de ma vie. 1690

1268. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 26e février.

Je n'eusse jamais cru pleurer comme j'ai fait le pauvre la Chau[1]; mais il n'est pas possible de lire ce que vous mandez de la douleur si vive et si naturelle de sa pauvre femme, sans avoir le cœur touché, et en même temps les larmes aux yeux. Voilà vraiment un malheur bien marqué, et une destinée que rien ne pouvoit empêcher. Cet homme est pressé, il veut arriver : on lui conseille de ne se point exposer; on lui dit de bonnes raisons, on veut au moins le détourner de se mettre dans ce petit bateau : non, il n'écoutera rien, il faut qu'il aille, il faut qu'il soit juste au rendez-vous; la mort l'attend sur le Rhône, à un certain endroit : il s'y trouvera, il faut qu'il y périsse. Mon Dieu! ma chère enfant, que tout cela est bien arrangé! Tout le monde se retrouve dans cet accident et dans la douleur de cette femme : comme nous sommes exposés à de pareilles détresses, c'est notre intérêt qui nous fait pleurer, quand nous croyons pleurer le malheur des autres. Le christianisme veut que l'on pense d'abord au salut de ce pauvre homme, mais sa femme sera fâchée en-

Lettre 1268. — 1. Probablement ce même domestique de Mme de Grignan dont il a été parlé au tome VII, p. 368, où il faut peut-être lire *Lachau* ou *la Chau*, au lieu de *Lachan*; c'est sans doute encore de lui qu'il est question dans le tome VIII, p. 435.

1690 suite d'avoir perdu quatre mille francs : si le corps mort ne reparoît point, ou que la furie du Rhône l'ait jeté au delà d'Arles, en des bords écartés, la Providence disposera de cet or cousu dans cet habit mouillé, comme du reste.

Je loue fort la résolution de ne point faire venir votre marquis ; c'est le plus sûr : ce voyage est une dépense, une fatigue, uniquement pour contenter votre tendresse ; prenez encore cela sur vous avec tant d'autres choses, et attendez plutôt qu'il soit brigadier ou maréchal de camp que de le faire courir présentement. Beaulieu me mande qu'il est accablé d'affaires, et qu'il s'y donne tout entier. Est-il possible qu'il ait vu Mme de la Fayette avant Mme de Vins ? Je le blâme tout à fait, et j'en suis jalouse comme vous ; car très-souvent je me trouve à votre place. Toutes sortes de raisons devoient le faire courir chez Mme de Vins : elle m'écrivit l'autre jour qu'elle avoit une vraie envie de le voir, et d'observer la différence et le passage de l'enfance à la jeunesse. Il a été chez Mme de Lavardin ; il aura le temps d'y retourner.

Voilà donc un voyage tout précipité de M. de Grignan : il est bien difficile que ces courses n'arrivent souvent, quand on commande seul dans une province, soit pour le service du Roi, soit pour conserver l'honneur de sa charge. Vous n'êtes jamais bien entrée dans cet intérêt que pour M. de Grignan, cela est assez naturel ; mais cet exemple devoit s'étendre plus loin. Parlons de M. le cardinal de Forbin [2] : le courrier qui a porté la nouvelle de

2. Sobieski, croyant avoir des obligations à Toussaint de Forbin Janson, demanda pour lui le chapeau de cardinal, en 1676 (voyez tome IV, p. 557 et la note 17). Mais il écrivit au pape quelques années après, pour l'engager à n'avoir aucun égard à sa recommandation. Innocent XI disait même au cardinal Ottoboni, qui le pressait de donner le chapeau à l'évêque de Beauvais, « qu'il n'avoit garde de le faire cardinal, parce qu'il savoit qu'il avoit travaillé à faire venir les Turcs en Hongrie et en Pologne. » Après la mort du pape, Louis XIV

sa promotion est arrivé en sept jours ; Monsieur de Beauvais fut transporté de joie. Le Roi est content au dernier point de son ambassadeur ; il y a bien de l'apparence qu'il fera tous les miracles qui sont à faire à Rome. Mme de Chaulnes m'écrit d'un style triomphant ; elle est gaillarde, elle a raison. Il faut cependant écrire à ce nouveau cardinal ; c'est ce que je viens de faire ; je suis 1690

donna ordre aux cardinaux français d'insister pour que cette promotion eût lieu, et même d'en faire auprès du pape futur une des conditions de leur suffrage. Le cardinal Ottoboni ayant été élevé au pontificat, se montra disposé à donner le chapeau à l'évêque de Beauvais. Le seul motif qui pût l'y déterminer, était de faire quelque chose d'agréable au roi de France, car la présentation du roi de Pologne était pour ainsi dire révoquée, et les cardinaux de la faction d'Autriche opposaient une bulle de Pie II, qui défend de promouvoir à des dignités ecclésiastiques, avant la rétractation, celui qui aurait appelé du pape au futur concile. Alexandre VIII ne laissa pas de passer outre, et de déclarer le 13 février 1690, l'évêque de Beauvais cardinal ; il dit seulement après le consistoire « qu'il n'auroit jamais fait Monsieur de Beauvais cardinal, sans une lettre qu'il avoit reçue de lui, qui lui donnoit une entière satisfaction, et qu'il ne manqueroit pas de faire enregistrer. » Mais il se garda bien de montrer cette lettre, qui n'était qu'un compliment respectueux et soumis. Le cardinal de Bouillon écrivit tout ce qui s'était passé au nouveau cardinal, ajoutant que « s'il étoit assez malheureux, après le service qu'il venoit de lui rendre, pour trouver en lui la même ingratitude qu'il avoit trouvée dans une autre personne qu'il lui nommoit (*le cardinal d'Estrées*), au cardinalat de laquelle il croyoit avoir plus contribué qu'aucun particulier, cela le guériroit pour le reste de ses jours de la pensée de trouver de la reconnoissance dans ceux pour lesquels il s'étoit le plus employé. » L'évêque de Beauvais prit d'abord le nom de sa maison (*de Forbin* ou *Fourbin*), et à la prière du marquis de Janson, son frère, il porta le surnom de sa branche : voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 106, 159, 180, 181 et 281. (*Note de l'édition de* 1818.) — C'est dans l'assemblée des prélats tenue en 1682 à l'archevêché de Paris que l'évêque de Beauvais avait, disait-on, appelé du pape au futur concile. Quant au reproche qu'on lui faisait d'avoir fait venir les Turcs, le nouveau pape l'avait justifié d'avance, en représentant à son prédécesseur que l'évêque de Beauvais avait agi en cette circonstance non comme évêque, mais comme ambassadeur.

1690 persuadée que vous n'y manquerez pas. *Point d'ennemis*, ma chère enfant : faites-vous une maxime de cette pensée, qui est aussi chrétienne que politique; je dis non-seulement *point d'ennemis*, mais *beaucoup d'amis;* vous en avez senti la douceur dans votre procès; vous avez un fils, vous pouvez avoir besoin de tel que vous ne croyez pas qui puisse jamais vous servir : on se trompe. Voyez comme Mme de la Fayette se trouve riche en amis de tous côtés et de toutes conditions : elle a cent bras, elle atteint partout; ses enfants savent bien qu'en dire, et la remercient tous les jours de s'être formé un esprit si liant; c'est une obligation qu'elle a à M. de la Rochefoucauld, dont sa famille s'est bien trouvée. Je suis sûre que depuis quelques années vous êtes dans ce sentiment.

Vous m'expliquez parfaitement Mme Reinié : la plaisante chose de quitter ainsi Paris, son mari, toutes ses affaires, pour s'en aller trois ou quatre mois courir *tout partout* dans la Provence, demander de l'argent, n'en point recevoir, se fatiguer, s'en retourner, faire de la dépense, et de plus gagner un rhumatisme ! car *figurez-vous qu'elle a des douleurs tout partout;* et tellement qu'à la fin vous en êtes défaite.

J'aime fort l'amitié de Pauline pour M. Nicole; c'est signe qu'elle le lit avec attention : ce goût me donne la meilleure opinion du monde de son esprit; j'aime aussi la colère où elle est que les évêques ne se battent pas à qui l'aura. Mais, ma belle, par votre foi, pensez-vous qu'il n'y ait qu'à nous donner un premier tome du roman *de la princesse*, *de l'infante*, *du premier ministre*, aussi joli que celui que nous avons vu [3], et puis nous

3. C'étoit une relation en forme de roman, de ce qui se passoit dans l'intérieur de la maison de M. de Grignan. (*Note de Perrin.*)

planter là? Je ne le souffrirai point : je veux absolument savoir ce qu'est devenue cette bonne et juste résolution *de la princesse;* j'ai bien peur qu'elle ne se soit évanouie par la nécessité des affaires, par le besoin qu'on a *du ministre*, par le voyage précipité, par l'impossibilité de ramasser *les feuilles de la Sibylle* follement et témérairement dissipées et jetées en l'air[4] pendant dix ans. Enfin je crains que toutes vos bonnes intentions ne servent de rien, comme je l'ai vu tant de fois depuis vingt ans : il faut une suite à cette histoire, qui n'est que trop sérieuse par rapport à vos affaires. Il faut que je sache aussi le succès du voyage de M. Prat[5] auprès de l'amant forcené de la princesse *Truelle*. Je voudrois bien savoir qui étoient ces confidents *du premier ministre* et *de la favorite*, qui recevoient les courriers. Dites-moi si vous êtes toujours contente de Flame[6] : c'est un personnage bien considérable dans votre grande maison. Je vous demande des nouvelles du voyage de ce Comte, et si le trésorier fera selon ses intentions : voilà, ma très-chère, bien des questions; je vous en fais des excuses. Vous êtes trop aimable d'aimer mes lettres : quand vous en recevez trois à la fois, vous dites que vous êtes riche; mais quelle fatigue! elles sont d'une longueur qui devroit vous empêcher d'y répondre si exactement. Adieu, ma chère belle : comment vous portez-vous du carême? pour moi, je m'en trouve fort bien. J'ai pris ce matin du tripotage de café avec du lait; je n'en suis point encore dégoûtée, non plus que des sermons; car nous ne tâtons que de ceux de M. le Tourneux et de saint Jean Chrysostome. 1690

4. Allusion aux vers 74 et 75 du livre VI de l'*Énéide* de Virgile.

5. Voyez tome II, p. 41, note 1, et ci-dessus, p. 210, note 24.

6. Maître d'hôtel de M. de Grignan. (*Note de Perrin.*) Voyez ci-dessus, p. 181, note 1.

1690 Nous avons un fort aimable temps, plus d'hiver, une espérance de printemps qui vaut mieux que le printemps[7].

1269. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quinze jours après que j'eus reçu cette lettre (n° 1262, p. 445), je fis cette réponse.

A Chaseu, ce 5e mars 1690.

Votre lettre du 5e de février m'a fait un grand plaisir, Madame, mais je l'ai trop attendue : ce n'est pas votre faute, c'est celle de la fortune qui nous sépare de[1] trop loin. Je n'ai pas ici ma fille de Coligny : il y a deux mois qu'elle est en Auvergne, pour recueillir la succession qui est échue à son fils par la mort du comte de Dalet, son beau-père[2]. Je l'attends le 15e de ce mois; je voudrois que vous fussiez aussi prête de[3] revoir la belle Madelonne; cependant vous ne souffrez pas tant de son absence que moi de celle de ma fille, car Monsieur votre fils et Madame votre belle-fille, qui ont de l'esprit, vous remplacent la Provençale; mais je ne suis pas si heureux[4] : la

7. Cette lettre est la dernière qui se lise dans l'édition de 1754. On verra dans l'indication des sources, que nous donnerons à la fin de la *Correspondance*, d'où sont tirées les lettres suivantes.

Lettre 1269. — 1. *De* a été ajouté après coup, au-dessus de la ligne, de la main de Bussy.

2. Par cette mort, les terres de Dalet et de Malintras revenaient au fils de Mme de Coligny, outre ses droits dans la succession du comte de Dalet, son aïeul. Voyez la lettre de Bussy du 2 août 1679, tome V, p. 553. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Il y a bien dans le manuscrit et dans la première édition (1697) : *prête de*, que les éditeurs modernes ont changé en *près de*.

4. Après les mots *si heureux*, l'édition de 1697 a remplacé la fin de l'alinéa par ce qui suit : « Il ne me reste ici pas un de mes enfants; car ma fille de Montataire et mes fils sont à Paris. »

solitude m'accommoderoit mieux que la compagnie que j'ai. Le voisinage de ma petite belle-sœur[5] me tire d'affaires de temps en temps; je recueille avec elle ce que j'ai semé; car je lui ai donné de l'esprit, et elle me le rend avec usure. 1690

Quand votre lettre est arrivée, ma chère cousine, Monsieur d'Autun étoit à Lyon à une assemblée du clergé. Il vient d'en revenir; je lui ai envoyé votre lettre, qui lui a fait un grand plaisir; il me mande qu'il va vous écrire. Le nom qui vous est inconnu dans la lettre que nous vous écrivîmes, est celui de l'abbé Senault[6], un des neveux de Monsieur d'Autun, fort honnête garçon.

Je m'en vais à ce Pâques-ci faire un tour à Versailles : il me paroît honnête à moi d'offrir au Roi mes services dans la conjoncture présente, quand je saurois encore plus assurément que je ne fais qu'il ne me prendra pas au mot; c'est toujours un acte de mes diligences. Je vous écrirai de ce pays-là.

Comme vous vous représentez à nous, il y a de la tiédeur dans votre fait, ma chère cousine; mais qui est-ce qui n'en a point? il n'y a que les impies et que les saints; et pour moi j'aime encore mieux être comme vous[7], que dans l'extrémité du vice, ne pouvant parvenir à celle de la vertu. On a beau dire, je ne pense pas que Dieu nous revomisse[8].

5. Mme de Toulongeon.

6. Bernard de Senault (ou *Senaux*, Bussy écrit ici *Senaut*), nommé évêque de Saintes au mois de juin 1702, et évêque d'Autun au mois de juillet suivant, sur la démission de son oncle. Il mourut le 30 avril 1709.

7. On peut douter s'il y a *vous* ou *nous* dans le manuscrit. La première édition (1697) donne *vous*.

8. Allusion au verset 16 du chapitre III de l'*Apocalypse* : *Sed quia tepidus es, et nec frigidus nec calidus, incipiam te evomere ex ore*

1690 Je ne vous parle point des nouvelles du monde; cela m'engageroit à de trop grands raisonnements : je vous dirai seulement que le marquis de Bussy vient de partir d'ici pour se rendre promptement au Mont-Royal[9], où est le régiment de Mélac[10]. Son frère l'abbé vient de soutenir en Sorbonne des thèses avec l'approbation générale, et surtout du P. de la Chaise, ayant traité le chapitre *de la Grâce* comme la société[11] le pouvoit souhaiter. Il ne sera pas en âge compétent qu'il ne soit mitré[12].

Adieu, ma très-chère cousine : ayez soin de votre santé, et pour cela tenez-vous l'esprit gai; voilà comme j'en use. Il y a longtemps que je serois mort, si j'avois pris les affaires à cœur; la raison m'a beaucoup aidé, le tempérament encore plus. Ces deux choses me paroissent assez bonnes en vous, et c'est ce qui me fait compter pour vous sur une longue vie, et de vous entretenir, de vous écrire et de vous aimer encore trente ans durant; après cela, ma chère cousine, je veux bien vous aller attendre en paradis.

meo. « Mais parce que tu es tiède, et ni froid ni chaud, je commencerai à te vomir de ma bouche. »

9. Mont-Royal (*Monréal*) est un bourg de la province du Rhin, en Prusse, non loin de Bingen, sur l'Elzbach. — Dangeau (tome III, p. 209) écrit aussi *Mont-Royal.*

10. Voyez sur Mélac les *Mémoires de Saint-Simon*, tome IV, p. 19 à 21. La *Gazette* du 18 mars raconte à la date du 5, qui est précisément celle de notre lettre, que « le comte de Mélac, brigadier de cavalerie, » prit part à une expédition commandée par le marquis de Boufflers, « sur les frontières du Palatinat. » Il fut nommé maréchal de camp le 10 mars suivant, à la même promotion que Villars (voyez ci-après, p. 480, note 6), et céda son régiment à son frère.

11. Les jésuites.

12. L'abbé de Bussy devint évêque de Luçon en 1723.

* 1270. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN, A PAULINE ET AU CHEVALIER DE GRIGNAN, ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, mars 1690[1].]

Tout ce que vous mandez de Pauline achève d'entêter mon fils. Il est charmé de cette petite imagination qui la fait retenir et dérober si finement ce qu'elle vous entend dire. Vous disiez qu'*elle avoit un esprit qui déroboit tout*[2] : elle ne sauroit mieux faire; voilà le cas où le vol est permis. Elle a entendu M. de Vendôme, chez M. de Seignelai[3], parler de la poutargue[4], et se saisit ainsi

Lettre 1270 (revue sur une ancienne copie). — 1. Cette lettre, qui pourrait bien être incomplète, ne se trouve que dans notre manuscrit. Elle a paru pour la première fois dans le recueil de *Lettres inédites* publié en 1827, et a été rattachée par erreur, après l'apostille de Charles de Sévigné (voyez ci-dessus, p. 467 à 469), à la lettre du 19 février 1690. On verra par plusieurs des notes qui vont suivre, qu'elle n'a pu être écrite à cette date, mais seulement près d'un mois plus tard, très-probablement entre le dimanche de la Passion et le dimanche des Rameaux, qui tombaient en 1690 au 12 et au 19 mars (voyez plus bas la note 19). Une nouvelle collation du manuscrit, qui comme on le verra est plein de fautes en cet endroit et de négligences, nous a fourni pour le texte un assez grand nombre de rectifications.

2. Voyez la lettre du 16 octobre 1689, ci-dessus, p. 259.

3. Le duc de Vendôme était venu en Provence dans l'année 1681 (voyez la *Notice*, p. 256). Seignelai y était-il allé dans ce temps-là? Mme de Grignan était alors à Paris, mais elle n'avait pas emmené sa fille. On pourrait donc à la rigueur, si un voyage de Seignelai a coïncidé avec le séjour de Vendôme, supposer que Pauline les a entendus causer. Cependant, comme elle n'était âgée que de six à sept ans, en 1681, il nous paraît bien plus probable qu'il s'agit ici de quelque vanterie de petite fille, ou que Pauline avait retenu et qu'elle répétait, comme l'ayant entendu elle-même, un récit fait par sa mère.

4. Par une altération qu'on s'explique aisément, le manuscrit, et,

1690 de toutes les miettes qui tombent, dont elle vous surprend dans les occasions; je trouve cette vivacité fort jolie et fort plaisante; mon fils, très-sérieusement, en est charmé. Elle est donc, Dieu merci, dans la fantaisie de la saison, c'est-à-dire de la dévotion de la semaine sainte. Il faut prier Dieu qu'il[5] la conserve dans cet arrangement si juste, et si bien placé, car si jamais son imagination déplaçoit quelque chose, il nous semble que cela pourroit aller bien vite.

On nous envoie la liste des officiers généraux[6]; on parle de toutes sortes de voyages de Monseigneur, généralissime sur le Rhin[7]. Cela fait concevoir de grandes espérances de notre supériorité sur les ennemis. Notre frère le Turc fait des merveilles pour nous : le vizir est un Coprogli, toujours victorieux comme son père[8]. On dit que Monsieur ira en Flandre, et même le Roi. Quand je vois tout ce mouvement, et M. de Villars maréchal de

d'après lui, la première édition, donnent *Pontarque*. Nous n'avons pas hésité à restituer *poutargue*. Ce mot (on dit aussi, et plus souvent, paraît-il, *boutargue*) correspond au provençal *poutarga* : voyez le *Dictionnaire provençal-français* d'Honnorat. « Les Provençaux, dit le *Dictionnaire* de Trévoux, appellent *boutargues* des œufs de muge ou de mulet confits avec de l'huile et du vinaigre, ou des œufs de poisson salé et séché dont on fait une espèce de saucisse. »

5. Il y a *qui*, pour *qu'il*, dans le manuscrit.

6. Cette liste est dans la *Gazette* du 18 mars. Il y a deux lieutenants généraux, dix maréchaux de camp, l'un desquels est Villars, et vingt-cinq brigadiers de cavalerie, parmi lesquels figure Pracontal.

7. « Le Roi, dit la *Gazette* dans le même numéro, a déclaré que Monseigneur le Dauphin commanderoit en chef ses armées en Allemagne. » Voyez aussi le numéro du 8 avril, p. 167.

8. Les Turcs étaient alors en guerre avec la Hongrie; et la *Gazette* racônte fréquemment à cette époque des avantages remportés par eux. — Le Coprogli dont parle ici Mme de Sévigné est Mustapha, grand vizir sous Soliman III (1689), petit-fils et fils des deux Coprogli, Méhémet et Achmet, mentionnés au tome IV, p. 449, note 10. La *Gazette* du 25 mars (p. 141) parle des préparatifs que fait le grand vizir Kuproli pour la campagne prochaine.

camp, je pleure de songer où nous verrions Monsieur le chevalier, s'il avoit été son chemin; il faut de la résignation pour soutenir cette pensée, et je dis : « Où veut-il aller? Quoi? voir partir toutes ces grandeurs sans les pouvoir suivre! demeurer dans sa chambre! » Et M. de la Garde ne saura à qui faire sa cour[9]; s'il est vrai que le Roi parte, à qui fera-t-il voir le pensionnaire plein de vie et de mérite? Enfin que ne pense-t-on point dans ces bois? Mais tout [est] rectifié par la décision des bonnes têtes[10]. 1690

J'attends toujours avec impatience des nouvelles de Beaulieu sur la vente de cette compagnie. J'espère en M. de Saint-Pouanges[11].

Mme de la Fayette me mande deux mariages qui ne font [pas] honneur à notre sexe. Cette présidente Barentin[12], qui rioit toujours, si aise d'être présidente, si *gorgiase*[13], veuve depuis dix mois, s'est amourachée d'un homme de vingt ans, fils de Cormaillon. Elle lui a donné six mille livres de rente et[14] quatre-vingt mille francs, et l'a épousé. Lui, sachant que le feu président étoit cousin germain de Mme de Louvois, lui a [conté] son aventure,

9. La Garde avait sans doute l'intention d'aller réclamer à Paris contre la suppression de sa pension, qui, comme il est dit dans la lettre du 23 avril suivant, p. 497 et 498, lui fut rendue peu de temps après.

10. Le chevalier de Grignan et la Garde.

11. Voyez tome VIII, p. 202, note 4.

12. Voyez tome VIII, p. 496, note 57. Il y est dit que le président Barentin était oncle de Mme de Louvois, et c'est ce que Dangeau confirme deux fois (tome I, p. 284, et tome II, p. 344).

13. *Gorgias*, *gorgiase*, vieux mot qui, après avoir signifié « beau, de belle taille, » avait pris le sens de *glorieux*, *vain*.

14. Le manuscrit donne ici *à*, au lieu de *et*; c'est sans doute une faute. « M. de Cormaillon, dit Dangeau au 7 mars, a épousé la veuve du président Barentin, qui lui a donné quatre-vingt mille francs et six mille francs de pension. » — Deux lignes plus loin le texte du manuscrit est ainsi altéré : « lui a son aventure, et a dit et a dit à M. de Louvois. »

1690 et a dit à M. de Louvois que si ce mariage lui déplaisoit, il ne le verroit [pas]. Voilà ce qu'a fait cette folle :

Pour qui ? pour un ingrat[15]....

Mme de la Mésangère a épousé le fils de Fontenay[16], qui est à M. de Chartres : autre folie désapprouvée de Mme de la Sablière et de tout le monde. On ne distingue point assez les têtes sages.

Monsieur de Paris est nommé au cardinalat par le Roi[17], et Monsieur de Reims par le roi d'Angleterre. Voilà encore deux cardinaux ; ce sera sept en France : comptez-les sur vos doigts[18]. M. le cardinal de Harlay, M. le cardinal le Tellier, voilà deux hommes bien contents ! Vous me dites : « Eh, mon Dieu ! pourquoi me contez-vous cela ? j'en sais la plus [grande] partie, et ne me

15. Vers déjà cité (*tome* VI, *p.* 439) de l'*Andromaque* de Racine, acte V, scène IV.

16. Mme de la Mésangère, fille de Mme de la Sablière, avait épousé en effet, le 7 mars, Nocey de Fontenay, si célèbre par sa liaison avec le Régent, et fils de Claude de Nocey, seigneur de Fontenay, un des deux sous-gouverneurs du duc de Chartres, et de Marie le Roy de Gomberville. — La Fontaine a dédié en 1685 à Mme de la Mésangère sa fable de *Daphnis et Alcimadure* (livre XII, fable XXVI), et Fontenelle en a fait un des interlocuteurs de ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1686).

17. « Le Roi, dit la *Gazette* du 18 mars, a nommé au cardinalat messire François de Harlay de Chanvallon, archevêque de Paris.... pour la première promotion qui se fera en faveur des couronnes. » Dangeau, dans son *Journal,* donne la même nouvelle au 10 mars. — Dans son numéro du 1er avril la *Gazette* annonce que l'archevêque de Paris a reçu les compliments de tous les corps et communautés de cette ville. Mais cette nomination ne fut pas confirmée par le pape, non plus que celle de le Tellier. Ils moururent l'un et l'autre sans avoir le chapeau.

18. Il y avait alors cinq cardinaux français, qui étaient les cardinaux de Bouillon, de Bonzy, d'Estrées, de Furstemberg et le Camus. (*Note de l'édition de* 1827.) Il faut y joindre Forbin de Janson, évêque de Beauvais, promu le 13 février 1690.

soucie pas de l'autre. » En vérité, ma chère bonne, je n'en sais rien; c'est que je cause. 1690

Nous allons lundi à Rennes[19] passer quinze jours; comme nous n'avons pas comme vous un vénérable chapitre, nous voulons voir un peu les cérémonies de l'Église; nous y avons aussi quelques petites affaires. La Marbeuf m'attend avec transport. Je vous écrirai encore dimanche d'ici; ne changez rien à votre adresse ordinaire : je serai revenue avant la réponse de celle-ci.

Je suis ravie de votre amitié, et de votre persévérance pour les œufs; c'est une bonne nourriture [à] qui l'aime. Pour moi, je me porte parfaitement bien du carême. Quand je ne penserois à vous qu'en voyant des beurrées, ce digne objet de vos desirs, et de ceux d'Ésaü s'il les avoit connues, j'y penserois fort souvent, car j'en suis tout entourée; mais voici notre amoureux transi.

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Oui certes amoureux, et très-amoureux : chaque moment de ma vie augmente ma passion, et toutes vos lettres la redoublent. Il y a un certain rapport entre ma divinité et moi,

> Qui flatte mes desirs d'une illustre apparence,
> Et fait croire à César qu'il peut former des vœux[20].

19. Les deux jours de la semaine où Mme de Sévigné avait coutume d'écrire à sa fille étaient le mercredi et le dimanche. Des mots : « Nous allons lundi à Rennes (*voyez la lettre du* 23 *avril*) » et de ceux-ci, qui sont quatre lignes plus loin : « Je vous écrirai encore dimanche d'ici, » on peut conclure avec beaucoup de vraisemblance que la lettre a été écrite le mercredi, et, d'après ce que nous avons dit plus haut (note 1), le mercredi 15 mars. — Sur le chapitre de Grignan, voyez la note 2 de la lettre suivante, p. 488.

20. *Pompée*, acte IV, scène III :

> C'est elle dont je tiens cette haute espérance
> Qui flatte mes desirs d'une illustre apparence,
> Et fait croire à César qu'il peut former des vœux.

1690 Elle connoît M. de Seignelai et M. de Vendôme, tout comme je connois Grignan; mais vous ne me mandez point si elle parle provençal, et si le peintre d'Aix est à Rome[21] : vous oubliez mille choses que je serois ravi de savoir, et dont l'ignorance me donne de cruelles inquiétudes. Ce n'est pas assez d'approuver mon amour, il faut encore soulager mon martyre par tout ce qui peut adoucir les rigueurs de l'absence. Vous pouvez, je crois, me rendre tous ces bons offices, sans engager votre conscience, puisque moi, qui ne suis point dans la morale du péché philosophique[22], je me dispose à n'en faire pas moins mon devoir la semaine prochaine.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A PAULINE DE GRIGNAN

Vraiment[23], ma chère Pauline, voilà bien de quoi remercier très-humblement Monsieur votre oncle de l'honneur qu'il vous fait d'être amoureux de vous. Vous le prierez instamment de continuer; voilà ce qui s'appelle une fille bien élevée et bien civile.

A MADAME DE GRIGNAN.

On me mande que Monsieur le premier président et

21. Voyez la lettre du 12 février précédent, p. 453.

22. C'est-à-dire un péché qui n'offenserait pas la raison et le bon sens. Le P. Musnier, jésuite, avait enseigné à Dijon, en 1686, qu'il pouvait exister un péché qui ne rendrait pas son auteur coupable. Il avançait que le défaut de connaissance de Dieu, ou de la pensée *actuelle* de Dieu, empêchait de l'offenser. « En un mot, dans le style d'école, on ne commettrait point un péché *théologique*, contre Dieu qu'on ne connaîtrait pas, mais seulement un péché *philosophique*, contre la raison. » (*Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, tome V, p. 301.) Cette dangereuse doctrine, presque aussi commode que celle de Molinos, fut attaquée par Arnauld, et condamnée par Alexandre VIII, le 24 août 1690; elle l'a été également par le clergé de France, en 1700.

23. Il y a *vrament* dans le manuscrit. Voyez tome VII, p. 225, note 2. — Au commencement de l'alinéa suivant le copiste a écrit, par erreur : « On me demande, » pour : « On me mande. »

M. de Lamoignon ne sont pas dans une parfaite union, quoique beaux-frères[24]; ce sont des caractères si différents, qu'il n'y a que la justice qui les unisse : encore y a-t-il différentes manières de la prendre. Cet arrêt, où les conclusions de M. de Lamoignon furent suivies, avec tant de gloire pour lui, pour la maison de Lorraine, n'a été tiré du greffe et délivré que depuis trois jours. On a grondé cet avocat général d'avoir élevé si haut les louanges de cette maison, et on a nommé commissaire M. Dorat[25], pour informer contre M. de Commercy, de sorte que Mme de Lillebonne dit : « Mes filles, qu'on ne peut empêcher de toucher leurs cent mille écus chacune, peuvent aller remercier Monsieur le premier président, mais je n'irai point voir un homme qui ôte à mon fils la duché de Joyeuse, et qui lui fait faire son procès[26]. » Voilà comme s'est tournée cette grande [affaire]. 1690

24. Le premier président Achille de Harlay avait épousé Anne-Madeleine de Lamoignon, sœur de l'avocat général.

25. Joseph Dorat, conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, et conseiller d'État, mort au mois de septembre 1693. Le poëte Dorat était de cette famille. (*Note de l'édition de* 1827.) — Dans l'*État de la France* de 1689 il y a un Étienne Daurat, conseiller de grand'chambre, un des plus anciens du parlement, où il avait été admis dès 1641.

26. « Le testament de Mlle de Guise, qui a été confirmé depuis peu de jours, donne le duché de Joyeuse à M. de Commercy. Les conclusions de M. l'avocat général de Lamoignon, qui ont été suivies, portent que ce duché sera confisqué au Roi, et comme on ne peut confisquer le bien d'un homme dont le procès n'est pas fait, on travaille présentement à lui faire son procès. » (Dangeau, 13 avril 1690.) — La confiscation du duché de Joyeuse tint pendant quelques années; mais, après la mort du prince de Commercy, tué à la bataille de Luzzara, le 15 août 1702, le duché de Joyeuse fut de nouveau érigé en duché-pairie, en faveur de Louis de Melun, prince d'Épinoi, par lettres du mois d'octobre 1714. Ce prince avait épousé en 1691 Élisabeth de Lorraine Lillebonne, qui, après la mort de ses frères, exerça seule les droits de sa maison. (*Note de l'édition de* 1827.)

AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

1690

Je viens à vous, Monsieur, et je réponds à votre réponse, et je vous vais gronder, moi qui vous honore, moi qui vous estime, moi qui fais à vos jugements[27] toutes mes décisions, je vous gronde pourtant. Eh! d'où vient que vous laissez tailler en plein drap M. de Pracontal[28] sur l'équipage de votre neveu? Pourquoi, [non[29]] M. de Grignan, mais vous, comme sortant de cette place, ne décidez-vous pas sur ce qui est nécessaire? Ne voyez-vous pas bien qu'un homme qui est gâté [par] les vastes idées des grands Adhémars doit tout jeter par les fenêtres, et ne doit rien trouver de trop grand? mais vous, la sagesse même, que n'avez-vous dit de ce petit colonel, comme Andromaque :

Il est du sang d'Hector, mais il en est le reste[30]?

Et sur cela que n'avez-vous fait un équipage proportionné à celui des autres, à la misère du temps, au retranchement que l'on ordonne et dont le Roi donne l'exemple? Pourquoi n'avez-vous pas défendu le superflu comme le Roi défend la vaisselle d'argent? Pourquoi les quatre mille francs destinés à cette vaisselle ont-ils été englou-

27. Telle est la leçon du manuscrit. Il y a bien probablement un mot sauté : « moi qui fais céder à vos jugements? » Dans l'édition de 1827 on a corrigé ce passage par l'addition peu vraisemblable du verbe *soumettre* : « moi qui fais soumettre à vos jugements. »

28. Pracontal était colonel du régiment de Piémont. Voyez les *Lettres historiques pour servir à l'histoire militaire de Louis XIV*, tome VI, p. 240. (*Note de l'édition de* 1827.) — C'est sans doute le même dont il est parlé plus haut dans la note 6, qui avait été compris dans la dernière promotion. — Voyez la lettre du 17 février 1696.

29. Nous avons ajouté ce petit mot, sans lequel la phrase n'aurait point de sens, à moins qu'on ne considère ces mots : « Pourquoi M. de Grignan.... » comme une réticence et un commencement de reproche à son gendre qu'elle n'a pas voulu continuer, bien qu'aussitôt après elle se ravise et y revienne.

30. *Andromaque*, acte IV, scène 1.

tis encore dans cet équipage? Que n'ont-ils tenu lieu[31] dans l'argent comptant qu'il faut qu'il emporte? Enfin pourquoi souffrez-vous que quand cet équipage est déjà trop grand, cette pauvre Mme de Grignan donne encore ses deux mulets, et démonte sa litière, dont il me semble qu'on a toujours affaire, et qui est si nécessaire en Provence? Enfin pourquoi songez-vous aux Adhémars, quand vous savez le fond de leur sac? Mais je me laisse emporter au plaisir de grêler sur vous de deux cents lieues loin : c'est un plaisir qu'on ne prend guère en présence; j'ai profité de l'occasion une bonne fois, et je continue. 1690

Pourquoi souffrez-vous que Pauline donne échec et mat à sa mère[32], et qu'elle lui échauffe le sang, et qu'elle la fasse malade? Que ne donnez-vous le fouet à Pauline? Vous voyez bien que vous avez tort. Mais comment donner le fouet aussi à une personne qui écrit de son chef à Mme d'Épernon[33]? Cette action me ferme la bouche, et je finis le ton des reproches pour vous dire que j'ai pensé la première que ce n'étoit pas une chose soutenable pour vous que de voir partir Monseigneur le Dauphin et tout le monde pour la guerre, pendant que vous seriez habitant du Carnavalet[34]; et je comprends vos sentiments sur cette sorte de peine. J'approuve la répétition de Balaruc[35], et je suis ravie de la joie que vous donnerez à votre famille par la continuation de séjour qui doit leur être fort chère et fort utile.

31. Dans l'édition de 1827 on a ajouté un mot, avec raison peut-être : « Que n'ont-ils tenu leur lieu. »

32. Voyez la lettre du 23 avril suivant, p. 494.

33. Voyez encore la lettre du 23 avril, ci-après, p. 499.

34. Dans le manuscrit, par une faute bizarre : « habitant du Carnaval. »

35. Le chevalier avait été l'année précédente aux eaux de Balaruc; le copiste a écrit *Balare :* voyez ci-dessus, p. 40 et note 1.

1690 Je vous souhaite une bonne santé. Hélas! hélas[36]! quel plaisir de vous revoir comme autrefois! Je le souhaite passionnément, et je vous demande, Monsieur, la continuation d'une amitié qui fait l'éloge de ceux à qui vous l'accordez.

1271. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

Aux Rochers, le 18e mars.

Je fais courir cette feuille après trois autres que je vous écrivis il y a trois jours, pour vous dire, mon cher cousin, que je suis bien imparfaite : c'est une vérité que je veux établir à Rome comme à Paris. J'ai lu plusieurs fois votre aimable lettre; la dernière fut en me promenant dans ces bois : le silence me fit trouver encore plus de goût à vos chansons, à votre prose, à votre sérieux, à votre badinage. Je fis réflexion à cette vie de Rome, si bien mêlée de profane et de *santissimo;* à ces beaux jardins,

> .... Où l'art et la nature
> Font éclater leurs miracles divers[1].

36. Dans le manuscrit, l'un de ces deux *hélas!* est à la fin d'une page, l'autre au commencement de la page suivante. La répétition pourrait n'être pas de Mme de Sévigné.

Lettre 1271. — 1. Allusion à une chanson, en trois couplets, que Coulanges fit, dit-il (p. 165 de ses *Mémoires*), pour « célébrer toutes ces belles vignes au dedans et au dehors de la ville..., sur un ancien air dont les paroles étaient : *O beaux jardins où l'art et la nature*, etc. »

> O beaux jardins de Montalte et Borghèse,
> Ludovise, Pamphile et Mathei,
> Belles vignes de Frescati (*sic*), etc.

Voyez le *Recueil de chansons choisies* (de Coulanges), tome I, p. 264 et 265 (édition de 1698).

Je songeai à cette boule[2], où vous étiez grimpé avec vos jambes de vingt ans, et à l'avantage qu'ont les hommes au-dessus des femmes, dont tous les pas sont comptés et bornés; et combien je me promènerois de jours et d'années dans le plain-pied de nos allées, sans me trouver jamais dans cette boule. Je trouve le madrigal[3] de Mlle de Scudéry très-joli, très-flatteur; et puis je vous trouve heureux d'avoir l'abbé de Polignac dans votre société; je suis ravie de son souvenir; c'est un des hommes du monde dont l'esprit me paroît le plus agréable : il sait tout, il parle de tout; il a toute la douceur, la vivacité, la complaisance qu'on peut souhaiter dans le commerce. Je crois vous en avoir parlé autrefois de cette manière, du temps que nous traitions ensemble le mariage de son frère avec Mlle de Grignan[4]. Au retour de ma promenade, je vous écrivis avec bonne intention de vous parler de lui, et je l'oubliai : que dites-vous de cette misère, mon pauvre Coulanges? Il ne faut plus se fier à rien, et moins à soi-même qu'aux autres; depuis 1690

2. La boule qui surmonte la coupole de l'église de Saint-Pierre de Rome. Coulanges y monta comme un jeune homme le 9 février 1690, et fit à cette occasion ce couplet, sur l'air : *Croyez-moi, ma Sylvie* (voyez l'édition de ses chansons citée dans la note précédente, tome I, p. 266) :

Apprenez qu'à Saint-Pierre, sans peine,
Aujourd'hui neuvième février,
J'ai monté, presque d'une haleine,
De degrés non pas une douzaine,
Mais sans mentir pour le moins un millier;
J'ai voulu, malgré mes cheveux blancs,
Et le temps qui sur ma tête roule,
Faire ici comme les jeunes gens;
J'ai grimpé comme eux dans la boule,
Et trouvé mes jambes de vingt ans.

3. Voyez la note 38 de la lettre du 19 février précédent, p. 466

4. C'est-à-dire Mlle d'Alerac : voyez la *Notice*, p. 251 et 252, les lettres de l'année 1684, tome VII, p. 261, 306, 307, etc.

1690 ce jour, je me gronde, je me fais froid, je ne veux plus me promener seule, je me trouve indigne de ma confiance, et n'ai trouvé de consolation qu'à vous prier de me raccommoder avec moi, en disant à cet aimable abbé de quelle manière je l'oublie, et de quelle manière je me souviens de lui. Voilà ce que j'avois à vous dire, en vous conseillant d'en faire votre ami plutôt que votre rival, et de m'aimer toujours autant que je vous aime, si vous le pouvez.

---

*1272. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, ... avril 1690[1].]

Je reviens à vos dévotions, à votre beau et magnifique chapitre[2] : je serois fort sensible à cette sainte et solide grandeur; et puisqu'il est fait, il le faut préférer à dix mille livres de rente. C'est une grande distinction; je voudrois bien avoir été à vos ténèbres; j'ai très-bonne opinion de la musique de M. de Grignan. Celles de Saint-Pierre[3] furent fort simples.

Vous m'expliquez fort agréablement cette amitié que

Lettre 1272 (revue sur une ancienne copie). — 1. Cette lettre ou ce fragment de lettre, qui est sans date dans le manuscrit, et a été placée par erreur au mois d'octobre 1690 dans l'édition de 1827, est très-probablement de la semaine de Quasimodo (qui commença cette année le 2 avril). Elle répond à une lettre où Mme de Grignan avait parlé à sa mère des dévotions de la semaine sainte, et la nouvelle qu'y donne Mme de Sévigné du départ du nouveau cardinal se trouve dans le *Journal* de Dangeau dès le 30 mars (voyez la note 7).

2. Le chapitre de Saint-Sauveur de l'église collégiale de Grignan a été fondé en 1512, par Gaucher Adhémar de Monteil, baron de Grignan. (*Note de l'édition de* 1827.)

3. La cathédrale de Rennes. — Cette petite phrase a été omise dans l'édition de 1827. Il y a dans le manuscrit : *celle*, au singulier, et *furent fort simples*, au pluriel.

vous avez pour M. de Grignan, qui fait que vous ne sauriez être longtemps fâchée contre lui. Je crois qu'on pourroit faire de ce sentiment une maxime fort vraie : *Quand on aime à un certain point, on oublie, c'est-à-dire on pardonne toujours*[4]. Son état est bien précisément le péché philosophique[5]; mais si vous êtes assez bonne pour ne le point damner, parce qu'il ne songe point à ce qu'il fait, il ne laisse pas de l'être véritablement à l'égard de ses affaires, qui ne peuvent pas comme vous toujours lui pardonner. Il y a des bornes de ce côté-là par malheur, et votre amitié, qui n'en a point, n'empêche pas la punition temporelle de tant de péchés continuels, et continués depuis si longtemps. Ce seroit une belle conversion, si de bonne foi il étoit réconcilié avec lui-même, qu'il se fût demandé pardon, qu'il se fût embrassé bien sincèrement, qu'il se fût promis de ne se plus faire tous les maux du monde. Le moyen de faire une bonne communion, quand on manque [à] ce premier commandement d'aimer son prochain, et soi-même par conséquent, comme soi-même? S'il y eût eu quelqu'un à qui il eût fait autant de mal qu'à lui, en vérité auroit-il été en état d'approcher des sacrés mystères? Voyez comme les bons ouvriers, c'est-à-dire le P. Moret[6], se trompent quelquefois dans leurs absolutions. Enfin, si ce Comte s'aimoit autant que tout le monde l'aime, que de biens, que de grandeurs, que de vénérables chapitres! car nous en aurions fait encore un de l'autre côté. 1690

Mais parlons, à propos de grandeurs, de M. le cardinal de Fourbin de Janson[7]. Il s'en va à Rome; M. de Chaulnes

4. Voyez tome III, p. 212 et note 8.
5. Voyez la note 22 de la lettre précédente, p. 484.
6. Confesseur de M. de Grignan. (*Note de l'édition de* 1827.)
7. « M. le cardinal de Forbin s'en va à Rome; le pape le desire, et M. de Chaulnes aussi. On croit que nous aurons bientôt des

1690 le fait venir. Il lui donnera connoissance de ce terrain-là, qu'il sait naturellement. Il est agréable au pape, reconnoissant envers Sa Sainteté et envers Son Excellence. Il a renvoyé doucement le cardinal d'Estrées[8], et après un si bon ordre, et avoir encore obtenu les bulles, ce duc reviendra glorieux à Grignan[9]. Si tout cela arrive, comme il y a bien de l'apparence, vous m'avouerez que ce sera un joli coup d'échecs. Vous verrez donc ce cardinal, et il fera briller sa pourpre dans le milieu de son pays. Oh, bon Dieu ! seroit-il possible que vous ne lui eussiez point fait vos compliments comme tout le monde ! auriez-vous porté si loin vos vieux ressentiments et vos misérables pétoffes[10], dont le souvenir doit être si parfaitement dissipé ? Mais je vous fais tort, et j'attends un reproche de vous, de vous avoir crue capable d'un procédé si peu digne de vous.

bulles. » (Dangeau, au 30 mars 1690.) Cependant le cardinal n'arriva à Rome que le lendemain de la Saint-Pierre (le 30 juin), et il ne fit son entrée publique que le 2 juillet : voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 207, et la *Gazette*, p 409.

8. Le cardinal d'Estrées était revenu au commencement du mois de février précédent : voyez ci-dessus, p. 465, note 34. Le mardi 14, à Versailles, Dangeau écrit dans son *Journal :* « M. le cardinal d'Estrées a salué le Roi ; il y a dix ans qu'il n'avoit été en France. »

9. Le duc de Chaulnes, en revenant de Rome, passa quinze jours à Grignan, aux fêtes de la Toussaint de 1691, et Mme de Sévigné aida sa fille à lui faire les honneurs de ce château. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 311.

10. Voyez tome III, p. 276, note 7.

*1273. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN, AU COMTE DE LA GARDE, AU COMTE DE GRIGNAN, ET A PAULINE. 1690

Aux Rochers, dimanche 23ᵉ avril.
Réponse au 13ᵉ.

A MADAME DE GRIGNAN.

Vous les recevez donc toujours, ma bonne, avec cette joie et cette tendresse qui vous fait croire que saint Augustin et M. du Bois y trouveroient à retrancher; ce sont vos chères bonnes, elles sont nécessaires à votre repos; il ne tient qu'à vous de croire que cet attachement est une dépravation : cependant vous vous tenez dans la possession de m'aimer de tout votre cœur, et bien plus que votre prochain, que vous n'aimez que comme vous-même. *Voilà bien de quoi !*

Voilà, ma chère bonne, ce que vous me dites. Si vous pensez que ces paroles passent superficiellement dans mon cœur, vous vous trompez : je les sens vivement, elles s'y établissent, je me les dis et les redis, et même je prends plaisir à vous les redire, comme pour renouveler vos vœux et vos engagements. Les personnes sincères comme vous donnent un grand poids à leurs paroles. Je vis donc heureuse et contente sur la foi des vôtres. En vérité, elle est trop grande et trop sensible, cette amitié : il me semble que par un esprit de justice, je serois obligée d'en retrancher; car la tendresse des mères n'est pas ordinairement la règle de celle des filles; mais vous n'êtes point aussi comme les autres : ainsi je jouirai sans scrupule de tous les biens que vous me faites; je solliciterai même M. du Bois pour ne point troubler une si douce possession.

Parlons de votre santé, voilà le temps que votre sang se met en colère. Vous en étiez il y a un an fort incom-

1690 modée; vous vous fîtes saigner et purger, vous vous en trouvâtes très-bien. Je vous en fais souvenir, ma chère bonne, parce qu'il n'y a rien que je trouve si considérable que la santé. Vos maux de gorge sont effrayants; vous me présentez le vôtre comme une légère incommodité : Dieu le veuille! Je voudrois toujours que jamais vous ne fussiez sans du baume tranquille : il est souverain à ces sortes de maux, et je crains que vous n'en manquiez, quand je songe combien vous en avez fait prendre à Martillac de tous les côtés. Vous n'auriez qu'à prier l'abbé Bigorre de vous en envoyer une petite bouteille; on les paye un écu ou une demi-pistole, ce ne seroit pas une affaire; songez-y, ma bonne, ne soyez jamais sans un tel secours. Ne vous échauffez point le sang : les échecs vous font mal en vous divertissant; mais c'est une occupation, ce n'est pas un jeu. Je gronde Pauline, je lui dis qu'elle ne vous aime point de vous donner cette émotion[1]. J'ai grondé Monsieur le chevalier; je vous gronde, ma bonne : d'ici je ne puis pas mieux faire.

Pour nos desseins, je vous ai dit mon projet. Si vous n'allez point à Paris, je n'irai point; si vous y alliez, vous feriez le miracle de forcer mes impossibilités. Si vous êtes à Grignan, j'irai, et je me fais un grand plaisir de songer que si Dieu le veut bien, je passerai cet hiver avec vous : le temps passe bien vite avec une telle espérance; mais je vous demande bien sérieusement de ne rien dire à Paris de ce dessein. Ce me seroit un embarras et un chagrin dans le commerce que j'ai avec mes amies, qui commencent déjà de souhaiter mon retour et de m'en parler. Laissons mûrir le dessein de ce voyage de traverse[2],

Lettre 1273 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-dessus, p. 487.

2. En dehors de ceux que nous projetions jusqu'à présent : voyez plus haut, p. 2, note 4.

comme une opinion probable dans Pascal[3]. Voilà, ma chère bonne, où nous devons en demeurer; car pour passer à Paris avant que de vous aller voir, c'est ce qui ne convient ni à mon goût, ni à mes affaires. L'abbé Charrier est à Paris; il vous écrira de Lyon. 1690

Vraiment[4], vous avez retenu si follement toutes les sottises que j'ai dites sur ces cruelles haleines que j'ai le malheur de sentir plus que les autres, que vous m'en avez fait rire, comme si je n'en avois jamais entendu parler. Il est vrai que j'ai le nez trop bon; et si par hasard quelqu'un de mes amis avoit empoisonné ses paroles en me parlant, je n'aurois pas au moins à me reprocher de ne les avoir point avertis. Mais les gens qui comptent leur corps pour rien, comptent pour rien aussi l'incommodité de leur prochain. M. de Pommereuil a présentement les plus belles dents du monde. Je lui dis aussi avec plaisir que j'aurois vu Mme de Coetlogon[5], si son mari m'avoit visitée. Il m'approuva, détesta le mari, et avoit donné un bon exemple; car arrivant de Paris, le lendemain que je fus arrivée à Rennes, il arrêta chez moi avant que d'entrer chez lui, et m'embrassa, et fit

3. Voyez dans la sixième *Provinciale*, le passage où le bon père fait voir à son interlocuteur tout le « progrès d'une opinion nouvelle, depuis sa naissance jusqu'à sa maturité, » et qui commence ainsi : « D'abord le docteur grave qui l'a inventée, l'expose au monde, et la jette comme une semence pour prendre racine. Elle est encore foible en cet état, mais il faut que le temps la mûrisse peu à peu; et c'est pourquoi Diana, qui en a introduit plusieurs, dit en un endroit : « J'avance cette opinion; mais parce qu'elle est nouvelle, je la laisse « mûrir au temps, etc. »

4. Dans l'autographe, il y a ici et plus loin (p 499, lignes 1 et 12) : *vrament*. Voyez ci-dessus, p. 484, note 23.

5. Le marquis de Coetlogon était « lieutenant pour Sa Majesté des évêchés de Rennes, de Vannes, de Saint-Malo et de Dol, ou de la haute Bretagne, à la réserve du comté nantois ; *il était* aussi gouverneur de la ville de Rennes. » (*État de la France* de 1689, p. 422.)

1690 par amitié et par ancienne considération ce que l'autre devoit faire par honnêteté. Il a une envie démesurée de donner un lieutenant de Roi à M. de Molac[6], pour faire sa charge; mais la presse n'est pas grande aux conditions d'obéir à l'Intendant. Il est aussi de notre confidence pour l'arrière-ban.

Ne[7] reconnoissez-vous pas M. de Chaulnes, d'avoir fait écrire le pape à sa chère fille Mme de Maintenon[8]? Elle est si touchée de ce bref, qu'elle en a remercié Mme de Chaulnes avec un air de reconnoissance qui passe la routine des compliments. Ce n'est point elle qui me le mande; et même, chacun de ceux qui m'écrivent croyant que l'autre m'eût[9] envoyé la copie de ce bref, il se trouve que je ne l'ai point eu; enfin j'ai prié qu'on me l'envoyât. Cette duchesse me mande que Madame la Dauphine s'en va, elle est enfin dans la dernière extrémité[10]. Tous

6. Le marquis de Molac de Rosmadec était « lieutenant général au comté nantois, ville et château de Nantes. » (*État de la France* de 1689, p. 422.) — Pommereuil était intendant de Bretagne : voyez ci-dessus, p. 128, note 19, et p. 169.

7. Cet alinéa se trouve dans notre ancienne copie, qui, comparée à l'original autographe, présente trois ou quatre petites variantes sans importance. Dans le volume de lettres inédites de 1827 (p. 24-26) on en avait fait par erreur une annexe de la lettre du 19 février (l'avant-dernière de mars dans notre édition, p. 479-488).

8. Mme de Maintenon écrivait au duc de Richelieu, le 1er mai 1690 : « Il est vrai, Monsieur, que Sa Sainteté m'a honorée d'un bref qu'on dit être fort obligeant; mais je n'en vaux pas mieux pour cela, et tous ces honneurs ne sont qu'une suite de celui que le Roi me fait. » — Ce bref, daté du 18 février, a été inséré, en latin et en français, dans le *Mercure* d'avril 1690, p. 289-294. Aux archives de Seine-et-Oise, dans le fonds de l'abbaye de Saint-Cyr, on conserve une copie 1° de la traduction de ce bref, presque entièrement identique avec celle du *Mercure*, 2° de la réponse de Mme de Maintenon au pape.

9. Il y a *mut* (*sic*) dans l'autographe; *m'ait* dans notre ancienne copie.

10. La Dauphine était déjà morte depuis trois jours (le 20 avril, à

ces officiers sont consternés ; le maréchal de Bellefonds[11] y perd son bien ; mais apparemment cette belle place sera bientôt remplie. Mme la maréchale d'Humières étoit debout auprès de Mme de Chaulnes comme le Roi venoit souper ; il démêla cette maréchale, et lui dit, en se mettant à table : « Madame, vous pouvez vous asseoir[12]. » Elle fit une grande révérence et s'assit, et l'histoire finit ainsi. On dit que sa fille[13] ne fera de duc que son mari, et qu'elle finira là. 1690

J'ai écrit à notre bonne duchesse de Chaulnes que je la priois de nous donner M. Rochon le 25e de mai, pour notre requête civile ; qu'il y faisoit un principal personnage, et que je ne serois pas seule à lui demander cette grâce.

Je suis en vérité ravie que M. de la Garde soit payé de sa pension.

AU COMTE DE LA GARDE.

Monsieur, trouvez bon que sans cérémonie, et d'un cœur qui sent votre joie, je vous dise la part que j'y prends. J'entre plus que personne dans toutes les raisons de justice qui vous la font sentir. Ma fille en est touchée comme vous, et vous aime, et vous estime, et

sept heures et demie du soir), au moment où Mme de Sévigné écrivait ces mots.

11. Il était premier écuyer de la Dauphine : voyez tome VI, p. 182. — La première édition où cette lettre a paru (1814) donne, par erreur, à la ligne suivante : « assurément, » pour : « apparemment, » dont le sens est ici bien préférable.

12. La *Gazette* du 8 avril annonce que « le Roi a fait duc le maréchal de Humières. »

13. Anne-Louise-Julie de Crevant, duchesse d'Humières. Elle épousa le 15 mai 1690 Louis-François de Chapes, fils du second lit du duc d'Aumont, né en 1671, qui prit le titre de marquis d'Humières. Le maréchal lui céda le titre de duc au mois d'août suivant. — On prédisait, à ce qu'il paraît, nous ne savons pourquoi, que la fille du maréchal n'aurait point de fils à qui elle pût transmettre le titre de duc.

1690 vous a tant d'obligation, que vous ne devez jamais douter de sa reconnoissance non plus que de la mienne.

Je veux parler tout de suite à M. de Grignan.

AU COMTE DE GRIGNAN.

Mon cher Comte, on dit que vous m'aimez : je vous dirai ici que j'en suis ravie; car pour vous écrire, je suis votre très-humble servante, je ne m'y joue pas : je sais l'effet de vos réponses, et même vous ne devez pas souhaiter ce commerce. Il vous a déjà fait perdre ma belle-fille, qui n'en veut plus avec vous. J'avoue qu'il est assez extraordinaire de rompre avec un homme, parce qu'il écrit trop bien; mais je vous dis le fait, elle s'est retirée derrière le théâtre[14] : cette fin est digne du commencement; mais de perdre votre belle-mère par la même raison seroit une chose risible. Ainsi je vous parle ici tout naïvement, ce n'est point une lettre. Je vous dis toutes sortes de bonnes et sincères amitiés, et puis je vous demande si vous ne connoissez point M. de Bruys[15] de Montpellier, autrefois huguenot, présentement les poussant à outrance par des livres dont nous sommes charmés; vous les aimeriez passionnément aussi. Voilà tout; vous me répondrez dans la lettre de ma fille.

A MADAME DE GRIGNAN ET A PAULINE.

Me revoilà, ma bonne : après avoir fait un petit tour, il

14. Voyez plus haut, p. 103, note 20.

15. David-Augustin de Bruys, né à Aix en 1640, se convertit après une controverse avec Bossuet, et entra dans les ordres. Il est surtout connu par les pièces de théâtre qu'il composa en collaboration avec Palaprat. Il mourut à Montpellier le 25 novembre 1723. — Bruys avait publié en 1685 la *Défense du culte extérieur de l'Église catholique;* en 1686, une *Réponse aux plaintes des protestants*, un *Traité de l'Eucharistie*, et en 1687 un *Traité de l'Église où l'on montre que les principes des calvinistes se contredisent.*

faut toujours revenir à vous. Ah! oui, vraiment, je connois le style d'où Pauline a puisé sa lettre : mon Dieu! comme je le trouve, présentement qu'on n'aime plus que ce qui est naturel! mais j'avoue que la beauté des sentiments et les grands coups d'épées[16] m'avoient enchantée. L'abbé de Villarceaux[17] étoit encore plus grand pécheur que moi, c'est-à-dire que des gens fort au-dessus de mon mérite avoient cette folie. Voilà comme on se console, et comme dira Pauline. C'est donc, Mademoiselle Pauline, de cette même main, de cette même plume, que vous écrivez à Mme d'Épernon, pour savoir d'elle si Dieu veut que vous soyez carmélite[18] ? vraiment j'en suis bien aise. Si vous continuez, il ne faudra point attendre de si loin une réponse. Je l'empêche aujourd'hui de vous écrire, cet amant[19]. S'il vous fait devenir folle par l'honneur de son amour, comme dit Madame votre mère, vous le faites devenir aussi le berger extravagant dans ces bois. 1690

En vérité, ma bonne, je n'ai rien vu de plus plaisant que l'inclination qu'il a pour cette jolie petite idée[20], dont vous me donnez aussi la meilleure opinion du monde. Son imagination ne s'engage à rien qu'elle ne soutienne

16. Il y a *d'épées*, au pluriel, dans l'autographe.

17. René de Mornay Villarceaux, abbé de Saint-Quentin-lez-Beauvais, mort le 27 septembre 1691, sept mois après son frère le marquis de Villarceaux.

18. Voyez ci-dessus la lettre de mars, p. 487. — Sur Mme d'Épernon, qui avait fait profession aux Carmélites en 1649, sous le nom de sœur Anne-Marie de Jésus, voyez tome VI, p. 175, note 5.

19. Charles de Sévigné. La phrase suivante se termine par une nouvelle allusion au héros de roman dont il est parlé au tome VIII, p. 551, fin de la note 9.

20. C'est-à-dire pour Pauline. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'à la phrase suivante c'est de l'imagination de Pauline qu'il est question; à la fin de cette phrase les éditions antérieures portent *dons*, pour *tons*.

1690 avec toute la grâce et tous les tons nécessaires. Cela compose une personne non-seulement très-divertissante, mais très-charmante. Votre enfant partira bientôt. Vous avez vendu votre compagnie, comme on fait toutes choses, quand on n'est pas heureux[21]. C'est un grand bonheur que le Roi ait eu pitié de ces pauvres guerriers en leur ôtant leur vaisselle et retranchant leur table[22]. Je conseille au marquis d'obéir ponctuellement, et vous[23], de l'ordonner au maître d'hôtel. M. de Grignan écrira-t-il à son ami le maréchal d'Humières, sur la duché? Je lui conseille, pour ne le point fâcher, d'écrire à la maréchale duchesse. C'est par là qu'on évite d'offenser son ami ou de s'offenser soi-même[24].

Voilà, ma chère bonne, une réponse de M. du Plessis. Je crois qu'elle vous fera plaisir, et qu'en même temps il vous fera pitié avec son sot mariage. Ma chère bonne, ayez soin de votre sang, de votre santé, je vous en conjure; je ménage très-bien la mienne. J'ai déjà demandé à mes amies tous les secours qu'ils[25] nous ont déjà donnés. Je crois que la pension des menins[26] n'a point été retranchée ni reculée. Mille amitiés à Monsieur le chevalier.

21. Dans l'autographe : « quand on est pas heureux. »

22. La *Gazette* du 22 avril rapporte qu' « on a publié une ordonnance du Roi pour régler la vaisselle d'argent et les tables des officiers des troupes de Sa Majesté dans ses armées. »

23. Il y a bien *vous*, et non *à vous*, dans l'original.

24. En écrivant au maréchal lui-même, M. de Grignan l'aurait offensé en lui refusant le *monseigneur*. Il a été longuement parlé de cette grave question d'étiquette au tome IV, p. 62, et 94, 95, et au tome VII, p. 153, 156, etc.

25. Nous reproduisons le texte de l'autographe. Faut-il changer *amies* en *amis*, ou *qu'ils* en *qu'elles?*

26. Dans l'édition de 1814, la première où cette lettre ait paru, on avait substitué ce non-sens : « la pension des mémoires, » à : « la pension des menins. » — Nous n'avons pas besoin de rappeler que le chevalier de Grignan était un des menins.

1274. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce 26e avril.

Enfin, voilà cette pauvre Dauphine morte[1] bien tristement, bien salement[2]. La Troche m'en mande mille détails qu'on aime à savoir; comme elle veut répondre à votre lettre, peut-être vous en dira-t-elle quelques-uns[3]. Le Roi et Monsieur la virent mourir; elle demanda mille pardons au Roi de son peu de complaisance, elle voulut baiser sa main, il l'embrassa; les sanglots l'avoient empêchée de parler à Monsieur le Dauphin[4], qui ne fut pas

Lettre 1274 (revue sur une ancienne copie). — 1. On lit dans la *Gazette* du 22 avril : « Madame la Dauphine, se trouvant dans un état très-périlleux, reçut l'extrême-onction, qui lui fut administrée la nuit du 19 au 20 de ce mois par l'évêque de Meaux (*Bossuet*), son premier aumônier. Ensuite le même prélat célébra la messe dans sa chambre, et lui donna la communion, qu'elle reçut avec des sentiments d'une piété exemplaire. Elle mourut le 20, sur les sept heures du soir, ayant témoigné jusqu'à l'extrémité une parfaite soumission à la volonté de Dieu. »

2. Tel est le texte de notre ancienne copie et des éditions de 1726, qui sont, avec cette copie, nos seules sources pour ce fragment de lettre. C'est aussi celui de l'édition de 1818. Dans la réimpression de 1820 on a remplacé *salement* par *saintement*, sans même avertir que c'était là une simple conjecture, qui paraîtrait en effet s'accorder fort bien avec l'extrait de la *Gazette*, contenu dans la note 1, et avec les dernières pages de l'*Oraison funèbre* de Fléchier. Voyez ci-après la note 11. Toutefois les détails que donne Dangeau au 15 et au 16 avril ne permettent guère de douter que la plus ancienne leçon ne soit la vraie; ce que nous savons de la nature de la maladie de la Dauphine pourrait déjà suffire du reste à la justifier : « On lui a trouvé, dit le *Mercure* d'avril 1690 (p. 329), les poumons ulcérés, le bas-ventre gangrené, et plusieurs abcès dans le mésentère. »

3. « Vous en dira-t-elle quelque chose. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

4. Fléchier, dans son *Oraison funèbre*, nous montre la Dauphine adressant la parole au Roi et un geste seulement au Dauphin : « Avec quelle candeur elle ouvrit son cœur au Roi, humiliée devant lui...! Avec quelle douceur elle leva vers Monseigneur ses yeux mourants et ses mains tremblantes! » — Un peu plus loin il semble faire allusion à ce

1690 longtemps dans sa chambre. En bénissant encore ses enfants, elle dit : « Et vous aussi, mon petit Berry[5], quoique vous soyez cause de ma mort ; » et il se trouve que cela n'est pas et qu'elle n'avoit aucun mal dans tous ces lieux-là : je voudrois qu'on pût lui dire combien elle s'est trompée. Le Roi et toute sa cour est à Marly pour quinze jours[6]. Elle a donné quarante mille francs à Bessola[7], et l'a fort recommandée au Roi ; un diamant[8] à Madame ; une bague de cinquante louis à la maréchale de Rochefort[9]. On ne porte le deuil que six mois. Je suis folle, ma pauvre bonne, de vous dire toutes ces choses, qu'on vous mande comme à moi. J'ai été accablée de lettres sur cette mort ; il sembloit[10] que tous mes amis et amies

que la mourante dit au duc de Berry : « Elle voulut bénir les jeunes princes ses enfants, celui-là même qu'elle croyoit être l'enfant de sa douleur. »

5. Charles duc de Berry, le dernier fils de la Dauphine, était né le 31 août 1686. — La Dauphine était persuadée qu'elle mourait des suites de sa dernière couche ; les gens de l'art n'attribuèrent cependant pas sa mort à cette cause : voyez le *Journal* de Dangeau, au 21 avril, tome III, p. 101 et 102. Madame n'en resta pas moins convaincue que la princesse avait succombé à l'impéritie de Clément son accoucheur : voyez le tome II de sa *Correspondance*, p. 86 et 87. (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Le Roi, accompagné du Dauphin seulement, partit pour Marly aussitôt après la mort de la Dauphine. Il revint à Versailles avec son fils le 3 mai. Voyez la *Gazette* du 22 avril et celle du 6 mai. Nous lisons dans le même journal (29 avril) que le reste de la famille royale alla le 25 « jeter de l'eau bénite » sur le corps de la défunte, à Versailles.

7. Femme de chambre allemande. Voyez les *Souvenirs de Madame de Caylus*, tome LXVI, p. 427 et 428. — « Elle laisse à Mlle Bessola, dit le *Mercure* d'avril (p. 331), qui est venue avec elle de Bavière et qu'elle a toujours fort considérée, son prie-Dieu et son bureau, et prie le Roi d'avoir soin d'elle. Sa Majesté lui a déjà donné quatre mille livres de pension. »

8. « Un diamant jaune en bague. » (*Mercure*, *ibidem*.)

9. Première dame d'atour de la Dauphine.

10. « Il me sembloit. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

eussent peur que je l'ignorasse : c'étoit comme une conspiration. Je ne sais qui se sera chargé de son oraison funèbre[11]; pour moi je n'y trouve que trois points : M. le duc de Bourgogne, M. le duc d'Anjou, M. le duc de Berry, et c'est un assez grand panégyrique pour une dauphine. 1690

*1275. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, ... mai.]

Je suis persuadée que la Providence vous récompensera de la confiance que vous avez en elle; il y a longtemps que je vous observe et que je vous admire. Je vous vois la femme forte, toute sacrifiée à tous vos devoirs, en faisant un usage admirable de la bonté et de l'étendue de votre esprit. Si Rome pouvoit être sauvée, vous la sauveriez; c'est un mot d'un ancien[1]. Vous en faites aisément l'application, et vous y prenez d'une manière à ne devoir désespérer de rien. Que ne faites-vous point[2]?... d'emprunter pour payer des choses importantes; enfin, depuis le sceptre jusqu'à la houlette, vous suffisez à tout. Vous avez une capacité sur les affaires qui me surprend; on peut avoir beaucoup d'esprit sans en avoir de cette sorte : je l'admire d'autant plus, qu'il est cent piques

11. Elle fut prononcée par Fléchier, le 15 juin suivant, à Notre-Dame, en présence du duc de Bourgogne, de Monsieur, et des princes et princesses du sang. — Les éditions de 1726 donnent : « qui sera chargé, » leçon peut-être préférable.

Lettre 1275 (revue sur une ancienne copie). — 1. Allusion à ce passage de Virgile (*Énéide*, livre II, vers 291 et 292) :

Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

2. Le copiste a ici sauté quelques mots.

1690 au-dessus de ma tête : vous savez ceux[3] dont je me servois; enfin vous en avez de toutes les façons. Remerciez-en Dieu, car assurément ce n'est pas de vous que viennent tous ces dons. Quand une belle et aimable femme les a reçus du Ciel, comme vous, c'est une merveille. J'en conviens, on leur permettroit[4] quelquefois de n'être point habiles; d'autres, plus indulgents, leur pardonnent les dépenses excessives et déréglées en faveur de leur beauté, du bruit de leur jeunesse et du grand monde; mais de voir une laide bête à qui on laisse tout le loisir possible de travailler aux affaires de sa maison et de se rendre considérable par cet endroit, négliger cette occasion d'être bonne à quelque chose et de se faire pardonner tous ses désagréments, qui n'y pense seulement pas, qui s'amuse à discourir de toutes choses, hormis de ce qui la devroit uniquement occuper, et qui se trouve toute ruinée, toute abîmée, toute accablée, au milieu des plus grands revenus qu'on puisse avoir, je vous avoue que cela me met en furie, et que je voudrois qu'il y eût une punition pour celles qui font un si mauvais usage de leur esprit, et de leur laideur, qui seroit bonne au moins à quelque chose, si elle rétablissoit une maison[5]. Vous devinez à qui je pense; il est aisé de le deviner : c'est à cette femme que tout le monde plaint, et que je ne veux pas plaindre, parce que je suis en colère.

On me mande que le pauvre M. de Montausier est en-

3. C'est-à-dire « les esprits, les genres d'esprit. » Au reste, cet endroit paraît être altéré dans le manuscrit, qui donne : « ceux *qui dont* (*sic*) je me servois. »

4. Dans le manuscrit : « permettoit ; » dans la première édition (1827) : « permet. »

5. Dans le recueil de *Lettres inédites* (1827) où cette lettre, ou plutôt ce fragment de lettre a paru pour la première fois, le sens de cette fin de phrase a été altéré par le changement du singulier en pluriel : « qui seroient bonnes.... si elles rétablissoient.... »

core à l'extrémité, poussant son bon esprit au delà de l'agonie. Le Roi lui envoya faire une amitié, et[6] qu'il étoit fâché de l'état où il étoit. Il répondit avec un ton et un courage de philosophe, qu'il remercioit Sa Majesté, qu'il mourroit son serviteur, et que s'il ne l'avoit pas servi utilement, il avoit au moins servi longuement et fidèlement. C'est une perte pourtant qu'un tel mérite : quand on a les qualités principales, il faut passer les gens pour bons, dans la difficulté de trouver des hommes parfaits ; et puis il faut mourir : c'est la fin des plus belles vies du monde[7]. Celle de M. de Lorraine étoit du nombre[8]. Je demande en grâce à l'étoile du Roi de nous ôter encore le prince d'Orange, et puis nous la[9] laisserons en paix; mais celle-là[10] nous est nécessaire. J'eusse bien voulu 1690

6. Dans la première édition (1827) on a ajouté *dire* devant *qu'il.* Ce mot n'est pas absolument nécessaire; nous avons déjà vu de semblables ellipses.

7. « Messire Charles de Sainte-Maure duc de Montausier.... mourut en cette ville (*à Paris*) le 17 de ce mois, après une longue maladie, dans laquelle il a fait paroître, jusqu'à l'extrémité, la grandeur d'âme et toutes les vertus chrétiennes qui lui avoient attiré l'estime et la vénération du public. Il étoit né le 6e d'octobre 1610. » (*Gazette du* 20 *mai* 1690.)

8. Le duc Charles de Lorraine était mort à Welz, près de Lintz, le 18 avril. Se voyant près de sa fin, il avait écrit à l'Empereur : « Sacrée Majesté, suivant vos ordres, je suis parti d'Inspruck pour me rendre à Vienne ; mais je suis arrêté ici par un plus grand maître : je vais lui rendre compte d'une vie que je vous avois consacrée tout entière. Souvenez-vous que je laisse une épouse qui vous touche, des enfants à qui je ne laisse que mon épée, et des sujets qui sont dans l'oppression. » En apprenant cette mort, Louis XIV s'était écrié : « J'ai perdu le plus grand, le plus sage et le plus généreux de mes ennemis. » Voyez la *Gazette* du 13 mai, p. 218, et l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville, tome III, p. 386 et 387.

9. Il y a *le* dans le manuscrit. — Le prince d'Orange, Guillaume III, ne mourut que douze ans plus tard, en 1702.

10. « Mais celle-là, » c'est-à-dire, comme on a imprimé dans l'édi-

1690 qu'elle n'eût pas pensé à notre défunt pape. Hélas! que ce Comtat nous eût été bon! vous en faisiez un si saint usage!

*1276. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, ... mai[1].]

La pauvre Martillac est désolée; j'ai envie de vous envoyer sa lettre; cela vous donnera lieu de lui parler et d'entrer en matière. Je suis surprise et fâchée de ce mauvais ménage. Si la ....[2] n'a point de tort, il ne faudroit point que Martillac crût que c'est elle qui la brouille avec vous; si elle a tort, il faudroit lui remettre la raison dans la tête; car de voir cette pauvre fille, toute brillante autrefois, languir et périr de tristesse auprès de vous, croire qu'après l'avoir aimée, vous ne l'aimez plus, que vous seriez bien aise qu'elle vous quittât, cet état n'est pas soutenable. Croiriez-vous bien que je le connois? J'étois injuste; mais enfin ce sont des erreurs qui font mourir. Vous me priez de lui dire que vous l'aimez; en vérité, dites-lui vous-même; une parole de vous vaut mieux que cent des miennes : vous faites les maux, faites les médecines[3].

Que j'aimerois à savoir les colères de Pauline, d'où il

tion de 1827: « mais cette mort-là »; c'est un accord avec l'idée plutôt qu'avec les mots.

Lettre 1276 (revue sur une ancienne copie). — 1. Cette lettre et la précédente sont sans date dans le manuscrit. La précédente est datée par les faits. Celle-ci ne l'est guère, car l'envie d'entrer dans un couvent (voyez le second alinéa) peut être revenue plus d'une fois à Pauline. Nous ne voyons cependant aucun inconvénient à la laisser à la place qui lui a été assignée dans la première édition (1827).

2. Sans doute Montgobert. Le copiste a laissé ce nom en blanc.

3. Allusion à un vers de Benserade déjà cité : voyez tome II, p. 5 et note 5.

sort une vocation à la douzaine, mais une vocation qui ne chante pas moins haut que l'ordre de saint Benoît[4] ! Ah! ma pauvre petite, que je voudrois bien être là pour vous apaiser, pour vous remettre l'esprit! Je ferois encore plutôt qu'*Agnès et le corps mort s'en allassent ensemble*[5]; car toutes ces petites afflictions ne font que brouiller le sang, et troubler la joie de sa belle jeunesse. Il me semble que vous êtes méchante : vous prenez plaisir à les voir languir et se lamenter; consolez-les; ce n'est pas une chose aisée à soutenir que la pensée de n'être pas aimée de vous : croyez-m'en. 1690

J'embrasse ma chère Pauline ; j'aime cette petite personne; menez-la doucement : il y a des esprits que l'on ne gagne que par là[6]. J'écrirai à Martillac; je ne la saurois imaginer affligée; consolez-la; remettez la joie dans tous les cœurs : cela dépend de vous.

Pour Monsieur le Coadjuteur[7], je vous avoue que je suis impitoyable à ses longues et cruelles froideurs, pour ne pas dire inhumanités. Je lui souhaite d'aussi longs remords, une compagnie de *dragons* longtemps logée dans son cœur, soutenue des remords et des repentirs qu'il mérite. Quoi? il aura percé, vingt ans durant, le cœur de ce bon et illustre prélat; il lui aura fait souffrir toutes les peines que l'ingratitude fait souffrir, au lieu d'être sa consolation et son coadjuteur, non-seulement dans les

4. Voyez la lettre du 23 avril précédent, p. 499, et celle du 12 juillet suivant, p. 542.

5. Allusion à ces vers de *l'École des femmes* de Molière (acte V, scène v) :

> Je ne sais ce que c'est..., mais il me semble
> Qu'Agnès et le corps mort s'en sont allés ensemble.

— Voyez la *Notice*, p. 233 et 234.

6. Dans l'édition de 1827, à cette fin de phrase : « par là, » on a substitué : « par la douceur. »

7. Archevêque d'Arles depuis le mois de mars 1689.

1690 fonctions de sa dignité, mais encore dans les derniers temps de sa vie, pour lui aider à vivre et mourir; il aura fui sa présence, il aura été partout, hormis auprès de lui; l'aversion et l'incompatibilité lui auront servi de prétexte pour ne point faire son devoir; et il ne seroit pas un peu battu des Furies[8] présentement! cela ne seroit pas juste, et je serois au désespoir qu'il ne sentît point cette peine : toute ma crainte, c'est qu'elle ne soit pas assez longue. Pour moi, j'aimois mon cher *bien Bon*, je n'avois nulle peine à lui rendre mes soins; mais si j'en avois eu, je crois que je les aurois sacrifiées à la crainte d'avoir des reproches à me faire : il n'y a pas moyen d'être si mal et si brouillé avec soi-même; il faut tâcher d'établir la peur dans son cœur et dans sa conscience. Je me souviens de ce que j'ai vu à Grignan; cela prend sur la bonté du cœur. Heureux qui peut l'avoir aussi bon que vous, qui ne savez[9] point ignorer vos sentiments et votre amitié, qui la sentez, qui la trouvez toujours, qui en faites un bon usage pendant la vie de ceux que vous aimez! Eh! pour quand les veut-on garder? pour quand on est mort? Il est bien temps! On donneroit volontiers sa quittance en ce temps-là, et qu'on rendît la vie, et surtout la fin de la vie, pleine de douceur, de confiance et d'amitié. Voilà sur quoi je compte pour la consolation de mes derniers jours.

Voilà une plume qui a bien pris l'essor; mais c'est que je suis en colère : n'avois-je pas raison? Vous le savez comme moi.

8. Voyez plus haut, p. 233.
9. *Laissez* a remplacé *savez* dans la première édition (1827).

1690

* 1277. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce 24e mai [1].

Je voudrois bien que M. Gaillard[2] eût vu cette lettre du 13e. Quelle facilité! quelle éloquence! avec quel respect tous les mots viennent s'offrir à vous et à l'arrangement que vous en faites! Vous êtes ingrate et insensible à ce que vous avez reçu de Dieu; car l'épître de dimanche vous assure que vous n'avez rien de vous-même[3]; ainsi on peut examiner ses bienfaits pour en avoir de la reconnoissance. Si on s'entendoit bien, la vanité seroit bannie du commerce des honnêtes gens : on laisseroit ce sot vice aux ignorants qui se font honneur de ce qui ne leur appartient pas.

Pour moi, j'ai une fantaisie que je n'ose dire qu'à vous : c'est que si j'étois dévote, comme par exemple M. de la Garde, je crois, contre l'ordinaire, que je conviendrois avec mes amis des grâces singulières et précieuses que je recevrois de Dieu, du changement de mon cœur qu'il auroit tourné avec cette douce et miraculeuse puissance qui fait que nous ne nous reconnoissons pas nous-mêmes; et dans

Lettre 1277 (revue sur une ancienne copie). — 1. Dans le manuscrit, ce fragment n'a qu'une date de jour et de mois, sans date d'année ; mais l'année nous paraît marquée par la mention de l'épître du précédent dimanche (voyez la note 3) et par ce qui est dit de la dévotion du comte de la Garde (voyez ci-dessus la fin de la lettre du 2 novembre 1689, p. 293, 294, et les lettres du 24 et du 28 décembre, p. 369, 377, etc.). Puis en 1690 le 24 mai est bien un mercredi, c'est-à-dire un des deux jours de courrier de Mme de Sévigné.

2. L'avocat, frère du P. Gaillard le jésuite prédicateur du Roi : voyez tome VIII, p. 237, fin de la note 2.

3. L'épître du dimanche de la Trinité, qui en 1690 était tombé au 21 mai. En voici le dernier verset (le 36e du chapitre XI de l'*Épître* de saint Paul *aux Romains*) : « Car tout est de lui (*de Dieu*), et par lui et en lui : à lui gloire dans tous les siècles.... »

1690 le transport de cette charmante métamorphose, touchée, comme je le suis naturellement, de la reconnoissance, au lieu de dire mille maux de moi, comme font les dévots, de me charger d'injures, de m'appeler un *vaisseau d'iniquité*[4], je ferois honneur à la grâce de Jésus-Christ, et j'oublierois mes misères pour célébrer ses louanges et ses miséricordes.

Voilà une folie que je vous confie, car elle est si peu en usage, qu'on me jetteroit des pierres.

1278. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Les premiers jours d'avril, étant parti de Chaseu pour la cour, j'y arrivai le 20e; j'y demeurai un mois de suite, et après, m'en étant retourné à Paris, j'en écrivis cette lettre à Mme de Sévigné.

A Paris, ce 31e mai 1690.

Il y a six semaines que je suis en ce pays-ci, Madame, c'est-à-dire à Paris en passant, et d'ordinaire à Versailles; il y a pourtant huit jours qu'une colique me ramena ici[1]. J'ai été chercher deux fois notre ami Corbinelli sans le trouver, mais il faut vous entretenir de ma famille et du sujet de mon voyage.

Premièrement, je vins descendre chez ma fille de Montataire, qui vient d'aller en Picardie avec son mari et son frère l'abbé, pour un reste de l'affaire de Manicamp[2]; ils

4. Voyez le *Tartuffe*, acte III, scène vi. — On sait que le mot latin *vas*, dans les locutions bibliques : *vas iniquitatis electionis*, *iræ*, etc., se traduisait aussi bien par *vaisseau* que par *vase*. *Vasa iniquitatis* se lit au chapitre xlix de la *Genèse*, verset 5.

Lettre 1278. — 1. Au lieu des mots : « me ramena ici, » Bussy avait d'abord écrit : « m'y ramena. »

2. Voyez la note 7 de la lettre du 8 juillet 1680, tome VI, p. 517.

en reviendront dans quinze jours. Pour votre nièce de Coligny, qui a hérité des terres de Dalet et de Malintras par la mort de son beau-père, elle vient d'arriver sous le nom de la *comtesse de Dalet*. Voici les raisons qui lui ont fait prendre ce nom : depuis trois cents ans les aînés de la maison de Langhac se sont toujours appelés comtes de Dalet[3], et cela est tellement établi dans cette famille, que si son mari vivoit, il auroit pris ce nom-là. De plus il y a une petite Lassay qui a quinze ans, et qui vient d'épouser Coligny, fils de Coligny de Hongrie[4] ; il seroit désagréable à votre nièce que pour les différencier l'une de l'autre, on dît : « Est-ce la vieille ? Est-ce la jeune ? » Mademoiselle, en approuvant[5] ce changement, me disoit hier cette raison. Votre nièce a même trouvé un exemple de pareille chose en arrivant ici. La comtesse de Carouges[6], devenue veuve depuis six mois, avoit pris le nom de comtesse de Tillières à la mort de son beau-père, qui vient d'arriver. 1690

Pour revenir donc à cette nouvelle comtesse de Dalet, je vous dirai qu'elle est venue ici mettre le comte de Dalet son fils au collége de Louis le Grand ; et pour moi je

3. Voyez tome V, p. 553, note 2, et ci-dessus, p. 476, note 2. — La terre de Dalet entra au milieu du quinzième siècle dans la maison de Langhac par le mariage de Pons de Langhac, chef de la branche cadette, avec Alix héritière de Dalet. Tous les aînés de cette famille portèrent le titre de *comtes de Dalet*, jusqu'au petit-fils de Bussy Rabutin exclusivement, qui fut connu dans le monde sous le titre de *comte de Langhac*. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. C'est-à-dire de Jean comte de Coligny Saligny, mort en 1686, qui avait commandé le corps d'armée que Louis XIV envoya en 1664 au secours de l'empereur Léopold. Voyez sur lui et sur son fils les notes 16 et 17 de la lettre du 20 février 1687, tome VIII, p. 25.

5. Il y a bien *approuvant* dans le manuscrit ; les éditions antérieures donnent *apprenant*.

6. Anne Favier du Boulay, fille d'un maître des requêtes, veuve de François le Veneur, comte de Carouges, mort le 15 avril 1689. Henri le Veneur, comte de Tillières son beau-père, mourut au mois de décembre de la même année. Elle-même mourut en 1704.

1690 suis venu offrir mes services au Roi, dans un temps où je vois que les arrière-bans deviennent des troupes réglées. Il me reçut agréablement, sans me prendre au mot, car où me mettre? Toutes les places sont occupées par des officiers de la couronne, et par des gens du bureau[7]. Sa Majesté a trop d'honnêteté pour me dégrader en me faisant obéir à quelqu'un, moi le plus ancien lieutenant général des armées de France. Mais je voudrois bien en chemin faisant l'obliger de reconnoître mes bonnes volontés par quelque petite grâce, qui sans lui faire mettre la main à la bourse ne laissât pas de m'accommoder: c'est à quoi je travaille; et si Dieu le veut cela sera; si non, j'y consens: jamais vous n'avez ouï parler d'une résignation[8] pareille à la mienne; cela est bon pour la santé aussi bien que pour le salut. Si je vous voyois, ma chère cousine, je vous dirois les moyens dont je me sers pour venir à mes fins, que je ne puis vous écrire.

Pour vous parler maintenant des affaires générales, je vous dirai que je vis agoniser la pauvre Madame la Dauphine; que le Roi pleura fort dans ce moment; mais que si je voulois être longtemps regretté par quelqu'un, je ne voudrois pas que ce quelqu'un-là eût toutes les affaires de l'Europe sur les bras. Rien ne fait tant oublier les morts que les vivants. Vous croyez bien, ma chère cousine, que si les courtisans d'Alexandre penchoient la tête pour se conformer à ses manières[9], ils

7. Dans les éditions antérieures : « des gens de bureau ; » deux lignes plus bas : « à quelqu'un d'eux ; » un peu plus loin : « chemin faisant, » pour : « en chemin faisant ; » à la fin de l'alinéa : « parvenir à mes fins, » pour : « venir à mes fins ; » et : « je ne puis vous les écrire, » pour : « que je ne puis vous écrire. »

8. Bussy a écrit comme à son ordinaire : *resination*. Voyez tome VI, p. 406, note 1, et VIII, p. 158, note 7.

9. Plutarque, au chapitre IV de sa *Vie d'Alexandre*, dit que ce prince penchait un peu le cou sur l'épaule gauche, et que plu-

ne pleuroient pas devant lui[10], quand il n'étoit pas triste. 1690

Monseigneur est arrivé en bonne santé sur le Rhin[11], bien résolu de battre son beau-frère[12], et je crois que cela pourroit bien arriver ; car un prince à qui la Providence ôte à point nommé un ennemi de dessus les bras, comme M. de Lorraine[13], doit attendre d'elle toutes sortes de prospérités. M. de Luxembourg a passé l'Escaut[14] pour faire contribuer, ou pour brûler tout ce qui ne voudra pas le faire.

sieurs de ses successeurs et de ses amis affectèrent d'imiter cette attitude.

10. *Devant lui* a été ajouté après coup par Bussy, au-dessus de la ligne.

11. Le Dauphin partit de Versailles le 17 mai 1690, et vint coucher à Germigny, maison de campagne de Bossuet. Le 18, à Vitry, Saint-Pouanges lui remit la commission du Roi, scellée du grand sceau, pour commander l'armée d'Allemagne. Sur quoi Dangeau fait observer que le connétable n'avait pas besoin de commission pour commander les armées, et choisissait celle qu'il voulait commander, tandis qu'il en fallait une pour le Dauphin comme pour les autres généraux. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 17 mai et jours suivants. — Le jour où Bussy écrivait, le Dauphin se trouvait à Haguenau ; il arriva le 1er juin à Landau, et le 3 au camp de Lambsheim. Voyez la *Gazette*, p. 274 et 287.

12. L'électeur de Bavière, qui succéda au duc de Lorraine dans le commandement des armées de l'Empereur.

13. Voyez ci-dessus, p. 505, note 8. — On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 25 mai 1690 : « Le Roi a pris le deuil de M. de Lorraine ; voici par où il étoit son parent : M. de Lorraine étoit fils de la princesse Claude, fille d'une princesse de Mantoue, fille d'une sœur de Marie de Médicis ; ainsi la mère du duc de Lorraine étoit cousine née de germain du Roi. »

14. Le 20 mai le maréchal duc de Luxembourg fit marcher les troupes du côté de l'Escaut, qu'elles passèrent à Pont-à-Laye. Le 21 il vint camper à Harlebec, et le 22 à Deinse, où il se trouvait encore au moment où Bussy écrivait cette lettre. Voyez la *Gazette*, p. 262, 263, 275.

1690 On croit que l'accommodement de Monsieur de Savoie se fera[15]; qu'il nous donnera la citadelle de Turin et Verrue, trois régiments d'infanterie et deux de dragons, faisant quatre mille hommes; qu'après cela Catinat entrera dans le Milanois pour y faire ce que M. de Luxembourg va faire en Flandre.

Les affaires d'Irlande vont assez bien; il n'y a que le roi Jacques qui gâte tout, et qui montre tous les jours par sa conduite qu'il mérite ses disgrâces[16].

Pour retourner aux particuliers, je vous dirai que le

15. Louis XIV continuait de traiter la Savoie comme une province conquise. Aussi exigea-t-il du duc l'expulsion des huguenots. Les Vaudois persécutés cherchèrent un asile en Suisse et en Allemagne; mais le prince ferma bientôt les yeux sur leur retour, et l'on apprit à Versailles qu'il avait entamé des négociations avec les puissances qui s'étaient unies à Augsbourg. Catinat s'approcha de Turin et demanda que les troupes du duc se joignissent à l'armée française, et que la citadelle de Turin et le château de Verrue (*à dix lieues nord-est de Turin, près de la rive droite du Pô*) lui fussent livrés comme places de sûreté. Le duc feignit d'abord de se soumettre; il écrivit au Roi dans les termes d'une humble acceptation, et pria Catinat de tout suspendre jusqu'à la réponse. Pendant ce temps le duc fit son traité; il appela son peuple aux armes et commença une guerre dans laquelle il fit preuve d'une âme supérieure aux revers. Enfin, après six ans de malheurs mêlés de quelques succès, la duchesse de Bourgogne vint en France mettre le sceau à l'union des deux États. Voyez la *Vie de Catinat*, p. 47, Paris, 1775; et les *Mémoires historiques sur la maison de Savoie*, de M. Costa de Beauregard, tome III, p. 31 et suivantes. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez encore ci-dessous le commencement de la lettre de juillet, p. 547.

16. Jacques II faisait malheureusement en Irlande les affaires de Guillaume III, en menant les siennes au rebours de toute raison, avec un mélange d'ignorance, de confiance et de sottise. Louvois écrivait à Louis XIV, au mois d'avril 1690 : « Tout ce que je puis dire d'avance à Votre Majesté, c'est que, si Dieu ne fait un miracle en faveur du roi d'Angleterre, je crains bien que le prince d'Orange ne fasse la conquête de l'Irlande avec beaucoup plus de facilité qu'il ne se l'imagine. » Voyez l'*Histoire de Louvois* par M. Rousset, tome IV, p. 381 et 382.

marquis de Bussy est à Mont-Royal[17], dont il sortira pour servir dans l'armée de Boufflers. 1690

Mandez-moi ce que vous faites, quand vous reviendrez ici, c'est-à-dire quand y reviendra la belle Madelonne; car je crois que vos mesures sont prises pour n'y pas revenir l'une sans l'autre. Adieu, ma chère cousine : la comtesse de Dalet, son fils et moi, vous embrassons mille fois.

1279. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Deux jours après j'écrivis à Mme de Sévigné cette lettre de Versailles.

A Versailles, ce 2e juin 1690.

Je vous écrivis de Paris avant-hier, Madame; je vous écris aujourd'hui de Versailles; c'est que je parlai hier de vous toute l'après-dînée avec un de vos amis et des miens, qui m'est d'une grande ressource en ce pays-ci. C'est Termes, Madame; il y a longtemps que nous nous connoissons, mais nous n'avions jamais parlé de vous. Je me mis sur votre chapitre, et que ne lui dis-je point! Il me laissa tout dire, et quand il me crut épuisé, il me conta les huit jours qu'il fut aux Rochers et la suite du commerce qu'il a eu à Paris avec vous; il me témoigna même l'obligation qu'il vous avoit de la manière dont vous aviez parlé de lui quand il étoit à la Bastille[1], et de

17. Voyez la lettre du 5 mars précédent, ci-dessus, p. 478 et note 9.

Lettre 1279. — 1. Roger de Pardaillan de Gondrin, marquis de Termes (voyez tome II, p. 344, note 3), fut compromis dans l'affaire des poisons. Voyez la *France galante*, édition de Cologne, *sans date*, tome I, p. 275. On voit par l'interrogatoire du marquis dont l'original, signé de lui, fait partie des manuscrits de la bibliothèque de Monsieur (*de l'Arsenal*), qu'il n'existait contre lui que sa mauvaise réputation et des soupçons vagues. On croyait qu'il avait eu des

1690 ce que vous fîtes taire Mlle de Méri, qui n'en parloit pas si bien, quoiqu'elle dût être dans ses intérêts plus que vous. Après être convenu avec moi que vous étiez la femme de France du plus agréable commerce, il me dit mille biens de la belle Madelonne, et il vous définit si bien toutes deux que je connus qu'il vous avoit fort examinées. Il faut dire la vérité, Madame, c'est un joli cavalier que Termes; il y a vingt ans que c'étoit un dangereux rival; mais de l'heure qu'il est, c'est un des plus honnêtes hommes de France.

Il n'y a rien de nouveau ici que la mort de Calvo[2], qui laisse vacant le gouvernement d'Aire et dix mille écus de pension du Roi.

Sa Majesté nous a conté ce matin à son lever qu'un des cadets qui sont à Luxembourg, amoureux d'une fille pour l'épouser, étoit mort de regret de ne l'avoir pas pu[3].

liaisons avec Sainte-Croix, l'amant de la Brinvilliers, et avec Maillard, digne ami de ce scélérat. Un berger nommé Debray avait désigné comme empoisonneur un homme dont le signalement se rapprochait de celui du marquis. Termes fut renvoyé de l'accusation le 18 mars 1682; il était entré au donjon de Vincennes au mois d'août 1681. (*Note de l'édition de* 1818.) — D'après ce que dit Mme de Sévigné dans sa lettre du 11 juin suivant (datée du 22 dans les éditions précédentes; voyez ci-après, p. 521), la visite de Termes aux Rochers devait être bien antérieure à l'année 1690, et nous avions mal lu ce passage quand nous y avons renvoyé dans notre note du tome II citée plus haut.

2. Le défenseur de Maestricht. Voyez tome IV, p. 558, note 20. « Le sieur de Calvo, lieutenant général, dit la *Gazette*, en date du 29 mai, du camp de Deinse (p. 263), est mort le 29 de ce mois, après quatre jours de maladie, et il est fort regretté. » François de Calvo Gualbès était un gentilhomme de Barcelone, qui ayant pris part à la révolte de la Catalogne en 1640, avait depuis servi en France. Il était mort à l'âge d'environ soixante-trois ans.

3. Bussy avait d'abord écrit : « en étoit mort de regret, » puis il a biffé *en*, et a ajouté, d'une autre encre : « de ne l'avoir pas pu. »

* 1280. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

1690

Aux Rochers, dimanche 4e juin.

J'ai reçu votre grande lettre, n'en soyez point en peine ; j'en ai été pénétrée ; vous me parlez avec une véritable confiance, et je suis touchée de ces marques d'amitié. Je vous y répondis en peu de mots, et vous m'avez écrit dans le même temps que je vous écrivis l'autre jour par Mme de Vins. Ne soyez point en peine de tout ce que vous me mandez, mon cher Monsieur ; j'ai en vérité senti toutes vos peines[1], et je les ai assez bien comprises pour n'être pas surprise que votre sang en eût été en colère, et qu'il vous ait tourmenté par des érysipèles ; c'est un cruel mal, je le connois ; j'espère qu'un jour nous causerons à cœur ouvert sur toutes ces choses.

Le marquis eût été bien heureux si vous lui aviez donné des conseils : tout a été à la débandade, on a jeté l'argent, et comme vous dites, il n'a point eu un bon air cet hiver, et il n'a pas encore présentement cet équipage avec lui, et il perd un cheval dès la première journée. C'est que tout cela est mal conduit, et qu'il n'y a point de tête. Il a bien perdu à la vôtre. Je souhaite tout bonheur à Monsieur de Carcassonne[2], il faut tout abandonner à notre Providence, car on se pendroit sans cette vue, qui calme et qui console. Adieu, mon cher Monsieur. Si je finis ce n'est pas faute d'avoir bien des

Lettre 1280. — 1. Voyez la lettre du 30 novembre 1689, ci-dessus, p. 336.

2. Il suivait à Paris l'affaire de la requête civile formée par d'Aiguebonne, contre un arrêt obtenu par le comte de Grignan. Voyez la lettre du 30 août suivant, p. 573.

1690 sujets de causer ; mais le moyen de si loin? Conservez-moi seulement votre amitié.

1281. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN ET A LA COMTESSE DE DALET, ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Douze jours après que j'eus écrit cette lettre (n° 1279, p. 515), j'en reçus cette réponse.

Aux Rochers, ce 11[e] juin[1] 1690.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

J'ai reçu deux de vos lettres, mon cousin, une grande de Paris du 31[e] mai, et une petite de Versailles du 2[e] juin. J'aurois fait réponse à la première si j'avois su où l'adresser ; car le cœur me disoit, je ne sais pourquoi, que vous n'étiez point chez votre gendre de Montataire ; enfin je sais maintenant où vous prendre, et je m'en vais répondre à tout. Je commence par approuver extrêmement le changement de nom de ma nièce. Il y a des exemples ; mais s'il n'y en avoit point, je voudrois qu'elle fût la première à le donner. Toutes les raisons que vous dites sont très-bonnes ; celle sur laquelle Mademoiselle appuie doit décider : toutes les fois que ce qui nous distingue n'est pas à notre avantage, il faut quitter la partie, et laisser à cette Coligny de quinze ans son beau nom, en lui ôtant le plaisir d'y en ajouter encore un plus beau, qui seroit celui de

Lettre 1281. — 1. Dans les éditions antérieures la date est par erreur *le 22[e] juin*. Il y a bien 11 dans le manuscrit, comme le veut l'introduction de Bussy. Voyez aussi le commencement de la lettre suivante.

jeune [2]. Soyons donc Mme la comtesse de Dalet; ce nom est beau et bon : ma nièce est bien heureuse d'en avoir à choisir et à changer de cette beauté. Si j'avois en mon particulier à souhaiter quelque chose en cette rencontre, ce seroit que pour la facilité de la prononciation, vous voulussiez me permettre, comme faisoit ma vieille amie Mlle d'Estaing [3], de manger l'article [4], et au lieu de faire dire rigoureusement : *Madame la comtesse de Dalet*, vous voulussiez bien vous contenter de *la comtesse d'Alet*. 1690

A LA COMTESSE DE DALET.

Ma chère nièce, si je puis obtenir cette grâce, personne ne soutiendra mieux que moi la justice de ce changement, où le public s'oppose toujours, et je vous en serai très-obligée. Pour parler sérieusement, rien ne pouvoit être mieux; voilà votre fils dans le nom naturel de sa maison [5]; il en a les terres; quand on est d'une

2. Bussy a donné, dans la lettre du 31 mai précédent, p. 511, plusieurs raisons du changement de nom de sa fille, mais il est très-vraisemblable qu'il en a dissimulé le véritable motif. Mme de Coligny revenait à Paris pour la première fois depuis le jugement de son procès; et il fallait pour exécuter la transaction qui avait été faite avec la Rivière son second mari, qu'elle se soumît enfin à la condition que celui-ci lui avait imposée de quitter le nom de Coligny sous lequel on la connaissait dans le monde. Voyez la note 4 de la lettre du 5 octobre 1685, tome VII, p. 462. — Au lieu de *seroit*, Bussy avait d'abord écrit *est*.

3. Seconde femme du comte de Dalet. Voyez tome III, p. 444, la fin de la note 5. Dans le manuscrit, une autre main a changé les mots : « Mlle Destin (*sic*), » en ceux-ci : « la comtesse Dalet de la maison Destin. » — A la fin de la ligne, *faire* a été ajouté après coup par Bussy.

4. La préposition, ou, comme dit Bussy dans la lettre suivante, la particule *de*. A la fin de la phrase il y a bien *d'Alet*, avec une apostrophe.

5. Une autre main a ainsi corrigé ce membre de phrase : « il faut que votre fils s'appelle Langhac, qui est le nom naturel de sa maison. » Dans la première édition (1697) ce passage a été modifié dif-

1690 aussi grande naissance, il ne faut rien déranger, et ne prendre le nom des mères que quand on y est obligé, comme vous l'étiez[6]. Vous devez, ce me semble, avoir beaucoup de plaisir et d'attention à l'éducation de ce joli garçon. Il doit être grand présentement; et si vous et Monsieur votre père ne lui avez donné de l'esprit, vous en répondrez au tribunal des honnêtes gens.

AU COMTE DE BUSSY.

Je reviens à vous, mon cousin; je suis sujette à m'égarer. Je ne suis point surprise que le Roi ait reçu avec bonté les offres de vos services : il connoît bien le fond du cœur de ses François, et ne doit pas douter du vôtre; mais il n'y a plus de place pour vous que celle qu'il n'a pas plu à la Providence de vous donner. Je suis ravie que vous soyez dans la bonne maxime de vous soumettre à ses volontés : sans cette vue, les malheureux seroient des enragés, des forcenés; et avec cette soumission, on demeure un fort honnête homme en ce monde-ci, et on a droit d'espérer un solide bonheur dans l'autre. Ainsi, mon cousin, on gagne beaucoup, et je suis tellement frappée de la nécessité de cette doctrine, que je vous aime[7] mieux d'être dans ces sentiments. Je souhaite cependant que vous obteniez ce que vous avez demandé. Je ne vous réponds rien sur toutes les nouvelles dont vous me parliez il y a quinze jours; il est inutile et ridicule de raisonner de loin : d'un jour à l'autre les affaires changent.

féremment : « Mais vous ferez bien de faire appeler votre fils le comte de Langhac, quand il entrera dans le monde; c'est le nom de sa maison. Quand on est, etc. »

6. Le mari de Mme de Coligny n'était sans doute devenu héritier du frère de sa mère, Joachim de Coligny, qu'à la condition de porter ce dernier nom : voyez tome III, p. 444, et p. 443, note 5.

7. Devant *aime*, une autre main a ajouté *en*, au-dessus de la ligne.

J'en use avec Mme de Lavardin comme je fais avec vous, et je la paye ainsi de la bonté qu'elle a de m'écrire toutes les semaines. 1690

Ma fille est en Provence avec son mari. Son fils est à la gueule au loup[8], comme le vôtre : il est à la tête du régiment de Grignan. Cette place l'auroit contenté dans dix ans, jugez de sa joie de l'avoir à dix-sept. Je suis tranquillement dans cette solitude, où j'ai eu l'honneur et le plaisir de voir M. de Termes. Ces endroits de la vie ne s'oublient point. Il y a bien ici des beautés présentement qui n'y étoient pas en ce temps-là, et il y en avoit alors qui n'y sont plus. Je suis de votre avis sur ce que vous me dites de lui ; je le trouve dans le passé et dans le présent comme vous le trouvez. Quand j'ai pris son parti dans les occasions, j'étois juste et je le serai toujours pour lui. Je suis ravie qu'il se souvienne de moi agréablement ; je suis bien de même pour lui. Vous êtes très-heureux d'être en si bonne compagnie ; celle que j'ai ici ne vous déplairoit pas. Mon fils a bien de l'esprit, et d'un esprit cultivé qui réveille le mien. Sa femme en a beaucoup aussi, et surtout une intelligence vive, qui surprend, et qui fait croire qu'elle a passé sa vie dans le monde, quoiqu'elle ne soit jamais sortie de cette province. Jugez si je puis être mieux. Cependant je compte d'être cet hiver à Paris, et de vous aimer toujours, mon cher cousin, par bien des raisons. En voici une :

MARIE DE RABUTIN.

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

Le marquis de Sévigné m'écrivit ceci à la fin de la lettre de sa mère :

MA mère vous dit beaucoup de bien de moi, Monsieur ; je n'en suis point fâché, parce que je suis à cent lieues de

8. Dans plusieurs des éditions antérieures : « à la gueule du loup. »

1690 vous, et que rien ne vous empêchera de la croire si vous le voulez. Mais elle ne vous dit pas, Monsieur, que personne ne vous honore plus que je fais, et ne souhaite plus ardemment que moi, que la fortune vous rende enfin justice, et vous fasse obtenir et jouir encore longtemps des grâces et des honneurs que vous méritez.

1282. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Huit jours après que j'eus reçu cette lettre, j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Paris, ce 22e juin[1] 1690.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il y a huit jours que j'ai reçu votre lettre du 11e de ce mois, Madame, mais j'étois à Versailles avec une espèce de goutte, qui bien qu'elle ne m'ôtât pas la liberté d'écrire, m'ôtoit celle d'écrire avec la gaieté[2] d'esprit que je veux avoir avec vous. Je suis venu ici pour la reprendre, et j'espère d'y parvenir. Ma fluxion est fort diminuée, et à un homme de l'humeur dont je suis, un moindre mal est un bien. Votre lettre même, qui est plus vive que la précédente, m'anime et me convie à vous écrire gaiement; j'ai trouvé plaisant l'endroit de votre lettre où vous me dites : « Je ne savois où vous adresser ma lettre, car le cœur me disoit, je ne sais pourquoi, que vous n'étiez point chez votre gendre de Montataire[3]. » Jamais négative

Lettre 1282. — 1. Bussy avait d'abord écrit *juillet*, puis il l'a corrigé en *juin*.

2. Devant *gaieté*, il y a dans le manuscrit *liberté*, effacé.

3. Bussy avait fait un assez long séjour chez Mme de Montataire en 1687. Voyez ses *Mémoires*, tome II, p. 302.

n'a été si affirmative[4] que ce *je ne sais pourquoi*, et il est bien plus finement dit. 1690

Votre nièce de Dalet est ravie de l'approbation que vous donnez à son changement, et la liberté qu'elle vous laisse de supprimer la particule *de* est la moindre chose, dit-elle, qu'elle voulût faire pour vous témoigner sa reconnoissance. Son fils est joli par sa taille et par sa figure[5]. Je le menai l'autre jour à Mademoiselle, qui le trouva fort à son gré; il a naturellement de l'esprit, et un esprit naturel; nous l'avons cultivé : c'est à la cour et au monde à l'achever de peindre.

Je n'ai encore rien fait pour mes affaires; des paroles et rien d'effectif, ni de solide : on ne se presse en ce pays-ci que pour ce qui regarde les confédérés. J'ai toujours ma ressource, qui ne me manquera pas au besoin, la résignation[6] et la persévérance. Vous avez raison de ne rien répondre sur les nouvelles, qui ne sont plus souvent les mêmes quand vous les recevez, et j'ai raison aussi de laisser à Mme de Lavardin le soin de vous en informer.

Je vous trouve fort heureuse, ma chère cousine, d'être dans une agréable maison, à la campagne, avec Monsieur votre fils et Madame votre belle-fille; vous ne seriez pas si bien à Paris avec eux : vous jouissez, où vous êtes, plus tranquillement les uns des autres; mais pour que[7] votre bonheur soit complet, il ne faut pas que vous croyiez que vous seriez mieux ailleurs, et c'est un état

4. Voyez tome V, p. 266, à la fin de la note 25, une citation de M. Cousin.

5. L'édition de 1697 ajoute ici cette phrase : « Je suis de votre avis pour lui faire prendre le nom de Langhac, qui est le sien. » Voyez ci-dessus, p. 519, la note 5 de la lettre précédente.

6. Dans le manuscrit : « la resination. » Voyez ci-dessus, p. 512, note 8.

7. Dans l'édition de 1697, on avait altéré par l'addition de *peu*, le sens de cette phrase : « mais pour peu que votre bonheur, etc. »

1690 où il est difficile de parvenir. Adieu, ma chère cousine : je voudrois bien être en quart avec vous trois aux Rochers pour huit jours : que ne dirions-nous pas !

A CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Quand je crois Madame votre mère sur le bien qu'elle me dit de vous, Monsieur, je n'ai aucun mérite à son égard par ma complaisance. Il y a longtemps que j'ai connu que vous aviez de l'esprit, et la retraite où vous êtes depuis quelques années vous a dû acquérir d'agréables connoissances. Il y a dix ans que vous étiez bon à voir quelquefois : vous êtes aujourd'hui bon à l'user, c'est-à-dire à tous les jours. Plût à Dieu que nous fussions voisins ! Je comprends dans mon souhait Madame votre mère aussi bien que Madame votre femme ; si cela étoit, je me consolerois plus aisément que je ne fais des grâces et des honneurs qui me manquent et que vous me desirez. Je vous en remercie de tout mon cœur, et je suis assurément votre, etc.

---

*1283. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Jeudi 22e juin.
Réponse au 10e.

Dimanche 25e juin.
Le paquet de Vitré tout entier n'arriva point vendredi.

Je commence aujourd'hui cette lettre, ma chère bonne, par vous dire que je viens de recevoir la vôtre du 10e, qui étoit allée à Rennes : c'étoit sa fantaisie. Je croyois qu'elle dût venir demain de Paris, de sorte qu'elle m'a surprise très-agréablement, et j'y vais répondre, sans préjudice de celle que je recevrai demain, s'il plaît à

Dieu. Martillac a la langue bien longue : que veut-elle dire avec mon mal de bras que je cachois à Livry? ce n'étoit rien du tout, et il vous eût inquiétée. Pour le détail de ma santé présentement, je suis honteuse de vous le dire, il me semble qu'il y a de l'insolence, et que je devrois cacher ces bontés de la Providence, n'en étant pas digne. Je ne sais si c'est le bon air, la vie réglée, la désoccupation; enfin, quoique je ne sois pas *insensible*[1] à ce qui me tient au cœur, je jouis d'une santé si parfaite, que je vous ai mandé que j'en suis étonnée. Je me porte très-bien de ma purge, et vous remercie d'être contente de la vôtre. Je n'ai ni vapeurs la nuit, ni ce petit mal à la bouche, ni de *grimace* à mes mains; point de *néphrétique;* nous buvons du vin blanc, que je crois très-bon et meilleur que la tisane. Enfin, ma chère bonne, soyez contente, et portez-vous aussi bien que moi, si vous voulez que ce bon état continue. Je n'en ai pas moins ces pensées si salutaires que toute personne doit avoir, surtout, ma bonne, quand la vie est avancée, et qu'on commence à ne plus rien voir, à ne plus rien lire qui ne vous parle et ne vous avertisse. Quand vous en serez là, vous ne m'en direz pas des nouvelles; mais vous vous souviendrez que j'avois raison, et que ces réflexions sont des grâces de Dieu, tout au moins naturelles, qui vous font sentir que vous êtes sage. Ces pensées, cette pendule[2], n'ont point changé mon humeur; 1690

Lettre 1283 (revue sur l'autographe). — 1. Ce mot, et plus loin les mots *grimace* et *néphrétique*, et p. 526, *en bonne justice*, sont soulignés dans l'original. — Mme de Sévigné avait eu les mains longtemps enflées et engourdies à la suite de son rhumatisme de 1676; elles pouvaient en avoir été un peu déformées ou ridées, en être restées sujettes à quelques mouvements convulsifs.

2. Cette pendule où je lis une heure déjà avancée, l'heure du soir de la vie, du déclin? D'autres ont cru que ce mot *pendule* signifiait ici *jubilé*, par allusion à une anecdote racontée tome III, p. 524,

1690 mais la solitude contribue à les entretenir, et nos sortes de promenades; et tout cela est bon; et si l'on n'avoit point une chère bonne que l'on aime trop, on auroit peine à comprendre pourquoi on quitteroit une vie si convenable, et si propre à faire la chose qui, *en bonne justice*, nous devroit occuper. Vous voyez, ma bonne, que je vous rends compte de mon intérieur, après vous avoir parlé de mon corps et de ma santé. Mme de Coulanges paroît occupée des choses solides, et ennuyée des frivoles; si cela dure, ce sera une dignité pour elle, et son humilité attirera notre estime. L'abbé Testu a été violemment occupé pour le mariage de M. de Chapes et de Mlle d'Humières[3]. Cet assortiment vint tout d'un coup dans son esprit, un jour qu'il dînoit chez la duchesse d'Aumont[4]; il le dit aux *Divines*[5], et depuis ce jour, elles et lui n'ont point eu de repos que ce mariage n'ait été achevé, contre vent et marée. Dans ce commerce il s'est désaccoutumé de Mme de Coulanges, et tellement accoutumé à la maison de la duchesse d'Aumont, qu'il en fait sa Mme de Coulanges : voilà ce qui me paroît. Elle a vu M. de la Trousse en visite; elle m'en parle, elle le plaint. Je ne crois pas qu'il aille chez elle, parce que ce flux d'urine ne lui permet pas d'être dans une visite. On dit qu'il s'en va à la Trousse; mais vous devriez savoir tout cela mieux que moi. La duchesse du Lude a été assez longtemps occupée de Versailles et de Marly. Il y a trois mois qu'elle n'y va plus, que l'autre jour à

et cela n'est pas impossible : il est parlé à la fin de la lettre, p. 530, du jubilé accordé par le nouveau pape à l'occasion de son exaltation; pour le gagner, Mme de Sévigné s'était rendue la veille à Rennes.

3. Voyez ci-dessus, p. 497, note 12.

4. Mère du marquis de Chapes. Voyez tome II, p. 204, note 5.

5. Mme de Frontenac et Mlle d'Outrelaise. Voyez tome II, p. 192, notes 5 et 6.

Marly, où il y avoit vingt-quatre femmes. Si vous demandez à Mademoiselle d'où vient ce changement, elle vous dira que la princesse d'Harcourt[6] les y faisoit aller, parce qu'elle avoit besoin de M. de Lamoignon; mais dans la vérité, c'est que ce sont des grâces gratuites, qu'on donne quand on veut, et à quoi on ne veut pas s'assujettir. Pour Mme de Coetquen, elle n'est plus du tout des parties de Marly; on dit qu'elle a témoigné trop de chaleur pour M. de Schomberg[7]. Voilà, ma bonne, ce qu'on m'a mandé, que je ne garantis point. M. du Bois ira à Brevannes[8]. Je doute que cette journée toute remontée, qui ôte tout le commerce de manger et de causer les soirs, puisse plaire à Mme de Coulanges. Il y aura encore un peu du vieil homme dans la solidité de cette partie; nous verrons. Pour moi, j'ai toujours cru que quand Mme de Coulanges comprendroit la fin de la fable de la Fontaine, que j'appliquai si follement à Paris, elle seroit toute une autre personne. Voici la fin : 1690

. . . . . . Tous les amants,
Après avoir aimé vingt ans,
N'ont-ils pas quitté leurs maîtresses? —
Ils l'ont tous fait. — S'il est ainsi,
Et que nul de leurs cris n'ait nos têtes rompues,
Si tant de belles se sont tues,
Que ne vous taisez-vous aussi[9]?

Cette folie vous fit rire. Je la crois parfaitement en cet état : c'est ce qui me donne bonne opinion d'elle.

6. Dans l'autographe, on lit : « la princesse dacourt (*sic*). »
7. Qui combattait en ce temps-là contre Jacques II en Irlande.
8. Chez Mme de Coulanges. Voyez tome VIII, p. 254, note 10.
9. Parodie de ces vers de la Fontaine (livre X, fable XIII, *la Lionne et l'Ourse*) :

Tous les enfants
Qui sont passés entre vos dents
N'avoient-ils ni père ni mère ? —
Ils en avoient. — S'il est ainsi,
Et qu'aucun de leur mort n'ait nos têtes rompues,

1690 Vous lisez les épîtres de saint Augustin[10], ma chère bonne; elles sont très-belles, très-agréables, et vous apprendront bien des nouvelles de ces temps-là. J'en ai lu plusieurs; mais je les relirai avec plus de plaisir que jamais, après avoir lu l'histoire de l'Église des six premiers siècles. Je connois très-particulièrement tous ceux à qui elles s'adressent; et Paulin, évêque de Nole[11], est tout à fait de mes amis. Il eut de grands haut et bas dans sa vie, et mérita et démérita l'amitié et l'estime de saint Augustin. Il vécut saintement avec sa femme, étant évêque, et vous le verrez dans ces épîtres. Il est vrai, ma bonne, que saint Augustin l'aime trop, et joue et subtilise sur l'amitié, d'une manière qui pourroit ne pas plaire, si on n'étoit amie de M. du Bois; mais ce saint avoit une si grande capacité d'aimer, qu'après avoir aimé Dieu de tout son cœur, il trouvoit encore des restes pour aimer Paulin et Alipe[12], et tous ceux que vous voyez. Je cacherai ce que vous me dites à mon fils; il en abuseroit, et s'il avoit la bride sur le cou, il iroit trop loin; car après tout, notre saint évêque est une des plus brillantes lumières de l'Église. A propos, voilà quatre vers qu'on a mis au-dessous du portrait de M. Ar.[13]. Mon fils les a

Si tant de mères se sont tues,
Que ne vous taisez-vous aussi?

10. Les *Lettres de saint Augustin traduites en françois sur l'édition nouvelle des Pères bénédictins de Saint-Maur....* Paris, Coignard, 1684, 2 volumes in-folio. L'Achevé d'imprimer est du premier jour de juillet 1684. — Voyez sur du Bois, le traducteur de ces lettres, ci-dessus, p. 434, note 5.

11. Né à Bordeaux en 353, mort à Nole en 431.

12. Voyez les *Confessions* de saint Augustin, livre VI, chapitre VII. — Dans l'édition de 1814, où cette lettre a paru d'abord, on avait changé le nom d'*Alipe*, très-lisible pourtant dans l'autographe, en celui d'*Aspe*.

13. Évidemment Arnauld, qui alors était retiré à Bruxelles. Mme de Sévigné veut parler sans aucun doute de ces quatre vers latins de Santeul, qui se trouvent à la p. 418 de la première édition de ses

trouvés si beaux et m'a fait tant de plaisir en me les expliquant, que je vous les envoie, croyant que vous aurez quelque joie de voir qu'on rend quelquefois hommage à la vertu. Celle de Mme d'Épernon[14] vous est obligée du bon tour que vous donnez à la fin de sa lettre. Je suis tout à fait de votre avis; et de plus, c'étoit la mode d'en user ainsi, quand elle a quitté le monde. Il est honnête qu'elle n'ait pas suivi ce qui s'est passé depuis qu'elle n'y est plus. Ces sortes de princesses appeloient fort bien les femmes de qualité *ma cousine*, et elles répondoient *Madame*. 1690

Notre paquet de la ville de Vitré, tout entier, n'est point venu, et par conséquent votre lettre est à Domfront en Normandie, car c'est celui de cette ville qui nous est venu, et le nôtre y est demeuré. Ce désordre arrive quelquefois. J'espère que j'en aurai demain lundi deux ensemble. Je les souhaite avec empressement : huit jours sont bien longs sans avoir des nouvelles de ma chère Comtesse. Nous sommes aussi dans une grande ignorance de toutes les affaires publiques, et même de l'état de mon pauvre Beaulieu, dont je n'attends que la mort avec beaucoup de chagrin. Nous serons demain instruits de tous côtés; car Monsieur de Rennes[15], qui revient de Pa-

OEuvres (1694), avec ce titre : *A la stampe* (2e édition, 1698 : *A l'estampe*) *d'un fameux docteur.*

> *Per quem relligio stetit inconcussa fidesque,*
> *Magnanima et pietas et constans regula veri,*
> *Contemplare virum : se totam agnoscit in illo*
> *Rugis pulchra suis patrum rediviva senectus.*

Plus tard (en 1694) Santeul composa en l'honneur d'Arnauld une épitaphe en sept vers latins, qui fit beaucoup de bruit et eut des suites plaisantes, au sujet desquelles on peut voir le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome V, p. 599.

14. Voyez ci-dessus, p. 499 et note 16. — Mme de Sévigné avait d'abord écrit : « Mlle d'Épernon. »

15. Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin. Il revenait sans doute de l'assemblée du clergé, qui s'était ouverte à Saint-Germain

1690 ris, vient souper et coucher ici; je saurai de lui bien des choses que les lettres n'apprennent point. Enfin, ma très-agréable bonne, adieu pour aujourd'hui. Je suis ravie que vous vous portiez bien de votre purge; la mienne m'a fait tous les biens du monde, en me laissant comme elle m'avoit trouvée. Nous fûmes hier, jour de saint Jean, à Vitré, gagner ou tâcher de gagner le jubilé[16]. Il y avoit une grande procession où je ne fus pas; le temps m'eût manqué. J'ai souvent conté la vôtre d'Aix, au grand étonnement des écoutants, et ces diables de père en fils, et les autres folies où la sagesse du cardinal Grimaldi avoit échoué[17]. Je crains que le pape ne soit plus libéral d'indulgences que de bulles. On m'envoya, l'autre jour, de Paris, sur le même chant[18], ceci :

Aux paroles d'Ottobon
Coulange est trop crédule;
Je connois ce pantalon (*il est Vénitien*),
Et nous n'aurons qu'en chanson
Des bulles.

Ne me citez point. Le singulier et le pluriel font une faute; mais elle étoit dans celle[19] de notre cousin. Adieu

en Laye le 29 mai, avait accordé au Roi le 12 juin un don gratuit de douze millions, et était allée en corps, le 17, prendre congé de Sa Majesté. Voyez la *Gazette*, p. 264, 300 et 370.

16. La *Gazette* nous apprend (p. 227 et 251) qu'à Paris la bulle du jubilé avait été publiée vers le milieu de mai, et que le Roi en fit les stations le 20 mai.

17. Voyez tome II, p. 248, et ci-dessus, p. 86 et 87.

18. C'est-à-dire sur le même air que la chanson de Coulanges, intitulée : *le Retardement des Bulles*. Voyez la note suivante.

19. C'est-à-dire dans la chanson : encore un accord avec le sens plutôt qu'avec les mots. —Voici le couplet de Coulanges, tel qu'il est donné dans le *Recueil* de ses chansons (édition de 1698, tome I, p. 272). C'est le quatrième de la chanson, qui en a cinq.

De l'heureux choix d'Ottobon
N'ayez point de scrupule (*sic*);

encore, mon enfant : je vous aime et vous embrasse, Dieu le sait, comme vous dites quelquefois. Nous embrassons tout Grignan. 1690

Je ne sais que répondre sur Balaruc, où Monsieur le chevalier ne veut plus aller, si[20]. . . . .

---

* 1284. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, ... juin[1].]

Il se passe à notre hôtel de Carnavalet une scène bien pitoyable et bien triste pour moi : c'est mon pauvre Beaulieu ; je le crois mort présentement[2], mais samedi

Sous ce pape sage et bon
Va renaître la saison
Des bulles, des bulles, des bulles.

La réponse qui fut adressée à Coulanges est donnée ainsi dans les *Mémoires* (p. 183) :

Aux promesses d'Ottobon
Ne soyez plus crédules.
Je connois le pantalon,
Et vous n'aurez qu'en chanson
Des bulles, des bulles, des bulles.

20. L'original autographe se compose de six feuillets ; le dernier (la douzième page) finit à *si*.... Le reste de la lettre manque.

Lettre 1284 (revue sur une ancienne copie). — 1. Ce fragment est sans date dans le manuscrit qui nous l'a conservé. Il est bien vraisemblablement de la fin de juin 1690 (voyez la note suivante) ; dans la première édition (1827), on l'avait daté du vendredi 30.

2. Beaulieu s'appelait Michel Lasnier. Voici son acte mortuaire, extrait des registres de la paroisse Saint-Paul, à Paris : « Le 3 juillet 1690, à trois heures du matin, Michel Lasnier, maistre d'hostel de Mme la marquise de Sevigny, est decedé, rue Couture-Sainte-Catherine ; duquel le corps a esté inhumé dans le cimetiere de l'eglise Saint-Paul, sa paroisse, le mesme jour. *Signé :* Michel du But. » (*Note de l'édition de* 1827.)

690 24e juin[3] il souffrit encore tout ce qu'on peut souffrir. Il avoit le côté ouvert, et [il] en étoit sorti un abcès et une partie de son foie, qui est gâté. Ce pauvre garçon est résigné, et prie Dieu, et lui demande miséricorde, et puis il parle de sa chère maîtresse, qu'il eût bien voulu revoir encore une fois, et lui rendre encore ses services; il me recommande sa femme et son fils; il me demande pardon; des grosses larmes lui tombent des yeux, et à moi aussi; je ne suis pas propre à soutenir cette pensée, et cet état d'un garçon si digne de mon affection, si fidèle, si digne de ma confiance, si attaché à moi. Il étoit aimable, vous le savez, et se faisoit aimer de tout le monde. Il me sembloit que pourvu qu'il se mêlât de mes petites affaires, je n'avois rien à craindre, et qu'elles iroient toujours bien. En effet, comme elles ne passoient point sa portée, il les conduisoit avec une honnêteté, une adresse et une exactitude admirables. Je ne pouvois faire une plus incommode perte dans mon petit domestique. Il faut se soumettre.

Monsieur de Carcassonne, Mlle de Méri, l'abbé Bigorre, Corbinelli, ont eu des bontés et des charités pour lui au delà de ce que vous pouvez vous imaginer; mais ce qui passe tout, c'est la bonne Mme Poirier[4], qui ne quitte point ce pauvre petit ménage affligé[5], qui prend soin d'Hélène[6] qui est morte de douleur : elle la soutient; elle

3. Le manuscrit donne : « samedi 28 juin. » Il y a là une faute évidente du copiste : il faut ou « mercredi 28e juin, » ou, ce qui est la leçon probable : « samedi 24e juin. »

4. Femme du valet de chambre du chevalier de Grignan. Voyez ci-dessus, p. 448, note 3.

5. Dans l'édition de 1827 on avait cru devoir couper ici la phrase dans l'intérêt de la clarté, et changer le *qui* suivant en *elle*. A la ligne suivante, on avait substitué *soigne* à *prend soin de*; quatre lignes après, *très* à *bien*; et tout à la fin de la lettre, *monde-ci* à *monde ici*.

6. Hélène, l'ancienne femme de chambre de Mme de Sévigné,

m'écrit pour elle; elle prend soin de mes affaires; elle s'acquitte de tous les devoirs de l'amitié et de la charité, avec tant de capacité, que mon esprit est en repos depuis que je sais qu'elle s'en mêle. Je lui écris pour la remercier et la prier de continuer; mais je vous conjure bien tendrement de lui écrire un mot pour lui dire que vous l'en remerciez, et qu'en me faisant tant de plaisir, elle vous en fait aussi. Parlez-en à Poirier et à Monsieur le chevalier, pour lui faire voir le bien que je reçois par lui; enfin qu'elle sache que sa charité n'est point perdue, même en ce monde ici. 1690

---

* 1285. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, ... juin[1].]

Il n'a pas tenu à Monsieur le lieutenant civil[2] qu'il n'ait eu M. de Gêvres; son goût est sauvé; mais on l'a quitté

avait épousé Beaulieu. Elle survécut seulement de quelques mois à son mari. Nous avons aussi retrouvé son acte mortuaire sur les registres de la paroisse Saint-Paul. Il est ainsi conçu : « L'onzième mars 1691, Helene Delan, veuve de Michel Lasnier, maistre d'hostel de Mme la marquise de Sevigny, est decedée rue Sainte-Catherine, à deux heures du matin; de laquelle le corps a esté inhumé dans le cimetiere de l'eglise Saint-Paul, sa paroisse, le mesme jour. *Signé :* Michel du But et Pierre Retoray. » (*Note de l'édition de* 1827.)

Lettre 1285 (revue sur une ancienne copie). — 1. Ce fragment est, comme le précédent, sans date dans le manuscrit. Il doit être de juin ou de juillet 1690 : voyez la note 4.

2. Jean le Camus, frère du premier président de la cour des aides et du cardinal le Camus. Voyez tome II, p. 139, note 16. Nous avons vu plus haut (p. 175) qu'il avait aussi été question d'un projet de mariage entre Mlle le Camus et le fils du président de Maisons, projet qui avait été rompu dès le mois de septembre 1689.

1690 pour une offre plus haute[3], comme à un inventaire. Je trouve qu'il ne pouvoit pas mieux faire que de prendre bien vite M. Nicolaï[4]. Il y a bien de la grandeur dans cette robe; elle est hors du commun : il est le huitième premier président de la chambre des comptes, et il étoit bien gentilhomme quand il l'eut pour récompense, sous Philippe-Auguste, d'un service important pour l'État[5]. Président aux comptes est bientôt dit : il y a fagots et fagots; et quand je songe comme la taille de Mme de

3. Bernard-François Potier marquis de Gêvres, fils aîné du duc, brigadier de cavalerie, reçu en survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre, épousa le 15 juin 1690 Marie-Madeleine-Geneviève-Louise de Seiglières de Bois-Franc, fille de Joachim chancelier de Monsieur. « On mande de Paris qu'enfin M. le marquis de Gêvres a épousé Mlle de Bois-Franc, à qui le père donne sept cent mille francs, et outre cela pour vingt mille écus de pierreries, et cinq mille pistoles pour payer les dettes du marquis de Gèvres. Le duc et la duchesse de Gêvres n'ont point signé le contrat, et ont fait des protestations contre; mais le Roi l'a approuvé et l'a autorisé par sa signature au contrat, et même, en faveur du mariage, a vu M. de Bois-Franc et l'a bien reçu; il n'avoit pas permission de se montrer devant le Roi. » (Dangeau, au 22 juin.)

4. Jean-Aimar Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, reçu en 1686, épousa, probablement le 25 juin 1690, Marie-Catherine le Camus, fille du lieutenant civil, « celle que le marquis de Gêvres pensa épouser il y a quinze jours, » dit Dangeau au 27 juin. Il avait succédé comme premier président à son père Nicolas Nicolaï, reçu en 1656, et était le septième de son nom (Mme de Sévigné dit le huitième) remplissant cette charge. Voyez le *Mercure* de juillet 1690, p. 123-135.

5. L'*État de la France* ne fait remonter l'établissement de la chambre des comptes qu'à saint Louis, et le premier Nicolaï qui soit mentionné dans la *Biographie universelle* comme ayant eu la charge de premier président de cette chambre est Jean, seigneur de Saint-Victor, conseiller au parlement de Toulouse, qui y fut nommé en 1506 (sous Louis XII), à son retour d'Italie. Il avait accompagné Charles VIII à Naples, où ce monarque le laissa avec le titre de chancelier du royaume. La famille de ce Jean Nicolaï était originaire du Vivarais.

Brissac fut mal reçue à Versailles, je conclus que Madame la première présidente est mieux dans sa chaise à Paris. Voilà comme j'ai compris cette affaire[6]. 1690

6. Dans le manuscrit : « cet affaire, » au masculin.

Ici vient par sa date une lettre signée « Sévigné » (*Charles de Sévigné*), mais écrite d'une autre main et rédigée probablement par un intendant ou un homme d'affaires. Cette origine de la lettre, sa forme toute technique, sa construction embarrassée et incorrecte nous ont empêché de la placer dans le texte, et nous ne la donnons ici en note que pour n'omettre aucun des rares documents qui nous restent sur les affaires de la famille de Sévigné.

* LETTRE DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A ANGEBAUT *, PROCUREUR AU SIÉGE PRÉSIDIAL DE NANTES.

Aux Rochers, le 7e juillet 1690.

Sur l'avis qu'on m'a donné, Monsieur, que le nommé Louis Luccas et ses associés, fermiers de ma seigneurie de Vigneu en la paroisse de Couéron**, ayant fait exécuter le nommé Julien Dorvault, en vertu du rôle rentier des droits et redevances de madite seigneurie, réformé au mois de novembre 1686, à la requête du sieur Bertrand, mon procureur d'office, auquel rentier ledit Dorvault a été employé et imposé pour vingt deniers, monnoies de rente, en qualité d'héritier et possesseur de quelques héritages de la succession de défunt Msre Denis Dorvault père, et s'étant pourvu au siége présidial de Nantes en rejection de ladite exécution contre ledit Luccas et ses associés, ils m'ont mis en cause pour être condamné de faire valoir ce rôle rentier, parce que ledit Dorvault soutient qu'il n'est point possesseur ni héritier d'aucuns héritages de ladite succession, et n'a jamais consenti ni signé l'imposition de ladite rente, comme il est supposé par ledit rôle rentier : ainsi, Monsieur, ne voyant pas avoir aucun intérêt dans cette contestation, et considérant que tous les sujets de plaintes dudit Dorvault doivent être imputés à ceux qui l'ont fait exécuter ou à ceux qui l'ont inconsidérément employé et imposé dans le rentier de madite seigneurie, je vous donne plein pouvoir, et vous prie de déclarer formellement pour moi que je ne prends aucune part dans la question dont il s'agit, et que s'il y a aucun défaut dans ce rôle rentier, provenant dudit sieur Bertrand ou des

* Voyez tome VII, p. 527, et tome VIII, p. 42, 61 et 194.

** Chef-lieu de canton du département de la Loire-Inférieure, à deux lieues et demie à l'ouest de Nantes. Voyez tome VIII, p. 43.

1690

* 1286. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi[1] 12e juillet.
Réponse au 1er juillet.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ce fut un grand jour, ma chère bonne, pour M. de Luxembourg : quelle belle victoire[2], pleine, entière, glorieuse, et qui ne pouvoit être placée plus à propos ! Je suis assurée qu'encore que vous n'ayez point été en peine de notre marquis, qui, je crois, n'étoit pas du détachement que M. de Boufflers y envoya[3], vous n'aurez pas laissé d'être extraordinairement émue. Pour moi, je l'étois à ne savoir à qui j'en avois ; car je compris bien que notre enfant, ou n'y étoit pas, ou n'étoit pas du nombre des

notaires qui l'ont fait, je les désavoue, et ne prétends point m'en servir en ce chef ; ce faisant vous conclurez à déboutement contre ceux qui m'ont mis en cause. La présente vous servira de procuration spéciale, et s'il est nécessaire d'en envoyer une autre plus authentique, vous n'avez qu'à m'en donner avis, je ne manquerai pas de vous satisfaire.

Sévigné.

Lettre 1286 (revue sur l'autographe). — 1. Il y a, comme d'ordinaire, *mecredy* dans l'original.

2. La victoire remportée à Fleurus, près de Charleroi, le 1er juillet précédent, par le maréchal de Luxembourg, sur le prince de Waldeck, qui commandait l'armée des États-Généraux, « composée, comme dit la *Gazette* (p. 326), de troupes d'élite de toutes sortes de nations.... (*et*) forte de plus de quarante mille hommes. » La *Gazette* donne une double relation de cette bataille dans deux numéros extraordinaires (p. 325-336 et p. 349-360).

3. Le maréchal de Luxembourg avait été joint, sans que le prince de Waldeck en fût averti, par un détachement de l'armée de la Moselle commandée par le marquis de Boufflers : voyez la *Gazette*, p. 349. C'était, comme nous l'avons vu, dans l'armée de Boufflers que servait le marquis de Grignan.

malheureux; mais je ne saurois que vous dire. Une si grande chose, alors qu'on l'espère le moins, voir tant de personnes affligées, songer que la guerre n'est pas encore passée, tout cela fait un composé qui fait circuler le sang plus vite qu'à l'ordinaire. J'ai senti vivement la belle et brillante action du chevalier de Pompone[4] : elle vous viendra de tous côtés. Après le marquis, il n'y a personne où je prisse tant d'intérêt, à cause de M. de Pompone, que j'aime, comme vous savez. Vraiment[5] les larmes me vinrent bien aux yeux, en apprenant ce que le Roi lui dit sur ce sujet. Mme de Vins, qui sait mes sentiments, m'a écrit une lettre dont je lui serai toute ma vie obligée. Je lui devois une réponse; mais sachant comme je suis sur ce nom, elle m'écrit d'une manière si aimable, que je ne puis assez l'en remercier. Sa lettre ne sent point du tout le fagot d'épines, je vous en assure; elle sent l'amitié, et n'a point été reçue aussi par un fagot d'épines[6]. Dites-lui, ma bonne, combien j'en suis contente et reconnoissante. C'est une aimable amie, et digne de vous. J'ai Mme de Saucourt à la tête : la voilà sans garçons, avec deux gendres[7]. *Ne me faites point parler.* 1690

4. « Les ennemis avoient construit deux redoutes de l'autre côté de la rivière (*de la Sambre*), dont ils avoient rompu les gués; et le chevalier de Pompone l'ayant passée, partie à la nage, avec deux cents dragons, en emporta une l'épée à la main; il prit aussi l'autre avec assez de résistance de la part des ennemis. » (*Gazette*, p. 327 et 328.) Cet exploit est du 29 juin, avant-veille de la bataille. — Voyez ci-après la lettre de Mme de Grignan du 18 juillet, p. 555 et note 2.

5. Dans l'autographe : *Vrament.*

6. Voyez tome IV, p. 299; tome VI, p. 155 et note 9, et même tome, p. 494.

7. Le marquis de Saucourt (Soyecourt) fut tué dans la bataille de Fleurus; le chevalier de Soyecourt, son frère, y fut dangereusement blessé, et mourut de sa blessure : voyez la *Gazette*, p. 335 et 336. — « L'aîné, dit Dangeau au 5 juillet 1690, étoit colonel d'infanterie (*du*

1690 C'est une belle chose que de ne chercher que le bien, et se défaire bien vite de ses filles. Voilà des coqs d'Inde avec les plumes du paon [8]. Demandez à Monsieur le chevalier ce que c'est que Tilloloy [9] : c'est une maison royale. Ah! que cela siéra bien à ces Messieurs! Me voilà en colère.

On dit que Mlle de Cauvisson épousera son oncle [10], à cause des substitutions. Je n'ai rien à dire encore sur ce sujet, sinon de ne pas comprendre que Mme de Cauvisson ne se casse pas la tête contre les murailles, en me souvenant comme elle est sur les choses les plus communes de la

régiment de Vermandois), et le cadet lieutenant des gendarmes de Monseigneur. » La fille aînée de Mme de Soyecourt, Marie-Renée de Belleforière, qui prit après la mort de ses frères la qualité de marquise, avait épousé le 5 février 1682 Timoléon-Gilbert de Seiglières, seigneur de Bois-Franc, maître des requêtes et chancelier du duc d'Orléans, mort le 1er février 1695. Leur fils fut marquis de Soyecourt, comte de Tilloloy. La seconde fille, Élisabeth-Gabrielle, avait épousé le 6 août 1682 Louis de Romillée, marquis de la Chesnelaye en Bretagne; elle se remaria en 1713 avec Joachim-Joseph du Mas, comte de Brossai.

8. Cette petite phrase est écrite ainsi dans l'autographe : « Voila des *codindes*, auec les plumes du *pan*. »

9. Tilloloy (l'original porte *Tillauloy*), dans le canton de Roye, arrondissement de Montdidier (Somme). Cette seigneurie avait été apportée dans la maison de Belleforière, avec le nom de Soyecourt, par Françoise, héritière de François III seigneur de Soyecourt, de Tilloloy, etc., mariée en 1580 à Ponthis de Belleforière, grand-pere du Soyecourt dont il a été souvent question dans la *Correspondance* (voyez tome III, p. 316, note 8). François III de Soyecourt devait le titre de seigneur de Tilloloy à sa mère, Antoinette de Raisse, fille unique de François seigneur de la Hargerie, Courcelles, Tilloloy, etc., maître d'hôtel des rois Louis XII, François Ier et Henri II.

10. Mlle de Cauvisson (*Calvisson*, dans l'autographe *Couisson*), dont le frère unique, le marquis de Nogaret (tome VIII, p. 147, note 5), avait été tué à Fleurus, épousa en effet son oncle le comte de Cauvisson au mois d'octobre suivant : voyez plus loin, p. 549, note 7. — Pour Mme de Cauvisson, dont il est parlé deux lignes plus loin, voyez tome III, p. 372, note 9 : elle mourut en 1698.

vie. Je ne sais, ma bonne, si vous ne vous moquerez point de moi, de vous envoyer des détails que notre Troche m'écrit et qu'elle prend en très-bon lieu. Il y a des gens qui les méprisent; pour moi, comme je les aime fort, je hasarde de vous plaire ou de vous ennuyer. Mais non, car vous n'aurez qu'à les jeter, s'ils vous ennuient. La mort de Villarceaux vous fera pitié[11], et la consolation de Mme de Polignac à sa compagne vous fera rire, et vous reconnoîtrez aisément cette vivacité[12] qui se veut divertir *un petit brin*, pendant qu'elle est jeune. Vous verrez ce qu'a dit Sa Majesté. On sait les grandes choses et l'on ignore les petites : en voilà à choisir. 1690

Ce que vous me mandez de ces galères qui sont devenues des sirènes, c'est-à-dire des chimères, comme dans Virgile[13], m'a fait plaisir. Je vous envoie le petit Bigorre[14], pour le plaisir des heureux augures. Vous y verrez toutes ces vues qui commencent à se démêler, et il m'entraîne à espérer que *Rome*, *Savoie et la mer* se termineront selon nos desirs. Cette Savoie me tient bien au cœur, par rapport à vous et à votre époux[15].

Ma très-chère bonne, je crois que votre enfant a besoin de ce qu'il vous demande; la difficulté c'est de lui pouvoir donner. Votre état est une mer où je m'abîme, et qui me fait peur pour votre santé. Quand j'y compare mes affaires réduites au petit pied, je crois regarder par un microscope, et je me crois riche, et ne songe plus à moi.

11. Voyez la *Gazette*, p. 335, et ci-après, p. 553, la lettre de Bussy du 16 juillet suivant.

12. Dans les éditions antérieures : « cette vivante. »

13. Voyez l'*Énéide* de Virgile, livre X, vers 215-235.

14. Le petit billet de l'abbé Bigorre, les nouvelles à la main qu'il envoyait à ses amis. Voyez ci-dessus le second alinéa de la lettre du 28 décembre précédent, p. 375, et p. 329, note 15.

15. Voyez ci-après, p. 547, le commencement de la lettre de juillet.

1690 Vous me soulagez bien l'esprit en me disant vos pensées pour Pauline, en cas que vous alliez à Paris : ce sont précisément celles que j'avois, et je n'osois vous les dire; je voulois que les vôtres parussent les premières. Toutes vos raisons sont admirables, ma bonne : c'étoit celles qui m'étoient venues; n'en changez point : aimez cette petite créature, rendez-la digne de votre tendresse; vous en serez toujours la maîtresse, elle ne sera point difficile à gouverner. J'ajoute à toutes vos raisons la liberté que vous aurez encore de me la donner de certains jours que vous n'en aurez point affaire. Elle ne sera point en mauvaise compagnie, et je ne vous serai peut-être pas tout à fait inutile, pour faire que jamais vous ne puissiez vous repentir de l'avoir amenée. Je ne sais si je me brouillerai avec elle, par ce conseil que je vous donne. Voilà une affaire vidée, il n'est plus question que d'aller à Paris; ce sera, ma bonne, selon que votre requête civile sera jugée. Nous sommes d'accord de nos faits sur cet article; nous n'avons plus rien à dire. Mme de la Fayette me mande que je n'ai qu'à songer à graisser mes bottes; que passé le mois de septembre, elle ne me donne pas un moment. Sur cela *je mange des pois chauds*[16], dans ma réponse, comme disoit M. de la Rochefoucauld, et je n'en ferai pas moins tout ce que je vous ai dit, ma chère bonne; mais il faut se taire jusqu'à ce qu'il soit temps de parler.

J'approuve et j'honore les bouts-rimés des auteurs d'Aix; mais ce sont des sonnets, c'est un opéra[17] pour

16. Voyez tome VI, p. 43.

17. Le mot est pris ici dans un sens un peu différent de celui que lui donne Bussy au tome IV, p. 317, et Corbinelli au tome VII, p. 201. Ici sans doute : œuvre difficile. « *Opéra* se dit d'une chose qui se fait rarement et extraordinairement, et avec de la dépense ou de la peine. » (*Dictionnaire de Furetière*, 1690.) — On sait ce que Boileau, dans le IIe chant de l'*Art poétique*, dit de la difficulté du sonnet.

moi. Ces rimes me font peur. Je ne suis point animée par vos ouvrages à tous, ni par Rochecourbières, et M. Gaillard, que j'aime. Ainsi je pense que j'en demeurerai à la simple approbation, quand ce ne seroit que pour faire voir à Pauline qu'il y a des choses où mon esprit ne prend pas. 1690

Vous parlez, tout comme bien des gens, des succès de nos armées navales et des combats *navaux*[18] : c'est quasi toujours le vent qui les décide; autant en emporte le vent. Je vous ai dit que depuis la bataille d'Actium, jamais aucune affaire n'avoit été décidée par cette manière de combattre[19]; mais ce fut une belle décision que celle-là. Notre flotte est dans la Manche. Nous attendons ce que Dieu nous garde de ce côté-là. Toutes ces galères, qui ont fait partir M. de Grignan, sont devenues à rien. Il falloit que M. de Janson[20] chaussât mieux ses lunettes. Adieu, ma chère et mon aimable bonne : je vous aime, je vous embrasse, je vous souhaite de la force, du courage, de la santé pour soutenir votre vie. Je pense à vous mille et mille fois, mais toujours inutilement : c'est ce qui m'afflige. N'êtes-vous point trop bonne d'avoir écrit à Mlle de Méri? Mon Dieu! je lui ai écrit aussi. Que deviendra tout cela? Elle fera de grands cris, et vous trouvera trop généreuse, comme vous l'êtes en effet, et moi bien vilaine, bien crasseuse, bien infâme; enfin, ma mignonne, nous verrons sa réponse. Nous parlerons de vos quittances à la première vue. Vous êtes estimable en tout et par tout.

18. *Navaux* est souligné dans l'autographe, ainsi que tous les autres mots imprimés en italiques dans cette lettre, à l'exception de ceux-ci (p. 540) : *je mange des pois chauds*.

19. Voyez la lettre du 31 août 1689, ci-dessus, p. 186.

20. Sans doute le marquis de Janson, gouverneur d'Antibes : voyez tome II, p. 72, note 17.

1690

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Vous me demandez mon avis, ma petite sœur; le voici : il faut des autels pour ma divinité; mais il ne faut point envoyer ma divinité au service des autels, pendant que vous serez à Paris. Toutes vos raisons pour la mener avec vous sont décisives, et les autres ne me paroissent pas mériter que vous y fassiez seulement attention. Je suis bien assuré que vous ne me voudrez point de mal de décider comme je fais; et si je suis mal avec vous, je m'en prendrai à d'autres choses qu'à cette décision. Vos entrailles auront été bien émues en entendant parler de tant de morts, et en apprenant que l'armée de M. de Boufflers avoit joint celle de M. de Luxembourg. Cependant notre marquis n'étoit point au combat, et j'en suis ravi : il me semble qu'il étoit funeste aux jeunes gens de conséquence, et je serois bien fâché de vous voir figurer avec Mme de Saucourt et Mme de Cauvisson. Je laisse ici deux dames qui sont moins affligées que celles-là, mais qui m'assurent qu'elles le sont. Je n'oserois vous en dire la raison, car, ma foi, elle n'en vaut pas la peine. Je vous dirois bien, moi, pourquoi je suis triste de mon côté, et vous le comprendriez plus aisément. Adieu, ma petite sœur : je salue tout ce qui est autour de vous, et continue toujours d'adorer la déesse Pauline.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il s'en va, l'infidèle! J'ai vu, ma bonne, que j'étois comme vous : je me moquois de Copenhague[21] et des gazettes; mais la campagne et l'intérêt qu'on prend aux affaires générales, fait changer d'avis. Je les lis toutes

21. Voyez tome IV, p. 156; tome V, p. 376; tome VI, p. 551, etc. — Mme de Sévigné a écrit . *Copenhaguen.*

avec empressement, et vous aime de même. Mille amitiés sincères à vos chers consolateurs. N'écrivez-vous pas à Mme de Meckelbourg[22] et à M. de Pompone, et M. de Grignan au Roi[23]? 1690

Nous trouvons les deux sonnets fort jolis, et si beaux, que nous en serions effrayés. Nous donnons à M. de Grignan le plus parfait, qui commence par :

La base veut monter au rang de la corniche,

et finit par:

Juste ciel!

Suscription : Pour ma chère Comtesse.

[Juillet.]

On[24] m'a mandé que M. de Luxembourg voyant la victoire assurée, chanta tout naturellement entre ses dents, faisant une application bien aisée :

Sangaride, ce jour est un grand jour pour vous[25].

Cela m'a fait rire, et lui ressemble en vérité. Il disoit bien vrai, ce jour étoit un grand jour pour lui.

22. Pour la féliciter des succès de son frère, le maréchal de Luxembourg.

23. Les éditions antérieures donnent *avec vous*, pour *au Roi*.

24. Nous plaçons à la suite de la lettre du 12 juillet ce court fragment conservé dans notre ancienne copie, parce qu'il se rapporte à la bataille de Fleurus et faisait évidemment partie d'une lettre écrite vers la même époque.

25. C'est le premier vers de la scène VI du Ier acte de l'*Atys* de Quinault. Mme de Sévigné l'a déjà cité : voyez tome VII, p. 439.

1690

1287. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre (n° 1282, p. 522), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

Aux Rochers, ce 12e juillet 1690.

Je veux vous écrire, mon cousin, sur la bataille qu'a gagnée M. de Luxembourg : c'est un sujet de discourir fort naturel. Ne trouvez-vous pas que Dieu prend toujours le parti du Roi, et que rien ne pouvoit être ni plus glorieux à la réputation de ses armes, ni mieux placé que cette pleine victoire? Ces grandes nouvelles donnent toujours beaucoup d'émotion aux intéressés, ou qui ont peur de l'être. Le petit de Grignan, qui étoit dans le corps que commande M. de Boufflers, a pu être de ceux qui ont été détachés pour aller joindre M. de Luxembourg[1]. J'ai encore deux ou trois jeunes gens à qui je prends intérêt. Jusqu'à ce que j'aie démêlé ce qu'ils sont devenus, le cœur me bat un peu, et puis je n'ai plus que la pitié générale pour tous ceux qui ont péri à cette bataille[2]. Je suis très-fâchée de la mort du pauvre Jussac[3]; cette sorte de mort est non-seulement violente, mais en-

Lettre 1287. — 1. Il ne faisait pas partie du détachement dont il a été parlé plus haut, p. 536, note 3; mais il était resté avec le marquis de Boufflers. Voyez ci-après, p. 559, la lettre du 19 juillet suivant, à du Plessis.

2. La *Gazette* dit (p. 336) : « Nous avons eu deux mille hommes tués ou blessés, et plus de trois cents officiers. »

3. Le duc du Maine chargea à la tête d'un escadron de gendarmerie l'escadron ennemi qui lui était opposé. Il le rompit et le mit en déroute; « mais il essuya un fort grand feu d'infanterie, et ce fut dans cette occasion que le comte de Jussac, premier gentilhomme de sa chambre,... le marquis de Villarceaux..., le chevalier de Soyecourt.... furent tués. » (*Gazette* du 20 juillet, p. 359 et 360.) — Voyez sur Jussac tome V, p. 310, note 8.

core violentée, car il étoit comme retiré, et Mme de Montespan le fit venir par force à la cour, et puis à la guerre, où avec un tel prince[4], qui prend goût au métier et qui ne trouve rien de trop chaud, il ne devoit pas apparemment faire de vieux os; cela est arrivé comme je crois qu'il le prévoyoit bien lui-même, et c'est dommage; dans de certains âges le repos est ce qui convient le plus. J'ai été fâchée de Villarceaux : il y a des circonstances à sa mort qui me paroissent terribles[5]. Je plains aussi les pauvres mères, comme Mme de Saucourt[6] et Mme de Cauvisson[7]. Pour les jeunes veuves, elles ne sont guère à plaindre : elles seront bien heureuses d'être leurs maîtresses ou de changer de maîtres. Je prends part à la gloire du Roi, et au bon effet de cette nouvelle répandue dans l'Europe, dont nous sentirons les effets en plus d'un endroit. Je suis amie et servante de M. de Luxembourg et de Madame sa sœur[8], à qui je viens d'écrire. Enfin, mon cousin, vous voyez bien, par tout ce que je vous dis, que je n'ai pas manqué d'affaires depuis quatre ou cinq jours; et en vérité ces émotions sont nécessaires de temps en temps à la campagne : sans cela on oublieroit aisément qu'on a une âme. Le repos y est si grand qu'il vise à la léthargie. Dieu merci, me voilà bien ressuscitée,

1690

4. Le duc du Maine.

5. Voyez plus loin, p. 553, la lettre de Bussy du 16 juillet suivant.

6. Voyez plus haut, p. 537, note 7.

7. Mère du marquis de Nogaret : voyez ci-dessus, p. 538, note 10. La phrase suivante a été ainsi modifiée dans la première édition (1697) : « Pour les jeunes veuves, je ne les plains pas tant : elles seront leurs maîtresses ou elles changeront de maîtres. » Entre autres veuves, Mme de Sévigné songeait sans doute à celle du marquis de Nogaret, marié l'année précédente (voyez tome VIII, p. 147, note 5). Le marquis de Soyecourt était mort sans alliance.

8. La princesse de Mecklembourg. Voyez p. 543, la note 22 de la lettre précédente.

1690 et jamais l'eau de la reine de Hongrie n'a fait un plus grand effet.

Mandez-moi si Monsieur votre fils y étoit. Il étoit bien dans le nombre de mes jeunes garçons où je prends intérêt. Après cet article, je veux vous souhaiter un heureux succès à l'affaire que vous demandez; il me semble que c'est l'élection de la noblesse de Bourgogne[9]. Hélas! elle devroit s'offrir à vous sans être demandée; mais Dieu ne vous conduit pas, mon cher cousin, par les chemins agréables. Ils en seront plus sûrs; et après tout, la vie est bientôt passée. Si nous étions bien sages, nous n'aurions qu'une seule affaire en ce monde, qui seroit celle de notre salut. Vous avez un ami[10] tout parfait, tout admirable, que j'honore et que je révère infiniment, qui ne me dédiroit pas de cette vérité. Il est inutile que je vous le nomme : je vous défie de le confondre avec les autres. Je vous remercie, ma chère nièce, de votre complaisance. Je me doutois bien que pour une syllabe de plus ou de moins, nous ne nous brouillerions pas[11]. Si Monsieur d'Autun est à Paris, je vous conjure de lui faire mes très-humbles compliments. Adieu, mes chers parents, je vous recommande l'un à l'autre, et je vous embrasse tous deux de tout mon cœur. Mon fils vient de partir pour aller voir le maréchal d'Estrées; sans cela il vous diroit bien des choses : croyez sur ma parole qu'il est fort votre serviteur.

9. A la fin de chaque session, chacun des trois ordres choisissait un élu chargé des affaires jusqu'à la session suivante, qui n'avait lieu qu'au bout de trois ans. Ces élus allaient, après la tenue des états, présenter les cahiers au Roi; c'est ce qu'on appelait le voyage d'honneur. Voyez la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome I, p. 422 et 423.

10. Le duc de Beauvilliers. (*Note marginale de Bussy Rabutin.*)

11. Voyez ci-dessus, p. 519 et 523.

* 1288. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, ... juillet[1].]

Ma chère bonne, parlons de vos accablements extrêmes, surprenants, imprévus; car la frénésie de Monsieur de Savoie[2] contre tous ses intérêts ne peut avoir d'autre fondement que votre malheur et l'étoile de l'année 90. Ma bonne, je vous plains au delà de toute expression : ne croyez pas que je songe à me plaindre quand je jette les yeux sur vous. Hélas! je me trouve riche, je ne suis obligée à rien; mais vous, mon enfant, comme je vous disois une fois, toutes vos dépenses sont nécessaires, pressantes, étranglantes, et toujours sur peine de la vie ou de l'honneur. On ne sauroit imaginer un si terrible état, encore moins le soutenir; et quand vous me dites que votre santé est parfaite et que vous dormez, je n'en crois rien; ce n'est pas une chose possible : vous êtes trop l'âme et l'esprit de ce grand tourbillon pour avoir un moment de repos, et je ne crois pas que tout éloignée et tout inutile que je suis, je pusse[3] en avoir beaucoup, si je ne faisois ma consolation de ce qui fait la vôtre, et que je ne visse Monsieur le chevalier et M. de la Garde partager vos peines, et vous aider à les soutenir. C'est une douceur que la Providence vous donne pour diminuer l'excès des amertumes de votre vie; car quoique la

Lettre 1288 (revue sur une ancienne copie). — 1. Ce fragment est sans date dans le manuscrit. On l'a placé, dans la première édition (1827), au vendredi 14 juillet.

2. La rupture entre Victor-Amédée, duc de Savoie, et Louis XIV avait éclaté le 4 juin; la *Gazette* du 8 juillet annonce, en date de Pignerol, le 26 juin, que « le duc de Savoie a résolu de se mettre à la tête de son armée. » L'armée française était commandée par Catinat.

3. Le copiste a écrit ici par erreur *pense*, au lieu de *pusse;* et à la page suivante, ligne 17, *regré* (*sic*), au lieu de *gré*.

1690 maxime soit admirable, et prise même du Seigneur, de dire qu'à chaque jour suffit son mal[4], quand ce mal est au-dessus de nos forces, et qu'il est si fréquent, nous y succomberions sans doute, si lui-même ne nous soutenoit, et c'est à lui que je m'adresse pour le soulagement des peines qu'il vous envoie. Mille francs par mois à votre fils, la Provence à nourrir à M. de Grignan, et tous les engagements que vous avez cette année : ma bonne, *ne parlons point de cela;* c'est quasi pis que ce qui vous faisoit dire cette parole; mais pour en sentir pourtant la différence, songez, ma bonne, à cette grande bataille gagnée par M. de Luxembourg, où Dieu a conservé votre enfant. Il n'y étoit pas encore; mais enfin vous êtes assurée qu'il se porte bien. Voyez les noms de tous ceux qui ont péri; songez à Mme Cauvisson : ce fils, ce cher fils, dont les moindres intérêts la faisoient monter aux nues, marié contre son gré[5]; une stérilité dont elle étoit inconsolable : le voilà mort; que deviendra-t-elle? On pourra bien dire d'elle : *forsennata gridava*[6]; l'air sera rempli de ses clameurs; elle me fait pitié, et à vous aussi,

4. *Évangile de saint Matthieu*, chapitre VI, verset 34.

5. Le marquis de Nogaret Cauvisson, que l'on n'appelait pas autrement à la cour que *Son Impertinence*, avait été marié par le Roi avec Mlle de Biron (voyez tome VIII, p. 147, note 5), lorsque cette dernière se trouva sans emploi par la suppression de la chambre des filles de la Dauphine. Ce mariage avait été fait contre le gré de Mme de Cauvisson, et peut-être son fils, en se mariant, n'avait-il fait qu'obéir à son souverain. Suivant Mme de Caylus, Mlle de Biron n'était plus ni jeune ni belle; suivant Saint-Simon, elle était *laide, grosse, avec une physionomie qui réparoit tout.* Voyez les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 423, et les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 362. (*Note de l'édition de* 1827.)

6. « Hors d'elle-même, elle criait. » C'est le commencement de la stance XL du XVIe chant de *la Jérusalem délivrée.* Il s'agit d'Armide que Renaud vient d'abandonner. — Le copiste, et probablement aussi Mme de Sévigné, ont écrit *forcennata*, d'après l'orthographe française, *forcené.*

j'en suis bien assurée. Voilà sa jolie fille[7] un grand parti; donnons-la au marquis. Et ce pauvre Villarceaux! et Jussac! ce philosophe! cet homme retiré! la cour le tente; il suit son pupille[8]; le prince tombe, parce qu'il a eu deux chevaux tués sous lui[9] : ce bon gouverneur veut le relever; on le tue : voilà qui est fait. 1690

M. de la Roche-Guyon[10] a tellement bien fait à la tête de son régiment, que le Roi en a fait un compliment à M. de la Rochefoucaud, dont vous pouvez imaginer la joie, ayant appris sa sensibilité pour ses enfants.

Voilà, ma bonne, de quoi remercier Dieu et pour l'État et pour vous; car cette bataille est une chose de grande conséquence et d'une grande réputation : elle fera son effet par toute l'Europe et peut-être en Savoie. Je vous envoie le petit Bigorre[11], parce que le voilà.

Mme de Lavardin m'envoie une bonne relation plus exacte et prise en bon lieu; vous en aurez toutes des meilleures : c'est aussi pour causer sur un grand événement, comme on fait toujours, que je vous conte ceci. Vos bontés[12]....

7. Gabrielle-Thérèse de Louet, née en 1670, fut mariée le 12 octobre 1690 à François-Annibal de Louet, comte de Cauvisson, son oncle. Elle mourut le 8 avril 1719. Voyez plus haut, p. 538, note 10.

8. Jussac avait été gouverneur du duc du Maine avant d'être son premier gentilhomme.

9. « Le duc du Maine, général de la cavalerie, dit la *Gazette* du 8 juillet, mena plusieurs fois les escadrons à la charge, se mêla parmi les ennemis, eut un cheval tué sous lui, et donna des marques d'une valeur extraordinaire. » Voyez ci-dessus, p. 544, note 3.

10. Le duc de la Roche-Guyon, fils aîné du duc de la Rochefoucauld, commandait la brigade de Navarre : voyez la *Gazette*, p. 356, et la relation du *Mercure*, p. 162, 239 et 240.

11. Voyez plus haut, p. 539, note 14.

12. Notre manuscrit s'arrête à ce mot.

1690

*1289. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, … juillet[1].]

….VOTRE raisonnement sur la rapidité du temps, qui travaille autant contre nous que pour nous, en nous emmenant nos chères créatures comme il nous les amène, est une chose trop aimable : c'est ce qu'on a toujours pensé, ce qu'on n'a jamais si bien dit; et cette prière que vous en avez si bien tirée, où vous déguisez ce mot d'*éternité* si joliment, qu'elle devient votre prière particulière, est une traduction si bonne, qu'assurément, avec votre permission, j'en ferai la mienne[2]. Elle fait le même plaisir, par ce changement, que nous faisoient autrefois certaines prières nouvelles que nous mettions[3] de notre prière du soir, et que nous appelions *de la pluche*[4]. Nous ôtâmes doucement : « Souvenez-vous,

LETTRE 1289 (revue sur une ancienne copie). — 1. Ce fragment est aussi sans date dans le manuscrit, mais celle de la lettre dont il faisait partie est fixée par la mention du duc de Savoie et des *Te Deum*. Dans la première édition (1827), on l'avait placée au dimanche 16 juillet; c'est très-probablement un peu trop tôt : voyez ci-après la fin de la note 8.

2. Voyez cette prière de Mme de Grignan au commencement de l'alinéa suivant.

3. Tel est le texte du manuscrit. Dans l'édition de 1827 on avait substitué *tirions* à *mettions*.

4. Mme de Sévigné rejetait, avec ses *amis* de Port-Royal, les prières nouvellement introduites dans l'usage des fidèles. Elle appelait cela *éplucher* sa prière du soir. (*Note de l'édition de* 1827.) — Il est singulier que ce motif l'ait portée à retrancher l'oraison : *Memorare, o piissima Virgo Maria*, etc. Cette prière est attribuée communément à saint Bernard, et le fond peut en effet être tiré de diverses invocations à la sainte Vierge qui se trouvent dans les œuvres de ce père. Il paraît que c'est dans la première moitié du dix-septième siècle que l'usage en devint vulgaire, particulièrement grâce au zèle d'un saint prêtre, le P. Bernard, connu sous le nom du *pauvre prêtre*, mort en 1642.

très-pieuse Vierge Marie, » et nous disions des oraisons 1690
de saint Augustin, de saint Prosper, et des *Miserere* en françois[5]; enfin c'étoit un ragoût qui réveilloit notre attention, et c'est ce que j'observe encore en changeant quelquefois de prières, pour éviter la distraction et l'inattention qui vient de la routine.

Voici donc la mienne présentement : « Mon Dieu, faites-moi la grâce de n'aimer que les [biens que le] temps amène et qu'il ne peut ôter[6]. » C'est l'éternité en paroles couvertes, c'est la prière des vrais chrétiens, c'est ce que l'Église demande. On ne sauroit s'y méprendre, il n'y a que l'éternité qui soit un bien que le temps amène et ne peut ôter; tous les autres sont ôtés dans le moment qu'ils sont donnés. Le fond de cette prière est bien pris dans notre saint Augustin, qui parle si bien sur ce sujet. Mais revenons à cette prière dont j'ai parlé d'abord[7]. Ce sont des *Te Deum* pour les victoires de terre, et d'autres encore pour les victoires de mer[8]. J'en chanterois bien un

5. La traduction des livres saints et des offices en langue vulgaire ne fut pas toujours autorisée. Ainsi le livre intitulé : *l'Office de l'Église en latin et en françois*, par du Mont, ou *les Heures de Port-Royal* (1650), fut mis à l'index ; le *Messel* (sic) *romain.... traduit en françois....* par le sieur de Voisin, docteur en théologie (1660, 5 volumes in-12), fut condamné par Alexandre VII, en 1661, suivant deux brefs reçus en France, et supprimé par un arrêt du conseil d'État de la même année.

6. Cette phrase a été ainsi rétablie, d'après la suite, dans l'édition de 1827. Le copiste a sauté des mots et altéré la fin de cette manière : « .... de n'aimer que les temps amènent et qu'on ne peut ôter. »

7. Dans le commencement de cette lettre, qui est perdu.

8. Le combat naval gagné par le vice-amiral comte de Tourville sur les flottes d'Angleterre et de Hollande combinées, le 10 juillet 1690, à la hauteur de Beachy-Head, sur la côte de Sussex. Il y a une relation de ce combat dans la *Gazette*, p. 373-380. — Le 9 juillet on chanta le *Te Deum* dans la chapelle du château de Versailles, et le 15 à Notre-Dame de Paris en action de grâces de la victoire de Fleurus ;

1690 de tout mon cœur pour le retour de la raison de Monsieur de Savoie; mais ce qui est fâcheux, c'est qu'il ne sera plus le maître de la paix quand il le voudra. C'est la fable *de l'huître*[9], comme vous dites : il sera *gobé* par le plus fort. Le dérangement que vous fait cette guerre m'afflige véritablement; j'étois accoutumée à l'autre, mais cette trahison rompt toute mesure.

1290. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre (nº 1287, p. 544), j'y fis cette réponse.

A Paris, ce 16e juillet 1690.

On ne parle déjà plus de la bataille de Fleurus, Madame, et voulez-vous savoir pourquoi? C'est qu'on parle d'une bataille navale gagnée par la flotte du Roi sur les Anglois et sur les Hollandois[1]. Elle n'est pas si complète que la première; mais aussi ne coûte-t-elle pas si cher. Avez-vous jamais ouï parler de tant et de si longues prospérités, ma chère cousine? et ne trouvez-vous pas qu'il faut ajouter aux attributs de Louis le Grand, le Victorieux et le Bien servi, encore celui de Louis le Fortuné?

Les trois ou quatre jeunes gens à qui vous vous intéressez fort, ou n'étoient pas à Fleurus, ou n'y ont point été blessés. Mon fils est à Mont-Royal, dans un corps que Monseigneur en retire pour le mettre dans son ar-

le 17 on le chanta à Versailles pour la victoire navale de Tourville, et le 20 à Notre-Dame de Paris pour le même sujet. Voyez la *Gazette* du 15 et celle du 22 juillet.

9. C'est la fable IX du livre IX de la Fontaine.

Lettre 1290. — 1. Voyez la note 8 de la lettre précédente, p. 551.

mée. Je suis d'accord avec vous, Madame, sur le sujet de Jussac, que quand on a interrompu la cour ou la guerre pendant quelques années, il n'y faut plus retourner. J'en ai toujours vu de méchantes suites, surtout à la guerre, où quand on se sauve du coup de mousquet, on succombe sous les fatigues que l'âge ne permet plus de supporter. Tout le monde plaint les Villarceaux père et fils; et sur ce sujet, on remarque combien la Providence se joue de la conduite des hommes. Villarceaux le père refuse le cordon bleu, pour le faire avoir à son fils[2], et par cette action mérite l'estime générale. A la vérité, c'est ce cordon bleu qui fait tuer son fils. Il le montra pour s'attirer par là des égards et des respects de ceux qui l'avoient pris. Ceux-ci disputant entre eux à qui auroit un prisonnier de cette conséquence, le tuèrent, ne se pouvant accorder.

1690

Je connois trois jeunes veuves de cette bataille avec lesquelles il faudroit se réjouir de la mort de leurs maris, et deux dames qu'il faudroit consoler de la vie des leurs, réchappés de leurs blessures[3]. Les dieux d'hymen et d'amour sont incompatibles il y a longtemps.

Les Hollandois qui avouent notre victoire, car il y en a parmi eux qui n'en demeurent pas d'accord, disent que M. de Luxembourg s'est donné au diable pour gagner ce combat. Vous dites plaisamment, ma chère cousine, que ces grandes nouvelles sont de temps en temps nécessaires à la campagne; et que sans les émotions

2. Le marquis de Villarceaux fils (c'est ainsi qu'il est nommé dans la *Gazette* de 1689, p. 10) fut de la promotion du 2 décembre 1688, et reçut l'ordre des mains du Roi, le 1er janvier suivant.

3. Cette phrase a été ainsi modifiée dans la première édition (1697) : « Il y a telles des jeunes veuves de cette bataille avec lesquelles il faudroit se réjouir de la mort de leurs maris, et telles autres dames qu'il faudroit consoler de la vie des leurs réchappés de leurs blessures. »

1690 qu'elles donnent on y oublieroit aisément qu'on a une âme, et que le repos qu'on y a est si grand, qu'il vise à la léthargie. Il est vrai que la scène y languit trop, et qu'on y mourroit, si de pareils événements ne ranimoient.

Pour ce qui me regarde, ma chère cousine, je vous dirai que je pars de la cour pour Chaseu, fort content du traitement que j'ai reçu du Roi, et de ses promesses[4]. Il s'est passé en trois mois que j'ai presque toujours été à Versailles des choses dont le détail seroit trop long à écrire, mais que je vous apprendrai un jour et que vous trouverez assez singulières[5]. Vous vous moquerez peut-être de moi, ma chère cousine, quand vous saurez qu'à mon âge je me réjouis, et que je compte sur les promesses qu'on me fait. Sur cela je vous dirai que si je voulois être fâché, j'en pourrois venir à bout, sans en aller chercher bien loin des sujets; mais que je veux être content; et comme je vous ai déjà dit, ces sentiments contribueront à ma santé et à mon salut. Cet ami que vous honorez et que vous révérez tant, les approuve, et se portant fort bien, marche au ciel par des voies toutes contraires aux miennes; car il est comblé de grâces et de prospérités[6].

Monsieur d'Autun est ici; s'il me vient dire adieu, je n'oublierai pas de lui faire vos compliments. Trouvez bon aussi, ma chère cousine, que je fasse les miens à M. de Sévigné, et que je vous assure que personne, sans l'excepter lui, ne vous aime plus que je fais.

4. Dans l'édition de 1697, « ses promesses » a été remplacé par « mes espérances, » et la phrase qui suit ces mots a été supprimée.

5. Voyez la lettre du 19 novembre suivant.

6. L'édition de 1697, qui ne donne pas le dernier alinéa de la lettre, ajoute ici cette petite phrase : « Il faut dire la vérité, personne aussi n'en est plus digne. »

1291. — DE MADAME DE GRIGNAN A MONSIEUR DE POMPONE.

A Grignan, ce 18 juillet.

Qu'il est aisé, Monsieur, de se représenter la sensible joie que vous donne la gloire que vient d'acquérir M. le chevalier de Pompone! Quel bonheur qu'il soit échappé au péril qu'il a couru, et qu'au lieu de vous coûter des larmes, vous goûtiez le solide plaisir de l'estimer autant que vous l'aimez, et de le voir distingué et loué du Roi et de toute la France! C'est une agréable lecture pour vous, Monsieur, que celle des relations et des gazettes, dans lesquelles vous voyez qu'il ne sera jamais parlé de la bataille de Fleurus[1], sans que Monsieur votre fils soit nommé avec l'éloge que mérite celui qui en a commencé le bonheur, et donné l'exemple de la plus brillante valeur[2]. Je puis vous assurer, Monsieur, que je n'ai point encore lu cette action et tout ce qu'il a fait dans la suite de la bataille, sans avoir les larmes aux yeux en songeant à ce que vous et Mme de Pompone sentiriez en l'apprenant. Je n'ai point songé à lui, car il a la mine de ne pas compter pour beaucoup de n'être point mort, et d'avoir fait tout ce qu'on peut faire de beau. Mais pour vous, Monsieur, qui en connoissez mieux le prix, trouvez bon que je vous dise que j'entre dans vos sentiments avec une tendresse qui vous feroit plaisir et qui vous doit per-

Lettre 1291 (revue sur l'autographe). — 1. Dans l'autographe *Flerus*, comme dans la *Gazette* (p. 323, 328, etc.), qui dans sa seconde relation (p. 349 et suivantes) écrit *Fleurus*.

2. Antoine-Joseph Arnauld, chevalier de Pompone, colonel du régiment de ce nom (voyez la lettre du 19 juin 1689, p. 85), prépara le succès de la bataille de Fleurus, gagnée par le maréchal de Luxembourg, en emportant deux redoutes élevées sur les bords de la Sambre. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez ci-dessus, p. 537, note 4.

1690 suader à quel point je m'intéresse à ce qui vous touche, et combien parfaitement je vous honore.

La comtesse DE GRIGNAN.

M. le chevalier de Grignan se fait un grand plaisir de parler de Monsieur votre fils comme il le mérite; je me suis volontiers chargée de vous faire ses compliments. Je suis assurée que vous les croyez sincères, et que d'ailleurs vous êtes persuadé qu'il est bon juge du mérite de la guerre. M. de Grignan est si loin d'ici, Monsieur, que je ne vous dirai rien de lui, sinon que nous sommes, comme vous savez, dans les mêmes sentiments sur ce qui vous regarde.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Pompone.

---

* 1292. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, ... juillet.]

JE vous ai dit comme nous avons fait le jubilé[1]; mais nous n'avons fait que jeûner trois jours et une station, comme il est dit dans la bulle. Le bon exemple que vous voulez donner vous jettera dans de plus grandes fatigues. Pour moi, je reçois avec respect ces grâces du trésor de l'Église; mais c'est dans cette occasion où je pourrois dire avec vérité : « Jamais l'intérêt ne m'a gouvernée. » Je me jette aux pieds de Jésus-Christ, et m'abandonne à

LETTRE 1292 (revue sur une ancienne copie). — 1. Il est probablement question du jubilé accordé par Alexandre VIII; voilà pourquoi nous croyons pouvoir laisser ce fragment de lettre, sans date dans le manuscrit, à la place qui lui a été assignée dans la première édition (1827). Mme de Sévigné était allée pour ce jubilé à Vitré, le 24 juin. Voyez la lettre des 22 et 25 juin précédents, p. 530.

lui et pour les coulpes[2] et pour les peines, me trouvant très-digne de toutes les peines qu'il voudra me faire souffrir, trop heureuse mille fois s'il ne me rejette point du nombre de ses enfants. 1690

Pour la communion qu'il faut faire, c'est la grande affaire. Nous lisons ici des livres qui font trembler, ce que je dis bien sincèrement : *Domine, non sum dignus*, et dans cette vérité où je suis abîmée, je fais comme les autres. Vous souvient-il quand vous me dîtes en cet endroit de la messe d'un certain prêtre : « Ah ! qu'il dit vrai[3] ! » Jamais rien ne sera si plaisant, et je ne l'oublierai jamais.

---

* 1293. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

Aux Rochers, mercredi 19e juillet.

Mon Dieu ! mon cher Monsieur, que vous dites bien, que vous dites vrai sur la perte que j'ai faite du pauvre Beaulieu[1] ! Vous en dites toutes les raisons d'une manière qui me fait souvenir d'une conversation que nous eûmes un jour ensemble sur ce sujet. Nous la reprendrons quelque jour, et à mon tour je vous dirai mes pensées ; présentement il est vrai que je fais une perte qui me dérange et qui m'embarrasse plus que vous ne sauriez vous le représenter. Il faut faire usage, dans ces occasions, de la soumission à notre chère Providence, trop heureux qu'elle nous ait bien voulu conserver notre pauvre petit

2. Il y a *coupes* dans le manuscrit. — Deux lignes plus loin on a substitué dans l'édition de 1827 *qu'il* à *s'il*, ce qui altère le sens. A la fin de l'alinéa suivant, pour éviter une répétition, on a remplacé le second *jamais* par *de ma vie*.

3. Voyez la lettre du 18 septembre 1680, tome VII, p. 82.

Lettre 1293. — 1. Voyez plus haut, p. 531, la lettre 1284.

1690 marquis en le laissant au nombre de ceux qui demeurèrent avec M. de Boufflers. Je la remercie aussi d'avoir si soigneusement conservé le chevalier de Pompone. Savez-vous bien que nul autre, après le marquis, ne me pouvoit donner tant d'émotion? Je fus accablée de tous côtés de ses louanges, et suivant ma bonne coutume, les grosses larmes me tomboient des yeux : j'étois ravie, j'étois transportée. M. de Pompone n'est-il pas content au dernier point? le Roi lui dit tout ce qui se peut souhaiter si on avoit imaginé une occasion et des paroles à plaisir. Mais je ne comprends point du tout ce que vous me dites : vous mentez. Comment diantre voulez-vous qu'on passe cette rivière à nage[2] tout nu (car vous le dites), et qu'on ait son épée dans sa bouche, et qu'on arrive, et que sans se rhabiller on se batte contre des gens que vous forcez dans une redoute? Si vous ne me rendez cet endroit vraisemblable, je croirai que j'ai lu un roman. Quand vous en ôteriez la moitié, il y en auroit encore assez; car passer à la faveur des coups de mousquet et à la nage, à cheval, et se battre en arrivant, et faire le diable à quatre, comme il a fait trois jours durant comme un dragon au milieu de ses dragons, dont il a perdu deux cents autour de lui : en vérité ce seroit encore plus qu'il ne m'en faut pour être parfaitement contente. Mme de Vins me fit un véritable plaisir de me mander cette agréable aventure, mais elle en cachoit la moitié.

2. Voyez ci-dessus, p. 537, note 4.

* 1294. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, fin de juillet ou commencement d'août[1].]

On est tout étonné, à Paris[2] et à Versailles, du retour de ce pauvre roi d'Angleterre[3]. Le nôtre continue ses générosités d'une manière héroïque. On ne sait point encore au vrai ce qui s'est passé en Irlande. Je vous envoie le petit Bigorre; il est joli, c'est tout ce qu'on en savoit quand il m'a écrit; vous en saurez des nouvelles quand nous en saurons. Je ne crois pas que j'aie grand honneur à cette bataille[4]; je ne soutiens point bien le royaume d'Irlande, que Mme de Vins et vous m'aviez tant recommandé.

Elle me manda la jolie action du chevalier de Pompone, parce qu'elle sait bien la belle passion que j'ai pour le père. Pour moi, qui suis une pleureuse, je ne cessai d'avoir le gosier serré et les larmes aux yeux en

Lettre 1294 (revue sur une ancienne copie). — 1. Ce fragment, non daté dans le manuscrit, l'est approximativement par la mention du retour de Jacques II. Voyez la note 3.

2. Les mots : « à Paris et, » avaient été sautés dans la première édition (1827).

3. Jacques II était revenu à Saint-Germain le 25 juillet. « Ceux qui aiment le roi d'Angleterre, écrivait à Louvois le maréchal de Luxembourg, doivent être bien aises de le voir en sûreté; mais ceux qui aiment sa gloire ont bien à déplorer le personnage qu'il a fait. » Voyez l'*Histoire de Louvois* de M. Rousset, tome IV, p. 423.

4. La bataille de la Boyne, perdue par le roi Jacques le 11 juillet 1690 (voyez la *Gazette*, p. 391 et 400). — Ce ne fut pas une bataille, mais, comme dit M. Rousset (tome IV, p. 423), « une échauffourée suivie d'une déroute. Il n'y eut, sur un seul point, qu'une sorte de petit combat, où, par hasard, le duc de Schomberg fut tué. » Dès les premières décharges la moitié des Irlandais avait pris la fuite, et Jacques II ne fut pas le dernier à prendre ses sûretés. Il gagna le port de Kinsale et se jeta dans une frégate française, qui le conduisit sain et sauf à Brest.

1690 lisant tout le bonheur de cette journée et des deux autres[5]; car il fut partout et perdit autour de lui cent quatre-vingts dragons; mais pour lui, il étoit défendu de le tuer; toutes les balles, toutes les épées n'osoient le toucher. C'est ainsi qu'elles ont leurs commissions de l'ordre de la Providence; et par ce côté-là, Mme de Cauvisson se peut tourmenter si elle veut, car on se fera toujours des reproches, en qualité tout au moins de cause seconde; mais son pauvre garçon étoit où il devoit être, vous saurez bien depuis quand. J'eus donc toujours les yeux pleins de larmes, car je suis une pleureuse; mais vous, qui avez du courage, vous m'étonnez. M. de Pompone sera bien plus touché de vos larmes que des miennes, avec raison, car je lui ai mandé aussi ma contenance en lisant cet endroit.

1295. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Je partis de Paris dans le temps que j'écrivis cette lettre (nº 1290, p. 552), et je n'en reçus que six semaines après, à Chaseu, la réponse.

Aux Rochers, ce 13e août 1690.

Je reçus une lettre de vous quand vous partîtes de Paris, mon cousin, qui étoit une espèce d'adieu. Au travers de tout votre courage, et de la bonté de votre tempérament, qui se défait aisément de toute mélancolie, il me paroissoit que n'ayant pas obtenu ce que vous demandiez à la cour, il vous en étoit resté au fond du cœur quelque léger chagrin. Il n'en falloit pas davantage pour m'en donner plus qu'à vous, à moi qui n'ai pas tant de force d'esprit. Je pense que dans une conversation nous

5. Nous avons vu plus haut, p. 537, note 4, que la belle action du chevalier de Pompone est du 29 juin. Il se signala encore le lendemain 30, et le 1er juillet, qui est le jour de la victoire.

aurions fait des réflexions que l'éloignement met hors de portée de faire. 1690

Je viens de recevoir des lettres de Paris, par lesquelles on me mande que le prince d'Orange n'est pas mort[1], et qu'il n'y a que M. de Schomberg[2]. Nous aurions été plus aises de la mort de celui-ci[3] si on ne nous avoit fait attendre à l'autre; mais ce sera pour une autre fois. Les armées de Flandre sont si proches, qu'il semble qu'elles aient encore envie de se battre[4]; celles d'Allemagne se regardent, le Rhin entre-deux[5]. Il faut tout recomman-

Lettre 1295. — 1. Le prince d'Orange fut blessé le 10 juillet, veille de l'affaire de la Boyne. Il fut distingué dans une reconnaissance; l'ennemi envoya vis-à-vis de lui un corps de cavalerie qui masquait deux pièces de campagne. Plusieurs personnes de la suite du prince furent tuées à ses côtés, et lui-même fut blessé à l'épaule. Aussitôt le bruit de sa mort se répandit et parvint à Paris en très-peu de jours. On s'y livra à des démonstrations de joie, qui, comme le dit le président Hénault, font grand honneur à ce prince. (*Note de l'édition de* 1818.) — « Le prince d'Orange, dit la *Gazette* du 29 juillet, a été dangereusement blessé à l'épaule d'un boulet de canon, et a eu un autre coup à la jambe. La consternation qui a paru dans le camp des ennemis fait croire qu'il est mort de ses blessures. » — On lit dans le *Journal* de Dangeau, tome III, p. 183 : « A Paris on a fait des feux de joie sur la nouvelle de la mort du prince d'Orange, que le Roi n'a pas approuvés; mais les magistrats n'ont pas pu contenir le peuple. » Et Saint-Simon ajoute : « On ne se contenta pas à Paris de feux de joie sur la prétendue mort du prince d'Orange; ce furent des tables établies dans les rues, où les passants étoient arrêtés pour boire, et il n'étoit pas sûr de le refuser. Les carrosses et les plus grands seigneurs subissoient comme les autres cette folie qui s'étoit tournée en fureur, dont le prince d'Orange fut encore plus flatté, quoique piqué, et que la police eut grand'peine à faire cesser. »

2. Voyez ci-dessus, p. 559, note 4, et plus bas la lettre à Mme de Grignan, du 27 août, p. 568.

3. Au lieu de : « la mort de celui-ci, » Bussy avait d'abord voulu écrire : « cette mort. »

4. Le marquis de Boufflers avait fait sa jonction avec le duc de Luxembourg, et l'électeur de Brandebourg avec le prince de Waldeck. Voyez la *Gazette* du 12 août.

5. Au commencement d'août l'armée française était près de Lan-

1690 der au Dieu des batailles, qui sera le Dieu de la paix quand il lui plaira. C'est toujours là-haut que je consulte l'avenir, et que je tâche d'y conformer mes desirs. Adieu, mon cher cousin; adieu, mon aimable nièce.

---

*1296. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

Aux Rochers, dimanche 20e août.

J'ai envie de commencer ma lettre comme vous me commencez la vôtre, et de vous dire que je vous écrirois trop souvent si je le faisois toutes les fois que je pense à vous. Vous ne sauriez croire, mon cher Monsieur, combien je suis touchée des sujets de chagrin qui ont noirci votre joie naturelle, et la gaieté et la vivacité de votre belle jeunesse. C'est un meurtre que d'avoir chassé tout cela de chez vous, la joie étant faite pour votre tempérament, et je vous ai vu courir plusieurs fois aux lieux où vos amis avoient le don de vous ôter votre tristesse, comme une chose inalliable et incompatible avec votre santé. Vous avez fait connoissance malgré vous avec tous les ennemis de votre repos; malgré vous ils sont entrés en commerce, ils se sont introduits dans votre esprit : voilà le plus grand mal que vous ait fait tout ce qui vous est arrivé. Je ne doute point que vous ne fussiez consolé de me conter tous ces malheurs où la Providence vous a condamné. De mon côté, je serois ravie d'en savoir la suite et le détail, et par quels chemins vous avez été conduit à ce qui vous paroissoit un bien; car ce n'est ja-

dau, non loin de la rive gauche du Rhin, et l'électeur de Bavière avec son armée campait à Dourlach, près de la rive droite. Voyez le même numéro de la *Gazette*.

mais que sous ce nom que nous nous procurons des maux. 1690
Il me semble que si j'avois toujours été le chef de votre conseil, vous n'auriez jamais pris de fausses mesures[1]. Vous êtes trop bon. Mais que dis-je? j'oublie ma chère Providence et je ne songe pas que vous étiez destiné à ces sortes de tribulations. Ainsi, mon pauvre ami, il n'y a point d'autre parti à prendre que de les souffrir chrétiennement : c'est tout l'usage qu'on en doit faire; car il faut profiter de tout pour l'éternité. J'ai fait ici des lectures admirables, qui m'ont donné une telle foi, que si mon cœur étoit aussi touché que mon esprit est convaincu, je serois une sainte.

Je suis toujours persuadée que quand vous aurez remis votre petit poussin[2] sous les ailes de son brave père, vous rentrerez dans le giron de cette tribu de Grignan, où vous êtes fort aimé. Je ne puis vous rien dire de moi, ni de mon retour. Je ne veux plus parler aussi des dragons : ce sont des démons, ils ont le diable au corps; mais je suis en furie contre le *Mercure galant*, qui loue tous ceux qui ont été à cette bataille[3], je dis même des louanges sans distinction, et il ne dit pas un seul mot du chevalier de Pompone : cela n'est pas naturel; il y paroît de l'affectation, car personne ne peut avoir mérité plus de louanges que lui, et puisque le Roi lui a bien fait l'honneur de lui en donner, le *Mercure galant* pouvoit bien suivre cet exemple. Je jetterai le livre, et je ne pardon-

Lettre 1296. — 1. Voyez ci-dessus, p. 353 et 354, la lettre du 14 décembre 1689.

2. Le jeune comte de Vins.

3. Le *Mercure galant* avait donné à la fin de juillet, dans un volume à part, une relation détaillée de la bataille de Fleurus, dans laquelle est rapportée (p. 65) la belle action des dragons de Pompone, mais sans nulle mention de leur brave commandant. A la suite du récit, on lit une longue et fort élogieuse énumération des officiers qui se sont le plus distingués.

1690 nerai jamais à ces vilains-là; si vous en connoissez quelques-uns[4], vous pouvez les assurer que le public et le particulier leur demandent raison de cette injustice, qui n'est pas pardonnable. Adieu, Monsieur : plaignez-vous-en.

Le marquis de Grignan a été à Grignan; il est avec M. de Catinat. J'attends avec tremblement le jugement de notre requête civile[5]. Je serois au désespoir que la pauvre Mme de Vins fût replongée dans toutes les chicanes dont elle s'étoit tirée[6]. Je lui ai écrit sur cette crainte; j'attends sa réponse, et suis toujours à vous. Mon fils vous aime toujours à la folie.

1297. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LAMOIGNON[1].

Aux Rochers, ce dimanche 27e août.

La même raison, Monsieur, qui fait votre silence, fait aussi le mien. Comment voulez-vous que j'attaque un homme qui a tous les jours des harangues à faire, et qui ne fait jamais ce qu'il veut? Je me flatte que vous voudrez lire mes lettres, et vous ne le pouvez pas; ainsi, Monsieur, ce sont vos raisons qui font mon excuse. Mais que vous dites une grande vérité quand vous êtes persuadé que

4. L'auteur de la relation du *Mercure* paraît être de Vizé, au moins c'est de lui qu'est signée la dédicace au duc de Chartres qui est en tête du volume. L'avertissement nous apprend que les deux récits de la *Gazette*, dont nous avons parlé plus haut, sont : l'un de l'abbé Renaudot, l'autre de Court, secrétaire des commandements du duc du Maine.

5. Voyez les deux lettres suivantes.

6. Mme de Vins avait gagné en 1680 un procès contre Mme de Lesdiguières : voyez la lettre du 25 août 1680, tome VII, p. 39.

Lettre 1297. — 1. Chrétien-François de Lamoignon était avocat général au parlement de Paris depuis 1673, et Denis Talon, dont il est parlé plus loin, depuis 1652.

malgré ces apparences je ne vous oublie pas! Non, certainement, Monsieur, je ne vous oublie pas; on ne peut en être plus éloigné, ni vous honorer, et si j'ose dire, vous aimer d'une manière plus digne de vous; car il y a une certaine sorte d'attachement pour votre personne qui n'est fait que pour ceux qui en connoissent tout le mérite; je prétends être de ce nombre, et en même temps je me donne une grande louange. Vous me la pardonnerez, Monsieur, aussi bien que la faute que je suis sur le point de faire, qui est d'oublier de prendre part à la joie que vous donne la victoire que Monsieur de Carcassonne vient de remporter sur l'infatigable M. d'Aiguebonne[2]. N'étoit-ce pas votre affaire? N'étoit-ce pas sous vos étendards et par vos ordres que ce prélat combattoit? N'est-ce pas vous qui avez inspiré à M. Talon ce grand amour de la justice, au préjudice de tous les droits de l'amitié de Mme de Bury[3]? Cette amende payée au Roi et à M. de Grignan[4], n'est-ce pas le plus grand plaisir de la victoire? N'est-ce pas prendre le canon et le bagage, mettre les ennemis en fuite pour jamais, et coucher sur le champ de bataille? Voilà, Monsieur, l'idée que j'ai de votre triomphe. Jugez si dans mon cœur je n'en chante pas un *Te Deum*, et si je ne vous en donne pas toutes les louanges qui vous sont dues. J'y joins, Monsieur, mes très-humbles remerciements et mille compliments, si vous le trouvez bon, pour Madame votre femme.

1690

La marquise DE SÉVIGNÉ.

2. Voyez la *Notice*, p. 274 et 275.
3. Voyez ci-dessus, p. 111, la lettre du 10 juillet 1689.
4. Les ordonnances donnent le nom d'*amende* à la somme à laquelle la partie qui succombe en requête civile est condamnée envers l'autre; dans notre nouveau droit cette condamnation prend le nom de dommages-intérêts, ce qui est plus exact. (*Note de l'édition de* 1818.)

1690 *1298. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 27e août.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous avez gagné votre procès, mais gagné tout d'une voix, avec tout l'agrément imaginable : M. Talon ayant conclu pour vous avec beaucoup de droiture et d'honnêteté, disant que la cour devoit avoir pitié de M. d'Aiguebonne, qui étoit un très-bon gentilhomme qu'il falloit tirer des mains de ses gens d'affaires, qu'il y avoit de la justice et de la conscience, et que, par cette raison, il le déboutoit de sa requête civile. Enfin, on ne peut pas rompre le cou[1] à un homme plus agréablement. Corbinelli me le mande fort plaisamment : je crois qu'il étoit à l'audience. M. Croiset[2] le surpassa en éloquence[3] en donnant votre arrêt, et il passa tout d'une voix; et [M. d'Aiguebonne est[4]] condamné à payer l'amende. Savez-vous bien ce que c'est que de payer l'amende? C'est un affront, c'est une manière d'amende honorable; il n'y a au delà que le fouet et la fleur de lis[5]. Oui, il payera

Lettre 1298 (revue sur une ancienne copie). — 1. Terme de conclave : voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 112.

2. Président en la quatrième chambre des enquêtes : voyez tome VIII, p. 291, seconde partie de la note 10.

3. « Le surpassa, » c'est-à-dire « surpassa M. Talon. » Dans la première édition (1827) on a changé « le surpassa, » en « se surpassa. »

4. Nous ajoutons par conjecture ces mots qui sont entre crochets. Le manuscrit donne simplement : « et condamné. »

5. « *Fleur de lis*, dit le *Dictionnaire* de Trévoux, est un supplice qu'on fait souffrir aux larrons de ville et aux coupeurs de bourse : *lilio ferreo ardenti notare.* On les condamne à être flétris d'une fleur de lis qui s'applique sur l'épaule avec un fer rouge marqué d'une fleur de lis. »

l'amende au Roi, *cent écus*, et *cinquante* à son lieutenant général, M. le comte de Grignan : cela est à souhait; vous savez tout cela mieux que moi, mais j'en veux parler. Monsieur de Carcassonne et Rochon étoient occupés à retirer l'arrêt et remercier; c'est moi qui leur ai écrit; mais M. de Lamoignon a pris le soin. Je lui fais, ce me semble, une bonne réponse [6]. 1690

M. Pignet, mon Dieu, le bon homme ! vous lui avez écrit aussi bien que moi. Mme de Lavardin, Mme de la Fayette, tout cela vous aura écrit, et Mme de Vins, en attendant le reste; car ce n'est point du tout un secret dans le monde que l'intérêt que je prends à cette affaire.

Voilà donc qui est fait, et parfait. Monsieur de Carcassonne est victorieux ; il est victorieux, il est immédiatement après M. de Luxembourg et M. Catinat; car l'amende est autant, dans cette manière de combattre, que de prendre le canon, le bagage, les étendards, et de coucher sur le champ de bataille. Tout le monde loue les soins de ce prélat ; malheur à qui ne l'approuveroit pas ! En vérité, je ne savois pas qu'il en sût tant, et je pense qu'il ne le savoit pas non plus.

Voilà, ma chère, une grande action, en même temps, de M. de Catinat [7]. Vous êtes dans son voisinage; c'est votre guerre, dont vous [vous] êtes mieux tirée que moi d'Irlande [8]; mais je vous assure que je n'ai pas pu mieux faire. Ces Irlandois sont d'étranges gens; on ne s'y fie point : ce sont des traîtres. Tout ce que j'ai pu faire, c'est de sauver le roi : M. de Lauzun et la plus

6. Voyez la lettre précédente, p. 564.

7. La bataille de Staffarde, gagnée par Catinat sur le duc de Savoie et le prince Eugène, le 18 août 1690.

8. Dans l'édition de 1827, on a ajouté inutilement deux mots : « *de celle* d'Irlande. »

1690 grande partie de nos troupes ne m'en demandent pas davantage.

Voici comme je fis hier [pour] M. de Schomberg; le maréchal d'Estrées l'a su d'original. Un chevalier *Tac*[9], officier des gardes du roi d'Angleterre, se mit en fantaisie d'aller tuer romanesquement un homme de grande apparence qu'il voyoit passer la rivière : il y alla en effet, et si brusquement, que M. de Schomberg (car c'étoit lui) fut surpris; il lui donna deux coups de sabre sur la tête, un coup de pistolet dans la gorge, et s'en revint à toute bride, disant : « Je viens de mettre en mauvais état un cordon bleu. » En même temps, ce chevalier de *Tac*, après avoir tué M. de Schomberg, fut tué lui-même. Voilà la fin tragique de ce héros, mal secouru des siens, et abandonné à sa malheureuse destinée. Pour le prince d'Orange, il n'a pas été à mon pouvoir[10] de rendre sa blessure mortelle. Mais revenons à M. de Catinat : la belle action! J'en écris à Croisilles[11].

Vous voyez bien que le ciel conserve votre fils[12] ; il ne veut pas qu'il soit en péril cette année. Consentez à cette douceur, jouissez-en, et voilà ce que je vous puis dire : ce ne seroit que recommencer.

En trois mots, je ne veux point emprunter; je n'irai point à Grignan, parce que je vois clairement que je

9. On croit que ce fut *sir Charles Take* qui tua le maréchal de Schomberg à la bataille de la Boyne. Voyez la *Vie de Jacques II*, par Clarke, Paris, 1819, tome IV, p. 179. — Ce nom propre est étrangement défiguré dans le manuscrit : on y lit *Tué*, dont l'édition de 1827 a fait *Tue*. Ce changement est facile à expliquer : Mme de Sévigné avait sans doute écrit *Tac*, avec un *a* et un *c* mal formés.

10. Dans l'édition de 1827, on a remplacé : « à mon pouvoir, » par : « en mon pouvoir. »

11. Frère de Catinat. Voyez tome VIII, p. 198, note 6.

12. Nous avons vu plus haut, p. 564, que le marquis de Grignan était dans l'armée de Catinat. Voyez plus loin, p. 574 et note 4.

vous serois une entrave; point à Paris sans vous, avant le mois d'août[13] ou de septembre; et si vous y allez, je vous promets d'y aller, et ferai l'impossible pour vous seule; et je n'irai point passer à Paris cinq mois, pour remonter à cheval pour un autre voyage. Il y a des temps dans la vie où il ne faut plus se donner de ces grands et fréquents mouvements. Voyez si vous ne trouvez pas mon raisonnement dans la justice et dans la raison, et mandez-le à l'abbé Charrier, qui avoit déjà graissé ses bottes pour venir me prendre à Montélimart. 1690

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Ah! je suis ravi d'avoir l'imagination rassurée; j'étois toujours dans la crainte que, quand je pensois ou que j'écrivois à M. le comte de Grignan, M. Gui[14] ne fît tant par ses journées[15], que mes pensées et mes lettres ne s'adressassent à M. d'Aiguebonne; mais, Dieu merci! voilà, dit-on, qui est décidé, et François de Castellane demeure Adhémar et comte de Grignan. On m'assure que cet arrêt est juste, et je le veux bien croire, malgré le beau factum que j'ai fait en ma vie contre Gaspard de Castellane, et contre Louis, son fils[16]. Mais, ma petite

13. Ceci ne s'accorde pas avec la date de la lettre. Il se pourrait que le copiste eût changé *oct.* (*octobre*) en *out* (*août*).

14. Il était le conseil de M. d'Aiguebonne. Voyez la lettre suivante, p. 573, et tome VIII, p. 521.

15. C'est-à-dire par son industrie, par ses soins. Voyez le *Dictionnaire de l'Académie* et une note de l'édition de 1818 à la lettre du 14 mars 1696. — Le copiste, par erreur, a plutôt écrit *tournées* ou *fournées* que *journées*.

16. Gaspard de Castellane épousa, en 1498, Blanche Adhémar de Monteil; Louis Adhémar de Monteil, son frère, étant sans enfants, substitua Gaspard de Castellane, fils de Blanche, aux nom et armes d'Adhémar de Monteil. Gaspard et tous ses descendants portèrent, en conséquence, le nom d'Adhémar de Monteil, que ne devait trans-

1690 sœur, est-il bien sûr qu'il n'y ait plus de ressource pour M. Gui? L'esprit humain est-il à bout? n'y a-t-il point quelque substitution précédente à aller déterrer; quelque nouveau tribunal où aller plaider? La cour des aides[17] ou la chambre des comptes n'ont point encore entendu nommer votre nom: M. d'Aiguebonne ne leur donnera-t-il point quelque connoissance de ses prétentions? Vous-même, pourrez-vous vous accoutumer à jouir tranquillement de votre bien et de votre nom? Je vous en plains,

Car vivre sans plaider, est-ce contentement[18]?

et vous voilà sans procès, à moins que, ne trouvant pas la peine de l'amende assez considérable, vous ne plaidiez de nouveau pour la faire convertir en celle des galères. C'est pourtant un bon gentilhomme que M. d'Aiguebonne; je suis d'avis que vous le laissiez en repos.

Adieu: je salue M. le comte de Grignan, votre époux; s'il croit parler aussi juste que je fais présentement, en m'appelant M. de Sévigné, il pourroit bien se tromper; car il a fait depuis hier un si terrible débordement d'eau,

mettre à personne aucun des enfants ni des frères du comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné (*voyez la* Notice, *p.* 313 *et* 314). M. d'Urre d'Aiguebonne, qui descendoit d'une sœur de *Blanche*, nommée *Gabrielle*, mariée en 1506 à Claude d'Urre, seigneur du Pui-Saint-Martin, attaqua la substitution faite par Louis Adhémar, mais ses prétentions furent repoussées. (*Note de l'édition de* 1827.) Voyez la *Notice*, p. 273 et suivantes.

17. « La cour des aides fut établie après une assemblée des états du royaume, sous le roi Jean, vers l'an 1355, par Charles V étant Dauphin.... La juridiction de la cour des aides est de connoître et juger en dernier ressort des tailles, aides, gabelles, impositions, et de toutes fermes et droits du Roi. Elle connoît des usurpateurs du titre de noblesse. » (*État de la France* de 1689, tome II, p. 537 et 538.)

18. Racine, dans *les Plaideurs*, acte I, scène VII; seulement il y a *Mais*, au lieu de *Car*.

que je crois qu'il a emporté tout ce qui reste de la terre[19] : ainsi je ne suis plus que M. des Rochers. 1690

Je [vous] salue[20]. Adieu, ma déesse.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Voila le petit compliment de votre frère; je voudrois bien faire sérieusement les miens à M. le comte de Grignan, puisque Grignan y a, à Monsieur le chevalier et Mme de Rochebonne, et même aux alliés; car je suis sûre que toute la compagnie y prend bien de l'intérêt. Si Monsieur d'Arles est encore avec vous, je ne pense pas que vous vouliez l'oublier, vous qui savez si bien mes pensées, et qui me répondez à des questions que vous vous faites[21] de ma part. Cela me fait un vrai plaisir, et si vous ne m'aviez point fermé la bouche, je vous en dirois bien davantage. Vous me soulagez bien le cœur, en m'assurant que vous vous portez bien : quel bonheur, que ce mal si violent n'ait point eu de suites! il me fit grand'peur. Vous vous êtes parfaitement bien conduite : Dieu vous conserve! Vous allez être bien accablée d'écritures; cela me fait de la peine pour vous; car en vérité cela tue. On me mande que votre intendant et votre premier président[22].... vous avez un fort honnête homme. N'est-il pas des amis de M. de Gri-

19. La terre de Sévigné était située aux portes de Rennes. Voyez tome IV, p. 202.

20. Après *salue* il y a dans le manuscrit deux *etc.*

21. Dans l'édition de 1827, on a imprimé : « vous vous êtes faites, » pour : « vous vous faites; » et deux lignes plus loin : *rassurez*, pour *soulagez*.

22. Il y a ici une lacune dans le manuscrit; dans l'édition de 1827, on avait ainsi modifié le texte : « On me mande qu'en votre intendant et votre premier président vous avez un fort honnête homme. »

1690 gnan? Que devient donc votre *cheval marin*[23]? L'abbé de Polignac[24] apporte toutes sortes de bénédictions de Rome. Nous reverrons peut-être bientôt ici notre bon gouverneur.

Je suis fort aise que vous soyez contente de votre enfant : c'est bon signe pour lui ; je fus aussi aise que vous du soin qu'il eut de voir M. de Berbisy ; cela m'a paru d'une bonne petite tête, à qui on peut prendre confiance. Voilà encore M. de Beauvilliers gouverneur du petit d'Anjou[25] : on ne sauroit mieux choisir.

23. Arnoul Marin, premier président du parlement d'Aix (voyez ci-dessus, p. 229 et note 39), qui venoit d'être remplacé par l'intendant de Provence Pierre-Cardin le Bret, sieur de Flacourt. Voyez tome VIII, p. 395, et la lettre de Mme de Grignan à le Bret, du 25 mars 1691.

24. Il était parti de Rome le 1er juillet 1690, mais ne trouvant pas assez de sûreté pour passer de Gênes en France, il était resté près de six semaines dans cette ville. Il était entré dans le secret de la négociation relative aux bulles des évêques nommés qui avaient assisté à l'assemblée de 1682. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 208 et suivantes.

25. Le duc d'Anjou, qui depuis fut roi d'Espagne (1700) sous le nom de Philippe V, était né le 19 décembre 1683. « Le Roi, dit la *Gazette* du 26 août, a nommé les officiers qui doivent composer la maison de Monseigneur le duc d'Anjou. Le duc de Beauvilliers, gouverneur de Monseigneur le duc de Bourgogne, servira en la même qualité auprès de Monseigneur le duc d'Anjou. L'abbé de Fénelon précepteur, le marquis de Denonville sous-gouverneur, et l'abbé Fleury sous-précepteur, auront la même qualité auprès des deux princes. Le marquis de Sommery a été nommé sous-gouverneur. » — Le copiste a écrit *Brainville*, au lieu de *Beauvilliers*, et c'est *Brainville* qui est imprimé dans l'édition de 1827.

* 1299. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

1690

Aux Rochers, mercredi 30e août.

Eh ! vraiment[1], mon cher Monsieur, je ne doute point de votre joie : pensez-vous que je vous sépare d'avec nous, et que je ne croie pas fermement que cette requête civile étoit votre affaire, comme l'arrêt que nous eûmes il y a deux ans ? Hélas ! si j'avois été à Paris, nous nous serions tous embrassés dans le premier moment de notre joie, comme ce jour-là. Il est vrai que notre victoire est complète ; nous avons été agréablement surpris par les conclusions de M. Talon, qui a fait une très-belle action, et aussi utile pour sa réputation que pour nous. Monsieur de Carcassonne a fait des merveilles, et enfin nous avons tous sujet d'être fort contents. Je vous avoue que ma joie n'a pas été médiocre, surtout voyant M. Gui et son sot maître condamnés à l'amende ; c'est le comble de la victoire et de leur confusion : enfin il faut remercier Dieu, car jamais je ne regarde que lui pour la véritable cause de tous les événements[2], et ensuite je remercie toutes les jolies causes secondes qui ont agi par son ordre, et pour lesquelles on ne sent encore que trop de reconnoissance.

N'avez-vous pas reçu une dernière lettre de moi, où j'étois en furie contre le *Mercure galant* d'avoir trouvé l'invention de ne pas dire un mot du chevalier de Pompone, en parlant du passage de la Sambre par les dra-

Lettre 1299 (revue sur l'autographe). — 1. Il y a ici encore *vrament* dans l'original. A la date, Mme de Sévigné a écrit « mecredy 30e oust. »

2. Il y a un trou dans le papier après *les*, et sans aucun doute un mot a été enlevé : « les *bons*, » ou peut-être « les *heureux* événements. »

1690 gons et de toute la bataille de Fleurus[3] ? Je m'en prenois à vous, et voulois que vous en fissiez des reproches. Vous m'en faites de trop injustes sur la longueur de mon voyage : croyez-vous, de par tous les diantres ! qu'on demeure ici par plaisir ? taisez-vous et m'admirez plutôt que de me gronder.

Notre petit marquis est avec Saint-Ruth[4] ; s'il avoit été avec M. Catinat, il auroit vu une belle action[5]. Ce beau régiment de Grignan est destiné à des marches bien longues et à des oisivetés fâcheuses. Dieu sur tout ! Adieu, mon très-cher Monsieur : votre lettre étoit la plus jolie du monde, et d'un style où j'ai reconnu votre gaieté ordinaire, que je trouvois un peu diminuée, et c'est ce qui m'affligeoit. Tâchez, mon ami, de retrouver votre belle humeur[6] et votre aimable esprit.

Suscription : Paris. A Monsieur Monsieur du Plessis,

3. Voyez la lettre du 20 août précédent, p. 563. Dans l'autographe : *Flerus :* voyez ci-dessus, p. 555, note 1.

4. Voyez tome II, p. 198, note 8, et tome VIII, p. 407, note 10. — Le nom propre *Saint-Ruth*, dont la lecture est assez difficile dans l'original, mais cependant ne peut laisser aucun doute (il y a comme en un seul mot *Strut*), a été remplacé, dans l'édition de 1820, par le nom de : « M. de Boufflers, » sous qui le marquis de Grignan avait servi quelque temps auparavant, mais avec qui il n'était plus alors. Nous avons vu dans une lettre antérieure, adressée comme celle-ci à du Plessis (p. 564), qu'il était dans l'armée de Savoie. La *Gazette* du 2 septembre nous apprend que vers le milieu d'août, au moment même où se livrait la bataille de Staffarde, Saint-Ruth, entre les mains de qui les habitants du plat pays de Savoie venaient de prêter le serment de fidélité, marchait vers le Chablais et la Taren taise ; et la *Gazette* du 16 septembre, après avoir dit qu'il est entré dans la Tarentaise, ajoute : « Il a fait marcher les régiments de cavalerie de Varenne et de Grignan, et le régiment d'infanterie de Gerzey, pour passer en Piémont. »

5. La bataille de Staffarde.

6. Mme de Sévigné avait d'abord mis : « gayeté, » qu'elle a ensuite effacé, pour écrire au-dessus, dans l'interligne : « belle humeur. »

gouverneur de M. le comte de Vins, à l'hôtel de Pomponne, à la place des Victoires. A Paris. 1690

---

* 1300. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

[Aux Rochers, ... septembre[1].]

Les affaires de Rome ne vont pas trop bien : on n'a point renvoyé l'abbé de Polignac[2]; on a envoyé par l'ordinaire les termes que l'on a choisis, et je doute qu'on s'en contente; enfin cette affaire n'est pas finie. Vous devez avoir vu ou entendu passer le cardinal de Bouillon, et la duchesse, et le prince de Turenne[3] : je dis *prince* pour

Lettre 1300 (revue sur une ancienne copie). — 1. Le prince de Turenne partit de Rome avec la duchesse de Bouillon, sa mère, vers la fin d'août. C'est d'après cette date, qui nous est donnée par les *Mémoires de Coulanges*, p. 212, que nous croyons pouvoir fixer approximativement celle de ce fragment, qui n'en a point dans notre manuscrit. Le cardinal ne partit pas avec le prince et la duchesse, mais plus de deux mois après, dans les premiers jours d'octobre (voyez les mêmes *Mémoires*, p. 214, et la *Gazette*, p. 590). La nouvelle de son embarquement serait donc ici prématurée : la seule chose qui rende l'erreur quelque peu invraisemblable, ce sont les détails circonstanciés qui en accompagnent l'annonce; car du reste ce faux bruit s'expliquerait aisément. Mme de Sévigné avait sans doute appris, ce que rapporte encore Coulanges (p. 214 des *Mémoires*), que « le Roi.... voulant charger le cardinal de Janson de toute sa confiance à Rome (*où il était arrivé dès le* 30 *juin*), envoya au cardinal de Bouillon un ordre exprès de revenir en France; » et il était naturel de croire que cet ordre avait été exécuté sans le moindre retard.

2. De Paris à Rome. Voyez ci-dessus, p. 572, note 24. — Coulanges (p. 208 et 209 des *Mémoires*) attribue à l'arrivée tardive de l'abbé de Polignac à la cour le non-succès de la négociation relative aux bulles.

3. « Comme ils étoient en chemin, la duchesse (*de Bouillon*) reçut la permission de retourner à la cour, et il fut seulement permis au

1690 le rabaisser, au moins; j'en avertis encore Monsieur le chevalier : *M. de Turenne* est trop pour lui[4]. Le cardinal fut transporté de joie, s'embarqua dans le moment dans une galère du Grand-Duc, destinée pour un nonce qui alloit en Portugal. Adieu : il y a de la folie à tant discourir.

1301. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quinze jours après que j'eus reçu cette lettre (n° 1295, p. 560), j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Chaseu, ce 13ᵉ septembre 1690.

Je n'ai point encore répondu à votre lettre du 13ᵉ août, Madame, parce que je ne la reçus qu'à la fin de ce mois-là, et que depuis, la maladie du petit Dalet nous a fort occupés; il est à présent hors de péril.

Vous me mandez qu'au travers de mon courage et de la bonté de mon tempérament, il vous a paru quelque léger chagrin de n'avoir pas eu ce que je demandois. Je vous répondrai, ma chère cousine, que pour être philosophe chrétien et d'un heureux tempérament, je n'en suis pas moins sensible; mais que ma résignation et ma fermeté me remettent bien vite en mon naturel. Cela me fait croire que vous avez deviné mon chagrin : vous avez cru que j'en avois parce que j'en devois avoir, et que vous en auriez eu si vous aviez été en ma place[1]. Je vous

prince de Turenne de servir dans l'armée que M. de Catinat.... commandoit en Italie. Il s'y rendit, et ne revint à la cour qu'après la campagne. » (*Mémoires de Coulanges*, p. 212).

4. Voyez ci-dessus, p. 406, fin de la lettre 1253.

Lettre 1301. — 1. Tout ce qui suit, à l'exception de la dernière phrase de la lettre, a été biffé dans le manuscrit et omis dans la première édition (1697).

avoue que j'en ai eu d'abord un instant; mais je vous nie, ma chère cousine, qu'il vous ait paru. Le refus de ce que je demandois fut accompagné de si bonnes excuses, et de si bonnes raisons de ne pouvoir faire ce que je demandois, que ces manières me parurent des grâces qui tireroient à conséquence, et en effet on n'en demeura pas là, et on passa jusqu'aux promesses de faire quelque autre chose qui me remplaceroit ce que je demandois. 1690

Ainsi, ma chère cousine, j'étois content du Roi quand je vous écrivis, et, comme je vous ai déjà dit, ce fut la chose que j'avois demandée et que je n'avois pas eue, et non pas mes paroles, qui vous firent croire que j'étois fâché. Si vous n'avez pas brûlé ma lettre, vous pouvez voir que je dis vrai.

C'est du prince d'Orange encore plus que de Lauzun qu'on peut dire : *Je l'ai vu vif, je l'ai vu mort, je l'ai vu vif après sa mort*[2]; mais enfin voilà qui est fait, on n'en doute plus; et tous les parieurs pour sa vie[3] ont perdu.

Si Monseigneur n'a donné bataille à son beau-frère[4], il n'en est pas loin; nous attendons à toute heure la nouvelle de quelque grande action de ce côté-là. Catinat vient d'en faire une belle contre Monsieur de Savoie; il mettra la robe en honneur[5].

2. Voyez au tome VIII, p. 451, la lettre du 2 février 1689.

3. Tel est le texte de la copie autographe de Bussy. Les éditions antérieures ont substitué *mort* à *vie*.

4. L'électeur de Bavière. — On écrivait du camp d'Endingen, le 10 septembre, que les électeurs de Bavière et de Saxe étaient venus camper à Etlingen, « pour aller, suivant le bruit commun, chercher l'armée françoise. » (*Gazette du* 16 *septembre*.)

5. Catinat, fils et frère de conseillers au parlement de Paris, avait été d'abord avocat.

1690

1302. — DE MADAME DE LA FAYETTE A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Paris, le 20e septembre.

Vous avez reçu ma réponse avant que j'aie reçu votre lettre. Vous aurez vu par celle de Mme de Lavardin et par la mienne que nous voulions vous faire aller en Provence, puisque vous ne veniez point à Paris; c'est tout ce qu'il y a de meilleur à faire : le soleil est plus beau; vous aurez compagnie, je dis même séparée de Mme de Grignan, qui n'est pas peu; un gros château, bien des gens : enfin c'est vivre que d'être là. Je loue extrêmement Monsieur votre fils de consentir à vous perdre par votre intérêt; si j'étois en train d'écrire, je lui en ferois des compliments. Partez tout le plus tôt qu'il vous sera possible; mandez-nous les villes par où vous passerez, et à peu près le temps; vous y trouverez de nos lettres. Je suis dans des vapeurs les plus tristes et les plus cruelles où l'on puisse être [1] : il n'y a qu'à souffrir, quand c'est la volonté de Dieu.

C'est du meilleur de mon cœur que j'approuve votre voyage de Provence; je vous le dis sans flatterie, et nous l'avions pensé, Mme de Lavardin et moi, sans savoir en façon du monde que ce fût votre dessein [2].

Lettre 1302. — 1. Mme de la Fayette éprouvait depuis longtemps les atteintes de la maladie dont elle mourut au commencement de juin 1693. Aussi Mme de Sévigné écrivait-elle à Mme de Guitaut le 3 juin 1693 : « Ses infirmités, depuis deux ans, étoient devenues extrêmes;... elle avoit une tristesse mortelle;... la pauvre femme n'est présentement que trop justifiée. » (*Note de l'édition de* 1818.)

2. C'est ce que Mme de Sévigné appeloit l'*approbation de ses docteurs*. (*Note de l'édition de* 1751.)

* 1303. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Le bruit courut à Versailles que le marquis de Pompone[2] avoit été tué [en] Piémont[3] : c'étoit une méprise. Le Roi envoya le baron de Breteuil[4] à M. de Pompone à

Lettre 1303 (revue sur une ancienne copie). — 1. Il paraît sûr, d'après la dernière phrase, que ce fragment est antérieur à la rentrée de Pompone dans le conseil du Roi (24 juillet 1691). On ne trouve dans le *Journal* de Dangeau aucune mention de ce bruit de mort, ni de cette attention si marquée du Roi pour Pompone. Nous croyons vraisemblable que la lettre à laquelle le fragment appartient a été écrite dans l'intervalle du 17 mai au 7 octobre 1690, temps que Dangeau passa avec le Dauphin à l'armée d'Allemagne, et où, avant et après la bataille de Staffarde, livrée le 18 août, il y eut plusieurs affaires en Piémont : voyez la note 3. Seignelai était alors fort malade (il mourut le 3 novembre : voyez Dangeau au 14 mai et au 27 août, et ci-après, p. 582, note 1), et peut-être était-ce de sa succession que Mme de Sévigné voulait parler à la fin de ce fragment. Nous voyons dans la *Gazette* que le marquis de Pompone servait dans l'armée de Catinat. Dans la relation de la victoire de Staffarde, il paraît à la tête du régiment de Hainaut, qui est mentionné plusieurs fois dans le récit de la bataille (p. 454, 458, 459).

2. Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pompone, fils aîné du ministre, colonel d'un nouveau régiment d'infanterie en septembre 1684, colonel du régiment d'Artois en septembre 1692, brigadier d'infanterie en mars 1693. Il fut lieutenant général au gouvernement de l'Ile-de-France. Il épousa en mars 1694 Constance, fille de François de Harville des Ursins, marquis de Paloiseau, et mourut à Paris le 9 avril 1737, âgé de près de soixante-quinze ans.

3. La copie porte : « Predmont; » il faut lire indubitablement : « en Piémont (*Piedmont*, suivant l'orthographe la plus ordinaire du temps). » Une longue lettre de Feuquières à Pompone, qui se trouve dans les papiers des Arnauld à la bibliothèque de l'Arsenal, nous apprend que le marquis était encore en Savoie au 5 septembre 1691 (c'est la date de la lettre). On y lit vers la fin : « Je laisse les nouvelles communes de l'armée au marquis de Pompone. »

4. Louis-Nicolas le Tonnelier Breteuil, baron de Preuilly, etc., lecteur ordinaire de la chambre du Roi depuis 1677; il vendit sa charge en 1696, fut envoyé extraordinaire près les princes d'Italie en

1690 Paris, lui dire qu'il ne s'alarmât point, que son fils se portoit bien, qu'il en étoit fort aise. M. de Pompone courut à Versailles remercier Sa Majesté de ses bontés : il en reçut encore mille douceurs et mille honnêtetés, retournant sur le mérite de ces jeunes garçons[5]. Enfin on voit que le Roi a du goût et de l'inclination pour notre pauvre ami : cela fait penser.... mais non, ce sera pour un plus jeune mérite. Mon Dieu, si c'étoit *Furibonne*[6]! L'eussions-nous jamais cru?

1304. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Grignan, vendredi 10e novembre 1690.

Ou pensez-vous que je suis, Monsieur? n'avez-vous pas su que j'étois en Bretagne? notre Corbinelli doit

janvier 1688, devint introducteur des ambassadeurs et princes étrangers en novembre 1698, et mourut à quatre-vingts ans, en mars 1728. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome II, p. 223 et 224), un homme qui ne manquoit pas d'esprit, mais qui avoit la rage de la cour, des ministres, des gens en place ou à la mode, et surtout de gagner de l'argent dans les partis en promettant sa protection. On le souffroit et on s'en moquoit. Il avoit été lecteur du Roi, et il étoit frère de Breteuil, conseiller d'État et intendant des finances.... Il faisoit volontiers le capable, quoique respectueux, et on se plaisoit à le tourmenter.... »

5. Leur mérite était fort inégal, d'après Saint-Simon. « M. de Pompone, dit-il (tome II, p. 329), ne fut pas heureux dans ceux (*de ses fils*) qui se destinèrent au monde. Le cadet (*le chevalier : voyez plus haut, p.* 85, *note* 4, *et p.* 555, *note* 2), qui promettoit, fut tué de bonne heure à la tête d'un régiment de dragons (*il mourut à Mons, peut-être de blessures, en* 1693). L'aîné, épais, extraordinaire, avare, obscur, quitta le service, devint apoplectique, et fut toute sa vie compté pour rien jusque dans sa famille. L'abbé de Pompone fut aumônier du Roi.... »

6. Tel est le texte de notre manuscrit. Faut-il lire peut-être *Figuriborum* (le comte d'Avaux : voyez tome VIII, p. 499, note 11)?

vous l'avoir mandé. Après y avoir été seize mois chez mon fils, j'ai trouvé qu'il seroit fort joli de venir passer l'hiver ici avec ma fille. Ce projet d'un voyage de cent cinquante lieues parut d'abord un château en Espagne; mais l'amitié l'a rendu si facile, qu'enfin je l'ai exécuté depuis le 3e d'octobre jusqu'au 24e, que j'arrive au port de Robinet[1], où je suis reçue à bras ouverts de Mme de Grignan, avec tant de joie, d'amitié et de reconnoissance, que je trouvai que je n'étois pas venue encore assez tôt, ni d'assez loin. Après cela, Monsieur, dites que l'amitié n'est pas une belle chose! c'est elle qui me fait très-souvent penser à vous, et souhaiter de vous revoir encore une fois ici en ma vie. Nous y serons tout l'hiver et tout l'été : si vous ne trouvez un moment pour nous venir voir, je croirai que vous m'avez oubliée. Vous ne reconnoîtrez pas cette maison, tant elle est embellie; mais vous y retrouverez les maîtres toujours tout pleins d'estime pour vous, et moi, Monsieur, avec une amitié capable de faire enrager notre ami[2], et très-digne que vous fassiez cette visite.

1305. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Deux mois après que j'eus écrit cette lettre (nº 1301, p. 576), je reçus la réponse de Mme de Sévigné.

A Grignan, ce 13e novembre 1690.

Quand vous verrez la date de cette lettre, mon cousin, vous me prendrez pour un oiseau. Je suis passée

Lettre 1304. — 1. Voyez tome III, p. 155, note 7.
2. Corbinelli.

1690 courageusement de Bretagne en Provence. Si ma fille eût été à Paris, j'y serois allée; mais sachant qu'elle passeroit l'hiver dans ce beau pays, je me suis résolue de le venir passer avec elle, jouir de son beau soleil, et retourner à Paris avec elle l'année qui vient. J'ai trouvé qu'après avoir donné seize mois à mon fils, il étoit bien juste d'en donner quelques-uns à ma fille; et ce projet, qui paroissoit de difficile exécution, ne m'a pas coûté trop de peine. J'ai été trois semaines à faire ce trajet, en litière, et sur le Rhône. J'ai pris même quelques jours de repos; et enfin j'ai été reçue de M. de Grignan et de ma fille avec une amitié si cordiale, une joie et une reconnoissance si sincère, que j'ai trouvé que je n'ai pas fait encore assez de chemin pour venir voir de si bonnes gens, et que les cent cinquante lieues que j'ai faites ne m'ont point du tout fatiguée. Cette maison est d'une grandeur, d'une beauté et d'une magnificence de meubles dont je vous entretiendrai quelque jour. J'ai voulu vous donner avis de mon changement de climat, afin que vous ne m'écriviez plus aux Rochers, mais bien ici, où je sens un soleil capable de rajeunir par sa douce chaleur. Nous ne devons pas négliger présentement ces petits secours, mon cher cousin. Je reçus votre dernière lettre avant que de partir de Bretagne; mais j'étois si accablée d'affaires, que je remis à vous faire réponse ici. Nous apprîmes l'autre jour la mort de M. de Seignelai[1]. Quelle jeunesse! quelle fortune! quels établissements! Rien ne manquoit à son bonheur : il nous semble que

Lettre 1305. — 1. « Messire Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, ministre et secrétaire d'État, commandeur et grand trésorier des ordres du Roi, mourut à Versailles la nuit du 3 de ce mois, après une longue maladie, âgé de trente-neuf ans. La grandeur de son génie, sa capacité extraordinaire, son application et son zèle pour le service du Roi, et toutes sortes de grandes qualités, le font universellement regretter. » (*Gazette du 4 novembre.*)

c'est la splendeur qui est morte. Ce qui nous a surpris, c'est qu'on dit que Mme de Seignelai renonce à la communauté, parce que son mari doit cinq millions. Cela fait voir que les grands revenus sont inutiles quand on en dépense deux ou trois fois autant[2]. Enfin, mon cher cousin, la mort nous égale tous; c'est où nous attendons les gens heureux : elle rabat leur joie et leur orgueil, et console par là ceux qui ne sont pas fortunés. Un petit mot de christianisme ne seroit pas mauvais en cet endroit; mais je ne veux pas faire un sermon, je ne veux faire qu'une lettre d'amitié à mon cher cousin, lui demander de ses nouvelles, de celles de sa chère fille, les embrasser tous deux de tout mon cœur, l'assurer de l'estime et des services de Mme de Grignan et de son époux, qui m'en prient, et le conjurer de m'aimer toujours : ce n'est pas la peine de changer après tant d'années.

1306. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 19e novembre 1690.

Vous ne pouviez mieux faire, Madame, que d'aller en Provence, et de voir cette belle Madelonne sur les lieux. Après avoir séjourné seize mois en Bretagne, il étoit temps de vous dépayser. Je crois qu'en toute saison il fait meilleur en Provence, mais particulièrement l'hiver,

2. On a fait à Seignelai l'application de ce mot de la Bruyère dans un passage ajouté en 1692 à son chapitre *des Biens de la fortune :* « Tel avec deux millions de rente peut être pauvre chaque année de cinq cent mille livres. » — Seignelai avait épousé en secondes noces Catherine-Thérèse de Matignon : voyez tome II, p. 240, note 5.

1690 et surtout pour nous autres gens de[1] rhumatisme, c'est-à-dire gens d'arrière-saison, en un mot qui avons cinquante ans passés[2]. Je voudrois bien m'aller chauffer avec vous auprès de la belle Comtesse. Il y a vingt ans que j'aurois dit dans un madrigal : *m'aller chauffer à ses yeux*, ou si vous voulez, *brûler à ses yeux;* je ne dis plus aujourd'hui que *m'aller chauffer à son soleil*. Ce n'est pas qu'elle me trouvât encore de rhumatisme dans la tête : j'ai toujours une tête de Provence, mais cela ne regarde que l'agrément des conversations.

Au reste, ma chère cousine, je ne suis pas surpris que vous ayez été bien reçue à Grignan. Il n'y a personne au monde qui ne fût ravi de passer sa vie avec vous, et par-dessus cela, vous êtes une bonne mère, aussi vive et aussi agréable qu'une sœur le pourroit être.

Vous avez fort bien fait de m'avertir de votre changement de pays; je vous aurois écrit aux Rochers, on auroit renvoyé la lettre à Paris pour la mettre à la poste de Provence, et avant qu'elle y fût arrivée, vous seriez revenue à Paris : voyez combien votre avis nous sauvera de temps. Vous m'avez un peu fait attendre votre réponse, ma chère cousine : vous pouviez m'écrire des Rochers que vous alliez à Grignan; mais vous avez voulu finement cacher votre marche.

Pour revenir maintenant à la mort de M. de Seignelai, je ne sais que vous en dire, vous m'avez tout pris ; cependant j'ajouterai qu'il a donné deux cent mille francs par testament à sa femme, et cent mille écus à son dernier fils[3],

Lettre 1306. — 1. Une autre main que celle de Bussy a changé, dans notre manuscrit, *de* en *à*.

2. Bussy avait alors soixante-douze ans et demi, étant né le 13 avril 1618, et Mme de Sévigné soixante-quatre ans et neuf mois, étant née le 5 février 1626.

3. Théodore-Alexandre Colbert, comte de Ligni, né en 1690, mort en 1695.

et que, toutes dettes payées, il laisse quatre cent mille 1690
livres de rente. J'ai toujours eu des pressentiments qu'il ne vivroit pas longtemps, car je ne lui ai jamais rendu de visite, ni même parlé à lui. Il s'est épuisé avec les demoiselles : tout ce qui a aimé l'argent à la cour plus que l'honneur a passé par ses mains. Je viens de faire compliment sur cette mort à mon ami Beauvilliers[4].

Mais à propos de la cour, je me réservois toujours à vous dire tout ce qui s'y étoit passé sur mon sujet, quand je vous reverrois à Paris, où je prétends aller cet hiver; mais puisque je ne vous y trouverai pas, je vous en vais dire une partie. Vous savez, ma chère cousine, que j'offris mes services au Roi en arrivant à Versailles, et qu'il me reçut agréablement; mais vous ne savez pas que j'écrivis à Mme de Maintenon, et que la prière que je lui fis de m'assister auprès du Roi, l'obligea de parler en ma faveur à Sa Majesté; car deux jours après cette lettre écrite, le Roi fut changé du blanc au noir sur mon sujet. Il seroit trop long de vous dire les raisons qui m'empêchèrent après cela de réussir dans le dessein que j'avois : il suffit que vous sachiez qu'au solide près, je reçus tous les agréments imaginables de la part du maître, et toutes les bonnes paroles de faire quelque chose pour moi.

Comme je fus prêt à partir de la cour, je voulus payer le Roi de toute la bonne chère[5] qu'il m'avoit faite; et voici ce que je lui donnai en main propre comme il alloit chez Mme de Maintenon, en lui disant : « Sire, j'ai tant d'envie de servir Votre Majesté de quelque manière que ce soit, qu'en voici une nouvelle que je lui offre, qui peut-être ne lui déplaira pas. » Le Roi tendit la main, et

4. Qui avait épousé une sœur de Seignelai.
5. Mine, visage, accueil : voyez tome III, p. 438, note 11.

1690 en prenant mon mémoire, il me dit : « Je le verrai, Monsieur[6]. »

DU COMTE DE BUSSY AU ROI.

SIRE,

J'ai offert à Votre Majesté[7] mes très-humbles services en arrivant à la cour : si Elle ne juge pas à propos de m'employer à la guerre, j'ai d'autres services à lui offrir, c'est d'écrire sa vie, et sans lui demander pour cela autre chose que des mémoires, j'y travaillerai chez moi, et j'apporterai de temps en temps à Votre Majesté ce que j'aurai écrit, pour qu'elle voie si elle en sera satisfaite.

Je sais bien, Sire, que des personnes d'esprit et de mérite sont chargées de cet ouvrage[8]; mais quand beaucoup de gens écriront l'histoire de Votre Majesté, cela n'en diminuera pas la gloire, et peut-être que mon nom, ma profession, le rang que j'ai tenu dans la guerre, ma manière d'écrire, et l'état même de ma fortune, donneront du mérite à ce que j'aurai écrit.

Il n'y a proprement que les princes, Sire, qui puissent bien écrire leur histoire. César, qui eut plus de loisir et moins d'ennemis sur les bras que vous, écrivit lui-même ses guerres, et ne s'en voulut fier à personne. L'empereur Cantacuzène[9] écrivit sa vie, aussi bien que celle de l'empereur Andronic son prédécesseur. La princesse Anne Comnène[10] écrivit l'histoire de l'empereur Alexis son père.

Mais quand les princes ne se sont pas trouvés en état de travailler eux-mêmes à ces sortes d'ouvrages, ils y ont employé

6. Dans sa lettre à sa fille, du 23 avril, Bussy rapporte autrement les mots qu'il adressa au Roi et la réponse du Roi : « Sire, voilà un petit mémoire que je supplie très-humblement Votre Majesté de lire. » Il me tendit la main et me dit : « Donnez, Bussy. »

7. Les mots : « à Votre Majesté, » ont été omis dans le manuscrit.

8. Voyez tome V, p. 383 et 427.

9. Jean Cantacuzène, empereur d'Orient, a écrit quatre livres de l'histoire byzantine, qui s'étendent depuis l'année 1320 jusqu'à l'année 1357. Ils furent traduits en français par le président Cousin dans son *Histoire de Constantinople* (Paris, 1672-1674, 8 volumes in-4°).

10. Voyez tome V, p. 278, note 11

les principaux officiers de leurs armées. Ptolomée[11], un des capitaines d'Alexandre, et qui succéda à l'un de ses royaumes, fut l'historien de son maître; le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, celui de saint Louis; Philippe de Comines, celui de Louis XI; MM. du Bellay, ceux de Louis XII[12]; M. d'Aubigné, celui de Henri IV[13]; et moi, Sire, qui ai l'honneur d'avoir été mestre de camp général de votre cavalerie, et d'être aujourd'hui le plus ancien lieutenant général de vos armées, sans excepter les officiers de la couronne, je serai, s'il vous plaît, illustre aux siècles à venir par l'histoire que j'aurai écrite de Votre Majesté. 1690

Je me ferai même le reste de mes jours un plaisir de m'occuper d'un si grand sujet, et ce me sera une espèce de consolation de n'avoir pas les honneurs pour lesquels j'ai travaillé si longtemps, quand je songerai que la postérité en aura plus de foi pour tout le bien que j'aurai dit de vous.

Il n'a pas tenu à moi, Sire, que je ne vous aie conquis des villes, gagné des batailles, et érigé des statues; mais si je suis assez heureux pour écrire votre vie, je vous rendrai un service qui ne vous coûtera pas tant que tout cela, et qui fera plus d'honneur[14] à votre mémoire.

Votre Majesté, Sire, dit que j'ai de l'esprit : je le croyois un peu de moi-même, mais votre témoignage me rassure contre l'amour-propre dont je me défiois un peu, et fait que je n'en doute plus. Cela étant, Sire, servez-vous-en au plus noble usage où l'esprit humain puisse être employé, qui est d'écrire

11. Ptolémée Soter, roi d'Égypte, fils de Lagus. Arrien dit dans sa préface qu'il avait écrit une *Vie d'Alexandre*. Cette histoire est perdue; Arrien la cite souvent.

12. Guillaume et Martin du Bellay n'ont fait connaître que les derniers événements du règne de Louis XII; ils sont considérés comme historiens de François Ier. (*Note de l'édition de* 1818.)

13. Bussy ne cite Théodore Agrippa d'Aubigné que pour se rendre Mme de Maintenon favorable. L'*Histoire universelle* qu'il a écrite commence à 1550 et finit en 1601; on ne peut pas le considérer comme étant l'historien de Henri IV. (*Note de l'édition de* 1818.)

14. Une autre main a corrigé dans le manuscrit les mots : « qui fera plus d'honneur, » en : « qui ne laissera pas de faire honneur. »

1690 les actions du plus grand prince que le ciel, à mon avis, ait jamais fait naître.

Le lendemain à la même heure et au même endroit, dès que le Roi me vit, il me dit : « Je reçois les offres que vous me faites, mais il faut attendre un autre temps où l'on soit moins occupé. » Je lui répondis que je serois toujours prêt, quand il lui plairoit.

Lisez cette lettre et la relisez, ma chère cousine : elle vous plaira encore plus la seconde fois que la première, et je crois que vous trouverez qu'il n'y a personne en France que moi qui ait droit de parler ainsi, ou qui, s'il le peut faire, le puisse faire aussi noblement.

Pour vous expliquer maintenant pourquoi je disois au Roi qu'il avoit dit que j'avois de l'esprit, il faut que vous sachiez, ma chère cousine, que le jour que l'Académie vint faire son compliment au Roi sur la mort de Madame la Dauphine, nous nous trouvâmes une douzaine d'académiciens à son dîner, comme vous pourriez dire Monsieur de Paris [15], le duc de Coislin, Dangeau, l'abbé de Choisi, quelques autres et moi. Le Roi, qui aime à parler à M. de Vendôme, lui dit qu'il eût dû songer à être de l'Académie, lui qui se piquoit d'avoir de l'esprit. « Moi, Sire, lui répondit-il, je ne m'en pique point, mais ces Messieurs me feroient peut-être grâce ; et puis je ne pense pas qu'il faille aussi avoir tant d'esprit pour cela. — Com-

15. Harlay de Champvallon était à la tête de la compagnie en qualité de directeur ; l'abbé de Lavau, chancelier, porta la parole. — Une lettre de Bussy à Mme de Toulongeon donne beaucoup plus de détails sur cette audience dans laquelle l'Académie complimenta le Roi sur la mort de la Dauphine. Cette lettre, dans l'édition de 1709 (*Nouvelles lettres*, etc.), où elle parut d'abord, est datée par erreur du 28 avril 1690 ; le Roi reçut l'Académie le 12 mai. Voyez la *Gazette* du 13, le *Journal* de Dangeau du 12, et le *Mercure* de mai 1690, p. 299-301. — Bussy était un des plus anciens académiciens ; il avait été reçu en 1665.

ment, lui répliqua le Roi, il ne faut pas avoir tant d'esprit ! voyez Monsieur l'Archevêque, voyez M. de Bussy, et ces autres Messieurs, si ces gens-là n'ont guère d'esprit. » 1690

1307. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Lambesc, le 1er décembre.

Ou en sommes-nous, mon aimable cousin ? Il y a environ mille ans que je n'ai reçu de vos lettres. Je vous ai écrit la dernière fois des Rochers par Mme de Chaulnes ; depuis cela, pas un seul mot de vous. Il faut donc recommencer sur nouveaux frais, présentement que je suis dans votre voisinage. Que dites-vous de mon courage ? il n'est rien tel que d'en avoir. Après avoir été seize mois en Bretagne avec mon fils, j'ai trouvé que je devois aussi une visite à ma fille, sachant qu'elle n'alloit point cet hiver à Paris ; et j'ai été si parfaitement bien reçue et d'elle et de M. de Grignan, que si j'ai eu quelque fatigue, je l'ai entièrement oubliée, et je n'ai senti que la joie et le plaisir de me trouver avec eux. Ce trajet n'a point été désapprouvé de Mme de Chaulnes, ni de Mmes de Lavardin et de la Fayette[1], auxquelles je demande volontiers conseil, de sorte que rien n'a manqué au bonheur ni à l'agrément de ce voyage ; vous y mettrez la dernière main en repassant par Grignan, où nous allons vous attendre. L'assemblée de nos petits états est finie[2] ; nous sommes ici seuls, en attendant que M. de Grignan soit en état d'aller à Grignan, et puis, s'il se

Lettre 1307. — 1. Voyez la lettre de Mme de la Fayette du 20 septembre précédent, p. 578.

2. Le comte de Grignan avait fait l'ouverture des états à Lambesc le 16 novembre 1690. Voyez la *Gazette* du 9 décembre.

1690 peut, à Paris. Il a été mené quatre ou cinq jours fort rudement de la colique et de la fièvre continue, avec deux redoublements par jour; cette maladie alloit beau train, si elle n'avoit été arrêtée par les miracles ordinaires du quinquina; mais n'oubliez pas qu'il a été aussi bon pour la colique que pour la fièvre; il faut donc se remettre. Nous n'irons à Aix qu'un moment pour voir la petite religieuse de Grignan [3], et dans peu de jours nous serons pour tout l'hiver à Grignan, où le petit colonel, qui a son régiment à Valence et aux environs, viendra passer six semaines avec nous. Hélas! tout ce temps ne passera que trop vite; je commence à soupirer douloureusement de le voir courir avec tant de rapidité: j'en vois et j'en sens les conséquences. Vous n'en êtes pas encore, mon *jeune* cousin [4], à de si tristes réflexions.

J'ai voulu vous écrire sur la mort de M. de Seignelai: quelle mort! quelle perte pour sa famille et pour ses amis! On me mande que sa femme est inconsolable, et qu'on parle de vendre Sceaux à M. le duc du Maine [5] O mon Dieu, que de choses à dire sur un si grand sujet! Mais que dites-vous de sa dépouille sur un homme que l'on croyoit déjà tout établi [6]? Autre sujet de conversa-

3. Marie-Blanche d'Adhémar, religieuse aux Filles de Sainte-Marie. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Coulanges avait cinquante-sept ans et trois mois, étant né le 23 août 1633 : voyez la fin de sa lettre à la marquise d'Uxelles du 2 octobre 1709.

5. Le château de Sceaux, bâti par Colbert, passa en effet au duc du Maine (en 1700). La duchesse sa femme y tint une cour brillante.

6. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 6 novembre 1690 : « Au sortir du conseil des dépêches, le Roi donna à M. de Pontchartrain (*alors contrôleur général des finances*) la place de ministre et la charge de secrétaire d'État qu'avoit M. de Seignelai, avec la marine et les pierreries. M. de Louvois a les haras, quelques manufactures qu'il n'avoit pas, et les fortifications du dedans du royaume qu'avoit M. de Seignelai; et pour cela, M. de Louvois donne à M. de Pontchartrain

tion; mais il ne faut faire à présent que la table des chapitres pour quand nous nous verrons. M. le duc de Chaulnes nous a écrit de fort aimables lettres, et nous donne une espérance assez proche de le voir bientôt à Grignan; mais auparavant il me paroît qu'il ne croit pas impossible d'envoyer enfin ces bulles si longtemps attendues, et trop tôt chantées[7] : qui n'eût pas cru que l'abbé de Polignac les apportoit[8]? Je n'ai jamais vu un

le Poitou et la Marche, qui étoient de son département. M. de Pontchartrain avoit prié le Roi de ne le point charger de la marine, parce qu'il n'en a aucune connoissance; le Roi a voulu absolument qu'il s'en chargeât. Il a présentement tout ce qu'avoit M. Colbert, hormis les bâtiments. »

7. Voyez plus haut, p. 530 et notes 18 et 19.

8. Coulanges donne dans sa *Relation des conclaves* (publiée sous le titre de *Mémoires*) des détails importants sur l'affaire des bulles. Quand Alexandre VIII fut élevé au pontificat, il demanda seulement que le Roi déclarât que la bonne intelligence rétablie entre le saint-siége et la cour de France, rendant inutiles les précautions auxquelles on avait été forcé de recourir, il consentait qu'en matière de doctrine les choses fussent remises en l'état où elles étaient avant Innocent XI. Le pape devait, de son côté, faire une déclaration semblable, et il promettait de donner ensuite des bulles aux évêques nommés, sans exiger d'eux aucune rétractation des sentiments manifestés dans l'assemblée de 1682. Le duc de Chaulnes fit une grande faute : au lieu d'instruire le Roi de la proposition du pape, ainsi que le voulait le cardinal de Bouillon, il entretint Sa Majesté dans l'espérance d'obtenir tout ce qu'on désirait, et il insista auprès d'Alexandre VIII pour que Sa Sainteté voulût bien se contenter d'une lettre collective et concertée, écrite par les évêques qui avaient assisté à l'assemblée du clergé, et qui aurait été conçue dans des termes généraux de soumission et d'obéissance au saint-siége. Le pape n'y consentit point ; et, après de longues négociations, le duc de Chaulnes et le cardinal de Bouillon crurent avoir terminé toutes les difficultés en amenant Sa Sainteté à n'exiger qu'une lettre écrite, dans des termes convenus, par chacun des évêques nommés. Cette lettre était beaucoup plus honorable pour la France que celle qui fut écrite ensuite par les évêques à Innocent XII. (Voyez d'Avrigny, *Mémoires chronologiques*, août 1693.) L'abbé, depuis cardinal de Polignac, fut chargé d'apporter au Roi ce projet. Il partit de Rome le 1er juillet 1690, mais

1690 enfant *si difficile à baptiser*[9]; mais enfin vous en aurez l'honneur, vous le méritez bien après tant de peines; venez donc recevoir nos louanges.

Je n'ose presque vous parler de votre déménagement de la rue du Parc-Royal pour aller demeurer au Temple; j'en suis affligée pour vous et pour moi : je hais le Temple autant que j'aime la Déesse qui veut présentement y être honorée[10]; je hais ce quartier qui ne mène qu'à Montfaucon, j'en hais même jusques à la belle vue dont Mme de Coulanges me parle; je hais cette fausse campagne, qui fait qu'on n'est plus sensible aux beautés de la véritable, et qu'elle sera plus à couvert des rigueurs du froid à Brevannes[11], qu'à la ruelle de son lit dans ce chien de Temple; enfin tout cela me déplaît à mourir, et ce qui est beau, c'est que je lui mande toutes ces improbations avec une grossièreté que je sens, et dont je ne puis m'empêcher. Que ferez-vous, mon pauvre cousin, loin des hôtels de Chaulnes,

(*comme nous l'avons dit*) il fut retenu à Gênes pendant six semaines. Dans cet intervalle, des intrigues, auxquelles on croit que le cardinal d'Estrées ne fut pas étranger, changèrent tout le système que la cour de France avait suivi jusqu'alors; les esprits s'irritèrent; le Roi offrit trop tard d'en revenir à la déclaration générale et aux lettres particulières des évêques nommés. Le pape tomba malade, et n'eut point connaissance de cette dernière dépêche : ainsi le retard que cette affaire éprouva fut le résultat des espérances conçues par le duc de Chaulnes, qui crut trop facilement qu'il obtiendrait tout d'un pape qui l'accueillait avec les témoignages de la bienveillance la plus marquée. (*Note de l'édition de* 1818.)

9. Nous avons déjà vu cette locution dans une des lettres antérieures.

10. Mme de Coulanges. — Une partie du terrain de l'enclos du Temple était occupée par un grand nombre de maisons, dont quelques-unes étaient accompagnées de jardins. Voyez le *Dictionnaire de Paris* de Hurtaut et Magny, tome IV, p. 687.

11. Maison de campagne que Mme de Coulanges avoit en ce temps-là. (*Note de l'édition de* 1751.) — Voyez tome VIII, p. 254, note 10; et même tome, p. 255 et 256, la lettre du 11 novembre 1688.

de Lamoignon, du Lude, de Villeroi, de Grignan? comment peut-on quitter un tel quartier? Pour moi, je renonce quasi à la Déesse; car le moyen d'accommoder ce coin du monde tout écarté avec mon faubourg Saint-Germain [12]? Au lieu de trouver, comme je faisois, cette jolie Mme de Coulanges sous ma main, prendre du café le matin avec elle, y courir après la messe, y revenir le soir comme chez soi: enfin, mon pauvre cousin, ne m'en parlez point; je suis trop heureuse d'avoir quelques mois pour m'accoutumer à ce bizarre dérangement; mais n'y avoit-il point d'autre maison? et votre cabinet, où est-il? y retrouverons-nous tous nos tableaux? Enfin, Dieu l'a voulu; car le moyen, sans cette pensée, de pouvoir s'en taire? Il faut finir ce chapitre, et même cette lettre. 1690

J'ai trouvé Pauline toute aimable, et telle que vous me l'avez dépeinte. Mandez-moi bien de vos nouvelles; je vous écris en détail, car nous aimons ce style, qui est celui de l'amitié. Je vous envoie cette lettre par M. de Montmor[13], intendant à Marseille, autrefois M. du Fargis, qui mangeoit des tartelettes avec mes enfants. Si vous le connoissez, vous savez que c'est un des plus jolis hommes du monde, le plus honnête, le plus poli, aimant à plaire et à faire plaisir, et d'une manière qui lui est particulière; en un mot, il en sait assurément plus que les autres sur ce sujet; je vous en ferai demeurer d'accord

12. A cause de Mme de la Fayette, qu'elle alloit voir souvent, et qui demeuroit au faubourg Saint-Germain. (*Note de l'édition de* 1751.)

13. Jean-Louis Habert de Montmor, comte du Mesnil, etc., maître des requêtes, frère puîné de l'évêque de Perpignan (voyez tome II, p. 138, note 14), et frère de Mme de Barthillat (voyez tome VI, p. 211, note 39), conseiller d'honneur au parlement de Provence et intendant des galères de France au département de Marseille. L'*État de la France* de 1689 (tome II, p. 246) le nomme du Fargis Montmor. Il épousa le 16 janvier 1700 *N*. de la Reynie, fille de Gabriel-Nicolas de la Reynie, le lieutenant de police.

1690 à Grignan, où je vais vous attendre, mon cher cousin, avec une bonne amitié et une véritable impatience.

1308. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre (n° 1306, p. 583), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Lambesc, le 1er décembre 1690.

Je suis fort aise, mon cher cousin, que vous approuviez le trajet que j'ai fait de Bretagne en Provence; quand je n'y aurois cherché que le soleil, il mérite bien cette peine : on ne peut venir de trop loin pour passer un hiver en ce pays-ci; c'est assurément la plus agréable chose du monde. J'y trouve de plus la belle Madelonne, qui est une circonstance qui vaut bien pour moi toute la douceur du printemps.

Nous avons lu ensemble, admiré et approuvé les dernières offres que vous avez faites au Roi. Le style en est noble, particulier pour vous, et ne peut convenir à nul autre. Vous avez fort bien rassemblé tout ce qui doit honorer l'emploi que vous demandez; il me paroît si bon pour celui dont vous voulez parler, que ce devroit être lui, ce me semble, qui vous le devroit demander; car, comme vous dites, quelque grand que soit le sujet, vous avez toutes les qualités nécessaires pour le rehausser encore et pour rendre incontestables[1] toutes les merveilles que vous en direz. Je suis fâchée que la circonstance d'être bien malheureux soit la plus considérable : il est fâcheux de prouver à nos dépens toutes les vérités que

Lettre 1308. — 1. Il y a *incontestable*, au singulier, dans le manuscrit.

vous persuaderez aux siècles à venir. Cet endroit est neuf et surprend, et nous appréhenderions seulement qu'il ne fût capable d'empêcher les bonnes volontés, pour laisser à ce que vous diriez toute sa force, si nous n'étions persuadées que la justice l'emportera toujours sur l'intérêt particulier. 1690

Enfin, mon cher cousin, vous me direz la suite de ce commencement, dont je vous suis très-obligée de m'avoir instruite : personne assurément n'y prend tant d'intérêt que moi. Je crois que je vous ai porté malheur : mon cœur auroit été trop sensible à tous les honneurs qui devoient rehausser et faire briller notre illustre et vieille chevalerie. Dieu m'a voulu punir en vous humiliant; mais vous n'êtes pas humilié, votre courage vous soutient; c'est moi seulement qui suis foible et sotte.

Il y a longtemps que vous devez croire que le maître et tous ses courtisans sont persuadés que vous avez bien de l'esprit; si cette marchandise entroit dans le commerce, vous en auriez dû trafiquer pour avoir du bonheur et de la fortune; mais elle est souvent de contrebande. Quoi qu'il en soit, Dieu a conduit votre vie et vous fait la grâce d'être soumis à ses volontés : c'est tout ce que vous pouvez desirer présentement, et je croirois volontiers que cette résignation[2] viendroit un peu de notre grand'mère[3].

Nous allons passer l'hiver à Grignan très-paisiblement. M. de Grignan ira à Paris, quand il sera remis d'une fièvre et d'une colique violente qu'il a eue depuis dix jours; il vous fait mille compliments, et ma fille bien des amitiés. Pour moi, mon cher cousin, vous savez comment je suis pour vous : il est trop tard pour changer. N'est-il pas vrai, ma chère nièce? Vous devez répondre pour moi, et

2. Ici encore, et au commencement du sixième alinéa de la lettre suivante (p. 597), il y a *resination* dans le manuscrit.

3. Sainte Chantal.

1690 vous assurer aussi que je vous aimerai toute ma vie. Si vous voulez m'écrire quelquefois, vous mettrez la suscription de vos lettres à moi, *à Grignan par Montélimart*. Elles viendront et me donneront beaucoup de joie.

1309. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN ET DE LA COMTESSE DE DALET A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 10e décembre 1690.

DU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Je viens de recevoir votre lettre du premier de ce mois, Madame, qui nous a fort réjouis, votre nièce et moi. Notre sang s'est ému à la réception de cette lettre ; mais notre proximité seule n'a pas fait notre émotion ; nous avons de plus proches parentes que vous, de qui nous ne serions pas si aises de recevoir des nouvelles. C'est comme *agréable* encore plus que comme *cousine* que nous aimons à vous lire.

Je vous trouve effectivement fort heureuse de passer l'hiver en Provence, avec la belle Comtesse, que vous aimez chèrement ; je ne pense pas que si vous n'étiez qu'à cinquante lieues d'ici, je me pusse empêcher d'aller demeurer quinze jours avec vous deux. Mme de Dalet dit qu'elle ne m'y laisseroit pas aller seul.

Je crois, comme vous me le mandez, que les offres que j'ai faites au Roi sont bien pensées et noblement écrites, et j'aurois presque envie de vous dire à toutes deux, de même que je le lui ai dit, que depuis votre approbation je suis plus hardi que je n'étois à m'estimer. Mais si j'ai en cela quelque mérite, ma chère cousine, on ne peut pas

le mieux remarquer, ni le louer avec plus d'esprit que vous le faites. 1690

Vous me mandez que l'endroit où je dis au Roi que ce me sera une espèce de consolation de n'avoir pas les honneurs pour lesquels j'ai travaillé si longtemps, quand je songerai que la postérité en aura plus de foi pour tout le bien que j'aurai dit de lui; que cet endroit, dites-vous, est neuf et surprenant, mais que vous craindriez qu'il ne fût capable d'empêcher les bonnes volontés du Roi, pour laisser à ce que je dirois toute sa force; il est vrai, ajoutez-vous, que vous êtes persuadée que la justice l'emportera toujours dans son cœur sur son intérêt particulier.

Pour moi, ma chère cousine, je ne suis pas rassuré seulement par la même raison que vous : je crois encore que le Roi craindra que la postérité ne trouve que l'ingratitude est capable de gâter la plus belle vie du monde; assez assuré qu'il est de la créance qu'auront les siècles à venir de la vérité de sa gloire. Je n'ai garde de vous supprimer la suite de tout ceci, s'il y en a; mais assurément il y en aura, car j'en ferai une moi tout seul, quand le Roi ne voudroit pas en être de moitié. Si je n'ai d'autre pouvoir, au moins aurai-je celui de me plaindre.

Il est certain, ma chère cousine, que ma résignation n'est pas naturelle, à moi né vif, prompt et sensible. Il n'y a que Dieu qui puisse donner autant de patience que j'en ai, et je crois que saint François de Sales et notre grand'mère n'ont pas seulement demandé à Dieu toutes mes disgrâces, mais encore l'esprit de les souffrir comme je fais. Je ne vous plains pas, vous et la belle Madelonne, d'être demeurées seules à Grignan. Si vous perdez pour un temps la conversation d'un gendre agréable, il vous la remplacera par des nouvelles, et puis c'est une nouvelle scène. Je vous supplie qu'il sache que je suis bien son serviteur; et la belle Comtesse, que je ne laisserois pas

1690 de l'aimer fort quand elle ne seroit pas votre fille. Pour ce qui nous regarde vous et moi, ma chère cousine, je ne dis pas comme vous qu'il est trop tard pour changer; car il se pourroit que cela voulût dire qu'on changeroit si on y avoit songé plus tôt. Pour moi, je ne change pas seulement parce que je me trouve bien comme je suis :

Chi ben sta non si muove[1];

mais je commencerois à vous aimer, si j'étois encore à commencer :

Je le ferois encor si j'avois à le faire[2].

DE LA COMTESSE DE DALET.

Ma fille de Dalet mit ceci au bas de ma lettre.

Je suis ravie d'être la caution de mon père et de vous, ma chère tante; et en un besoin je payerois volontiers pour l'insolvable.

---

* 1310. — DE COULANGES A LAMOIGNON.

A Rome, ce 10 décembre.

L'on ne peut pas être plus affligé que je le suis de la mort de M. de Seignelai : c'est une perte publique, et il y paroît bien à l'usage qu'il a fait de son bien, puisqu'il laisse tant de dettes. Voilà une bonne maison et bien des plaisirs de moins pour tous ses amis et pour toute la cour; voilà aussi une place qui sera mal remplie par M. de Pontchartrain. Toute la scène qui se vient de passer est un beau sujet de réflexions et de méditations. Ce dernier ne

Lettre 1309. — 1. « Qui se trouve bien ne change pas. » Il y a dans le manuscrit : *Que ben sta non se move*.

2. Ce vers est deux fois dans *Corneille* : dans *le Cid*, acte III, scène iv, et dans *Polyeucte*, acte V, scène iii.

me paroît pas revêtu de charges, mais accablé, et je ne saurois croire qu'il n'y succombe à la fin ; pour moi je ne reviens point de l'étonnement où je suis : voilà ce que c'est que d'avoir été élevé par M. le Peletier[1] et de se l'être rendu favorable. Mais il faut laisser tout cela, car on ne finiroit point, et je dirois des sottises. Pour vous, Monsieur, je vous vois tranquille au milieu de tout ce qui se passe, et toujours plus résolu que jamais de vivre doucement et agréablement, et vous ferez fort bien. Cette belle création d'avocats généraux et non généraux ne vous donnera-t-elle pas au moins quelque relâche? c'est bien le moins qui vous en puisse revenir qu'un peu de repos et beaucoup moins de harangues. Voilà le parlement bien rempli[2], et je ne doute pas qu'il n'en ait fallu allonger et augmenter les bancs. Pour moi, plus je vais en avant et plus je me trouve heureux d'être hors de portée de tous chagrins[3]; tout ce qui se passe me fait bénir mon martyre : la Providence a toujours soin de mes plaisirs. Je croyois mourir d'ennui après le départ de

1690

Lettre 1310. — 1. Nous avons vu que Pontchartrain avait succédé à Claude le Pelletier, en qualité de contrôleur général.

2. On lit dans une lettre de l'abbé de Choisy à Bussy du 15 novembre 1690 : « Le Roi a fait une augmentation de charges dans le parlement, dont il tirera des sommes considérables : il a créé deux charges de président à mortier, qui seront vendues chacune quatre cent mille livres (*Dangeau, au* 11 *novembre, dit quatre cent cinquante mille*). M. Talon en prend une et M. de Ménars l'autre. Il crée une nouvelle charge d'avocat général, qui sera vendue trois cent cinquante mille livres. M. Bignon la prend, et celle qu'avoit M. Talon est achetée par M. du Harlay, fils du premier président, trois cent cinquante mille livres, comme la nouvelle. Le Roi crée encore quatorze charges de conseiller, qui seront vendues cent mille livres chacune. »

3. Coulanges avait été successivement conseiller aux parlements de Metz (1657) et de Paris (1659), et en 1672 il était devenu maître des requêtes; il s'était défait de cette dernière charge. Voyez la *Notice*, p. 139, et l'acte du 19 novembre 1688, cité au tome VIII, p. 273, note 24.

1690 tous mes chers Bouillons[4], mais M. et Mme de Nevers se sont enfin laissé approcher et fréquenter, et vous ne sauriez croire combien ce ménage est charmant et délicieux; je ne les quitte point, et je ne saurois croire qu'ils ne s'accommodent bien de moi, pour m'accommoder d'eux au point que je fais. Nous mangeons presque tous les jours ensemble, et deux ou trois fois la semaine il se fait un petit repas irrégulier et à heure irrégulière dans ma chambre qui vous plairoit tout à fait. Nous ne sommes que six ou sept au plus; la table est commode, et nous mangeons plat à plat; toujours sauces et toujours grillades, et pour le vin que nous buvons, en vérité c'est le nectar et l'ambroisie : M. et Mme de Nevers et moi, allons à la découverte du meilleur; et pour moi, Dieu merci! je n'ai point à me reprocher l'eau que je bois, car il y a bien des jours qu'il n'en entre pas goutte dans mon corps. Ma chambre s'appelle *le cabaret*, et nous avons M. le duc de Chaulnes, qui est bien plus commode et d'un meilleur commerce que Monsieur l'ambassadeur[5].

La petite vérole du petit Bontemps a séparé longtemps M. le cardinal de Fourbin de la case de Nevers, mais aujourd'hui on se doit rapprocher, et pour cela le cardinal nous donne à dîner à Sainte-Agnès, qui est son titre[6] et un lieu renommé pour avoir été jadis un temple

4. Voyez ci-dessus, p. 575, note 1.

5. Sur le duc et la duchesse de Nevers, voyez tome II, p. 22, notes 3 et 5. Ils étaient arrivés à Rome vers la fin de juin. Ils s'étaient logés aux environs du palais Farnèse; mais plus tard ils vinrent habiter le palais Mancini, à deux pas du palais Bigassini occupé par le duc de Chaulnes. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 161, 205, 220 et suivantes.

6. Voyez plus haut, p. 472, note 2, et 489, note 7. — C'est-à-dire dans quelque dépendance de Sainte-Agnès hors des murs, probablement dans le monastère attenant à cette basilique, qui est située sur le côté gauche de la voie Nomentane, à un mille trois quarts de la porte Pia. Tout près, et dans l'enceinte même du monastère, se trouve

de Bacchus, qui a conservé toute sa forme ancienne, et mémorable encore pour un magnifique tombeau de porphyre, vulgairement appelé *le tombeau de Bacchus*, qui s'y voit; ainsi donc nous allons fricasser aujourd'hui dans ce lieu-là ; mais j'ai ordonné de la fricassée, car nous ne voulons ni multitude de plats, ni multitude de viandes, et j'ai pris soin encore du vin, car le bon cardinal s'entend en bonne chère comme à ramer des choux : il laisse faire ses gens, et ses gens abusent de son ignorance ; ainsi je me suis rendu maître de la fête, et je crois que vous approuvez mon procédé. 1690

Je l'embrassai hier de tout mon cœur, comme vous me l'aviez ordonné, et à votre intention, et il me le rendit bien ; il est en vérité le meilleur homme du monde, mais trop agissant et trop vif pour les affaires de ce pays-ci. Il faut espérer cependant que tout ira bien, et que nous profiterons bientôt de la permission que Monsieur l'ambassadeur a déjà de songer à son retour.

Vous me faites un grand plaisir, Monsieur, de m'assurer que vous m'aimez toujours, et que je me retrouverai auprès de vous avec les mêmes agréments et la même liberté dont vous m'avez honoré ; en vérité, j'aurai une sensible joie de vous revoir, et cette savante Mme de Lamoignon[7], pour qui j'ai toujours ce je ne sais quoi dont le P. Bouhours, quoi qu'il puisse dire, ne trouvera jamais la définition.

l'église de Sainte-Constance, construite au quatrième siècle pour servir de tombeau aux membres de la famille de Constantin. D'après une ancienne croyance, encore aujourd'hui populaire, cette église de Sainte-Constance aurait été primitivement, comme le dit Coulanges, un temple de Bacchus. Cette tradition s'explique par une fausse interprétation des peintures de la voûte de l'église, et surtout des bas-reliefs du magnifique sarcophage de porphyre de sainte Constance, dans lesquels on voit des génies ailés occupés à la vendange, et des guirlandes supportées par des masques bachiques.

7. Marie-Jeanne Voisin : voyez tome VII, p. 385, note 4.

1690 Mme de Coulanges me paroît fort contente de son Temple, mais je crains bien le logement qui m'y est destiné. Je suis accoutumé aux palais de Rome; ainsi j'aurai les yeux bien grands à mon retour. Pourvu au moins que ces trois petites pièces en bas ne soient pas à rez-de-chaussée, qui s'appelle, et qu'elles aient quelque exhaussement! cela me consolera de la triste vue de la cour; mais je crains bien le rez-de-chaussée. Comme c'est un établissement pour ma vie[8], vous devriez bien charitablement, Monsieur, me faire quelque légère peinture de ce logement, et s'il est tel que je le crains, faire en sorte auprès de Mme de Coulanges que je le troque contre son second étage, où je me trouverai beaucoup mieux et en plus belle vue; car comme à mon âge j'ai, Dieu merci! mes jambes de vingt ans encore, il n'y a point de grenier qui ne m'accommode beaucoup mieux qu'un rez-de-chaussée; cependant ne représentez mes intérêts qu'avec soumission, car pour rien au monde je ne voudrois déplaire à cette madame.

Au reste, l'argent va ici d'une rapidité étonnante; mais c'est aussi que je fais belle dépense et qu'il faut commencer à songer aux petits présents du retour qui entretiennent l'amitié; ainsi, dans l'espérance, Monsieur, que vous m'avez donnée que M. Durye ne se trouvera point importuné des petites avances qui me sont nécessaires, j'ai pris il y a trois jours les mille francs de la dernière lettre de change de M. de Chubere, dont il entendra parler incessamment. Préparez-le donc, Monsieur, à cette avance, et à me faire le plaisir de l'acquitter, et assurez-le bien toujours à même temps que je suis homme d'honneur qui le lui rendrai en temps et lieu.

8. Mme de Coulanges avoit fait un bail de trente-cinq ans. (*Note de l'édition de* 1751, à la lettre du 17 décembre; voyez cette lettre ci-après, p. 606.)

J'ai toujours compté que M. Guilbert avoit fait son devoir le mois de juillet passé. 1690

Adieu, Monsieur : voilà une lettre assez longue. Je n'écrirai point pour aujourd'hui à Mme de Lamoignon, ni à M. le Roy, de qui j'ai reçu une très-aimable lettre. Je ne doute point que vous n'ayez vu le cardinal de Bouillon et le bon abbé David, qui vous auront bien dit de nos nouvelles.

Trouvez bon, Monsieur, que je vous embrasse avec la dernière tendresse et la dernière reconnoissance de toutes vos bontés, dont je vous demande la continuation.

Monsieur l'ambassadeur vous fait mille et mille compliments, et vous assure que vous n'obligez point un ingrat quand vous lui faites l'honneur de l'aimer et de vous souvenir de lui.

COULANGES.

Envoyez, je vous supplie, ces deux lettres à leur adresse.

---

*1311. — DE LA MARQUISE D'UXELLES AU COMTE DE LA GARDE[1].

[Paris,] 13e décembre 1690.

J'ALLAI voir hier M. le chevalier de Grignan, que je trouvai d'une beauté exquise, négligemment couché sur un canapé, en robe de chambre couleur de feu et or, dans le plus court appartement, mais le mieux décoré qui fut jamais. J'admirai la beauté de Mme de Grignan[2], la bonne physionomie du petit marquis, et je convoitai une estampe de Monsieur le Comte, pendue au-dessous

LETTRE 1311. — 1. Nous donnons ici cette lettre de Mme d'Uxelles, parce qu'elle est presque tout entière relative à la famille de Grignan et à Mme de Sévigné.

2. Dans son portrait.

1690 de son portrait, afin de la mettre avec les miennes, cette curiosité étant devenue un de mes amusements. Enfin ce brave chevalier me dit qu'il ne sentoit point de douleur, et qu'il n'étoit question à présent que de foiblesse.

Il m'apprit que Mme de Bury s'étoit pourvue au conseil en cassation d'arrêt : j'espère qu'il ne vous en arrivera point de mal; mais c'est une chose fâcheuse d'avoir toujours à répondre à cette comtesse de Pimbêche. L'illustre douairière de Lavardin en est la première en colère. Monsieur l'archevêque d'Arles est à Versailles pour cela.

M. le cardinal de Bouillon a passé ici deux nuits chez M. le comte d'Auvergne[3]; il partit hier pour aller prendre du lait à Saint-Martin de Pontoise[4].

Mme de Levy[5] est allée à la mer, la rage s'étant mise dans les chiens de sa maison; c'est la mode d'en avoir beaucoup, mais ce ne sera jamais la mienne, à cause de ce mal. Mme de Saint-Germain[6] ne me ressemble point, car elle est une espèce de Mme de Béthune[7] sur les bêtes. Elle nous a donné d'un grand embarras en ce quartier, ayant figuré avec M. de Pontchartrain par une entorse qu'elle a eue, et qui l'a tenue un mois sur un canapé. J'ai appris que Mme de Sévigné étoit tombée dans le même accident à Lambesc. Il faut un peu s'appuyer quand on devient pesante.

3. Voyez tome IV, p. 32, note 6.

4. Voyez tome IV, p. 1, note 1.

5. Anne Perdriel, veuve en premières noces de Charles de Béthisy, seigneur de Mézières, avait épousé en secondes noces Roger marquis de Levis et comte de Chartres. Elle mourut en 1701, âgée d'environ quatre-vingt-six ans.

6. Voyez tome V, p. 396, note 10.

7. Probablement celle dont nous avons parlé au tome II, p. 55, à la fin de la note 9. Elle mourut le 11 novembre 1728.

1312. — DE MADAME DE GRIGNAN ET DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES. 1690

A Grignan, le 17e décembre.

DE MADAME DE GRIGNAN.

Oui, nous sommes ensemble, nous aimant, nous embrassant de tout notre cœur : moi, ravie de voir ma mère venir courageusement me chercher du bout de l'univers, et du couchant à l'aurore ; il n'y a qu'elle au monde capable d'exécuter de pareilles entreprises, et d'être auprès de son enfant, *tout comme Niquée voyant son amant*[1]. Vous avez donc donné votre approbation à son voyage, mon cher cousin : je vous en remercie ; je donne la mienne à votre retour en récompense. Vous ne me mandez que vos espérances d'avoir votre congé, et M. le duc de Chaulnes m'en apprend la certitude. Les mains vides sont sans appas ; et je voudrois bien qu'il apportât des bulles ; il me semble que c'est votre affaire autant que la sienne ; la part que vous y avez prise par votre chanson célèbre[2] vous engage à sortir honorablement de cette affaire. Ne vous chargez point de celle d'apporter un chien à Pauline : nous ne voulons aimer ici que des créatures raisonnables ; et de la secte dont nous sommes[3], nous ne voulons pas nous embarrasser de ces sortes de *machines ;* si elles étoient montées pour n'avoir aucune nécessité malpropre, à la bonne heure ; mais ce qu'il en faut souffrir nous les rend insupportables ; vous serez assez bien reçu, sans avoir besoin de faire des présents pour gagner le cœur de votre future épouse : il

Lettre 1312. — 1. C'est-à-dire, *Niquée dans sa gloire.* Voyez tome IV, p. 547, note 14.

2. Voyez ci-dessus, p. 404, note 10, et p. 530, notes 18 et 19.

3. De la secte de Descartes.

1690 vous est très-fidèle, et rien ne vous empêchera de finir la noce, que l'absence du père, qui médite un prompt départ, et qui seroit parti il y a six semaines, sans une maladie assez considérable. Mais, mon cher cousin, songez-vous bien qu'à votre retour vous ne serez plus voisin de l'hôtel de Chaulnes[4]; que vos tableaux sont dérangés, que vous ne pouvez jamais trouver à les remettre dans la perfection où ils étoient? J'ai eu une véritable peine de l'inconstance de Mme de Coulanges; vous m'en consolez, en me faisant envisager qu'elle pourroit vous faire trouver dans le Temple des sociétés délicieuses; mais après tout, ni M. le cardinal de Bouillon, ni MM. de Vendôme, ne sont d'un grand secours dans cette grande maison, plus faite pour leurs équipages que pour eux; il faut donc chercher sa consolation dans le peu de temps que vous serez au temple, et songer qu'au bout de trente-cinq ans[5] vous retournerez à Rome : vous serez encore bien jeune en ce temps-là, si vous continuez. J'ai bien de l'impatience de voir toutes vos poésies de Rome; apportez-moi, si vous pouvez, celles de M. le duc de Nevers; elles sont d'un goût si relevé et si singulier, qu'on ne peut s'empêcher de blâmer le soin qu'il prend de les cacher si cruellement[6]. Quoi? vous êtes admis dans les sacrés mystères de ce solitaire ménage! Je vous admire d'avoir osé attaquer le caprice du mari, et la délicatesse de la femme; je savois bien qu'elle étoit adorable; mais je vous avoue que je ne croyois pas que ce

4. L'hôtel de Chaulnes était à l'angle de la place Royale, en arrivant par la rue Royale : voyez *Madame de Longueville* par M. Cousin, tome I, p. 248, à la note.

5. Voyez ci-dessus, p. 602, note 8.

6. On conserve à la bibliothèque de l'Arsenal un volume manuscrit, d'une écriture assez moderne, qui renferme quelques poésies du duc de Nevers; elles ne se recommandent que par de la facilité. (*Note de l'édition de* 1818.)

fût pour vous, ni que les louanges que vous lui donnez lui convinssent. Il ne vous falloit pas une moins délicieuse société pour vous tenir lieu de tout ce que vous avez perdu en perdant M. le prince de Turenne et M. le cardinal de Bouillon. Le bruit court que ce dernier est plus triste à Paris qu'à Rome : son neveu et lui ont pourtant été bien reçus [7]. N'avez-vous pas été bien affligé de M. de Seignelai? Il y a de belles réflexions à faire sur cette tragique destinée; son cabinet, mon cher cousin, est encore plus dérangé que le vôtre. Que Mme de Seignelai est à plaindre, et qu'elle a perdu de choses à quoi elle s'étoit attachée, et dont elle n'avoit pas imaginé d'être jamais séparée! aussi n'est-elle pas consolable, à ce qu'on nous mande. Vous ne me direz pas, du moins par une lettre, tout ce que vous avez pensé sur cette mort; le public en dit assez. Je vous fais mes compliments sur ce que je viens d'apprendre que votre neveu [8] est capitaine de dragons : j'y prends un véritable intérêt; c'est un chemin pour être colonel; et quand il sera parvenu à ce degré, il sera plus à son aise. Adieu, mon cher cousin, jusqu'au revoir. J'échauffe mes chambres autant que je puis; mais en sortant de Rome, tout vous paroîtra à la glace jusques à nos conversations, pour peu que vous en ayez eu avec M. et Mme de Nevers. Je suis toute

7. « M. le cardinal de Bouillon a vu le Roi dans son cabinet, et M. de Turenne a salué aussi S. M., et a commencé à faire sa charge (*de grand chambellan*). » (*Journal* de Dangeau, 25 novembre 1690.) Le cardinal n'était pas en faveur, bien que sa disgrâce eût cessé. A son retour du conclave de 1691 il reprit ses fonctions de grand aumônier (*dès la fin de* 1690 : *voyez la* Gazette *du* 30 *décembre*); ce fut lui qui donna la bénédiction nuptiale au duc de Chartres (depuis régent) et à Mademoiselle de Blois; à cette occasion le Roi lui rendit un appartement à Versailles. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 18 et 28 février 1692. (*Note de l'édition de* 1818.)

8. Sanzei. Voyez la fin de la lettre, et tome VIII, p. 350.

1690 à vous, et vous embrasse. Tout ce qui est ici vous dit : *ora pro nobis*[9]. Ma mère vous écrit.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il n'y a pas de quoi glaner après ma fille : elle a en vérité tout dit et mieux que je n'eusse pu faire. Je ne vous dis plus que nous sommes ensemble, et que nous vous recevrons ensemble ; que je suis ravie d'avoir fait ce voyage, et que vous l'ayez approuvé, comme les bonnes têtes ; que la manière dont on m'a reçue, et dont je suis aimée, mériteroit que je fusse venue encore de plus loin. Je vous ai mandé toutes ces choses-là il n'y a pas dix jours ; j'écrivis aussi à notre gouverneur ; je lui soutins qu'il étoit cause de ce voyage en quittant notre Bretagne, et en me donnant l'envie de venir au-devant de lui, et d'avoir cet avantage sur Mme de Chaulnes, en sorte que je n'avois pu y résister. Je vous disois aussi combien je hais ce Temple égaré, séparé, mal placé ; la Déesse aura beau chanter :

Venez tous dans mon temple[10],

je n'irai pas souvent, quoique je le desire toujours. Enfin mon intérêt sur cet éloignement de quartier me rend si injuste, que j'en hais la belle vue, et cette campagne toujours étalée, qui conte tous les secrets et tous les charmes du printemps, comme toutes les horreurs de l'hiver ; en mille ans vous ne me feriez pas aimer cette fausse campagne, et j'aimerois quasi autant me retirer,

9. « Priez pour nous. » — Allusion à ce que M. de Coulanges appeloit ses *litanies ;* c'étoit l'énumération qu'il faisoit dans ses lettres de toutes les personnes qui étoient à Grignan. (*Note de l'édition de* 1751.)

10. C'est le commencement de la scène VIII du Ier acte de l'opéra d'*Atys*. Ces paroles sont mises dans la bouche de Cybèle.

avant la fin du bail, dans ma terre de la Visitation[11], que d'y demeurer trente-cinq ans. Je n'ai donc plus qu'à vous dire, mon très-cher, que je n'ai point reçu cette lettre dont vous me parlez, où le cardinal de Bouillon et l'abbé de Polignac avoient écrit; je la regrette fort : j'y aurois fait au moins une prompte réponse. Je me réjouis que Sanzei soit capitaine : il ira son chemin, je le souhaite, et que vous m'aimiez toujours. Je ne suis jamais surprise que vous soyez aimé; mais j'admire votre bonheur de l'être de M. et de Mme de Nevers : rien n'est meilleur, chacun en son espèce. 1690

11. C'est-à-dire dans le lieu où elle avoit dessein de se faire enterrer, si elle mouroit à Paris. (*Note de l'édition de* 1751.)

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME IX,

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS.

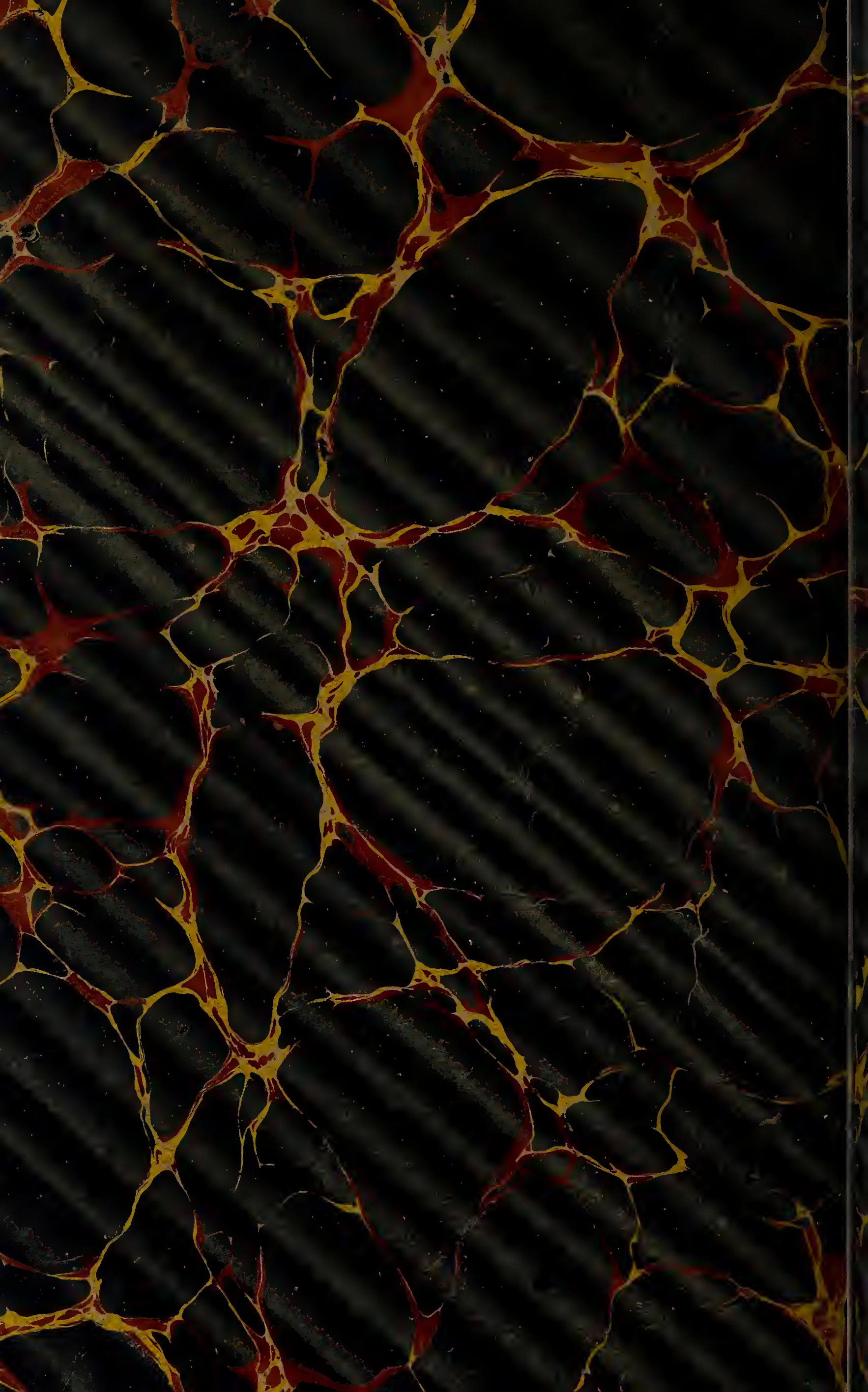
(Le numéro des lettres qui n'étaient point dans la première édition est précédé d'un astérisque.)

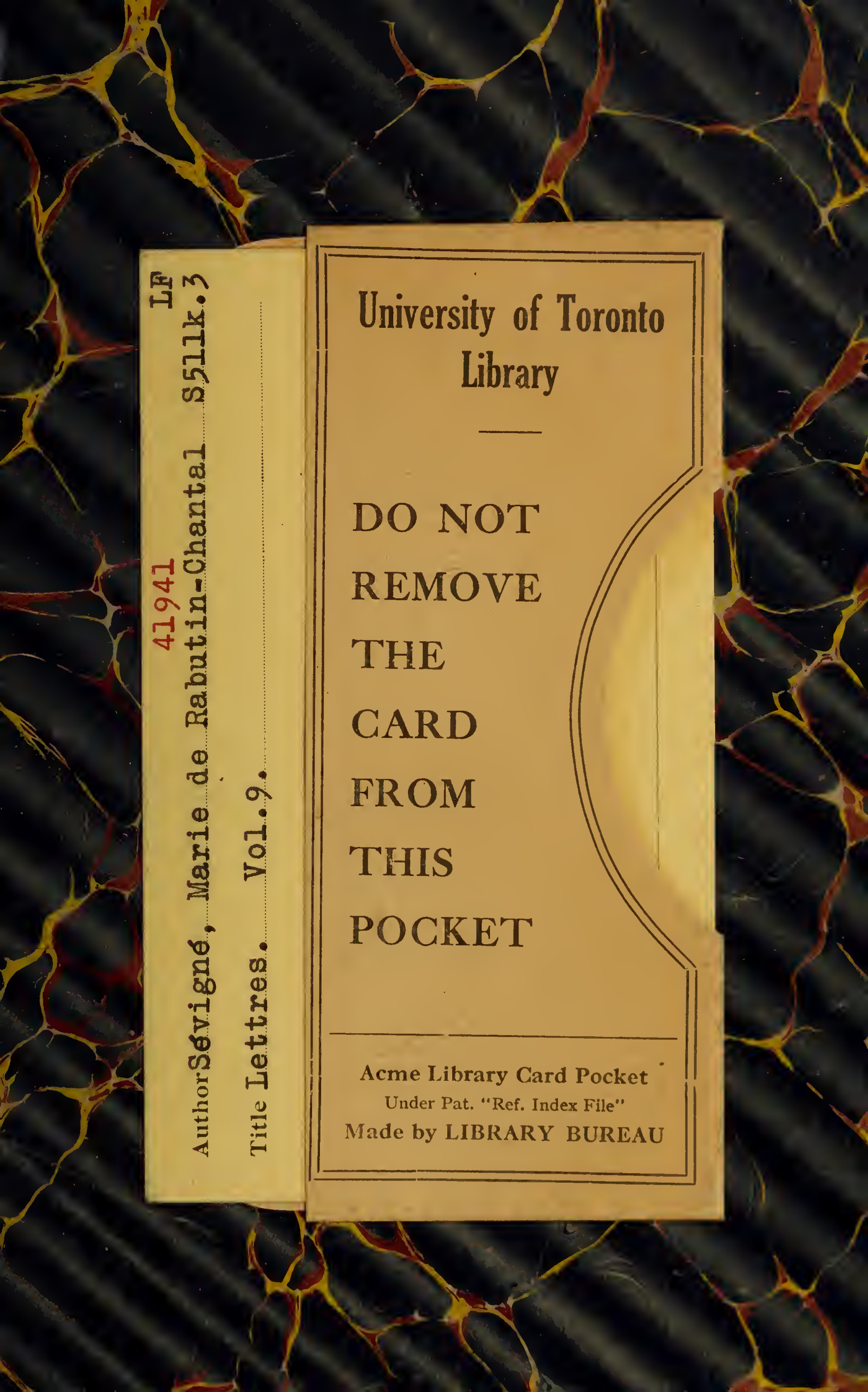
1° LETTRES ÉCRITES PAR MADAME DE SÉVIGNÉ A :

2° LETTRES ÉCRITES A MADAME DE SÉVIGNÉ PAR :

3° LETTRES DE DIVERS A DIVERS.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9




University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU
LF
41941
Author Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal S511k.3
Title Lettres. Vol.9.

